UC-NRLF
B 2 898 673

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
RECEIVED BY EXCHANGE
Class

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MAY 2 1911
EXCHANGE

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXIII.

6e SÉRIE. — TOME III. — 1e LIVRAISON.

ANVERS.
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35.
1911.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage:	de 3 feuilles au moins	3	»
»	de 3 à 6 feuilles	6	»
»	de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANNALES

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXIII.

6e SÉRIE. — TOME III.

ANVERS.
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35
1911.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1911

PRÉSIDENT ANNUEL :
M. le chanoine van den Gheyn.
VICE-PRÉSIDENT :
M. Ed. De Ceuleneer.
SECRÉTAIRE ET BIBLIOTHÉCAIRE :
M. Fernand Donnet.
TRÉSORIER :
M. Edm. Geudens.

CONSEIL,

CONSEILLERS SORTANT EN 1914 :

Messieurs,
A. Blomme,
L. Blomme,
Eug. Soil de Moriamé,
baron **de Vinck de Winnezeele,**
baron **de Borrekens,**
chanoine **van den Gheyn.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1917 :

Messieurs,
A. De Ceuleneer,
Alph. de Witte,
Alph. Goovaerts,
le chanoine **van Caster,**
H. Hymans,
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

233550

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CONSEILLERS SORTANT EN 1920:

Messieurs,
Paul Cogels,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Max Rooses,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.,
Paul Saintenoy.

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS:

Messieurs,
Vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Hymans,
A. Blomme,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.

COMMISSION DES FOUILLES:

Messieurs,
Vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Siret,
Bequet,
Stroobant.

COMMISSION DES FINANCES:

Messieurs,
Vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
Fernand Donnet,
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. De Ceuleneer,
chanoine **van Caster.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE:

Messieurs,
Vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
Fernand Donnet,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.,
A. Blomme,
baron **de Borrekens,**
chanoine **van Caster.**

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MEMBRES TITULAIRES.

Messieurs,

1. **Grandgaignage, E.**, directeur honoraire de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 51, rue Ommeganck. 1870 (1868)*
2. **De Ceuleneer, Ed.**, professeur à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1881)
3. **Rooses, Max**, conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 83, rue de la Province (Nord). 1881 (1877)
4. **Goovaerts, Alph.**, archiviste-général du royaume, Etterbeek, 17, rue des Platanes. 1883 (1877)
5. **Hymans, Henri**, conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, 15, rue des Deux Eglises. 1883 (1878)
6. **Kurth, God.**, directeur de l'Institut historique belge à Rome. 1886 (1877)
7. **Cogels, Paul**, Cappellen. 1886 (1881)
8. **Soil de Moriamé, Eug.**, président du tribunal de 1e instance, Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
9. **Blomme, Arthur**, président honoraire du tribunal de 1e instance, Termonde. 1889 (1870)
10. **de Witte, Alphonse**, secrétaire de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 55, rue du Trône. 1889 (1888)
11. **Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
12. **de Vinck de Winnezeele** (baron **Alfred**), Anvers, 107, avenue des Arts. 1890 (1889)
13. **van Caster** (le chanoine), Malines, 125, rue Notre-Dame. 1891 (1888)
14. **Destrée, Jos.**, conservateur au Musée des antiquités, Bruxelles, 109, Parc du Cinquantenaire. 1891 (1889)
15. **Geefs, Eug.**, architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent. 1891 (1880)
16. **Geudens, Edm.**, archiviste des Hospices civils et de l'Eglise Notre-Dame, Anvers, 32, rue de l'Empereur. 1892 (1890)
17. **Donnet, Fernand**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal. 1892 (1891)
18. **de Borrekens** (baron **Constantin**), membre du Conseil héraldique, Anvers, 42, longue rue Neuve. 1894 (1893)
19. **Errera, P.**, avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1896 (1888)

* La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

23. **de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck** (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenarde). 1895 (1891)
21. **Saintenoy, Paul,** architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 219, rue de l'Arbre Bénit. 1896 (1891)
22. **de Behault de Dornon, Armand,** Saint-Gilles, Bruxelles. 92, rue d'Espagne. 1896 (1893)
23. **de Pauw, Nap.,** procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1889)
24. **Van Kuyck, F.,** artiste-peintre, Anvers, 11, rue Albert von Bary. 1896 (1891)
25. **van Overloop, Eug.,** conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire. Bruxelles, 76, avenue Michel-Ange. 1896 (1886)
26. **van den Gheyn** (le chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques. Gand, 13, avenue des Moines. 1896 (1893)
27. **de Jonghe** (le vicomte **B.**), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
28. **Bergmans, Paul,** bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, Gand, 49, rue de la Forge. 1900 (1897)
29. R. P. **J. van den Gheyn,** S. J., conservateur en chef de la bibliothèque royale, Bruxelles, rue des Ursulines. 1901 (1899)
30. **Blomme, Léonard,** architecte, Anvers, 17, rue du Roi. 1901 (1896)
31. **Chauvin, V.,** professeur à l'Université, Liége, 52, rue Wazon. 1903 (1896)
32. **Stroobant, L.,** directeur du dépôt de l'Etat, Merxplas.
33. **van der Ouderaa, P.,** artiste-peintre, Anvers, 56, avenue Plantin. 1904 (1891)
34. **Pirenne, H.,** professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
35. **Laenen** (le chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, 140, boulevard des Arbalétriers. 1906 (1900)
36. **Kintsschots, L.,** Anvers, 74, avenue du Commerce. 1906 (1901)
37. **Comhaire, Ch.-J.,** Liége, 19, en Féronstrée. 1908 (1894)
38. **Willemsen, G.,** président du cercle archéologique du pays de Waes, Saint-Nicolas (Waes). 1908 (1903)
39. **Matthieu, E.,** avocat, Enghien. 1908 (1886)
40. **van Doorslaer,** docteur, Malines, rue Sous la Tour. 1908 (1906)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Membres correspondants régnicoles.

Messieurs,

1. **Dupont, Ed.**, directeur du Musée royal d'histoire naturelle, Boitsfort, 75, chaussée de la Hulpe, 1872.
2. **van den Branden, F.-Jos.**, archiviste de la ville d'Anvers, 44, rue de Moy. 1875.
3. **Parmentier, Ed.**, Bruxelles, 21, avenue de la Toison d'Or. 1881.
4. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université de Gand, 9, rue de la Boutique, 1883.
5. Dr **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 20, rue de Ruysbroeck. 1884.
6. **van de Casteele**, conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liége. 1884.
7. **Diegerick, Alph.**, conservateur des Archives de l'Etat, Gand, 14, boulevard de la Citadelle. 1885.
8. **de Radigès des Chennevière, H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix, 1888.
9. **Siret, Louis**, ingénieur, Anvers, rue Jordaens. 1888.
10. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles (Bruxelles), 19, rue de l'Aqueduc. 1889.
11. **Van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4 Dyver. 1889.
12. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liége. 1890.
13. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82. avenue d'Auderghem. 1890.
14. **Combaz, P.**, major, Bruxelles, 10, rue de la Banque. 1891.
15. **Thys, Aug.**, Anvers, 4, rue Wappers 1891.
16. **Bilmeyer, Jules**, architecte, Anvers, 23, rue Appelmans. 1894.
17. **Naveau, L.**, château de Bommershoven par Jesseren. 1894.
18. **Tahon, V.**, ingénieur, Bruxelles, 159, rue de la Loi. 1894.
19. **Daniels** (l'abbé **P.**), Hasselt. Béguinage. 1895.
20. **Le Grelle** (le comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons. 1896.
21. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines. 1896.
22. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten. 1898.
23. **Cloquet, L.**, professeur à l'Université, Gand, 9. boulevard Léopold. 1899.
24. **van Octroy, E.**, professeur à l'Université, Gand, 37, quai des Moines. 1899.
25. **van der Haegen, Victor**, archiviste de la ville, Gand, 77, rue de la Colline. 1900.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

26. **Maeterlinck, L.,** conservateur du Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis. 1901.
27. **Cumont, Franz,** conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer. 1902.
28. **Waltzing, J. P.,** professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc. 1902.
29. **Dubois, Ernest,** directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière. 1904.
30. **Maere** (le chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, 3, rue Kraken. 1904.
31. **Zech** (l'abbé **Maurice**), professeur de philosophie. Bruxelles. rue Stevin, 53. 1906.
32. **Casier, Joseph,** Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1906.
33. **Hulin, G.,** professeur à l'Université, Gand, 3, place de l'Université. 1906.
34. **Coninckx, H.,** Malines, 9, rue du Ruisseau. 1906.
35. **Heins, Armand,** artiste-peintre, Gand, 26, rue Basse. 1906.
36. **Bernays, Edouard,** avocat. Anvers, 33, avenue van Eyck. 1907.
37. **Warichez, P.-J.** (le chanoine), archiviste de l'évêché. Tournai, 17, rue du Chambge. 1907.
38. **Sibenaler, J.,** conservateur du Musée, Arlon. 1907.
39. **Berlière. O.-S.-B.** (dom **Ursmer**), abbaye de Maredsous. 1904.
40. **Jansen** (le chanoine **J.-E.**), aumônier, Dave. 1908.
41. **de Pierpont, Ed.,** château de Rivière (par Lustin). 1908.
42. **Fris, V.**, professeur à l'Athénée royal, 76, rue de l'Avenir. 1908.
43. **Dilis, Emile,** Anvers, 98, longue rue Neuve. 1908.
44. **Paris, Louis,** conservateur à la bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles.
45. **Hasse, Georges,** médecin vétérinaire du gouvernement, 28, avenue de la Chapelle, Berchem. 1910.
46. N.
47. N.
48. N.
49. N.
50. N.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Membres d'honneur.

Messieurs,

1. **Schollaert, François,** ministre des Sciences et des Arts. Bruxelles. 1898.
2. **van der Bruggen,** (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902.

Membres honoraires regnicoles.

Messieurs,

1. **de Borman,** (chevalier **Camille**), château de Schalckhoven par Hœsselt. 1860.
2. **Smekens, Th.,** président honoraire du tribunal de 1e instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys. 1877.
3. **van de Werve et de Schilde** (le baron), château de Schilde. 1887.
4. **Bequet, Alfred,** Namur, 8, rue Grandgaignage. 1886.
5. **de Limburg-Stirum** (comte **Th.**), Bruxelles, 166, rue de la Loi. 1886.
6. **Préson, J.,** conseiller honoraire à la Cour d'appel, Liége, 24, rue Sainte-Marie. 1889.
7. **Cogels** (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, Anvers. 1901.
8. **De Vriendt, Julien,** directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts. Anvers, 29, rue Mutsaert. 1903.
9. **du Sart de Bouland** (baron **R.**), gouverneur honoraire du Hainaut, Moustier. 1907.
10. **Theunissens, L.,** Anvers, courte rue de l'Hôpital. 1907.
11. **de Borchgrave** (baron **Em.**), Ixelles, 25, rue de Berlin. 1909.

Membres honoraires étrangers.

Messieurs,

1. **de Bure, Charles,** Moulins (France).
2. **Maspero, Gaston,** directeur, du Musée des antiquités égyptiennes. Caire. 1884.
3. **Lair** (comte **Charles**), château de Blou (Maine-et-Loire) (France). 1900. Correspondant. 1896.
4. **Treu, Georges,** directeur du Musée royal de sculpture, Dresde. 1903.
5. **Block, P.-J.,** professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel. 1908.
6. **Montelius, Oscar,** professeur, Stockholm, 11, rue Saint-Paulsgatan. 1908.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

7. **Hager** (Dr), directeur du Musée national, Munich. 1908.
8. **Marucchi, Orazio**, archéologue, Rome. 1908.
9. **Bulic,** (Mgr **Franz**), directeur du Musée archéologique. Spalato (Dalmatie-Autriche). 1908.
10. **Schnutgen** (le chanoine), professeur, directeur du Zeitschrift für christlich Kunst, Cologne. 1908
11. **Menadier** (Dr **Julius**), directeur du cabinet royal de numismatique, Berlin, 2, Mommsenstrasse. 1908.
12. **Venturi** (Dr **Adolpho**), professeur, Rome, 48, Via Savelli. 1908.
13. **Enlart, Camille,** directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro. Paris, 14, rue Cherche-Midi. 1908.
14. N.
15. N.

Membres correspondants étrangers.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.,** Corberon, (France). 1880.
2. **Brassart, Félix,** archiviste municipal. Douai (France), 63, rue du Canteleux. 1881.
3. **Vosterman van Oyen, A.-A.** 17, Steynstraat, Arnhem (Pays-Bas). 1881.
4. **Philips, J. Henry,** Philadelphie (Etats-Unis). 1884.
5. **Wallis, Henry,** Londres, 9, Beauchamp Road-Upper Norwood (Angleterre). 1890.
6. **de Noüe,** (vicomte **P.**), Aix-la-Chapelle (Allemagne). 1890.
7. **Stein, Henry**, archiviste aux Archives nationales. Paris (France). 1890.
8. **Travers, Em.**, Caen (France), 18, rue des Chanoines. 1890.
9. **Germain de Maidy, Léon,** 26, rue Heré, Nancy (France). 1894.
10. **Bode, Wilhelm,** conservateur du Musée royal, Berlin (Allemagne). 1896.
11. **Bredius** (Dr **A.**), conservateur du Musée de peinture. La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht. 1896.
12. **Carteron, P.-J.-E.**, ministre plénipotentiaire de France, Montevideo, 1896.
13. **de Gubernatis** (comte **Angelo**), professeur à l'Université, Rome (Italie). 1896.
14. **Hagenmeyer** (Dr **Heinrich**), Bödigheim b/Seckath (Bade) (Allemagne). 1896.
15. **Montero, Belisario,** consul-général de la république Argentine, Berne, 1896.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

16. **Santiago de van de Walle,** avocat, Madrid (Espagne). 1896.
17. **Pastor, L.,** professeur à l'Université, Insbrück (Autriche). 1896.
18. Dr **Lopes,** consul-général. Lisbonne (Portugal). 1896.
19. **Vallentin du Cheylard, Roger,** ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar (Drôme) (France).
20. **Hildebrand, H.,** secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres, Stockholm (Suède). 1897.
21. **Poutjatine** (prince **P.**), maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), 6, Perspective Gresque. 1897.
22. **Rocchi, Enrico,** colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897.
23. **Cust, Lionel,** directeur de la National Gallery, 9, Clarence Crescent Windsor, Londres (Angleterre). 1898.
24. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes. (Indre-et-Loire) (France). 1899.
25. **Guerlin, Robert,** Amiens (France), 30, rue Saint-Louis. 1899.
26. **de Swarte, Victor,** 5, rue Bassano, Paris (XVIe) (France). 1900.
27. **Grob, Jacques** (abbé), curé à Bivinghen-Berchem, Grand duché de Luxembourg). 1900.
28. **Héron de Villefosse,** conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, Paris (France), rue Washington. 1900.
29. **de Stuers** (chevalier **P.**), membre des Etats-Généraux, La Haye (Pays-Bas).
30. **Lefèvre-Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie. Paris, 13, rue de Phalsbourg. 1901.
31. **Geloes d'Eysden,** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais. 1901
32. **Serra y Larea** (**de**), consul-général d'Espagne, Paris.
33. **Andrade** (**Philotheio Pereira d'**), Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises , 1901.
34. **Avout** (baron **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande. 1901.
35. **Vasconcellos** (Dr **José Leite de**), Bibliotheca nacional, Lisbonne. 1901.
38. **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 51, rue Hennequin, (avenue Niel), 1901.
37. **Uhagon y Guardamino,** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia 24, calle de Serrano. Madrid. 1902.
38. **Calore, Pier Luigi,** inspecteur royal des monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie). 1902.
39. **Pereira de Lima, J. M.,** rue Douradores, 149, Lisbonne. 1903.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

40. **Vasconcellos (Joaquim de),** directeur du Musée industriel, Ceicofeita, Porto. 1903.
41. **Berthelé, Jos.,** archiviste départemental, Montpellier (France). 1905.
42. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldock (Werts. Angleterre) 1905.
43. **de la Croix, S. J.** (R. P.), Poitiers (France). 1906.
44. **Braun, S. J.** (R P.), **Joseph,** Luxembourg. 1908.
45. **Mely, F. de,** 26, rue de la Trémouille, Paris. 1908.
46. **Rodière, Roger,** Montreuil-sur-Mer (France). 1908.
47. **Leuridan** (chanoine **Th.**), archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord-France). 1908.
48. **Baldwin Brown, G.,** professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 59. Edimbourg. 1908.
49. **Vitry, Paul,** conservateur adjoint au Musée du Louvre, 15bis, avenue des Sycomores, Paris. 1908.
50. **Juten, G. C. A.,** directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Breda. 1908.
51. **Holwerda** jr (Dr **J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden. 1908.
52. **Lehman** (Dr), directeur du Musée suisse, Zürich. 1908.
53. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne). 1908.
54. **Riemsdyk (B. W. F. van**), président du Nederlandsch Oudheidskundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam. 1908.
55. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin. 1908.
56. **Triger, Robert,** président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières, près Le Mans. 1908.
57. **Beauchesne** (marquis **de**), château de La Roche-Talbot par Sablé (Mayenne). 1908.
58. **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par La Roche-Chalais (Dordogne). 1908.
59. **Male, Emile,** rue de Navarre, 11, Paris. 1909.
60. **Capdafalg (Puig y),** architecte, Carrer de les Corts Catalanes, 604, Barcelone. 1909.
61. **Thompson (Henry Yates),** 19, Portman Square, Londres, W. 1909.
62. **Bilsen, J.,** Hull. 1909.
63. **Reber, B.,** Cour Saint-Pierre, 3. Genève. 1909.
64. **Arnheim** (Dr phil. **Fritz**), Uhlandstr., 182. Charlottenburg. 1910.
65. **N.**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Membres décédés pendant l'année 1910.

Messieurs,

Crepin, H., membre correspondant regnicole. Bruxelles, † 17 mars 1910.

Barbier (le chanoine), membre correspondant regnicole, Namur, † 13 avril 1910.

Hansen, C. J., membre correspondant regnicole. Brasschaet, † 14 avril 1910.

Alexandre (Dr), membre correspondant regnicole. Liége, † 17 juillet 1910.

Geerts, J., membre correspondant regnicole. Gand, † 30 juillet 1910.

De Villers, membre honoraire regnicole. Mons, † 22 mai 1910.

Delvigne (le chanoine), membre honoraire, regnicole, Saint-Josse-ten-Noode, † 5 juin 1910.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF
CALIFORNIA

Rapport sur le congrès archéologique d'Avignon

Avignon, la ville des papes, avait été choisie pour y réunir le congrès archéologique de 1909. Avignon, nom suggestif et par ses souvenirs historiques et par la grandeur et la majesté de son célèbre palais des papes, par ses remparts crénelés si bien conservés, par son pont célèbre jamais achevé, par sa remarquable chartreuse de Villeneuve, située de l'autre côté du Rhône, méritait certes la visite des archéologues. Aussi le nombre des congressistes a-t-il été considérable, attirés non seulement par Avignon, mais aussi par les monuments romains d'Orange et d'Arles, par la beauté moyennageuse d'Aigues-Mortes, par les cathédrales de Vaison, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Carpentras et par l'abbaye si importante de Montmajour.

Ce programme fort chargé, comprenait neuf jours de pérégrinations et de séances.

Je commencerai d'abord par vous décrire, jour par jour, ce que nous avons vu, puis vous résumerai brièvement les

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TO AMAU AMAGILIAO

travaux lus et discutés au cours des séances du soir, selon le plan que j'ai suivi pour mes comptes-rendus antérieurs.

La séance d'ouverture du congrès a eu lieu le mardi 18 mai, à 10 heures du matin, en l'hôtel de ville d'Avignon, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis, et en présence du préfet de Vaucluse, du maire d'Avignon et du président de l'académie de Vaucluse.

L'après-midi, les membres du congrès ont visité quelques églises pour terminer par la cathédrale.

C'est d'abord le monastère des Célestins, actuellement transformé en caserne et en magasin d'habillements.

Le cardinal Pierre de Luxembourg se fit enterrer, en 1387, par humilité, dans un cimetière servant uniquement aux gens pauvres. Le bienheureux Pierre de Luxembourg, né à Ligny, en Lorraine, le 20 juillet 1369, était fils de Guy de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, châtelain de Lille et de Mahaut de Châtillon. (Il descendait en droite ligne de la puissante maison des comtes de Luxembourg, comtes de Namur et marquis d'Arlon).

Il fut successivement nommé évêque de Metz, âgé à peine de 15 ans, puis cardinal du titre de Saint-Georges; mais atteint d'une fièvre lente, il se fit transporter à Villeneuve, puis à Avignon, où il mourut, le 2 juillet 1387, âgé seulement de 18 ans.

Des miracles se produisirent bientôt sur sa tombe. La reine de Sicile fit d'abord élever à cet endroit une petite chapelle en bois, puis, les cardinaux exécuteurs testamentaires de Pierre de Luxembourg, sur l'ordre du pape Clément VII, établirent là un monastère qui fut donné aux Célestins.

La première pierre fut posée en 1394, et ce monastère devint un des plus beaux d'Avignon. Ses restes mutilés aujourd'hui dénotent cependant bien l'ancienne splendeur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ces constructions, dues en grande partie aux libéralités de la maison de Luxembourg.

L'abside et le transept étaient de la plus grande élégance; la voûte est avec liernes et tiercerons, ajourés et dentelés sur les bords, la clef de voûte représente le Christ encadré d'un ovale de chérubins; partout, dans des guirlandes de feuillage, sortent des têtes, toutes tournées vers le Christ. Toutes les sculptures, les stalles, les fresques, les tombeaux, ont été détruits; du tombeau même de Pierre de Luxembourg et du tombeau du pape Clément VII, qui devaient être des chefs-d'œuvre de sculpture, il ne reste que les têtes des personnages, mutilées d'ailleurs, et actuellement conservées au Musée Calvet, où se retrouvent de nombreux restes de ce pauvre monastère dévasté, entre autres les statues fort belles de saint Lazare et de sainte Marthe, en pierre dorée (1).

L'église Saint-Didier, visitée ensuite est une construction du XIVe siècle, nef avec chapelles latérales et abside pentagonale. Le clocher carré est bâti à droite de l'abside. On voit, dans l'église, le beau retable connu sous le nom de N.-D. du Spasme. Il avait été fait sur l'ordre du roi René pour les Célestins, mais mutilé aussi et mis en pièces durant la Révolution, il a heureusement pu être remis ensemble, restauré, et on l'a posé dans l'église de Saint-Didier.

L'église Saint-Pierre qui serait de la plus haute antiquité, car une tradition locale la fait remonter au IVe siècle, n'a en réalité rien d'antérieur au XIIe siècle et a subi, depuis, beaucoup de modifications.

La façade rectangulaire de forme, est terminée par une

(1) *Musées et monuments de France*, 1907. Trois statues des Célestins d'Avignon, p. 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

balustrade ajourée, reliant ensemble les deux tourelles hexagones qui la flanquent de chaque côté. D'élégants pinacles avec niches partent des côtés du portail et s'élèvent jusque sous la balustrade.

Au milieu s'ouvre un grand portail à tympan nu et percé de deux portes en anse de panier, dont le trumeau est orné d'une statue sous dais. Le gâble en accolade qui surmonte le portail, s'élève aussi jusqu'à la balustrade du sommet, passant entre les deux fenêtres de la façade. Le tout est du commencement du XVIe siècle. A l'intérieur, il y a un Saint Sépulcre en pierre, dont M. Paul Vitry a fait ressortir la valeur artistique, et de belles stalles de la Renaissance; les panneaux qui les surmontent encadrant des tableaux, sont séparés par de grosses colonnes corinthiennes posées sur socles en bois sculpté faisant forte saillie au mur.

L'église Saint-Agricol, aussi très ancienne comme fondation, fut reconstruite sous le pape Jean XXII ; plus tard, on y ajouta des chapelles le long des collatéraux.

La nef et les bas-côtés sont voûtés sur croisées d'ogive et la voûte de l'abside a sept branches d'ogives. A l'extérieur, il y a de grands arcs-boutants pour la nef et de simples contreforts pour l'abside.

Une grande vasque de marbre blanc sert de bénitier près du portail, elle est décorée des armes d'une famille avignonaise.

La cathédrale bâtie sur le rocher des Doms, dont la forte position sur le Rhône avait servi de point stratégique aux Volques, aux Gaulois, puis aux Romains, date de 1140 à 1160.

Elle n'a qu'une grande et large nef de quatre travées voûtées en berceau brisé, et précédée d'un narthex, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voûte en berceau. La dernière travée vers le chœur est voûtée en coupole, et l'abside qui probablement était semi-circulaire à l'origine, a été complètement reconstruite en 1672. Cette coupole est extraordinaire, car pour passer du plan rectangulaire de la travée au plan carré nécessité pour la coupole, il a fallu mettre de chaque côté quatre grands arcs, bâtis en escalier et sur les deux derniers arcs on a établi le carré, qui a été ramené à l'octogone par quatre trompes (1). C'est un exemple de l'invasion de la coupole sur des plans qui n'étaient nullement disposés pour la recevoir. Le lanternon est garni de huit colonnes supportant les arcatures sous lesquelles sont percées les fenêtres et d'où partent les huit bandeaux de la calotte, qui se terminent à la clef centrale.

Des chapelles latérales sont venues plus tard s'ajouter à la nef.

Dans deux de ces chapelles se trouvent les tombeaux des papes Benoit XII et de Jean XXII. Le premier semble être apocryphe, car il a été formé il y a une cinquantaine d'années de morceaux épars et il n'est pas certain qu'ils aient appartenu aux tombeaux existant au XIVe siècle. Quatre armoiries se voient dans le fond de la niche.

Le tombeau du Jean XXII, est, quoique fortement restauré, plus digne d'intérêt. Lui aussi a été déplacé et la statue couchée de Jean XXII a été remplacée par celle d'un d'évêque inconnu. Le monument placé actuellement dans le vestibule de la sacristie, date du 1345. Il est massif, mais orné de fines sculptures, pinacles élancés et niches

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I, 284 et 280 fig. 112. M. Enlart donne la coupe et le plan de cette coupole, reproduits aussi dans Viollet-le-Duc. *Dict. raisonné*, IV, 360, figg. 10 et 11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trilobées à la base et dans le haut. Tous les pinacles ont leur sommet brisé et toutes les statuettes garnissant les montants ont disparu. Néanmoins, si délabré qu'il soit, il offre encore, dans son ensemble harmonieux, un fort beau spécimen de sculpture de cette époque.

Les chapelles accolées à gauche, aux flancs de la nef, ont des voûtes avec liernes et tiercerons et, au XVIIe siècle, on modifia encore la cathédrale en changeant l'abside, en ajoutant une galerie le long de la nef et en construisant une chapelle latérale à droite. L'ancien maître-autel roman fut alors transporté dans la première chapelle de gauche.

Entrant vers le soir dans la cathédrale, j'ai pu y constater une ancienne et intéressante survivance des anciennes pompes pontificales. Durant le salut qui se célébrait dans la chapelle de gauche, deux chanoines prirent place sur des prie-dieu placés devant l'autel. Pour les offices du chœur ils revêtent le costume rouge des cardinaux, remémorant ainsi l'époque où les papes résidaient à Avignon.

La journée du mercredi était consacrée à la visite d'Orange et de Vaison.

Orange, ville suggestive par ses monuments romains et son étrange destinée à travers les siècles, liée aux Pays-Bas, et dont les princes portèrent le nom de princes d'Orange.

C'est surtout sous Auguste, que l'antique *Arausio*, cité des Volques, acquit une importance considérable. C'est sous le règne d'Auguste qu'eut lieu la colonisation d'*Arausio*, il colonisait pour pacifier et tout en y envoyant ses vétérans de la seconde légion, il n'enlevait pas leurs terres aux anciens possesseurs du sol (1).

(1) MÉRY. *Histoire de Provence*, pp. 60, 107, 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour donner à des sujets une idée de la grandeur de Rome, il fit élever des monuments magnifiques et Arausio devint la capitale de cette contrée.

Plus tard, la prospérité de cette ville fut ruinée, d'abord par les Burgondes, puis par les Ostrogoths, sous Théodoric, et enfin par les Sarrazins, arrêtés heureusement dans leurs dévastations par Charles-Martel.

Le comté d'Orange se forma peu à peu, vers cette époque, sous de puissants chefs de la maison des Adhémar, tels que Leutfroy, Théofroy et Guillaume au Cornet, qui devint duc d'Aquitaine vers 790. Il fonda le monastère de Gellone. Une légende rapportée par Mabillon et le P. Bonaventure, attribue à Guillaume la formation d'une principauté à Orange, qu'il légue à sa fille Hérimbrue, son fils devant lui succéder au duché d'Aquitaine. Guillaume se retira ensuite au monastère de Brioude, où il mourut en odeur de sainteté en 812. De ce Guillaume au Cornet, ou cor de chasse, proviendraient les armes des princes d'Orange: d'or au cor de chasse d'azur, lié de gueules, virolé d'argent.

Hérimbrue aurait été mariée à un grand seigneur provençal, dont elle eut Hugon et Rorgon, comtes d'Orange. Si cependant Rorgon peut être considéré comme le premier comte d'Orange, prouvé par l'histoire, il n'en est pas de même pour Hugues ou Hugon, car ils comparaissent tous deux à l'élection de l'évêque Laudoneus, avec les mentions de *Rorgo, comes* (1), et de *Hugo, marchio inclytus*, ce qui semblerait prouver que seul Rorgon, était comte d'Orange.

Après la mort de Rambaud IV, décédé sans enfants, en 1174, le comté d'Orange passa à Tiburge, sa sœur mariée à Bertrand de Baux. Orange appartint ainsi jusqu'à la fin

(1) Boyer de Sainte-Marthe. *Histoire des évêques de Saint-Paul.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du XIVe siècle, à la maison de Baux; puis, Marie de Baux, princesse d'Orange, ayant épousé, en 1386, Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, fonda la troisième race des princes d'Orange. La maison de Châlon régna durant un siècle et fournit comme princes: Jean Ier, en 1393; Louis, en 1418, Guillaume V (ou VIII), qui avait épousé, en 1438, Catherine de Bretagne, et régna jusqu'en 1475, Jean II de 1475 à 1502 et Philibert. Ce dernier ayant pris le parti de Charles-Quint contre François Ir, vit tous ses biens confisqués par le roi de France, que les donna en apanage à Anne de Montmorency, veuve du maréchal de Châtillon. Fait prisonnier et enfermé à Lyon, il n'en sortit qu'après le traité de Madrid, en 1526. Il ne contracta pas d'alliance et fut tué au siège de Florence, laissa tous ses biens à René de Nassau, fils de sa sœur Claude de Châlon, qui avait épousé Henri, comte de Nassau (1). René de Nassau, devenu prince d'Orange, adopta les armes des Châlon et prit la devise suivante: *Je maintiendrai Châlon.*

René de Nassau, prince d'Orange, épousa Anne de Lorraine et n'en eut qu'une fille, morte en bas-âge. Il mourut lui-même le 15 juillet 1544, âgé seulement de 26 ans et légua, par testament, la principauté à son cousin-germain Guillaume de Nassau, qui n'avait alors que 11 ans et étudiait en Allemagne. C'est ainsi que la principauté d'Orange devint un apanage de la maison de Nassau.

Guillaume de Nassau fut le célèbre prince d'Orange qui

(1) Lire au sujet de la transmission de la principauté d'Orange, à la maison de Nassau, la curieuse note se trouvant dans le dictionnaire de Moréri, éd. de Paris, 1759, t. VIII, p. 86, col. 1. *in fine*; les éditions de ce dictionnaire (Amsterdam, 1702 et 1740), et Paris, diffèrent complètement et sont en contradiction. L'édit. française parue à Paris, devait naturellement réfuter l'édition parue aux Pays-Bas.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

joua un si grand rôle dans les troubles des Pays-Bas. Après son assassinat à Delft, en 1584, la principauté d'Orange passa successivement à ses trois fils: d'abord à son fils aîné Philippe-Guillaume, resté catholique et décédé sans enfants, en 1618, puis à Maurice, aussi décédé sans enfants, en 1625 et, enfin, à Frédéric-Henri qui transmit la principauté à son fils Guillaume XII (ou X). Ce dernier décéda le 9 novembre 1650, âgé seulement de 24 ans, laissant Marie d'Angleterre, sa femme, enceinte. Le conseil de la principauté reconnut le futur enfant comme souverain légitime, prouvant ainsi combien étaient vifs encore à cette époque, l'attachement des populations à l'hérédité et au pouvoir.

Voici la formule du serment prêté à cette occasion:

« Nous consuls, conseillers et secrétaire de la maison
« consulaire d'Orange, soussignés, chacun de nous en par-
« ticulier et tous en général, au nom de cette communauté
« et de tous les manans et habitans d'icelle, reconnaissons
« le fruit qu'il a plu à Dieu donner à monseigneur le prince
« Guillaume de Nassau et à madame le princesse royale,
« sa veuve et qu'elle porte dans son ventre, pour notre prince
« souverain et légitime; promettons à son altesse royale,
« mère dudit fruit, toute fidélité et obéissance et de nous
« soumettre à toutes ses lois, édits et ordonnances et de
« nos très illustres seigneurs princes, sous le comman-
« dement de M. le comte de Dona, gouverneur de cette
« principauté et aux arrêts et règlements de MM. de la
« cour du parlement et nous maintenir tous en bonne union
« et concorde et conserver la ville de tout notre pouvoir
« envers et contre tous pour le service dudit fruit sacré
« de son altesse royale » (1).

(1) Bastet. *Histoire d'Orange*, p. 136.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce prince né posthume eut une destinée mouvementée et prit part à toutes les grandes guerres de cette époque, entretenant, pour servir ses intérêts, le feu dont il avait embrasé toute l'Europe. Il perdit la principauté d'Orange mais conquit la couronne d'Angleterre. Par suite de son mariage avec Marie Stuart, fille du duc d'York (plus tard Jacques II, 1685), il se mit à la tête du parti protestant et réussit à détrôner son beau-père qui était ardent catholique. Il fut proclamé roi d'Angleterre en 1689, mais dut déposer en même temps sa qualité de Stadhouder de Hollande.

Le traité de paix signé à Utrecht le 11 avril 1713, enleva définitivement la principauté d'Orange à la maison de Nassau, qui obtint néanmoins l'autorisation de retenir le titre et les armes des princes d'Orange, et de revêtir du nom de principauté d'Orange, une partie de la Gueldre qui avait été cédée par ce traité à la maison de Nassau.

Quant à la principauté même, elle avait été revendiquée par les d'Orléans, ducs de Longueville, comme descendants, par les Hochberg, d'Alix de Châlon, épouse de Guillaume de Vienne, dont la fille avait épousé Rodolphe de Hochberg. Aussi fut-elle attribuée par le roi de France, par lettres-patentes du mois de décembre 1714 à Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, comme succédant à François-Louis de Bourbon, lequel avait déjà depuis 1702 fait acte de suzeraineté sur Orange.

En 1731 la principauté fut définitivement réunie à la France et incorporée au Dauphiné par arrêt du 29 mai 1731.

Après ce court aperçu historique sur les destinées d'Orange, jetons un coup d'œil sur ses monuments si remarquables.

En première ligne se place son célèbre arc de triomphe, encore si bien conservé.

Lorsqu'on arrive à Orange par la voie du nord, on aperçoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'élevant à l'entrée de la ville ce magnifique arc triomphal, remémorant l'asservissement des Gaules. Il a naturellement perdu les chars et les statues qui devaient couronner son sommet, les Renommées et les Victoires en bronze ornant les angles.

Néanmoins le grand bloc cubique resté debout à travers dix-huit siècles, haut de 18m80, large de 19m85 et profond de 8m70, avec ses trois portes, celle du milieu de 9 m. et les latérales de 6m66, est d'un ensemble imposant et grandiose. Quatre colonnes corinthiennes encadrent l'arc sur chaque face; au-dessus du premier des deux attiques existe un fronton en forme de triangle. Le tympan en est nu. Une large frise offre des représentations de combats entre Romains et Gaulois. Ces bas-reliefs sont de très grande allure et mouvementés. D'autres bas-reliefs au-dessus des portes latérales offrent un fouillis de motifs décoratifs, cuirasses, trophées, animaux. Le côté à l'est seul est intact, le côté à l'ouest est tout à fait fruste et a même nécessité une importante restauration de consolidation. Les voûtes des portes sont à fort beaux caissons hexagonaux, aux cintres garnis de fleurons.

Les deux côtés du monument sont ornés entre les colonnes cannelées, de trophées d'armes surmontant des statuettes jumelles en bas-relief. Ces quatre colonnes sont surmontées d'un fronton triangulaire encadrant un arc en plein cintre et de chaque côté au-dessus du fronton se voient des sirènes à la longue queue enroulée en trois spirales.

Le théâtre d'Orange situé à l'autre extrémité de la ville est remarquable par son grand mur de façade haut de 36m80 et long de 103 m. Il est percé dans le bas de baies en plein cintre dans un encadrement d'ordre dorique. Plus haut existe une série d'arcatures aveugles d'une destina-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion purement ornementale entre deux rangées de corbeaux massifs et rectangulaires destinés aux mats supportant le « Velarium » des gradins.

L'intérieur a subi de fortes restaurations nécessitées par les ravages commis au cours des siècles. Les gradins étagés le long de la colline Saint-Eutrope, avaient servi de carrières et toute une colonie de masures était venue s'étager contre les parois. Il a fallu déblayer tout cela et le monument maintenant dégagé se présente sous un aspect des plus imposants (fig. 1).

Les gradins faisant face en hémicycle au « proscenium » se divisent en trois séries superposées, séparées par un haut mur, percé de distance en distance par les « vomitoria » correspondant aux escaliers conduisant aux gradins. Sous les gradins existent de larges couloirs voûtés, donnant un accès facile partout.

Il ne reste du « proscenium » que le grand mur nu, percé de niches et d'arcatures aveugles, la grande niche du centre contenait probablement la statue de l'empereur. Sur le côté existe encore un très élégant péristyle formé de deux colonnes rondes en marbre blanc, encadrées de deux pilastres et surmontées d'un attique.

On a aussi découvert à Orange des restes assez considérables du cirque, mais on n'en connait pas exactement la longueur, on suppose toutefois qu'il ne dépassait pas le pont de Lauges; on a découvert près de ce pont des colonnes granitiques qui servaient peut-être d'appui à la « spina ». Ce cirque devait avoir environ 400 m. de long, sur 80 m. de large.

Quant aux thermes et aux arènes, il n'en reste plus la moindre trace.

Comme monuments religieux d'Orange, il n'y a que la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cathédrale à citer; construite au XIIe siècle, elle subit dans la suite des temps une foule de vicissitudes. Pillée par les protestants, la cathédrale eut alors son clocher effondré et ses voûtes écroulées et elle fut presqu'entièrement rebâtie, en 1583, sous l'évêque Jean de Tulle, d'après les traditions romanes.

Il existe ici de ces pilastres cannelés, comme à Autun et à Beaune, datant du XIIe siècle et imitations de l'époque romaine. Il y a aussi beaucoup de matériaux de réemploi, et l'on retrouve des pierres avec marques de tâcherons.

L'abside primitive était à pans coupés à l'extérieur et circulaire à l'intérieur, il n'en reste plus que la base. Il y avait primitivement un transept, chose assez rare dans le midi, avec coupole centrale. Les croisillons subsistent encore, celui du nord sert de sacristie, celui du sud a été vendu et sert d'habitation.

La partie la plus intéressante de l'ancienne église romane est le portail du sud; quoique les colonnettes engagées aient disparu on remarque encore toute l'ornementation des colonnettes d'angle, elles sont torses et imbriquées.

Le clocher et l'abside ont été complètement rebâtis.

La colline Saint-Eutrope était surmontée d'un château-fort dont il ne reste que des ruines informes.

Après la visite d'Orange, un train spécial conduit les congressistes à Vaison, ville riche en antiquités romaines et qui a fourni au British Museum, un Diadumène provenant de son ancien théâtre.

L'ancienne capitale des Voconces ne possède plus guère de cette époque que quelques gradins du théâtre, deux arcades, et un magnifique pont de 20 mètres d'ouverture bâti sur l'Ouvèze (1), qui était navigable et avait des quais.

(1) Cette rivière donna son nom à Vaison, *Vasio* en latin, Ουάτιον en grec.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il y a encore sur ses bords des bouches d'égout et des fragments d'anciens quais. Les thermes antiques ont été fouillés en 1831 et on a mis à jour une belle série de documents archéologiques qui sont actuellement au Musée d'Avignon. Le théâtre de Vaison pouvait contenir environ 3.000 personnes et on a utilisé beaucoup de matériaux romains pour la construction de la cathédrale.

L'église de Saint-Quenin actuellement hors de la ville est au centre des vestiges de l'ancienne ville romaine. L'abside triangulaire date de l'extrême fin du XIIe siècle. C'est la seule partie intéressante de l'église, mais elle l'est à un haut point. En effet, cette forme est étrange et a donné lieu à toutes sortes de suppositions. On a voulu y voir un reste d'un temple de Diane, mais MM. Révoil et de Lasteyrie ont prouvé que cette construction était tout entière romane.

La décoration extérieure en est très soignée ; trois colonnes se trouvent à chaque angle du triangle, elles sont cannelées, leurs chapiteaux sont imités de l'antique et les bases en sont très caractéristiques. Des pilastres cannelés sont appliqués à mi hauteur entre les colonnes, et tout autour de ce chœur règne une frise à ornements géométriques et personnages sculptés de façon si archaïque qu'ils ont surtout contribué à induire en erreur les archéologues en faisant attribuer à cette construction une ancienneté beaucoup plus grande quelle n'a en réalité.

Une partie pentagonale et deux niches ou absidioles de cette abside triangulaire sont creusées à l'intérieur. On peut lui comparer celle de la cathédrale d'Alet en ruines, vue lors du congrès de Carcassonne (1).

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Carcassonne et de Perpignan*, 1906, p. 58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ici l'abside à cinq pans, a ses arcatures supportées par six colonnes alternant à fût nu et à fût en torsade. Tout autour règne une corniche imitée de l'antiquité, avec un rang d'oves et un rang de palmettes. Cette corniche est traversée par des bandeaux plats, décorant la voûte de l'abside et allant reposer sur les chapiteaux des colonnes. Ce n'est pas une voûte en cul-de-four, nervée, mais une véritable demi-coupole. A la clef se voit un agneau pascal. La voûte qui précède ce chœur, est de forme conique, elle ne recouvre pas un transept, mais un raccord insolite entre la nef et le chœur. Dans le massif de la maçonnerie s'ouvrent deux absidioles posées de biais et par conséquent ne pouvant avoir la dénomination de transept.

Tout le reste de l'église date de 1636 et n'offre aucun intérêt, sauf une pierre sculptée mérovingienne encastrée au-dessus du porche lors de la reconstruction.

La cathédrale de Vaison contient des parties très anciennes ainsi l'abside et les deux absidioles, ont des murs circulaires datant du VIe ou du VIIe siècle. Les murs extérieurs des bas-côtés, le massif rectangulaire encastrant l'abside, les contre-forts des absidioles et la base du clocher bâti devant l'absidiole de gauche, datent de l'année 1020 environ. Les piles cruciformes et la coupole octogonale furent bâties au milieu du XIIe siècle. Après une quarantaine d'années d'interruption, on ajouta vers la fin du XIIe siècle les voûtes en berceau brisé, et 10 au 20 ans plus tard on s'occupa de la décoration intérieure: ornementation en bâtons brisés, sculptures en haut-relief, ornementation des impostes des grandes arcades. A l'extérieur, la façade est du XIe siècle et la corniche de la fin du XIIe.

Des antéfixes existent sur les pignons de la nef et de l'abside. Il y a beaucoup de morceaux réemployés aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

murs, et en plusieurs endroits se rencontrent des marques de tâcherons et le nom d'VGO.

Il y a derrière l'autel un beau siège d'évêque en marbre blanc, et l'autel lui-même est remarquable, fait avec des débris de sarcophages où l'on remarque des Strigiles. Il y a aussi dans le chœur des enfeus du XIVe siècle.

La corniche extérieure de la cathédrale est fort intéressante, surtout à cause de la frise sculptée et de l'inscription régnant sous les modillons.

Cette inscription n'a pas encore été interprétée de façon satisfaisante. Les uns la font remonter à l'époque de la décoration extérieure, au début du XIIIe siècle; d'autres veulent y voir le Xe siècle. Voici ce qu'on peut y lire :

OBSECRO VOS FRATRES AQVILONIS VINCITE PARTES | SECTANTES CLAVSTRIVM QVIA SIC VENIETIS AD AVSTRVM | TRIFIDA QVADRIFIDVM MEMORET SVCCENDERE NIDVM | IGNEA BISSENIS LAPIDVM SIT AVDITA VENIS | PAX HVIC DOMVI.

formant ainsi quatre hexamètres, suivis des trois derniers mots. La reproduction ci-contre permet d'en lire le second vers (fig. 2).

La partie supérieure du clocher est d'une décoration fort belle: arcatures ajourées et créneaux ; sous les modillons existe aussi une frise sculptée.

L'ensemble de cette cathédrale est fort intéressant, son abside et son chœur peuvent être considérés comme les plus anciens du sud-est de la France.

Le cloître de Vaison existant au nord de la cathédrale date du commencement du XIe siècle, mais a été fortement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

restauré, car toute la galerie longeant l'église est neuve, ainsi que les voûtes du cloître. Les grandes arcatures reposent sur piliers carrés, cannelés et encadrent trois petites arcatures soutenues par des colonnes jumelles. Les chapiteaux sont pour la plupart fort beaux, en marbre blanc et ornés de feuilles d'acanthe, de volutes et simplement de larges feuilles.

Sous les voûtes du cloître on a réuni toute une collection de débris archéologiques.

Après avoir traversé le vieux pont romain on pénètre dans la vieille ville du moyen âge, aux rues curieuses et tortueuses s'élevant vers l'église, qui est aussi dédiée saint Quenin, et le château qui dominent la colline.

L'église, bâtie à mi-hauteur de la colline, par l'évêque Pons de Sade, n'offre rien de remarquable pour l'archéologue, mais j'y ai noté une pierre blanche tombale intéressant la Belgique. En voici l'inscription que j'ai copiée:

D. O. M.
Joannes de Rataller, Belga,
I. V. D. Arch. Hujus ecc^a
ab A^o 1594 hoc sacello ad
honorem B. Io. Baptista
et altero a parte dextra in
introitu ecclesiæ ad honorem
Sta Mariæ Virginis de Monteacuto
a fundamentis extructis, fundatis
duobus clericulis et aliis piis
relictis, testamento mensa capitulari
ex asse haerede instituti naturæ
debitum solvit die XXVIII mensis
Aprilis MDCXXXV.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je ne m'attendais pas à retrouver là un souvenir si lointain du célèbre sanctuaire de Montaigu. Cette pierre tombale se trouve placée au mur, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Le château, qui domine la colline, fut bâti par les comtes de Toulouse vers la fin du XIIe siècle et successivement fortifié jusqu'à la fin du XIVe. Il en reste un donjon carré et deux longs murs à l'orient et au midi garnissant les parties vulnérables, car en d'autres endroits les rochers à pic servaient de défense naturelle.

Le jeudi 20 fut consacré à la visite de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Saint-Restitut.

L'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux est un type accompli de l'école romane en Provence et remonte au XIIe siècle. Ici on n'avait pas subi les attaques du comte de Toulouse qui avait ravagé Vaison, aussi cette église-ci est elle intacte.

L'évêché de Saint-Paul, en 1154, se rattachait directement à l'Empire (1), qui concéda au chapitre une carrière dont furent probablement extraites les pierres qui servirent à la construction. On commença par l'abside et le transept et on trouve dans ces deux parties de très nombreuses marques de tâcherons, qui diminuent dans la nef; à la façade on n'en trouve plus.

Le chœur construit sur le modèle de la cathédrale de Vaison, se compose d'une abside flanquée de deux absidioles, il y a un transept et la nef est de trois travées, avec bas-côtés très étroits et ne correspondant pas avec

(1) La suite des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux se trouve, avec notices historiques sur certains d'entre eux, dans NICOLAS CHORIER, *L'Estat politique de la province de Dauphiné*. Grenoble, 1671. t. II, p. 169.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les absidioles. Un porche latéral s'ouvre sur la seconde travée précédant une chapelle ajoutée au xve siècle.

Les voûtes du transept ne sont pas de l'époque et la coupole octogonale est hypothétique. L'abside est en demi-cercle, mais, particularité assez rare, les absidioles sont très hautes et arrivent à peu près à la hauteur de l'abside.

L'abside est très décorée, mais il n'y a pas de clef de voûte; même système qu'à Vaison, église Saint-Quenin; ornementation de bandeaux plats.

Le fond de l'abside est décoré d'arcatures à colonnes cannelées, droites et torses avec tailloirs sculptés et chapiteaux corinthiens.

Un pavé en mosaïque assez rare et formé d'ornements géométriques existe dans l'abside.

Les bas-côtés qui ne sont pas dans l'axe des absidioles, sont voûtés en quart de cercle parfait; la nef est voûtée en plein cintre avec doubleaux, supportés par des demi-colonnes adossées aux murs et cannelées en spirale (fig. 3). Les socles de ces colonnes sont cannelées aussi: exemple unique dans la région. Socles et colonnes partant des tailloirs des pilastres.

Au-dessus de la corniche, dans la travée, existe une sorte de galerie formée de trois niches à voûte en cul-de-four (fig. 3), entre pilastres et avec colonnettes à chapiteaux historiés, à droite la niche centrale seule est percée pour l'éclairage.

La seconde et la troisième travée ont cette décoration, la première ne l'a pas. Partout les corniches sont très riches et très ornementées. L'éclairage de l'église est fort restreint, on trouve des traces de décoration picturale aux piliers de la nef: peintures de la seconde moitié du xiiie siècle. On remarque un très curieux bas-relief près de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chaire de vérité à gauche, il est sculpté dans le pilier à mi-hauteur et représente des damnés emportés par des diables (fig. 4).

Une plaque en marbre blanc moderne cite parmi les bienfaiteurs de l'église, Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur.

Toute l'église est construite de cette belle pierre blanche, dorée par le soleil, propre au midi. A l'extérieur de la nef des arcatures supérieures règnent tout le long des murs. Il existe deux grandes gargouilles aux angles du porche latéral et du mur du transept.

Le portail de l'église est d'une très grande richesse de décoration, son archivolte est soutenue au-dessus des pilastres, par deux grands lions ailés. Il existe un premier boudin rond tout orné de palmettes, dans la gorge une série de 17 têtes fort expressives, au-dessus rangée de palmettes et en dessous série d'oves et de grecques. De chaque côté du porche se trouvent encastrés au mur une colonne et un pilastre cannelés, mais sans trace de chapiteaux. Les socles sont très élevés. Fûts probablement de remploi et mis là comme motifs décoratifs.

Le clocher est carré et établi sur le croisillon du sud. Il a subi une forte restauration et n'offre aucun intérêt.

Nous nous rendons ensuite à Saint-Restitut, curieuse église à une nef de la fin du XIIe siècle, précédée d'une tour carrée qui a été fort discutée.

On a d'abord cru y reconnaître un monument païen, utilisé plus tard, puis on en a fait une tour carolingienne et enfin elle a été beaucoup rajeunie, comme c'est le cas d'ailleurs pour beaucoup de monuments discutés. L'appareil est en partie taillé en bossages qui indiquerait plutôt le XIIIe siècle; à mi-hauteur de la tour règne une frise fort

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intéressante (fig. 5) elle est en très faible relief. Une pierre un peu plus grande que les autres représente un Christ bénissant et nimbé, vers lequel s'avancent des personnages trois par trois ou deux par deux, tous portent en mains une offrande. Plus loin, ce sont des animaux fantastiques. Chaque pierre est encadrée d'une bordure formant cadre.

Au-dessus règne une bande en appareil réticulé et surmontée elle-même d'une corniche surplombant et ornée de rectangles et de roses. Au sommet de la tour existent des marques de tâcherons, dont celle du célèbre Hugo:

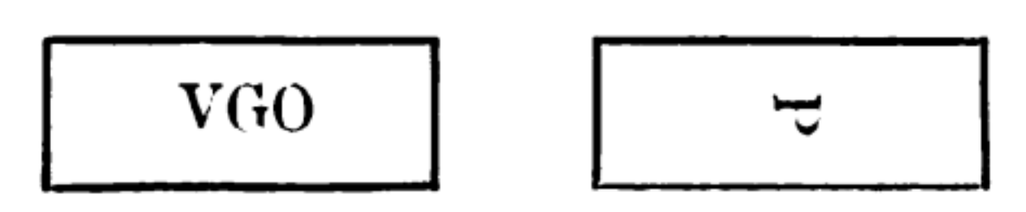

L'église accolée à cette tour est calquée sur N.-D. des Doms d'Avignon. Elle a la forme classique à une nef des églises rurales de la Provence, le chœur est classique aussi avec ses bandes dans le cul-de-lampe. Le chœur a des arcatures en plein cintre dont la dernière vient finir à moitié sur le pilastre, les arcatures provençales se distinguent par leur hauteur et leur importance. Quelques chapiteaux sont épannelés; d'autres travaillés avec art, j'ai photographié un magnifique spécimen, surmontant la seconde colonne à gauche dans le chœur (fig. 6).

Cette église de trois travées, à abside ronde intérieurement et pentagonale à l'extérieur, et ses voûtes en berceau brisé, peut être mise à une époque avancée du XIIe siècle.

Le portail latéral à droite donnant accès dans la première travée est encadré de deux colonnes cannelées avec chapiteau corinthien, supportant un fronton triangulaire, décoré de grecques, de denticules et d'oves (fig. 7), le tout inspiré de l'art romain, dont il y avait tant de spécimens dans la région.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A quelque distance de cette église existe une petite chapelle du Saint-Sépulcre, hexagonale, à toit très plat et flanquée aux angles de contreforts carrés, trop massifs pour cette petite construction. Elle date de 1508 et porte encore des marques tardives de tâcherons.

Le vendredi 21 mai, les congressistes traversant le Rhône, ont été visiter la célèbre chartreuse de Villeneuve.

Il y aurait beaucoup à voir et à décrire à Villeneuve, cette petite ville située au-delà du Rhône, en face d'Avignon, et qui dût sa splendeur à l'époque où les papes étaient à Avignon et où les cardinaux venaient y bâtir de somptueuses résidences d'été. Il y avait là, rue du Fort, le palais du cardinal de Giffons, celui de Pierre de Luxembourg, le palais du cardinal Raymond de Canillac, le palais du cardinal Pierre de la Thurroye, le palais du cardinal Pierre Bertrand, l'hôtel de l'abbé de Thierry, l'hôtel dit du prince de Conti, la maison Michel, la maison Castellan, et d'autres moins importants dont il ne reste même plus de vestiges. Outre cela, nombreux étaient les couvents qui s'y étaient établis; les Récollets, les Pénitents noirs, les Pénitents gris, les Olivétains, les Bénédictins, le prieuré de Montaut dépendant de l'abbaye de Saint-André et enfin les Chartreux.

Les Chartreux furent appelés à Villeneuve par le pape Innocent VI (Etienne Aubert) en 1356-1358. Il avait un palais à Villeneuve et bâtit une église et des cellules contre son palais. L'église était destinée à recevoir son tombeau qu'il y fit ériger en 1358; mais le magnifique mausolée en pierres de Pernes, que l'on voit aujourd'hui à l'hôpital, n'y fut placé que neuf ans après sa mort, en 1371.

Protégée et dotée par les neveu et petits neveux du pape Innocent VI, le cardinal Audouin Aubert et les car-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dinaux de Carcassonne (Etienne Aubert) et de Pampelune (Pierre Selva), la chartreuse prit rapidement une très grande extension. Lors de la Révolution, les bâtiments occupaient une superficie considérable et il y avait encore quarante-six religieux. Tout fut alors vendu, le monastère fut divisé en dix-sept lots et actuellement dégradé et ruiné, il est habité par deux cents familles qui se sont implantées dans les ruines.

L'inventaire, fait alors, constate qu'il y avait au moment de la dispersion des religieux, 34 tableaux de prix et une bibliothèque de 9200 volumes.

Les livres transférés à la mairie furent vendus en bloc, en 1812, à un libraire de Montpellier pour le prix global de 16.000 francs. L'acquéreur, M. Séguin, vendit plus tard à Londres deux ou trois des manuscrits des Chartreux pour un prix équivalent au prix payé pour toute la bibliothèque.

Il ne reste plus aujourd'hui de cet immense monastère que la porte d'entrée, la fontaine Saint-Jean, le dôme du réfectoire, la chapelle d'Innocent VI, le cloitre et une partie en ruines de l'église.

La porte monumentale de clôture est l'œuvre de François de Valfrenière, architecte avignonais, et fut élevée en 1649.

Elle se compose d'une arcade à tympan plein, s'ouvrant entre deux colonnes engagées d'ordre composite. Un fronton triangulaire la surmonte traversé d'un grand cartouche et couronné de cinq vases d'un bel effet. Vers l'intérieur, la forme de la porte est rectangulaire, correspondant avec le tympan aveugle de l'extérieur et la porte est surmontée d'une balustrade ajourée.

La porte franchie, on se trouve en face d'une longue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avenue, dite allée des Muriers, aboutissant à l'appartement du coadjuteur, précédé d'un petit couloir voûté allant vers la place de l'église. A gauche de cette avenue se trouve le quartier des frères, leur petit cloitre et la pharmacie. A droite il y avait des greniers et des jardins. Dans le fond, près du petit couloir voûté, les logis du prieur, du procureur, du syndic. Contre le logis du prieur se trouvait la fameuse bibliothèque du couvent.

Une petite place en face précède l'église qui fut agrandie à une certaine époque. L'église, tout à fait en ruines, se composait de deux nefs placées côte à côte. Il faut faire toutes espèces de détours, traverser des masures et des jardinets pour se rendre compte, dans l'enchevêtrement actuel, de ce que c'était que cette église, où tout était remarquable: le sanctuaire entièrement incrusté de marbre, la table de communion en marbre rouge veiné, les tombeaux qui s'y trouvaient, entre autres celui du prince de Conti, frère du grand Condé. Un mur de deux mètres de haut séparait le chœur des pères de celui des frères. Le chœur des frères, transformé aujourd'hui en écurie, avait deux petites chapelles latérales à gauche.

L'église fut consacrée en 1358, elle comprenait trois travées. Innocent VI y accola une chapelle au sud-est, composée d'une abside et d'une travée, où il voulait établir sa sépulture, et on y ajouta deux autres travées, formant une nouvelle nef le long de l'ancienne.

Les voûtes de la vieille nef sont encore intactes, ainsi que le fond de l'église avec sa grande rose dont les remplages n'existent plus; quant à l'abside, elle a disparu, laissant un vaste trou béant. Les chapiteaux des colonnes sont fort simples, mais on remarque aux murs quelques jolis culs-de-lampe, dont l'un représente un homme accroupi suppor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant la retombée des voûtes entre la seconde et la troisième travée. Il y a dans les voûtes des vases acoustiques de dimensions inusitées.

Le tombeau du pape Innocent VI que nous verrons tantôt à l'hôpital, se trouvait dans la chapelle méridionale. Dans la petite chapelle au nord il y a de fort belles fresques; il y en a aussi représentant l'histoire de saint Jean-Baptiste dans la chapelle d'Innocent VI, donnant dans le réfectoire des pères, grande salle d'environ 22 mètres de long, où fut, croit-on, réuni le conclave après la mort d'Innocent VI. Entre la salle consistoriale et l'église se trouve le petit cloître entièrement conservé avec les galeries de 20 mètres de long. Les voûtes en sont intactes, une partie seulement repose sur colonnes, le reste sur culs-de-lampe. Vers le préau d'épais contreforts séparent les arcades. La galerie du levant était anciennement le grand cloître situé presqu'au centre de l'ensemble des bâtiments, contenant au milieu le château d'eau de la Chartreuse, on l'appela la fontaine Saint-Jean (fig. 8) ; c'est un charmant édicule rond à arcades séparées par des pilastres.

Etienne Aubert avait son palais à Villeneuve, encastré complètement par la Chartreuse.

Nous nous rendons ensuite à l'hôtel-de-ville, où se conservent les archives de la Chartreuse, riches encore et comprenant de belles chartes de 1345 à 1366, et beaucoup d'autres documents précieux, mais le reste des archives se trouve à Nîmes. Dans la grande salle il y a de splendides armoires hollandaises. L'hôpital contient le beau tombeau d'Innocent VI qui, sauvé de la destruction, y a été tant bien que mal rétabli, mais trop à l'étroit; on ne peut guères juger de la splendeur qu'il devait avoir dans l'église de la Chartreuse. On est obligé de monter sur une galerie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour juger de son ensemble et on le voit de trop près. Ce mausolée est merveilleux d'élégance avec ses huit piliers entourant la statue couchée du pape, piliers séparés par de fines arcatures ajourées avec gables et redents trèflés; des niches vides de leurs statues ornent les piliers, qui sont reliés dans le haut par une balustrade ajourée et surmontés de pinacles élancés (fig. 9).

L'hôpital contient aussi un petit musée où l'on voit un sarcophage gallo-romain trouvé en 1820, beaucoup de tableaux parmi lesquels deux primitifs dont l'un est considéré comme peut-être le plus vieux des primitifs français, et deux coffres-forts curieux, recouverts de cuir et à gros clous de cuivre.

L'église collégiale de Notre-Dame a été complètement restaurée, elle a une nef de six travées, un clocher carré est planté au chevet de l'église et une autre tour au nord de la dernière travée. La nef est bordée de chapelles latérales. L'église renferme quelques œuvres-d'art; une remarquable Vierge du commencement du XIVe siècle, drapée d'ivoire et polychromée; une autre Vierge du XIIIe siècle à deux faces, c'est-à-dire deux statues de la Vierge avec l'enfant Jésus, adossées et sculptées dans un seul morceau de pierre grise; la Vierge est couronnée. On remarque encore dans l'église, le siège abbatial provenant de l'abbaye de Saint-André et le maitre-autel avec bas-relief venant de la Chartreuse et dont il a été fait mention ci-dessus.

On ne peut quitter Villeneuve sans mentionner encore la tour de Philippe le Bel, massive construction de forme carrée en face du pont Saint-Benezet et le fort de Saint-André avec son monastère bâtis au sommet du mont Andaon. Les deux grosses tours d'entrée à machicoulis sont fort bien conservées.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'après-midi de cette journée fut consacrée à la visite de ce splendide palais des papes, si bien dégagé et restauré, puis des vieux remparts de la ville, du célèbre pont d'Avignon pour finir par le musée Calvet.

La masse imposante du palais se dresse à l'extrémité de la ville, sur une colline peu élevée (fig. 10). Bâti sous Benoît XII de 1335 à 1342, il fut agrandi de nouvelles constructions de 1342 à 1365 par les papes Clément VI, Innocent VI et Urbain V. Ce palais servit longtemps de caserne et subit durant cette période de nombreuses dégradations, mais actuellement bien restauré et dégagé, il a repris son ancien aspect et on peut parfaitement se rendre compte de sa splendeur d'autrefois.

Jean XXII fut le premier pape qui se fixa à Avignon, il se choisit comme palais l'habitation de l'évêque d'Avignon et l'agrandit considérablement, mais c'est surtout à Benoît XII qu'est due la construction du palais actuel.

Cet ensemble splendide a fait dire à M. Enlart, que le palais des papes à Avignon est un des plus beaux édifices du monde (1).

Deux vers du grand Mistral célèbrent aussi sa gloire:

« *Mai lou palai pontificau*
Ero entre touti sènso egau (2).

Cette masse énorme bâtie avec un vrai dédain de toute symétrie a sa façade principale sur une grande place déserte, et lorsqu'on y arrive ayant quitté les rues bruyantes et

(1) Enlart. *Histoire de l'art*, publiée sous la direction de M. André Michel, t. II. p. 529.

(2) Frédéric Mistral. *Nerto*, Chant, II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

animées de la ville, on se trouve subitement reporté en plein moyen âge; on se sent en présence d'un vraie forteresse, nécessitée pour la défense des papes par les troubles incessants du XIVe siècle. Elle eut d'ailleurs à soutenir plusieurs sièges, entre autres sous Benoit XIII.

La coloration dorée des pierres, due au chaud soleil du midi, lui donne un aspect tout particulier.

L'immense et imposante façade donnant sur l'esplanade, a toutes les allures d'une forteresse. Une partie des bâtiments vers la cathédrale, est en retrait. Toute cette façade est entièrement garnie d'immenses machicoulis d'aspect étrange et présentant une série d'arcatures; ils sont formés par les contreforts des murailles, réunis dans le haut par des arcs en tiers-point; du bas de ces arcatures partent des talus en pierre.

La partie en retrait et la tourelle octogone d'angle qui est en encorbellement sont crénelées, ainsi que la grande tour Campane, à gauche, vers la cathédrale. Peu de fenêtres percent la façade et il y a absence presque totale, comme d'ailleurs à l'intérieur, de sculptures et d'ornementation. On voit que l'idée dominante des constructeurs a été la défense contre les attaques du dehors.

La porte d'entrée principale est précédée et surmontée de deux encorbellements, et précède un long couloir donnant accès dans la grande cour du palais. Cette cour d'aspect sévère et froid est entourée des quatre côtés de bâtiments très élevés. Les mêmes grandes arcades à machicoulis se retrouvent sur la façade intérieure vers l'entrée. Au centre de cette cour se trouvait le puits d'Urbain V qui a été comblé; à droite, s'ouvre le grand escalier précédant la salle de l'audience, occupant tout le rez-de-chaussée, contre laquelle se trouve la chambre du conseil des audi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teurs et la tour du Vestiaire ou de Saint-Laurent. En face existent les appartements privés des papes, le petite salle à manger, la tour des Anges et la tour de la Garde-robe; à gauche se trouve la plus grande masse des bâtiments, comprenant la grande salle à manger, bâtie au-dessus du consistoire, l'entrée du cloître et l'aile des réceptions, derrière laquelle et longeant le cloître se trouve l'aile des dignitaires et officiers secondaires, aboutissant à la tour Campane; au fond du cloître se trouvait la chapelle pontificale bâtie entre la tour de la Campane et la tour de Trouillas.

Cette partie qui est la plus ancienne date (1), avec ses tours, des constructions de Benoît XII (1335-1342). Du côté de la porte d'entrée se trouvaient les appartements des grands officiers, camérier, trésorier, etc.

Parcourons rapidement ces différentes parties, à droite, après avoir franchi le grand escalier, appuyé à la tour de la Gâche, on a, au rez-de-chaussée, la grande salle de l'audience et au-dessus la grande chapelle pontificale. La salle de l'audience ou salle de justice, où siégeaient les auditeurs de Rote, est divisée en deux nefs supportées par six piliers formés de huit colonnettes, elle a 52 m. de long, sur 16m50 de large et seulement 11 m. de hauteur.

On y descend par un escalier à marches circulaires; dans le fond, les deux dernières travées, plus allongées que les quatre autres, avaient leur pavement plus élevé que le reste de la salle et elles en étaient séparées par une balustrade, pour contenir la foule. Derrière cette

(1) Un très bon résumé de l'histoire de la construction du palais des papes se trouve dans Viollet-le-Duc. *Dict. rais.*, VII, p. 27. On y voit deux plans et une vue d'ensemble de ce palais. figg. 14, 15, 16.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

balustrade se trouvaient en hémicycle les sièges des membres de l'audience, et au centre de ces sièges existait une bibliothèque tournante ou *Rote*, renfermant les ouvrages de jurisprudence que les auditeurs pouvaient consulter sans se déplacer. De magnifiques fresques ornaient cette partie de la salle et en quelques endroits on aperçoit encore des restes de petites fresques partielles.

La partie la plus remarquable en est, les figures de prophètes, représentés nimbés, sur un fond constellé et tenant chacun en mains un rouleau sur lequel est écrite en lettres gothiques une sentence se rapportant à la justice. Ils sont peints en quatre rangs superposés dans les segments des voûtes. Les fresques du Jugement dernier et du Crucifiement sont très détériorées, ce qui n'a rien d'étonnant, car cette belle salle servit longtemps de magasin à fourrages.

La chapelle papale est bâtie au-dessus. On y accède par le grand escalier, recouvert d'une élégante voûte avec clefs ornementées et retombant sur des culs-de-lampe formés d'animaux fantastiques. Des débris murés d'une grande baie en tiers point avec ornementation ajourée sont visibles dans le haut.

Cette belle chapelle a les mêmes dimensions que la salle du dessous, mais a une belle élévation de 20 m. de haut. Six croisées divisées en trois étages en éclairent le fond et les côtés sont également percés de croisées. Les clefs de voûte sont ornementées, mais les chapiteaux sont fort petits. Ici, il y a une nef unique tandis que dans la salle d'audience il y en a deux. Toute décoration a disparu.

La tour Saint-Laurent, dite de la Garde-robe était remarquable par ses fresques qui se trouvaient aux étages supérieurs et à la chapelle de Saint-Michel formant le haut de cette tour. Les voûtes et les murs étaient recouverts de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

belles fresques dues à Matteo Giovannetti, qui décora aussi la chapelle de Saint-Martial dans la tour Saint-Jean. Clément VI avait une prédilection particulière pour les peintures murales. Aussi avait-il formé le projet de décorer de fresques tout son palais. Celles de la chapelle Saint-Michel ont malheureusement disparu, il ne reste plus que quelques contours des dessins et de petits fragment au-dessous des fenêtres.

La pièce située sous la chapelle était aussi complètement décorée, mais les murs avaient été recouverts d'un épais badigeon. On a réussi à l'enlever et les peintures ont été remises au jour et très fortement restaurées. Sur un fond sombre formé d'arbres et de feuillages se détachent toute une série de personnages et d'animaux; ici c'est une chasse au sanglier, là, c'est un oiseleur perché au haut d'un arbre et tachant de s'emparer d'oiseaux, plus loin on voit une chasse au furet et une chasse au lévrier. Une chasse au faucon n'est pas la moins intéressante, deux fauconniers sont en présence l'un de l'autre au pied d'un arbre dans la forêt et l'un d'eux le bras levé est prêt à lancer le faucon encapuchonné. Contre le sujet représentant la chasse au furet au distingue une baignade: six ou sept femmes nues prennent leurs ébats dans l'eau et s'enfuient à l'approche des chasseurs. Enfin le dernier sujet est une pêche dans un vivier rectangulaire entouré de murs: quatre pêcheurs munis de filets de diverses formes l'entourent et près du vivier se tient un grand cygne blanc, le col tendu. La tour de la Garde-robe communique avec la tour des Anges, et celle-ci avec la tour des Etuves, conduisant aux petits appartements. De là un grand escalier mène, à l'angle de la cour, à la salle du consistoire au-dessus de laquelle se trouve la grande salle à manger d'apparat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette salle à manger qui ne servait que dans les grandes occasions, était aussi entièrement décorée de fresques, mais elle fut ravagée par l'incendie de 1413, d'où lui vint le nom de salle brûlée.

Sous la salle à manger se trouvait le consistoire, grande salle de 40 m. de long sur 11 de large. Elle aussi fut détruite par l'incendie et plus tard le cardinal Farnèse y établit un jeu de paume.

Contre le mur extérieur de cette salle s'élève la tour Saint-Jean qui elle échappa à l'incendie. Dans cette tour se trouvent superposées la chapelle Saint-Jean et la chapelle Saint-Martial, toutes deux remarquables par leurs belles fresques, conservées dans leur intégrité.

La chapelle Saint-Jean est éclairée par trois fenêtres divisées en deux lancettes trèflées et surmontées d'un oculus quadrilobé. La clef de voûte porte l'écusson de Clément VI: d'or à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules posées en orle.

Dans les parois de la voûte à nervures on voit différents personnages, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste, sainte Anne, Marie-Salomé, Zacharie et Zébédée, autour de la salle sont représentées différentes scènes; le Baptême du Christ, le Festin d'Hérode, le Christ conférant ses pouvoirs à saint Pierre, la Vocation des fils de Zébédée, la Naissance de saint Jean-Baptiste, le Crucifiement. Le parois dans l'embrasure des fenêtres sont entièrement remplies par une foule d'hommes et de femmes, remarquables par leurs costumes et leurs coiffes de l'époque. Une femme surtout se distingue des autres par son splendide costume, robe rouge bordée d'hermines et les mains croisées sur la poitrine nue.

La chapelle Saint-Martial correspondait avec la grande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

salle à manger. Ses fresques sont aussi bien conservées; elles sont dues au maître Matteo Giovanetti. Une tête de Christ se voit à la clef de voûte, dont les nervures séparent différentes scènes de la vie de saint Martial. Il y a huit sujets différents, les personnages sont bien groupés, malheureusement un trou dans la voûte, bouché depuis, dépare deux des sujets. J'ai photographié cette intéressante voûte (fig. 11) et on peut y distinguer les différentes scènes, le baptême de saint Martial, sa vocation, son ordination, son envoi à Limoges et des guérisons opérées par lui. Il y a également toute une série de sujets sur les parois et qui ont été fort bien décrits par M. Digonnet (1). Il dit qu'il n'y a pas en France un ensemble de peintures du XIVe siècle qui puisse être comparé aux deux chapelles de la tour Saint-Jean (2).

Derrière la salle brûlée se trouvent la tour de Trouillas et la tour de la Glacière, tout à l'extrémité du palais, vers le chœur de la cathédrale, au nord-est.

La tour de Trouillas, massif énorme de 52 m. de haut, fut la dernière des constructions de Benoit XII, mort le 24 avril 1342. Elle fut en partie détruite par l'incendie de 1354. Elle servait de dépôt de bois et de provisions, tout en assurant la défense du palais de ce côté. Près de là se trouvait la chapelle pontificale servant actuellement de salle des Archives départementales.

Adossées aux tours de Trouillas et de la Glacière, se trouvaient les grandes cuisines du palais et, entre ces cuisines, la salle à manger, l'aile des réceptions et l'aile des dignitaires, terminée par la tour de la Campane, existait

(1) F. Digonnet. *Le palais des papes d'Avignon*, p. 146.
(2) *Ibid.*, p. 158.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le cloître, qui sert actuellement de jardin aux Archives. Ce cloître austère de 400 mètres carrés, est actuellement en ruines. Il est des plus simples, sans ornementations ni moulures, avec piliers unis surmontés d'arcs d'ogives. Les galeries ont quatre mètres de large entre les piliers et les murs. A l'angle sud-ouest, s'élève le campanile, très simple aussi, contenant dans une baie en forme de fenêtre la cloche unique du palais, qui, d'après une légende, était d'argent et ne sonnait que pour la mort du pape et pour le conclave. Près de l'entrée du cloître, donnant dans la grande cour, se trouve la grande salle de réception *(camera paramenti)*, occupant tout le premier étage de cette aile. C'est dans cette salle que furent tenus les conclaves. Au second étage on logeait les hôtes princiers.

Avant de quitter le palais, signalons encore une fort belle galerie voûtée, existant dans l'aile dite de Clément VI et la traversant complètement, les doubleaux et les croisées d'ogives très aigus, retombent sur des culs-de-lampe d'une ornementation très sobre, de figures grotesques et d'oiseaux. Huit fenêtres, s'ouvrant sur la cour d'entrée, l'éclairent et ce corridor donnait accès dans les appartements des grands dignitaires. Cette galerie est nommée improprement Galerie du Conclave.

Lorsque Pierre de Luna (Benoit XIII), assiégé dans son palais par le maréchal de Boucicaut, dût quitter Avignon, en 1403, et se réfugier en Catalogne, ce fut la fin du grand schisme d'Occident. Il n'y eut plus après lui qu'un antipape: Clément VIII, qui finit par se soumettre et l'unité de l'Eglise fut rétablie sous Martin V. Dès lors, Avignon perdit de son importance et ne fut plus régie que par des vice-légats, nommés par Rome. Ils y conservèrent un auditoire de justice et un bureau des monnaies. Cet état de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

choses dura jusqu'à la Révolution. J'ai retrouvé une belle reliure d'un de ces vice-légats, reliure à ses armes et portant en exergue:

✠ ∘ G. ∘ DV ∘ NOZET, ∘ ARC. ∘ SEL. ∘ VIC. ∘ LEG. ∘ AVENIONE ∘

Elle recouvre un ouvrage de Pline:

C. Plinii Cæs. Sec. epist. lib. IX, in-8°, imprimé à Paris, chez Estienne, en 1611. En voici la reproduction (fig. 12).

Au bout de la place du Palais s'élève la statue du brave Crillon.

En quittant le palais, les congressistes sont descendus par des rues tortueuses et pittoresques vers le Rhône, pour aller voir le célèbre pont d'Avignon, le pont Saint-Bénezet, bien connu par la chanson. Il fut commencé vers 1177, par Jean Bénezet et s'écroula plusieurs fois (1). Il occupe les trois quarts du fleuve, a une arche sur les rives, sous laquelle passe la route et trois arches sur le fleuve, mais les arches actuelles ne sont pas celles de Jean Bénezet. Sur la deuxième pile s'élève une chapelle, dite chapelle de Saint-Nicolas; elle est à deux étages (2), composés chacun d'une seule travée et d'une abside, on y voit des traces de nombreux remaniements et il ne reste presque plus rien de l'œuvre de Jean Bénezet.

Les remparts d'Avignon, que l'on visite ensuite, sont fort remarquables (fig. 13). L'ensemble de ces murs crénelés, flanqués de temps en temps de grosses tours rondes ou carrées et percés de portes garnies de machicoulis, font tout

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, VII, 222 et 225, figg. 1 et 2. — Enlart. *Manuel d'archéologie française*, II, 265, 267, fig. 145.

(2) *Ibid.*, II, 270. Usage d'établir une chapelle sur les grands ponts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le tour de la ville (1), mais ce serait une erreur de croire que ce sont encore les murs du XIVe siècle, malgré leur aspect archaïque. Presque tous ont été reconstruits et principalement vers la fin du XVe siècle. Viollet-Le-Duc en commença la restauration. Une des parties les plus intéressantes de ces remparts, avec leurs machicoulis et leur chemin de ronde établi sur les courtines, se trouve près des Allées de l'Oulle.

Le Musée Calvet est très important et contient une foule de richesses. Il est établi dans l'ancien hôtel du marquis de Villeneuve.

Parmi les tableaux, il y en a de David, de Géricault, de Mignard, de Mme Lebrun, pour la partie ancienne d'Hobbéma, de Breughel, de Berghem, de Ruysdael, de Miereveldt, de Neefs, de Floris, de Brouwer, de Craesbeek; une magnifique salle de Vernet, séparée de la galerie par un portique, contient une série remarquable de ses œuvres. Deux Horace Vernet surtout sont splendides. Le nº 415 est intéressant: il porte: *Carolus, dux Burgund.*, le duc porte le collier de la Toison d'or.

La salle gothique est remplie de fragments très intéressants. Deux cheminées s'y trouvent, dont l'une, de la Renaissance est soutenue par deux énormes cariatides.

Il y a aussi des têtes de marbre fort belles, dont surtout une tête de vieillard. Une vitrine renferme des figurines, quelques poteries samiennes, des bronzes et des vases grecs. Plus loin, un beau Christ d'ivoire, dit le Christ des Pénitents Noirs, sculpté par Jean Guillermin en 1659.

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, 390, fig. 39, V. 124, figg. 9 et 11, VI, 208, fig. 11, IX, 101, figg. 27 à 30. — Enlart. *Manuel*, II, 465, fig. 209.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'exquis monument de la Renaissance de Chabannes-la-Palisse. Un médailler de 22.000 pièces et un riche musée d'histoire naturelle, où il y a un des plus beaux herbiers de France. La bibliothèque se compose de 106.000 volumes et de 2.800 manuscrits, parmi lesquels les Heures de Pierre de Luxembourg, le Missel de Clément VII et beaucoup de mémoires historiques.

Les archives établies dans une aile du palais des Papes sont riches aussi. Le sceau le plus ancien qui s'y trouve est de Louis d'Aveugle en 898. Les documents concernant les papes d'Avignon sont retournés à Rome, mais les archives contiennent encore la confirmation des possessions de l'évêché d'Avignon, les statuts d'Avignon du XIIe siècle (1156) et la correspondance des consuls d'Avignon avec Rome et les rois de France au XIVe siècle.

Les archives de la principauté d'Orange sont en partie à Avignon et en partie à Grenoble. Les archives de la chartreuse de Villeneuve, ont été transportées à Nîmes.

Le samedi 22, les congressistes avaient au programme la visite de l'abbaye de Montmajour, de Saint-Gilles et d'Aigues-Mortes, dans le département du Gard.

Un train spécial nous conduit à Arles d'où l'on part pour Montmajour.

On a souvent discuté sur les origines de cette abbaye, que l'on voulait faire remonter à l'époque mérovingienne, mais on ne peut guères remonter plus haut que le Xe siècle. A cette époque pourrait être attribuée la grotte connue sous le nom de confessionnal de Saint-Throphime. Il y avait alors des ermites établis sur ce petit monticule entouré de marais. Une femme pieuse d'Arles, nommée Teucinde voulut, en l'an 949, y fonder une abbaye de bénédictins. Cette abbaye devint, dans la suite riche et florissante comme celle de Lérins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'église est bâtie sur une crypte et la petite chapelle de Saint-Pierre est la partie la plus ancienne, bâtie au midi dans le flanc du rocher qui sert de base aux bâtiments de l'abbaye.

L'église qui devait être beaucoup plus grande, ne comprend que deux travées, un transept flanqué de deux absidioles et une abside, toujours du même système avec bandeaux finissant sur un oculus central (fig. 14). L'extérieur de l'abside est à quatre pans, percés chacun d'une baie, à l'intérieur, elle est semi-circulaire. Le chevet a une parenté évidente avec Silvacane et Sénanque. Toute l'église a dû être polychromée, car on remarque des traces visibles de peintures à droite du chœur.

Toute la construction peut être attribuée au XIIe siècle.

La crypte qui se trouve sous le chœur, se compose d'une chapelle ronde voûtée en coupole, précédée d'une travée voûtée en berceau et entourée d'un déambulatoire, dont la voûte dénote un très grand art chez l'architecte. Cinq chapelles rayonnantes s'ouvrent en fer à cheval sur ce déambulatoire. Dans chacun des croisillons du transept qui précède cette chapelle, se trouvent des absidioles prises dans le massif de la maçonnerie. Le cloître y adjacent au sud est fort remarquable.

De gros pilastres carrés et cannelés (fig. 15) se voient aux quatre angles du cloître, et aux séparations de séries de petites arcades. Chaque côté du préau est divisé en trois grandes arcades, contenant elles-mêmes quatre petites arcatures, supportées par d'élégantes colonnes jumelles à tailloir unique (fig. 16). Les chapiteaux sont fort beaux: feuilles d'acanthe, scènes à personnages, crochets, quelques bases des piliers sont décorées de gros boutons; d'autres ont des griffes. Les galeries sont voûtées en berceau, avec doubleaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partant de chaque pilier. Les doubleaux reposent soit sur cul-de-lampe, formés de têtes fantastiques (fig. 15 à gauche), soit sur petits pilastres cannelés, avec chapiteaux à feuilles d'acanthe, reposent eux-mêmes sur un pilastre plus long encastré dans le massif d'angle. La reproduction ci-contre en donne les deux exemples (fig. 15). La salle capitulaire, adossée au cloître, vers l'orient, est aussi voûtée en berceau sur doubleaux, elle ne communique pas, suivant le système classique, par une porte et une baie donnant sur le cloître, mais par une porte seule. On voit une porte murée avec deux figurines, où l'on a cru reconnaître le comte et la comtesse de Provence; cette porte communiquait avec le réfectoire, qui est recouvert d'une voûte en berceau surbaissé.

Une grosse tour de défense s'élève à quelque distance du cloître. Les moines pouvaient s'y réfugier en cas de besoin. Elle est formée d'un curieux appareil à bords ciselés et à bossages. Les machicoulis ont le même profil qu'à Villeneuve et au palais des Papes, et aux angles existent des échauguettes rondes sur encorbellement. Sur la porte d'entrée, on remarque un blason de l'abbé Pons de l'Orme, qui fit élever cette tour 1358-1369.

Le clocher de Montmajour, très simple, est en ruines; on remarque une intéressante erreur d'appareil à la porte, certaines pierres ont dû être retaillées avec angle pour rejoindre les assises régulières.

On descend par un chemin assez difficile le long du rocher, pour arriver à la chapelle Saint-Pierre, bâtie en contrebas de l'abside de l'église. C'est une ancienne grotte utilisée en chapelle. La grossièreté de la construction, ses sculptures rudimentaires, les lits épais de mortier, la désignent comme d'une époque très ancienne. Une partie en est creusée dans le rocher et là se trouve ce que l'on appelle le confes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sionnat de Saint-Trophime, qui doit dater des environs de l'an 1000. A l'entrée du passage se trouve un curieux pilastre étroit, tout décoré de feuilles et d'entrelacs (fig. 17).

Plus loin se trouve la chapelle Sainte-Croix, de forme quadrilobée précédée d'un vestibule. Cette curieuse construction est formée de quatre absides se faisant face; cet édifice, de la fin du XIIe siècle, est remarquable par les voûtes inusitées et un oculus perçant une des absides.

La visite si intéressante de Montmajour dut se faire fort rapidement, car il fallait voir encore, avant midi, Saint-Gilles en repassant par Arles. Programme assez chargé.

Saint-Gilles, ancienne ville en décadence, est située dans le Gard, le long du canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire. Ses trois magnifiques portails, chefs-d'œuvre de sculpture, et surtout son célèbre escalier à hélice, dit la vis de Saint-Gilles, sont bien connus des archéologues.

La célèbre abbaye de Saint-Gilles fut complètement ravagée durant les guerres de religion. Son chœur en ruines ne fut jamais reconstruit et existe encore derrière l'église actuelle, rebâtie tant bien que mal sur les piliers de l'ancienne et notablement raccourcie.

Egidius ou Gilles, venu de Grèce, vers le milieu du VIIe siècle (663), s'établit dans les solitudes de la vallée Flavienne, il y mena en ermite une vie austère comme les saints de la Thébaïde et s'y nourrissait de racines sauvages et du lait d'une biche. La légende raconte que le roi des Wisigoths, Flavius Wamba, étant à la chasse, poursuivit une biche; harcelée par les chiens elle vint se réfugier près du saint solitaire, que les chasseurs n'avaient pas aperçu et une flèche lancée vint transpercer la main de Gilles. A la vue de l'anachorète couvert de sang et la biche étendue paisiblement à ses pieds, le roi Wamba tombe à ses genoux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui demandant pardon. Il fait don à Gilles de la vallée Flavienne et y ajoute l'argent nécessaire pour y construire une abbaye.

Plus tard l'abbaye, devenue puissante et prospère, prendra pour armes: *d'azur à une biche percée d'une flèche* (1), rappelant ainsi cette pieuse légende. Gilles se rend ensuite à Rome, en 684, auprès de Benoit II, lui remet les possessions considérables qu'il avait reçues du roi Wamba et obtient du pape une bulle de l'an 685, constatant ce fait et plaçant le nouveau monastère sous la juridiction immédiate du pape (2). Bientôt de nombreux disciples affluèrent autour de Gilles, défrichant toute la contrée environnante et faisant naitre la prospérité autour d'eux.

N'est-ce pas ainsi que tant d'abbayes en France et partout ont commencé, livrant à la culture un sol stérile et inculte. Tels les disciples de saint Benoit au mont Cassin, tels les bénédictins de Fulda en Thuringe, tel saint Boniface dans les quatre évèchés de Bavière.

Mais à la suite des invasions qui ravagèrent la France vers cette époque, Gilles et ses disciples durent se réfugier vers Orléans et demander la protection de Charles-Martel. Gilles passa ensuite en Espagne et vécut quelque temps aux pieds des Pyrénées, dans la montagne de Nuria. Une grotte y existe encore avec une fontaine miraculeuse, portant le nom de Grotte de Saint-Gilles. Gilles revint mourir, en 721, au monastère qu'il avait fondé.

L'abbaye prospéra rapidement et après une suite de 11

(1) Abbé Goiffon. *Saint-Gilles, son abbaye, son grand prieuré, sa paroisse*, p. 5.

(2) d'Everlange. *Histoire de saint Gilles*, p. 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

abbés (1), tomba en commende, en 1472, et fut sécularisée par le pape Paul III, le 17 août 1538. Elle fut alors de collation royale et, devenue collégiale, elle eut un abbé séculier, six dignitaires, douze chanoines et quinze bénéficiers.

L'abbaye brilla surtout d'un vif éclat aux XIe et XIIe siècles. Un concile s'y tint, le 4 septembre 1042, sous l'abbé Galterius; un autre concile y eut lieu également, en 1050, sous l'abbé Ermengaud Ier, et le tombeau de saint Gilles fut le but de nombreux pèlerinages.

Il s'y fonda un grand prieuré de Malte, confirmé par bulle papale du 15 février 1113 et qui fut bientôt à la tête de 51 commanderies, réparties dans le Languedoc, en Dauphiné et en Provence. Parmi les grands-prieurs de l'ordre, on rencontre les noms de Guillaume de Villaret (1273), d'Hélion de Villeneuve (1306), de Bernard et de Jean de Flotte (1380 et 1405), de Bernard d'Arpajon (1437), de Charles d'Allemand (1510), de Prejéan de Bidoux (1515), célèbre par sa vaillance au siège de Rhodes et qui devint grand-amiral de France, de Jean de la Valette (1556), glorieux défenseur de l'île de Malte, de Pierre de Roquelaure-Saint-Aubin (1604), de Paul de Forbin (1644), de Jacques d'Ancésune (1691), d'Octave et de Charles de Galéan-Gadagne (1746 et 1781) et enfin, de Louis de Tulle de Villefranche (1788). La tourmente révolutionnaire fit disparaître le prieuré qui se rattachait à la langue de Provence, l'église et tous les bâtiments furent démolis et, actuellement, il n'en reste plus rien.

Quant à l'abbaye, malgré toutes les vicissitudes subies, ce qui en reste est fort important au point de vue archéologique.

(1) La suite des abbés de Saint-Gilles se trouve dans l'ouvrage de l'abbé Goiffon. *Saint Gilles, son abbaye, sa paroisse*, p. 199.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Son magnifique portail est universellement connu (1). On l'avait trop antidaté et il faut en placer la construction à la fin du XIIe siècle ou, peut-être, au commencement du XIIIe. La façade, dont la partie supérieure n'existe plus, est percée de trois grandes baies, (celle du milieu plus élevée), correspondant à la nef et aux bas-côtés et s'ouvrant sur un perron de douze marches qui précède toute la façade. Des colonnes supportent les voussures extérieures, celles du grand portail ont des socles plus élevés et entre les trois portails existe une colonne supplémentaire, supportant une large frise. Ces colonnes sont tantôt lisses tantôt cannelées, avec chapiteaux corinthiens. Il y a à remarquer une grande perfection de la mouluration, copiée sur les monuments romains (2), les rinceaux sont très beaux et les lions indiquent une influence lombarde. Les voussures proéminentes ici, comme aux cathédrales de Gênes, de Vérone et de Modène, indiquent aussi l'influence lombarde (3).

Dans le tympan ravagé et abimé, on distingue un Christ de gloire dans un ovale cantonné des attributs des quatre Evangélistes. Le petit portail du nord, a dans le tympan, une Vierge assise entourée des Rois Mages d'un côté, et, de l'autre, d'une représentation de saint Joseph averti par un ange de fuir en Egypte. Dans le linteau se voit l'entrée du Christ à Jérusalem, passant vers la droite et suivi d'une foule compacte.

Le portail du sud a son tympan orné d'un Christ en

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I, 442, pl. 89.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, 134, II, 140, VII, 417. — Enlart. *Manuel d'archéologie française*. I, 329 note 2 et 396.

(3) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I, 243, 403.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

croix entre la Vierge et saint Jean et entre des représentations allégoriques de l'Eglise et de la Synagogue. Le Christ est revêtu d'une draperie tombant assez bas au-dessous des genoux.

Le linteau représente la visite des Saintes Femmes au Tombeau; toutes ces figures sont mutilées, mais pour toutes ces sculptures l'allure et le groupement des personnages sont d'un art très raffiné. Tous les tailloirs des colonnes, prolongés et les rejoignant entre elles, sont sculptés et ornés d'animaux rampants. Entre les trois portails et sous les colonnes existent quatorze grandes statues, séparées par des pilastres cannelés. Ces statues sont posées: quatre entre chaque portail, deux de chaque côté, sur les retours d'angle ou grand portail et les deux dernières aux coins extérieurs des petits portails. Elles ne sont pas toutes identifiées, mais on reconnaît cependant des apôtres dans quelques-unes. Il semble vraisemblable que les douze statues du milieu soient celles des douze apôtres. La treizième, à gauche, serait d'après M. Révoil: saint Michel terrassant le dragon, et la quatorzième, à droite, où d'autres personnages sont esquissés derrière la statue principale, pourrait être le triomphe de l'Eglise, personnifiée par des anges refoulant le paganisme, l'hérésie et le mahométisme (1). On remarque des traces de polychromie dans quelques plis des vêtements, dans des lettres et dans le nimbe de saint Barthélémi. Cette statue et celle de saint Jude portent, au-dessus de l'épaule droite, gravés dans le mur, les mots: BRUNUS ME FECIT.

A signaler encore les belles sculptures des bases des colonnes du portail nord et du grand portail. Au premier se voient

(1) RÉVOIL, *Architecture romane du Midi de la France*, p. 56.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des lions accroupis, supportant les colonnes et dont les têtes contournées en mordent les bases.

Les statues posées dans les retours d'angle du portail central sont aussi supportées par des lions accroupis, ainsi que les colonnes qui les précèdent. Une grecque court tout autour; au-dessus des statues et des tailloirs des chapiteaux, et aussi à l'extrémité supérieure des soubassements, sous les lions des statues et des colonnes. Des textes sont gravés sur les phylactères tenus par les statues, textes du Nouveau Testament.

Cette façade, où tout le luxe de l'ornementation byzantine s'est donné libre cours, est flanquée, à droite et à gauche, de petites tours carrées, sans acune ornementation et dont celle du sud a été munie postérieurement d'un clocher.

De l'église elle-même, reconstruite en raccourci sur les débris de l'ancienne église, après les guerres de religion, il n'y a pas grand'chose à dire, si ce n'est que les piles et les chapiteaux de l'ancienne église, avec leurs belles feuilles d'acanthe et leurs volutes, ont été conservés.

La crypte est probablement contemporaine du chœur de l'église supérieure, que l'on attribue au troisième quart du XIIe siècle, quoique Urbain II, ayant été faire un pèlerinage au tombeau de saint Gilles, en septembre 1095, revint après le concile de Nîmes, y consacrer, le 15 juillet 1096, l'autel de la basilique inférieure (1).

Lors de la découverte du tombeau de saint Gilles, le 29 août 1865, on mit à nu des murs de pierre de taille ayant fait partie d'une construction plus ancienne encore, croit-on, que la basilique consacrée par Urbain II.

(1) Abbé Goiffon, *Saint-Gilles, son abbaye*, p. 50. — Enlart, *Manuel d'archéologie française*, I, 96.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Malgré tout ce qui en a été dit, il y aurait encore matière, par des fouilles ultérieures, à bien des constatations intéressantes.

On remarque aux voûtes de la crypte, qui sont très larges (1), une ornementation non pas en bâtons rompus, mais en parchemins.

L'ancien chœur qui n'a pas été rebâti, mais dont les socles des colonnes existent tous derrière l'église, montre encore la base de son abside en fer à cheval, entourée d'un déambulatoire avec chapelles rayonnantes. Seule est restée debout, au nord, la célèbre vis de Saint-Gilles, chef d'œuvre d'habileté, offrant un escalier tournant avec sa voûte annulaire supportant les marches, autour d'un noyau plein.

L'emplacement de tout ce chœur est entourée de grilles et on y a réuni de nombreux débris et cénotaphes.

Vis-à-vis de la façade de l'église, sur une petite place où on arrive par une ruelle, se trouve une splendide maison romane. Elle est connue sous le nom du pape Clément IV (1265-1268), parce que, d'après la tradition, il y serait né.

Le bas de cette maison a été mutilé, pour y percer de larges portes, mais le premier et le second étage sont fort bien conservés. Quatre fenêtres, divisées en deux par une jolie colonnette avec chapiteau à corbeille finement sculptée, percent chaque étage. Le linteau qui les surmonte est taillé en plein cintre sur chacune des baies du second étage (2) et alternant au premier étage, plein cintre et forme trilobée. Chaque trilobe est garni intérieurement de trois rosaces et chaque plein cintre, les premiers, à gauche, d'une grande étoile

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I, 442. note 1, 448, note 4.
(2) *Ibid.*, II, 125, fig. 66, 126 fig. 67.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et, les seconds, d'une ornementation redentée avec boule centrale. Un cordon règne sous les fenêtres et à l'imposte, simplement mouluré au second, il est garni en dessous, pour le premier étage, d'une ornementation losangée.

Dans la grande place du second étage, existe une fort intéressante cheminée romane à manteau rond (fig. 18).

Ce manteau, en forme de cône, est soutenu par une espèce de couronne appareillée avec clef centrale; deux consoles encastrées au mur soutiennent le manteau.

Nous quittons ensuite Saint-Gilles en train spécial, pour nous rendre à Aigues-Mortes, cette curieuse ville du moyen âge, oubliée par les siècles, et que la pioche des démolisseurs a, jusqu'aujourd'hui, par hasard respectée.

Si l'architecture religieuse du moyen âge mérite de fixer toute notre attention et par le grandiose de ses proportions et par l'harmonie de ces lignes et par la richesse et la profusion de ses sculptures, qui, comme au portail d'Avallon et à Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, constituent à la période du roman fleuri, de véritables broderies ciselées dans la pierre, nous ne devons pas négliger l'étude de l'architecture civile et militaire, qui, quoique nous ayant laissé des spécimens plus rares que ceux de l'architecture religieuse, n'en est pas moins digne de notre attention, de nos études et de notre admiration.

N'avons-nous pas à Gand deux remarquables monuments, pour l'architecture civile: la maison de l'Etape, pour l'architecture militaire: le célèbre château des Comtes, si bien restauré et remis en son état primitif.

En France, quatre villes surtout ont conservé leurs remarquables fortifications. Tout près de Pyrénées, la merveilleuse cité de Carcassonne, évocation impressionnante du passé, mais où, hélas! Viollet-le-Duc a trop travaillé peut-être; à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'est de Paris, la ville de Provins qui a conservé ses beaux remparts, quoique fort délabrés; sur les bords du Rhône, Avignon que nous venons d'étudier, la cité des Papes, aux murs et aux tours encore garnis de leurs machicoulis et, enfin, aux bords de la Méditerranée Aigues-Mortes, la belle entre toutes par sa mystérieuse et poétique couronne de remparts et de tours émergeant majestueuse, d'une lagune aride, s'étendant à perte de vue, et où les arbres terrassés par le mistral n'ont plus la force de pousser.

Lorsqu'on s'approche d'Aigues-Mortes, la végétation peu à peu se ralentit, disparaît ensuite et on se trouve devant une immense plaine aride, où ne croissent que des buissons bas et malingres et où les récoltes sont presque nulles.

A l'horizon éloigné émerge peu à peu la ligne noirâtre et impressionnante des remparts et des tours d'Aigues-Mortes (fig. 19) (1). On est saisi devant cette évocation du moyen âge, où aucune note discordante ne vient interrompre l'harmonie de l'ensemble, car la ville qui se cache derrière ses hauts murs a eu comme la pudeur de dissimuler aux yeux du touriste émerveillé, tout ce qu'elle a de moderne. De loin, on n'aperçoit ni toits rouges, ni façades blanches, ni cheminées de fabrique.

On se croirait transporté en plein moyen âge, on se croirait à l'époque de saint Louis, dont le souvenir y est si vivant.

En s'approchant de ces vieux murs, on s'attend presque à y entendre le cliquetis des armes, on évoque le souvenir de ces milliers et milliers de croisés, s'embarquant à la suite de Louis IX, pour marcher à la conquête des Lieux-

(1) Mr Enlart, dans son *Manuel d'archéologie française*, II, 464, fig. 208, reproduit à peu près la même vue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saints. On se reporte à l'année 1248, au moment où le roi de France réunissait autour de lui le comte de Foix, le duc de Bourgogne, Gaston de Béarn, les vicomtes de Polignac et de Béziers, le marquis de Montferrat, le comte de Saint-Pol et tant d'autres valeureux guerriers.

Là, sous les murs d'Aigues-Mortes, flottait l'étendard d'Auvergne à côté du lion de Brabant et le lion de Saint-Marc à côté de l'étendard aux trois tours du Poitou.

C'est là que s'embarqua Louis IX avec le cardinal-légat Eudes du Château-Raoul (1). Effort immense de la civilisation chrétienne contre l'Islamisme, envahissant la vieille Europe et l'enserrant d'un immense croissant, dont une des pointes pénétrait profondément par Constantinople vers les provinces autrichiennes et dont l'autre pointe avait traversé l'Espagne. Louis IX voulait frapper au cœur, en attaquant par le centre de ce croissant gigantesque et c'est pour cela qu'il avait choisi Aigues-Mortes comme base de ses opérations.

Il y construisit donc un camp retranché, où il pourrait abriter sa flotte.

Il acheta tous ces terrains à la riche abbaye de Psalmodi (2) et y bâtit d'un seul jet cette grande enceinte presque rectangulaire de 1776 mètres de tour. Ces énormes travaux ne purent toutefois être achevés sous son règne et ce fut son fils, Philippe le Hardi, qui mit la dernière

(1) *Histoire d'Aiguesmortes*, p. 27.

(2) L'abbaye de Psalmodi dont il reste bien peu de traces, dut son nom aux chants incessants des psaumes que les moines faisaient entendre jour et nuit. D'où le mot de psalmodier. Sa fondation date d'avant l'an 791 (*).

(*) Vic-Vaissette; *Histoire du Languedoc*, IV, 506-510. *Gallia Christiana nova*, 1739, VI 471-80 et 1121.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

main à l'œuvre et en termina les fortifications en 1275. Un accord fut passé à cet effet, en mai 1272, avec le Gènois Boccanegra ; mais à la mort de ce dernier, en 1289, il y avait encore cependant des parties non entièrement achevées.

Un canal raccordait la ville à la mer et pouvait livrer passage à de fort grands vaisseaux.

Les remparts forment un rectangle presque parfait, sauf une échancrure semi-circulaire, faite pour laisser la grosse tour Constance, en dehors des remparts.

Quinze tours et tourelles sont échelonnées le long de l'enceinte. Les portes d'entrée sont flanquées de tours circulaires et défendues par des bretesches, deux herses, une porte à double battants et des machicoulis. En d'autres endroits moins importants, ce sont des tours carrées, percées d'une porte avec néanmoins le même système de défense: machicoulis, herses, vantaux doublés de fer.

D'autres tours, enfin, comme celles des Bourguignons et Villeneuve, sont bâties en trois quarts de cercle, avec mur plat vers l'intérieur. Elle sont flanquées d'une tourelle pour l'escalier.

Les murs des remparts ont comme épaisseur 3^{m}50 à la base et 3 m. au sommet; les tours ont 18 m. de haut et les courtines sont établies à la hauteur de 11 m. L'appareil est moyen et fait en bossages. Tout autour des courtines se trouvent des créneaux et les murs sont percés de longues archères à distance régulière. Un chemin de ronde règne au haut des courtines, pénétrant dans certaines tours et contournant les autres. Des escaliers droits, établis sur arcs en quart de rond, le long des courtines, y donnent accès. On en trouve à la tour des Bourguignons et en d'autres endroits.

La tour Constance mérite d'attirer un instant l'attention ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle fut construite par Louis IX, sur l'emplacement de la vieille tour Matafère *(turris Matafera)*, élevée par Charlemagne pour la défense des étangs et donnée ensuite par lui avec les terrains avoisinant à l'abbaye de Psalmodi. Les murs de cette tour ronde ont 6 m. d'épaisseur, sa hauteur totale est de 37 m., mais elle est surmontée d'une petite tour ronde, partant du mur vers le sud et qui elle-même a 17 m. de haut, ce qui porte la hauteur totale à 54 m. La circonférence à la base est de 67 m.

La petite tour du sommet est particulièrement intéressante à étudier, car elle a été construite comme phare et est encore intacte. Le sommet porte un lanterneau circulaire en fer, tout garni de clavettes qui maintenaient des lames de corne transparente (1). Le relevé de cet intéressant phare a été fait par M. Saint-Anne-Louzier et a été publié dans les *Archives de la Commission des monuments historiques*. Ces phares sont d'ailleurs très rares pour cette époque (XIIIe siècle) et c'est peut-être le seul spécimen qui soit parvenu jusqu'à nous, car le phare de Douvres a été transformé en clocher, et celui de Boulogne en tour de guet. Le *Leugenaer*, de Dunkerque, postérieur d'un siècle, fut presque complètement reconstruit au XVIIe siècle, et le phare de Calais ne date que du XVe siècle.

L'intérieur de la tour a deux étages, voûtés sur croisées d'ogives ; car le rez-de-chaussée est complètement fermé et on ne pouvait y pénétrer que par l'ouverture circulaire du haut de la voûte. La salle des Gardes occupe le premier étage. On y voit une cheminée en forme de pyramide, mais d'une époque un peu postérieure à la construction.

Le second étage possède une salle identique avec petit

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie*, II, 262.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vestibule carré, pratiqué dans l'épaisseur des murs, et que l'on nomme: l'oratoire de saint Louis. Il est voûté sur croisées d'ogives avec gros fleuron central. Les colonnes d'angle ont d'élégants chapiteaux.

La tour Constance doit son nom à Constance de France, sœur de Louis VII, le Jeune, qui avait épousé, en 1158, Raymond VI, comte de Toulouse. Ils avaient fait restaurer la vieille tour Matafère de Charlemagne et, lorsque Louis IX la fit démolir, il conserva à la nouvelle tour le nom de Constance.

Toute la ville comprise dans l'enceinte des remparts est tracée au cordeau, les rues sont droites et se coupent à angle droit, correspondant exactement aux portes percées dans les remparts. Tel est d'ailleurs aussi le plan de la ville basse de Carcassonne et cela se passait toujours ainsi pour les cités nouvelles, construites d'un seul jet, où l'on bâtissait sur plan régulier et rectangulaire.

Chacune des portes a son nom propre. La principale, par où on pénètre actuellement dans la ville, s'appelle la porte de la Gardette, elle est au nord et sur la route de Nîmes. Elle est flanquée de deux grosses tours rondes à créneaux et à archères entre les créneaux. Les traces de la herse y sont encore très visibles. Aucune ornementation ni à la porte ni à la baie murée au-dessus de la porte. Il y a ensuite, à l'est, la porte de la Reine, du même type, un machicoulis dans le haut entre les deux tours est encore intact (fig. 20); la porte de la Marine, au sud, dont la porte diffère un peu comme forme, elle a trois retraits, les deux premiers en cintre surbaissé, et le dernier seulement en tiers-point; la porte de l'Arsenal, la porte des Galions, la porte des Moulins et la porte de l'Organeau dite du Thieure (mot qui signifie: anneau en fer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où l'on attachait les navires) et, en fait, près de cette porte on voit encore trois anneaux scellés dans les remparts, preuve qu'anciennement la mer venait baigner les murs d'Aigues-Mortes, ou tout au moins qu'il y existait un étang ou canal, permettant aux grands navires d'approcher d'Aigues-Mortes.

La question a été très controversée et si les uns soutiennent que la mer s'est retirée, d'autres prétendent que la configuration de la lagune n'a jamais changé.

Les autres tours de la ville portent les noms de tour des Bourguignons (à cause d'un grand massacre de Bourguignons qui y eut lieu en 1421); tour de la Poudrière, tour des Cordeliers, tour de la Mèche, tour Saint-Antoine, tour Villeneuve, tour des Sels et des Prisons.

Tout cet ensemble est vraiment majestueux et il faut faire le tour des remparts par le chemin de ronde, d'un accès d'ailleurs facile, pour bien se rendre compte de l'importance des moyens de défense de cette époque.

L'intérieur de la ville n'offre rien de bien remarquable. Sur la place, une belle statue de saint Louis en bronze, due au célèbre Pradier, et quelques églises de Pénitents Gris, Blancs et Bleus, ordres bizarres où les hommes s'astreignaient à des vœux temporaires et pouvaient quitter l'ordre à l'expiration du terme pour lequel ils s'étaient engagés.

A trois kilomètres vers Nîmes, se trouve la tour Carbonière, servant aux droits de péage (1).

Rappelons ici un fait historique important qui s'est passé à Aigues-Mortes. C'est l'entrevue de Charles-Quint et de François Ier.

Le vaincu de Pavie y reçut royalement et grandement

(1) André Duchesne. *Les antiquités et recherches des villes de France*, II, 296.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son ancien ennemi; il envoya le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, à bord des vaisseaux à l'ancre devant Aigues-Mortes, pour assurer Charles-Quint du plaisir qu'il aurait à le recevoir et, le lundi 15 juillet 15 , l'empereur fit son entrée dans Aigues-Mortes, par la porte de la Marine.

François Ier et la reine Eléonore sont là, pour le recevoir, avec les fils de France.

Un festin somptueux réunit les deux souverains. Charles-Quint remet lui-même au roi, l'ordre de la Toison d'or et François Ier lui fait présent d'un diamant enchassé dans un anneau et estimé 30.000 écus et autour de cet anneau était gravée la devise: *Dilectionis testis et exemplum.*

Entrevue importante et ménagée par la diplomatie habile de Charles-Quint au moment où l'éclat de ses armes avait au peu pâli, après la campagne de Provence qui n'avait pas été heureuse et après son insuccès devant Marseille, dont il avait dû lever le siège. Entrevue importante aussi au point de vue de l'histoire des Flandres, car elle lui permettra peu de temps après de demander un sauf-conduit à François Ier pour traverser ses états et aller réprimer la révolte des Gantois, qui lui occasionnaient les craintes sérieuses pour l'avenir de ses états du nord.

Nous n'avons pu que regretter d'avoir passé trop peu de temps dans cette belle et intéressante petite ville, perdue dans les plaines arides du Bas-Languedoc, que la destruction lente et systématique, produite fatalement par la suite des siècles, n'a point atteinte et qui a eu la chance de conserver dans toute son intégrité, l'enceinte formidable de tours et de remparts construits par Louis IX et par Philippe le Hardi.

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ayant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forcé de rentrer en Belgique avant la fin du congrès, je ne puis vous décrire les excursions qui ont eu lieu à Arles, à Cavaillon, à Beaucaire, à Tarascon et à Carpentras. Mais d'après quelques notes communiquées par après, voici les principales choses vues au cours de ces excursions:

A Arles, les congressistes ont visité le magnifique amphithéâtre, le théâtre antique, où fut trouvée la Vénus d'Arles actuellement au Louvre, le cloître Saint-Trophime, très bien conservé avec ses colonnes géminées, ses grandes statues et ses chapiteaux si curieux; le portail de l'église, datant du XIIe siècle, et orné, de chaque côté, de six colonnes, encadrant des statues de saints; le musée lapidaire, où se conserve une belle série de sarcophages provenant en partie des Alyscamps (où il en reste encore un grand nombre le long de l'allée des tombeaux); et enfin, le musée Arlaten où les congressistes furent reçus par Mistral. Le poète provençal y prononça un discours dans cette langue si particulière et si harmonieuse, qu'il a en quelque sorte fait revivre par ses poèmes connus de tous.

Le lendemain, les membres du Congrès se rendirent à Cavaillon, où existent encore des fragments d'un arc de triomphe de l'époque romaine.

Sa belle cathédrale et son cloitre datent du XIIe siècle.

Cette église, dédiée à Notre-Dame, est à une nef épaulée d'énormes contreforts. Elle n'a pas de transept, mais une coupole élevée sur la dernière travée vers le chœur, qui est en hémicycle et voûté en cul-de-four. Le cloitre a ses galeries voûtées en berceau brisé et les chapiteaux sont à feuilles d'acanthe.

Sur le haut de la colline, dominant Cavaillon, colline qui fut le berceau de la ville primitive, se trouve une chapelle dédiée à saint Jacques et surmontée d'un clocher en arcade.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Son abside pourrait remonter au XIIe siècle, mais le reste de la chapelle, qui a un beau porche, date en partie du XIIIe et du XVIe siècle.

Saint-Remy comme Orange, comme Carpentras et comme Cavaillon a aussi son arc de triomphe. Il n'est pas très élevé et n'a qu'une arcade, mais est décoré de façon très artistique; aussi paraît-il dater du commencement du règne d'Auguste. Non loin de là se trouve le tombeau des Jules, petit mausolée à deux étages surmontés d'une colonnade circulaire, soutenant une coupole sous laquelle deux statues drapées: homme et femme. Sur les flancs du monument existe une série de bas-reliefs représentant des combats. Le tout est bien conservé.

Le monastère de Saint-Paul de Mausolée est situé à l'est de ces monuments romains et a été transformé en asile d'aliénés. Il reste encore des constructions romanes: l'église, le cloître et quelques bâtiments secondaires.

Tarascon, dominé par le château du roi René, est célèbre par les fêtes de la Sainte-Marthe. On promène alors dans les rues la Tarasque, reproduction de ce monstre fantastique, dompté par sainte Marthe, et qui donna son nom à la ville. L'église Sainte-Marthe a un beau portail du XIIe siècle, surmonté d'une galerie à colonnade.

Un pont suspendu sur le Rhône relie Tarascon à Beaucaire.

De belles ruines d'un château du XIIIe siècle se trouvent sur la colline. Elles sont dominées par une haute tour à machicoulis.

Beaucaire possède une église de Cordeliers dédiée à saint Paul et datant du XIIIe siècle, une belle chapelle romane, dédiée à saint Louis, ornée de fort jolies sculptures et renfermant actuellement un petit musée; et l'église Notre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dame, reconstruite, mais où existe une belle vierge byzantine. L'hôtel de ville, bâti par Mansard, sous Louis XIV, renferme une collection d'inscriptions romaines et de bornes milliaires. Beaucaire conserve encore sa porte du Rhône, porte fortifiée.

Carpentras, à 24 kilomètres au nord-est d'Avignon, possède aussi un arc de triomphe romain, enclavé dans la cour du Palais de Justice, qui est lui-même remarquable par ses lambris et ses peintures de Mignard.

L'origine de Carpentras est très ancienne, car on en trouve mention dans PLINE: *Carpentoracte Meminorum*. Le baron de la Bastie trouve dans ce nom une origine celtique: *Kar* ou *Kaer*, signifiant ville; *pen*, signifiant colline ou terrain élevé, et *toract*, désignant un passage, soit que cela se rapporte au passage de la rivière de l'Auzon, soit à une communication de routes entre provinces voisines. Mais l'abbé J. Constantin y trouve une autre étymologie: *Alpen-eoraten* (du verbe grec ορχω), étymologie peut-être plus difficile à admettre.

Carpentras passa, en 1229, dans le domaine du Saint-Siège et eut beaucoup à souffrir durant les guerres de religion. Sa réunion à la France eut lieu le 14 septembre 1791.

La cathédrale Saint-Siffrein, située au centre de la ville, place du Palais, fut construite de 1505 à 1519; la première pierre en avait été posée, en 1404, par l'archevêque d'Arles, mais durant cette période d'agitation et de troubles, on mit 116 ans à l'achever complètement. Elle a 58 m. de longueur totale et 15m30 de large. La hauteur de la voûte est de 23 m. Il y a six travées et le chœur en a deux. Le vieux clocher de Saint-Siffrein fut démoli en 1875; il était octogone avec colonnettes aux angles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le portail principal présente cette irrégularité d'un immense revêtement de style grec, appliqué après coup, sur le mur de clôture de la nef, entre deux grands pinacles gothiques et deux tourelles octogonales, aussi gothiques, mais dépourvues de leur couronnement. La porte latérale, très ornée, a un gâble en accolade, à l'intérieur duquel se trouve une sphère curieuse, connue sous le nom de *Boule aux rats*, globe hérissé de pointes et surmontant un écusson nu.

Il reste cependant encore, malgré la reconstruction de la cathédrale, quelques vestiges de la primitive église romane.

De beaux vitraux se remarquent aux fenêtres de l'abside et dans la chapelle de l'Annonciation.

Les remparts de Carpentras furent démolis et il n'en reste plus que la porte d'Orange, percée dans une tour garnie de créneaux et machicoulis, et quelques vestiges de murs, dans la rue des Lices-Monteux. Carpentras possède un musée lapidaire et une riche bibliothèque, comprenant 25.000 volumes et 12.000 manuscrits, parmi lesquels la charte de fondation du chapitre de Carpentras, datant de l'épiscopal d'Ayrard, qui fonda le chapitre en 942, et la précieuse collection des manuscrits de Fabri de Peiresc, comprenant 120 registres.

Venasque, perché sur un rocher barrant la vallée de la Nesque, a un baptistère remarquable, un des monuments chrétiens les plus anciens de cette contrée, car il peut remonter à la fin du VIe siècle. Il a la forme trapézoïdale couronnée d'une coupole, et est flanqué, des quatre côtés, d'absidioles semi-circulaires noyées dans un massif rectangulaire. On l'a consolidé d'un épais contrefort appliqué au nord-est.

L'église de Notre-Dame date du commencement du XIIIe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

siècle, mais contient des vestiges de constructions plus anciennes. Elle possède aussi une coupole, ovoïde avec pendentifs, et sous l'église se trouve une crypte.

Des remparts de la ville, il ne reste que des parties très dégradées, et quelques tours, dites tours Sarrazines.

Pernes située sur la Nesque possède une église très ancienne, dédiée à Notre-Dame, avec crypte pouvant peut-être remonter au IXe siècle. On y remarque une belle frise sous la corniche qui supporte la voûte de la nef. La chapelle des Pénitents blancs est aussi un très ancien édifice et, enfin, sa tour Ferraude, sa tour à horloge de 1486 et ses deux portes fortifiées, surtout la porte Saint-Gilles, sont digne d'intérêt.

Aux environs de la ville, on voit la Croix-Couverte avec un portique du XVe siècle.

Enfin, le Thor, situé sur un bras de la Sorgues, venant de la célèbre fontaine de Vaucluse, est la dernière étape du Congrès.

On remarque au Thor l'église Sainte-Marie-au-Lac (ou église Saint-Pierre), datant de la fin du XIIe siècle, bâtie au bord de la rivière.

La date de sa construction est donnée par une charte de 1202, on y parle de *ecclesiam novam*, donc l'église venait d'être construite et semble avoir été bâtie d'un seul jet. Elle est à une nef de trois travée, épaulées par des puissants contreforts. Une dernière travée (sans transept) est recouverte d'une coupole de forme octogone sur trompes et le chœur est en hémicycle avec voûte en cul-de-four. La coupole est surmontée d'un clocher octogone et le *Guide du Congrès* signale que la riche décoration des pilastres, la présence de bagues aux colonnes, et de colonnes engagées à l'extérieur, indiquent une influence bourguignonne et il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est donc à présumer que l'architecte aurait été Bourguignon.

Le portail latéral a du caractère avec ses colonnes, soit cannelées, soit sculptées en spirale, soit recouvertes d'un réseau.

Les chapiteaux sont ornés de personnages et d'oiseaux, les tailloirs sont recouverts d'une ornementation ajourée et l'archivolte est décorée d'oves, de grecques et de billettes.

Un cadran solaire est installé dans le haut sous le toit à double rampant.

Le porche sur plan carré et recouvert d'une voûte sur croisée d'ogives, est bâti entre deux contreforts de l'église.

Le Congrès d'Avignon se terminait par cette dernière visite au Thor.

Pendant la durée du congrès, de nombreuses et intéressantes communications ont eu lieu durant les séances du soir.

Notons, parmi les principales, le résumé des travaux de l'académie de Vaucluse, présenté par le baron de Vissac; à la séance d'ouverture, le discours du docteur Pamard, président de la Société des Amis du Palais des Papes, indiquant le but poursuivi par cette société et les résultats obtenus: la restauration du Palais des Papes et la conservation des remparts de la ville. M Duprat a donné lecture d'une étude documentée sur les fonds de cabanes retrouvés à Sorgues, au nord de l'île de la Banthelasse. Ces fonds de cabanes se retrouvent dans le voisinage des tailleries néolithiques de Vaux. Parmi les poteries on a rencontré des maillets à rainures, servant à extraire les rognons à silex. M. Duprat a aussi découvert, entre Vedènes et Bédarrides, un certain nombre de poteries ligures.

M. l'abbé Sautel nous entretient longuement et de façon fort intéressante sur le théâtre antique de Vaison, d'où

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

provient la fameuse statue du *Diadumenos*, actuellement en Angleterre.

La tour Anglica ou du Marquis, à Barbentane, construite au XIVe siècle, par Anglicus Grimord, évêque d'Avignon, nous est décrite par un mémoire de M. Robert Michel, membre de l'école française de Rome.

M Jules Momméja, conservateur du musée d'Agen, décrit les taques ou plaques de foyer du sud-ouest de la France, presque toutes avec armoiries.

M. Duprat nous parle aussi des mosaïques trouvées à Avignon et dont une partie a été transportée au musée Calvet. D'après les découvertes faites, il conclut que les mosaïques se retrouvaient en deux lignes parallèles le long des voies romaines rue Bonnetterie et rue Baucasse.

Signalons encore les travaux de M. le chanoine Nicoles, sur la commanderie avignonaise des Templiers, et sur le grand prieuré de Saint-Gilles ; de M. Sauve, sur les antiquités romaines d'Apt; de M. Formigé, fils, sur la Chartreuse de Villeneuve et une charmante conférence de M. Paul Vitry, sur les « mises au tombeau » des XVe et XVIe siècles.

M. Claude Cochin, d'après des documents trouvés dans les archives du Vatican, lit un mémoire sur le jeu du ballon à Carpentras, en 1694, troublant la quiétude du Couvent des Ursulines.

M. Jules Maurice fait l'historique de la ville d'Arles à la période gallo-romaine et dit qu'Arles porta le nom de *Constantina* de l'année 326 à 340.

M. Serbat, au moyen de projections lumineuses, fait passer devant les yeux de l'assemblée une série de fonts baptismaux anglais, qui ont été communiqués par M. Beloe. M. Lefèvre-Pontalis, avec un talent remarquable, fait à l'au-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ditoire une conférence sur les caractères généraux de l'école provençale en architecture. D'une manière claire, nette et précise, il résume l'histoire de l'architecture en Provence, nous montrant l'originalité et l'ingéniosité des artistes de cette région. Dans leurs plans, ils excluent les tribunes et les triforium, mais étaient passés maîtres dans l'art de voûter. Ils avaient trouvé la solution du berceau brisé et de la coupole en cul-de-four. Leur influence dépassa les limites de leur région.

Durant tout le congrès d'ailleurs, M. Lefèvre-Pontalis s'était prodigué, donnant partout la description des monuments et dirigeant de main de maître toute l'organisation si compliquée d'un congrès, admirablement secondé par ses lieutenants, MM. Chevalier et Houzé, par MM. Serbat et Labande; les excursions les plus compliquées devenaient aisées, grâce à l'organisation parfaite des moyens de transport; l'étude des monuments était aussi rendue facile grâce à l'excellent *Guide*, œuvre de M. Labande, et aux explications données au cours de chaque visite, aussi les nombreux excursionnistes accourus de toute part, ont-ils emporté le meilleur souvenir de leur séjour, hélas! trop court en Provence.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La question des assurances contre incendie à Anvers au XVIIe siècle

Les assurances maritimes, le fait est connu, se pratiquent à Anvers depuis plusieurs siècles. Charles-Quint et Philippe II ont légiféré sur la matière et dans les coutumes imprimées de la ville on trouve plusieurs articles à leur sujet.

Il n'en est pas de même des assurances d'immeubles contre risque d'incendie. A juger d'après ce qu'en disent nos historiens locaux, ce genre d'assurance ne se serait établi en notre ville que vers 1820. La fondation de deux puissantes compagnies, la *Securitas* et l'*Escaut*, datant l'une de 1819, l'autre de 1821, y aurait beaucoup contribué (1).

La question cependant s'était déjà posée vers le milieu du siècle précédent. La *Keizerlijke Koninklijke Kamer van Zeeassurancien*, dont Marie-Thérèse autorisa l'érection, par lettres-patentes du 29 novembre 1754, avait en effet dans

(1) MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VII, p. 526.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses attributions, outre les assurances maritimes, celles de maisons, moulins, magasins et tous autres bâtiments, contre les risques d'incendie. Mertens et Torfs, qui probablement n'ont pas connu le règlement de cette institution, disent qu'elle tomba en déconfiture à la suite des énormes pertes qu'elle eut à subir par les nombreux et importants sinistres que provoqua le terrible ouragan du 15 novembre 1775 (1). Rien d'étonnant donc, après un aussi malheureux essai, que deux générations se succédèrent, avant qu'il ne fut de nouveau question d'assurances de ce genre.

On n'est encore jusqu'ici que fort peu renseigné au sujet des opérations de cette compagnie. On a bien retrouvé quelques polices signées par ses directeurs, mais toutes ne concernent que des affaires maritimes (2). Dans la supposition qu'elle ait passé beaucoup de contrats d'assurances contre incendie, il reste cependant acquis que dans plusieurs pays avoisinants on nous avait sous ce rapport devancé de beaucoup.

En effet, une publication anglaise, faisant autorité en la matière (3), signale l'existence, en Allemagne, au XVIIIe siècle, et même au XVIIe, de nombreuses institutions ayant pour mission d'assurer les immeubles contre les risques de feu.

Ces institutions étaient de deux genres bien distincts. D'abord les *Städtische Feuerkassen*, ou services d'assu-

(1) *Ibidem*, t. VI, p. 155.

(2) Louis Mertens. *Le Commerce à Anvers au dix-huitième siècle et l'ouverture de l'Escaut*. Série d'articles dans le journal *La Métropole*, juin-juillet 1895. L'auteur, au cours de ce travail, fournit de très intéressants détails au sujet de cette association.

(3) *The Insurance Directory, Reference and Year Book*, 1909. Londres, T. J. W. Buckley.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fig. 1. — Le théâtre d'Orange.

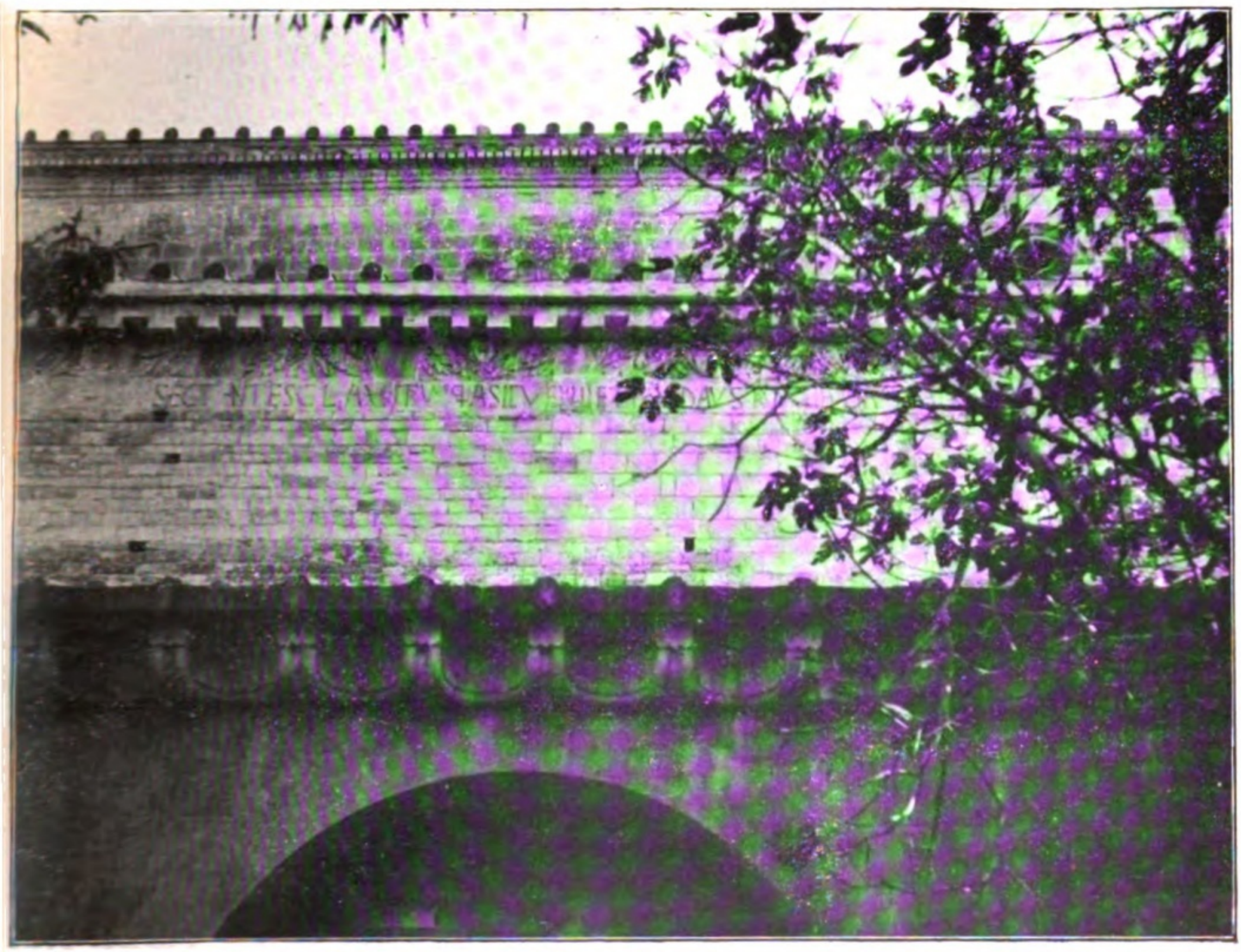

Fig. 2. — La cathédrale de Vaison. Frise sculptée et inscription.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TO VINU
ANGIOTILAS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF CALIFORNIA

Fig. 3. — Saint-Paul. Trois-Châteaux. Galerie supérieure de la nef, formée de trois niches.

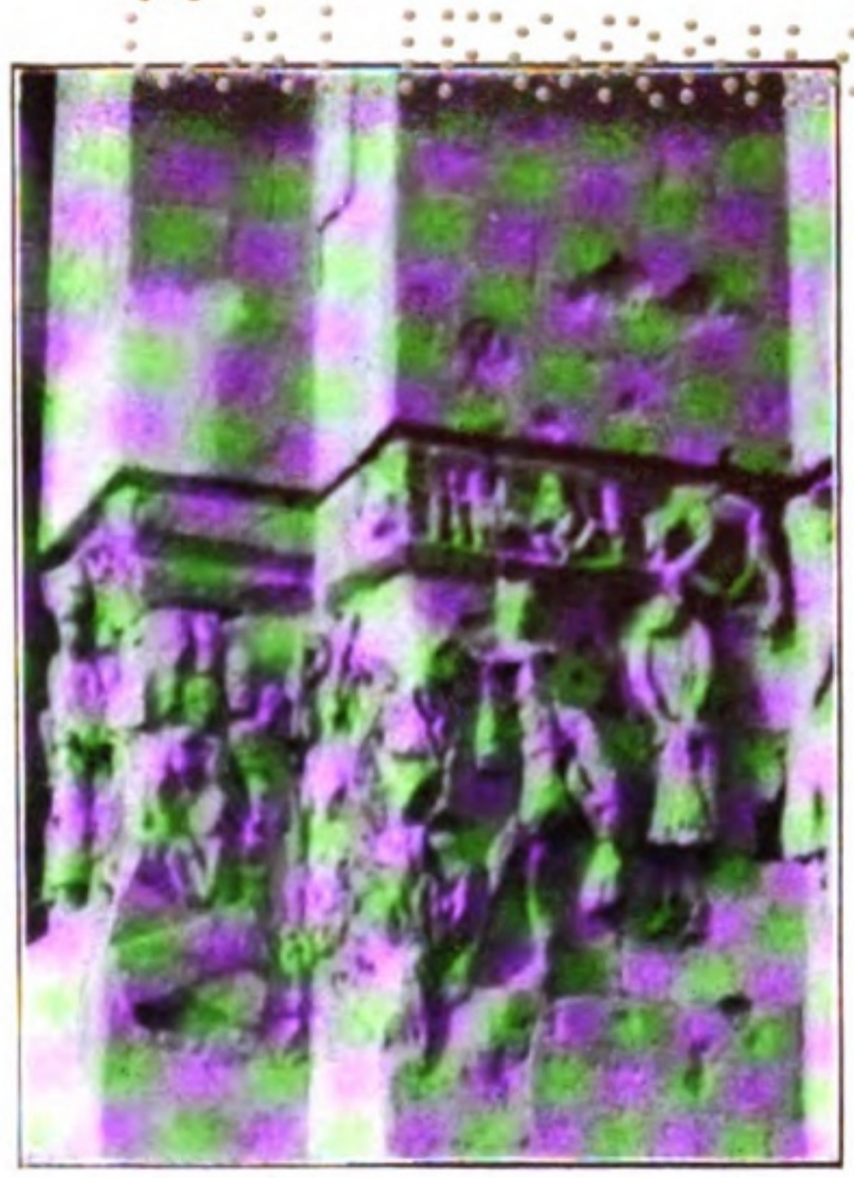

Fig. 4. — Saint-Paul-Trois-Châteaux. Bas-relief à un des piliers de la nef à gauche.

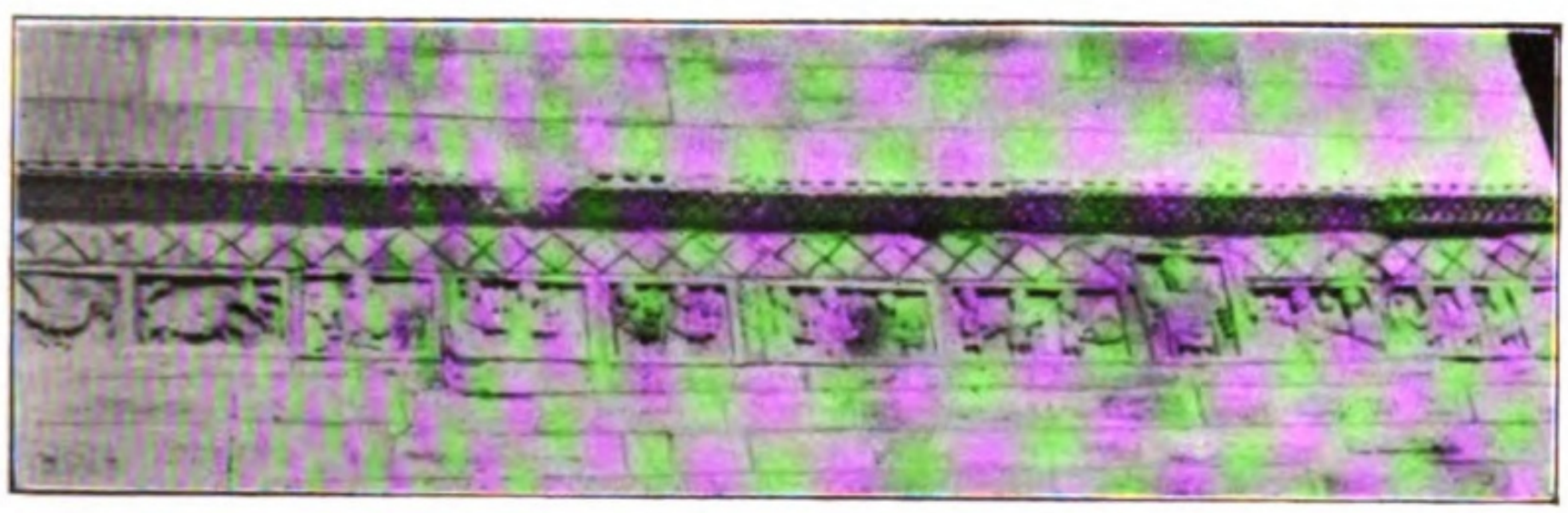

Fig. 5. — Saint-Restitut. Frise à mi-hauteur de la tour.

Fig. 6. — Saint-Restitut. Chapiteau du chœur.

Fig. 12. - Reliure aux armes d'un vice-légat d'Avignon.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FIG. 7. — Saint-Restitut.
Portail latéral au sud.

FIG. 8. — Villeneuve-lez-Avignon.
La chartreuse. — La fontaine Saint-Jean.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

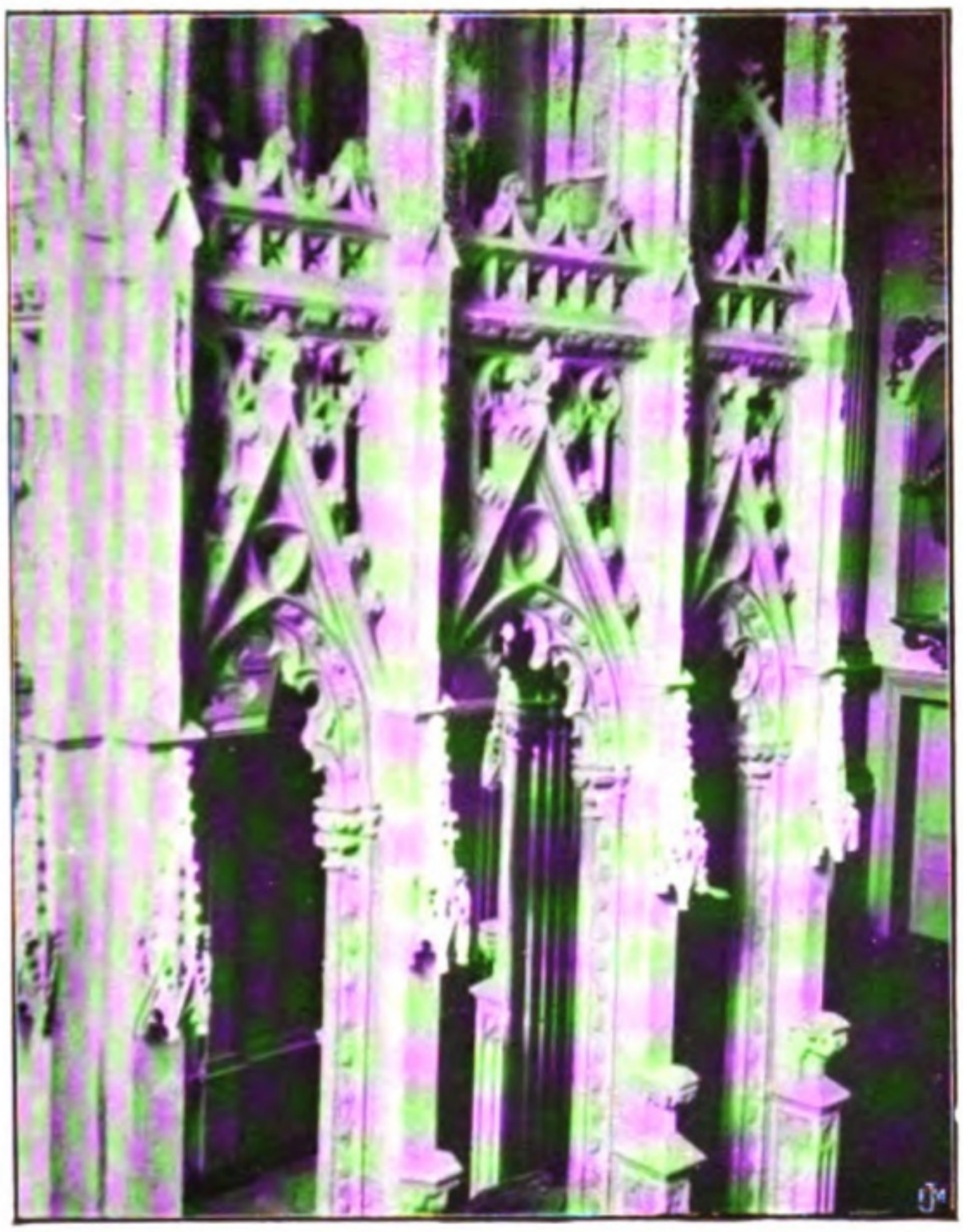

Fig. 9. — La mausolée d'Innocent VI (Aubert) à Villeneuve.

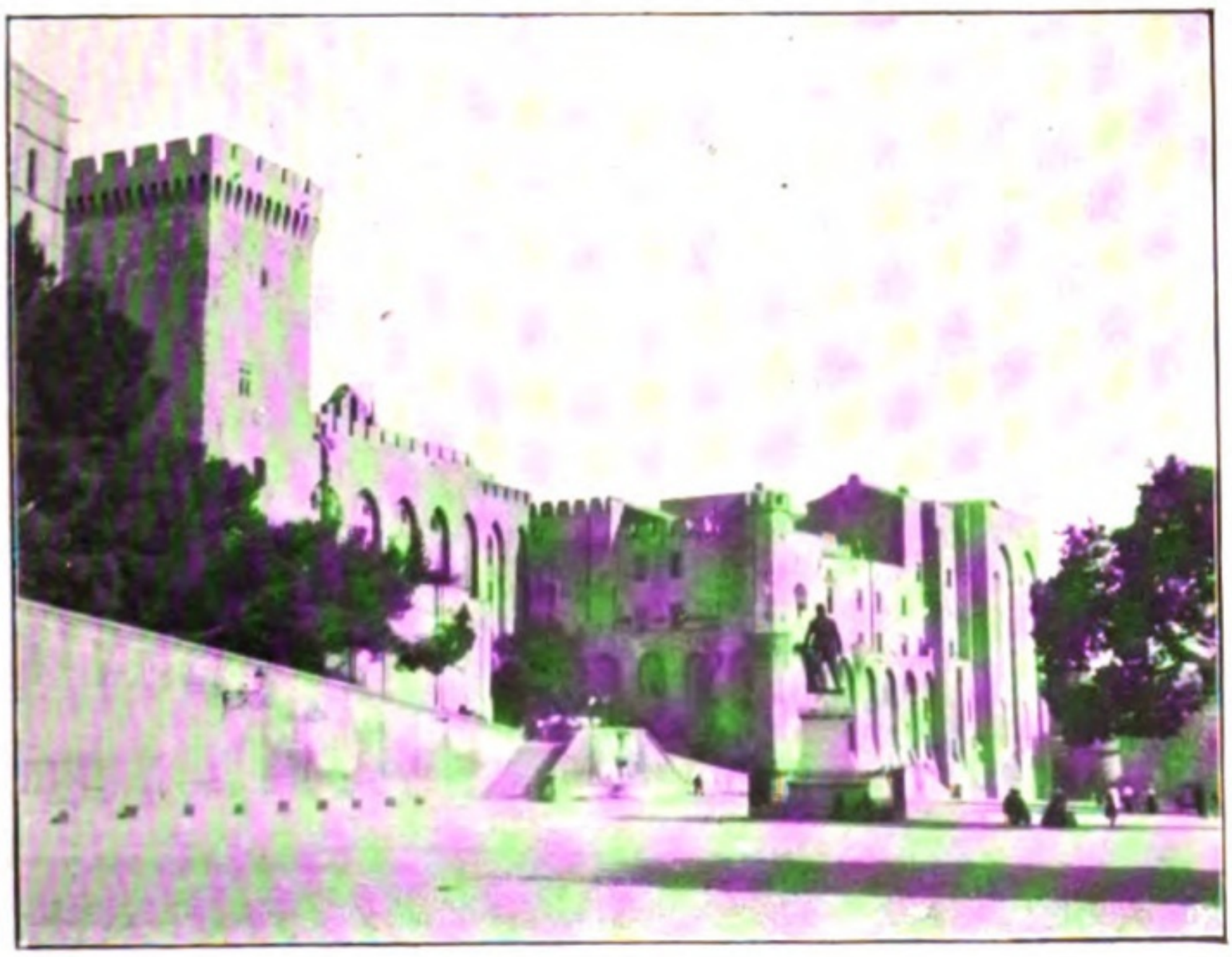

Fig. 10. — Le palais des Papes à Avignon.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

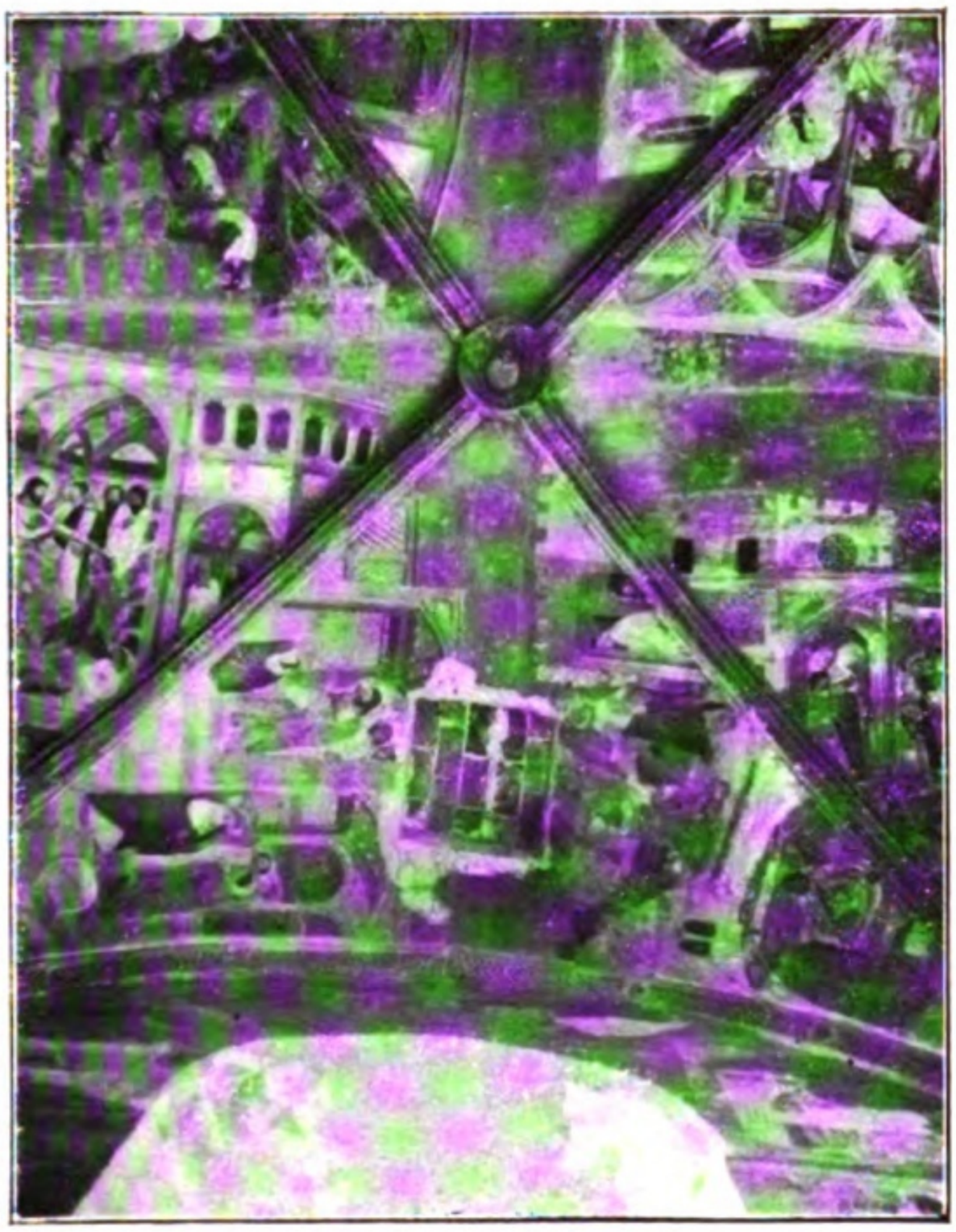

Fig. 11. — Fresques du palais des Papes.
Voûtes de la chapelle Saint-Martial.

Fig. 13. — Les remparts d'Avignon.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

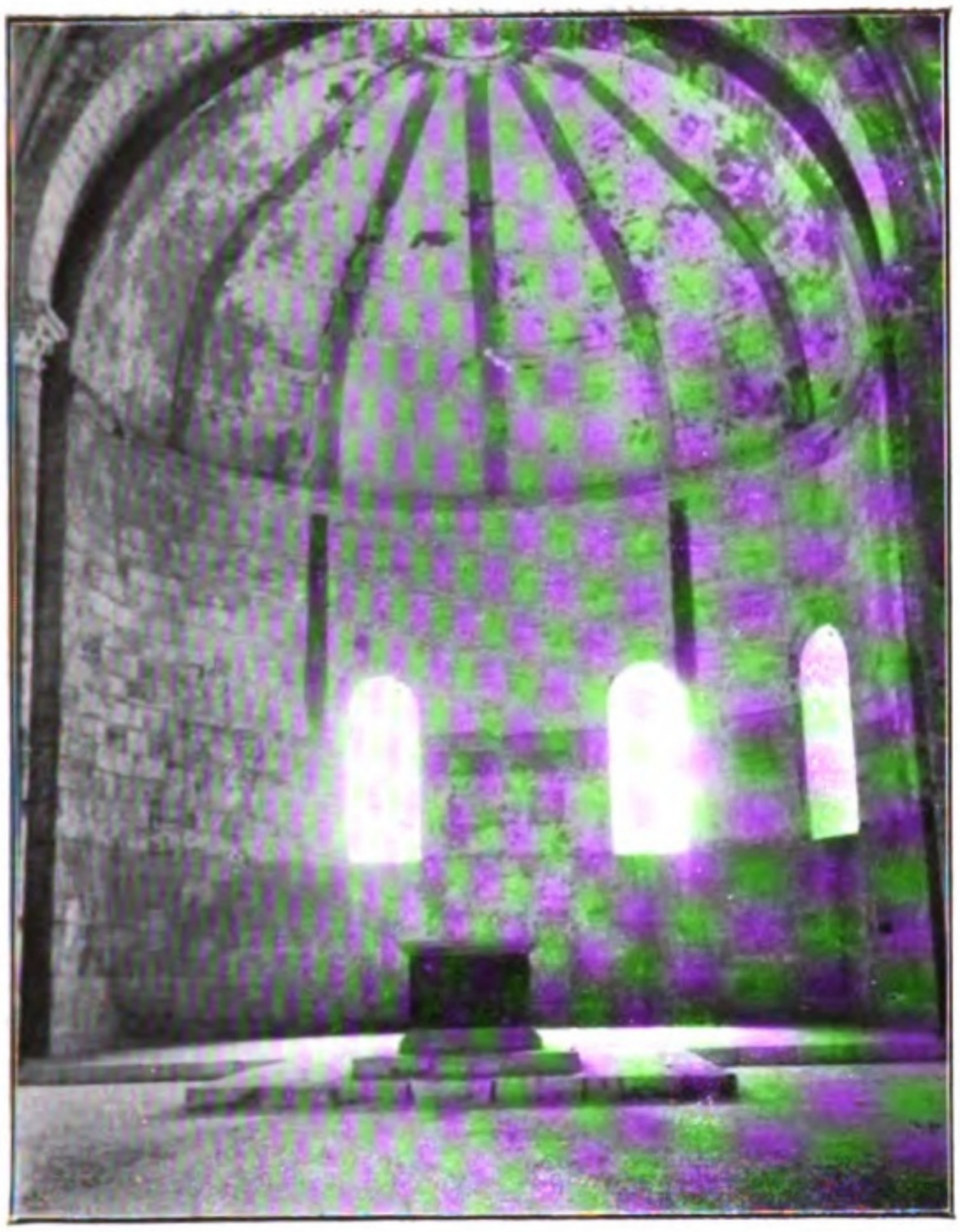

Fig. 14. — L'abside de Montmajour.

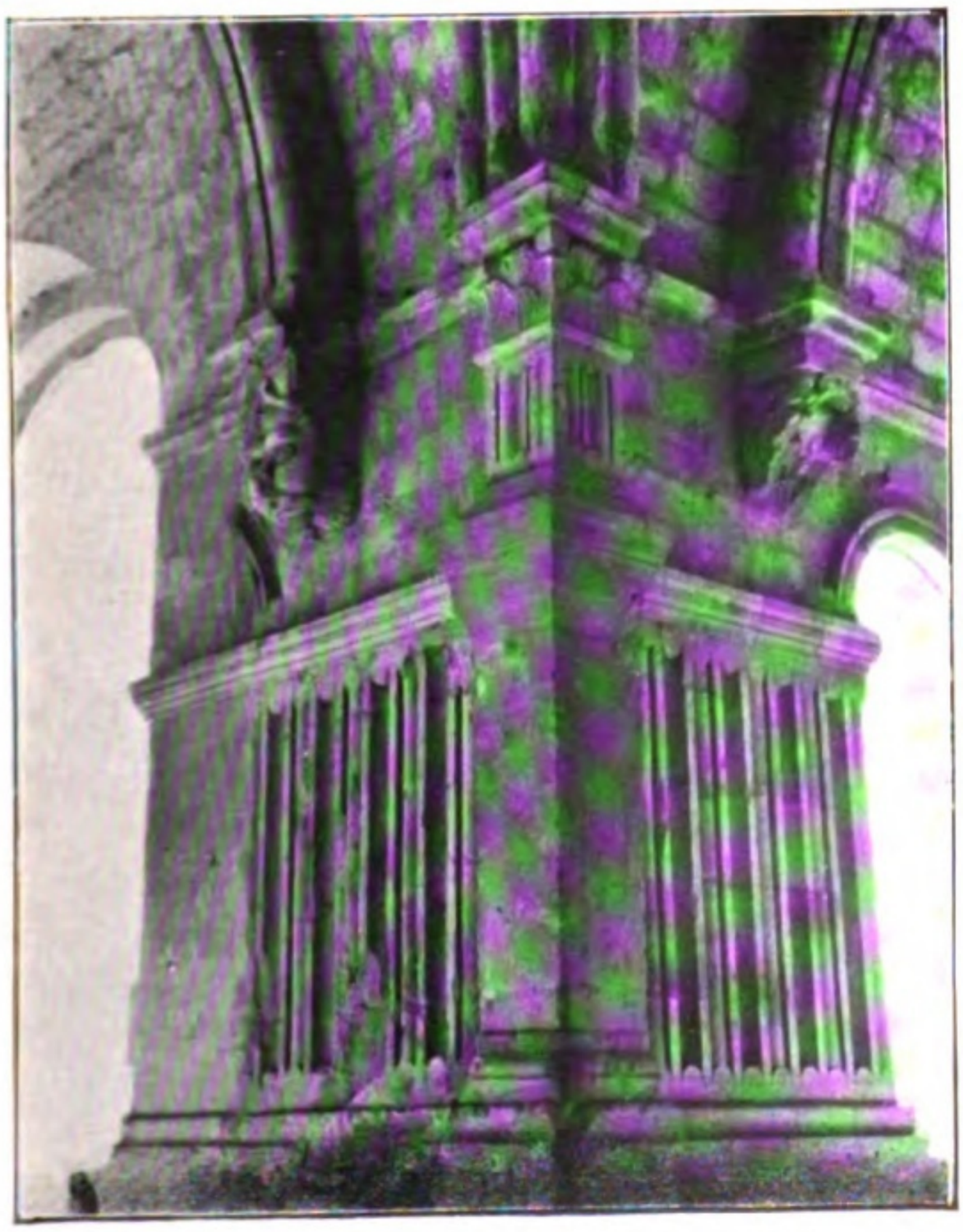

Fig. 15. — Cloître de Montmajour. Piles d'angle.

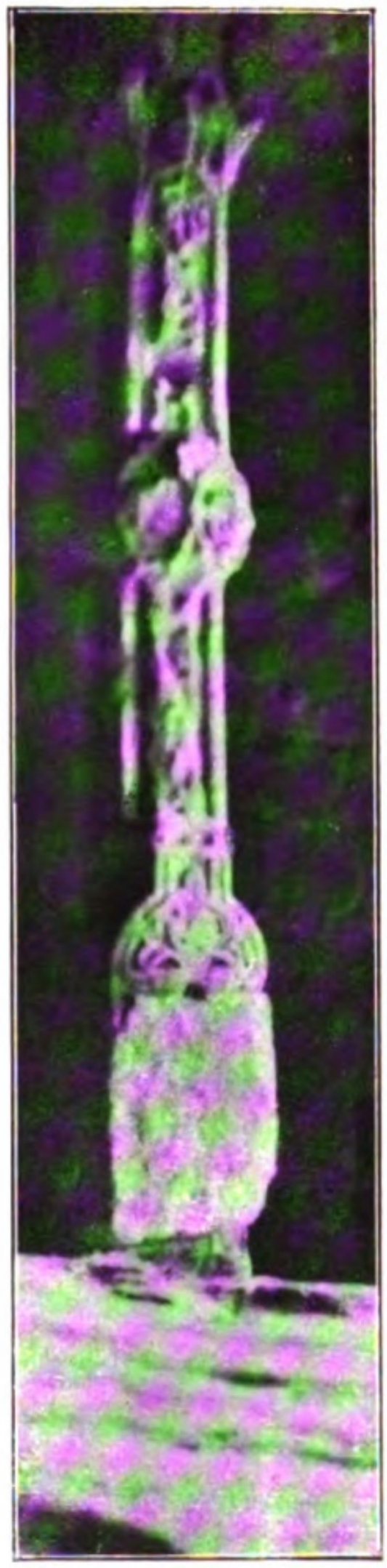

Fig. 17. — Pilastre à l'entrée du confessionnal de Saint-Trophime.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fig. 16. — Cloître de Montmajour.

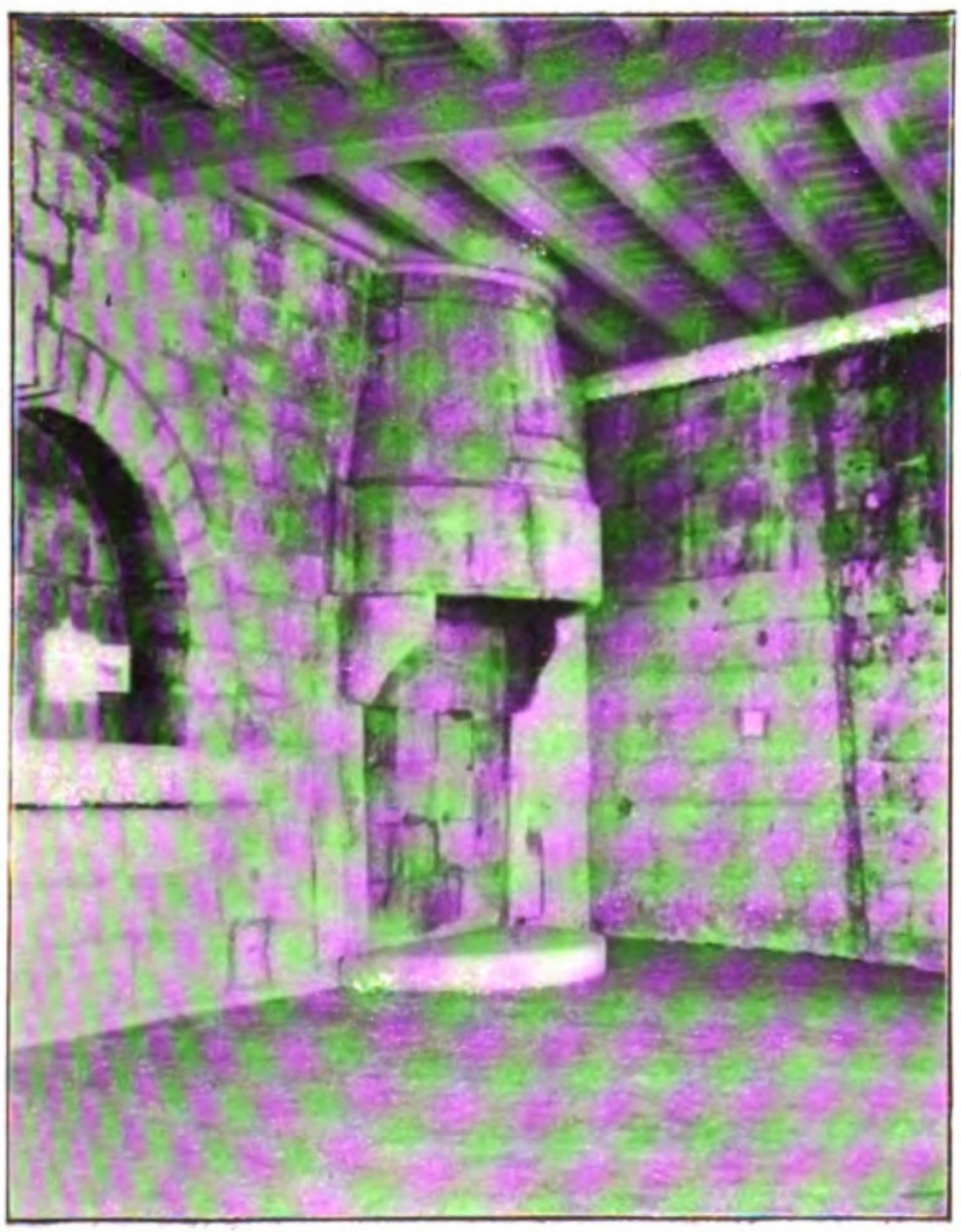

Fig. 18. — Cheminée romane à Saint-Gilles.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fig. 19. — Aigues-Mortes.

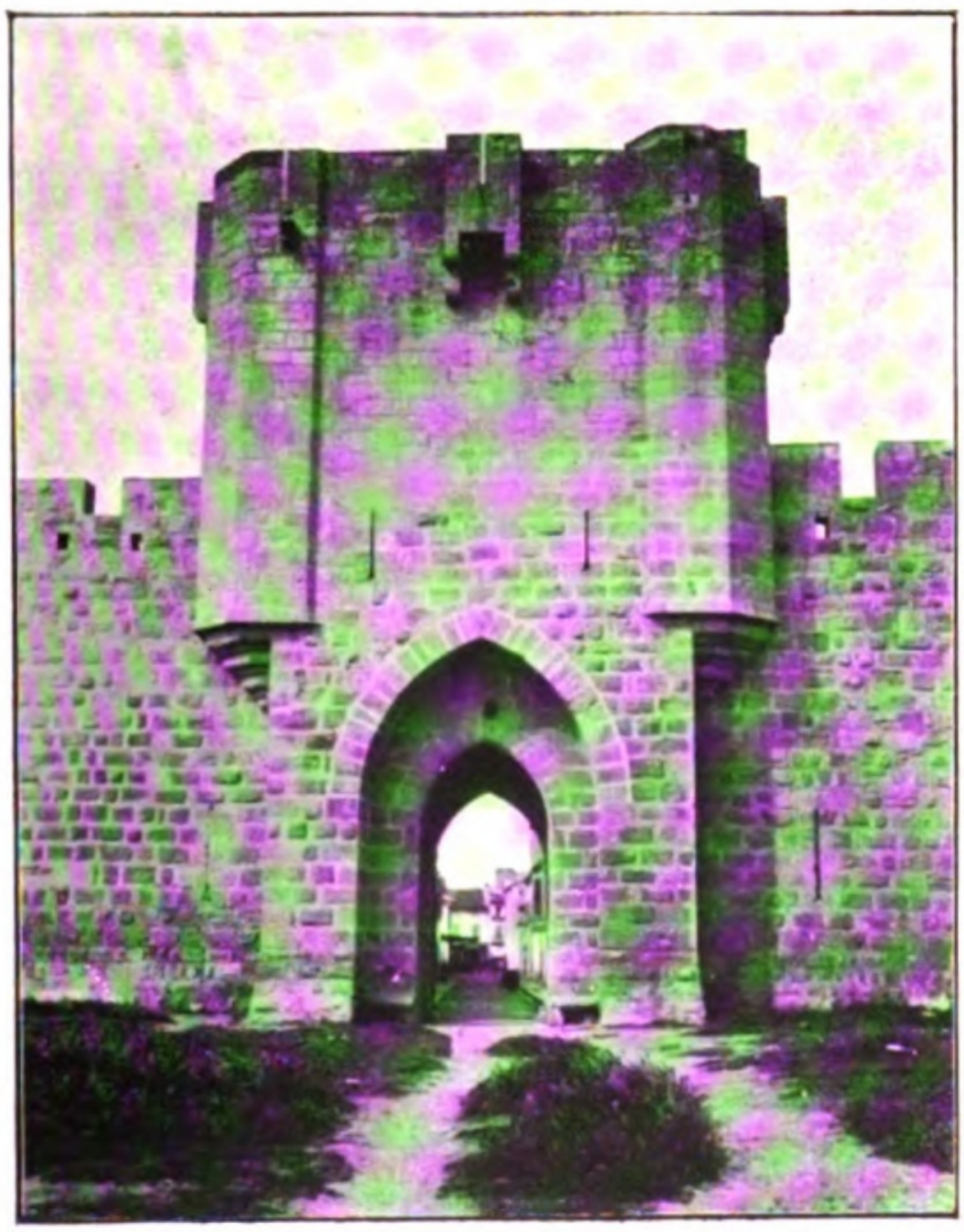

Fig. 20. — Une porte d'Aigues-Mortes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rances contre incendie organisés et régis par les administrations urbaines et jouissant toutes d'un monopole exclusif. Ces institutions sont les plus anciennes et de loin les plus nombreuses. La première en date est celle de Hambourg; elle fut fondée en 1677; puis viennent celles de Berlin, de Stettin et de Breslau, établies successivement en 1718, 1722 et 1744. Ensuite, les *Städtische Societäten*, ou sociétés locales, ne jouissant d'aucune faveur. Nous n'en trouvons qu'une huitaine, notamment la société locale de Brandebourg, fondée en 1719, et celle de Königsberg, établie en 1723. Quant aux grandes compagnies d'assurances, telles qu'elles se trouvent organisées de nos jours, elles ne naquirent qu'en 1812, à Berlin, et en 1818, à Leipzick.

En Angleterre, c'étaient de gros capitalistes ou des groupes d'importants financiers qui s'occupèrent de la chose, dès le commencement du XVIIIe siècle. La *Sun Insurance Company*, de Londres, commença à couvrir les risques d'incendie en 1710 — elle fête en ce moment le bicentenaire de son existence. Sept ans plus tard, naquit, également à Londres, la *Westminster Fire Office* et, en 1720, s'y établirent également la *London Assurance Corporation* et la *Royal Exchange Assurance Corporation*, toutes compagnies existant encore actuellement.

De 1731 à 1792, il se fonda à Stockholm et à Copenhague, une demi-douzaine de sociétés et, durant la première décade du XIXe siècle plusieurs cantons suisses organisèrent également des services locaux d'assurances contre incendie.

En Hollande, la *Amsterdamsche Verzekering Maatschappij* vit le jour en 1790. En 1806, s'établit à La Haye la *Bataafsche Verzekering Maatschappij*. Deux ans après, naquit la *Hollandsche Herverzekering Maatschappij*, avec siège à Amsterdam.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En France, des essais du même genre furent tentés en 1754 et en 1786, mais ce n'est que de 1819, que date vraiment en ce pays l'établissement de sérieuses institutions. Les compagnies *Assurances générales* et *Phénix* furent fondées en cette année à Paris. La *Nationale* vit le jour l'année suivante.

Il résulte donc de ce rapide aperçu, que les Allemands adoptèrent les premiers — en 1677, et peut-être plus tôt encore, car la publication que nous consultons ne mentionne que les établissements encore en vie — l'usage des assurances contre incendie; que cet usage prit immédiatement chez eux une grande extension; finalement, que le service de ce genre d'assurance était presque partout exploité en régie par et au profit des administrations urbaines.

Mais nos voisins d'outre-Rhin peuvent-ils bien, pour ces motifs, briguer l'honneur d'avoir inventé ce genre d'assurance? La chose nous paraît douteuse en présence de détails très précis fournis par une double série d'importants documents, datant tous du XVIIe siècle, que nous venons de retrouver à la Section des Manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, et aux Archives communales d'Anvers, et d'où il résulte, qu'en 1620 et en 1637, deux Anversois proposèrent aux Archiducs et à Philippe IV, d'organiser dans nos provinces un service complet d'assurances contre les risques de feu.

* * *

La première série de documents, celle se trouvant à Bruxelles (1), émane du nommé Jérôme Pichille, fort proba-

(1) J. Van den Gheyn. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VIII. Volume n° 5382 (16.964-84). Recueil de documents pour l'histoire d'Anvers, f°s 65 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blement le promoteur et le fondateur du corps des courtiers jurés d'Anvers, en 1642, personnage que nous avons appris à connaitre dans un travail antérieur (1). Toutes ces pièces, au nombre de quatre, ne sont pas datées, mais d'une requête présentée en 1637, par le même Pichille au Conseil des Finances, supplique qui fut appointée le 5 mai de la même année, il résulte qu'elles furent rédigées en 1620.

La première est une copie de la requête adressée directement aux Archiducs par le personnage en question. Le système d'assurance qu'il dit avoir inventé et les avantages qu'il prétend devoir en résulter, y sont très amplement décrits et expliqués. Cette supplique fut envoyée en communication à *Messrs les magistrats de la fameuse ville et cité d'Anvers et conseil d'icelle*, avec prière de transmettre leur avis.

La deuxième pièce est une série d'objections faites, nous ignorons par qui, aux propositions de Pichille, ainsi que quelques demandes d'explications sur certains points obscurs. Le tout est rédigé en forme de questionnaire. Les réponses se trouvent inscrites en marge.

Pichille, dans le troisième document, renouvelle quelques-unes de ses propositions et s'étend, entre autres, sur le côté financier de sa combinaison.

Enfin, la quatrième pièce, la seule qui soit rédigée en flamand, contient les mêmes propositions que la précédente, plus des explications au sujet du côté pratique de l'affaire.

Combinons maintenant ces diverses données de façon à présenter en termes succincts comment le courtier anversois entendait établir les assurances contre incendie. Son

(1) Emile Dilis. *Les courtiers anversois sous l'ancien régime*, Anvers, 1910.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

système assez curieusement agencé diffère énormément, comme on va le voir, des usages actuellement en cours.

Les assureurs, d'après le système Pichille, prendront à leur charge tous les sinistres provoqués par le feu, *soit par cas inopiné, embrasements ou accidents de tonnerre, feu naturel, surnaturel ou aulire.* Ils seront également responsables des incendies ou commencements d'incendies provoqués par l'imprudence et même par le mauvais gré des gens au service de l'assuré ou de ses locataires.

L'assurance ne portera que sur des immeubles. La perte du mobilier, des marchandises, de titres de rente, d'obligations et de lettres de change ne sera pas remboursée.

Les propriétaires désirant se faire assurer auront la faculté d'estimer leurs biens comme bon leur semblera. Si cette proposition n'est pas admise, on pourrait charger de ce soin, moyennant honoraires, des personnes de qualité, par exemple des anciens aumôniers. A la demande si l'on pouvait bien contraindre les propriétaires à se faire assurer, l'auteur des propositions répondit que l'assurance *debvroit être générale.* Son intention cependant n'était pas de la rendre obligatoire, puisqu'il dit plus loin qu'il espérait trouver à Anvers, sans trop de peines, 4000 propriétaires désireux de faire assurer leurs biens.

En cas de sinistre, il sera remboursé à l'assuré, dès le lendemain déjà, la somme assurée, pour autant que l'immeuble incendié ait été détruit en son entier. Dans le cas contraire, il ne sera payé qu'au prorata des dégâts. L'assuré sera strictement obligé d'employer les fonds remboursés à la reconstruction de l'immeuble ou à la réparation des dégâts.

La prime à payer s'élèvera à 1 % de la somme assurée. On ne la paiera qu'une seule fois et pour toujours, trois mois après la signature du contrat. Ceux qui ne sauront

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ou ne voudront payer comptant devront verser périodiquement et durant vingt-cinq années, une certaine annuité, dont le total représentera 1 $^{9}/_{16}$ % du capital assuré.

Cette prime, après vingt-cinq années révolues, sera remboursée à l'assuré, dont l'immeuble néanmoins restera assuré à perpétuité. La prime, donc, consistait tout simplement en une avance de fonds, sans intérêts et pour un terme de vingt-cinq années.

C'était par les intérêts simples et par les intérêts composés que devaient produire les sommes avancées de cette façon, que Pichille entendait constituer le capital nécessaire à l'entreprise projetée. Il estimait que la moitié de ce produit était largement suffisant, non seulement pour couvrir les sinistres éventuels, mais aussi pour prendre à sa charge tous les frais occasionnés par l'achat et l'entretien d'un matériel destiné à combattre les incendies, pour les émoluments du personnel et pour l'entretien des puits et citernes, tous frais qui incombaient alors aux propriétaires sous le nom de *put- en brandgeld*. A l'aide de l'autre moitié, il proposait la formation d'un fonds spécial qui servirait à secourir la population en temps de disette.

Ainsi, dit-il, si l'on parvient à assurer 4000 maisons, valant en moyenne 1000 livres de gros, on aura un capital assuré de 4.000.000 de livres, qui, à raison de 1 %, en produiront 40.000. Cette somme, continue-t-il, par les intérêts simples seulement, se trouvera doublée en 20 ans, quadruplée en 40. Les 160.000 livres dont on disposera alors seront amplement suffisants pour atteindre le but désiré.

Quoiqu'il n'entre pas dans nos vues de faire la critique du système inventé ou préconisé par Pichille — ce travail conviendrait mieux à un spécialiste — nous nous permet-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trons cependant de faire observer que ce calcul est absolument inexact. En effet, puisque les 40.000 livres, produit de la prime exigée, doivent être remboursées après 25 ans, on ne peut évidemment jouir, durant ce laps de temps, que de l'intérêt de cette somme, soit à 5 %, 2000 livres par an, ou 50.000 au bout de 25 ans, en négligeant, bien-entendu, les intérêts des intérêts. Ces 50.000 livres, en produisant maintenant 2.500 par an, se trouveront accrues, au bout d'un nouveau terme de 15 ans, de 2.500 × 15, soit 37.500 livres, qui ajoutées à la précédente somme de 50.000 livres, feront monter le capital, au bout de 40 ans, non à 160.000 livres, comme le calculait Pichille, mais bien à 87 500 livres, toujours en négligeant le jeu des intérêts composés. Inutile de faire remarquer que les résultats de ces calculs subiront encore une notable réduction, s'il était tenu compte des remboursements à effectuer constamment pour cause de sinistres. C'est donc bien ici le cas de dire que les calculs de Pichille péchaient par la base.

Pichille, dans le but d'entourer l'entreprise de sérieuses garanties, proposa aux Archiducs la nomination d'un receveur particulier et d'une commission de surveillance, dont feraient partie les membres de la magistrature locale, et qui aurait pour mission de contrôler le placement des fonds et de vérifier les comptes annuels. Pour ses honoraires et ceux de ses associés, il déclarait accepter d'avance, ceux que nos souverains voudraient bien leur allouer, dès que le service projeté se trouverait sérieusement organisé.

Ces assurances d'immeubles contre les risques de feu, prétendait encore le courtier anversois, n'existaient dans aucun pays, ni dans aucune province. Il se proposait d'introduire son système dans d'autres localités, mais croyait qu'il était de son devoir d'accorder la préférence à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

magnifique ville d'Anvers, où, malgré l'existence *d'une bonne police sur les accidents de feu*, il ne pourra que rendre d'inappréciables services. Il insistait surtout sur ce point, que les habitants y auront tout profit, la prime exigée, ou plus exactement l'avance temporaire d'une minime somme d'argent, devant avantageusement remplacer les lourdes contributions qu'ils paient actuellement pour le matériel d'incendie et son entretien, pour le creusement et la garde des puits et d'autres dépenses analogues.

L'opinion de la magistrature anversoise ne nous est pas connue et il sera certainement bien difficile à un profane de la retrouver dans l'obscur dédale des archives communales. Quoi qu'il en soit, il résulte de la requête de 1637, dont nous parlions plus haut, que les propositions de Jérôme Pichille trouvèrent bon accueil à la cour, que de belles promesses lui furent faites, mais que les guerres de l'époque empêchèrent la mise en pratique de son ingénieux mais très imprudent projet.

* * *

La seconde série de documents se rapporte à un projet d'assurances contre incendie élaboré par un certain Cornelis van Wassenaer et présenté par lui, en 1637, au roi Philippe IV. Ces pièces, au nombre de huit, la plupart des originales, ont jadis formé une liasse cotée: *Projecten van particulieren tot het voorcomen van brandt inde steden, alsmede projecten van asseurantien van de huijsen tegens den brandt.* Plus tard, une autre main y a ajouté, en gros caractères, le mot *curieushydt.* D'autres, à une époque déjà lointaine, les ont donc également considérées comme étant curieuses et intéressantes. Elles font actuellement partie d'un gros dossier intitulé *Put- en brandgeld*, se trouvant aux Archives de la ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le premier document n'est autre que la copie d'une requête adressée par Jérôme Pichille aux membres du Conseil des finances à Bruxelles. Il y expose, qu'il est venu à sa connaissance *qu'ung certain hollandois, nommé N. de Wassenaere* aurait proposé à Sa Majesté un projet d'assurances contre incendie qu'il croit être calqué sur celui qu'il présenta lui-même en 1620, à feu les archiducs, et qui, par les conjonctures de l'époque, ne put être mis à exécution. En conséquence, il demande d'abord à être entendu de nouveau et ce avant toute entrée en relations avec de Wassenaer; ensuite, à recevoir communication de la requête et des autres pièces que celui-ci aurait fait parvenir au Conseil. Cette supplique, appointée le 5 mai 1637, fut envoyée à van Wassenaer, avec injonction d'y répondre endéans les trois jours.

La deuxième pièce est la requête que van Wassenaer et consorts, après avoir pris connaissance de celle de Pichille, adressèrent à leur tour au Conseil des Finances. Ils y considèrent la supplique de leur concurrent comme une ridicule fanfaronnade, une prétention sans fondement à laquelle il ne faut nullement s'arrêter: *een rodemontado ende vuytgesochte pretensie... daer op niet eens te letten is*. Lui dévoiler notre secret, disent-ils, est chose impossible; que lui commence d'abord par déposer les actes qu'il prétend avoir reçus des archiducs. Subsidiairement, que le Conseil nomme un commissaire spécial et qu'il ordonne aux deux parties de lui communiquer, endéans les huit jours, tous les documents relatifs à l'affaire; qu'ensuite, il entende leurs explications verbales. Le Conseil, comme suite à cette requête, ordonna simplement à Pichille, le 18 mai 1637, le dépôt des pièces dont il se disait possesseur. On consultera ensuite sur cette affaire la magistrature des principales villes du pays.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le troisième acte est la requête originale que van Wassenaer et consorts adressèrent directement au roi. Après y avoir exposé les rétroactes de l'affaire, ils demandent à ce que l'on communique immédiatement ses propositions aux magistrats de quelques grandes villes, puisque leur concurrent n'a encore, jusqu'ici, déposé la moindre pièce, nonobstant l'ordre qu'il en a reçu. Ils considèrent l'affaire comme trop importante et trop avantageuse pour le public pour la laisser traîner en longueurs. Le 17 juin, ordre fut donné de demander à ce sujet l'avis des bourgmestre, échevins et conseillers de la ville d'Anvers.

Le quatrième document est la lettre originale annonçant à l'édilité anversoise l'envoi du projet de van Wassenaer, et lui demandant son avis au plus tôt.

Le cinquième est la lettre que van Wassenaer adressa directement aux membres du Conseil des Finances. Il en résulte que le seigneur de Neufrues avait été commis pour recevoir communication des propositions de van Wassenaer. Celui-ci, dans sa missive, donne des explications concernant son projet et se déclare prêt à répondre aux objections qu'on voudrait bien lui faire.

La sixième pièce est une nouvelle lettre de van Wassenaer aux membres de la même administration. Il y débute par une protestation de fidélité au roi et émet l'espoir que, par les bénéfices que procurera l'affaire projetée, il pourra rentrer dans ces débours, car ceux-ci ont été tellement importants qu'en ce moment il se trouve très gêné. Il s'en console un peu, sachant que la mise en œuvre d'une nouvelle invention marche toujours de pair avec des difficultés de tout genre. Le système qu'il préconise ne peut laisser aucune perte au gouvernement de S. M.: il le prouvera derechef s'il le faut. Mais si celui-ci, contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute attente, se refuserait à exploiter lui-même le service d'assurances projeté, il espère fermement qu'on lui accordera un octroi en vertu duquel il pourra, durant trente ans, entreprendre la chose pour compte personnel, avec engagement de le rétrocéder au gouvernement, dans le cas où l'on trouverait les bénéfices trop importants pour un humble sujet de S. M. Dans cette hypothèse, il demande qu'un tiers des bénéfices nets lui soit attribué, ainsi que la nomination, à titre héréditaire, de receveur général. Il résulte d'un passage de cette missive, que des pourparlers au sujet de cette affaire avaient déjà eu lieu en avril 1636.

Le septième document est l'énoncé des conditions auxquelles van Wassenaer et consorts, réunis en société, voudraient entreprendre, moyennant l'obtention d'un octroi de trente ans, le service des assurances contre incendie. Le mécanisme de son système s'y trouve amplement décrit.

Enfin, le dernier document est la réponse de van Wassenaer aux quatre grandes objections qu'on pourrait opposer à son projet. C'est également une pièce originale.

A l'aide de ces matériaux, expliquons maintenant, aussi brièvement que possible, le système préconisé par notre personnage. On verra que son projet n'offre guère de ressemblance avec celui de Pichille, qu'il est bien plus complet et qu'il se rapproche très sensiblement de celui en vigueur de nos jours.

Les assureurs seront responsables de tous les dommages occasionnés par le feu, y compris ceux provoqués par la foudre et par la faute d'un voisin. Ils rembourseront également ceux dus à des actes de mauvais gré et dans ce cas se chargeront des poursuites à exercer contre l'incendiaire. Les sinistres ou les dégâts commis par les armées, amies ou ennemies, ou par une soldatesque rebelle sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

formellement exclus. Quant au mobilier et tous autres biens meubles, il n'en est dit mot dans le projet en question.

L'estimation des immeubles n'est pas laissée au gré du propriétaire. Elle sera faite par un collège de deux ou trois experts jurés, composé de préférence de maçons et de charpentiers. Cette estimation ne portera que sur les constructions et non sur le fonds. Elle sera révisée tous les six, huit ou dix ans, les immeubles pouvant, pour motifs divers, augmenter ou diminuer de valeur. Les frais d'expertises seront supportés moitié par los assureurs, moitié par les assurés.

Les assureurs ne s'engageront que pour les trois quarts de la valeur taxée ; l'assuré restera son propre assureur pour le quart restant. Ces conditions, au dire de l'auteur du projet, empêcheront certainement les actes de mauvais gré. Les sinistres partiels ne seront remboursés qu'au prorata des dégâts constatés.

L'assurance restera libre, c'est-à-dire que nul ne pourra être obligé d'assurer son bien. La durée du contrat équivaudra à celle de l'octroi sollicité. Les assureurs cependant conserveront la faculté de le dénoncer à leur gré.

La prime s'élèvera à 1 ‰ de la somme assurée et sera annuelle. Il n'est pas dit que celle-ci, comme dans la combinaison Pichille, remplacera les taxes payées par les habitants pour le service d'incendie.

Les remboursements éventuels de sinistres seront garantis par une caution, que les assureurs devront et sont prêts à verser entre les mains des membres des différentes magistratures locales, pour autant que le gouvernement ne veuille entreprendre lui-même le service projeté.

Van Wassenaer, naturellement, considérait son projet parfaitement réalisable et, de plus, fort avantageux pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les deux parties: l'assureur et l'assuré. Tous les propriétaires, à peu d'exceptions près, prétendait-il, ne voudront pas encourir, pour la minime redevance annuelle de 1 ‰, l'éventualité de se voir ruinés ou de subir de grands dommages. Cette prime, toute minime qu'elle est, produira néanmoins, telle était son opinion, par la généralité des assurances contractées, de très fortes sommes, soit de 40 à 50.000 florins par an, pour l'ensemble des villes et autres localités soumises à l'autorité royale, bien au-delà du nécessaire pour couvrir tous les sinistres qui pourraient se produire. A Bruxelles, par exemple, affirma-t-il, les dommages causés par le feu, durant ces dix dernières années, se montent à peine, en moyenne, à fl. 10.000 par an!

Les assurances contre incendie, toujours au dire de van Wassenaer, étaient, de son temps, totalement inconnues. On lui avait objecté que des propositions, analogues aux siennes, avaient été récemment faites en France et en Hollande, mais qu'elles avaient été rejetées. Ce à quoi il répondit, que si la chose était vraie — et il en doutait fort — ce n'était pas là un motif suffisant pour en agir de même ici. En ce qui concerne les propositions faites en France, il disait n'en avoir jamais entendu parler; quant à celles formulées en Hollande, il savait pertinemment qu'elles n'offraient aucun rapport avec les siennes. Un groupe de capitalistes y avait simplement sollicité des Etats le monopole des assurances contre les risques de mer, ce qui leur fut refusé, pareille concession ayant été considerée comme une atteinte directe à la liberté des commerçants. En effet, ceux-ci, par la création d'une compagnie privilégiée, auraient été obligés de passer par les exigences du nouvel établissement, alors, qu'actuellement, ils confient leurs intérêts à l'assureur dont les primes et les conditions leur paraissent les plus favorables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous regrettons beaucoup ne pas connaître, tout comme pour les propositions antérieures de Pichille, ce que la ville pensa de celles de van Wassenaer, ni quelles furent les suites que le Conseil des Finances donna à cette affaire. Il eut été si intéressant, à divers points de vue, de connaître les dispositions des autorités relativement à une question aussi importante que celle des assurances contre incendie. Il est fort probable que l'affaire resta dans les cartons et qu'il n'en fut plus question jusqu'en 1754, année qui fut témoin, comme nous le disions au début de cette notice, d'une assez sérieuse tentative.

***

Les débuts, dans nos provinces, des assurances d'immeubles contre les risques d'incendie, semblent, d'après les diverses informations dont nous nous sommes entouré, ne pas être connus. Les documents que nous venons d'analyser rapidement présentent donc, malgré les résultats négatifs des projets auxquels ils se rapportent, un intérêt capital. Leur publication, conséquemment, formera une très importante contribution à l'histoire des assurances en Belgique, et il est même fort probable que cette publication servira un jour à prouver que l'initiative de ce genre d'assurance est bel et bien d'origine anversoise.

EMILE DILIS.

Anvers, 7 août 1910.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Documents

A. — Projet de 1620

I.

Propositions que faict Jerosme Pichille à ses Alteses en leur conseil privé touchant le but, conservation et augumentacion de ce pais et villes: Est renvoyé la requeste du susdict Pichille par ses Alteses et conseil à Messrs les magistrats de la fameuse ville et cité d'Anvers et conseil d'icelle, pour avoir leur advis sur l'utilité publique.

1. Dict le susdict Pichille, qu'ayant recogneu, combien est utile et profitable au publicq, et habitans des villes, quil y aye des moyens particuliers et ordres establis, pour résister aux accidents de feu et embrasemens des maisons, qui inopinement arrivent, Il en a ce employé quelqu'espace de temps, et beaucoup travaillé, pour rechercher des moyens qui pourroient servir pour prévoir y pourvoir à l'avenir à accidens si ruineux et funestes, mesmes de trouver moyens de remédier et restaurer et asseurer la perte aux habitans et propriétaires d'icelles maisons, selon la forme et invention ci après déclairé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2. Que ores que les susdicts maisons vinssent a estre bruslées soit par cas inopiné, embrasements, ou accidents de tonnere, feu naturel, surnaturel, ou aultre, que Dieu ne veuille, seront les dites maisons restablies toutes à neuf: bien et deuement et de bonne matière, et sera payé jusques à telle somme que les dites maisons auront esté estimées par les propriétaires d'icelles, lors que le roolle et estat général en aura esté faict. Laquelle somme sera payé au dict propriétaire dès le lendemain de l'embrasement pour la faire rebatir, à la charge qu'il y emploira tous les deniers, qui luy seront baillés pour cest effect: Mais estant le dommage receu du feu, moindre que l'asseurance faicte, lui sera seulement restauré la perte qu'il aura souffert en tel embrasement, et le toult sera defalqué de l'asseurance qu'il aura prise sur la dite maison.

3. Or pour satisfaire à tout ce qui conviendra, tant pour le restablissement des maisons qui viendront à se brusler, que pour tous dispens qu'il fault iournellement faire à l'entretènement de préparatifs, ustancilles, engins, puits et pompes, gens pour y vacquer, sera payé par chascun propriétaire ung pour cent du prix duquel il aura estimé sa maison: come s'il estime sa maison deux mille florins, il payera pour une fois seulement vingt florins, par forme de prest seulement et ce trois mois après qu'il aura signé la roolle.

4. L'argent que chasque propriétaire aura ainsi avancé, pour l'asseurance de sa maison, luy sera rendu ou à ses heritiers dans vingt cinq ans, ou bien quand le fond sera redoublé, le toult se fera par le moyens de la rente, gaing et négociation que rendra ledict fonds, come ci après en est declairé la forme particulière.

5. Et a fin y ait ung fonds arresté, sur lequel les propriétaires

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se puissent assurer du restablissement de leurs maisons, sera moytié de deniers, qui se receuvront des asseurances, employ... en achapt des rentes; lesquelles rentes seront spécialement ypotecquées audicts réstablissements et asseurances des maisons, pour lesquelles asseurances ledits deniers auront esté payés et avancés, et l'aultre moytié employé au soulagement au bénéfice des habitans et peuples, soit pour l'assister en temps de necessité de grains, bois, et semblables occurences, bastir maisons et selon la disposition du temps et saisons qui surviendront.

6. Et a fin que l'on sache que lediet Pichille ne donne ceste invention pour toucher les deniers et en disposer, propose et consent qu'il luy satisfaict prealablement du droict que ses Alteses luy accorderont et a ses associés pour son invention, advis, direction, voyages, industrie, travail et frais faicts et à faire, jusques à la perfection de l'establissement d'icelle invention, les deniers seront receus par un recepveur, lequel sera a ce commis par Messrs le magistrat et conseil de ville, qui s'en feront donné les cautions et garants nécessaires.

7. Auront aussi Messrs la charge d'ordonner et commettre des plus notables bourgeois, touchant l'administration et muniment des susdits deniers et rentes, pour en faire rendre les contes tous les ans par devant iceux, a fin que le toult soye distribué et ypotecqué à l'effect des asseurances et restauration des maisons, et à l'entretenement des instrumens, qui sont à présent et seront icy en après ordonnés, pour la conservation des susdites maisons, a fin que le toult aye son effect pour le bien publicq.

8. Et encore qu'en la ville d'Anvers, il y a bonne police sur les accidens de feu, toutes fois les habitans et propriétaires ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

iouissent d'aulcune asseurance, come per l'invention du sus dict Pichille, il auront d'icy en avant et pour si peu de chose qui ne paroist presque poinct : attendu qu'en baillant et avançant un poür cent pour une seule fois et recevoir cent pour ung, et estre assuré à perpetuité, joinct à ce l'offre de rendre et restituer dans vingt cincq ans à ung chascun, ce qu'il aura avancer pour assurer sa maison, il ne fut oncques meilleure affaire, proposé ni mis en lumière, estant un establissement de la meilleure police et profict que l'on aura jamais : et si l'on en eust en l'advis, il y a dix et vingt ans, plusieurs en sentiroient des bénéfices et soulagements, et particulierement ceux à qui est arrivé de bruslements et incendies, qui encore resentent le dommage et la perte, pour n'avoir eu la comodité d'asseurer leurs maisons comme icy l'on propose faire aux proprietaires et habitans de la ville d'Anvers.

9. Et pour faciliter l'exécution de ceste belle, juste, honorable et grande affaire, s'il y avait quelcun des propriétaires, qui par faulte de comodité ou aultre respect, ne peut avancer son asseurance, il luy sera permis d'en payer la rente de l'estimation qui se fera de la maison qui lui conviendra asseurez, comme par exemple.

10. Une maison est estimée trois mil deux cent florins, il payera pour le terme de vingt cinq ans, deux florins par chacun an, et estant les vingt cinq ans expirés, demeurera rente nulle et estainte, et la susdite maison asseurée en la mesme qualité et forme que s'il avoit payé l'assurance à une seule fois, qui est un bénéfice grand et particulier que pour si peu de chose l'on asseure son héritage à perpétuité d'un danger et malheur duquel personne n'est reservé ni se peust dire exempt.

11. Et s'asseure ledict Pichille qu'il fera observer son invention

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en plusieurs aultres villes, mais il a voulu la présenter et porter par préférence à la magnifique ville d'Anvers, avant à tous aultres de ces pais et provinces, et ne se trouvera poinct à présent aulcune ville qui jouist de si belle comodité et asseurance, comme l'on propose aux habitans et proprietaires d'icelle, par le moyen de la susdite invention.

12. De plus le susdict Pichille faira paroistre et particulièrement voir que les habitans et propriétaires des maisons de la susdicte ville d'Anvers, payent beaucoup plus à présent pour l'entretenement des instruments et machines, qu'ils ont, sont ordonnés et établis, pour résister aux embrasements et incendies qui peuvent arriver, qui ne feront d'icy y en avant pour avoir et jouir de l'asseurance de leur maisons à perpétuité.

13. Mesmes viendront par l'invention, que le susdit Pichille propose, a cesser tous dispens et charges qu'ont les maisons a présent de la ditte ville, car estant une maison assurée et payant une fois son asseurance, n'a plus que faire de payer aulcun entretenement de charges et frais qui leur sont demandées d'ans à aultres par les putmeesters.

13. Car maintenant les maisons et héritages sont obligés de contribuer et payer aux dispens qui se font par les susdits putmrs, qui est sans comparaison plus de charge que n'est payé par forme de prest une fois seulement un pour cent sur l'estimacion de la maison qu'on asseurera, ou bien de la rente du centiesme denier pour vingt cincq années, conforme aux propositions cidessus contenues.

15. De manière qu'il n'y aura homme bien sensé ni propriétaire de maison, qui ayant recogneu et estant informé de la como-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dité et utilité qu'il recevra par le moye(n) de la susdite invention, qui ne se dispose et sera fort contant de satisfaire l'asseurance de sa maison pour son bénéfice particulier, oultre tant d'aultres comodités, comme l'on fera par ce moye(n) au commun peuple et au gnral des habitans comme ci dessus l'avons amplement et particulièrement représenté.

16. Se réservant encore le susdict Pichille de conférer et faire entendre au *(sic)* susdits propriétaires ung moyen incontinent après qu'il *(sic)* auront avancé leur asseurance que beaucoup d'iceulx proffiteront plus qu'ils n'auront donné de l'asseurance de leurs maisons et héritages.

17. Oultre que c'est une consécration et augumentation d'estat à leurs Alteses, que semblables inventions et moyens comme dessus l'on propose, soient establis es villes de leur pais et provinces, puisque le toult redonde (?) et se fera avecq la comodité et utilité publicque, comme le susdict Pichille s'offre de faire paroistre par unes et solides raisons à tous en gnral.

18. Il est à considérer et noter qu'estant les maisons assurés, les propriétaires viendront à bénéficier et faire valoir grandement leurs héritages, tand en la vente que rentes et aultres avantages, qui leur résulteront sens *(sic)* incommodité de la susdite invention,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II.

Sur les propositions faictes p(ar) Jerosme Picille, on demande ce qui sensuit :

Responce qu'ouy. Sçavoir s'il sera licite, à ung chascun, de priser et estimer sa maison ou ses maisons, si bas ou si hault pris, que luy semblera bon.

Diet que non, seullement a laddvenant du dommage advenu. Et en cas advenu (que Dieu ne veullie) que le feu prend a quelques maison ou maisons, sçavoir, si on rendra prestement, tout le pris, de ce qu'on aura prisé ou estimé chascune maison.

Diet que non, quil nestimeroit point les biens meubles. Et sçavoir, si je veulx faire estimer ma maison dix ou 20 mille florins, plus ou moins, uneffois, si je pourray compter et compréhendre mes meubles, marchandises, papiers, obligations, ltrēs de changes ou aultres instrumens, Et si on me rendra aultant de mille florins que j'aury estimé ma maison valoir, en ayant payé ung pour cent (pour aultant de florins uneffois que je l'auray estimé des mille florins).

Il diet qu'on prendra le pris tant moins en estimation que le tout vauldra. Et estant advenu le malheur (que Dieu ne veulle) si on vouldroit alors faire discompte à la p̄te du fond, du jardin, de la court, des caves, des puis, des cisternes, des secrets ou privats, des murailles, des pierres, de feu, du plomb et aultres matériaulx qu'on pourroit trouver au feu ou sur la place, la où le malheur du feu fust advenue.

L'asseurador Ou si les asseuradores vouldroyent dire vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

debvroit payer à l'advenant le dommage advenu au regard de l'estimation.

avez estimé vre maison, dix mille florins, et à ladvenant vous navez payé que cent florins, et le fond et les caves et puis et cisternes et murailles, et le quartier qui n'est encores touché du feu, et les matériaulx qu'on trouve sur le fond, valent dix mille florins, doncq on demande si l'asseuradeur ne seroit tenu à payer quelque chose pour le feu qui seroit surevenu, puis que l'asseurd, pourrait dire, que la reste qui est demourée vault encores aultant, je le prendray pour tel pris, ou si l'asseuradeurs pourront avoir quelques excuses ou exceptions pour point payer le dommaige qui soit advenu tant de la maison que des meubles et marchandises et papiers.

Dict quouy.

Ou bien, si ceulx qui se vouldront laisser asseurer pourront estimer leurs maisons, valoir aultant moins que pourroit valoir le fond, la cave ou caves, puits, cisternes, murailles qu'on pourroyt estimer, qui ne sont subiects au feu. Ou pour le moins que le propriétaire ne sera tenu de faire asseurer a plus haulte somme que ne lui plaira, et le malheur advenant qu'il sera redressé de la p^te^ advenue sans avoir regard si la reste saulvée en at esté asseurée ou point.

Dict que l'asseurance debvroit estre gñale.

Et scavoir si on pourroit contraindre quelqu'ung a se faire asseurer ou bien si on laissera à ung chascun sa libre volonté pour se faire asseurer ou point.

Semble que nen

Et si le feu entrevint p(ar) négligence ou occasion

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourront prendre dexcuses, ainsseroientcontents de payer aladvenant lestimation et le domāge advenu.

p(ar)ticulière du propriétaire ou quel'ung desa maison ou p(ar) le louagier ou qui que ce soit, si on en vouldroit faire quelque excuse de point rendre ou payer le prix en manière quelconque.

Et si les maisons viennent à brusler, sur lesquelles les rentes sont hypotequées, qui redressera le domāge du capital et arrièrage de ses rentes, et qui furnira les moyens pour refaire lesd. maisons qui sont chargées de ses rentes.

On fairoit bien d'achattergrains, sel et amonition pour la ville.

Et si seulx qui ont entremise des deniers ne trouvent moyen pour employer les deniers et rente. scavoir s'ils en seront tenus de payer eulx mesmes l'interest à ladvenant de rente, jusqu'à ce qu'ils l'auront employé.

Le capitaldece que sera levé pour l'asseurance.

Et quelle asseurance on aurat pour ravoir l'argent en dedens 25 ans et que l'asseurance demeurera perpétuelle.

On espère qu'une grande ville ne sera subiect à si grand malheur.

Et s'il adviendroit, que Dieu ne veullie, qu'une ville ou villes entière vienne a brusler, cōment que les asseuradeurs auront moyen pour redresser, veu que les maisons mesmes pourroyent aussy estre bruslées, sur les quelles les rentes pourroyent estre hipotecqées qui serviroyent pour l'ausseurance.

Alors le capital seroit p̄ trop chargé, pour ren-

Ou bien en des grandes villes, quand il adviendroyent que 4, 5 ou 600 maisons se brusleroyent tous ensemble, cōme en Amsterd. p(ar) deux fois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dre le capital si s'est advenu que 400 toises et 5 à 600 maisons
.... quaultre- s'en sont bruslez tout a ung coup.
ment on pourroit
faire.

III.

Propositions que représente G. P. pour entendre s'il seroit profitable de faire ce que s'ensuit.

Premièrement, qu'on pourroit proposer aux propriétaires des plus notables maisons de ceste ville, s'ilz seroient d'intention de vouloir laisser asseurer leurs maisons du malheur de feu que leur pouroit survenir, que Dieu les garde, et ce pour ung pour cent du prix qu'eulx mesmes trouveroyent bon de les taxer ou estimer.

A ce faire, on pourroit ordonner quelques personnes de qualité à ce voulans vacquer, soit des vieulx confrères d'aulmosniers ou aultres, parmy quelque salaire à discrétion et selon qu'on trouvera convenir.

Ledict prix d'ung pour cent pouront les propriétaires payer en comptant si bon leur semble et ceulx qui vouldront payer en quelques termes, pourront ce faire par accort avecq les députés à la recepte, au prix et conditions, comme bon leur semblera.

Les deniers receus en comptant et ceulx qui consécutivement se recepvront seront employés par lesdicst députez en acquict des rentes estants à charge de ceste ville, et ce au profict et pour en faire capital pour ceste affaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Desquels annuellement sera faict compte devant les comissaires qui a ce seront députés.

Le capital qui sera payé pour un commencement à faire l'asseurance pour les maisons que les propriétaires vouldront laisser assurer, on propose que sera de quarante mille £ de gros.

A scavoir qu'on trouvera 4 d. maisons que l'ung pour l'aultre pourront estre taxés par les propriétaires mesmes, à 1000 £ de gros.

Lesquels 40 d. £ de gros seront employés à charge de ceste ville en racheptant les debtes ou rentes que la ville doibt présentement.

Et sera le profict dudict achapt employé pour augmentation dudict capital, et tousiours conservé et employé a l'avenant de l'argent qui sera receu et proffité.

Tellement qu'on pourroit espérer que moyennant la bonne administration ledict capital de 40 O £ seroit redoublé en 20 ans a aultres 40 O £. faisant 80 O ℔ en 40 ans a 160 O £ et ce sans compter interest d'interest, qu'on pourroit toutesfois faire compte, que annuellement sera aiousté et employe, et d'iceluy seront payés les charges que les députés et administrateurs seront tenus de faire pour les gages et instrumens, et aultres despens au besoing, comme pour les dommages qui pourroient survenir que Dieu en garde.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV.

Wort geproproneert, dat binnen dese stadt te vinden selen wesen vier duysent huysen daer van de proprietarissen souden te vreden syn te contribueren een p. cento vande weyrde, naer advenant dat zy selven die souden begeeren te estimeren tot versekeringhe vande selve huyse van alle ongelucken van branden die daer over souden mogen comen, dat Godt verhuede.

Wort oyck rekeninge gemaeckt, dat de selve vier duysent huysen, deen deur den anderen gerekent, niet min en selen worden gestelt dan op een duysent ponden grooten vlems eens, deen hoogher, dander leegher geestimeert wordende.

By welcken middel ontfangen soude worden voorde een p. cento van voors. 4 U huysen deur, malea(n)deren gerekent op duysent ℔ grooñ vlems, elck huys, de somme van 40 U ℔ grooñ.

Welcke somme van 40 U ℔ grooñ, aengeleyt wordende tot laste deser stadt in afflossinge van gelycke somme van sculden of renten, die de stadt jaerlycx sculdich is te betalen, in 20 jaren tyts, gerekent tegen 5 ten honderden opt jaer, souden comen te prouffiteren gelycke somme van 40 U ℔ grooñ vlems, die dan tvoors. een capitael souden maken van 80 U ℔. grooñ vlems.

Ende inden tyt van noch andere 20 toecomende voordere jaren, soude het capitael van 80 U ℔ mogen oyc accresseren tegen 5 ten honderden des jaers gerekent, van andere gelycke 80 U poñden vlems, dwelck dan souden bedragen 160 U poñden vlems ende voor den resterenden tyt aladvenant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aende welcke affgetrocken souden moeten worden jerst ende voor al donkosten diemen soude moeten becostigen van alle nootelycke instrumenten en gereetschappen diemen tot het blussen ende weeren van brande noodich soude moghen hebben, als te weten vande brantleeren, eemeren, haken, spuyte, water tonnen, lanteernen, keerssen, flambeeuwen ende veel meer andere.

Desgelycke souden daer van moeten corten de gaigien vande directeurs van deze versekeringhe ende van ontffanck ende wtgeven vande penningen ende van employe der selver.

Item van assistenten, knapen, wakers ende vele meer andere persoonen die daer over souden vaceren ende helpen.

Ende het opleggen oft betaelen vande ghene die hun huysen (soo voors. is) voorde een p. cento souden hebben laten versekeren, zoo verre daer ongeluck overquaem, dat Godt verhuede.

Wel verstaende, alsser eenigh ongeluck overquame, daeraff Godt beware, soo souden de versekereers gestaen mits betalende het opmaken oft repareren vande seade die by den brant gesciet waere, ende dat zoo wanneer de selve seade minder oft emmers maer gelyck en ware aende somme soo de versekeringe ware gedaen, maer als de seade meerder ware dan daer op versekert geweest is, soo souden de versekereers gestaen mits betalende soo vele alsse hebben versekert.

Ende salmen den proprietaris dan affschryven op syn contingent inde asseurantie soo vele als men hem int geheel oft int deel sal hebben betaelt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Wel verstaende dat niemant int generael oft int particulier verbonden sal wesen tot betalinghe van voors. oncosten oft scaden, maer ieder een die hem sal hebben laten versekeren sal concureren ende participeren pro rato ende aladvenant dat hy sy(n) huys oft huysen sal hebben geestimeert, ende naer dat hy daer voren inde een per cento sal hebben gecontribueert, ende daer van sal hy crediteur worden gestelt int gemeyn register dat daervan zal worden gemaeckt, ende aladvenant van tselve gerecht wesen int gemeyn capitael dat daer van sal worden gemaeckt metten gemeynen prouffijten ende accroissemente der selver. Omme daerane inder maniere soo voors. is, alsser ongeluc hem overcomen ware, syn scade te verhalen ende voorder oft anderssins niet.

B) Projet de 1637

I.

Copia. Copie.

A Messeigneurs les Cheffs, Trésorier général et Commis des Domaynes et Finances de Sa Maiesté.

Remonstre très humblement Jérosme Pichilla, resident en la ville d'Anvers, et consorts, comme depuis l'an 1620, ils ont proposé à Leurs Altezes Séren^{mes}, de glorieuse mémoire, certaine invention et moyen pour bénéficier grandement les Villes de l'obéyssance de Leurs dictes Altezes, et par où icelles Villes acquéreroyent incontinent une grande somme d'argent comptant sans aulcune charge de la pauvre commune, sur quoy suivant a esté procédé alors que Leurs dictes Altezes Séren^{mes}, le 14 jour d'april de la mesme année, ont esté servies de leur accorder acte en forme deue pour faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ouverture et déclaration de leur dict invention, ce qui depuis aussy a esté faict par les supplts, es mains de feu le comte de Marles, comme à ce spéciallement commis de la part de Leurs dictes Altezes Séren^mes^, mais à cause des guerres depuis survenuz sur l'autheur de ceste invention et aultres empéchements, rien en est ensuivy jusques ores. Or est il que les supplts depuis peu ont entendu qu'ung certain hollandois, nommé N. de Wassenaere, auroit proposé à Voz S^ries^ Ill^mes^ la mesme invention, la quelle, comme dict est, si long temps au paravant at est(é) remontrée par les supplts, mesme qu'iceluy de Wassenaere servit désia si avant enchemme en ceste affaire, qu'il espéroit de brief en avoir acte en forme de récompense de Voz S^ries^ Ill^mes^, et comme il seroit grandement déraisonnable qu'iceluy de Wassenaer, lequel apparement aurat entendu et comme à dire emprunté sa dicte proposition de la part ou de la bouche des supplts, tirat le fruit de lad. invention au préjudice des supplts estants premiers autheurs d'icelle.

Supplient par tant très humblement que Voz S^ries^ Ill^mes^ soyent servies de ne point traicter ultérieurement avecq ledicte Wassenaer, touchant lad. invention, sans qu'ils soyent préallablement sur ce est oyz. Et que pour de tant plus démonster que cest la mesme invention des supplts que led. de Wassenaer propose, ils plaisent d'ordonner à leur Griffier, qu'il aurat à communiquer aux supplts les pièces ou Requeste par le dict de Wassenare à ceste fin présentée. Quoy faisant etch^a^.

En marge estoit escript.

Soit ceste req^te^ communiqué à N. Wassenaer, pour y dire en dedans le tiers jour péremptoirement, et après estre ordonné. Faict à Bruxelles, au Bureau de Finances, le ve de Mey 1637. Paraphé R^vt^ ; estoit signé J. Croonendal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II.

Aan mijn Heeren de Hooffden, Tresorier gürl, ende Comisen van Syne Ma^st Domeynen ende Finantien.

Cornelis van Wassenaer ende consorten, communicatie gehadt hebbende vande Req^te aen U.EE., opden vyffden deser maendt van Mey gepresenteert by ende van wegen Jeronimus Pichilla en consorten, wonende tot Antwerpen, concluderende byde selve, om te hebben communicatie ende visie vande Requeste ende andere pampieren byden voors. van Wassenaer ende consorten aen U.EE. voor desen overgegeven, ende daer by versocht t' Octroy aldaer gementioneert. Ende hoewel dat den heelen inhouden vande voors. Reg^te (: onder correctie :) nietsanders is dan een Rodemontado, ende vuytgesochte pretensie van preferentie tot het verworven vant voors. Octroy, daer op niet eens te letten en is, van veel redenen ende consideratien, die den voors. van Wassenaer ter contrarie can betoonen met posterieure acten ende actitaten, die U. EE. hem hebben verleent inde denuntiatie vant secreet van dese zaecken, ende versochte Octroy, inder voegen dat de voors. rescribent daer op geen vorder antwoort ter principale ende en can geven, ten zy de voors. Pichilla ende consorten hem eerst ende voor al communiceren de pretense acten, die (zy) (: soo zy seggen :) vereregen hebben inden jaere 1620 van wylen den Aertshertoge, over de openinge ende declaratie als doen vande voors. inventie ende secreet gedaen, om de selve gesien, by den rescribent daer op gesegt te worden tgene hy in rade vinden sal. Ende op dat de zaecke ende dienste van Syne Ma^t, door diergelycke aengeven, ende ondercruypinge niet en soude onderblyven ofte verachtert worden, Soo ist dat den voors. rescribent versoeckt, ende bidt dat U. EE. hier op gelieven te committeren eenen heere Commissaris vuyt de Finantien, om den reseri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bent ende den voors. Pichilla ende consorten, sommierlyck te hooren opde naerder debatten die ter weder zyden souden mogen vallen ende gedaen worden, met ordre expres van dat de voors. partyen eerst ende voor al sullen stellen in handen vanden voors. heere Commissaris alle alsulcke originele pampieren, acten ende documenten, als zy verstaen vereregen te hebben vanden voors. Aertshartoge, ende U. EE., nopende de openinge vande voors. zaecke, om de selve hinc inde by partyen gesien, daer op gedaen te worden alsulcke naerder debatten als zy luyden zullen vinden te behooren. Ordonnerende de voors. partyen tselve te doen binnen acht dagen naer de communicatie van desen, op pene dat U. EE. met d'een off d'ander partyen daer op voorts sullen besoigneren, soo zy ten meesten voordeele van Syne Ma^t sullen vinden te behooren etch^a.

In margine was geapostilleert.

Die vande Domeynen ende Finantien s'Coninex, gesien ende gevisiteert hebbende dese Requeste, ende geleth opde redenen daer inne begrepen, ordineren aen Jeronimus Pichilla ende consorten, terstont over te leveren in handen vande voors. vande Finantien, d'originele pampieren, acten ende documenten als zy verstaen vereregen te hebben van wylen Syne Hoocheyt, om de selve gesien, mette requeste voorts gesonden te worden om advijs vande Wethouderen ende Magistraten vande hooft oft principael Steden, ende de selve gesien daer nae geordineert te worden zoo behooren sal. Gedaen tot Bruessele, ten Bureele vande voors. Finanantien, den 18 Mey 1637, ende was geparapheert R^vt ende onderteyckent E. De Bie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III.

Aenden Coninck in zynen Rade van Finantien.

Verthoonen met reverentien Cornelis van Wassenaer ende consorten, hoe dat zy onlangs aen U. EE., by nieuwe denuntiatie ende propositie hebben versocht Octroy van Syne Ma^t, om met kennisse van zaecken, ende tot grooten dienst ende geryff vande Republycque te mogen asseureren alle de huysen vande Steden ende plaetsen vande onderdanicheyt van Syne Ma^t, voor den brandt, van allen die genen die t'selve zullen begeeren te doen, ende niet voorder, alles naer breeder inhouden vande voors. Requeste ende propositie hier annex. Ende hoewel dat de Supplten hadden verhoopt dat Syne Ma^t hun voors. versochte Octroy sonder eenige voorder swaricheyt souden zyn gedient geweest te concederen, soo ist nochtans ter contrarie gebeurt, dat by envye, ofte andersins, aen U. EE. zy geadresseert geweest eenen Jeronimus Pichilla ende consorten, ende by Req^te te kennen gegeven, dat de zelve by preferentie vanden jaere 1620, gelycke Octroy hadden versocht, ende dien volgende sustineerden geprefereert te worden voor de Supplten int vercrygen vant selve Octroy, welck Requeste by U. EE. gesien ende geexamineert zynde, is de selve aende Supplten gecommuniceert geweest, om daer op te zeggen, binnen derden dage, hun goetduncken, daer van zy de communicatie gehadt hebbende, ende daer op voldaen, Soo zyn U. EE. gedient geweest te ordonneren aenden voors Jeronimus Pichilla ende consorten, terstont over te leveren in handen van de selve U. EE., de originelen pampieren, acten, ende documenten als zy verstaen vercregen te hebben van wylen Syne Hoocheyt, om de selve gesien, mette Req^te voorts gesonden te worden, om

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

advys vande Wethouderen ende Magistraten vande hooft ofte principale Steden; Welcke ordonnantie de Supplten terstont hebben gedaen insinueren aen N. Pomereus, doende d'affairen vanden voors. Pichilla ende consorten, sonder dat de selve daer op tot deser uyren toe hebben voldaen, ofte veel min van U. EE. gelicht d'advysen aende Wethouderen ofte Steden, gelyck hun byde voors. ordonnantie vanden 18 Mey 1637 lestleden is geordineert geweest, tot groot intrest ende prejudicie vande Supplten, die zy alleen hebben comen turbeeren in hun goet goemoet, nergerings op anders gefundeert, dan om daer vande Suppten te trecken eenich intrest particulier, ofte wel andersins, sonder fondament te beletten hun goet deseing, ende alsoo te verachteren den dienst ende tgeryff vande Republycke, soo vorseyt is. Ende alsoo desnietemin de Supplten van intentie syn, mette goede wille ende interventie van U. EE., dese zaecke te brengen tot goeden effecte, terwylen dat de selve geen ander inclinatie en hebben dan de generale republycke te versekeren van eenen soo dangereusen zaecken als is het miserabel accident vanden brant: Soo ist dat de Supplten alsnoch te vreden zijn, volgens de ordre van U. EE., te versoecken het advys ende goetduncken van eenige vande principale Steden als van Brussel ende Antwerpen, om de selve gesien ende de propositien vande Supplten geexamineert, daer naer geordonneert te worden, soo U. EE. bevinden te behooren. Om waer toe te geraecken, soo hebben de Supplten andermael hunnen toevlucht tot U. EE.

Biddende ootmoedelyck gedient te wesen (: verstekende de voors. Pichilla ende consoorten van alsuleken recht ende pretensie als zy verstaen te hebben ofte te pretenderen by preferentie van het versouck van het voors. Octroy) ende dien volgende de voors. Supplten te verleenen brieven van advyse soo aende Steden van Brussel als Antwerpen, om de selve gecommuniceert te worden het versoeck ende pretensie der Supplten, ende de zelve gesien voort geordineert te worden soo zy zullen vinden te behooren. Etch^a.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(En marge, l'apostille suivante :)

L'advis des Maregrave, Bourgmres, Eschevins et Conseil de la ville d'Anvers pour après en estre ordonné. Faict à Bruxelles, au Bureau des Finances, le xvij de Juing 1637.

(Signé) E. De Bie.

IV.

Trèschers Srs et espéciaulx amys, Nous vous envoyons cy ioincte la requte à nous pntée par Cornille de Wassenaer et consors, afin de la veoir et visiter, et sur ce que les suppls requièrent, nous escripre vre advis pour icelluy veu, après en estre ordonné comme sera trouvé convenir. A tant très chers Srs et espéciaulx amys Dieu vous ait en sa saincte garde. De Bruxes, au bureau des finances, le xxvij de Juing 1637.

Les Chef Tresorier gnal et Commis desd. finances,
(Signé) E. De Bie.

V.

Edele, wyse, zeer voorsienige Heeren,

Myn Heeren Hooffden, Tresorier gnrl, ende Comisen van Syne Mat Domeynen ende Finantien. Naer dien U. EE. belieft heeft te ordineren, dat ick het secreet (: vuyt d'welck Syne Mat jaerlycx groote proffyten can treeken volgens d'inhout van myne Req^to aen Syne Mat ende U. EE. overgelevert:) soude denuntieren aenden

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ed. Heere, de Heere van Neufrues, Soo ist dat ick onde(r)geschreven tselve by dese by geserifte aenden voors. Heere ende U. EE. ben doende.

U. EE. voor eerst willende voor oogen stellen, datmen ter werelt niets en vint, twelck serikelycker ofte schadelycker is voor de menschen, als den brant der huysen, die diewils der luyder bederffenisse ende eeuwige ruyne is veroorsaeckende, Welcke droevige accidenten alleenlyck door de wysheyt ende goedertierentheyt des Souvereyns kunnen voorgecomen worden, tot groot solaes ende voordeel der gemeente, ende extraordinaris jaerlycxe innecomsten ende proffyten vanden Souvereyn.

Waer over myn propositie is, dat Syne Ma^t alle de huysen inde gehoorsame Provincien (: immers ten minsten die gene waer van de Proprietarissen genegen sullen zyn, die ick meyne ongetwyffelt ontallycke veel zullen gevonden worden :) versekere voorde schade door brandt te lyden, mits aen Syne Ma^t jaerlycx betalende van de weerde der huysen, naer wettige ende behoorlycke taxatie, den duysensten penning, dat is Tien gulden jaerlycx voor een huys getaxeert op Tien duysent guldens, meer ofte minder van weerde yder naer advenant. Welcke Premie veel duysenden jaerlycx sal bedragen, sonder dat Syne Ma^t eenich gevaer ofte peryckel van schade sal loopen, considererende datter binnen de Stadt van Brussel geen Tien duysent guldens schade aen brant van huysen jaerlycx is gevallen, examinerende de cleyne schade die in soo lange jaeren door brant is geschiet, daer nochtans wel veertich, vyftich, ofte meer duysent guldens jaerlycx alleen van Brussel getrocken sal kunnen worden, ende soo voorts consequentelyck van alle andere Steden, Dorpen, ende platte Landen, onder de gehoorsaemheyt van Syne Ma^t resorterende, naer advenant.

Ende aengesien dat dese propositie U. EE. per avonture vreemt sal schynen te wesen, ende datter mogelyck eenige difficulteyten by U. EE. op gemaeckt sullen worden, soo ben ick ondergesch(reven)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

overbodich ende bereyt alle de selve difficulteyten, hoedanich die oock souden mogen wesen, te solveren tot contentement van Syne Hoocheyt ende U. EE.

Syne Mat^s ende U. EE. ootmoedighe ende
geaffectioneerde Dienaer,
CORNELIS VAN WASSENAER.

VI.

Aen mijn Heeren de Hooffden, Tresorier gnrl,
ende Comisen van Syne Mat^s Finantien.

Myn Heeren. De cordiale genegentheyt, die ick altyt hebbe gehadt om Syne Ma^t. naer mijn uyterste vermogen dienst te mogen doen, heeft evidentelyck gebleecken in alle myne actien, in welken effecte ick noch sinceerlyck sal continueren, alhoe wel dat ick mijn middelen inde voorgaende diensten hebben geconsumeert, ende geen recompensie naer de gerechticheyt ende myn expectative heb kunnen becomen; Doch verhoope alles versoet sal worden door de beneficie, die ick uyt het werck, waer van ick de denuntiatie hebbe gedaen aenden Ed. Heere van Neufrues, in geschrifte, verhope te genieten. Tis waer dat alle nieuwe pratyequen verselschapt zyn met veel swaerhoofdicheden, die gemeenlyck difficulteyten mede brengen, spruytende, overmits de Heeren ter eerster instantie de difficulteyten veerdich vinden, maer de defentien soo haest niet en beraden, als wel die gene die sulx is remonstrerende ter oorsaecke hy lange jaeren daer op gepractyseert heeft gelyck by my in desen oock is gedaen. Oversulex wat contradictien dat op dese zaecke soude mogen voorvallen, maeck ick my starck de selve te solveren door cracht van fondamentale redenen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Doch oft soude mogen gebeuren, dat de qualiteyt des saeckx soodanich worde bevonden, dat de zelve dient in executie gestelt te worden tot solagement vande generale ondersaten, maer datter nochtans geen resolutie mochte genomen worden, om de zelve tot peryckel van Syne Ma^t^ int werck te stellen, alhoe wel ick verstae datter int minste geen peryckel is te verwachten, maer ter contrarie merckelycke proffyten, Soo is myn ootmoedich versoeck, dat, in sulcken gevalle, Syne Ma^t^ gedient zy aen my te concederen ende te verleenen Octrooy voor een tydt van dertich eerstcomende jaeren, om t'selve werck by my in executie gestelt te worden; met presentatie dat, tselve by my op myne peryckel cum sociis int werck gestelt zynde, ende dat Syne Ma^t^ naederhant bevint dat de voordelen ende proffyten die daer uyt sullen resulteren, te extraordinaris groot souden mogen zyn voor een vassal te genieten, Ick bereyt ben t'allen tyden 't voors. Octroy weder te cederen aen Syne Ma^t^, mits dat ick daer nae alleenlyck sal blyven genietende het derdendeel vant gene van myn voorscreven project ende werck suyver sal innecomen, mitsgaeders het officie van Erffontvangerschap gnr̄l, aen my geaccordeert ende verleent blyckende byde Acten daer van gemaeckt in date den 24 November 1635 ende den 29 January 1636. Vuyt alle twelck voors. wel verstaen can worden, dat ick soo wel ende soo sinceerlyck betrachte de proffyte van Syne Ma^t^, als van myn eygen. Ende grooter preuve van dienstbaerheyt en kunnen noch beter noch levender doen blycken. Ende hier op verwachtende een favorable resolutie sal blyven,

Mijn Heeren,

U. EE. seer ootmoedighe ende
gehoorsame Dienaer,
CORNELIS VAN WASSENAER.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VII.

Regulement, Order ende conditien waer op sekere persoonen in Compangie met Octroy ende consent van Syne Ma^t souden versekeren alle de huysen der vrywilligen, soo buyten als binnen besloten Steden binnen dese Obediente Provincien gelegen, voor den brandt, die door ongeluck daer over soude mogen comen.

j. Eerstelyck dat yder persoon van wat qualiteyt hy zy, vreese hebbende dat hem eenige brandt soude mogen overcomen, t'zy van zyn eygen vier ofte van zyn gebueren, syn huys ofte huysen door de voors. personen ende geoctroyeerde sal mogen doen versekeren, mits betalende aende voors. asseuradeurs ofte versekeraers, vande weerde van elcke duysent gulden, telcken jare voor asseurantie, eene gulden, dat is den duysensten penninck vande weerde, ofte taxatie der hu(y)sen, die by twee ofte drie wettelycke ende beeedichde personen, als metser ende timmerman, by Magistraten vande Steden daer toe gecommitteert, vande voors. huysen sal worden gedaen.

ij. Item dat niemant ter werelt, wie hy oock zy, gedwongen sal wesen om zyn huys ofte huysen te moeten versekeren, maer sal een yder vrystaen om sulex te doen ofte laten, naer syn eygen vryen wille ende dispositie.

iij. Dat alle Taxatien die by de voorschreven beeedichden sullen worden gedaan, daer van sullen d'oncosten vande Taxatie gedragen worden halff ende halff, te weten d'een helft by de Proprietarissen vande huysen, ende d'ander helft byde voors. asseuradeurs.

iiij. Item om alle fraude te voorkomen, die in dese saecke soude mogen geschieden, ende dat yemant vuyt haet ofte nyt, syn eygen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

huys nu versekert hebbende, aen brandt soude steken, tot prejuditie ende naedeel vande asseuradeurs, ofte yemant anders, soo en sal niemant syn huys hooger mogen versekeren als voor drie vierdepaerten vande weerde dattet getaxeert sal zijn, ende het resterende vierdepaert selffs risiquo moeten loopen.

v. Item alsoo sommige personen seer onachtsaem syn om haer huysen in raeck ende daeck, ofte in goede reparatie te houden, waer door de huysen in corte jaren seer comen te vervallen, ende inde weerde ofte pryse te verminderen, tot prejuditie ofte peryckel van schade voor de asseuradeurs, soo sullen alle ses, acht ofte tien jaeren, naer believen vande asseuradeurs voorñt., nieuwe taxatie gedaen worden, naer welcke laeste taxatie, alsdan oock nieuwe premie, in forma als vooren, te weten voor drievierdeparten betaelt sal worden.

vj. Item indien datter eenich huys oft huysen souden mogen comen aff te branden door faulte van enige moetwillige ofte boose dienaer oft knecht, ofte maerte oft meysen, door haet ofte nydt die zylieden op haer heere ofte vrouwe mochten hebben, alsoodanich ongeluck sal oock comen tot laste vande asseuradeurs, sonder dat de Proprietaris sal gehouden zyn syn actie tegens den voors. syn dienaer ofte meyse te moeten institueeren, maar dat de selve actie vanden Proprietaris sal devolueren opde asseuradeurs, om haer schaede te verhalen aenden voors. dienaer oft meyse, die zy sullen kunnen bewysen den brandt vuyt moetwillicheyt gestoockt te hebben.

vij. Item dat alle taxatie die van huysen sal worden gedaen, maer alleen sal gedaen worden vande Timmeragie, ofte t'gebouw, sonder den grond ofte het erve daer in te begrypen, overmits de grondt ofte erve niet verbranden en can maer blijft altoos de selve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

viij. Item dat een huys by ongeluck maer halff ofte voor een gedeelte quame aff te branden, soo en sullen de asseuradeurs niet voorder gehouden zyn des chade te repareren ofte te vergoeden, als voor soo veel als er schade is gevallen. Ende sal in suleken gevalle by de voorschreven beeedichde Taxeerders t'gedeelte dat noch onbeschadicht gebleven is getaxeerd worden, ende tselve sal voor 3/4 comen ten proffyte vande asseuradeurs, ende en sullen niet meerder gehouden zyn te betalen als prorato dat vant voors. huys affgebrandt sal wesen.

ix. Onder dese voors. ongelucken van brandt sullen begrepen zyn alle branden soodanich de selve souden mogen zyn, t'zy door donder, blixem, gelyckmen, Godt betert (het), dickmaels heeft sien gebeuren, ofte door onachtsaemheyt van vier, licht, ofte kaersen niet wel te bewaren, t'zy by sich selffs ofte van zyn gebueren, geen vuyt gesondert. Alleenlyck den brandt die door hostiliteyt ofte moetwillicheyt van Soldaterie soude mogen gebeuren, soo wel van vrienden, ofte s'conincx soldaten als van des viandts soldaten, de welcke alhier wort geexcludeert, ende daer vooren de voorschreven asseuradeurs geen reparatie en souden gehouden syn te doen, maar sal comen tot laste vande Proprietarissen, alwaert oock schoon dat sy haer huysen verseeckert hadden.

x. Item dat alle die gene die hun huysen sullen versekert hebben, gehouden sullen zyn alle jaeren daer inne te sullen moeten continueren en volharden ten vuyteynde vant Octroy, ofte tot wederseggen vande voors. asseuradeurs.

xj. Item zullen de geoctroyeerde asseuradeurs gehouden zyn voor reparatie van alle de voors. schade die soude mogen comen te vallen, ende restitutie der selver, suffisante cautie ende borge te stellen tot contentement van een ygelyck, ende dat ten overstaan vande Magistraten vande respectieve Steden.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VIII.

Sommige difficulteyten die op t' stuck vande versekeringe der huysen voor brandt by yemanden voorgedragen mochten worden, mits-gaders de solutien daer op dienende.

j^e Difficulteyt.

Dat yemandt zyn huys versekert hebbende, t'selve vuyt enige malitie aen brandt soude mogen steecken, om Syne Ma^t ofte zynen naesten door haet ofte nydt, die hy haer op haer soude mogen hebben, daer door te krencken of te beschadigen.

j^e Solutie.

Tot defensie ofte solutie vant bovenstaendenseggen, dat eenen sulcken die Syne Ma^t ofte zynen naesten wil beschadighen, dat hy zulcx wel can doen, al ist dat hy zyn huys niet en heeft versekert, ende dat hy aen huysen ende goederen Syne Ma^t ofte andere persoonen toebehoorende, ende by hem nochtans in huyre niet en worden beseten ofte gebruyckt, ende dat vuyt haet ofte nydt als vooren, twelckmen nochtans tot noch toe niet ofte heel selden heeft sien gebeuren.

Ten tweeden, seggen datter niemandt brant sal kunnen stichten dan met zyn eygen schade, want een yder, die zyn huys sal willen versekeren, sal niet meer als drie vierdeparten mogen van asseureren, ende selver een vierdepaert risiequo ofte peryckel loopen, sulcx ick niet en meyne datter yemant sal gevonden worden, die om drie vierdeparten, daer hy zyn huys voor versekert heeft, te winnen, zyn selffs huys aen brandt sal steken (: en dat om syn

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naesten te krencken:), waer door hy selffs een vierdepart schade soude lyden.

ij^e Difficulteyt.

Dat de huysen alle jaeren in pryse verminderen, ofte vervallen, overmits geen beho(o)rlycke reparatie byden proprietaris wort gedaen, ende de huysen alsoo door onachtsaemheyt vergaen, ende in waerdye ofte pryse declineren.

ij Solutie.

Antwoorde hier op, dat men alle Ses, Acht oft Tien jaeren nieuwe estimatie vande versekerde huysen sal nemen, ende de asseurantie alsdan gedaen sal worden naer de selve laeste estimatie, waer mede dit inconvient geremedieert zal zyn.

iij^e Difficulteyt.

Dat de EE. Heeren eenige vreese souden mogen hebben datter zeer weynich persoonen sullen gevonden worden, die haer huysen zullen willen versekeren, ende datter ter selver oorsaecke zeer weynich incomste sal zyn, ofte niet suffisant genoech om eene cleyne schade, die (d)oor ongeluck van brandt soude mogen geschieden, te reparerenen ende te betalen.

iij^e Solutie.

Segge hier op, dat ick ter contrarie van een geheel ander gevoelen ben, ende vastelyck vertrouwe datter veel duysenden persoonen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

zullen comen om haer huysen versekert te hebben, overmits de Premie seer cleyn is, want zullen vande weerde van duysent guldens maer eenen gulden voor asseurantie betalen. Ende alhoewel eene gulden zeer weynich schynt te zyn, sal nochtans door de groote menichte, eene groote somme te samen uytmaecken.

Doch indien de EE. Heeren in haer opinie mochten persevereren ende volharden, versoecke in sulcken gevalle, gelyck ick voor desen noch hebbe gedaen (: om Syne Ma^{t} te ontlasten vande schade die de EE. Heeren beducht zyn dat Syne Ma^{t} hier door soude mogen comen te lyden:), dat Syne Ma^{t} gedient zy my te verleenen Octroy met exclusie van alle andere voor den tydt van dertich jaren, om dit voors. werck by my tot myne lasten, costen, peryckel ende risicquo in executie gestelt te worden, t'welck Syne Ma^{t} wel can doen sonder zyne prejuditie, schade ofte intrest, met presentatie tselve Octroy wederom te cederen aen Syne Ma^{t}, soo wanneer de EE. Heeren naemaels souden mogen bevinden dat de proffyten die daer vuyt zullen comen te resulteren, te groot souden zyn voor een Vassal te genieten, als breeder by myn Req^{te} ende naerder deductie aen de EE. Heeren vande Finantien, overgevlert op den 17 April año 1636 lestleden.

iij^{e} Difficulteyt.

Dat de EE. Heeren souden willen seggen dat dese zaecke voor desen aen Syne Ma^{t} in Vranckryck, ende oock aende Staten in Hollandt geproponeert soude zyn, ende aldaer affgeslagen wesen, Ende dat de EE. Heeren deze zaecke daerom alhier oock niet en willen in executie stellen.

iij^{e} Solutie.

Segge hier op, dat alwaert dattet in de voors. Landen waere

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

geproponeert ende affgeslagen geweest, dat die redenen (: onder correctie:) niet bestant genoech en zyn, om de zaecke daerom alhier oock aff te slaen, ter oorsaecke dattet aldaer affgeslagen is, alst nochtans andersins soude mogen strecken tot dienste van Syne Ma^t^, ende solagiement van syne ondersaten, gelyck ick sustinere dattet doet, ten zy my naerder openbaringe ende onderrechtinge werde gedaen vande difficulteyten, die inde voorst. Landen op dit werck gevonden zyn geweest, die ick alle niet alleen bereyt ben te solveren maer oock alle andere, die by yemanden op dese zaecke souden mogen gevonden worden, soedanich die oock souden mogen wesen.

Doch wat in Vrancryck voor desen geproponeert is geweest daer van en weet ick niet; maer ben wel verseeckert dattet in Hollandt noyt en is versocht, noch geproponeert geweest, maer wel datter eenige Cooplieden per Compagnie versocht hebben Octroy vande Staten, als datter niemandt als zylieden eenige Schepen, Goederen ende Coopmanschappen, die over zee worden gezonden, souden mogen versekeren, ende dat zelvige is byde Staten om diversche redenen affgeslagen, want is van een ander natuere als de asseurantie vanden brandt der huysen, waer van de Premie noyt verandert, noch vermeerdert noch vermindert sal worden, gelyck vande asseurantie vande Schepen ende coopmanschappen geschiet. Ende om de EE. Heeren hier van breeder onderrichtinge te doen, segge alnoch dattet in Hollant noyt voor desen geproponeert is geweest, maer wel, als vooren is geseyt, Octroy versocht om eenige schepen, goederen, ofte coopmanschappen, die over zee worden gesonden, by yemanden anders geasseureurt ofte versekert te mogen worden, als by hunlieden die het voors. Octroy waeren vesoeckende; Ende dat selvige is byde Staten affgeslagen om naervolgende redenen, te weten, dat voor alle Schepenen, goederen ende coopmanschappen, die over zee gesonden ende versekert worden, een Premie betaelt wort aende asseuradeurs, die de zelve

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Schepen ofte goederen versekeren, tzy veel ofte weynich, naer dat de voyagien periculeus, verre ofte nae by zijn, oock nae den tydt ende zaysoen vant jaer, tzy Somer ofte Winter, namentelycken Schepen ende goederen van Hollandt ofte Zeelandt gaende naer Engelandt ofte Vrancryck tot Roanen incluys, betalen voor Premie van asseurantie naer het saysoen vant jaer, 1 1/2, 2, 2 1/2 ofte 3 ten hondert; voorder gaende als naer Nantes, Bordeaux, Bayona ofte naer Spangien, als naer St Sebastiaen, Port S^a Maria, Vianen, Lisbona, Aymont, Cadiz, St Lucar, Sivilien, Mal(a)ga ofte naer Madera ende de Eylanden van Canarien, betalen 4, 5, 6, 7 ofte 8 ten hondert; ende noch voorder gaende door de Strate van Gribaltar, als naer Marsilien ofte voorder naer Italien, als Li(v)orna, Genua, Venetia, naer Ciprus, Alexandria ende in Aleppo, betalen 10, 12, 14, 16 ende meer ten hondert, overmits de schepen inde Middellantsche Zee de peryckelen vande Turcxe Rovers meerder onderworpen zyn, ende dit gaet alsoo ordinaris, d'een tydt meerder, en d'ander tydt minder, naer den tydt ende saysoen vant jaer, ende oock naer dat de reysen ende voyagien verre ofte nae by zyn. Ende dese asseurantie staet voor een yder vry, liber ende open, soo dat een yeder de verseeckeringhe mach doen dien 't belieft, ende dat den eenen asseuradeur niet en begeert te doen ofte te teeckenen, dat doet den anderen seer geerne, sulex dan den eenen wel eenen gulden ofte anderhalff ten hondert minder ofte beter coop teeckenen ende versekeren sal, als den anderen, ende daerom alle Cooplieden vry staet eenen assuradeur te soecken, die voor de minste pryse wil teeckenen, twelck niet en soude kunnen geschieden, soo wanneer datter Octroy aen twee, drie, ofte vier persoonen waere verleent ende datter niemant anders, als zy luyden geoctroyeerde, eenige versekeringe souden mogen doen, want zy luyden souden aldan de Premie naer hun eygen believen (: om haer proffyt daer mede te doen:) soo hooch stellen, als zy selffs wilden, sulex dattet de Cooplieden te veel souden zyn de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voors. hooge Premie te betalen, ofte die betalende, geen proffyt souden kunnen doen, met haer goederen soo verre te versenden, ende souden oversulx genootsaeckt zyn haer goederen sonder versekeringe tegens haeren wille ende gemoet over zee te moeten periclíteeren, ende selffs de Risicquo loopen, ofte souden haere gewoonlycke Traffycque, Negotie ende handelinge laten stille staen ende verlaten, twelck t'eenemael tot grote prejuditie ende naerdeel vande voors. landen soude strecken, soo wel door verminderinge vande voors. negotie ende coopmanschap, als van het dagelycx innecomen vande convoijen ende licenten, die vande voors. goederen worden betaelt soo van innecomen als van vuytgaen.

Alle twelck de Staten bemerckende, hebben de voors. supplten. hun versoeck affgeslaegen; ende dit is per avontueren tgene de EE. Heeren souden mogen hebben verstaen.

Maer dese myne Propositie ende denuntiatie is teenemael van een ander natuere, ende en heeft geen gemeenschap met het voorgaenden (: alhoe wel het schynt een dingen te zyn:), want de Premie wort hier gestelt te betalen vande weerde van duysent gulden maer eene gulden, ofte soo veel meer ofte min als de EE. Heeren naemaels souden mogen geraden vinden te behooren, sonder dat de selve Premie by yemant anders sal verhoocht oft vermeerderd mogen worden, maer altoos op eene prys blyven sonder veranderinge.

Doch ingevalle de EE. Heeren niet en souden kunnen resolveren oft goetvinden, om dese denuntiatie by Syne Ma^t in executie gestelt te worden, soo versoeckt den Rem^t., dat de EE. Heeren gelieven gedient te zyn hem te verleenen Octroy met exclusie van andere voor den tydt van dertich jaren als vooren, om by hem in executie gestelt te worden op conditie als by myne voorgaande Req^te, twelck de EE. Heeren wel kunnen doen, niet alleen buyten schade, intrest oft eenige prejuditie van Syne Ma^t, maer ter contrarie tot Syne Mats groote proffyt ende voordeel, vermits ick

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bereyt ben (: gelyck ick in myne voorgaande Req^te noch hebbe gepresenteert:) tselve Octroy tot believen vande EE. Heeren wederom aen Syne Ma^t te cederen, op conditien als vooren, soo wanneer zy zullen bevinden dat de proffyten, die vuyt het voors. project sullen comen te resulteren, te groot souden zyn voor een Vassal te genieten.

Twelck doende etch^a.

CORNELIS VAN WASSENAER.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Abbaye du Parc au xxe siècle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Peinture à l'Abbaye du Parc

et

Catalogue historique et descriptif des tableaux

Introduction

L'abbaye du Parc, de l'Ordre de Prémontré, située aux portes de Louvain, fut fondée en 1129, par le duc de Brabant, Godfroid le Barbu. Depuis ces temps reculés jusqu'à notre époque, la milice blanche de saint Norbert s'y adonna à la splendeur du culte au chœur, aux études, et au service des paroisses à l'extérieur. Elle se construisit un monastère, qui encore de nos jours est loin d'être dépourvu de tout intérêt archéologique et artistique. En effet, à toute époque, la vieille abbaye a été l'objet de remaniements, d'améliorations, d'embellissements, nécessités par l'accroissement de ses membres et l'extension de la vie canoniale. Les abbés,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui s'y sont succédés, ont apporté chacun leur pierre à l'édifice, parfois au plus grand progrès de l'art, parfois à son détriment, selon le milieu et leurs goûts personnels.

Le temps a respecté ces bâtiments, où se mêlent des fragments d'art roman et gothique, où le style de la renaissance brabançonne coudoie celui de Louis XV et Louis XVI. C'est toute l'histoire du passé qu'on peut lire sur ces murs. C'est pourquoi on y trouve comme gravés les documents historiques les plus précieux sur l'art, sur les hommes et sur les événements.

Ces constructions vieilles de neuf siècles, aux tons si variés, forment un cadre merveilleux à un art qui complète et rehausse l'architecture: la peinture. C'est elle qui décore les surfaces murales et les nervures architectoniques des divers bâtiments, et souligne l'intention de l'architecte, dont elle précise les visées. C'est elle encore qui forme le plus bel ornement des chapelles et des plus grandes salles de communauté.

De même qu'on peut à l'abbaye du Parc étudier l'architecture dans les périodes diverses de son évolution, ainsi est-il possible d'y suivre l'histoire de la peinture, et d'y découvrir des modèles de toutes les écoles. Les deux arts se mêlent et se complètent pour former une des principales attractions du monastère, et en faire un véritable et précieux joyau.

Mon dessein n'est pas d'étudier ici l'abbaye au point de vue architectural; d'autres le feront. M. le professeur R. Lemaire (1) a commencé par un article très fouillé, dans le Bulletin des métiers d'art, sur l'ancienne église romane

(1) R. Lemaire. *L'église du Parc*; ds: *Bulletin des métiers d'art*, 1904, pp. 65-79.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Parc. Mon ambition se borne à recueillir tout ce qui dans l'abbaye se rapporte à la peinture: manuscrits anciens, enluminures, fresques, verrières, et principalement tableaux de quelque valeur. De ces derniers, dans une seconde partie, nous dresserons le catalogue et les décrirons, en y ajoutant tout ce que nous avons trouvé dans les archives sur leur origine et leur valeur, mentionnant en même temps les variantes et ressemblances d'autres musées.

Pour arriver à ce but, nous nous sommes servis des ouvrages suivants:

1. Les livres des comptes, *Computationes* et *Manualen*, des proviseurs et abbés, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, aux *Archives du Parc.*

2. *Chronicon Ecclesiæ Parcensis*, per Fr. Joannem Masium, 31 abbatem Parcensem, ab anno 1129 fundationis monasterii usque a^m 1635. MS in-fol. aux *Archives du Parc.*

3. *Summaria cronologia insignis ecclesiæ Parchensis* ordinis Præmonstratensis sitæ prope muros oppidi Lovaniensis, ex archivo dictæ ecclesiæ in ordinem redacta per F. L. D. P. (fratrem Libertum de Pape). Lovanii typis Sasseni ante Hallas 1662; in-8°.

4. H. De Waersegghere. *Chronicon contractum insignis ecclesiæ Parchensis.* Lovanii, apud Petrum Aug. Denique, prope academiam, 1726; in-8°; illustr.

5. J. B. van de Velde. *Continuatio chronici contracti ecclesiæ Parchensis;* ds: *Messager des sciences historiques*, 1839.

6. *Geschiedkundige Narorschingen over de aloude abdij van 't Park*, door F. J. Raymaekers, pr., uit het Fransch vertaald, voltrokken en aangeteekend door J. E. Jansen, norbertijner kanunnik van 't Park. Antwerpen. Druk. Saint-Augustijn, 1904; in-8°; illustr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

7. J. E. Jansen. *Une visite à l'abbaye du Parc.* Anvers. Imprimerie Saint-Augustin, 1899; in-8°; illustr.

8. E. Van Even. *Abbaye du Parc*; ds: *Louvain dans le passé et dans le présent.* Louvain, E. Fonteyn, 1895; in-4°.

9. R. van Waefelghem. *Le Nécrologe de l'abbaye du Parc;* ds: *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, t. I, 1905 — t. IV, 1908.

10. G. Madelaine. *Histoire de saint Norbert*, fondateur de l'Ordre de Prémontré. Lille, Soc. Saint-Augustin, 1886; in-8°.

11. E. Neefs. *La peinture et la sculpture à Malines;* ds: *Messager des sciences historiques*, 1874.

12. M. Rooses. *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool.* Gent, 1880; in-8°.

13. E. Van Even. *L'ancienne école de peinture de Louvain.* Bruxelles-Louvain, 1870; in-8°.

14. E. Van Even. *De schilder P. J. Verhaghen, zijn leven en zijne werken.* Antwerpen, 1903; in-8°.

15. A. J. Wauters. *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles.* Bruxelles, 1908; in-8°.

16. *Musée Royal des Beaux-Arts d'Anvers.* Catalogue descriptif I. = Maîtres anciens. 1905. Traduit du Néerlandais, par M. E. van Bladel. Anvers, s. d.

17. A. Michiels. *Histoire de la peinture flamande depuis ses débuts jusqu'en 1864.* Paris, 1865-1875; in-8°.

18. A. Siret. *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles.* Bruxelles-Paris, 1883; in-8°.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

La Peinture à l'Abbaye du Parc

L'Ordre de Prémontré, qui prit naissance en 1120 avec saint Norbert, adopta pour son architecture la nouvelle réforme de Citeaux. Celle-ci, à l'encontre des Bénédictins de Cluny, éloignait de ses monastères toute ornementation, et avait pour règle une extrême simplicité dans les constructions. C'est pour cela qu'on est frappé de la décoration modeste des abbayes norbertines, datant des premiers temps de leur fondation; point d'ornements; le style roman dans ses formes sévères et sans recherche, comme on peut s'en rendre compte d'après les parties, qui restent encore debout dans les abbayes de cette époque, à Postel, Floreffe, Bonne-Espérance et au Parc. Point n'est besoin de dire qu'on n'y sacrifiait pas à la Muse de la peinture; elle n'y occupa jamais une place de choix.

On ne s'en tint pas toujours à cette première rigueur. Plus on évoluait de la vie purement monastique vers la vie canoniale, plus la culture intellectuelle prenait le dessus sur le travail des champs, à mesure que l'aisance s'éta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blissait et que les arts étaient considérés non plus comme un vain luxe, mais comme un moyen de glorifier Dieu, en ornant ses temples, ses sanctuaires, en rehaussant l'éclat des cérémonies, on revint de cette excessive sévérité, et la peinture servit de digne relief aux belles lignes architecturales. On ne se contenta pas de prodiguer les ornementations dans les temples, demeures de Dieu, on les introduisit aussi dans l'intérieur des monastères, demeures des serviteurs de Dieu.

Ce fait, nous le constatons aux abbayes de Floreffe et du Parc. A Floreffe, l'abbé Wauthier (1268-1280) fit peindre dans la salle, qu'on appelle communément la Salle des Comtes de Namur, les armoiries des familles les plus distinguées de son temps. Outre cette décoration murale, il existe des peintures dans la salle dite chapelle des morts; dans l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, le bandeau supérieur du lambris nous donne encore des traces d'une série de bandes chargées d'alérions; des figures et des armoiries y sont tracées au stylet; des peintures murales décoratives existent également sous les combles de l'église (1).

A l'abbaye du Parc, la polychromie était aussi en grande vogue.

Pendant un siècle, Parc conserva sa primitive église, bien humble et de proportions modestes. L'abbé Jean de Bierbeek (1212-1226) commença la construction d'un temple plus digne du monastère, en style roman, qui ne fut achevé que longtemps après. Dans les comptes de 1297, aux archives de l'abbaye, on trouve le nom d'un certain peintre Arnould

(1) V. Barbier. *Histoire de l'abbaye de Floreffe*. Namur, 1892; t. I, p. 146. — R. Maere. *L'Eglise du Petit-Séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine;* ds: *Bulletin Acad. Roy. Archéol. Belg.*, IV, 1910, pp. 199-234.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui fut chargé de décorer une chambre de l'infirmerie et l'intérieur de l'église (1). Le décrépissage des murs du fond de l'église a mis à découvert un ancien œil-de-bœuf qui surmontait une porte d'entrée latérale. L'encadrement et les bords de l'intérieur étaient polychromés d'un mélange de couleur rouge, bleue et noire. Ces mêmes couleurs furent retrouvées à d'autres fenêtres. Etait-ce la décoration du peintre Arnould? On n'oserait l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que la tonalité chaude et le dessin à feuillage révèlent la fresque de la fin du XIIIe siècle.

Dans la restauration des cloîtres du préau, au mois d'avril 1902, sous le badigeon des quatre murs intérieurs, les ouvriers mirent à jour des peintures murales quelque peu endommagées et de magnifiques arcatures gothiques (2). Celles-ci avaient gardé des traces de polychromie aux couleurs rouges et bleues; les boudins des arceaux étaient chevronnés et toutes les autres moulures offraient un décor varié; au-dessus des arcs courait un méandre assez bien conservé; ce décor était exécuté à fresque d'une belle facture, d'une dureté remarquable. En même temps, sur les murs du cloître, on retrouva notamment des vestiges de personnages peints en grandeur naturelle espacés d'environ 1m50, rangés sous des arceaux et se détachant sur un fond

(1) Pro vermelione ad pingendam cameram infirmarie XXVII den. Arnoldus pictor solvet.

Arnoldo pictori ad ecclesiam XX sol.

Cet artiste n'est autre, sans doute, qu'Arnold Gaelman, qui porte la qualification de *peintre de figures* ou *pictor ymaginum* dans un acte échevinal de Louvain en 1311. E. Van Even. *Op. cit.*, p. 14. — A. Pinchart. *Archives des arts*, t. I, p. 100.

(2) L. Cloquet. *Abbaye de Parc;* ds: *Revue de l'art chrétien*, t. XIII, 1902. pp. 268, 315-318.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

brun rouge, un appareil de pierres, un évêque, un groupe d'archers, un ange, tous sujets souverainement importants. Les draperies étaient marquées par un trait creusé dans l'enduit à l'instar des traits gravés de pierres tombales, formant une bonne fresque du XIIIe siècle d'un emploi si fréquent en Italie, mais dont nous ne connaissons pas d'autre exemple en Belgique. Ne rappelaient-elles pas les belles fresques que l'immortel Fra Angelico peignit sur les murs du couvent de Saint-Marc à Florence? Malheureusement, toutes ces peintures ont disparu. Les moulures au-dessus du lavatorium, à l'entrée du réfectoire, qui date de 1280, gardent seules un spécimen de cette intéressante polychromie.

Non loin des gracieuses arcades dans le mur de l'église, on a découvert également une ancienne porte romane, donnant accès du cloître dans l'église. Sur son tympan est représentée l'Annonciation (1). Marie est assise près d'un prie-Dieu au moment de l'apparition de l'ange. Au milieu se trouve un vase contenant un lys fleuri. Cette peinture qui fut la mieux conservée semble dater de la première moitié du XVe siècle. Elle pourrait bien être de l'artiste, Hubert (et non Thierry) Stuerbout, peintre en titre de la ville de Louvain.

Outre que c'est la manière de ce peintre, et qu'il fit pareil travail pour d'autres portes de Louvain (2) et à l'église Saint-Pierre, nous savons par les comptes de l'abbaye qu'il tra-

(1) Cfr. la description ds: *Catalogue* ci-après nº 157.

(2) E. Van Even. *Op. cit.*, p. 64 — Id. *Muurschilderingen van de XVe eeuw, in de kerk van Sint Peeter te Leuven, ontdekt*; ds: *Dietsche Warande en Belfort*, 1891, pp. 164-169.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

157. — L'Annonciation.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vaillait au Parc en 1445 (1). Il y décora le quartier abbatial, ainsi que les voûtes en bois du cloitre ou *pand*. *In superiori parte*, disent les comptes pour ces dernières.

Le tympan de la porte qui venait contre la voûte ne pouvait-il pas être compris dans cette partie supérieure? Ce n'est pas impossible. Au reste, il doit s'être agi d'un travail considérable, vu qu'on lui paya 12 couronnes, somme très élevée pour l'époque.

Que signifiaient les autres décors? Ces archers formaient-ils une scène de la vie de saint Quirin, soldat martyr, dont les reliques étaient vénérées dans l'abbaye, et sous le patronage duquel une gilde existait dans le village? Ou bien, ces archers, ce prélat, cet ange, n'étaient-ils que des restes d'anciennes fresques représentant la vie du bienheureux Rabodon (2), chanoine de l'abbaye, mort vers 1166 en odeur de sainteté, et dont les actes merveilleux étaient jadis retracés sur les murs du cloitre? Cependant Libert de Pape (3), parle de cette dernière peinture comme ayant déjà disparu de son temps (au XVIIe siècle), autant par incurie, nous dit-il, que par vétusté. Est-ce que, peut-être, le badigeon ne l'avait pas recouverte?

A la fin du XIXe siècle, l'église reçut une décoration fort modeste. En 1902 tout le cloitre, le chapitre et le dortoir furent repeints d'une façon simple par B. Collin, de Louvain,

(1) Item Huberto, pictori, pro pictura cameræ nostræ in toto, 9 gripen 30 plecken, facit 7 1/2 coron. 15 pl. — Ita erga eumdem verdingt den Pant, in superiori parte, te beserivene absque expensis suis inde 6 gripen, facit 4 coron. 15 pl.

(2) J. E. JANSEN. *Navorschingen over het leven van den gelukzaligen Rabodo, kanunnik der abdij van 't Park*; ds: *'t Park's Maandschrift*, 1904, p. 126-136.

(3) *Summaria cronologia*. *Op. cit.*, p. 44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

consistant en un appareil de pierres sur les surfaces murales, et une imitation de briques entre les nervures des voûtes.

* * *

Une peinture d'un tout autre genre, et d'une destination bien différente, va nous occuper: la miniature et l'enluminure des manuscrits, qui décoraient si brillamment le texte qu'elles commençaient ou encadraient.

En dehors des travaux des champs, les chanoines de l'abbaye du Parc partageaient leur temps entre les prières du chœur et les études. Ils avaient donc besoin à la fois de livres liturgiques et de livres de science. Ici, comme dans tous les monastères, on trouvait le *Scriptorium*. Aux premiers siècles de leur institut les religieux y transcrivaient et décoraient leurs Antiphonaires, Graduels, Bibles, Œuvres des Pères de l'Eglise, Vies des saints, Manuels ascétiques, qui leur servaient au chœur, à la salle d'étude commune qui était la Bibliothèque primitive, et au refectoire (1).

Plus tard les abbés chargèrent de ce soin des artistes connus, et parmi les plus renommés, Arnould de Ponte, François de Weert, et les Augustins de Bethléem, près de Louvain (2).

Comme nous pouvons le conclure de ce qui nous reste, ils écrivaient sur du parchemin très fort et très blanc; leurs initiales sont d'une grande élégance; leurs dessins sont

(1) *Summaria cronologia. Op. cit.*, pp. 43, 57. — *Ibid.* pp. 463-468, sur le nombre et la sorte des manuscrits et livres que l'abbaye possédait quand L. de Pape dressa le catalogue de la Bibliothèque en 1645. — RAYMAEKERS-JANSEN. *Op. cit.*, p. 15.

(2) RAYMAEKERS-JANSEN. *Op. cit.*, pp. 57, 60, 64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un grand fini et d'un coloris, auquel les siècles n'ont rien fait perdre de sa vivacité.

Plusieurs exemplaires existent encore : soit éparpillés dans les grandes bibliothèques du British Museum de Londres, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, de l'Université de Louvain; soit conservés en petit nombre aux archives de l'abbaye.

Contentons nous de mentionner la belle bible latine in-folio écrite sur parchemin au Parc en 1148, ornée de miniatures et d'initiales, que nous vîmes au British Museum sous le n° 14790, à côté d'une non moins belle bible de l'abbaye de Floreffe, transcrite en 1160 (n° 17738). Une entête de chapitre nous montre saint Marc habillé en Prémontré, assis devant un pupitre, le brunissoir et la plume aux mains, occupé à transcrire un manuscrit; dans le feuillage décoratif qui l'encadre sont disséminées des figures fantastiques, symboles des trois autres Evangélistes (1). Cette vignette présente un certain intérêt, en raison des indications qu'elle donne sur l'habit primitif des Prémontrés et sur la manière de copier les manuscrits.

Un autre manuscrit très précieux du Parc est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 2347. C'est un missel en deux volumes du XVIe siècle sur parchemin avec des nombreuses initiales richement ornées et quelques miniatures. Il fut commandé par l'abbé Ambroise Van Engelen (de Angelis) à François Montfort de Weert, qui le transcrivit en l'an 1539, comme nous lisions à la première feuille du premier volume (2). A la page 141,

(1) E. Van Even. *Berigt wegens eenen bijbel van* 1148 ; ds : *Mengelingen voor de geschiedenis van Brabant*, pp. 57-66.

(2) Ad laudem et gloriam omnipotentis Dei Patris et Filii et Spiritus

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous trouvions les armoiries de l'abbé (de sinople à trois pals de vair au chef d'or) avec la devise de l'abbaye: Ne quid nimis. A la page 96 du second volume, nous admirions une belle miniature paginale représentant le Christ en croix; à gauche, un abbé Prémontré (probablement le portrait de van Engelen) avec crosse et mitre, agenouillé sur un prie-Dieu. Ce même artiste a copié et enrichi de belles enluminures d'autres livres liturgiques destinés aux abbayes du Parc, Averbode et Tongerloo. De cette dernière abbaye, nous admirions au British Museum sous les nos 15426, 15427, un psautier et antiphonaire en latin que le même copiste fit en 1522.

Aux archives du Parc on conserve encore quelques manuscrits avec des initiales et des miniatures, brillamment illustrés. Le plus important est une Bible latine in-folio, superbement transcrite, sur parchemin, à deux colonnes, en 1263, par le prieur, Simon de Louvain, et ornée de belles lettrines dessinées à l'encre rouge et bleue (1). Un autre

sancti, Deiparæ Virginis Marie, sancti Joannis apostoli et evangelistæ, et omnium sanctorum, hanc missalis hiemalis partem scribi fecit reverendus Pater dominus Ambrosius de Angelis, abbas hujus monasterii Parchensis per Franciscum Montfordium a Weert, anno XVc XXXIX. Deo gracias. — Cet artiste transcrivit encore d'autres livres pour l'abbaye d'après ce que renseignent Raymaekers-Jansen. *Op. cit.*, p. 69. Il travailla aussi pour Tongerloo: cfr. W. Van Spilbeeck. *De abdij van Tongerloo.* Lier 1888; p. 320; et pour Averbode: Cfr. E. Van Even. *Le missel de l'abbaye d'Averbode;* ds: *Messager des sciences historiques*, 1876, p. 241. Van Even et Raymaekers le citent originaire de Malines. Ne faut-il pas suivre notre version d'après le texte cité plus haut: François Montford. de Weert?

(1) Le colophon porte l'inscription suivante: *Istam bibliam fecit frater* Symon de Lovanio, *prior, ad honorem Dei et beate Virginis matris ejus et ad utilitatem fratrum studentium in Parcho. Anno Domini M. CC. LX. tercio. Si quis abstulerit anathema sit. Amen.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prieur s'est distigué dans l'art de la copie et de l'enluminure des manuscrits. Ce fut Jacques Clinkart (de Nussia), natif de Neuss, et mort en 1383. Il transcrivit pour la communauté plusieurs volumes, pendant qu'il occupait la charge de confesseur du couvent de Gempe. L. Goovaerts en cite quelques-uns (1). Feu M. E. van Even possédait dans sa bibliothèque un très beau manuscrit de notre prieur: *Nicolai de Lyra, tractatus in decem precepta.* C'était un volume in-4°, sur velin, d'une belle écriture, daté de 1351. On y trouvait une initiale renfermant un Ecce homo, qui prouvait que Clinkart maniait le crayon avec facilité (2). Un cartulaire de l'abbaye, in-4°, sur velin, commencé en 1266, à la demande du prévôt Everard attire aussi l'attention par sa belle calligraphie et ses lettrines en couleur. On voit au même dépôt un volume in-folio de cartes censales, en couleur sur parchemin, décorées de petites figures et ornements, par les peintres miniaturistes Jean Meganck et Alexandre Courtmans (3), indiquant les propriétés de l'abbaye dans différents villages, au XVIIe siècle. Ce fut l'abbé Libert de Pape qui avait fait dresser ces magnifiques cartes en 1666 (4). Ajoutez y encore quelques manuscrits de moindre

(1) L. Goovaerts. *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré.* Averbode, 1899; t I, p. 124. — *Chronicon Masii* ad a^um 1383.

(2) Van Even. *Op. cit.*, p. 18.

(3) Alexandre Courtmans, né à Bruges le 1 novembre 1607, était chanoine au Parc, fut assistant à Notre-Dame au bois, chapelain au château de Tervueren et mourut au Parc, le 7 février 1690. Il a dessiné aussi plusieurs vues de l'abbaye, gravées par Luc. Vorsterman d'Anvers, parues dans la *Chorographia sacra Brabantiæ*, de Sanderus et dans la première édition des *Antiquitates Brabantiæ* de Gramaye (1610). L. Goovaerts. *Ecrivains artistes et savants de l'ordre de Premontré.* Averbode 1899, t. I., p. 142.

(4) Register der chynscarten toebehoorende d'abdye en convent van heeren

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

importance au point de vue artistique, tels que les actes et les chartes et le catalogue des religieux transcrits sur l'ordre de l'abbé précité, travail cependant tout capital au point de vue de l'histoire, et vous connaitrez ce que Parc possède encore de la riche collection de cette première peinture et calligraphie monastiques de son ancienne librairie. A la vente de la biblothèque en 1829 (1), 169 manuscrits sur parchemin sont allés enrichir d'autres dépôts, notamment la Bibliothèque royale de Bruxelles et l'Université de Louvain. Plusieurs sont mentionnés dans la *Bibliotheca Belgica manuscripta* de SANDERUS (2), et dans les *Catalogues des manuscrits de la Bibliothèque de l'Etat*, par le R. P. VAN DEN GHEYN (3).

* * *

Un troisième genre de peinture, qui a été hautement estimé, à l'abbaye du Parc, est la peinture sur verre, les vitraux, ce livre toujours ouvert aux yeux du peuple, qui

Parck bij Loven, ghemaeckt en ghemeten door last ende toedoen van den eerw. heere Libert de Pape, abt van Parck, volbracht in den jare 1666. — Raymackers-Jansen. *Op. cit.*, p. 99.

J. DE WAERSEGHERE dans son *Chronicon contractum*, *p. 17*, fait une belle réflexion sur cette œuvre capitale : Omnia Monasterii bona in membranas geographicas coegit opere pene Divino, sic ut e sede et cubili suo, ut ipse — met loquitur, quilibet quasi palpare et absque ductore cum opus fuerit, in territoriis suis designare possit Parchensium fundos.

(1) Catalogue d'une collection de livres et manuscrits dont la vente aura lieu le 22 octobre 1829, au domicile de Henri Baumans, imprimeur-libraire, rue de Diest, n° 31 à Louvain ; in-8°, 64 pp.

(2) A. SANDERUS. *Bibliotheca belgica manuscripta*. Insulis, 1641 ; 2 vol. in-4°.

(3) J. VAN DEN GHEYN, S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1901.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'y instruit des principaux dogmes de sa foi; cette galerie de saints et saintes où le religieux contemple continuellement de magnifiques modèles de perfection.

A partir du xve siècle, époque où la peinture sur verre fit tant de progrès en Belgique, les abbés se montrèrent fervents admirateurs de ces tableaux diaphanes, soit qu'ils en décorassent les fenêtres de leur monastère ou de leurs refuges à Bruxelles et à Louvain, soit qu'ils en commendassent pour les églises et les chapelles, dont ils avaient le patronat.

En 1525, l'abbé Ambroise van Engelen fit percer la façade principale de l'église d'une élégante fenêtre de style ogival, où l'on plaça une belle verrière due au peintre Gérard Boels de Louvain (1); elle représentait l'un des mystères de la vie de la Sainte-Vierge, avec l'effigie de l'abbé et celle de son patron.

Au nouveau refuge du Parc à Bruxelles, l'abbé Louis van den Bergh fit garnir, en 1545, les fenêtres de médaillons historiques par les peintres verriers Nicolas van Coninxloo de Bruxelles et Pierre Boels de Louvain (2).

Son successeur Charles van der Linden chargea, en 1564, Pierre Boels d'exécuter deux verrières pour le chapitre de son abbaye: l'une représentant la Flagellation, l'autre l'Ecce Homo. Il fit placer dans les fenêtres du nouveau dortoir des médaillons figurant des scènes de la vie et de la passion du Sauveur, et dans celles du réfectoire d'hiver, des médaillons où se déroulait l'histoire entière de Tobie. Au-

(1) Gérard Boels, † 15 février 1548. — E. Van Even. *Op. cit.*, p. 305.

(2) Pierre Boels, fils de Gérard et d'Anne van Coverson, de Louvain, † avant 28 avril 1578. — E. Van Even. *Op. cit.*, p. 309.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessus de chaque médaillon brillaient les armoiries de l'abbé gracieusement encadrées.

Mais ce qui devait surpasser cette œuvre déjà belle, c'était la série de verrières peintes, dont l'abbé Jean Maes (1) dota les cloîtres. A la place de vulgaires vitres blanches, on eut une véritable galerie de tableaux translucides, œuvre très curieuse, disait Libert de Pape, et qui n'a pas son pareil dans tout l'ordre de Prémontré. L'abbé, véritable âme d'artiste, musicien habile, collectionneur éclairé de tableaux, et d'orfèvrerie d'art, s'adressa pour la réalisation de son dessein à Jean de Caumont (2), verrier à Louvain. Celui-ci s'inspira pour la plupart des compositions de Martin Perpijn, qui avait représenté en trente-cinq dessins les phases principales de la vie de saint Norbert, et qui, reproduites en taille douce par Corneille Galle, furent publiées à Anvers, chez Galle, en 1623 (3). Ce travail alla de l'année 1635 à l'année 1645.

Les verrières étaient composées dans le style degagé de l'époque, et mesuraient environ 1m50 de largeur sur 2m00 de hauteur. Chacune d'elles simulait une niche cantonnée de colonnes et couronnée d'un fronton orné de

(1) *Vita et res gestæ Joannis Masii, 51i abbatis, Parcensis.* (Reg. MS. Archives du Parc). — Q. G. Nols. *Jean Masius, abbé du Parc* (1635-1647). Bruxelles, 1909. (Extr. *Analectes de l'Ordre de Prémontré*). — C. Goffaerts. *Masius et le cloître de Parc*, ds: *Bibliothèque Norbertine*, 1902. — *Summaria cronologia. Op. cit.*, p. 439. — F. W. *Joannes Maes*; ds: *De Vlaamsche School*, 1871. — E. Van Even. *Jean Maes*; ds: *Messager des sciences historiques*, 1879.

(2) Né à Dolendin, devint bourgeois de Louvain en 1607, épousa Anne Boels, fille cadette du verrier Simon Boels, dont il reprit l'atelier. Il mourut à Louvain, le 28 août 1659, et fut inhumé en la collégiale de Saint-Pierre.

(3) I. Van Spilbeeck a analysé et décrit cet ouvrage dans: *Messager des sciences historiques*, 1896, p. 314.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cornes, d'où s'échappaient des fleurs et des fruits. Au milieu de chaque fronton figuraient les armoiries d'un prélat du Parc et la devise de l'abbaye: ne quid nimis, entourées de muguets, la fleur héraldique du Parc. La niche renfermait une scène de de la vie saint Norbert. Devant chaque colonne se trouvait debout un saint de l'ordre. Des cartouches au bas des socles contenaient l'explication du sujet en vers latins (1), composés par le chanoine prémontré Eustache de Pomreux du Sart (2), curé de Wackerzeel.

Dans l'exécution de cette radieuse galerie, Jean de Caumont avait fait preuve de son habileté de praticien. Il y avait déployé à l'envi sa manière large et fastueuse. Les têtes étaient vivantes; rien n'y manquait: l'on y distinguait non seulement tous les reliefs, mais aussi les paupières, les plis des joues, l'âge et l'expression des personnages. Les brocards, les velours, les soies et les autres étoffes frissonnaient en cassures lumineuses. Toutes ces verrières étaient d'une grande opulence de ton.

Hélas! ces magnifiques verrières, qui étaient au nombre de 41, et qui avaient coûté 2640 florins du Rhin (3) disparurent à jamais en 1828. Les religieux dispersés après la mort de l'abbé Melchior Nysmans, en 1810, ne voyant plus de chance de revenir du temps du régime hollandais, vendirent, en 1828, la belle galerie vitrée à M. Dansaert, de Bruxelles, pour la somme de 18.000 francs. A sa mort

(1) Reproduits dans: *Summaria cronologia*. *Op. cit.* p. 441; et ds: Q. G. Nols. *Op. cit.*, p. 24.

(2) Né à Sart (Hainaut), en 1604, † Parc 1665. Cfr. L. Goovaerts. *Op. cit.*, t. II, p. 54.

(3) Les comptes de détail, que nous avons lus dans les registres MS des archives, ont été publiés en note par E. Van Even, Raymaekers-Jansen, Nols, Goffaerts, dans leurs articles respectifs sur ces verrières.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle fut partagée entre ses enfants (1). Elle est remplacée aujourd'hui par de petites vitres d'un vert pâle, qu'entoure un filet rouge et bleu; au milieu figurent quelques bribes de médaillons ayant fait partie autrefois des anciennes fenêtres.

En véritables Mécènes, épris d'art et secourables aux artistes, les abbés non contents d'orner leurs abbayes de ces tableaux translucides, commandaient encore de magnifiques verrières pour les églises et les cures où ils exerçaient une certaine juridiction, et pour d'autres qu'ils voulaient illustrer de leur générosité. Ils y figuraient d'ordinaire avec leurs armoiries, agenouillés auprès de leurs patrons.

L'église de Werchter, desservie par Parc, fut une des premières à être dotée d'une verrière, en 1446. Elle le devait à la munificence de l'abbé G. de Beringhen et à l'art de Jean van Scoenenbergen de Louvain (2). Du temps de l'abbé Ambroise van Engelen (1515-1543) c'étaient les églises des Récollets et le collège du Saint-Esprit, à Louvain, et le couvent de Sainte-Catherine à Bréda, qui bénéficiaient des œuvres d'art du verrier Gérard Boels (3). Le même prélat fit encore placer une verrière à l'église de Notre-Dame d'Anvers. L'auteur est désigné dans les comptes sous le nom

(1) M. Allard-Dansaert; M. van der Ton-Dansaert; M. Godschalk-Dansaert qui laissa sa part à M. Charles Licot. Quatorze verrières de cette dernière collection furent exposées à l'Exposition nationale de 1880. Cfr. *Les merveilles de l'art ancien en Belgique ou l'art ancien à l'exposition nationale de 1880*. Bruxelles, 1890: pp. 331 et 335. Il en existe encore à Paris dans les collections de la princesse de Lucinge.

(2) Raymaekers-Jansen. *Op. cit.*, p. 48. - E. Van Even. *Op. cit.*, p. 87. Ces auteurs citent l'abbé G. van Goetsenhoven, en 1446: ce doit être l'abbé G. de Beringhen.

(3) E. Van Even. *Op. cit.*, p. 305.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Robert le vitrier et il reçut la somme de 120 florins du Rhin (1). Les abbés Louis van den Berghe (1543-1558), et son successeur, Charles van der Linden (1558-1576), firent des commandes considérables au verrier Pierre Boels, de Louvain, pour les églises de Leliendael (Malines), de Hoboken, de Winghe-Saint-Georges, des Augustins à Louvain, de Sainte-Gertrude, dans la même ville, pour le cloître du monastère de Roesbergen, à Waesmunster, les églises de Notre-Dame et de Leliendael à Malines, des Dominicaines à Auderghem, et de Notre-Dame hors ville, à Louvain (2). Signalons encore Libert de Pape (1648-1682), qui fit placer des fenêtres peintes au cloître des Récollets et des Sœurs noires à Louvain, des Norbertines à Anvers, et des Sœurs grises à Tirlemont.

C'est ainsi que les abbés, qui se succédaient au Parc, se montraient les intelligents protecteurs des peintres verriers, et faisaient aimer et estimer un art, qui fut florissant à Louvain du XVe au XVIIe siècle, et qui déclina bientôt après. Les fenêtres de leur monastère, de leurs refuges, de leurs presbytères et églises, se transformaient par là en véritables cadres à tableaux diaphanes, et, éclairées d'un brillant rayon de soleil, jetaient une note égayante au milieu de la vie sérieuse et silencieuse du cloître.

* * *

Nous voulons ensuite attirer votre attention sur une peinture toute spéciale, dont l'abbaye possède encore quel-

(1) Item betaelt op een gelasenvenster 't Antwerpen tot onser Vrouwen van cxx Ren. in plenam solutionem Robrechten den gelaesmaker. 30 R. 18 st.

(2) E. Van Evrn. *Op. cit.*, pp. 310-311.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ques exemplaires. C'est la décoration d'adresses poétiques, dithyrambes et panégyriques, dédiées à un membre de l'abbaye, prélat, curé ou simple religieux, à l'occasion de sa fête ou de son décès. Elles sont sur papier, sur toile, sur soie. Autour d'un texte imprimé courent des enluminures, formées d'arabesques, de fleurs, d'armoiries, d'anges, dans un ton chatoyant et clair, le tout surmonté du portrait ou des armoiries du héros de la fête. Certes elles doivent être classées parmi la peinture décorative et populaire, mais très souvent elles portent le cachet d'une main habile et artiste. Telles sont, par exemple, les adresses composées en l'honneur des abbés Libert de Pape, F. de Loyers, Simon Wouters, et du chanoine Eustache Meynkens, que nous décrirons dans notre catalogue (1).

* * *

Nous avons hâte maintenant, après les recherches sur la peinture que nous appellerions volontiers monumentale et documentaire, d'en arriver à la peinture ordinaire, ou de chevalet, l'objet principal de notre étude.

Avant le XVIIe siècle, les abbés firent servir la peinture à la décoration des retables et des triptyques, dont ils ornaient les autels de leurs églises. Sur les volets de ces retables, se trouvaient souvent leurs portraits. Depuis lors, avec l'école de Rubens, on vit chaque prélat commander de grandes toiles pour ses autels Renaissance ou roccaille, immortaliser son souvenir, en prêtant sa physionomie à un des principaux personnages du tableau, décorer les murs des salles du monastère d'épisodes de la vie du

(1) Cfr. Catalogue: Adresses poétiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fondateur, ou des salles de réception de tableaux de maître, faire peindre l'abbaye à vol d'oiseau, ses armoiries, son portrait. Nous appliquerons tantôt ces données aux œuvres picturales des abbés du Parc.

Il n'est point question, dans l'histoire de l'abbaye, de chanoines artistes-peintres de renom. Nous ne connaissons dans la collection de tableaux que trois panneaux, paysages du XVIIIe siècle, sans grande valeur, portant comme signature les trois muguets, qui sont les armes du Parc, et qui pourraient bien être l'œuvre de quelque religieux. Tous les autres tableaux sont de maîtres étrangers à l'Ordre.

L'hospitalité des abbayes était proverbiale. Il arrivait que des artistes vinssent s'y recueillir quelques jours et passassent leur temps à faire quelque chef-d'œuvre, qu'ils offraient en hommage à l'abbé. Leurs travaux ne restaient jamais sans récompense. Ce fait s'est rencontré plus d'une fois, par exemple, pour les célèbres artistes, Mabuse à l'abbaye de Middelbourg, Coxie à Tronchiennes, Gosewuin van der Weyden à Tongerloo, etc., toutes abbayes de Prémontrés. L'abbaye du Parc en bénéficia à la fin du XIXe siècle, quand le peintre François Damien séjourna dans ses murs, et peignit plusieurs tableaux, qui figurent dans la collection.

L'Ordre de Prémontré n'a pas produit lui-même, il est vrai, des artistes de renom, comme celui de Saint-Benoît et de Saint-Dominique, mais il a peut-être plus encouragé les beaux-arts, soit en soutenant et en inspirant les artistes, soit en multipliant, dans ses maisons, leurs chefs-d'œuvre. Un seul épisode de la vie de saint Norbert a tenté le pinceau de vraies célébrités, et nous a valu d'admirables pièces, je veux parler de son Triomphe sur Tanchelin à Anvers. On peut citer les toiles remarquables de Bernard

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

van Orley, à la Pinacothèque de Munich (1), de Corneille de Vos, au Musée d'Anvers, de Jean Breughel (?), au Musée de Bruxelles, de Martin Perpijn, à la cathédrale d'Anvers, de Deliemaeckere, au Musée de Gand. Qu'il me soit permis d'ajouter un autre témoignage, en me limitant aux seules abbayes des Prémontrés de Tongerloo et de Saint-Michel à Anvers. Il est de notoriété universelle, qu'avant que les vandales révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle eussent provoqués d'énormes dégâts (2), ces abbayes étaient de vrais musées de peinture. Empruntons quelques noms au Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794, et restitués en 1815 (3). De

(1) Voir la description A. Michiels. *Histoire de la peinture flamande*. Paris, 1868; t. V, p. 87.

(2) Hélas! l'empereur Joseph II et la Révolution française à la fin du XVIIIe siècle portèrent un coup terrible à ces temples de l'art et dispersèrent ou détruisirent une grande partie de leurs chefs-d'œuvre. Pour vous en convaincre, il nous suffira de citer un fragment d'une lettre du citoyen d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes à l'administration du Musée à Paris: « L'église de Tongerloo, riche abbaye aux environs d'Anvers, renfermait, il y a quelques années, beaucoup de tableaux, parmi lesquels il y en avait des plus grands maîtres. Lorsque le gouvernement donna ordre que l'on transportât à Paris les chefs-d'œuvre de la Belgique, on chargea plusieurs personnes employées à cet effet de descendre ces tableaux avec précaution, pour pouvoir les emballer. Ces barbares, trouvant qu'il était trop long de décrocher ces tableaux, de les descendre avec le cadre, avaient mis en œuvre un moyen bien digne d'eux pour s'en ôter l'embarras. Ils appuyèrent une échelle sur le tableau jusqu'à sa hauteur, et puis, avec leurs sabres ou leurs couteaux, ils les découpaient en lanières, qui tombaient sur le pavé humide de l'église et restaient là jusqu'à nouvel ordre. Lorsqu'on venait ensuite les chercher, ces morceaux étaient pourris. Plusieurs tableaux de Rubens ont été descendus de cette manière. » Ch. Piot. *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815*. Bruxelles, 1883; p. 254.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'abbaye de Saint-Michel, il est cité: Adoration des Mages, portrait de Philippe Rubens, saint Grégoire inspiré par le Saint-Esprit (1), tous trois de P. P. Rubens; la famille Snoeck aux pieds de saint Norbert, par Corneille de Vos; saint Norbert recevant l'habit de son ordre, par Gérard Zegers; le gué, saint Christophe, tous deux de Van Lint le vieux; l'Adoration du Saint-Sacrement, par François Goubau; la piscine de Bethsaide, une série de scènes de la vie des martyrs de Gorcum, par Jean Erasme Quellin; armoiries et allégories, par d'Heur et M. F. van der Voort. Pour l'abbaye de Tongerloo, on nomme: martyre de sainte Catherine d'Alexandrie, par Ambroise Francken; l'archiduc Maximilien, par Josse de Momper; combat de coqs, par Jacques Biltius; la rentrée du pape Innocent II, à Rome, par Richard van Orley; les Pâques en Egypte et l'Agneau de Dieu, par Kerricx; Agar et Ismaël chassés par Abraham, par P. J. Verhaghen; l'Annonciation, par André Corneille Lens; les portraits de Ghesquière, De Bue, G. Hermans, par G. J. Herreyns. A cette liste, nous pourrions en ajouter bien d'autres, pour lesquelles, faute de temps, nous vous renvoyons aux ouvrages de P. Génard (2), et de W. Van Spilbeek (3). Les autres abbayes ne restèrent pas en arrière; il suffit de parcourir leurs annales pour vous convaincre

(1) Maintenant au musée de Grenoble. Presque tous les autres tableaux sont au Musée d'Anvers. Cfr. Catalogue. *Op. cit.*

(2) P. Génard. *Verhandeling over S. Michielsabdij te Antwerpen:* ds: *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.* Anvers, 1859; t. IV.

(3) W. Van Spilbeeck. *De abdij van Tongerloo.* Lier, 1888. — Id. *De voormalige abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten.* Antwerpen, 1883.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du haut intérêt et de la grande protection que tous ces instituts portaient à l'art sublime de la peinture (1).

Et la cause, me direz-vous? — Souffrez cette petite digression philosophique, je ne serai pas long. — Répondons avec saint Thomas: c'est le Beau qui est l'amorce que la raison offre à la volonté pour exciter l'amour du bien.

L'abbaye du Parc fut la digne émule de ses consœurs. En faisant des recherches dans les comptes et les chroniques du Parc aux archives de l'abbaye, nous n'avons pu trouver d'annotations de tableaux avant le XVIe siècle, quoique nous soyons sûr que les prélats aient fait des acquisitions avant cette date (2). La première mention est faite dans la chronique manuscrite de J. Maes (3), où nous lisons à l'année 1509: *Paulus Romanus insignis pictor pinxit nobis imaginem S. Jeronymi artificiosam valde, quæ pendet in aula nostra majori.* C'était sous l'abbatiat d'Arnould Wyten (1494-1515) qui, en 1502, se rendit à Rome pour recevoir du pape Jules II l'approbation de nouveaux statuts, et qui ainsi aurait pu faire la connaissance d'un célèbre peintre de Rome, Paul (?) Romain. Il lui aurait commandé un superbe tableau de saint Jérôme, pour orner une nouvelle salle de réception pour les étrangers qu'il venait de construire. Ce tableau y pendait encore en 1635, du temps

(1) A. Heylen. *Invoering en voortzetting der kunsten en wetenschappen door de Religieusen in de Kempen;* ds: *Historische verhandelingen over de Kempen.* Turnhout, 1838; pp. 157-161.

(2) Il existe au Musée du Cinquantenaire un beau petit triptyque qui provient de l'abbaye du Parc. C'est un gothique de la fin du XVe siècle de l'école brabançonne. Le panneau du milieu représente peinte derrière le verre la Sainte Vierge qui donne le sein à l'enfant Jésus; sur les volets à l'extérieur se trouvent les armoiries de la famille van der Noot de Bruxelles.

(3) *Chronicon Masii*, ad anum 1509. MS. Archives Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de notre chroniqueur. Nous croyons ce récit probablement exact, excepté pour la personne du peintre, que nous contestons pour les raisons alléguées plus loin. Ce tableau ne serait autre que le beau saint Jérôme, qui est encore un des meilleurs de la galerie du Parc, et qui doit être plutôt attribué à un membre de la famille des peintres Metsys (1).

L'abbé Ambroise van Engelen, cet amateur éclairé des beaux-arts, fit peindre, en 1520, pour l'église un triptyque figurant la Vierge portant le divin Enfant. L'un des volets portait l'effigie de saint Augustin, l'autre le portrait de l'abbé à genoux, et derrière lui son patron saint Ambroise. Frumentius (2) nous apprend dans sa chronique que la tendre dévotion de ce prélat pour la Sainte Vierge l'entraina à exécuter différents tableaux de ce genre. Les livres de comptes signalent, en effet, le paiement, en 1543, du reste d'une somme due au peintre Jean Willems (3), pour exécution de tableaux pour l'abbé van Engelen. Ce fut le même artiste qui exécuta les blasons aux funérailles de ce prélat.

En 1597, Josse van der Baeren (4), peintre d'un certain talent, de Louvain, exécuta un grand retable pour l'autel de saint Jean-Baptiste à l'église de l'abbaye; des scènes de la vie de saint Norbert y étaient peintes avec les portraits

(1) Cfr. Catalogue ci-après: *Metsys*.

(2) MS. Archives Parc.

(3) Jean Willems fut peintre de la ville de Louvain. C'était un homme d'un certain talent. Il travailla beaucoup pour la ville et les monastères de Louvain. Il mourut avant le 16 février 1548. E. Van Even. *Op. cit.*, p. 261.

(4) Josse van der Baeren qui jouit pendant plusieurs années d'une certaine vogue, était un artiste qui avait le sentiment de la composition, mais ses travaux manquent d'étude et de fini. Il consulta beaucoup les œuvres de Coxie. Mais il n'atteint pas au contour correct et expressif de ce maître. — E. Van Even. *Op. cit.*, p. 436.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'abbé François van Vlierden et de tous les religieux (1). Il est détruit à l'exception des deux volets qu'on conserve à l'abbaye et où se trouvent ces portraits. Nous les décrirons dans le catalogue. Ce peintre fit les décorations pour les funérailles de cet abbé, au mois de mai 1601, et peu après pour l'installation de son successeur, Jean Druys (2).

Nous voilà arrivés à une époque nouvelle, où le génial Rubens inspire de son art tous ses élèves et tous ses admirateurs. L'abbé de ces temps, J. Druys (3), fut un grand réformateur, aussi bien en ce qui concernait la discipline de son ordre, et de l'Université de Louvain, que dans l'aménagement de son église Il en transforma tout le chevet et tout le chœur et les décora dans les goûts de l'époque. La façade principale n'échappa pas à la restauration.

A l'intérieur, ce fut le même bouleversement. Il renouvela, d'après Libert de Pape, qui nous rapporte ces changements, on dirait avec un certain mépris pour ce qui fut enlevé, imbu qu'il était des mêmes idées de la Renaissance; il renouvela le mobilier de l'église, la débarassa des anciennes tables d'autel, exprimant la vieille simplicité, qui étaient presque rayées et usées de vétusté, et les remplaça par de nouvelles.

Que de pertes de retables de l'ancienne école gothique nous renseignent ces lignes; mais ne jetons pas trop vite la pierre, vu que le démolisseur vivait à une époque où

(1) *Summaria cronologia. Op. cit.*, p. 392.

(2) Il toucha pour ces dernières une somme de 15 florins du Rhin. Le compte de ces travaux écrit de la main de l'artiste, se trouve aux archives de Parc. — E. Van Even. *Op. cit.*, p. 436.

(3) Raymaekers-Jansen. *Op. cit.*, pp. 82-90. — *Summaria cronologia. Op. cit.*, pp. 397-435. — *Chronicon Masii* ad anum 1601. MS. Archives du Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le vent tournait aux nouveautés, que même les plus belles cathédrales subissaient! Cela nous fait expliquer sa réforme, sans l'approuver. D'un autre côté, il n'abattit pas sans relever. Dès lors, que de nouvelles peintures vont remplacer les anciennes! Nous ne doutons pas que celles-ci aient été dignes du grand homme que fut Druys.

Il éleva, en 1610, un nouvel autel à volets: l'exécution en fut confiée, pour la somme de 253 florins et 15 sous, au peintre Jean Baptiste Le Saive (1), qui habitait pour lors la ville de Malines. Il fit effectuer le paiement de sa part par le prévôt des Norbertines de Leliendael dans la même ville.

Il fit, très probablement, aussi l'acquisition du beau tableau La Prédication de saint Norbert à Anvers, actuellement au Musée de Bruxelles, n° 611 (2). Il représente saint Norbert

(1) Raymaekers a peut-être mal lu le nom de l'artiste dans les comptes *(Computationes 1610)* de l'abbaye. Il le nomme Lehavel, alors qu'il aurait dû lire Le Saive. — RAYMAEKERS-JANSEN. *Op. cit.*, p. 88.

Jean Le Saive naquit à Namur vers 1540. Il s'établit à Malines, où il épousa, le 25 janvier 1603, Marie Wyaerts. Il mourut dans cette ville, le 6 avril 1624.

Item doen maecken tot Mechelen een authaertaefel theghen 200 Rgd. ende voer die tralie doer ende bancken oeck 200 Rgd maeckende tsaemen 400. *(Computationes a^i 1610. Archives Parc.)*

Ontfaen bij mij onderscr. Joan Baptiste Le Saive uyt handen van den Proost van Leliendael van weghen mijn Eerw. Heeren den Prelaet van Parck de somme van vyftich Rinsgulden eens op de rekeninghe van een taffereel te schilderen. T'oirconde dese onterteekent den 24 November 1610.

(Autogr.) Joan-Baptiste Le Saive.

Dans les comptes on lit: Item aen den schilder tot Mechelen doer den Proost van Leliendael betaelt 29 Nov. . . . . — 50 — —

(Computationes a^i 1611. Archives du Parc.)

(2) Ce tableau fut vendu par l'abbaye à la famille Dansaert, de Bruxelles,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accompagné de ses disciples sous le portail de l'église Saint-Michel, prêchant à la foule assise devant lui. Dans le fond s'élève la cathédrale d'Anvers. Les figures sont toutes des portraits, peut-être l'abbé de Saint-Michel avec tous ses chanoines. Ce chef-d'œuvre fut attribué au peintre Jean Schoreel, du commencement du XVIe siècle, fait par lui pour l'abbaye du Parc; cependant il parait presque certain qu'il n'est pas de lui, mais d'après E. Fetis, de Jean Breughel. M. E. Fetis (1) croit qu'il pourrait bien avoir été donné par l'abbaye de Saint-Michel à l'abbaye du Parc. Nous corroborons cette supposition en disant, qu'en l'année 1605, l'abbé J. Druys fit la visite canonique de l'abbaye de Saint-Michel et lui laissa même comme prieur, le prieur de son abbaye Mathieu Boschmans S. T. L., un homme très capable. Ce serait pour récompenser notre abbé de sa peine que peu après les chanoines de Saint-Michel l'auraient gratifié d'un tableau qui rappelait une belle page de la vie du Fondateur de l'Ordre et qui représentait en même temps leurs portraits. Ensuite, l'abbé de Saint-Michel possédait encore d'autres tableaux de J. Breughel, ce qui fixerait d'avantage notre opinion qu'il était en rapport avec ce peintre et lui aurait commandé un tableau pour l'abbé du Parc. Quoique cette hypothèse soit très loisible, de nos jours on a encore une fois changé l'attribution de ce tableau et on l'a classé parmi les anonymes.

lors de la triste liquidation du mobilier au commencement du XIXe siècle. Il a été acheté, en 1853, par le Musée de Bruxelles à Mme Dansaert-Engels pour 3000 fr. — E. Fetis. *Catalogue descriptif et historique du Musée royal de Belgique.* Bruxelles, 1863; pp. 255-256.

(1) E. Fetis. *Catalogue descriptif et historique du Musée royal de Belgique.* Bruxelles, 1863; pp. 255-256.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les comptes de 1618 font encore mention du paiement de trois tableaux: L'Assomption de la Sainte Vierge avec les apôtres autour du tombeau vide, et saint Pierre et saint Paul de chaque côté en grandeur naturelle. Le second représentait saint Jean-l'Evangéliste à l'ile de Patmos, et le troisième, saint François auquel apparaissait un chérubin(1). L'artiste, qu'on ne nomme pas, reçut 130 florins du Rhin. Malheureusement, toutes ces peintures ont disparu de l'abbaye. Nous avons aussi à déplorer l'inexécution d'un magnifique plan qui, à cause des guerres incessantes, est resté à l'état de projet. L'abbé Druys, d'après une lettre du prévôt de Leliendael au prieur du Parc, le 5 septembre 1624, aurait voulu ériger un vaste autel à volets qui aurait été un véritable chef-d'œuvre. On était alors sur le point de s'entendre sur l'acquisition des panneaux de cet autel avec le célèbre peintre Henri van Baelen, demeurant dans la longue rue Neuve, à Anvers. Les tristes temps en arrêtèrent l'exécution. Le portrait de ce supérieur éminent fut peint après sa mort, une première fois en grandeur demi-nature, et une deuxième fois étendu sur son lit de mort, revêtu des ornements pontificaux. Ces tableaux que l'abbaye possède seront décrits dans le catalogue.

Le successeur de J. Druys, son collaborateur J. Maes, un esthète que nous avons vu à l'œuvre, sacrifiant à une mode de l'époque d'avoir une galerie de portraits des abbés, comme ses collègues de Saint-Michel et de Tongerloo, fit

(1) Item noch voer drij schilderijen te weeten ons L. Vrouwen hemelvaert staende d'appostelen aen 'tgraf, ende Petrus ende Paulus in majori forma ab utraque parte; ende eenen S. Jan in Patmos, ende S. Franciscus cui apparet Cherubin, betaelt . . . . . — 130 — —

(*Computationes a*[i] 1618. Archives du Parc.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peindre la série des portraits de ses prédécesseurs. Plusieurs furent pris sur les retables et les verrières, où ils s'étaient fait figurer avec leurs armoiries en qualité de donateurs. Il ne reste que son portrait et celui de J. Druys. Ils ne révèlent pas un grand art et sont probablement, ainsi que tous les autres, l'œuvre d'un artiste de second ordre, de Louvain, peut-être de H. De Smet, comme nous expliquerons dans le catalogue (1).

Cet artiste exécuta certainement plusieurs peintures pour l'abbaye, mais jusqu'ici nous ne pouvons confirmer notre opinion par des preuves écrites.

La plus belle époque de la renaissance des arts à l'abbaye, fut sans contredit le règne du prélat Libert de Pape, dans la seconde moitié du XVIIe siècle (1648-1682). On lui doit le classement des archives, la publication d'une histoire du monastère, la construction du réfectoire et de la bibliothèque avec leurs magnifiques voûtes à caissons sculptés, plusieurs statues, tabernacles et objets d'orfèvrerie, œuvres des artistes Joachim De Meyer et Mathieu Cool de Bruxelles, Jean Leronse, de riches ornements d'église brodés par van der Baren de Bruxelles et François Geerts de Malines (2). Protecteur et amateur éclairé des beaux-arts, comme on le voit, l'abbé n'oublia pas la peinture. Il fit placer, en 1682, dans le maître-autel Renaissance de l'église une toile qui en est encore le plus bel ornement, l'*Adoration des Bergers*, due au pinceau de Jean Erasme Quellin, d'Anvers, et qui fut payée 500 florins. C'est un chef-d'œuvre d'une composition habile, d'un merveilleux coloris, d'une originale con-

(1) Catalogue. Cfr. ci-après: Smet.

(2) RAYMAEKERS-JANSEN. *Op. cit.*, p. 102.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ception (1). Il y avait autrefois deux volets à ce tableau, qui furent faits en 1686, par le menuisier Jean Lankmans, au prix de 22 florins et qui furent peints par Jean van Dyck pour 13 florins 4 sous (2).

Un peintre qui travailla beaucoup pour l'abbé de Pape, fut Jean Coxie, de Malines (3). Dans les différents comptes de

(1) Cfr. Catalogue ci-après: Quellin.

(2) Item op den 20 April 1686 aen M. Jan Lankmans, schrijenwercker voor het maken van twee sijdedoren aen den hoogen authaer . . 22 gul.

Item de 13 Mye aen M. Jan van Dyeck, schilder, voor het schilderen van die twee voorsydedoren . . . . . 13 gul: 4 stuyv.

Livres des comptes 1682-1688, p. 30. Archives du Parc.

(3) Fils de Michel Coxie et de Catherine Heyns. Au baptême célébré à Saint-Rombaut à Malines, le 26 février 1629, il reçut le nom de Jean. Il contracta mariage, le 13 septembre 1650, à Saint-Jean de Malines, avec Jeanne, fille du peintre Georges Biset et sœur de Charles Emmanuel Biset, peintre d'histoire distingué. L'année suivante, notre peintre s'enrôla sous la bannière de la corporation de Saint-Luc à Malines. Il eut deux fils et deux filles. Ses fils Jean et Antoine suivirent la profession de leur père. E. Neefs. *La peinture et la sculpture à Malines;* ds: *Messager des sciences historiques*, 1873, pp. 309-312. — A. Wauters. *Les Coxie et Théod. van Loon*. Bruxelles, 1884.

Un même peintre est cité en 1675, travaillant à l'abbaye de Tongerloo. W. van Spilbeek. *Op. cit.*, p. 505.

1654. 7 October betaelt aen M. Coxy een lantschap sonder figure, gestelt voor de schouw tot Parck, in het groot salet . . . . . 40 gl.

Item voor de lijste der selve schilderye . . . . . 9 gl.

Cfr. *Catalogue ci-après:* Coxie.

Computationes 1653-80; p. 25. Archives du Parc.

A° 1659. 31 Maii betaelt aen M. Jan Coxy, voor 4 groote landtscappen, gestoffeert met Argus, Pau, Pastor bonus en eene Philothe, gedestineert voor die camer ter aerde in ons refugie tot Brussel, à 2 gl. 5 st. voor het schilderen van een elle lynwaert, midts wij die materialen boven sijnen cost gedaen hadde ende metende ruym 40 ellen lijnwaert, etc. . . 90 gl.

Item noch voor eenige verwen . . . . . 3 gl.

11 7bris aen Mr Coxi voor 5 landtscappen waer van die drey staen in de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1648 à 1680 des paiements à lui faits sont souvent mentionnés. Ses tableaux consistaient en paysages parfois animés de personnages, qui servirent à décorer les murs du quartier abbatial ou des salons des maisons de refuge de Louvain et de Bruxelles. Pour l'exécution des figures, il s'adjoignit maître van Rintel. Les toiles du quartier abbatial du Parc et plusieurs autres de ses œuvres importantes sont encore dans un bon état de conservation. Les premières, dans un ton agréable, bleu-verdâtre, représentent dans un paysage très décoratif à l'avant-plan une page de l'histoire norbertine. Les autres, qui se trouvent à la galerie des tableaux,

neercamer tot Brussel, tusschen die vensters ende voor die scains, ende twee andere hangende op de groote salet, boven die keucken, voor die schauwe en tusschen die vensters metende 't samen ruym 20 ellen lijnwaert, die elle à 3 gl. 5 st. betaelt . . . . . 65 gl.

Item aen den selven op rekeninge der toecomende stucken die hij onderhanden heeft . . . . . 60 gl.

A° 1660. 16 Meert, aen Coxy voor 6 landtscappen gestelt inde groote salett tot Brussel, boven die keucken metende 53 ellen lynwaert à 3 gl. 5 st. die elle, betaelt 172 gl. 5 st. — dan mits hij in voorleden jaren bij anticipatie ontfanghen hadde 110 gl. Aldus hier maer. . . 62 gl. 5 st.

Item voor zijn raes (reis) gelt gegeven . . . . . 2 gl.

Item noch voor drije stucken metende 14 ellen dewelcke hij sal leveren enden April — sijn gelevert in Junio . . . . . 45 gl. 10 st.

Item die selve doen calvereren met oeter marien en daer voor betaelt 24 gl.

Aldus costen ons alle die landtscappen hangende inde gemelde camere, bedragende 75 ellen lijnwaert à 3 gl. 5 st. die elle, met der oeter marien en drinckgelt . . . . . 270 gl.

Item voor 10 leysten der voors schilderijen, d'een door het ander 6 gl. voor het fatsioen betaelt . . . . . 60 gl.

Die vijsen costen van elken leyst 2 gl. maer die syn betaelt inde generale rekeninge van den slottmaecker.

Item voor 1000 vertiende cleyn nagelen en die schilderijen op die leysten te nagelen . . . . . — 0 — 18 st.

Computationes 1653-1680. Archives du Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sont plus faibles d'exécution, quoique largement brossées; l'avant-plan du paysage coloré en teintes lourdes laisse entrevoir des fonds azurés à la manière de Momper, mais duquel, malgré ses tons clairs, Coxie n'a pu atteindre la légèreté. Les paysages furent payés à l'aune, parfois 50 jusqu'à 70 aunes. Les comptes de 1653 à 1685, nous révèlent d'intéressantes annotations sur leurs prix. En général ils furent payés 3 florins 5 sous l'aune. Quand ils étaient plus soignés et accompagnés de figures, comme les premiers, c'était par pièce qu'ils étaient estimés.

En l'année 1660, l'abbé avait fait peindre son portrait par l'artiste Primo de Bruxelles (1) au prix de 30 patacons; il en fit prendre une copie par le même pour 20 patacons, pour l'offrir à son frère le fiscal Léon de Pape. Ce fut probablement le premier portrait que le Gouvernement, après la suppression du monastère du Parc, en 1789, « céda d'après estimation d'experts » au major de Miraumont qui était de la famille de l'abbé.

Le 29 décembre 1698, il fut payé la somme de 34 florins 2 1/2 sous pour le portrait du successeur de Libert de Pape, Philippe van Tuycum, après accord entre l'artiste, qui n'est pas nommé, et le prieur de l'abbaye (1). Le règne de cet

(1) Primo Louis, dit Gentil. Ec. fl. 1606-1668. Bruxelles. Histoire-Portrait. Les portraits sont d'un fini remarquable. A. Siret. *Op. cit.*

1660. — Item in dite jare hebbe ons laeten uytschilderen oft conterfeyten door Monsieur Primo tot Brussel, ende daer voor betaelt 30 patagons, ende door den selven noch eene copye doen maecken dewelcke ick gegeven hebbe aen mijnen broeder den Fiscael ende daer vore betaelt: 20 patagons.

Computationes 1653-1680, p. 27 v°. Archives du Parc.

(1) Item den 29en Xber aen schilder syn Eerwt uygeschildert hebbende volgens accordt gemaeckt by den heere Prioor van Park . . 34—2 1/2—0

Manuel 1698, p. 64. Archives du Parc.

Dans le refuge du Parc à Bruxelles, il y avait, entre autres nombreux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

abbé (1682-1702) fut marqué par un fait qui mérite d'être noté et qui fut commémoré par un tableau très intéressant. Le 5 octobre 1698, huit chanoines du Parc furent promus ensemble au grade de licencié en théologie à l'Université de Louvain. Van Tuycum commanda au peintre Blendeff, de Louvain, un grand tableau, qui représentait saint Norbert triomphant entouré d'anges qui portent les armoiries avec devise des nouveaux licenciés; comme fond, à gauche, une vue de l'abbaye. La peinture, qui existe encore dans la galerie des tableaux, est traitée dans un ton chaud, et se distingue, par sa vigueur et son dessein, d'autres toiles décoratives. L'artiste reçut pour son travail 60 florins et pour le cadre 12 florins et 10 sous (1).

C'était en 1716. L'abbé Paul de Bruyn venait de restaurer le réfectoire et d'y placer au mur de belles boiseries sculptées. Il en paracheva le décor en introduisant dans les encadrements de précieuses toiles, comme dit J. De Waersegghere, dues au pinceau d'un refugié français Duplessis. C'était un peu la mode dans l'ordre de Prémontré de convertir le réfectoire en une salle de tableaux. Rappelez-vous les immenses réfectoires de Saint-Michel d'Anvers, décoré de six belles pièces de J. E. Quellin; de Tongerloo, orné d'un magnifique Christ en croix de P. P. Rubens, des toiles de Goubeau et J. E. Quellin; de Bonne Espérance et de Floreffe, garnis de représentations de la vie de saint Norbert;

tableaux, dans la chambre à coucher de l'abbé deux portraits des prélats de Pape et van Tuycom, et dans d'autres chambres deux peintures représentant saint Jérôme.

Inventaris der meubelen in de refugie tot Brussel. 8en 9ber 1718. Archives du Parc.

(1) Voir Catalogue, nº 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réfectoire de l'abbaye du Parc.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de bien d'autres. Au Parc, l'abbé P. De Bruyn plaça les cinq grands tableaux de Duplessis, figurant: les Noces de Cana; Jésus accueillant les enfants; les Disciples d'Emmaüs; la Résurrection de Lazare; l'Apparition de la Croix à saint Norbert. Ces immenses toiles, de plus de trois mètres de hauteur, largement brossées, sont d'un effet décoratif très imposant. Sans avoir le fini d'un tableau de salon, elles sont pleines de vie, d'une profonde perspective, d'un coloris très varié. La main française se trahit dans le style des décors. Dans la même salle, entre les fenêtres et au-dessus des portes, sont des panneaux peints à la même époque attribués à Bigée, de Malines. Ils ont été placés probablement un peu plus tard, car la vogue de ce peintre ne date guère que de 1750. Ce sont des vases avec des fleurs, des fruits, des oiseaux. Ils sont d'une ravissante composition; mais il est fâcheux que leur ton un peu sec soit encore aggravé par leur mauvaise exposition à contre jour.

Entretemps d'autres peintres achevaient les portraits des abbés Paul de Bruyn, Jérôme de Waerseggher, Alexandre Slootmans, Ferdinand de Loyers, tous conservés encore dans la galerie des tableaux. Ils ne sont pas des chefs-d'œuvre, et n'ont d'importance qu'au point de vue historique.

Tout en accumulant dans l'intérieur de leur couvent les œuvres d'art, les abbés n'oubliaient pas les églises et les cures qui relevaient d'eux. Il suffit, pour citer un exemple entre plusieurs, de mentionner les églises d'Archennes, Wackerzeel, Werchter, qui possèdent encore de beaux tableaux donnés par l'abbaye; de renvoyer au trumeau de la cheminée du salon de la cure d'Héverlé, où l'on voit encore le portrait de l'abbé F. de Loyers en grandeur naturelle; de citer le tableau de saint Rombaut prêchant l'Evangile aux habitants de Malines, peint par J. Crockaert et Wagemans, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'abbé François Généré offrit à la métropole de Malines et pour lequel il paya 200 florins. Combien d'autres paroisses révèleraient une munificence pareille, et témoigneraient du noble encouragement que nos prélats portaient à ce bel art de la peinture!

Citons encore les six grands tableaux, qui ornent maintenant l'église de Werchter, jadis dépendance de l'abbaye. Ils représentent des scènes de la vie de saint Norbert, et décoraient auparavant l'église du Parc. Ils furent cédés à Werchter, après que l'abbé F. Généré, à la fin du XVIIIe siècle, voulut orner les murs de son église de chefs-d'œuvre de l'illustre peintre P. J. Verhaghen. Nous en parlons ici parce que nous les attribuons à Jean van Orley (1) et non à Bernard van Orley, comme on a écrit, et qu'ils ont été probablement commandés par l'abbé J. De Waerseggher, lorsque ce grand modernisateur, qui revêtit le quartier abbatial et l'église du cachet de son temps, les fit peindre pour les mettre dans les nouvelles boiseries de l'église. Le prélat se sera adressé à Jean van Orley, après avoir admiré les belles peintures que cet artiste avait composées pour l'abbaye de Tongerloo, et surtout de Ninove, filiale de l'abbaye du Parc. Peintes dans un ton clair, et les personnages agissant dans un radieux paysage, ces toiles rappellent le même sujet que van Orley traita pour ces abbayes. Ces six tableaux, sans être une œuvre de grande envergure, constituent néanmoins un ensemble harmonieux, et sont d'une réelle valeur.

Ce même abbé De Waerseggher fit encadrer, dans le trumeau de l'immense cheminée du vestibule de la salle

(1) Jean van Orley né à Bruxelles en 1665 et mort en 1735; élève de son père Pierre et de son oncle le Récollet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des pas perdus, une toile avec les armoiries, sur des écus ovales, timbrés des mitre et crosse, de tous les abbés, depuis le premier, Simon de Saint-Maurice, † en 1131, jusqu'à lui. Plus tard, cette série fut continuée jusqu'au prélat Versteylen, † 1897. Cette peinture porte la date de 1724. Si elle n'offre qu'un intérêt restreint, comme peinture, elle est du moins très importante pour l'histoire héraldique de l'abbaye.

En 1752, un certain van Kampen (1) peignit un bas-relief dans le trumeau de la cheminée du quartier du proviseur, représentant la scène où Jésus prononça ces paroles: Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari et Dei Deo. Il lui fut payé 21 florins. Quelques années auparavant, en 1722, on avait payé 35 florins 14 sous au peintre Van Wel (2) pour marbrer cette même cheminée.

En fait de marbrure de cette époque, il reste à l'église de l'abbaye un beau spécimen de cet art. Les boiseries du sanctuaire, du maître-autel et du trône pontifical ont été décorées de cette peinture. Elle est d'un fini tel que, vue à distance, elle ne laisse entrevoir aucune différence avec le superbe mausolée, sculpté par J. Bergé de Bruxelles, en vrai marbre de carrare et jaspé, qu'on y admire. Le peintre Bol, qui devait être un artiste dans son métier, reçut de la main du proviseur, pour son travail, 200 florins (3).

(1) A° 1752. Betaelt aen van Kampen voor een Bareliefschilderye in de schauw van het proviseursquartier verbeldende Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari etc. . . 21 gld. *Claddeboek*, p. 56. Archives du Parc.

(2) A° 1722. Betaelt aen van Wel voor het marbriseren van de schouw in het proviseurskwartier. . . . 35 — 14 — 0. *Claddeboek* p. 36. Archives du Parc.

(3) 11 Juli 1758. Aen Bol den restant van 200 guldens voor 't marbreseren van den hooghen autaer . . . . 194 — 6 — 0. *Eersten Manuale sedert alderheyligen 1757*, p. 46. Archives du Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vers le milieu du XVIIIe siècle, un peintre de talent, de Malines, Gilles Joseph Smeyers, fit plusieurs tableaux pour des abbayes de Prémontrés, entre autres pour Ninove et Tongerloo.

En 1752, l'abbé Slootmans, du Parc, avait placé dans le chapitre de nouvelles boiseries. Il s'adressa à Smeyers pour exécuter quatre grandes toiles à y encadrer. L'artiste mena à bon terme son engagement et peignit quatre beaux épisodes de la vie de saint Norbert. Il lui fut payé 471 florins 11 sous 3 deniers. Les deux premiers, saint Norbert à Xanten et à Magdebourg, sont éblouissants de couleur et de dessin et sont supérieurs aux deux autres, un assassinat et la mort de saint Norbert, qui sont plus secs et plus négligés. Dans tous se reflètent une grande intensité de vie et d'expression.

La sacristie renferme aussi de ses tableaux. Smeyers s'y révèle encore autrement. Encadrés dans des boiseries sculptées par J. Bergé, de Bruxelles, ils représentent une Pieta, un Sacrifice d'Abraham, et un Christ en croix, au milieu d'un large paysage. Les tons y sont chauds, l'animation assez vive, mais le dessin moins correct. E. Van Even lui attribue aussi les quatre Evangélistes, encadrés dans les angles des boiseries, mais nous les croyons plus anciens.

Peut-être faudrait-il lui en attribuer deux ou trois dans la collection des portraits des abbés, comme nous le dirons dans notre catalogue.

A cette époque, vers le milieu du règne de Marie-Thérèse, la situation de l'abbaye était prospère. Les abbés, tous prélats éminents, profitaient des jours de calme et de paix pour rehausser l'éclat de leur abbaye par des travaux d'embellissement. Les beaux-arts s'y épanouissaient. Et cependant, à l'horizon grondait l'orage qui allait détruire une fondation de plusieurs siècles. A Louvain se faisait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

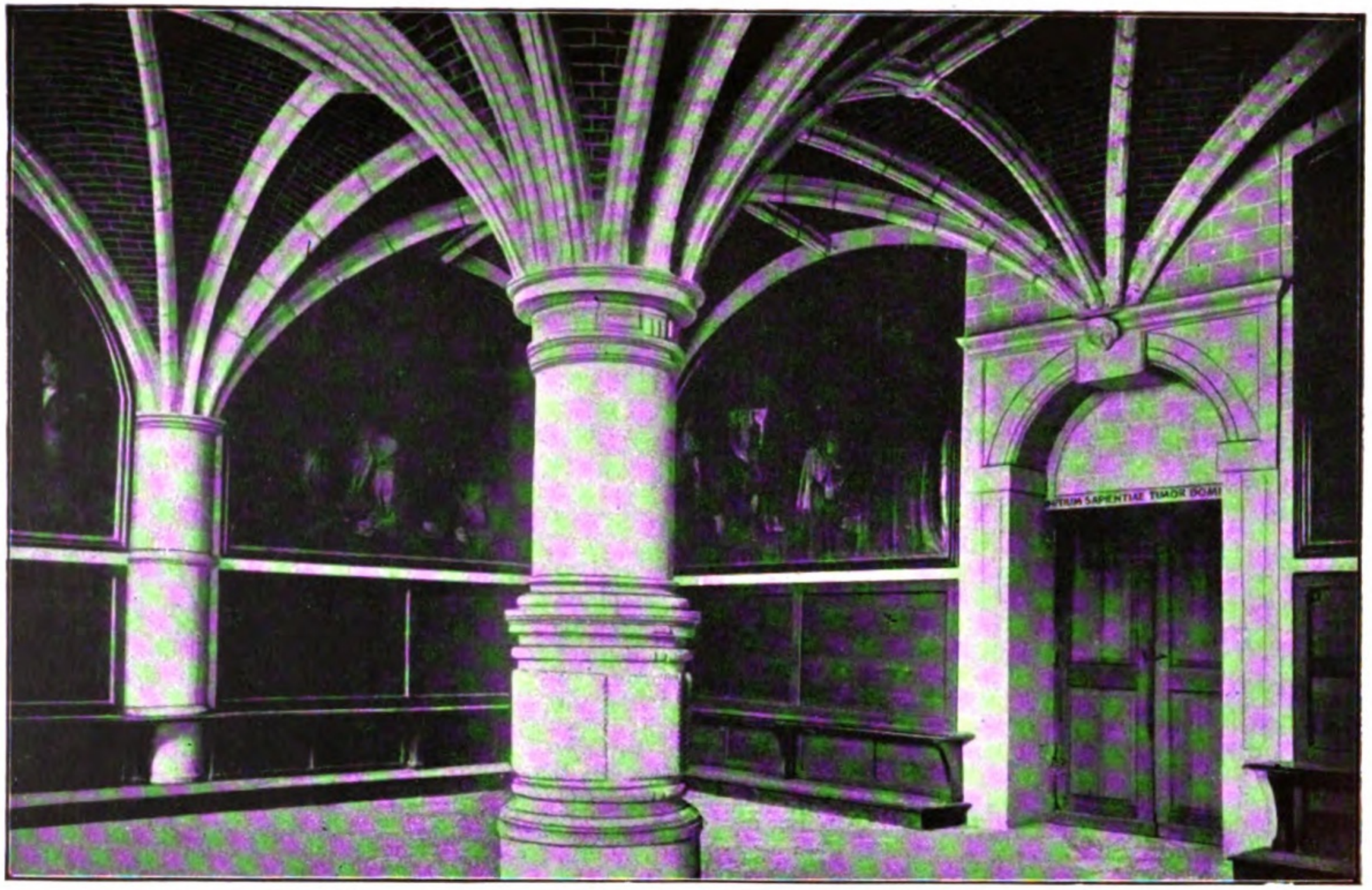

Chapitre de l'abbaye du Parc.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentir un mouvement artistique assez prononcé. Le plus éminent des peintres belges d'alors, et le dernier survivant de cette illustre école flamande de Rubens, exécutait ses toiles gigantesques. P. J. Verhaghen, natif d'Aarschot, s'était installé à Louvain, en 1753, et avait acquis bientôt une grande réputation (1). Dans ses beaux groupements, son brillant coloris, son coup de pinceau large et flexible, il voulait se rapprocher de Rubens et de Crayer. Les protecteurs ne lui manquaient pas, et les abbés du Parc furent certes parmi les plus encourageants, comme nous verrons tantôt par les nombreux travaux qu'ils lui commandaient. Autour du maître travaillaient plusieurs peintres de mérite, parmi lesquels nous citerons François Jacquin, portraitiste d'un réel talent; Jean Joseph Verhaghen, frère du maître, qui traitait des sujets dans le genre familier comme David Teniers, et peignait la vaiselle et les ustensiles de cuisine avec un soin minutieux, une vérité frappante et un coloris merveilleux; Herman Gillis, qui s'adonnait à la peinture d'histoire. Tous ont travaillé pour l'abbaye, où l'on trouve encore de leurs œuvres.

Ce fut l'abbé Ferdinand de Loyers (1756-1762), qui ouvrit les portes du monastère à l'artiste P. J. Verhaghen. Celui-ci y revint depuis lors très souvent, soit pour placer ses chefs-d'œuvre, soit pour voir son fils religieux de la même abbaye. Comme il était le protégé de l'abbé d'Averbode, il le devint également de notre prélat. Les deux abbayes renferment bien des œuvres du maître. Au Parc, Verhaghen peignit

(1) Cfr. Catalogue: P. J. Verhaghen.

C. Piot. *Notice biographique sur le peintre Verhaghen*; ds: *Messager des sciences historiques*, 1839, pp. 433-444. — E. Van Even. *De schilder P. J. Verhaghen, zijn leven en zijne werken*. Antwerpen, 1903.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses premières pages pour la salle du chapitre. L'abbé Slootmans y avait fait placer, comme nous l'avons vu, des peintures de Smeyers; son successeur les complétait par deux autres de Verhaghen: la conversion de saint Norbert et la translation de ses reliques. La dernière toile surtout est une composition grandiose, qui dénote un vigoureux pinceau dans un coloris chaud, transparent, agréable. Les œuvres du débutant révèlent déjà le grand artiste des tableaux postérieurs.

La perfection de son art se devoila du temps de l'abbé F. Généré (1762-1778). Ce prélat fit orner le sanctuaire de son église de quatre grandes scènes de la vie de Notre Seigneur. Verhaghen peignit la première en 1774: l'Adoration des Mages, sujet qu'il a traité plusieurs fois, et dont une des plus belles variantes existe à l'hôtel de ville de Louvain. L'année suivante, il en fit le pendant: la Présentation de Jésus au temple. Ces deux toiles sont sans contredit les plus belles que l'abbaye possède de Verhaghen. Elles rappellent la palette de Rubens: de l'ampleur, du mouvement, de la verve, des couleurs éclatantes, des draperies riches, le tout éclairé par une lumière vive rappelant le ciel d'Italie qu'il venait de quitter.

En 1776 et 1777, Verhaghen traita deux autres sujets, moindres de dimensions, mais aussi beaux que les précédents: le baptême de Notre Seigneur et Jésus au milieu des enfants. Il reçut 2000 florins pour chaque toile. Quoique ces peintures aient beaucoup souffert du soleil, elles restent encore certes le plus bel ornement de l'église. Ces magnifiques résultats encouragèrent notre abbé à faire exécuter d'autres travaux. Il lui demanda une série d'épisodes de la vie de saint Norbert, pour le pourtour du chœur et les basses-nefs de l'église. Six toiles furent commencées en 1775

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et achevées sous l'abbé S. Wouters, en 1782. L'artiste reçut pour chaque tableau 1166 florins de Brabant 12 sous. En les comparant avec les tableaux du sanctuaire, on constate chez Verhaghen une nouvelle manière de peindre. Dans les premiers, il y a plus d'envergure, parce que concevant son sujet d'une vue d'ensemble, il ne pense qu'à harmoniser les diverses parties; ici, il soigne mieux les détails, leur donne plus de fini. Mais dans tous, quelle robustesse du rendu, quel heureux groupement, quelle richesse des draperies, quelle opulence des couleurs! Pourquoi faut-il que le temps ait fait son œuvre et que les glacis, qui faisaient si bien ressortir le dessin, aient à plusieurs endroits tourné au noir! Malgré tout, Verhaghen y parait dans toute sa force et sa grâce. Dans le numéro de son *Journal historique et littéraire*, du 1 septembre 1782, l'abbé de Feller en disait: « L'église de l'abbaye du Parc reçoit de ces tableaux un air de vie et de société, qui trompe le spectateur sur le temps qu'il met à considérer ces beaux ouvrages, et laisse dans son esprit, avec la plus vive empreinte des faits historiques, les charmes de l'art qui les ressuscitent et les perpétuent. »

Depuis 1775 jusqu'à la fin du siècle, durant le règne du successeur de S. Wouters, l'abbé M. Nysmans (1793-1810), Verhaghen fit encore quelques tableaux de salon, reproductions en petit de ses œuvres plus importantes: des scènes bibliques, telles que Abraham renvoyant Agar, Eléazar et Rebecca, la Nativité, le Christ avec Marthe et Marie, la Résurrection, les disciples d'Emmaüs. Elles sont d'un dessin plus correct, d'une expression plus caractérisée, d'un coloris plus chaud que les autres tableaux. Ils nous montrent chez Verhaghen un autre procédé, selon qu'il travaille pour des monuments comme l'église, ou pour des intérieurs plus étroits comme les salons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De la même époque, mais d'un genre qui se rattache à celui des tableaux du chœur de l'église, on a de lui, dans la même galerie, une sainte famille qu'on peut mettre au rang de ses meilleures productions. Dans un riant paysage, aux tons chauds et variés, sont groupés Marie, Joseph, Jésus et le petit saint Jean. Les personnages ont une grande noblesse des traits, une pose très naturelle. Cette œuvre fut payée 1000 florins.

Verhaghen fit aussi plusieurs fois le portrait de S. Wouters. Celui, qu'on conserve encore au Parc, peut être considéré comme un des meilleurs. Sans présenter une grande ressemblance, que d'ailleurs notre peintre n'atteignit jamais, la toile est d'une vigueur de composition admirable.

D'autres tableaux de Verhaghen restent encore à l'abbaye, de valeur moindre, que nous indiquerons dans notre catalogue.

On le voit, la collection P. J. Verhaghen, un total de 24 tableaux, de toutes dimensions et de différentes façons et valeurs, des meilleurs du maître, a une grande importance. Le maître s'y révèle tout entier. On suit sa carrière, pour ainsi dire, de ses débuts à la pleine efflorescence de son art. Il s'y montre avec ses qualités et ses défauts. Médiocre, parfois banal dans ses figures, il passe maître dans la disposition de ses personnages, le réalisme des accessoires et la richesse des draperies, qu'il brossait avec une puissance merveilleuse. Son bleu, son vermillon, voire même son blanc, animent les scènes de leurs tons chauds et brillants. Sa manière de peindre, toute originale et personnelle, tranche complètement avec celle de ses contemporains. Elle se rattache à la grande période de Rubens et de Crayer, qu'il semble avoir pris pour modèles.

D'autres artistes travaillèrent à cette époque pour l'ab-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

baye. Ce fut d'abord le frère de P. J. Verhaghen, J. J. Verhaghen, surnommé Potkens-Verhaghen. Il peignit des sujets d'intérieur et fit des toiles décoratives pour l'abbé Généré. Il nous reste de lui trois tableaux de valeur. Une lecture d'une lettre, charmante composition à la Teniers, qu'on prendrait pour un gobelin, et qui fut faite en 1772. Les deux autres sont des natures mortes: vaisselle, grès, cuivres, d'un réalisme et d'un arrangement remarquables. Il étoffait aussi certaines toiles de son frère des ustensiles, ce qui est très visible dans les tableaux de moindre dimension, qui sont dans la galerie.

Herman Gilis, un ami et admirateur de Verhaghen, qui habitait Louvain, employa aussi son talent à l'augmentation des œuvres d'art de l'abbaye. Il fit le portrait de l'abbé Généré, probablement à une date où Verhaghen voyageait ou était pressé de travail. Ce tableau, qui est encore à l'abbaye, est d'une belle ordonnance, d'un ton agréable et d'une vivacité surprenante.

Nous rencontrons ensuite, dans les comptes de l'abbaye, le nom du chevalier de Fassin (1). Ce peintre, de Liége, exécuta, en 1781, le portrait de l'abbé S. Wouters, qui lui fut payé 117—12—0 florins (2). Cet artiste entreprit, l'année suivante, au Refuge du Parc à Bruxelles, un important travail, à en juger par la somme de 1800 florins qu'il en reçut le 1 avril 1783 (3). C'était la décoration d'une

(1) Fassin (le chevalier Nicolas Henri Joseph de) Ec. fl. 1728-1811. Liége. Paysage. Elève de l'Académie d'Anvers. (SIRET).

(2) 1782. Den 4 Jan. aen den schilder Fassin voor een portrait met den list vergult . . . . . 117—12—0

(3 1783. Den 1 April. aen Fassin schilder tot Brussel voor het schilderen van een camer in de refugie tot Brussel . . . 1800—0—0

Manuale van uytgaef van den Eerw. Heer S. Wouters. 1782. Archives du Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chambre. Il n'existe plus de peinture de lui à l'abbaye, à moins que parmi les toiles d'inconnus. Il ne serait pas impossible que les panneaux décoratifs des salles de réception de l'abbaye soient de ce peintre. Ils sont de cette époque, ont de sa manière et, puisqu'il a exécuté un travail de même genre, pour le même abbé, notre conjecture ne sera pas trop téméraire.

Un autre artiste vint à ce moment agrandir la série des peintres du Parc. Ce fut François Jacquin de Louvain (1). Avant d'énumérer les travaux de ce peintre, je ne résiste pas au désir de raconter ici sur son compte, une anecdote, que je tiens de M. E. Van Even, et qu'il me disait être de source très sure. Celle-ci prouvera l'autorité et le sens esthétique de notre prélat. Jacquin faisait la cour à une charmante jeune fille de Louvain, quand il en était encore à ses premiers débuts de peintre. Il avait entendu dire que P. J. Verhaghen avait déjà fait trois portraits de l'abbé Wouters du Parc, très beaux, mais pas assez ressemblants. Il disait à sa fiancée: si je parviens à faire un bon portrait du prélat, notre avenir est assuré. Celle-ci l'engagea vivement à se présenter chez le haut dignitaire; lui, résistait, et ne savait comment s'y prendre. Enfin, après des instances réitérées, il va trouver l'abbé. Il lui expose les motifs de sa visite et lui propose de refaire son portrait. Je ne me pique pas, disait-il, d'être aussi grand artiste que Verhaghen, mais je crois pouvoir peindre des portraits plus ressemblants. Le prélat accepte, pose à l'instant même, et Jacquin, tout heureux, retourne chez lui. Après quelques jours le portrait était achevé. Wouters expose la toile sur le palier de l'escalier et le montre à

(1) Cfr. Catalogue: Jacquin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les domestiques de sa maison. Tous reconnaissent l'abbé. Celui-ci très content de l'œuvre, remercia Jacquin et le prit sous sa protection. Depuis lors, le succès allait grandissant, et la fiancée devint bientôt l'épouse. Ceci se passait en 1783. Le peintre reçut de son travail 96—5—0 florins et resta avec Verhaghen le peintre accrédité de l'abbaye. Nous lisons, en effet, dans les comptes qu'il fit encore deux copies du portrait de l'abbé, pour lesquels il lui fut payé 120—1—0 florins; plusieurs restaurations de tableaux; un portrait de S. M. Joseph II, qui fut payé 22—1—0 florins; et une œuvre capitale, un grand paysage, animé d'un lièvre, etc., qui coûta 504 florins (1). Il existe encore de lui des portraits de prélats dans les abbayes de Tongerloo et d'Averbode. Toutes ces œuvres accusent un habile pinceau; elles ne sont pas d'une composition vigoureuse et empâtée comme celles de son ami Verhaghen, mais elles présentent dans les figures plus d'expression et de vérité.

Enfin, ce qui couronna cette ère de splendeur, ce fut la pièce capitale de G. J. Herreyns, directeur de l'académie d'Anvers (2). Cet artiste, digne émule de Verhaghen, quoique moins vigoureux, avait déjà travaillé pour une autre abbaye norbertine, à Tongerloo. En 1787, il peignit pour l'église du Parc cette admirable Assomption de la Sainte-Vierge, qu'on y admire encore de nos jours. Cette immense toile est d'une ordonnance gracieuse et d'un dessin élégant. C'est incontestablement l'une des plus belles compositions de ce peintre distingué.

(1) 1783. Aen Jacquin voor een schilderij verbeldende eenen haes etc. 504—0—0.

Manuale S. Wouters. Archives du Parc.

(2) Cfr. Catalogue: Herreyns.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Hélas! le 3 mars 1789 fut une date néfaste dans les annales de l'abbaye. Les chanoines refusèrent de suivre les cours du séminaire général de Louvain, érigé par l'empereur Joseph II et désapprouvé par l'archevêque. Leur abbaye fut supprimée par décret impérial. C'est alors que disparurent tant d'objets d'art, recueillis à grands frais par les abbés Druys, Maes et de Pape. Il fut fait un inventaire de tout le mobilier de l'abbaye et de ses dépendances. Diverses personnes réclamèrent les meubles qu'ils prétendaient leur appartenir. Grâce à cet inventaire et ces requêtes, nous sommes renseignés quelque peu sur le nombre et la sorte de tableaux que l'abbaye possédait à ce moment. C'est ainsi que le proviseur réclama, entre autres, un grand tableau représentant des fruits, 2 grands tableaux, 6 moyens, 9 petits, 2 grands, 12 moyens, 1 tableau, une collection de 68 tableaux, tant moyens que petits (1). L'abbé S. Wouters écrivit, en avril 1789, au conseil du gouvernement général des Pays-Bas de lui rendre: plusieurs meubles et effets qui lui appartenaient au refuge de l'abbaye à Bruxelles (2). L'inventaire (3) de ces objets nous révèle une quantité de tableaux qui ornaient les diverses chambres: une estampe sous glace en cadre doré, représentant la descente de croix, renfermée dans une caisse de bois; le portrait de M. de Necker, en gravure; deux tableaux carrés peints sur toile par F. Huygens; un petit tableau ovale avec cadre doré peint sur cuivre représentant la Sainte-Cène; une estampe sous glace représentant la naissance

(1) A. I. L. Jacobs. *Le prélat Simon Wouters et la première suppression de l'abbaye du Parc sous Joseph II.* Documents inédits. Louvain, 1887.

(2) *Ibid.*, p. 94.

(3) *Ibid.*, p. 83.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Jésus, avec un cadre doré; une autre représentant le portrait d'une femme par Overlaet, avec un cadre doré; un vieux tableau; deux tableaux, représentant des fruits, avec cadre doré par F. Huygens; un tableau représentant Notre-Seigneur; un tableau représentant une sainte, trois tableaux représentant des paysages; un trumeau de six pieds de hauteur sur trois de largeur; un tableau représentant l'abbé de Parc; un autre sans cadre représentant l'archevêque de Malines; cinq tableaux servant de tapisserie représentant des paysages; six vieux tableaux; le portrait de M. De Cock en buste.

Il résulte de là que l'abbaye était en ce moment richement pourvue de toutes sortes d'objets d'art en argent et en porcelaine et d'un nombre respectable de tableaux. Malgré les requêtes et les plaidoiries, peu d'objets confisqués ont repris leur place. Cette époque fut dès lors une des plus funestes que connut jamais l'abbaye. La Révolution française, quelque temps après, ne lui fera pas autant de mal.

L'abbaye ne resta pas longtemps vacante. La Révolution brabançonne venait de mettre fin au despotisme de Joseph II et les religieux rentrèrent à l'abbaye. L'abbé S. Wouters continua à protéger les arts, comme il avait fait antérieurement. Le peintre P. J. Verhaghen reprit son pinceau et livra encore maints chefs-d'œuvre comme nous l'avons indiqué. Le peintre Jacquin retourna aussi à l'abbaye et fit après la mort de l'abbé S. Wouters, le portrait de son successeur, M. Nysmans (1793-1810). Il reçut de ce chef 159—9—8 florins. Le premier supérieur après la restauration en 1836, eut aussi son portrait peint par Jacquin. Les deux portraits sont encore conservés à l'abbaye (1).

(1) Cfr. Catalogue: Jacquin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'abbatiat de Nysmans ne fut pas heureux, à cause des tristes événements dont la Belgique était le théâtre. La République française y régna en maitresse et fit sentir durement sa violente domination. Les religieux furent expulsés en 1797, et ne retournèrent qu'en 1802. Le prélat Nysmans mourut en 1810. Successivement les chanoines quittèrent Parc pour occuper les anciennes cures de l'abbaye (1).

Si le trésor artistique de l'abbaye eut à subir de rudes épreuves pendant la tourmente française, il fut dépouillé en grande partie, après la dispersion des religieux en 1810. Les religieux ayant perdu tout espoir de rentrer dans leur monastère, avaient vendu plusieurs tableaux, vitraux, manuscrits, livres, sculptures, pour subvenir à leurs besoins.

Heureusement que l'heure qu'ils n'attendaient plus sonnait enfin. L'indépendance nationale amena la liberté du culte. Ils purent se réunir et rentrèrent à l'abbaye en 1836. Il se trouvait parmi eux un homme à l'âme d'artiste, qui fut leur premier supérieur. Le chanoine Ottoy, doyen de Lubbeek, était un grand collectionneur de tableaux et d'objets d'art A son retour à l'abbaye, il y avait rapporté tout ce qu'il avait pu sauver, et chef de la communauté (1836-1840), il fit tout ce qu'il put pour rétablir le trésor ancien. Peu à peu les toiles disséminées en diverses paroisses venaient reprendre leur place primitive. C'est Ottoy que nous pouvons honorer comme le fondateur de la galerie de peinture, dont nous offrons la catalogue. Depuis son décès, elle s'est accrue encore de quelques tableaux anciens et modernes.

(1) Q. G. Nols. *Notes historiques sur l'abbaye du Parc ou cinquante ans de tourmente.* 1786-1836; ds: *Revue de l'ordre de Prémontré et de ses missions*, 1910.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

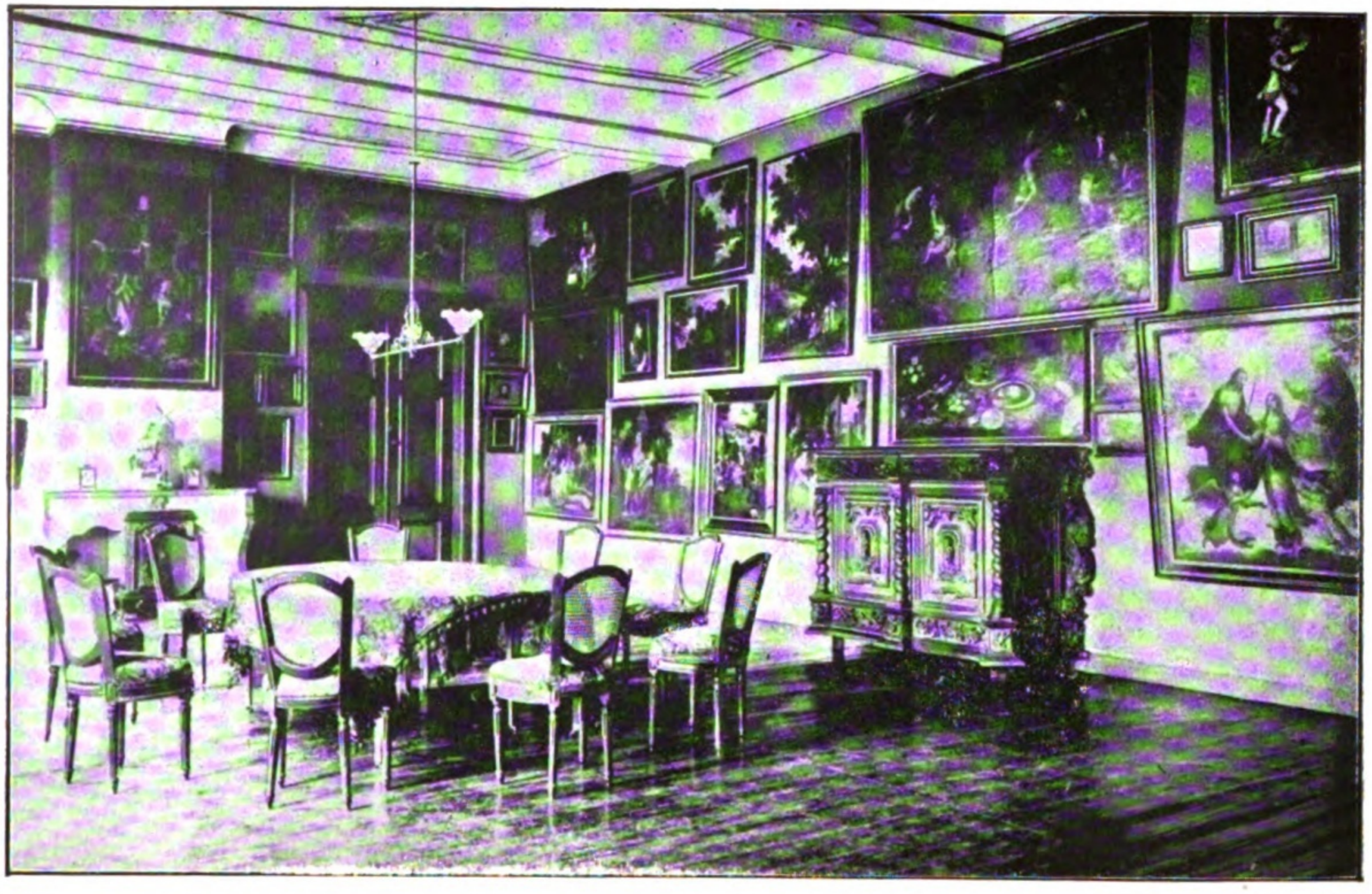

Principale salle de la galerie des tableaux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Du temps du premier abbé, après la restauration, A. Franck (1868-1887), résidait à l'abbaye un jeune peintre, F. Damien (1), qui enrichit le cabinet de tableaux de maintes œuvres de son talent. Sans être des chefs-d'œuvre, elles ne manquent pas de valeur. Nous les décrirons dans notre catalogue. Citons aussi la belle toile du peintre Philippe de Champaigne, la Sainte-Vierge donnant l'habit blanc à saint Norbert, dont ce prélat fit l'acquisition. C'est une toile de premier ordre qui décore l'autel du Saint-Sacrement à l'église, digne pendant de la toile d'Herreyns. A. Franck augmenta le nombre des tableaux par deux de ses portraits, peints par F. Damien et P. Steger.

* * *

En terminant cet aperçu succinct sur la peinture à l'abbaye du Parc, que nous présentons comme une introduction au catalogue historique et descriptif de sa galerie de tableaux par ordre alphabétique d'auteurs, jetons un rapide coup d'œil sur l'ensemble.

En dehors des peintures qui sont exposées à l'église et en divers appartements du monastère, les principaux tableaux sont réunis dans quatre salles du quartier abbatial. Tous appartiennent aux Ecoles flamande et hollandaise, sauf de rares exceptions. L'école de peinture de Louvain y est largement représentée. C'est à elle que pourraient être attribués certains tableaux sans signature qui n'ont pu être classés.

Les toiles de l'église font la principale valeur de la collection. Les maîtres Quellin, Verhaghen, Herreyns, de Cham-

(1) Cfr. *Catalogue:* Damien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paigne y brillent de leur art. La galerie du musée contient peu de tableaux véritablement importants. Nous classerons parmi les meilleurs plusieurs œuvres de P. J. Verhaghen et de son frère Potkens-Verhaghen, une Madone, excellente copie de l'atelier de Van Dyck; une Vierge, de Claeyssens; un saint Jérôme, de Metsys; des intérieurs du genre de C. Dusart; des paysages de Michau, d'Antonissen, de de Momper; des scènes religieuses, de Franken; un saint Norbert, de Th. Van Tuldel; un Christ en croix, de Perpyn; des panneaux, de van der Baren; des portraits, de Jacquin; une Nativité de van Loon; un Ecce homo du genre de Van de Vinne, etc. La peinture décorative est très bien représentée dans le réfectoire et le chapitre par les toiles de Duplessis et de Smeyers et dans le vestibule des appartements de l'abbé par les tapisseries de Coxie.

Il y a aussi beaucoup de tableaux de second rang, plutôt précieux comme souvenirs de famille, toiles où se déroulent diverses scènes de la vie du fondateur de l'Ordre, saint Norbert, armoiries anciennes, vues de l'abbaye, portraits de ses membres ou de ses bienfaiteurs. Parmi quelques originaux, on rencontre beaucoup de copies ou d'imitations librement traitées. Leur intérêt provient de ce qu'elles sont, presque toujours, des copies de l'époque de l'original.

Plusieurs tableaux, tant de l'église et des appartements claustraux que de la galerie, ont subi des restaurations. C'est ainsi que nous rencontrons, dans les livres des comptes de la fin du XVIIIe siècle, les noms des peintres Tensi (1), De Koster et Jacquin, qui travaillèrent à la restauration ou au nettoyage des tableaux. Le premier reçut, en 1772, pour

(1) Tency (Jean B. J.) E. fl. florissait vers 1790. Marine. Détails inconnus. (SIRET.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le nettoyage des tableaux qui décoraient les nefs de l'église et des deux autels, la somme de 42—16—2 florins (1) et le second, en 1774, pour le nettoyage du portrait du prélat van Tuycum, 6 florins. Jacquin reçut en l'année 1793 la somme de six pistoles, pour avoir racommodé et nettoyé plusieurs tableaux (2). Dans la seconde moitié du XIXe siècle, ce furent surtout les peintres Bernaerts (3), Mathieu (4) et Deguelder (5), qui assumèrent cette délicate besogne. Le 16 mars 1869, il fut payé à Bernaerts la somme de 204 francs pour la restauration de plusieurs tableaux (6). Mathieu travailla en 1872 et Deguelder en 1899. Ce dernier fit un relavage de presque tous les tableaux et parfois une petite restauration. Si ceux-ci y ont gagné pour la propreté et le coup d'œil, ce ne fut pas sans un certain dommage pour l'art. Espérons que ces opérations périlleuses seront toujours confiées à de bons spécialistes; sans cela, les toiles perdront de leur valeur et ne laisseront plus voir bientôt

(1) Den 12 Junii. Betaelt aen Tensi, voor het schoonmaecken van de schilderyen van de voorkercke met de twee autaerstucken . . 42—6—2.
Manuael Allerheiligen 1771 tot Allerheiligen 1772 door F. G. Dauw, camerlinck, p. 47. — Archives du Parc.

(2) Le soussigné reconnaît avoir reçue de Monsieur Le receveur Nysmans la somme de six pistoles pour avoir racommoder et nettoyer plusieurs tableaux pour l'abbaye du Parcq.
Louvain le 16 janvier 1793.
F. J. Jacquin. *(Autographe.)* Archives du Parc.

(3) Bernaerts (Jos. Hub.), de Malines, 28 décembre 1812, † 18 décembre 1885. Professeur à l'académie de Malines. Peintre médiocre, mais bon restaurateur de tableaux.

(4) Mathieu (Lamb. Jos.). Bure, 6 mai 1804, † Louvain 9 juillet 1861. Directeur de l'académie de Louvain.

(5) Deguelder. (Cfr. Catalogue.)

(6) *Rekenboek Abt Franck.* Archives du Parc.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le génie ou le talent de leur premier auteur. Plusieurs tableaux de l'abbaye ont besoin de ce coup d'un bon restaurateur.

***

Nous présentons maintenant à nos confrères et aux amateurs d'art, le catalogue historique et descriptif de toutes les peintures de l'abbaye du Parc, dressé d'après des études comparatives que nous avons faites en différents musées de la Belgique et d'autres pays (1), et d'après les renseignements tirés des archives du monastère. Nous avons aussi mis à profit les lumières de M. E. Van Even (2), de Louvain, amateur doublé d'un savant avec qui nous avons examiné plus d'une fois les tableaux, ainsi que celles de M. J. Anthony, artiste-peintre, L. Delehaye, peintre-expert, d'Anvers, H. Jacobs, chef du département de l'enseignement et des Beaux-Arts de la province d'Anvers. Nous tenons à leur exprimer ici nos sentiments reconnaissants.

Avant de commencer la visite à la galerie, nous insistons sur cette remarque: quelques tableaux sont signés du maître; le grand nombre ne le sont pas. Pour ces derniers, les documents écrits, ou bien des conjectures très vraisemblables, reposant sur des recherches et des critiques sérieuses, nous ont déterminé à faire les attributions, chose parfois bien difficile. Cependant, « si en cette matière,

(1) Versailles; Le Louvre à Paris; Lille; National Gallery, à Londres; Mauritshuis, à la Haye; Rijksmuseum, à Amsterdam; plusieurs musées en Italie.

(2) Van Even Edward, né à Louvain, le 6 décembre 1821, † 11 février 1905. Archiviste de la ville de Louvain. Auteur de plusieurs ouvrages historiques et artistiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme le dit très bien M. A. Wauters [1], l'hypothèse était interdite et devait être bannie des catalogues, la moitié au moins des tableaux anciens d'un grand nombre de musées devraient figurer aux anonymes. L'hypothèse offre cet avantage qu'elle invite parfois à la discussion, provoque des recherches ou des comparaisons, met quelquefois sur la trace de la vérité ». Nous accepterons bien volontiers toute observation fondée, mais nous prions nos visiteurs de ne pas se laisser entrainer par l'impression du moment et de ne se prononcer qu'après mûre étude. On ne change pas l'attribution d'un tableau pour un simple coup d'œil. Quant aux notes biographiques des peintres, nous les avons prises dans les livres spéciaux, cités dans la bibliographie, en tête de cette première partie.

---

(1) Catalogue du Musée de Bruxelles. *Op. cit.*, p. XIII.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II.

Catalogue historique et descriptif des tableaux

ANTONISSEN (Henri, Joseph).

Anvers, 1737-1794. — Ec. fl. — Paysages. — Elève de B. Beschey; maître d'Ommeganck.

1. — *Paysage.*

A l'avant-plan, à droite, deux chasseurs et chiens, des moutons debout et un bœuf couché; à gauche, un étang et un pêcheur; au fond, des collines boisées.

H. 0.43; L. 0.51. B. — Signé et daté en bas, à droite: *H. J. Antonissen F. 1770.* — Exposition Louvain, 1856.

BALEN (Genre Henri van).

Anvers, 1575-1642. — Ec. fl. — Sujets historiques et bibliques. — Elève d'Adam van Noort.

2. — *Saint Pierre.*

Le saint agenouillé dans une grotte; un coq perché derrière lui.

H. 0.29; L. 0.20. B.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

4. — F. van Vlierden, abbé du Parc.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3. — *Recontre de Godfroid de Cappenberg et saint Norbert.*

Au seuil d'un monastère, saint Norbert, accompagné de ses religieux, reçoit et embrasse le comte Godfroid de Cappenberg, qui est suivi de sa famille. Un domestique porte un écusson avec les armoiries de Cappenberg: d'or à deux fasces de gueules, surmonté d'une couronne comtale.

H. 1.95, L. 1.61. T.

BAREN (Attribué à Josse van der).

Florissait à Louvain vers la fin du XVIe siècle. — Ec. fl. — Histoire. — Sa peinture permet de supposer qu'il fut élève de Michel Coxie.

4. — *Portrait de F. van Vlierden, abbé du Parc.*

L'abbé revêtu des ornements pontificaux est agenouillé sur un prie-Dieu; derrière lui, son frère, et son patron, saint François d'Assise. Sur les draperies du prie-Dieu se détache son écusson; d'argent à trois fanilles de sable; devise: Nequid nimis. Au fond, en haut, la Sainte Vierge revêt saint Norbert de l'habit blanc.

Revers: Triomphe de saint Norbert sur Tanchelin.

H. 2.15; L. 0.84. B.

François van Vlierden, S. Th. L., né à Anvers en 1546, d'une famille noble, fut admis au Parc en 1572, élu abbé en 1583, mourut en 1601.

5. — *Mort d'un abbé Prémontré.*

Etendu sur un lit de parade, ses religieux l'entourent. A droite, en haut, on le voit s'envoler au ciel.

Revers: Deux Prémontrés et diverses scènes de la vie de saint Norbert.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

H. 2.15; L. 0.84. B. — Les uns y voient saint Norbert mourant à Magdebourg; d'autres, parmi lesquels nous nous rangeons, sous les traits de saint Norbert, un abbé du Parc, F. van Vlierden, et les conventuels de cette époque. On dirait des portraits.

Ces deux nos 4 et 5, furent restaurés en 1869, par le peintre Bernaerts, de Malines, pour 70 francs (1); ils sont les volets d'un retable qu'en 1597 l'abbé F. van Vlierden éleva dans l'église du Parc à la gloire de saint Norbert (2).

6. — *Couronnement de la Sainte Vierge.*

A l'avant-plan, la Sainte Vierge, de face, dans une nuée, soutenue par deux anges, monte au ciel. Dieu le Père et Jésus se trouvent à ses côtés et tiennent une couronne au-dessus de sa tête; tandis que le Saint-Esprit en forme de colombe plane au-dessus. En bas, des anges.

H. 1.38; L. 1.30. B. — Restauré en 1869, par le peintre Bernaerts, de Malines, pour 20 francs (3). Quant aux dispositions du tableau, on remarque des traits de ressemblance avec le Couronnement de la Sainte Vierge de N. de Liemaeckere, au Musée de Gand, n° 114.

BESSCHEY (Genre J. F.).

Anvers, 1739-1799. — Ec. fl. — Intérieurs. Copies d'après Douw, Teniers, Rembrandt. — Elève de son père Balthazar.

7. — *Le Benedicité.*

Dans une chaumière, une famille assise autour d'une table prie avant le repas.

H. 0.40; L. 0.60. B.

(1) Archives du Parc. *Livre des comptes de l'abbé, au* 16 *mars* 1869.
(2) Archives du Parc. *Comptes* 1597.
(3) Archives du Parc. *Livre des comptes de l'abbé, au* 16 *mars* 1869.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIGÉE (Attribué à Charles).

Florissait vers le milieu du XVIIIe siècle à Malines. — Ec. fl. — Fleurs et morceaux décoratifs pour trumeaux.

8. — *Vases avec fleurs.*

H. 3.15; L. 1.20. T. — Ces tableaux, au nombre de quatre, ont été peints pour être enchâssés dans les boiseries du réfectoire entre les fenêtres.

9. — *Vases avec fleurs.*

H. 1.50; L. 1.00. T. — Enchâssés de même dans les coins au-dessus des portes.

BLENDEFF (Lambert ou Martin).

Liége, † 1721. — Ec. fl. — Histoire, portrait. — Elève de Bertholet Flémalle, de Liége Nommé en 1684 peintre ou iconographe de l'Université de Louvain.

10. — *Triomphe des licenciés en théologie de l'abbaye du Parc.*

A droite, en haut, saint Norbert avec l'ostensoir dans la main et Tanchelin à ses pieds; à côté et sous lui, huit anges avec des écussons et inscriptions. Dans le fond, à gauche, les bâtiments de l'abbaye et les armoiries de l'abbé van Tuicum (1682-1702). En dessous, ce chronogramme: ***Præsul van Tuicum solus licentiatus in Parcho octo filios suos isto titulo honorat. V octobris.*** Les différentes armoiries avec leurs devises et les noms des titulaires sont: ***F. Remigius Smets, Hachtanus:*** écartelé, aux 1 et 4 d'argent à l'enclume de sable; aux 2 et 3, d'or à trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

boules de gueules disposées en fasce et surmontées d'une tête de mort au naturel. Devise: fabricando. *Gerardus van Herck, Hennikensis:* mi parti, à dextre, d'argent au lion de sable couronné d'or et langué de gueules, à sénestre, de gueules à cinq fuseaux d'or posés en fasce. Devise: de forti dulcedo. *Rolandus De la Haye, Brugensis:* de gueules à trois têtes de sangliers d'or posées 2 et 1. Devise: mundus lustrabit immundum. *Nicolaus Danckaerts, Diesthemiensis:* coupé, au 1 de gueules au soleil d'argent, au 2, d'or à trois navets d'argent feuillés de sinople et posés 2 et 1. Devise: sole crescunt. *Hermannus van Pluyren, Clivocranensis:* d'or à la croix de sable, accompagné de quatre lys du même. Devise: fide et patientia. Heb. 6. *Georgius van Oyenbrugge, Lovaniensis:* écartelé, au 1, d'or à trois cotices de sable surmontées d'une étoile de gueules, au 2, d'argent aux ciseaux de sable, à la fleur de lys du même, et au franc canton à sénestre d'or chargé de trois pals de gueules; au 3, d'azur à trois coquilles d'or posées 2 et 1, au 4, d'argent à la croix de saint André de gueules accompagnée de trois fleurs de lys et d'une rose du même, la dernière en pointe. Devise: lucide et floride. *Rumoldus Duchateau, Lovaniensis*: d'argent au château de gueules gardé par deux lions de sable essoré d'argent, girouetté d'azur. Devise: Deus expugnabit pro te. *Libertus van Molle, Lovaniensis*: écartelé, aux 1 et 4, d'argent au chevron de gueules, accosté de deux étoiles du même et renfermant une tourelle crénelée du même, surmontée d'une étoile du même; aux 2 et 3, d'or à trois maillets de gueules posés 2 et 1, avec en abime un écusson de gueules au sautoir engrelé d'argent. Devise: per crucem ad astra.

H. 2.23; L. 2.62. T. — Ce tableau fut commandé par l'abbé Van Tuicum pour commémorer le jour triomphal, le 5 octobre 1698,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où huit de ses religieux furent proclamés licenciés en théologie à l'Université de Louvain. C'était d'usage alors de se choisir des armoiries à l'obtention d'un grade académique. Il fut payé 60 florins pour la toile et 10—0—0 florins pour le cadre (1).

BOSSCHAERTS (Genre Nicolas).

Anvers, 1696-1746. — Ec. fl. — Fleurs et fruits. — Elève de Crépu.

11. — *Bouquet de fleurs.*
H. 0.25; L. 0.20. B.

12. — *Bouquet de fleurs.*
H. 0.25; L. 0.20. B. — Pendant au n° 11.

BREUGHEL (Copies dans le genre Pierre, dit le vieux).

Breughel vers 1525, † Bruxelles 1569. — Ec. hol — Paysages, scènes populaires, sujets historiques et religieux. — Elève de Peter Coecke.

13. — *Paysage.*
H. 0.48; L. 0.92. B.

14. — *Paysage.*
H. 0.48; L. 0.92. B.

(1) Item aen Monsieur Blendeff voor het schilderen van de groote schilderye daer alle de wapens op staen van de Licentiat en sestich guldens bij quitantie . . . . . 60 — 0.
Item voor de list vande selve schilderye twelft guld. thien stuyv. 12 — 10.
Archives du Parc. *Manuaelboek* 1698, p. 159.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

15. — *Paysage.*

H. 0.48; L. 0.92. B. — Ces trois numéros sont peints dans le style héroïque et genre P. Breughel. Ils sont signés dans le coin, à droite, en bas, de trois muguets blancs, qui révèlent les armoiries du Parc. Dès lors, il est presque certain que ce sont des copies traitées librement dans le genre Breughel par un religieux de l'abbaye au XVIIe siècle.

BREUGHEL (Genre Jean I, dit de velours).

Bruxelles 1568, † Anvers 1625. — Ec. fl. — Paysages, petits sujets historiques, fleurs. — Elève de P. Goetkint à Anvers. Ses collaborateurs furent J. de Momper, H. van Balen, Franck, Rottenhammer.

16. — *La Sainte Vierge avec l'enfant Jésus au repos.*

Dans un ravissant paysage, à l'ombre d'un grand arbre abondamment feuillé, se repose la Vierge avec Jésus.

H. 0.36; L. 0.26. Cuivre. — Probablement les personnages sont d'un autre peintre et pourraient bien être d'un Francken ou de H. van Balen, qui étoffaient souvent les paysages de Breughel. C'est une variante des tableaux du même genre de ce peintre: Repos de la Sainte Famille, au Musée de Lille; Paysage, au Musée de Tournai; L'Automne, au Musée de Bruxelles, et surtout du même peintre «Les Eaux et la Terre», n° 109, qui fut vendu à la vente H. Huybrechts, le 8-9 avril 1907, à Anvers.

17. — *Abbé Prémontré.*

Dans un milieu brillamment boisé, un abbé Prémontré se promène.

H. 0.17; L. 0.18. Cuivre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

18. — *Jésus au lac de Genésareth.*

A gauche, N. S. debout dans une barque sur les bords du lac, prêche à une nombreuse foule; à droite, une caverne. Dans le fond s'élève la ville de Jérusalem.

H. 0.42; L. 0.55. B. — A comparer avec le n° 648 du Musée d'Amsterdam: « Christus predikt in een visschersschuit », et le n° 744 du Musée de Dresde.

BREUGHEL (Genre Jean II).

Anvers 1601, † après 1678. — Ec. fl. — Paysages, natures mortes, fleurs. Fils de Breughel de velours et élève de celui-ci.

19. — *Nature morte.*

Sur une table, des moules, huîtres, harengs, citrons et pain, le tout entrecoupé d'une cruche et d'un gobelet, dans lequel fleurissent des œillets.

H. 0.86; L. 1.81. B. — En bas, à droite, sur le marli d'une assiette, il est écrit: *Het is in alle plaetsen heel ghemijns. Dat die groete visse eten die clijn. Phlps de Marlze (?), 1634 den 4 Augustus.*

BRUNET.

Florissait à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. — Ec. fr. — Histoire.

20. — *Portrait de Jean Henri, cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines.*

Dans un médaillon, portrait à mi-corps. Le Cardinal, de trois quarts tourné à droite, est assis dans un fauteuil,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

feuilletant dans un livre. Coiffé d'une perruque blanche et d'une calotte rouge; revêtu d'une soutane rouge recouverte d'une hermine blanche. Au cou un ruban avec croix.

H. 0.90; L. 0.72. T. — Signé dans le coin, en bas, à droite: Brunet F. 1783. — Il existe un deuxième portrait de ce cardinal; voir au n° 115.

J. H. de Franckenberg, naquit à Gross-Glogau (Silésie), le 18 septembre 1726, archevêque de Malines 28 mai 1759, cardinal 1 juin 1778, mourut à Bréda le 11 juin 1804.

CHAMPAIGNE (Attribué à Philippe de).

Bruxelles 1602, † Paris 1674. — Ec. fl. — Histoire, portrait. — Elève de Bouillon, Bourdeaux et Jacques Fouquières.

21. — *Saint Norbert reçoit l'habit blanc de la Sainte Vierge.*

La Sainte Vierge portée sur des nuées, entourée d'anges, ayant dans ses bras l'enfant Jésus, montre l'habit blanc, que deux grands anges présentent à Norbert revêtu de l'habit noir des chanoines de Xanten. A l'avant-plan, à terre, un livre: la règle de saint Augustin.

H. 3.85; L. 2.20. T. — Fig. gr. nat. — Ce tableau fut acquis par l'abbé Franck, au commencement de sa prélature (1868-1887), aux environs de Bruxelles. La tradition rapporte qu'il a appartenu à l'abbaye de Ninove. Il a subi certaines restaurations. (Eglise.)

CLAEISSENS (Attribué à Antoine).

Peintre brugeois vers 1550. — Ec. fl. — Sujets religieux, portrait.

22. — *Madone avec l'enfant Jésus.*

La Sainte Vierge, de trois quarts tournée à droite, est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assise avec l'enfant Jésus debout sur ses genoux. Marie a un type suave et délicat, au nez effilé; de longs cheveux encadrent son visage; une petite coiffe blanche couvre sa tête; un large manteau rouge bien drapé enveloppe son long torse. Elle presse contre sa poitrine le tendre enfant que ne couvre qu'un voile diaphane. Des rayons d'or tiennent lieu de nimbe à l'épouse mystique: c'est comme un souvenir d'Hubert van Eyck. En dessous se trouve l'inscription suivante: *Ave virgo gloriosa, stella sole clarior, Mater Dei gratiosa, Favo mellis dulcior. Rubicunda plus quam rosa, lilio candidior; omnis virtus te decorat; omnis santus te honorat: tu celo sublimior. Amen. Qui eam dixerit. idul. plen. habebit.*

H. 1.20; L. 1.35. B. — Restauré. — Ce beau panneau est une variante de celui qui est exposé au Musée Gruuthuse à Bruges. On voyait autrefois chez M. van Schriecke à Louvain une Madone du même genre (1).

23. — *Madone avec l'enfant Jésus.*

H. 1.00; L. 0.72. B. — C'est une copie ancienne du tableau précédent, dans un ton plus terne, et au dessin moins intense. L'inscription manque.

COXIE (Jean) (2).

Malines 1629. — Ec. fl. — Paysages.

24. — *Paysage décoratif.*

H. 2.17; L. 2.10. T. — En bas, au milieu, se trouvent les armoiries

(1) A. Michiels. *Histoire de la peinture flamande.* Paris, 1868; t. V. p. 402.
(2) A. Wauters. *Les Coxie et Théodore van Loon.* Bruxelles, 1884.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'abbé du Parc, L. de Pape (1648-1682): de gueules à une croix de saint André égrangelée. Signé dans le coin, à droite: *J. De Coxy, inventor Mechliniensis 1660(?)*

25. — *Paysage décoratif.*

H. 2.17; L. 1.03. T. — Dans la même note que le nº 24.

26. — *Paysage.*

Au milieu d'un bois, une petite chapelle et un étang ombragés de gros arbres.

H. 1.00; L. 1 32. T.

27. — *Paysage animé.*

Au milieu d'un paysage, des personnes rendent visite à deux Prémontrés. En bas, des armoiries: d'or à deux fasces de gueules, qui sont de Cappenberg. C'est probablement un épisode de la vie du Bienheureux Godfroid de Cappenberg de l'Ordre des Prémontrés.

H 1.98; L. 1.10. T.

28. — *Paysage.*

H 0.90; L. 1.05. T.

29. — *Paysage.*

Au milieu d'un bois, une pauvre chapelle.

H. 0.75; L. 1.08. T. — Ce tableau, ne représenterait-il pas la chapelle primitive de Notre-Dame-au-bois (Jesus-Eik)? L'éditeur, Ph. Kalvertos, du petit livre: « Den Pelgrim van Sonienbosch naer de heylige maegd Maria te Jesus-Eyk, door Bartholomeus Seghers. Brussel, s. d. (1855) » donne une gravure de la chapelle primitive de Notre-Dame, qui ressemble parfaitement à ce tableau. Notre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dame-au-bois fut une paroisse desservie par les Prémontrés du Parc et un pèlerinage créé par l'abbé J. Maes.

30. — *Paysage.*

H. 1.00; L. 0.90. T.

31. — *Rencontre de Joseph et Jacob. Scène biblique.*

A l'avant-plan, deux groupes, d'où sortent Joseph et Jacob qui s'embrassent. Au fond, paysage.

H. 0.40; L. 1.45. T. — Ce tableau diffère de tonalité d'avec les précédents et appartient au genre suivant.

32. — *Rencontre de saint Norbert et du Bienheureux Godfroid.*

Dans un étendu paysage, à l'avant-plan, Godfroid de Cappenberg reçoit saint Norbert avec un compagnon. Dans le fond azuré, un superbe château.

H. 1.75; L. 2.50. T. — Dans le coin, en bas, à droite, les armoiries de l'abbé L. de Pape. Les personnages sont finement dessinés et paraissent être faits par le peintre Rintel (1), comme aussi dans les tableaux suivants (2). C'est probablement le tableau auquel se rapporte cette annotation des comptes de l'abbaye: *22 — 10ber 1650. 2 landtschappen d'eene behelsende de historie van Cappenberge ende de andere daer S. Norbertus voorseit tot Maegdeburgh de doot van dien die het geestelijk goet besat. Gegeven voor het stuck 8 — pont* (3). (APPARTEMENTS DU Rme ABBÉ).

(1) RABYMAEKERS. *Op. cit.*, p. 103.

(2) Ce qui prouverait que les figures furent peintes par un autre, c'est la note des comptes qui dit: Item voor het stofferen van alle die voors. schilderijen met figuren betaalt . . . . . 37 gl. 13 st.

Archives du Parc. *Computationes* 1656, p. 27.

(3) Archives du Parc. *Computus* 1648-52.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

33. — *Insurrection à Magdebourg.*

A l'avant-plan, saint Norbert, en habits pontificaux, est attaqué par des satellites; à sa gauche, un clerc gît mort à terre; à droite, d'autres clercs se trouvent stupéfaits. Dans le fond, à gauche, un château, et à droite un autre, d'où sort une procession, qui va au devant d'un groupe de religieux.

H. 1.75; L. 2.50. T. — A droite, dans le coin, en bas, les armoiries de l'abbé L. de Pape, et date A° 1651 (?). — Il faut rapporter probablement à ce tableau l'annotation des comptes: *26 Juli 1651 aen 2 landtschappen behelsende die translatie van S. Norbertus ende die beroerte der gemeynte van Maegdenbourgh tegens hem, om dat in het eerste merckelycken arebeyt gedaen was, hebbe gegeven voor die twee . . . 112 — 4 — 0* (1).
(Appartements du R^me^ Abbé).

34. — *Paysage décoratif.*

Au milieu d'une nature boisée, à l'avant-plan, un gentilhomme et un Prémontré se rencontrent. C'est probablement saint Norbert et le comte Thiebaut de Champagne, qui devint le premier tertiaire de l'Ordre Norbertin.

H. 1.75; L. 0.40. T. (Appartements du R^me^ Abbé).

35. — *Paysage décoratif.*

H. 1.75; L. 0.60. T. — Blason de l'abbé L. de Pape. — A ces deux n°s 34 et 35 se rapporterait la note des comptes: *Item noch betaelt voor 3 landtscappen hangende in het boven salett tot Parck tusschen die vensters . . . . . 30 gl.* (2).
(Appartements du R^me^ Abbé).

(1) Archives du Parc. *Computus* 1648-52.
(2) Archives du Parc. *Computationes* 1656, p. 27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

36. — *Paysage décoratif.*
Vue de l'abbaye du Parc, du côté de la porte Saint-Jean.
H. 0.70; L. 1.20. T. (Appartements du R^me^ Abbé).

37. — *Paysage décoratif.*
Vue du village d'Héverlé. A droite, château d'Arenberg; au milieu, l'église; à gauche, sur la hauteur, l'abside de l'église Saint-Quentin à Louvain.
H. 0.70; L. 1.20. T. (Appartements du R^me^ Abbé.)

DAMIEN (François).

Roucourt (Tournai) 1838. — Ec. fl. — Portraits, sujets religieux. — Elève de l'Académie d'Anvers.

38. — *Saint Augustin.*
Sur un fond foncé le buste du saint, de trois quarts tourné à droite, tête découverte, barbe blanche, épaules recouvertes d'une chape rouge foncée.
H. 0.90; L. 0.69. T. Forme ovale.

39. — *Saint Norbert.*
En buste, tête découverte, figure fine et effilée avec une petite barbe. Habillé de la mozette blanche sur laquelle le pallium.
H. 0.90; L. 0.69. T. Forme ovale. — Portrait fait d'après le tableau dénommé: *Vera effigies S. Norberti.*

40. — *Sainte Vierge avec l'enfant Jésus.*
H. 0.90; L. 0.69. T. Forme ovale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

41. — *Chemin de la croix.*

H. 1.12; L. 0.89. T. — Quatorze stations à l'église. Don de Mlle Fauconnier de Soignies, du temps de l'abbé A. Franck, vers 1875 ou 1876.

42. — *Portrait d'A. Franck, abbé du Parc.*

Habillé de blanc, assis dans un fauteuil, la tête de trois quarts tournée à droite.

H. 1.27; L. 0.88. T. — Grandeur naturelle. Signé et daté, à gauche, en bas: *F. D. 1875.* Il existe un second portrait de ce prélat; voir au nº 156.

Aloïs Franck, né à Anvers en 1823, entra dans l'ordre de Prémontré à Tongerloo en 1842; supérieur du Parc en 1868, abbé mitré en 1872, y mourut en 1887. Sa devise était: *Funda nos in pace.*

43. — *Portrait du chanoine prémontré J. Scheys.*

Belle tête de grandeur naturelle aux cheveux blancs, de trois quarts tournée à droite.

H. 0.61; L. 0.50. T.

Jean Scheys, né le 2 janvier 1818, organiste à l'abbaye, mort en 1887.

44. — *Portrait du Dr Dupont.*

Debout, s'appuyant sur le dos d'une chaise, revêtu de la toge professorale, de trois quarts tourné à droite.

H. 1.20; L. 0.90. T. — Grandeur jusqu'aux genoux. Signé, à gauche, sur le côté: *F. Damien, 1875.* Il fut payé 70 francs en 1876 (1).

Antoine Dupont, né à Ruremonde en 1836, professeur de théo-

(1) Archives du Parc. *Livre des comptes de l'abbé en 1876.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

logie dogmatique et de métaphysique à l'Université de Louvain. Il donnait en même temps des cours de théologie et de philosophie à l'abbaye du Parc.

45. — *Audition d'orgue.*

Sous une draperie verte relevée, J. Scheys est assis à l'orgue; Staes debout derrière lui et A. Dillen un peu à l'écart, écoutent. A côté du clavier, à droite, un livre avec inscription: *Ad usum F. Jan. Scheys, Organ. Parc. 1875.*

H. 0.75; L. 1.00. T. — Signé dans le coin à gauche, en bas: *Damien.* Ce sont les portraits très ressemblants de trois vieux chanoines de l'abbaye en 1875.

46. — *Bouquet de fleurs.*

Des roses thé, boules de neige, violettes, dans un vase blanc sur une pierre fendue. En dessous, l'inscription: *Amplissimo Dno Aloisio Franck Abb. Parc. D. D. Franciscus Damianus Pictor. Hac die xxi Junii Ani Dni MDCCCLXXVII.*

H. 0.60; L. 0.50. T.

DEGUELDER (Jacques).

Charneux, 1849. — Elève de l'Académie de Liége.

47. — *Abbaye du Parc.*

Vue prise des étangs.

H. 0.47; L. 0.66. T. — Signé à gauche, en bas: *Jac. Deguelder.* Daté de 1900.

DUJARDIN (genre Charles).

Amsterdam 1622 — Venise 1678. — Ec. hol. — Paysages, genre, portraits. — Elève de Nic. Berchem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

48. — *Halte de cavaliers.*

A droite, devant une auberge à l'enseigne: Au Cygne, des cavaliers et d'autres; à gauche, un paysage relevé d'une église.

H. 0.57; L. 0.50. B.

DUPLESSIS (attribué à C.).

Florissait vers 1718 à Bruxelles. — Ec. fl. — Portrait, histoire. — Un document de 1771 cite un Duplessis, peintre d'histoire renommé, venu de France, et reçu, en 1717, comme étranger dans la corporation de Saint-Luc à Bruxelles. (SIRET. *Op. cit.)*

49. — *Noces de Cana.*

Dans un milieu très décoratif, les convives sont assis à la table nuptiale où, à l'avant-plan, Jésus et Marie attirent l'attention, allant opérer le miracle du changement de l'eau en vin.

H. 3.35; L. 5.25. T. — Fig. gr. nat.

50. — *Jésus et les enfants.*

Au milieu d'un paysage, Jésus, assis, entouré de ses apôtres, reçoit les enfants qui sont présentés par leurs mères.

H. 3.35; L. 3.40. T. — Fig. gr. nat.

51. — *Jésus et les disciples d'Emmaüs.*

N.-S. assis entre les deux disciples à table brise le pain. Etonnement des deux qui y reconnaissent le Christ prédit dans la Bible.

H. 3.35; L. 2.85. T. — Fig. gr. nat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

52. — *Résurrection de Lazare.*

Jésus, entouré de ses apôtres et des sœurs de Lazare, Marie et Marthe, commande au mort de sortir de son sépulcre: *Surge foras.* Lazare apparait, le corps nu, à la teinte cadavérique; à ses pieds un homme se bouche le nez comme pour dire: *Jam fœtet.*

H. 3.35; L. 5.40. T. — Fig. gr. nat.

53. — *Apparition du crucifix à saint Norbert.*

Dans le désert de Prémontré, saint Norbert, à genoux, voit en vision le Christ à la croix vers lequel arrivent des pèlerins de tous côtés pour l'adorer et le servir. Cette vision symbolisait la conquête du monde au Christ par les futurs disciples du fondateur des Prémontrés.

H. 3.45; L. 5.25. T. — Fig. gr. nat.

54. — *Saint Norbert et la Vierge.*

La Sainte Vierge présente l'habit blanc à saint Norbert.

H. 1.50; L. 1.15. T. — Toutes ces toiles sont enchassées dans les boiseries qui couvrent les murs du réfectoire. D'après la tradition à l'abbaye, (malheureusement nous n'avons rien trouvé dans les comptes aux archives), elles furent faites par un Français qui était de passage à Louvain, Duplessis. Nous croyons à la véracité de ce dire par le fait qu'il existe à Louvain, dans la grande salle de réception, à l'hôtel de ville, un tableau de ce peintre: L'Apothéose de Jean IV, duc de Brabant, signé, et daté 1718. En le comparant avec nos tableaux, nous y retrouvons la même carnation, les mêmes poses théâtrales, les mêmes draperies, en un mot, la même main. Dès lors nous concluons au même peintre. Elles furent probablement exécutées vers 1718, du temps de l'abbé De Bruyn (1702-1719), après que cet abbé eut fait placer de nouvelles boiseries au réfectoire, ou dans les premières années de son successeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DUSART (attribué à Corneille).

Haarlem 1660-1704. — Ec. hol. — Scènes villageoises. — Elève d'Adrien van Ostade.

55. — *Le Buveur.*

Homme attablé, regardant de trois quarts à gauche, tient de la main gauche un verre à moitié rempli et dans la main droite un pot en grès.

H. 0.30; L. 0.21. B.

56. — *Vieille Femme.*

Assise à table, une cruche en grès dans la main.

H. 0.30; L. 0.21. B.

DYCK (copies d'après Antoine van).

Anvers 1599 — Londres 1641. — Ec. fl. — Portraits, sujets religieux et historiques. — Elève de H. van Baelen, influencé par Rubens.

57. — *Le Christ déposé de la croix.*

Le cadavre repose sur un suaire à l'entrée d'une grotte. La Sainte Vierge semble montrer le corps de son Fils; Madeleine, à genoux, embrasse la main gauche du Christ, saint Jean en pleurs s'avance derrière elle.

H. 0.41; L. 0.38. T. — Ancienne copie de l'original qui est au Musée d'Anvers, n° 403.

58. — *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus.*

Marie, habillée de rouge, suppliante lève les yeux au ciel et tient dans son bras droit l'enfant Jésus, debout et tout nu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

H. 0.77; L. 0.60. B. — Sainte Vierge, jusqu'aux gen.; Jésus, en pied.

59. — *Sainte Vierge, Jésus, et saint Jean.*

La Sainte Vierge soutient l'enfant Jésus, debout, sur un chapiteau, tandis qu'à droite, en bas, saint Jean se penche vers lui tenant une banderole où se lit l'inscription: *Ecce Agnus Dei.*

H. 1.58; L. 1.18. T. — Exposition Louvain, 1856. — La tradition de l'abbaye rapportait cette toile magistrale tantôt à Jordaens, tantôt à Rubens, tantôt à Van Dyck. Il n'y pas de doute que c'est une superbe copie ancienne de l'original peint par A. Van Dyck qui se trouve à la Pinacothèque de Munich, n° 175; peut-être serait-elle de l'atelier même de van Dyck. Ce tableau a été plusieurs fois gravé par Ch. de Mechel, J. B. Michiels, W. Finden, G. F. Smidt: cfr. Catalogue de Smith, p. 68. — A l'exposition de l'art ancien à Bruxelles en 1910, nous avons vu au n° 26 une petite sanguine de A. van Dyck de ce tableau.

FLORIS (genre François).

Anvers 1516-1570. — Ec. fl.; romaniste. — Portraits, sujets religieux. — Elève de Lambert Lombard à Liége.

60. — *Sainte Famille.*

A droite, la Sainte Vierge assise présente l'enfant Jésus debout, auquel le petit saint Jean baise la main; saint Joseph est accoudé derrière la chaise de la Vierge. A gauche, sainte Elisabeth est assise avec un mouton sur les genoux; son mari Zacharie accepte des fruits qu'un ange apporte.

H. 1.22; L. 0.96. B. — Tableau fortement restauré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FRANCKEN (attribué à Ambroise).

Hérenthals, 1541-1618. — Ec. fl. — Sujets historiques et religieux. — Elève de Fr. Floris.

61. — *Noces de Cana.*

Au fond, un mur rehaussé d'une riche tapisserie, contre lequel se dresse une table abondamment servie de plats divers. Les mariés et leurs invités y sont assis habillés de marquants costumes aux couleurs chaudes. A l'avant-plan, de splendides amphores grecques et Jésus et Marie opérant le miracle du changement de l'eau en vin. A gauche, un domestique et un dressoir rempli d'une riche vaisselle.

H. 1.20; L. 1.71. B.

FRANCKEN (attribué à François II).

Anvers 1581-1642. — Ec. fl. — Sujets historiques et religieux, paysages, intérieurs. — Elève de son père, Francken François I.

62. — *Crucifiement.*

Au milieu, sur une élévation, troix croix où sont suspendus le Christ et les larrons. La Sainte Vierge et saint Jean sont debout au pied de la croix; Madeleine y est agenouillée. Sur un fond demi-clair se détachent merveilleusement les nombreux personnages aux couleurs transparentes.

H. 0.61; L. 0.93. B. — Nous avons vu plusieurs variantes de ce tableau: à l'Exposition des Primitifs flamands, Bruges 1902, n° 354; aux Musées de Tournai et de Namur; à l'Exposition d'art ancien, Bruxelles 1910, n° 336, et au Musée des Offices à Florence, n° 445.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

63. — *Ensevelissement du Christ.*

A droite, contre un rocher, Joseph d'Arimathie soutient le corps mort de Jésus; à gauche, Marie, Jean, et les saintes femmes; dans le lointain, le Calvaire et la ville de Jérusalem.

H. 0.21; L. 0.18. Cuivre. — Les têtes des saints sont entourées de nimbes d'or.

64. — *Descente de croix.*

Saint Jean et Joseph d'Arimathie reçoivent dans leurs bras le corps du Christ descendu de la croix par deux serviteurs; à droite, la Sainte Vierge, assise dans un coin; à l'arrière-plan, Marie-Madeleine.

H. 0.21; L. 0.18. Cuivre.

FRANCKEN (genre Famille).

Il existe une grande confusion dans la famille si nombreuse des peintres de ce nom. On ne compte pas moins de 34 Franck ou Francken, inscrits comme peintres dans les archives de Saint-Luc à Anvers. Leur manière de peindre se rapproche toute l'une de l'autre. (SIRET).

65. — *Pieta.*

Sainte Vierge avec le corps de Notre-Seigneur sur les genoux.

H. 0.22; L. 0.15. Cuivre.

66. — *Marie Madeleine.*

H. 0.12; L. 0.15. Cuivre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

67. — *Flagellation.*

Le Christ au torse nu et les mains liées est assommé de coups par deux bourreaux.

H. 0.22; L. 0.15. Cuivre.

GELDROP GORTZIUS (genre).

Louvain 1553 — Cologne, 1616 ou 1618. — Ec. fl. — Histoire, portrait, paysage. — Elève de François Francken I et François Pourbus le Vieux.

68. — *Portrait d'un ecclésiastique.*

Figure de trois quarts tournée à gauche. Coiffé du bonnet carré, l'abbé porte le collet bleu romain et la robe noire des docteurs. A droite, en haut, des armoiries: d'argent au huchet de sable; sommé d'un chapeau avec cordons terminés par six houppes, posées 1, 2 et 3.

H. 0.43; L. 0.36. B. — Buste de grandeur demi-nat. Serait-ce le portrait d'un professeur de l'Université de Louvain? d'un docteur en théologie?

GILLIS (Herman).

Anvers 1733. En 1733, il se rendit à Louvain, où il fut appelé pour diriger une nouvelle académie et où l'on pense qu'il mourut. — Ec. fl. — Histoire, portrait. — Elève de Geeraerts.

69. — *Portrait de F. Generé, abbé du Parc.*

Sous une tenture vert foncé, relevée à demi, l'abbé, de trois quarts tourné à gauche, est assis à une table Louis XV. Sur la table, une série de tomes du Dictionnaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

historique. A droite, en haut, ses armoiries: d'or à trois chevrons d'azur.

H. 1.35; L. 1.10. T. — Il existe dans la même galerie un deuxième portrait de cet abbé. Cfr. n° 100.

François Generé, né à Louvain en 1721, licencié en théologie, prior vacantiarum au Collège des Prémontrés à Louvain (1753), receveur de l'abbaye de Grand Bigard (1754), abbé du Parc le 3 juin 1762, mourut à Bruxelles, le 12 septembre 1778. Sa devise était: *Generatio rectorum benedicetur.*

GOSSART (genre Jean, dit de Mabuse).

Maubeuge vers 1462, † Middelbourg (?) 1533-1541 (?). — Ec. fl. — Histoire, portrait. — Elève présumé de Quentin Metsys, à Anvers.

70. — *Sainte Vierge avec l'enfant Jésus.*

A l'avant-plan, Marie drapée d'un manteau rouge, assise, donne le sein à l'enfant Jésus, qu'elle tient sur ses genoux. A droite, sur le seuil d'un palais, des anges jouent des différents instruments; à gauche, d'autres chantent auprès d'une fontaine en bronze à bassin circulaire. Au fond, des maisons dans un ravissant paysage. Dans les airs, deux anges tiennent une couronne; au-dessus plane la sainte Trinité.

H. 1.25; L. 1.65. B. — Ancienne copie, se rapprochant aussi de B. van Orley. Malheureusement elle a été fortement restaurée, en 1868, par Bernaerts, de Malines. On paya en même temps pour la restauration de ce tableau et de celui du maître-autel de l'église 140 fr. Nous vîmes à l'Exposition des primitifs de Bruges, un tableau de cette composition, n° 154, appartenant au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Musée de Glasgow. Un pareil est conservé à l'Ambrosiana de Milan.

GRIMMER (genre Abel).

Anvers vers 1573, † après 1621 (?). — Ec. fl. — Petits sujets religieux et paysages, architectures. — Elève de son père Jacques Grimmer.

71. — *Moïse sauvé des eaux.*

A l'avant-plan, Moïse dans un petit berceau au bord de l'eau. A droite, la fille de Pharaon avec sa suite. Dans le fond, sur un rocher, un château-fort. L'ensemble baigné d'une atmosphère bleu-vert terni.

H. 0.82; L. 0.50. T.

HEEMSKERK (copie d'après Martin van).

Heemskerk 1498, † Haarlem 1574. — Ec. hol. — Histoire, portrait. — Elève de Jean van Scorel.

72. — *Crucifiement.*

Le Christ est suspendu à la croix, entre les deux larrons. De nombreux personnages circulent et chevauchent au pied de la croix.

H. 2.00; L. 1.30. T. — Variante du crucifiement de Van Heemskerk, qui figure au Musée de Gand, n° 87.

HERREYNS (Guillaume Jacques).

Anvers, 1743-1827. — Ec. fl. — Histoire, portrait. — Elève de l'Académie d'Anvers. Premier peintre du roi de Suède, Gustave III.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

73. — *Assomption de la Sainte Vierge.*

A l'avant-plan, deux femmes enlèvent les suaires du tombeau et les trouvent remplacés par des roses. Elles sont entourées des apôtres, qui debout, qui agenouillés, regardent le tombeau vide ou fixent les yeux au ciel. Au-dessus, la Sainte Vierge au milieu des nuages est portée au ciel par deux anges.

H. 3.85; L. 2.20. T. — Signé et daté sur une pierre à gauche, en bas: *G. Herreyns, pinxit Reg. Suediæ Pr 1787.* Cette toile est d'une ordonnance gracieuse, d'un dessin élégant et d'un coloris agréable. C'est incontestablement l'une des compositions les plus intéressantes de cet artiste distingué. P. J. Verhaghen était le peintre habituel de l'abbaye, mais il était à cette époque tellement occupé, que l'abbé S. Wouters dut s'adresser, en 1787, à G. Herreyns, pour composer cette toile qui devait orner un nouvel autel. (Eglise).

HOREMANS LE VIEUX (attribué à Jean).

Anvers, 1682-1759. — Ec. fl. — Histoire, kermesses. — Elève du sculpteur Mich. Van der Voort, dès 1694, puis du peintre J. Van Penne, jusqu'en 1700.

74. — *Intérieur.*

Un couple assis sous une draperie rouge près d'une table, accompagné de leurs parents.

H. 0.45; L. 0.41. T.

75. — *Intérieur.*

Une femme qui chante aux sons d'un flûtiste; un homme la regarde.

H. 0.50; L. 0.41. T.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

76. — *Intérieur.*

Deux hommes se chauffent au feu qui brûle dans l'âtre; l'un a le dos tourné au feu, l'autre est assis tout près.

H. 0.36; L. 0.26. T. — Figures dans le genre Teniers ou Metsu.

77. — *Intérieur.*

Deux hommes, l'un le dos tourné, reste dans le coin; l'autre bourre sa pipe, assis près de l'âtre.

H. 0.36; L. 0.26. T. — Pendant du précédent.

INCONNUS.

78. — *Armorial des abbés du Parc.*

Armoiries de tous les abbés, depuis Simon † 1152 jusqu'à F. Versteylen † 1897, allignées par 7 sur 6 lignes. Les écussons ont la forme ovale, surmontés d'une écaille entre deux crosses, jusqu'au blason de Th. van Tuldel. Cet abbé reçut du pape Pie II, en 1462, le privilège des ornements pontificaux, et, depuis, l'écaille de l'écusson fut remplacée par une mitre. Pour l'abbé Etienne qui fut Général de l'Ordre des Prémontrés, en 1368, l'écusson est sommé de trois crosses. Dans un petit cartouche en bas de chaque blason sont inscrits le nombre d'années de prélature, la date du décès et le nom de l'abbé.

H. 2.03; L. 1.52. T. — Trumeau de cheminée dans le vestibule des salles de réception. Daté au milieu, en bas: 1724.

79. — *Godfroid le Barbu, duc de Brabant, fondateur de l'abbaye du Parc.*

Sous une draperie à moitié relevée, le duc est assis de trois quarts tourné à droite, la figure de face. Il montre de la main droite l'abbaye qui apparait dans le fond; vue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prise des étangs. Un écusson avec le lion brabançon est aux pieds du duc.

H. 2.07; L. 1.42. T. — Fig. gr. nat. — Ec. fl. du XVIIe siècle.

Godfroid le Barbu, comte de Louvain depuis 1095, duc de Brabant depuis le 13 mai 1106 jusqu'à sa mort le 15 janvier 1140. Il donna son parc de Vinckenbosch, aux portes de Louvain, aux Prémontrés de Laon, et y fonda, en 1129, une abbaye depuis dénommée, du Parc.

80. — *Portrait de l'empereur Charles VI.*

Charles VI, en grand costume impérial, est assis dans un fauteuil rouge, de trois quarts tourné à droite, coiffé d'une grande perruque blanche et drapé d'un brillant manteau en brocart couvert d'hermine qui laisse entrevoir l'armure qu'il porte. A droite, sur une table, un parchemin, d'où pend, à une corde de soie rouge, un grand sceau. Sur le parchemin est écrit: *Hieronymo de Waersegghere.* Au fond, une draperie rouge.

H. 1.80; L. 1.32. T. — Tableau cintré; gr. nat. Il fut restauré, en 1869, par le peintre Bernaerts, de Malines, pour 30 fr. C'est une peinture historique de l'abbaye qui fut donnée ou commandée du temps de l'abbé J. de Waersegghere (1719-1730), à l'occasion d'une nomination ou d'un privilège accordé par l'empereur à ce prélat. Il n'est pas impossible qu'elle soit de la main de Victor Honoré Janssens (Bruxelles 1664-1737; Ec. fl.) peintre de l'empereur en 1718. Pour les comparaisons à faire on peut voir des portraits de Charles VI, par J. van Orley, à l'hôtel de ville de Malines, par un inconnu au Musée de Louvain, et par S. van Aken (?) au Musée de Malines.

Charles VI, empereur d'Allemagne, fils de l'empereur Léopold, régna de 1711 à 1740. Il rentra en possession de la Belgique par la Paix d'Utrecht (11 avril 1713) et mourut le 20 octobre 1740.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

81. — *Saint Norbert.*
H. 1.40; L. 0.80. T.

82. — *Judith et Holopherne.*
H. 0.88; L. 1.20. B.

83. — *Sainte Famille.*
E. 0.90; L. 1.45. T. — Fig. en pied.

84. — *Sainte Face.*
Sur fond d'or une tête de Christ, forme allongée, couverte de la couronne d'épines.
H. 0.25; L. 0,20. B.

85. — *Sainte Face.*
Sur un linge blanc gris, une tête de Christ, forme arrondie, couverte de sueur et de sang.
H. 0.40; L. 0.60. B. — Daté à gauche dans un pli: 1663.

86. — *Marie Madeleine.*
La sainte, de profil, tournée à gauche, lève les yeux noyés de larmes et les mains au ciel.
H. 0.60; L. 050. B. — Fig. en buste, gr. nat. — Fragment d'un grand tableau abîmé, qui provenait de la cure d'Archennes. Cette figure fortement expressive et à la chair veloutée fait penser à la Madeleine de G. Reni, que nous vîmes au Musée du Louvre au n° 1448. D'autre part, on la dirait sortie de la main d'un artiste flamand s'inspirant de l'art italien. Elle est malheureusement retouchée.

87. — *Port hollandais.*
A l'avant-plan, des patrons surveillent des ouvriers qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

descendent des tonneaux dans les bateaux, au moyen d'une grue. Au fond, navire amarré.

H. 0.85; L. 0.70. T.

88. — *Portrait d'A. Ghieles, de Bruxelles, supérieur des Oratoriens, à Malines.*

De trois quarts tourné à gauche, habillé de noir, coiffé d'une petite perruque, tenant dans la main droite une lettre, sur laquelle est écrit: *Adm. Rdo Domino Domino Antonio Ghieles Bruxellensi Cong: Orat. D: I: Præposito Mechliniæ.* A gauche: *Ætatis 62.*

H. 1.00; L. 0.50. T.

89. — *Sainte Vierge.*

H. 0.39; L. 0.82. B.

90. — *Ecce homo.*

H. 0.30; L. 0.20. T.

91. — *Saint Ludolphe.*

Tourné à gauche, debout, habillé de blanc avec le rochet et la mozette; dans la main gauche, une crosse; dans la main droite, une palme. Il regarde une vision où deux Prémontrés lui apparaissent montrant un calice. A droite, une table recouverte d'une nappe blanche sur laquelle on lit: *B. Ludolphus martyr, Epus. 9. Raseburgensis Ord. Prœm.*

H. 1.25; L. 1.02. B. — Fig. jusqu'aux genoux.

Saint Ludolphe, de l'Ordre des Prémontrés, évêque de Raceburg, martyr, † 1250.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

92. — *Saint Isfride.*

Le saint, assis à table, s'extasie de voir l'eau de son verre se changer en vin. A droite, dans le coin en haut, un paysage animé de figures; à gauche, sur une colonne: *B. Isfridus, 3. Raseburgensium Ēpus Ord. Præm.*

H. 1.25; L. 1.02. B. — Même tonalité que le précédent.

Saint Isfride, de l'Ordre des Prémontrés, évêque de Racebourg, † 1200.

93. — *Vue d'un lac.*

H. 0.70; L. 1.10. T. — Tableau décoratif. Nous avons cru y reconnaître la même peinture que celle qui décore un des salons du presbytère du T. R. M. le Doyen de Louvain.

94. — *Moulin à eau.*

H. 0.13; L. 0.25. Cuivre.

95. — *Portrait d'un ecclésiastique.*

En buste, de trois quarts tourné à gauche, habillé de noir, avec le mantelet romain et la bavette; coiffé d'une perruque. Il porte un anneau au petit doigt de la main gauche. En haut, à droite: *Ætate 60., 1731.*

H. 0.76; L. 0.61. T.

96. — *Portrait de Ph. van Tuicum, abbé du Parc.*

Assis dans un fauteuil, de trois quarts tourné à droite, figure de face, il tient dans la main droite un livre. A droite, ses armoiries: écartelé, aux 1 et 4, d'or à trois maillets de sinople posés 2 et 1; aux 2 et 3, d'argent au lion hissant de sable. Devise: *Labore vinces.*

H. 1.35; L. 1.10. T. — Très abîmé; tête fortement restaurée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Salle des portraits des abbés du Parc.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Il fut payé, le 10 novembre 1774, à De Koster, pour la restauration du portrait du prélat van Tuicum. . . . . 6—0—0... Etait-ce pour celui-ci? (1).

Philippe van Tuicum, né à Leefdael, le 2 février 1623, licencié en théologie 1653, prévôt du monastère de Gempe 1667, abbé du Parc 1682, juge synodal de l'archevêché de Malines 1683, député aux Etats de Brabant 1689, mourut 1702.

97. — *Portrait d'A. Slootmans, abbé du Parc.*

Assis dans un fauteuil, de trois quarts tourné à droite, tient dans la main gauche un bonnet blanc. A droite, contre une table, ses armoiries: d'or au chevron de sable accosté de deux merlettes du même, l'une à dextre, l'autre à sénestre, et renfermant une rose de gueules.

H. 1.30; L. 1.13. T. — Fig. jusqu'aux genoux.

Alexandre Slootmans, né à Wilrijk (Anvers), 23 juin 1680, chapelain du roi à Tervueren, prévôt des chanoinesses norbertines du Val Sainte-Catherine, à Oosterhout (Breda), abbé du Parc 1730, juge synodal de l'archevêché de Malines 1737, député aux Etats de Brabant, mourut le 8 mai 1756. Sa devise était: *Confortavit seras portarum.*

98. — *Portrait d'A. Slootmans, abbé du Parc.*

H. 1.30; L. 1.13. T. — C'est probablement une copie du numéro précédent. Il existe un troisième portrait de la même grandeur et dans le même ton, au monastère des Norbertines, à Oosterhout, où Slootmans fut prévôt de 1728 à 1730.

(1) Den 10 9ber 1774. Betaelt aen De Koster voor het repareren ende schoonmaecken van het portrait van den prelaet van Tuicom 6 — 0 — 0. — Archives du Parc. *Manuael van F. G. Danw camerlinck der abdye van 't Park, 1773-1774*, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

99. — *Portrait de F. de Loyers, abbé du Parc.*

Assis dans un fauteuil contre une draperie rouge relevée à droite, de trois quarts tourné à droite, figure de face, il tient, dans la main gauche, un livre. A droite, un fond de paysage avec l'ancienne église d'Héverlé. Sur la draperie, ses armoiries: écartelé; aux 1 et 4 d'or à la rose boutonnée d'argent; aux 2 et 3, de gueules à deux léopards d'or passant posés en fasce.

H. 1.45; L. 1.10. T. — Fig. jusqu'aux genoux, gr. nat. Il existe de cet abbé encore un portrait, gr. nat., au presbytère d'Heverlé décorant la cheminée du salon. Ne pourrions-nous pas attribuer ces trois portraits, nos 97, 98, 99, au peintre G. J. Smeyers, de Malines, dont la facture et le coloris se rapprochent de ces tableaux et qui avait peint encore d'autres toiles pour ces abbés? Ferdinand de Loyers, fils de Jean Godfroid, seigneur de Chaltin, né au château de la dite localité, le 13 janvier 1706, licencié en théologie, abbé du Parc 1756, mourut le 13 février 1762. Il avait pour devise: *Carpe rosas.*

100. — *Portrait de F. Generé, abbé du Parc.*

Assis à une table Louis XV, tourné de trois quarts à droite, figure de face, il tient de la main gauche son bonnet et de la main droite une lettre. Sur un guéridon, à droite, des livres et une pendule Louis XV, sur laquelle sont peintes les armoiries de l'abbé.

H. 1.35; L. 1.10. T. — Fig. jusqu'aux genoux. — Voir no 69.

101. — *Portrait de J. de Waersegghere, abbé du Parc.*

Assis, de face, revêtu du surplis et de la mozette, coiffé d'une perruque.

H. 1.20; L. 0.81. T. — Primitivement de forme ovale; le restaurateur J. Deguelder y a peint une draperie. — Il fut payé,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en 1719, pour un portrait du R^me abbé: 9 fl. — 16—0, et pour l'encadrement: fl. 2 — 16 — 0. (1) Etait-ce pour celui-ci?

Jérôme de Waersegghere, né à Louvain, le 8 avril 1668, de famille patricienne, bachelier en théologie, abbé du Parc 1719, mourut 3 mars 1730. Ce fut cet abbé qui transforma une grande partie de l'abbaye dans le style de son époque, que le visiteur y retrouve encore aujourd'hui.

102. — *Portrait de P. De Bruyn, abbé du Parc.*

Assis dans un fauteuil, figure de face, en habit de simple religieux. A gauche, en haut, ses armoiries: coupé, au 1 de sable à trois roses d'argent, au 2 d'argent à une tête de Maure. Devise: *De tenebris lumen.*

H. 0.77; L. 0.67. T. — Fig. mi-corps. — Ce portrait fut fait pendant qu'il était prieur à l'abbaye, en 1686, d'après le costume et l'inscription en bas de ses armoiries: *F. Paul De Bruyn, Prior, A° 1686.*

Paul De Bruyn, né à Bruxelles, 14 janvier 1646, curé de Cortryck-Dutsel 1690, prévôt à Gempe, abbé du Parc 1702, mourut 1719.

103. — *Sainte Vierge, Enfant Jésus, saint Jean-Baptiste.*

H. 0.19; L. 0.15. Cuivre.

104. — *Madone.*

H. 0.14; L. 0.10. Cuivre.

105. — *Crucifiement.*

H. 1.25; L. 1.00. B.

(1) A° 1719. Betaelt voor het portrait van Eerw. Heer, fl. 9 —16 — 0 ende voor den leest van het portret 2 — 16 — 0. — Archives du Parc. *Claddeboek*, p. 56.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

106. — *Saint Jean l'Evangéliste.*

Debout, drapé d'un manteau rouge, accompagné de l'aigle.

H. 1.00; L. 0.35. B.

107. — *Saint Louis, roi de France.*

Debout, habillé du manteau royal avec hermine, couronne sur la tête et sceptre en main.

H. 1.00; L. 0.35. B.

108. — *Portrait de F. Wennen, prieur de l'abbaye.*

Debout, à mi-corps, en habit de chœur. A droite, en haut, ses armoiries: d'argent à la croix de gueules; avec devise: *Humiliter;* et inscription: *Fr. Franc. Wennen, S. T. L. Prior A° 1638.*

H. 0.80; L. 0.50. T.

François Wennen, né à Saint-Trond, 28 septembre 1599, licencié en théologie, curé de Winghe Saint-Georges 1631, prieur de l'abbaye 1638, mourut en l'année 1647. Il publia: *Speculum religiosorum.* Lovanii, Bern. Masius, 1645; in 4°, pp. 742.

109. — *Portrait de H. De Jonge, prieur de l'abbaye.*

Assis, de trois quarts tourné à droite, devant un rayon de livres in-fol. d'Ecriture Sainte.

H. 1.50; L. 1.00. T.

Henri De Jonge naquit à Malines le 29 août 1700, bachelier en théologie, lecteur en théologie à l'abbaye de Leffe, prieur de l'abbaye 1736, curé à Werchter 1747-1774, mourut 1784.

110. — *Portrait d'un religieux prémontré.*

Debout devant une croix.

H. 0.70; L. 0.50. T. — La tradition à l'abbaye y place l'effigie du B. Rabodon, saint religieux de l'abbaye, mort probablement le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

17 avril, dans la première moitié du XIIe siècle (1). Dans la première moitié du XVIIe siècle, les religieux firent graver une belle image de leur confrère, par le graveur Mallery.

111. — *Portrait d'un religieux prémontré.*

Debout, de face, en surplis et étole. Au fond, le presbytère d'Héverlé.

H. 1.38; L. 1.00. T. — Fig. jusqu'aux genoux. Probablement portrait d'un religieux de l'abbaye qui fut curé à Heverlé au XVIIIe siècle.

JACQUIN (François).

Bruxelles 1757, † Louvain 1826. — Ec. fl. — Portrait. — Elève de l'Académie d'Anvers.

112. — *Portrait de S. Wouters, abbé du Parc.*

Assis dans un fauteuil sous une draperie bleue relevée contre une colonne à droite, de trois quarts tourné à droite, figure de face, il montre de la main droite un plan d'une façade de maison avec inscription: *Pavillon du N 7*, qu'il tient de la main gauche. A droite, à la base de la colonne, ses armoiries: d'azur à trois étoiles d'or posées 2 et 1 avec en abîme un écu d'argent chargé de cinq fleurs de lis d'azur posées 2, 1 et 2.

H. 0.90; L. 1.00. T. — Fig. jusqu'aux genoux. — Signé et daté sur la chaise à gauche: *F. J. Jacquin f. 1781.* — Est-ce que

(1) J. E. Jansen. *Navorschingen over het leven van den gelukzaligen Rabodo;* ds: *'t Park's maandschrift, 1904*, pp. 126-136; gravure. On le voyait naguère représenté sur un vitrail du carré des Norbertines d'Anvers. — *Inscriptions fun. et monum. de la Prov. d'Anvers*, t. IV, p. 183.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le plan de la façade que l'abbé tient en main serait vraiment le plan de l'ancien Hôtel de Belle Vue, Place royale, à Bruxelles, qui aurait été le Refuge de l'abbaye, comme le signalait la tradition à l'abbaye? A. Jacobs, qui a écrit une biographie de S. Wouters, le donne aussi comme tel (1). Et, en effet, ce plan a beaucoup de ressemblance avec l'ancienne façade de l'Hôtel de Belle Vue. Par contre, Wouters écrit que le Refuge était dans la rue de la Chancellerie (2). Dans les comptes, aux archives, nous lisons, qu'il fut payé, en 1783, le 1 avril, une somme de fl. 96 — 5 — 0 à Jacquin pour un portrait (3). Jacquin en fit encore deux copies, pour lesquelles il lui fut payé: fl. 120 — 0 — 0 (4). Dans le même registre, nous trouvons que le peintre Fassin avait fait aussi un portrait de cet abbé, qu'on lui paya le 4 janvier 1782, avec l'encadrement doré: fl. 117 — 12 — 0 (5). Il existe de Wouters encore plusieurs autres portraits peints par P. J. Verhaghen, dont nous parlerons ci-après. Son portrait a été aussi gravé par J. Chevillet, d'après le dessin d'A. B. de Quertenmont, pour le Recueil des Portraits des membres des Etats de Brabant, 1790.

Simon Wouters, né à Tremeloo sous Werchter, le 9 mars 1734, S. T. B., confesseur et receveur à l'abbaye du Grand-Bigard, abbé du Parc le 4 février 1779, député aux Etats de Brabant, mourut au Refuge de Bruxelles, le 23 novembre 1792. Sa devise était: *Luce et candore.*

(1) A. J. L. Jacobs. *Le prélat Simon Wouters et la première suppression de l'abbaye de Parc sous Joseph II.* Louvain. 1887.

(2) A. Henne et A. Wauters *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 293. Bruxelles, 1845.

(3) Archives du Parc. *Manuale van uytgaef van den Eerw. Heer S. Wouters*, p. 83.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

113. — *Portrait de M. Nysmans, abbé du Parc.*

Assis dans un fauteuil, de trois quarts tourné à gauche, sous une draperie verte relevée à moitié, en habit blanc d'intérieur, tenant son bréviaire dans la main. A gauche, sur le soubassement d'une colonne, la mitre et la crosse, qu'on possède encore à l'abbaye, ainsi que ses armoiries: d'azur au chevron d'or renfermant une étoile d'argent à six raies. Devise: *Vidimus stellam ejus.*

H. 1.35; L. 0.90. T. — Fig. jusqu'aux genoux. — Signé et daté en bas à droite: *F. J. Jacquin, f. 1793.* L'abbaye paya de ce chef au peintre: deux louis, et pour l'encadrement, cinq couronnes impériales, ensemble fl. 159 — 9 — 8 (1). — Exposé à l'Exposition de tableaux, à Louvain, en 1856.

Melchior Nysmans, né à Vorst, dans la Campine, le 26 octobre 1729, recteur à Notre-Dame-au-Bois, abbé du Parc 3 juillet 1793. De son temps l'abbaye fut supprimée, le 1 février 1797, par le Gouvernement républicain. L'abbé partit pour l'Allemagne et y vécut dans l'intimité du cardinal de Franckenberg. Il retourna au Parc en 1802 et y mourut le 17 décembre 1810. Ce fut le dernier abbé sous l'ancien régime. Les religieux se dispersèrent jusqu'à la restauration en 1836.

114. — *Portrait de P. Ottoy, supérieur du Parc.*

Vue de face, habillé de blanc, collet romain bleu, sans camail, ceinture sur le scapulaire.

H. 0.55; L. 0.45. T. — Forme ovale, fig. en buste. Signé à gauche: *F. Jacquin f. 1807.* Ce tableau a été donné à l'abbaye par Mlle Borremans, habitant au Béguinage à Louvain.

Pierre Ottoy naquit à Haeltert (Fl. Or.), le 11 août 1764, curé

(1) Archives du Parc. *Manuale van uytgaef van den Eerw. Heer S. Wouters*, p. 85.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Lubbeek 29 avril 1814, doyen du district de Diest 29 octobre 1824, supérieur de l'abbaye du Parc 1834, réintégra l'abbaye avec les anciens religieux en 1836, et travailla à sa restauration jusqu'au jour de sa mort, le 28 mai 1840.

115. — *Portrait du cardinal de Franckenberg.*

De trois quarts tourné à droite, figure de face, coiffé d'une petite perruque blanche et de la calotte rouge, revêtu de l'hermine blanche doublée de rouge, sur laquelle pend un ruban rouge avec une croix.

H. 0.61; L. 0.48. T. — Fig. en buste dans un médaillon. Voir au n° 20 un autre portrait de ce cardinal. Repliques dans la collection de Mlle Van Even à Louvain et dans la Galerie des Portraits des Evêques à l'archevêché de Malines.

Biographie, voir au n° 20.

KESSEL (genre de Jean van).

Anvers 1626-1679. — Ec. fl. — Animaux, fleurs, fruits. — Elève de Simon De Vos et de Jean Breughel II.

116. — *Orphée.*

A l'avant-plan, assis sur un tertre, il joue du luth. Toutes sortes d'animaux accourent et l'écoutent. Fond de paysage boisé coupé d'éclaircies.

H. 0.26; L. 0.35. B. — On dirait que le peintre s'est inspiré du tableau de Jean Breughel I « L'Automne » n° 82 au Musée de Bruxelles.

LAER (Pierre de) (?)

Haarlem 1582-1642. — Ec. hol.

117. — *Nature morte.*

Sur une table, dans un beau désordre, sont réunis des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

livres, violon, globe terrestre, pipe, tabatière, et une tête de mort.

H. 0.26 ; L. 0.42. B. — Excellent petit tableau. Sur la couverture jaune d'un livre, à droite, se trouve le nom du peintre, mais il est difficile à déchiffrer. C'est pourquoi nous donnons cette attribution sous toute réserve, quoique nous ayons cru y lire ce nom et retrouver dans sa composition et sa tonalité la manière de ce peintre.

LAFORCE (Théophile).

Artiste peintre moderne de Bruxelles.

118. — *Portrait de F. Versteylen, abbé du Parc.*

En buste, de trois quarts tourné à droite, figure de face. Dans un coin, à droite, ses armoiries : écartelé, aux 1 et 4, coupé le 1r parti d'azur à la croix de Saint-André d'or contenant au-dessus une étoile du même, 2d parti d'or à 4 pals de sable ; aux 2 et 3 mi-parti d'argent et gueules, chargé d'une quintefeuille inversement de gueules, qui est de Fierlant.

H. 0.27 ; L. 0.21. T. — Signé à gauche : *Th. Laforce.* Ce portrait a été peint en 1898, après sa mort, d'après une photographie faite lors d'un voyage du prélat à Rome.

François de Paule Versteylen, naquit à Zillebeke, le 4 juillet 1861, de parents turnhoutois, Adrien Versteylen-de Fierlant. Il reçut l'habit blanc au Parc, le 1 juin 1879, fut prieur le 16 janvier 1887, élu abbé le 6 décembre 1887 et mourut, hélas ! trop jeune, le 8 mai 1897 (1).

(1) J. E. Jansen. *Ter Gedachtenis. Franciscus Adrianus Versteylen*, prelaat der abdij van 't Park. Turnhout, 1898. — Portrait et armoiries.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LOON (Théodore van).

Bruxelles vers 1590-1678 (?). — Ec. fl. — Sujets religieux. A peint surtout pour les églises de Bruxelles et de Brabant.

119. — *Adoration des Bergers.*

A droite, la Sainte Vierge adore l'enfant Jésus étendu sur des langes; saint Joseph reste debout derrière elle. Du côté gauche, des bergers viennent aussi rendre leurs hommages; l'un lève le drap de l'enfant pour mieux voir, un second est comme frappé d'extase, d'autres regardent.

H. 1.23; L. 1.49, T. — Ce tableau a été acheté à la vente des objets d'art de Mlle Borremans, de Louvain, par le T. R. M. Ottoy, chanoine de l'abbaye, curé à Lubbeek. C'est une des pièces capitales de la collection. Nous pouvons dire d'elle ce que E. Van Even écrivait d'une Assomption du même peintre qui se trouve au Musée de Bruxelles: « On y constate que l'Italie a exercé une influence salutaire sur la formation du talent de Th. van Loon. Dans cette belle page, le jeu des lumières et des ombres produit l'effet le plus heureux. La noblesse de l'ordonnance s'y allie à l'animation de la scène, la fermeté du dessin à la vivacité de l'expression et à la puissance du coloris. Celui qui exécuta cette robuste peinture est digne d'avoir sa page dans le livre d'or de l'art. » L'artiste a traité plusieurs fois le même sujet. E. Fetis mentionne dans son Catalogue du Musée de Bruxelles (1863), n° 231, une Adoration des Bergers de Th. van Loon, provenant des Capucins de Bruxelles. A. Wauters signale une Nativité dans l'oratoire du châtelain du Château-César à Louvain, une Adoration des Bergers à l'église d'Ackerghem-lez-Gand et à l'église abbatiale de Dilighem près de Bruxelles.

120. — *Sacrifice d'Abraham.*

A l'avant-plan, dans un paysage, Abraham lève la main

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour frapper son fils Isaac, mis sur un bûcher à droite; un ange, qui plane dans l'air, arrête son bras.

H. 2.00; L. 1.40. T. — Ce tableau est attribué à Van Loon.

LOTTO (copie d'après Lorenzo).

Trevise 1480 (?), † Loretto 1555 ou 1556. — Ec. vénitienne. — Elève des Bellini, condisciple de Palma Vecchio et de Previtalli.

121. — *Le Christ et la femme adultère.*

Une foule de Pharisiens, habillés de tous costumes bizarres, s'acharnent à accuser la femme adultère. Au milieu, le Christ, d'un geste noble de la main droite, les arrête. La femme, à droite, semble se résigner et le cœur contrit écouter la parole de Jésus.

H. 1.15; L. 1.35. T. — Fig. jusqu'aux genoux pet. nat. C'est une superbe copie ancienne de l'original, que nous avons vu au Musée du Louvre au n° 1349. Il y a des repliques de ce tableau à Dresde, à Rome (Palazzo apostolico et anciennement coll. Spada), à Lorette. Voici ce que dit Berenson de l'original: « Le Christ a la physionomie habituelle des Christ de Lotto. La femme rappelle la Sainte-Lucie à Venise (église del Carmine). Les pharisiens qui se trouvent dans le tableau du maître-autel de Jesi, sainte Lucie devant ses juges, ont une ressemblance avec le gros homme si souvent reconnu chez Bonifacio et présentant une apparence voulue de vulgarité. La tonalité est proche de celle du maître-autel de l'église del Carmine, 1529; mais la facture indique une époque un peu plus tardive. »

METSYS (Quentin).

Louvain 1466, † Anvers 1530. — Ec. fl. — Portraits. Sujets religieux, genre. C'est dans sa ville natale qu'il reçut sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

première éducation et surtout sous l'influence de Bouts, peut-être sous celle de Geertje tot Sint-Jans et certainement sous celle de Jean van Eyck.

122. — *Saint Jérôme.*

Assis à une table, le saint est vêtu de rouge, la tête appuyée sur le bras droit, l'index de la main gauche posé sur un crâne. Sur la table sont placés un crucifix, un pupitre avec un livre ouvert à une feuille décorée d'une miniature représentant une scène de tentation, des lunettes, un sablier, un chandelier et des mouchettes, des livres, bibles grecques et hébraïques. A gauche, une fenêtre. Au fond, dans une teinte bleu-verdâtre, sur un rocher, un château féodal, et dans la vallée, un couvent, des ruines, une église, des passagers. Sur un mur, au-dessus de la tête du saint, est écrit: *Cogita mori.* Sur les tranches d'un livre se trouve: *Biblia græca,* sur un autre: *Pauli* : *Romanus*; sur un troisième: *MCCCCCIX.*

H. 0.70; L. 1.12. B. — Ce tableau a malheureusement souffert de la retouche, sans cela nous n'hésiterions pas à le classer parmi les meilleurs de la galerie. Il fut exposé à l'Exposition de tableaux à Louvain, en 1856, avec la mention dans le catalogue: Saint-Jérôme en méditation, peint en 1509 par A. Pauli, de Rome; parfois encore il passe pour tel. Nous ne pouvons adhérer à cette attribution. Ces messieurs se basent sur l'inscription *Paulus Romanus* et sur une note de la chronique manuscrite de J. Masius, aux Archives de l'abbaye, dans laquelle il est dit: *A° 1509 Paulus Romanus insignis pictor pinxit nobis imaginem S. Hieronymi artificiosam valde, quae pendet in aula nostra majori.* E. Van Even écrit même: *La quittance autographe de l'artiste existe aux archives de l'abbaye.* C'est possible, mais nonobstant toutes recherches, nous ne l'avons jamais trouvée. Peut-être que Masius s'est basé là dessus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi. Nous ne nions pas, que peut-être l'abbé A. Wyten, qui fit le voyage de Rome en 1502, y aurait fait la connaissance du célèbre Pipi dit Jules Romain, et non Paul, (il n'existe pas de peintre connu de ce prénom à cette époque), et lui aurait commandé un tableau de saint Jérôme pour étaler dans la grande salette de son abbaye; mais que ce fut le tableau qui est parvenu jusqu'à nous, cela nous ne pouvons l'admettre. Le tableau ne révèle pas une facture italienne, mais bien franchement flamande. Ensuite, l'inscription *Pauli: Romanus*, (deux mots, ils ne sont pas joints, mais se trouvent séparés par deux points) est peinte sur les tranches d'un livre à côté de bibles grecques et hébraïques et indique vraisemblablement le nom de saint Paul, le grand Romain, l'auteur de plusieurs épitres, qui sont les manuscrits où son nom se trouve sur les tranches. Enfin la date *MCCCCCIX*, qui est l'année de la composition du tableau, nous ramène à l'époque du peintre en qui nous croyons reconnaître Quentin Metsys. Nous y retrouvons son pinceau, surtout dans ce merveilleux paysage et dans le sujet que, d'après Durer, il aimait à traiter, et dont il reste un beau spécimen à Turin. Son coloris chaud s'y révèle excellemment. Ce sujet fut reproduit plus tard par un grand nombre de peintres et notamment par ses fils Jean et Corneille. Nous hésitions d'abord à l'attribuer à un de ceux-ci, mais la date nous a retenu, Jean étant seulement né en 1509, et Corneille vers 1511.

METSYS (attribué à Jean).

Anvers 1509-1575. — Ec. fl. — Sujets religieux. Fils du précédent. Vivement influencé par les formules italiennes.

123. — *Saint Jérôme.*

Assis à une table, vêtu de rouge, la tête appuyée sur le bras droit, l'index de la main gauche posé sur un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

crâne. Sur la table sont placés un pupitre avec un livre ouvert d'où pend une feuille de papier avec inscription: *Hodie mihi, cras tibi*, d'autres livres, chandelier, mouchettes, lunette, encre et plume. Son chapeau de cardinal pend au mur. Dans le fond, à droite, une fenêtre ouverte sur un balcon devant lequel est couché un lion; échappée de paysage. Au mur, au-dessus de la tête du saint, un crucifix dans une niche; à gauche, un cadran solaire au-dessus d'un petit lavabo.

H. 0.62; L. 1.82. B. — Ce tableau peut être compris parmi les fortement italianisés, comme dit A. Wouters. Il est tellement repeint qu'il ne reste plus beaucoup du primitif; le paysage seul est encore assez bien conservé.

MICHAU (Théobald).

Tournai 1676-1755. — Ec. fl. — Kermesse, paysages, scènes grotesques. Manière de D. Teniers le jeune.

124. — *Marchands ambulants.*

Aux bords d'un rocher, à droite, halte d'un groupe de paysans marchands; à gauche, deux grands arbres sur la berge d'un marais.

H. 0.38; L. 0.65. B. — Signé coin à droite en bas: *T. Michau.*

MOMPER (Josse de).

Anvers 1564, † avant le 9 mars 1635. — Ec. fl. — Elève de son père Bartholomée. Paysages montagneux, marines. Les paysages furent étoffés de figures par A. Francken, H. van Balen, J. Breughel et d'autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

125. — *Falaises.*

A l'avant-plan, des voyageurs à cheval; à droite, des rochers couverts de futaie; à gauche, des rochers avec cascades; au fond, des montagnes et un lac.

H. 0.59; L. 1.00. B. — Exposé à l'Exposition de tableaux à Louvain en 1856.

126. — *Sacrifice dans une grotte.*

Dans une caverne, un homme habillé à l'indienne (magicien) va accomplir un sacrifice humain.

H. 0.72; L. 0.82. B. — Un pareil tableau de de Momper fut vendu à la vente V. Blondel de Gagny (1776): Prêtre officiant dans une grotte; figures de Breughel de velours.

NEEFS (genre Pierre le vieux).

Anvers 1578, † 1656-1661. — Ec. fl. — Architecture, intérieur d'églises. Influencé par van Steenwijck La cathédrale d'Anvers fut son modèle de prédilection. D. Teniers et F. Francken étoffèrent ses tableaux.

127. — *Une procession.*

Un grand cortège religieux s'engage sous les grandes nefs d'une église gothique.

H. 0.28; L. 0.42. B.

OSTADE (genre Adrien van).

Haarlem 1610-1685. — Ec. hol. — Genre, portraits, natures mortes. — Elève de Frans Hals.

128. — *Intérieur d'une chaumière.*

Dans une chambrette, à droite, près du foyer, une mère est assise avec son enfant emmaillotté sur ses genoux;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

derrière elle, le père, debout, fume sa pipe; à leurs côtés, un jeune fils boit du lait.

H. 0 30; L. 0.20. B.

129. — *Intérieur d'une chaumière.*

Même sujet que le précédent.

H. 0.48; L. 0.60. T. — Les figures sont plus grandes et la tonalité est différente d'avec le tableau précédent. Nous possédons dans notre collection une gravure ancienne de ce tableau, faite d'après l'original par C. Visscher. — A comparer avec l'Intérieur d'une chaumière d'A. van Ostade, au Musée du Louvre, n° 2498, et le Repos du Tisserand, du même, au Musée de Bruxelles, n° 145. Il n'est pas impossible que ce tableau soit une copie par C. Dusart, qui fut un élève d'A. van Ostade, d'après un original de son maître.

130. — *Intérieur.*

H. 0.48; L. 0.60. T. — Pendant du précédent, et à peu près même sujet.

PERPIJN (Martin).

Anvers 1575-1643. — Ec. fl. — Sujets religieux. Il suivit l'influence de l'école de Floris, de Blocklandt et souvent de celle de Rubens. Superbe tableau à la cathédrale d'Anvers: saint Norbert prosterné devant le Saint Sacrement.

131. — *Le Christ en croix.*

Sur un fond sombre s'élève la croix où Jésus expire. Un rayon de lumière éclaire le corps du Christ. A droite, au pied de la croix, Marie, Jean et Madeleine; à l'horizon, une vue de Jérusalem.

H. 0.21: L. 0.18. B. — Au revers du panneau est collé un petit parchemin ancien avec cette inscription en caractères gothiques :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Hœc tabula ab ele —
gantissimo pictore
Martino Perpen
qui vixit tempore Ru —
benii et quem Rubens
ob artis excellentiam
præ cœteris plurimum
venerabatur.

Exposé à l'exposition de tableaux à Louvain en 1856.

POURBUS (genre François le vieux).

Bruges 1545, † Anvers 1583. — Ec. fl. — Portraits, sujets religieux. — Elève de son père Pierre Pourbus et de Frans Floris.

132. — *Les quatre Evangélistes. Saint Jean.*

Assis, de trois quarts tourné à gauche; derrière lui un aigle.

133. — *Saint Mathieu.*

Assis, de trois quarts tourné à droite; accompagné d'un ange qui l'aide à écrire.

134. — *Saint Marc.*

Assis, avec un livre dans la main, de trois quarts tourné à gauche; à côté de lui, un lion.

135. — *Saint Luc.*

Assis, avec un livre à moitié ouvert dans la main, de trois quarts tourné à droite; à côté de lui, un veau.

Ces quatre Evangélistes ont comme dimension: H. 0.75; L. 1.05. B. — Ils sont encadrés dans les boiseries de la sacristie. Ce qui nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

a déterminé à les attribuer à l'Ecole de Pourbus, c'est un tableau de ce peintre, exposé au Musée de Bruxelles, nº 360, et qui représente saint Mathieu inspiré par l'ange. Nos peintures ont beaucoup de ressemblance avec celui-là. Ensuite le coloris, le panneau et la facture manifestent la seconde moitié du XVIe siècle.

QUELLIN (Jean Erasme).

Anvers 1634, † Malines 1715. — Ec. fl. — Histoire. — Elève de son père Erasme. L'empereur Léopold le nomma peintre de sa cour. On compare sa manière à celle de Veronèse.

136. — *Nativité.*

A l'avant-plan, à droite, la Sainte Vierge montre le petit enfant Jésus étendu dans la crêche aux bergers et à d'autres qui viennent l'adorer et qui apportent des présents; saint Joseph est derrière elle. Au fond, à droite, les ruines d'un temple païen, contre lequel est érigée une étable couverte de chaume.

H. 3.00; L. 2.15. T. — Fig. gr. nat. — Signé et daté en bas, au milieu, sur une grosse pierre: *J. E. Quellinus, Cæs. mis Pict. F. Aº 1682.* Ce tableau fut fait sur l'ordre de l'abbé L. de Pape pour le maître-autel de l'église où il se trouve encore de nos jours. L'artiste reçut 500 florins. Il existe une variante du même tableau dans la métropole, à Malines, sur l'autel des âmes du Purgatoire.

RING (genre Pierre de).

Leyde 1615-1660. — Ec. hol. — Fruits et natures mortes. — Elève de J. D. De Heem.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

137. — *Nature morte.*

Contre un fond sombre, sur une table, à moitié couverte d'une nappe blanche, sont étalés des citrons, homards, pipe, cruche.

H. 0.62; L. 0.86. B.

ROCHA (F. A.).

Bruxelles(?)-1660(?). — Ec. fl. — Histoire.

138. — *Sainte Famille.*

A l'avant-plan, la Sainte Vierge et sainte Anne assises au pied d'un arbre; Marie tient l'enfant Jésus debout près d'elle; saint Jean s'en approche avec un agneau; saint Joseph cueille des fruits d'un arbre; à droite, au fond, une échappée de paysage.

H. 1.15; L. 1.70. T. — Signé à gauche en haut: *F. A. Rocha.* Cette toile a été achetée par le T. R. Supérieur Ottoy, à la vente de tableaux de Mlle Borremans à Louvain.

RUBENS (copies d'après Pierre Paul).

Siegen 1577, † Anvers 1640. — Ec. fl. — Portrait, histoire, paysage. — Elève de Tobie van Haecht, Adam van Noordt, et surtout d'Otto Vœnius.

139. — *Adoration des Mages.*

A droite, à l'avant-plan, la Vierge debout présente le petit enfant Jésus qui met sa main sur la tête chauve du roi, à genoux; au milieu, derrière le premier roi, le second est debout vêtu d'un ample manteau dont un page porte la traine; à gauche, plus en arrière, se tient le Maure coiffé d'un turban, la main droite sur la hanche. Derrière ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personnages se trouvent saint Joseph, des domestiques, des chameaux, cachant à moitié les ruines d'un palais antique.

H. 1.02; L. 1.57. T. — Cette copie est faite d'après l'original qui est au Musée de Lyon. Il y a une belle variante au Musée d'Anvers, n° 298, qui provient du maître-autel de l'église des Prémontrés de Saint-Michel dans la même ville.

140. — *Madone avec enfant Jésus.*
H. 0.75; L. 0.65. T.

141. — *Madone avec enfant Jésus.*
H. 1.16; L. 0.90. T.

142. — *Christ en croix.*
Le corps, d'une blancheur nacrée, se détache d'un ciel sombre. La tête est penchée à gauche, les yeux fixent le ciel, les bras se rapprochent. A l'arrière-plan, une vue sur Jérusalem.

H. 2.50; L. 1.25. T. — Trumeau de cheminée. Variante d'après l'original du Musée d'Anvers, n° 313.

143. — *Assomption de la Sainte Vierge.*
H. 2.40; L. 1.61. T. — Copie d'après l'original de la cathédrale d'Anvers.

144. — *La Montée au Calvaire.*
H. 2.25; L. 1.40. T. — Copie d'après l'original du Musée de Bruxelles, n° 374.

SMET (attribué à Henri de).

Vivait à Louvain, au XVIIe siècle. — Ec. fl. — Portrait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

145. — *Portrait de J. Druys (Drusius), abbé du Parc.*

Assis, de trois quarts tourné à gauche, portant la barbe et coiffé du bonnet blanc. Il est habillé du manteau de chœur et laisse à découvert le scapulaire non entouré d'une ceinture, signe de juridiction abbatiale. Sur le pied de la croix, qui se trouve sur la table, est écrit: *D. Johannes Drusius, abbas Parcensis F. F.* Derrière lui se trouve: *Ætatis 41. Regiminis 9,* surmonté de ses armoiries: d'or à trois crémaillères de sable posées en pals; coupé, d'or à trois pals de gueules. Devise: *Ne quid nimis.*

H. 1.31; L. 1.11. T. — Fig. jusqu'aux genoux. — Exposé à l'Exposition de l'art ancien au XVIIe siècle à Bruxelles, 1910, n° 1373.

Jean Druys naquit à Cumptich en 1568, prit l'habit blanc au Parc en 1587, licencié en théologie 1595, abbé du Parc 1601, député aux Etats de Brabant 1604, mourut à Bruxelles, le 25 mars 1634. Dans un voyage en Espagne, il plaida auprès du roi Philippe IV, la cause de la Belgique. Le roi l'accueillit si bien, qu'il détacha l'anneau de son doigt et le mit au doigt de l'abbé. L'anneau en or, garni d'un grand brillant non recoupé, entouré de 6 brillants, se conserve encore à l'abbaye. Il porte sur le jonc la légende: *Phis IV rex Hisp. abbati Drusio DD. 1632.*

146. — *L'abbé Druys sur son lit de mort.*

Etendu sur un lit de parade, tourné de droite à gauche, le cadavre est revêtu des habits pontificaux. A gauche, dans le coin en haut, ses armoiries et inscription: *Obyt — 25 Martii 1634. Æt. suæ 65.*

H. 0.79; L. 1.10. T. — Cette toile n'est pas tant intéressante au point de vue peinture, qu'au point de vue des ornements sacrés. Ces chape, mitre et crosse, que le mort porte, sont très probablement les ornements pontificaux qu'on possédait à cette époque au Parc. Ils constituent donc une belle page du trésor liturgique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'abbaye, qui était très bien fourni alors. Ajoutez-y et comparez la chape à médaillons, mitre et crosse, que porte l'abbé F. van Vlierden sur son portrait, n° 4, et les mitres et crosses des autres portraits d'abbés; ce serait une intéressante étude à faire sur les ornements pontificaux au Parc.

147. — *Portrait de J. Maes (Masius), abbé du Parc.* Assis, de trois quarts tourné à droite, figure de face, il porte la barbe et a la tête à moitié rasée. Habillé du manteau de chœur et de la mozette, il tient de la main gauche un précieux chapelet de grains amétystes. Sur la table, à droite, une petite Vierge avec enfant Jésus et, derrière, une échappée de paysage. A gauche, l'inscription: *Æ. 53. Rēg. Decimo, A° 1644. Obȳ: 1647. 24 may;* et ses armoiries: écartelé, aux 1 et 4 de sinople à la fasce ondée d'argent; aux 2 et 3, de sable au sautoir engrelé d'argent. Devise: *Ne quid nimis.*

H. 1.30; L. 1.10. T. — Fig. demi-nat. jusqu'aux genoux. — Exposé à l'Exposition de l'art ancien au XVIIe siècle, à Bruxelles 1910, n° 1372. Ce tableau, sans grande valeur artistique, est précieux pour l'histoire et nous révèle bien des choses. En effet, la tête du prélat, largement rasée, sa barbe, son scapulaire au-dessus de sa ceinture, nous rappellent les anciennes coutumes de l'Ordre; son précieux chapelet, fait songer à l'amour du Beau qu'il possédait à un haut degré; les livres sur la table, à la grande part qu'il a prise à la rédaction des Statuts de l'Ordre; la statuette en chêne, à celle que l'abbaye possédait, faite du chêne de Notre-Dame de Montaigu; le paysage avec la petite chapelle, au pèlerinage de Notre-Dame-au-Bois, que l'abbé avait promu.

Jean Maes (1) naquit à Louvain en 1592, licencié en théologie

(1) Q. G. Nots. *Jean Masius, abbé du Parc (1635-1647).* Bruxelles, 1909; portr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

147. — J. Maes, abbé du Parc.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1619, curé de Lubbeek 1630, abbé du Parc 1635, député aux Etats de Brabant 1645, mourut à Bruxelles 1647. Auteur d'une chronique MS de l'abbaye, conservée aux archives du Parc.

148. — *Portrait du prieur Pierre de Saint-Trond.*

Debout, de trois quarts tourné à droite, revêtu du rochet blanc recouvert du camail noir. Contre une colonne, à gauche, ses armoiries: d'or au sanglier hissé de sable avec en dessous deux fers à moulin d'azur. Inscription: *22us, P. a Sto Trudone gēalis, Mechliniensis, 1652.*

H. 1.06; L. 0.73. T. — Fig. jusqu'aux genoux. Forme ovale. Pierre de Saint-Trond, né à Malines, dans la paroisse de N.-Dame d'Hanswijck, licencié en théologie, prieur du couvent de Saint-Martin à Louvain, et 22e général des chanoines réguliers de Saint-Augustin du chapitre de Windesheim.

SMEYERS (Gilles Joseph).

Malines 1694-1774. — Ec. fl. — Histoire, portrait, paysage. Artiste extrêmement fécond, mais fort inégal pour le coloris et la composition.

149. — *Prédication de saint Norbert à Xanten.*

Dans un beau paysage, au milieu, saint Norbert, en habit de pénitent, exhorte les chanoines et le peuple de Xanten à se convertir. Il est conspué par un des chanoines. Au fond, l'abside d'une église.

H. 2.43; L. 3.46. T. — Forme cintrée. Fig. en pied dem. nat.

150. — *Entrée de saint Norbert au palais de Magdebourg.*

A gauche, le palais de l'archevêque de Magdebourg; à droite, un cortège y pénètre; au seuil, le concierge arrête

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un homme en habit de pénitent, qui n'est autre que Norbert, le nouvel élu au siège de Magdebourg.

H. 2.43; L. 3.46. T. — Forme cintrée. Fig. dem. nat.

151. — *L'Assassinat.*

A droite, par terre, le cadavre d'un clerc à la tête ensanglantée et expirant, assassiné par des bandits qui s'enfuient au-dessus d'un mur dans le fond; au milieu, saint Norbert avec mitre et crosse, les yeux levés au ciel; à gauche, deux abbés en habits pontificaux et des clercs qui sont frappés de stupeur.

H. 2.43; L. 3.46. T. — Forme cintrée. Fig. dem. nat.

152. — *Mort de saint Norbert.*

Au milieu, le saint étendu sur un lit, expire, pressant le crucifix contre sa poitrine; des Prémontrés sont agenouillés autour du lit; dans le fond, à droite, la Sainte Vierge et un ange apparaissent derrière la fenêtre.

H. 2.43; L. 3.46. T. — Forme cintrée. Fig. dem. nat. — Ce dernier tableau est à comparer avec le même sujet au Musée de Bruxelles, n° 425, peint par Gilles Smeyers (Mal. 1635-1710). Ces quatre numéros précédents furent peints pour la salle du chapitre, où ils sont encore maintenant, sur ordre de l'abbé A. Slootmans, vers l'année 1752, quand celui-ci fit placer les nouvelles boiseries. L'artiste reçut pour son travail fl. 471 — 11 — 3. Les deux premiers, les meilleurs, diffèrent tout à fait de teinte avec les deux autres.

153. — *Pieta.*

Au milieu, la Sainte Vierge tenant le corps mort de son fils sur les genoux.

H. 2.30; L. 2.15. T.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

154. — *Sacrifice d'Abraham.*

A l'avant-plan, Abraham va sacrifier son fils Isaac; un ange arrête sa main.

H. 2.30; L. 1.70. T.

155. — *Christ en croix.*

A l'avant-plan, le Christ suspendu à la croix; de tous côtés des pèlerins viennent l'adorer.

H. 2.30; L. 2.15. T. — Ces trois derniers numéros représentent encore une composition autre de cet artiste. Ils furent placés dans les boiseries de la sacristie, quand l'abbé A. Slootmans fit décorer les murs de belles boiseries sculptées par J. Bergé, de Bruxelles, en 1710.

STEGHER (Pierre).

Louvain 1831-1900. — Ec. fl. — Portrait. — Elève de l'Académie de Louvain.

156. — *Portrait de A. Franck, abbé du Parc.*

A droite, debout contre une colonne, vue de face, en habit de chœur; à gauche, la mitre et la crosse; à droite, en bas, ses armoiries: d'azur à la Vierge portant l'enfant Jésus dressée sur un croissant, le tout d'argent nimbé d'or. Devise: *Funda nos in pace.*

H. 190; L. 1.05. T. — Fig. jusqu'aux genoux, gr. nat. — Voir autre portrait, n° 42.

STUERBOUT (Hubert).

Louvain 1483. — Ec. fl. — Décoration. Histoire. — Dès 1439, il habitait Louvain, où il exécuta plusieurs grands travaux décoratifs en cette année et dans les années suivantes jusqu'en 1469.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

157. — *Annonciation.*

A gauche, la Sainte Vierge nimbée, habillée de blanc, est assise auprès d'une petite table et regarde, à droite, vers l'ange; à gauche, l'ange à genoux, habillé de blanc et d'un manteau vert doublé de rouge tient un sceptre dans la main; devant lui s'élève une banderole avec inscription en caractères gothiques: **Ave gratia plena Dnus tecum,** et devant la Vierge, un peu plus bas, une autre avec: **Fiat mihi secundum, verbum tuum.** Entre les deux se trouve sur un dallage mosaïque noir et jaune, un vase avec un lys.

H. 1.00; L. 1.91. — Fresque dans le tympan de l'ancienne porte cintrée du corridor à l'église, découverte en 1902. Le dessin s'est fortement décrépi à deux places, sur les corps de la Vierge et de l'ange. Une analogie assez forte assimile l'ange à celui de la chapelle de Sainte-Anne dans l'église Saint-Pierre, à Louvain, qu'on a découvert en 1901, et qui est de H. Stuerbout.

TENIERS (copies d'après David le jeune).

Anvers 1610, † Bruxelles 1690. — Ec. fl. — Scènes populaires, petits sujets religieux et allégoriques. — Elève de son père David Teniers (1582-1649).

158. — *Paysage.*

H. 0.26; L. 0.21. B.

159. — *Paysage.*

H. 0.26; L. 0.21. B. — Ces deux numéros fortement repeints par J. Deguelder.

160. — *Paysage.*

H. 0.26; L. 0.21. B.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

161. — *Saint Pierre.*

L'apôtre, à genoux près d'une grotte, accompagné du coq symbolique.

H. 0.16; L. 0.12. Cuivre. Genre Francken.

THIELEN (genre Jean Philippe van).

Malines 1618, † Boisschot 1667. — Ec. fl. — Fleurs. — Elève de Théodore Rombouts et de Daniel Seghers.

162. — *Gerbe de fleurs.*

Bouquet de fleurs formé d'un mélange de roses, boules de neige, iris, anémones, œillets.

H. 1.70; L. 0.91. T. — Forme cintrée. Trumeau de cheminée.

THULDEN (Théodore van).

Bois-le-Duc 1606-1676. — Ec. fl. — Portraits, sujets religieux et allégoriques. — Elève de Rubens.

163. — *Extase de saint Norbert.*

A droite, un autel, devant lequel saint Norbert est à genoux, levant fixement le regard vers un ostensoir, que lui montrent deux anges planant dans les airs.

H. 1.05; L. 0.85. T. — Provient de l'ancien prieuré de Gempe de l'Ordre de Prémontré. Il avait appartenu à Mlle Jeannette Bosmans, puis à M. Bosmans, curé de Kessel-loo, qui à sa mort, le 18 janvier 1901, l'a donné à l'abbaye par entremise du Rév. curé Eug. van der Heyden. L'artiste a traité un sujet analogue, mais plus grand: « Adoration de l'Eucharistie par le pape Urbain VIII, et des princes » au Musée de Bruxelles, nº 468.

VÆNIUS (copie d'après Octave van Veen, dit Otho).

Leyde 1557, † Bruxelles 1629. — Ec. fl. — Portraits, sujets

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

religieux. — Elève d'Isaac Claesz van Swanenburch à Leyde, de Lampsonius à Liége.

164. — *Salvator mundi.*

Debout, de face, avec en main un globe terrestre.

H. 1.30; L. 0.60. B. — Fig. demi-nat. — Daté au milieu, en bas : 1623.

VERHAGHEN (Pierre-Joseph).

Aerschot 1728, † Louvain 1811 (1). — Ec. fl. — Portraits et sujets religieux. — Elève de Beschey et de l'Académie d'Anvers. Influencé par Rubens et De Crayer. Se fixe à Louvain en 1753. Protégé par Cobenzl et Charles de Lorraine, qui le nomme, en 1771, peintre ordinaire de la Cour de Bruxelles. Voyage en France, Italie, et en Autriche où Marie-Thérèse lui octroie le titre de premier peintre de sa majesté impériale. Fonde, en 1800, l'école des Beaux-Arts de Louvain, dont il devient le directeur. Tableaux dans les musées et les églises de Louvain et environs, Anvers, Bruxelles, Gand, Vienne, Bois-le-Duc, et dans les abbayes d'Averbode et du Parc.

165. — *Esther et Assuérus.*

A gauche, le roi assis sur son trône frappe de son sceptre Esther à genoux devant lui avec une brillante suite; dans le fond à droite, une vue sur des jardins.

H. 0.92; L. 1.42. T. — Couleurs chaudes, dessin négligé. C'est peut-être une esquisse ou une copie du grand tableau que Verhaghen peignit en 1803 pour Michel Claes, conseiller communal

(1) Ch. Piot. *Notice biographique sur le peintre Verhaghen*; ds: *Messager des sciences historiques*, 1839, pp. 433-444. — E. Van Even. *De schilder P. J. Verhaghen, zijn leven en zijne werken*, Antwerpen, 1903.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Louvain. E. van Even écrit de ce tableau: « Deze samenstelling bestaat uit zeven beelden van halve natuur. In dit stuk, 't welk in het Stedelijk Museum van Leuven voorkomt, ontwaart men alleszins het verzwakken van het talent des meesters. Over 't algemeen zijn de beelden wat kort. Echter is het gewrocht nog stout van behandeling en warm van kleur. Hij herhaalde het tafereel voor den heer Philip Neefs, notaris. Dit stuk behoort thans aan de kinderen van den heer J. J. de Bruyn, te Leuven. » Variante à l'abbaye de Bornhem.

166. — *Saint Pierre.*

L'apôtre, de trois quarts tourné à gauche, a les yeux levés, vers le ciel; un livre est ouvert devant lui; dans sa main gauche, il tient les clefs, symbole de sa juridiction spirituelle.

H. 0.92; L. 0.66. T. — Fig. en buste gr. nat. — Serait-ce un modèle ou une esquisse, que Verhaghen aurait fait vers 1760 et 1763, quand il peignit 11 pièces de la vie de saint Pierre pour être placées dans le réfectoire du collège van Dale à Louvain? — Variante dans l'église des Récollets hollandais à Rome.

167. — *Sainte Famille.*

A droite, sur le seuil d'un portail, la Vierge est assise au soubassement d'une colonne, ayant l'enfant Jésus sur ses genoux; le petit saint Jean s'en approche présenté par sa mère sainte Elisabeth; saint Joseph et Zacharie les entourent; à gauche, dans le fond, une échappée de paysage.

H. 1.77; L. 1.05. T. — Fig. dem. nat. Provient de la cure d'Archennes, où probablement, durant les troubles de la fin du XVIIIe siècle, ou à la dispersion des religieux en 1810, un chanoine curé d'Archennes l'aura emporté de l'abbaye et mis en sécurité chez lui. C'est un des tableaux les mieux achevés. Voici ce que E. Van Even en dit: « Tot dit tijdstip (1788) van het leven van Verhaghen behoort mede een zaalstuk, vertoonende de H. Familie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

in een landschap, 't welk hij ter versiering van een van de vertrekken van de abdij van Perck vervaardigde, en 't welk zich in gemeld klooster nog bevindt. Dit gewrocht, met personaadjen van halve natuur, is vol uitmuntende hoedanigheden. Het moet aanzien worden als eene der schoonste uitingen van zijn talent. De beelden leven en verrichten. Het aangezicht van Maria is lief van karakter en innemend van uitdrukking. De twee kinderen, Jezus en Sint Jan, van eenen frisschen en krachtigen vorm, zijn kloek, los en malsch getoetst. De geheele groep is vol teederheid. Het landschap is breed behandeld en van eene treffende uitwerking. Geheel de samenstelling is in een helderen en warmen toon geschilderd. Het tafereel werd aan den schilder duizend Brabantsche guldens betaald». Variantes à l'église du Grand Béguinage à Louvain, chez les enfants J. J. de Bruyn à Louvain, au Collège des Jésuites à Anvers.

168. — *Disciples d'Emmaüs.*

Dans une chambre, à gauche, Jésus assis à table lève les yeux au ciel et brise le pain; à droite, les deux disciples le regardent stupéfaits.

H. 1.15; L. 0.85. T. — Fig. en pied, demi-nat. — Signé et daté à gauche: *P. J. Verhaghen F. 1775.* L'artiste peignit le même sujet pour le pape Clément XIV, pour le Collège norbertin à Rome, et pour l'impératrice Marie-Thérèse à Vienne. Il en fit encore des repliques pour l'église de Notre-Dame à Aerschot, l'église du Béguinage à Hasselt, l'église de la Cour à Presbourg et l'église de Saint-Pierre à Turnhout.

169. — *Jésus chez Marie et Marthe.*

Dans une place, à droite, Jésus assis à table, parle à Marthe qui lui apporte à dîner; Marie est assise à ses pieds et écoute. La scène est étoffée de grès et cuivres, aux tons chauds.

H. 1.15; L. 0.85. T. — Fig. en pied, demi-nat. — Signé et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

daté à droite: *P. J. Verhaghen F. 1775.* E. van Even en dit: « Het is een keurig voortbrengsel, eigenaardig van opvatting en schikking. De twee vrouwenbeelden zijn vol gevoel en uitdrukking; zij zijn overigens goed geteekend en kloek geschilderd. De huisraad en de andere bijwerken zijn mede meesterlijk gedaan. » Nous attribuons ces accessoires à Potkens Verhaghen. Variante chez Mlle van Keyleghem, à Anvers.

170. — *Abraham renvoyant Agar et Ismaël.*

A droite, Abraham, d'un geste de la main gauche, renvoie Agar qui donne la main au petit Ismaël en pleurs; à gauche, échappée de paysage.

H. 1.85; L. 0.85. T. — Fig. en pied demi-nat. Signé et daté à droite: *P. J. Verhaghen F. 1797.* — Même sujet au Musée d'Anvers, n° 491, peint en 1781, provenant de l'abbaye de Tongerloo; chez Mme Ve H. van der Haart, à Louvain.

171. — *Résurrection.*

A droite, le Christ sort triomphant du tombeau; à gauche, un soldat est couché endormi; derrière lui, trois autres, épouvantés, prennent la fuite.

H. 1.11; L. 0.92. T. — Fig. en pied demi-nat. Signé et daté à droite: *P. J. Verhaghen F. 1798.* — Même sujet à l'église de N.-Dame des Dominicains à Louvain.

172. — *Nativité.*

Dans une étable, à droite, la Sainte Vierge montre l'enfant Jésus couché sur un linge aux bergers, qui viennent l'adorer et lui apportent des œufs.

H. 1.12; L. 0.89. T. — Fig. en pied demi-nat. Signé et daté à gauche: *P. J. Verhaghen 1799 F.* — Même sujet à l'église de Sainte-Catherine à Bois-le-Duc, provenant de l'abbaye d'Averbode, et à l'église d'Eppeghem (Vilvorde).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

173. — *Rebecca et Eliézer.*

Au milieu d'un riant paysage, à l'avant-plan, Rebecca donne à boire à Eliézer; au fond, deux serviteurs les regardent.

H. 1.12; L. 0.89. T. — Fig. en pied demi-nat. Signé et daté à droite: *P. J. Verhaghen F. 1799.*

174. — *Madone.*

Habillée de bleu, le regard levé au ciel.

H. 0.80; L. 0.90. T. — Fig. en buste gr. nat. — Signé dans le coin, à gauche, d'une signature presque illisible, et daté de 1859. C'est une merveilleuse copie d'une Madone de Verhaghen, à tel point que tout le monde la croyait un original, quand nous y découvrîmes la signature et la date ci-dessus. Après avoir examiné la toile, qui est neuve, il ne reste plus de doute que ce soit une copie moderne. Cette Madone est le portrait d'Elisabeth Laevens, nièce de P. J. Verhaghen, et qu'on rencontre sur tous ses tableaux, quand il s'agit de représenter la Vierge. Van Even écrit à ce propos: « Nooit had onze kunstenaar betaalde modellen tot zijnen dienst. Na zijne terugkomst uit Italië schilderde hij zijne Onze Lieve Vrouwebeelden naar de dochter van een zijner schoonbroeders. Deze jeugdige vrouw droeg den naam van Elisabeth Laevens, en was de dochter van Antoon Laevens en Catherina Hensmans. Het was eene ranke, aangename blondinne, die later de vrouw van den onderwijzer de Raymaeker werd. » Répliques dans la collection de E. van Even et chez M. l'avocat V. Brugmans, à Louvain. — Tous les tableaux qui précèdent depuis le n° 167 sont des tableaux de salon plus finement dessinés et achevés, et constituent un genre à part dans le procédé de Verhaghen.

175. — *Portrait de G. J. Verhaghen, fils du peintre P. J. Verhaghen.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Assis devant une table, habillé de blanc, portant le col romain bleu.

H. 0.40; L. 0.30. T. — Fig. jusqu'aux genoux pet. nat. Provient du vieux curé du Parc, P. L. Lammens, qui nous le présentait, d'après l'ancienne tradition, comme étant le portrait du fils Verhaghen peint par son père. La facture et le coloris semblent confirmer ces dires.

George Joseph Verhaghen naquit à Louvain en 1764, entra à l'abbaye du Parc en 1786, curé à Wackerzeel en 1814, supérieur du Parc le 10 janvier 1840, et mourut à Wackerzeel, le 5 novembre 1841.

176. — *Portrait de S. Wouters, abbé du Parc.*

Assis, de trois quarts tourné à gauche, figure de face; à droite, une table recouverte d'un tapis rouge damassé, dans lequel sont brodées ses armoiries; sur et contre la table la mitre et la crosse, dont l'abbé actuel se sert encore.

H. 1.90; L. 1.20. — Fig. jusqu'aux genoux gr. nat. Ce portrait exécuté dans une pâte épaisse et robuste est un chef-d'œuvre de pose, de draperies et accessoires, mais il n'est pas ressemblant. Il fut fait en 1780 et coûta 100 patacons. Verhaghen en fit un second à la même époque (1). Nous croirions bien que ce fut celui que nous vîmes, en 1904, chez M. L. Hoemans-Van Roost, négociant à Werchter, apparenté à notre abbé, et qui est à peu près de la même grandeur et de la même pose. Il existe dans la collection E. Van Even, à Louvain, un portrait moyen en buste de S. Wouters, aussi du même peintre. Son portrait fut encore fait par les artistes le chevalier Fassin et Jacquin; voir au n° 112.

(1) Den 5 Augusti 1780 betaelt aen d'heer Verhaegen schilder voor mijn portrait twee mael te schilderen 200 patacons, dico 560—0—0. — *Computationes abbatis* 1780-1781. Archives du Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

177. — *Conversion de saint Norbert.*

Au milieu d'un paysage, à l'avant-plan, Norbert habillé en gentilhomme, gît par terre à côté de son cheval pommelé, terrassé par l'éclair qu'on voit percer les nuages opaques. Un peu plus loin, le cheval brun de son domestique s'enfuit, tandis que celui-ci tout effaré accourt vers son maître; au fond, une vue de ville, probablement Vreden.

H. 2.45; L. 3.39. T. — Forme cintrée. Fig. en pied demi-nat. Signé à droite: *P. J. Verhaghen.* L'esquisse de ce tableau existe dans la collection E. Van Even, à Louvain.

178. — *Translation des reliques de saint Norbert.*

Au milieu d'un paysage montagneux, à gauche, un long cortège de Prémontrés en habit de chœur, ramène les restes de leur saint père; à l'avant-plan, la châsse en vermeil et argent est portée par quatre prélats en habits pontificaux et escortée par des nobles tenant des flambeaux.

H. 2.45; L. 3.39. T. — Forme cintrée. Fig. en pied demi-nat. — Signé à droite: *P. J. Verhaghen F.* Ce tableau, ainsi que le précédent, sont enchassés dans les boiseries du chapitre et furent exécutés sur l'ordre de l'abbé F. de Loyers (1756-1762). Ce sont les premiers du peintre. Il existe une petite esquisse de ce tableau (H. 0.40; L. 0.60) au Musée de Malines. A l'exposition de l'Art ancien du XVIIe siècle, à Bruxelles, 1910, nous vîmes une tapisserie, travail de 1637, provenant de la chapelle du Saint-Sang à Bruges, et représentant la translation des reliques de saint Augustin, tout à fait dans la même disposition et avec à peu près le même nombre de personnes. Est-ce que Verhaghen aurait connu cette tapisserie, ou une gravure la représentant, et ne se serait-il pas inspiré d'elle pour peindre le même sujet au Parc? Est-ce qu'on ne le lui a pas demandé?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

179. — *Adoration des Mages.*

Dans l'étable de Bethléem, à droite, la Sainte Vierge présente l'enfant Jésus, étendu sur la paille, aux Rois Mages richement habillés, qui offrent leurs présents.

H. 2.85; L. 3.40. T. — Fig. en pied gr. nat. Signé et daté à droite: *P. J. Verhaghen, F. 1774;* à côté les armoiries de l'abbé F. Generé: d'or à trois chevrons d'azur. E. van Even l'analyse comme suit: « In de maand Mei 1774, werd het stuk te Perk geplaatst. Het verwekte grooten toeloop en baarde algemeene verwondering. Het staat nog heden op zijne eerste plaats. Het is een kloek en glansrijk gewrocht, met beelden grooter dan natuur, 't welk zich door de oorspronkelijkheid van vinding en de grootscheid van karakter doet onderscheiden. De voorstelling bestaat slechts uit 18 personnaadjen; doch de beelden zijn zoo doelmatig geplaatst, hunne gebaren zijn zoo levendig en zoo verrichtend, dat 10 personnaadjen meer, niets zouden toebrengen aan de waarde van het geheel. Het tafereel, ofschoon het veel heeft geleden (diep beschadigd door de zon) roert door de verhevene waarheid welke de schilder heeft weten aanschouwelijk te maken, zoowel in het bijzonder karakter van elk personnaadje als in geheel de samenstelling. Het is overigens behandeld in een kloeken en helderen toon welke genoegzaam aanwijst dat de zon van Italië den meester had beschenen. » Verhaghen répéta le même sujet pour l'abbaye d'Aulne et les Frères Cellites de Tirlemont et d'autres instituts. Il en existe des variantes à l'Hôtel de ville et à l'église des Sœurs Noires, à Louvain; à l'église de Sainte-Catherine, à Bois-le-Duc, provenant de l'abbaye d'Averbode.

180. — *Présentation de Jésus au temple.*

Sous le péristyle du temple, à droite, un vieillard, Siméon, debout, tient l'enfant Jésus dans ses bras et lève les yeux au ciel; un homme montre du doigt un passage d'un livre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à un vieux scribe assis à une table; à gauche, la Sainte Vierge et sa suite. Dans le coin, en bas, à droite, les armoiries de l'abbé F. Generé.

H. 2.85; L. 3.40. T. — Fig. en pied gr. nat. Ce tableau fut peint en 1775. E. Van Even le juge ainsi: « Het is vast eene samenstelling van eerste waarde. De drapeeringen en de bijwerken in dit stuk, zijn van de voortreffelijkste uitwerking. » Verhaghen a plusieurs fois traité à ce sujet. On peut voir une belle variante au Musée de Gand, n° 147.

181. — *Triomphe de saint Norbert sur Tanchelin à Anvers.*

A gauche, sous une draperie rouge relevée, un autel; Norbert, debout, y montre l'ostensoir à un groupe d'hommes et de femmes à droite, qui par leur attitude témoignent leur vénération. L'hérésiarque Tanchelin est couché par terre et déverse de la main droite un ciboire.

H. 2.25; L. 3.00. T. — Fig. gr. nat. — Au milieu, en bas, les armoiries de l'abbé F. Generé. La figure de saint Norbert est le portrait de l'abbé F. Generé. Ce tableau date de 1775.

182. — *Baptême de Notre-Seigneur.*

Au milieu d'un paysage, à gauche, saint Jean-Baptiste fait couler l'eau du Jourdain sur la tête du Christ; un mouton est aux pieds de saint Jean; à droite, un homme est assis; des femmes debout regardent; au fond, d'autres femmes avec enfants; des anges dans l'air.

H. 2.90; L. 2.60. T. — Fig. en pied gr. nat. Ce tableau fut fait en 1776.

183. — *Jésus et les enfants.*

Au milieu d'un paysage, à l'avant-plan, Jésus assis sur une pierre. Il semble dire à ses apôtres qui se tiennent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à gauche: « Laissez venir à moi les petits enfants ». Et, en effet, à droite, des mères amènent et présentent leurs enfants au Christ.

H. 2.90; L. 2.60. T. — Fig. en pied. gr. nat. Ce tableau fut peint en 1777. E. Van Even en dit: « Onder deze vier stukken (de voorgaande) is hetgene vertoonende Jesus die de kinderen onderwijst het best bewaard gebleven. Het gewrocht onderscheidt zich door eene wezenlijke oorspronkelijkheid van vinding. Het is grootsch van schikking, schoon van teekening, helder en krachtig van kleur. De bevalligheid der kinderen is er met eene treffende waarheid aanschouwelijk gemaakt. »

Les quatre numéros précédents, 179, 180, 182, 183, furent payés par l'abbaye à Verhaghen, chacun 2000 florins. Le peintre Antoine Clevenbergh entreprit, à cette époque, d'en faire des copies, mais dans des proportions réduites. Trois de ces copies ornent actuellement l'église de Saint-Pierre à Louvain (1).

184. — *Confirmation de l'Ordre de Prémontré par le pape Honoré II.*

Dans une salle, à droite, le pape, coiffé de la tiare pontificale, est assis sur un trône avec dais, au-dessus duquel des tentures et lambrequins sont superbement drapés; saint Norbert, en habit de chœur, agenouillé sur les marches du trône, reçoit la bulle de confirmation de son nouvel Institut; d'autres Prémontrés sont autour de lui.

H. 2.25; L. 3.00. T. — Fig. gr. nat. A droite, dans le coin en haut, les armoiries de l'abbé S. Wouters. Ce tableau est fortement abîmé. Il fut fait en 1780 et payé 1166—13—1 florins (2).

(1) E. Van Even. *Un peintre belge de la fin du XVIIIe siècle. Antoine Clevenbergh de Louvain.* Gand, 1897.

(2) Den 8 Meert 1780 betaelt aen Sieur Verhagen voor eene schildery in de kerck verthoonende S. Norbertus ontfangende de confirmatie van syn

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

185. — *Saint Norbert assiste au retour du pape Innocent II à Rome.*

Un cortège, formé de cardinaux, d'évêques, de clercs, précède le pape assis sur la *sedes gestatoria*, en grand costume pontifical. Le cortège se dirige, à droite, vers le palais. Norbert, en habit blanc avec la mozette recouverte du pallium et coiffé du chapeau vert d'archevêque, marche à la droite de l'empereur Lothaire; celui-ci, en costume impérial et portant le sceptre de la main gauche, s'entretient avec Norbert.

H. 2.20; L. 3.10. T. — Fig. en pied. gr. nat. Au milieu, en bas, les armoiries de l'abbé S. Wouters (1).

186. — *Saint Norbert guérit une femme aveugle.*

Dans l'église romane de Würtzburg, à l'avant-plan, saint Norbert, orné des habits pontificaux de la messe, va oindre les yeux d'une femme aveugle agenouillée à ses pieds. Des prêtres assistants et des enfants de chœur se tiennent derrière lui; la famille de la femme l'accompagne.

H. Order van syne heyligheit Honorius den II paus van Roomen, duysent guldens wisselgelt, in Brabants courant 1166—13—1. — *Computationes abbatis* 1780-1782. Archives du Parc.

(1) E. Van Even écrit: « De kunstenaar wist meesterlijk partij te trekken uit de witte kleederen der monniken, 't geen anders niet gemakkelijk was, in het stuk, vertoonende de *Bevestiging der Orde van Premonstreit*, en in het stuk, vertoonende de *Herstelling op den troon van Innocentius II*. liet hij ons eene herinnering uit de prachtige kerkplechtigheden welke hij zelf te Rome had bijgewoond. Jammerlijk hebben deze stukken veel geleden. Op verschillige plaatsen ontwaart men verzwakking en onduidelijkheid. De halve tonen zijn zwart geworden, en de overeenstemming waartoe deze tonen zoo ruimschoots bijdroegen, is, om zoo te zeggen gansch verwoest. Hoe glansrijk moesten deze gewrochten toch wezen toen ze te Perk geplaatst werden! Het is waarlijk te betreuren dat de tijd en de zon ze zoo diep beschadigd hebben. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

H. 2.20; L. 3.10. T. — Fig. au pied. gr. nat. Les ornements des prêtres sont peints d'après les beaux ornements sacrés de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain, datant de 1558, et qui sont conservés maintenant à l'église Saint-Jacques dans la même ville.

187. — *Saint Norbert admet Godfroid, comte de Cappenberg, dans son ordre.*

Au seuil d'un monastère, à droite, saint Norbert, en habit de chœur, environné de religieux, donne le scapulaire blanc au comte Godfroid de Cappenberg qui, la tête découverte, habillé d'un grand manteau rouge terminé d'hermine porté par un page, le reçoit à genoux. A ses pieds, un écu oval aux armes d'azur à trois fasces de gueules, timbré d'une couronne comtale. Derrière lui, sa femme et son frère Otton. Près de celui-ci, un homme accroupi montre des armoiries: d'azur à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1 surmontées d'un lambel de gueules, timbrées d'une couronne comtale. A gauche, une échappée de paysage animé d'un groupe de trois hommes.

H. 2.20; L. 3.10. T. — Fig. en pied. gr. nat.

188. — *Saint Norbert distribue ses biens aux pauvres.*

A l'entrée d'un palais, à l'avant-plan, saint Norbert, en habit de pénitent, distribue de l'argent à droite et à gauche. Des femmes avec des enfants sur les bras magnifiquement ébauchées, des vieillards, des enfants s'approchent tous pour en recevoir. Un gamin monte même l'escalier et tend son chapeau.

H. 2.20; L. 3.10. T. — Fig. en pied. gr. nat. — Ce tableau fut fait en 1781 et payé 1166 – 13—1 florins à l'artiste (1). E. Van

(1) Voici la quittance: Ontfanghen van den Eerweerdighsten Heer Wou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Even le juge ainsi: « Het is een van de schoonste stukken dezer reeks. Men bemerkt er onder andere twee vrouwen, elk met een kindje op den arm, die keurig geschilderd zijn. De eene draagt een rooden jak, de andere beschouwt eenen grijzaard die zich bezig houdt met geld te tellen. Deze beelden zijn uitmuntend van uitdrukking. Het is te betreuren dat Verhaghen het hoofd niet beter bestudeerd heeft. Het mangelt dit hoofd aan waardigheid. »

VERHAGHEN (Jean Joseph, dit Pottekens).

Aerschot 1726. — Ec. fl. — Intérieurs villageois, objets de cuisine. Elève de Gaspard Moens, de son frère P. J. Verhaghen, et de l'Académie d'Anvers.

189. — *Batterie de cuisine.*

Sur une caisse recouverte à moitié d'une nappe bleue sont étalés dans un superbe pêle-mêle des cruches, des assiettes, des grès, des cuivres, un tonneau.

H. 0.46; L. 0.57. T.

190. — *Batterie de cuisine.*

Pendant du précédent et même genre.

H. 0.46; L. 0.57. T. — Variante chez Mme Bourdeaux, à Louvain.

191. — *Lecture d'une lettre.*

A droite, une jeune villageoise, attablée à la porte d'un estaminet, lit une lettre; quatre paysans assis et debout

ters de somme van duysent guldens wisselgelt voor het schilderen eener schildery, voor die kercke, verbeeldende den H Norbertus uytrijkende sijne goederen aen die armen. Desen 2 Juny 1781. (S.) F. J. Verhaghen. — Archives du Parc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'écoutent avec grande attention; à gauche, au fond, échappée de paysage avec église.

H. 1.90; L. 0.90. T. — Signé et daté à droite; *J. J. Verhagen F. 1772.* — La scène est dans le genre de David Teniers, mais les personnages sont plus grands. Cette belle toile fut faite pour un des abbés, Slootmans ou Generé. De par le cadre, qui est de l'époque, et tout adéquat au tableau, renfermant dans un fronton les armoiries de l'abbé Slootmans, elle serait du temps de ce prélat. A voir la date 1772, elle serait faite du temps de son successeur, Slootmans étant mort en 1756, et Generé portant la crosse en 1772. Comment expliquer cette confusion! Nous serions tentés de croire que le tableau fait pour Slootmans a été enlevé et remplacé par un du même genre peint du temps de l'abbé Generé, ou bien que le cadre a servi à un autre tableau.

VERHEUGHE A.

Gand. — Peintre moderne.

192. — *Portrait du chanoine Bernard van Hoecke.*

H. 0.74; L. 0.56. T. — Fig. en buste gr. nat. Signé et daté en haut, à gauche: *A. Verheughe, 1890.*

Bernard van Hoecke, né à Gand 1841, entré au Parc 1865, prieur 1887-1897.

VERVLOET (attribué à Jean l'aîné).

Malines 1790-1869. — Ec. fl. — Histoire, portrait. — Professeur et directeur de l'Académie de Malines.

193. — *Portrait de l'archevêque prince de Méan.*

Assis dans un fauteuil, de trois quarts tourné à droite,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

figure de face, revêtu d'un camail bleu, sur lequel brille une décoration.

H. 0.77; L. 0.42. T. — Fig. en buste gr. nat.

François-Antoine, prince de Méan, naquit au château de Saive en 1756, évêque de Liége 1792, archevêque de Malines 1817, mourut en 1831.

VINCKEBOONS (genre David).

Malines 1578, † Amsterdam 1629. — Ec. hol. — Sujets religieux, paysages, kermesses, genre. — Elève de son père Philippe, imitateur de Savery, et de Breughel de velours.

194. — *Carnaval.*

Dans un paysage d'hiver, à l'avant-plan, des masques des plus disparates folâtrent, des curieux se promènent; au fond, un groupe de maisons; à gauche, un portail d'où sortent des personnages princiers habillés à l'espagnole.

H. 0.77; L. 1.06. B. — Dans le ton de J. Breughel de velours. On peut le comparer avec un tableau de Vinckeboons au Musée d'Anvers, n° 495. Ce tableau fut exposé à l'Exposition de l'Art ancien du XVIIe siècle, à Bruxelles en 1910, et attribué erronnément à Breughel.

VINNE (attribué à Vincent Laurent van der) (?).

Haarlem 1629-1702. — Ec. hol. — Histoire, portrait, paysage, animaux. — Elève de Frans Hals.

195. — *Ecce homo.*

Du haut d'un balcon, Jésus, dépouillé à moitié de ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vêtements, avec un roseau brisé dans les mains, est présenté par deux Juifs au peuple.

H. 1.70; L. 1.20. T. — Fig. jusqu'aux genoux gr. nat. — Restauré en 1869, par le peintre Bernaerts, de Malines. Nous vîmes au palais Pitti, à Florence, au n° 90, un « Ecce homo », traité à peu près de la même façon par Cigoli. C. L. (1559-1613, Ec. florentine).

WOUWERMANS (genre Philippe).

Haarlem 1619-1668. — Ec. hol. — Scènes équestres, sujets militaires. — Elève de son père Paul-Joseph; influencé surtout par Pierre de Laer.

196. — *Paysage animé de cavaliers.*

A l'avant-plan, un militaire à cheval; contre un rocher, à gauche, un autre à pied; ciel vaporeux.

H. 0.32; L. 0.23. B.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Adresses poétiques

1b. — *Panégyrique en vers de l'abbé L. de Pape.*

Poème nécrologique, entouré d'un encadrement de figures et de fleurs. Au-dessus, les armoiries de l'abbé, tenues par deux figures habillées de rouge et de bleu, dominées par une troisième qui sonne la trompette. Sur les coins, deux autres avec leurs symboles du Temps et de l'Eternité. Tout le long, des deux côtés, symboles et trophées de la Mort. En dessous, la mort couchée dans un tombeau.

H. 1.00; L. 0.50. Sur soie blanche. Texte en latin, dédié à L. de Pape par les religieux de l'abbaye. Imprimé à Louvain, chez Théodore Lipsius, sub aurea lampade, en 1682.

Libert de Pape naquit à Louvain, d'une famille patricienne, le 13 juin 1618, licencié en théologie 1646, abbé du Parc 1648, député aux Etats de Brabant, juge synodal de l'archevêché de Malines, mourut au Parc, le 7 juillet 1682. Il portait pour armoiries: de gueules à une croix de saint André engrelée d'or.

2b. — *Adresse poétique en l'honneur de l'abbé F. de Loyers.*

Au-dessus, les armoiries de l'abbé; sur les deux côtés, des cornes d'abondance avec des fleurs et des fruits; en bas, un écusson avec trois crosses entrelacées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

H. 0.97; L. 0.70. Sur soie blanche. Style roccaille. Poésie imprimée sur deux colonnes, à Louvain, chez Jean Jacobs, à la place de Tirlemont, sub signo clavis nigræ. (1756).

Voici la dédicace:

Reverend^mo ac Ampl. D^o D^o
Ferdinando de Loyers
Celeberrimæ abbatiæ Parcensis
Ordinis Præmonstratensis trigesimo septimo
Abbati dignissimo
Regiæ suæ majestatis archi-capellano hæreditario ac perpetuo
Illustrissimorum Ordinum Brabantiæ assessori
Abbatiæ Ninoviensis ac monasterii Gempensis
Patri abbati
Collegii Præmonstratensis apud Grudios
Provisori vigilantissimo etc. etc.
Recens inaugurato die XIII Septembris MDCCLVI.

Voir son portrait et biographie, n° 99.

3b. — *Adresse en l'honneur du chanoine prémontré Eustache Meynkens.*

Poésie flamande, imprimée, entourée d'un encadrement peint. Au-dessus le portrait du jubilaire, soutenu par des anges; sur les côtés des festons; en bas, à droite, les armoiries de l'abbaye avec la devise: *Ne quid nimis*; à gauche, ses armoiries: coupé, au 1 d'or à deux tenailles de sable; au 2, de gueules au marteau d'argent. Devise: *Tunsionibus et pressuris.*

H. 1.40; L. 0.70. Toile. Présenté à l'occasion du jubilé de Meynkens, 4 oct. 1789, par les religieuses de 's Hertogeneiland, à Gempe. Imprimé à Louvain, chez J. Jacobs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Eustache Meynkens naquit à Sichem 1706, fit sa profession au Parc 1729, chapelain au château royal de Tervueren 1747, prévôt à Gempe 1754.

4b. — *Adresse en l'honneur de l'abbé S. Wouters.*

Poésie flamande imprimée, encadrée de guirlandes de feuilles et de fleurs peintes, surmontée des armoiries de l'abbé, accostées de deux petites corbeilles remplies de roses et de muguets.

H. 1.00; L. 0.80. Sur soie blanche. L'adresse est dédiée par les religieuses de 's Hertogen-Eiland, à Gempe, le 13 septembre 1779.

Voir portrait et biographie de cet abbé, nos 112, 176.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

Catalogue des tableaux par ordre de salle (1)

VESTIBULE.

No du Catalogue

164. — Salvator mundi.
38. — Saint Augustin, par F. Damien.
78. — Armorial des abbés.
82. — Judith et Holopherne.
3b. — Adresse poétique en l'honneur d'Eustache Meynkens.
2b. — Adresse poétique en l'honneur de l'abbé F. de Loyers.
80. — L'empereur Charles VI.
79. — Godfroid le Barbu.
10. — Triomphe des licenciés en théologie de l'abbaye du Parc, par Blendeff.
5. — Mort d'un abbé prémontré. Attribué à J. Van der Baren.
4. — Portrait de l'abbé F. Van Vlierden. Id.
81. — Saint Norbert.
23. — Madone avec l'enfant Jésus. Copie d'après A. Claeissens.

(1) Pour la facilité du visiteur, nous avons énuméré les tableaux dans l'ordre où ils sont suspendus aux murs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PREMIÈRE ET PRINCIPALE SALLE.

No du Catalogue

194. — Carnaval. Genre D. Vinckeboons.
122. — Saint Jérôme. Attribué à Q. Metsys?
146. — L'abbé J. Druys sur son lit de mort. Attribué à H. De Smet.
115. — Cardinal de Franckenberg, par F. Jacquin.
193. — Archevêque prince de Méan. Attribué à J. Vervloet.
83. — Sainte Famille.
148. — Le prieur Pierre de Saint-Trond. Attribué à H. De Smet.
24. — Paysage décoratif, par J. Coxie.
25. — Paysage décoratif. Id.
26. — Paysage. Id.
43. — J. Scheys, chanoine prémontré, par F. Damien.
44. — Dr Dupont, professeur de philosophie à l'Université de Louvain. Id.
61. — Noces de Cana. Attribué à A. Francken.
84. — Sainte Face.
2. — Saint Pierre. Genre H. Van Balen.
162. — Gerbe de fleurs. Genre Ph. Van Thielen.
71. — Moïse sauvé des eaux. Genre A. Grimmer.
126. — Sacrifice dans une grotte. Attribué à J. de Momper.
127. — Une procession. Genre P. Neefs.
62. — Crucifiement. Attribué à F. Francken.
166. — Saint Pierre, par P. J. Verhaghen.
195. — Ecce homo. Attribué à V. L. Van der Vinne.
22. — Madone avec enfant Jésus. Attribué à A. Claeissens.
158. — Paysage. Copie d'après D. Teniers.
159. — Paysage. Id.
6. — Couronnement de la Sainte Vierge. Attribué à J. Van der Baren.
57. — Le Christ déposé de la croix. Copie d'après A. Van Dyck.
116. — Orphée. Genre J. Van Kessel.
119. — Adoration des Bergers, par Th. Van Loon.
19. — Nature morte. Genre J. Breughel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

No du Catalogue

60. —— Sainte Famille. Genre F. Floris.
27. —— Paysage animé, par J. Coxie.
28. —— Paysage. Id.
29. —— Paysage. Id.
70. —— Sainte Vierge avec enfant Jésus. Genre J. Gossart.
30. —— Paysage, par J. Coxie.
86. —— Marie Madeleine.
167. —— Sainte Famille, par P. J. Verhaghen.
139. —— Adoration des Mages. Copie d'après P. P. Rubens.
138. —— Sainte Famille, par F. A. Rocha.
165. —— Esther et Assuérus. Attribué à P. J. Verhaghen.
46. —— Bouquet de fleurs, par F. Damien.
85. —— Sainte Face.
128. —— Intérieur d'une chaumière. Genre A. Van Ostade.
31. —— Rencontre de Joseph et de Jacob. Attribué à J. Coxie.
140. —— Madone avec enfant Jésus. Copie d'après P. P. Rubens.
87. —— Port hollandais.
11. —— Bouquet de fleurs. Genre N. Bosschaerts.
12. —— Bouquet de fleurs. Id.
74. —— Intérieur. Attribué à J. Horemans.
75. —— Intérieur. Id.
72. —— Crucifiement. Copie d'après M. Van Heemskerk.
88. —— Portrait d'A. Ghieles.
137. —— Nature morte. Genre P. de Ring.
55. —— Le Buveur. Attribué à C. Dusart.
58. —— Vieille femme. Id.
123. —— Saint Jérôme. Attribué à J. Metsys.
48. —— Halte de cavaliers. Genre Ch. Dujardin.
68. —— Portrait d'un ecclésiastique. Genre G. Gortzius.
141. —— Madone avec enfant Jésus. Copie d'après P. P. Rubens.
89. —— Sainte Vierge.
90. —— Ecce homo.
20. —— Cardinal de Franckenberg, par Brunet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° du Catalogue

192. — B. Van Hoecke, de l'abbaye du Parc, par A. Verheughe.
91. — Saint Ludolphe.
92. — Saint Isfride.
45. — Audition d'orgue, par F. Damien.
3. — Rencontre de Godfroid de Cappenberg et de saint Norbert. Genre H. Van Balen.

DEUXIÈME SALLE.

93. — Vue d'un lac.
16. — La Sainte Vierge avec l'enfant Jésus au repos. Genre J. Breughel.
117. — Nature morte, par P. De Laer?
94. — Moulin à eau.
163. — Extase de saint Norbert, par Th. Van Thulden.
131. — Le Christ en croix, par M. Perpijn.
63. — Ensevelissement du Christ. Attribué à F. Francken.
64. — Descente de croix. Id.
47. — Abbaye du Parc, par J. Deguelder.
124. — Marchands ambulants, par Th. Michau.
125. — Falaises, par J. de Momper.
1. — Paysage, par H. J. Antonissen.
13. — Paysage. Copie dans le genre P. Breughel.
14. — Paysage. Id.
15. — Paysage. Id.
196. — Paysage animé de cavaliers.
76. — Intérieur. Attribué à J. Horemans.
77. — Intérieur. Id.
7. — Le Bénédicité. Genre J. F. Beschey.
128. — Intérieur d'une chaumière. Genre A. Van Ostade.
129. — Intérieur d'une chaumière. Id.
18. — Jésus au lac de Genésareth. Genre J. Breughel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° du Catologue

95. — Portrait d'un ecclésiastique.
171. — La Résurrection, par P. J. Verhaghen.
173. — Rebecca et Eliézer. Id.
170. — Abraham renvoyant Agar et Ismaël. Id.
172. — Nativité. Id.
169. — Jésus chez Marie et Marthe. Id.
168. — Disciples d'Emmaüs. Id.
189. — Batterie de cuisine, par J. J. Verhaghen.
190. — Batterie de cuisine. Id.
191. — Lecture d'une lettre. Id.
174. — Madone. Copie d'après P. J. Verhaghen.

TROISIÈME SALLE.

145. — Portrait de J. Druys, abbé du Parc. Attribué à H. De Smet.
147. — Portrait de J. Maes, abbé du Parc. Id.
96. — Portrait de Ph. Van Tuicum, abbé du Parc.
97. — Portrait d'A. Slootmans, abbé du Parc, par G. J. Smeyers?
98. — Portrait d'A. Slootmans, abbé du Parc. Id.?
99. — Portrait de F. de Loyers, abbé du Parc. Id.?
100. — Portrait de F. Generé, abbé du Parc.
69. — Portrait de F. Generé, abbé du Parc, par H. Gillis.
112. — Portrait de S. Wouters, abbé du Parc, par F. Jacquin.
176. — Portrait de S. Wouters, abbé du Parc, par P. J. Verhaghen.
113. — Portrait de M. Nysmans, abbé du Parc, par F. Jacquin.
114. — Portrait de P. Ottoy, supérieur du Parc. Id.
156. — Portrait d'A. Franck, abbé du Parc, par P. Stegher.
101. — Portrait de J. de Waersegghere, abbé du Parc.
102. — Portrait de P. De Bruyn, abbé du Parc.
118. — Portrait de F. Versteylen, abbé du Parc, par Th. Laforce.
59. — Sainte Vierge, Jésus, et saint Jean. De l'atelier d'A. Van Dyck.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RÉFECTOIRE.

No du Catalogue

49. — Noces de Cana, par C. Duplessis.
50. — Jésus et les enfants. Id.
51. — Jésus et les disciples d'Emmaüs. Id.
52. — Résurrection de Lazare. Id.
53. — Apparition du crucifix à saint Norbert. Id.
54. — Saint Norbert et la Vierge. Id.
8. — Vases avec fleurs, par Ch. Bigée.
9. — Vases avec fleurs. Id.

SALLE NAMÈCHE.

142. — Christ en croix. Copie d'après P. P. Rubens.
108. — Portrait de F. Wennen.
109. — Portrait de H. De Jonge.
110 — Portrait d'un religieux prémontré.

CHAUFFOIRS ET CORRIDOR.

111. — Portrait d'un religieux prémontré.
42. — Portrait d'A. Franck, abbé du Parc, par F. Damien.
58. — Sainte Vierge et l'enfant Jésus. Copie d'après A. Van Dyck.
143. — Assomption de la Sainte Vierge. Copie d'après P. P. Rubens.
144. — La montée au Calvaire. Id.

CLOITRE.

157. — L'Annonciation, par H. Stuerbout.

CHAPITRE.

177. — Conversion de saint Norbert, par P. J. Verhaghen.
149. — Prédication de saint Norbert à Xanten, par G. J. Smeyers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° du Catalogue

150. — Entrée de saint Norbert au palais de Magdebourg, par G. J. Smeyers.

151. — L'assassinat. Id.

152. — Mort de saint Norbert. Id.

178. — Translation des reliques de saint Norbert, par P. J. Verhaghen.

SACRISTIE.

153. — Pieta. Attribué à G. J. Smeyers.

154. — Sacrifice d'Abraham. Id.

155. — Christ en croix. Attribué à G. J. Smeyers.

132. — Saint Jean l'Evangéliste. Genre F. Pourbus.

133. — Saint Mathieu. Id.

134. — Saint Marc. Id.

135. — Saint Luc. Id.

EGLISE.

136. — Nativité, par J. E. Quellin

179. — Adoration des Mages, par P. J. Verhaghen.

180. — Présentation de Jésus au temple. Id.

182. — Baptême de Notre-Seigneur. Id.

183. — Jésus et les enfants. Id.

186. — Saint Norbert guérit une femme du peuple. Id.

185. — Saint Norbert assiste au retour du pape Innocent II à Rome. Id.

188. — Saint Norbert distribue ses biens aux pauvres. Id.

187. — Saint Norbert admet Godfroid, comte de Cappenberg, dans son Ordre. Id.

181. — Triomphe de saint Norbert sur Tanchelin, à Anvers. Id.

21. — Saint Norbert reçoit l'habit blanc de la Sainte Vierge. Attribué à Ph. de Champaigne.

184. — Confirmation de l'Ordre de Prémontré par le pape Honoré II, par P. J. Verhaghen.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° du
Catalogue

73. — Assomption de la Sainte Vierge, par G. Herreyns.
41. — Chemin de la croix, par F. Damien.

CHAMBRE DU PRIEUR.

121. — Le Christ et la femme adultère. Copie d'après L. Lotto.
175. — Portrait de G. J. Verhaghen, par P. J. Verhaghen.
105. — Crucifiement.
1b. — Adresse poétique au décès de l'abbé L. de Pape.
4b. — Adresse poétique en l'honneur de l'abbé S. Wouters.

INFIRMERIE.

65. — Pieta. Genre famille Francken.
66. — Marie Madeleine. Id.
67. — Flagellation. Id.
160. — Paysage. Copie d'après D. Teniers.
161. — Saint Pierre. Id.
103. — Sainte Vierge, enfant Jésus, saint Jean-Baptiste.
104 — Madone.
17. — Abbé prémontré. Genre J. Breughel.

APPARTEMENTS DU R^me^ ABBÉ.

106. — Saint Jean l'Evangéliste.
107. — Saint Louis, roi de France.
39. — Saint Norbert, par F. Damien.
40. — Sainte Vierge avec enfant Jésus. Id.
32. — Rencontre de saint Norbert et du bienheureux Godfroid, par J. Coxie.
33. — Insurrection à Magdebourg. Id.
34. — Paysage décoratif. Id.
35. — Paysage décoratif. Id.
36. — Paysage décoratif. Id.
37. — Paysage décoratif. Id.
120. — Sacrifice d'Abraham. Attribué à Th. van Loon.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux

A.

Aerschot 153, 226, 228, 238.
Amsterdam 166, 183.
Anthony (J.) 166.
Antonissen (H. J.) 168.
Anvers 118, 132, 133, 135, 136, 142, 143, 168, 170, 173, 175, 182, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 203, 206, 209, 211, 212, 213, 214, 224, 240.
Archennes 149, 196, 227.
Arnould 121.
Auderghem 133.
Augustin (Saint) 139, 181, 232.
Augustins 124, 133, 221.
Averbode 126, 153, 159, 226.

B.

Balen (H. van) 143, 168, 174.
Barbier (V.) 120.
Baren (van der) 144.
Baren (J. van der) 139, 169.
Baumans (H.) 128.
Bergé (J.) 151, 152.
Berghe (L. van den) 129, 133.
Beringhen (G. de) 132.
Bernaerts (J. H.) 165, 170, 191, 195.
Beschey (J. F.) 170.
Bethléem 124.
Bierbeek (J. de) 120.
Bigée (Ch.) 149, 171.
Biltius (J.) 137.
Bladel (M. E. van) 118.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Blendeff 148, 171.
Boels (G.) 129, 132.
Boels (P.) 129, 133.
Bois-le-Duc 225.
Boisschot 225.
Bol 151.
Bonne-Espérance 119, 148.
Borremans 205, 208, 217.
Boschmans (M.) 142.
Bosmans 225.
Bosschaerts (N.) 173.
Breda 132, 176, 199.
Breughel (J. I) 136, 142, 174.
Breughel (J. II) 175.
Breughel (P.) 173.
Bruges 172, 176, 177, 215.
Bruyn (P. de) 148, 149, 185, 201.
Brunet 175.
Bruxelles 118, 125, 128, 129, 136, 144, 146, 157, 173, 174, 176, 184, 187, 201, 203, 204, 208, 217, 219, 240.
Bue (de) 137.

C.

Cappenberg (G. de) 169, 178, 237.
Caumont (J. de) 130.
Chaltin 200.
Champagne (Ph. de) 163, 176.
Charles VI 195.
Charneux 183.
Chevillet (J.) 201.
Christ 175, 184, 188, 209, 214, 218, 223, 234.
Citeaux 119.
Claeissens (A.) 176.
Clevenbergh (A.) 235.
Clinkart (J.) 127.
Cloquet (L.) 121.
Cluny 119.
Cock (de) 161.
Cool (M.) 144.
Coninxloo (N. van) 129.
Courtmans (A.) 127
Coxie (J.) 118, 145, 177.
Crockaert (J.) 149.
Cumptich 219.

D.

Damien (F.) 135, 163, 181.
Danckaerts (N.) 172.
Dansaert 131, 132, 141.
Deguelder (J.) 165, 183, 200.
Delehaye (L.) 166.
Diest 172, 206.
Dresde 175, 209.
Druys (J. Drusius) 140, 142, 143, 144, 219.
Duchâteau (R.) 172.
Dujardin (Ch.) 183.
Duplessis (C.) 148, 149, 184.
Dupont (A.) 182.
Dusart (C.) 186, 214.
Dyck (A. van) 186.
Dyck (J. van) 145.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

E.

Engelen (A. van) 125, 126, 127, 129, 132, 139.
Evangélistes 215.
Even (E. van) 118, 122, 158, 166, 206, 226.

F.

Fassin (N. H. J. de) 157, 231.
Feller (de) 155.
Fetis (E.) 142.
Floreffe 119, 120, 125, 148.
Florence 188, 241.
Floris (F.) 187.
Franck (A.) 163, 176, 182, 223
Francken (A.) 137, 188.
Francken (F. II) 174, 188, 189.
Franckenberg (J. H. de) 175, 205, 206.

G.

Galle (C.) 130.
Gand 136, 170, 192, 239.
Geerts (F.) 144,
Gempe 199, 201, 243, 244.
Geldrop Gortzius 190.
Genard (P.) 137.
Generé (F.) 150, 154, 157, 190, 200, 233, 234, 239.
Ghesquière 137.
Gheyn (J. van den) 128.
Ghieles (A.) 197.
Gillis (H.) 153, 157, 190.
Godfroid le Barbu 115, 194.
Goffaerts (C.) 130.
Goovaerts (L.) 127.
Gossart (J.) 191.
Goubau (F.) 137, 148.
Grimmer (A.) 192.

H.

Haarlem 186, 206, 213, 240.
Haecht 171.
Haeltert 205.
Haye (R. de la) 172.
Heemskerk (M. van) 192.
Herbouville 136.
Herck (G. van) 172.
Hérenthals 188.
Hermans (G). 137.
Herreyns (G. J.) 137, 159, 192.
Heur (d') 137.
Heverlé 149, 181, 200, 203.
Heyden (E. van der) 225.
Heylen (A.) 138.
Hoboken 133.
Hoecke (B. van) 239.
Horemans (J.) 193.
Huygens (F.) 160, 161.

I.

Isfride (Saint) 198.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J.

Jacobs (A. J. L.) 160, 204.
Jacobs (H.) 166.
Jacquin (F.) 153, 158, 161, 164, 203, 206.
Jansen (J. E.) 117, 118, 123, 203, 207.
Janssens (H.) 195.
Jérôme (Saint) 138, 148, 209, 211.
Jonge (H. de) 202.
Joseph II 159, 160.

K.

Kalvertos (Ph.) 178.
Kampen (van) 151.
Kerrickx 137.
Kessel (J. van) 206.
Koster (De) 161.

L.

Laer (P. de) 206.
Laevens (E.) 230.
Laforce (Th.) 207.
Lankmans (J.) 145.
Leefdael 199.
Leiden 216, 225.
Leffe 202.
Lemaire (R.) 116.
Lens (C.) 137.
Leronse (J.) 144.
Licot (Ch.) 132.
Liége 157, 171.
Lille 166.
Liemaeckere (N. de) 136, 170.
Linden (Ch. van der) 129, 133.
Lint (Van) 137.
Londres 125, 166.
Loon (Th. van) 118, 208.
Lotto (L.) 209.
Louvain 125, 128, 129, 132, 133, 140, 146, 153, 160, 163, 168, 169, 171, 172, 177, 181, 189, 190, 194, 201, 208, 209, 218, 220, 223, 226, 231, 242.
Loyers (F. de) 134, 149, 153, 200, 232, 242.
Lubbeek 162, 206, 220.
Ludolphe (Saint), 197.

M.

Mabuse 135, 191.
Madelaine (G.) 118.
Madeleine (Sainte) 189, 196.
Maere (R.) 120.
Maes (J. Masius) 117, 130, 138, 143, 179, 210, 220.
Malines 133, 141, 144, 145, 149, 152, 161, 165, 171, 177, 196, 202, 206, 221, 232, 239, 240.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marlze (?) (Ph. de) 175.
Mathieu (L. J.) 165.
Maubeuge 191.
Méan (F. A. de) 239.
Meganck (J.) 127.
Metsys (J.) 211.
Metsys (Q.) 138, 209.
Meyer (J. de) 141.
Meynkens (E.) 134, 243.
Michau (Th.) 212.
Michel (Saint) abbaye, Anvers 136, 137, 142, 143, 148.
Michiels (A.) 118.
Middelbourg 135, 191.
Miraumont (De) 147.
Molle (L. van) 172.
Momper (J. de) 137, 212.
Munich 136, 187.

N.

Necker (De) 160.
Neefs (E.) 118, 145.
Neefs (P.) 213.
Ninove 150, 176.
Nols (Q.) 130, 162, 220.
Noot (Van der) 138.
Norbert (Saint) 118, 130, 135, 141, 148, 150, 152, 164, 169, 171, 176, 180, 181, 185, 196, 221, 225, 232.
Notre Dame-au-bois 178, 205, 220.
Nysmans (M.) 131, 155, 161, 162, 205.

O.

Oosterhout 199.
Orley (B. van) 136, 191.
Orley (R. van) 137.
Orley (J.) 150.
Orphée 206, 195.
Ostade (A. van) 213.
Ottoy (P.) 162, 205, 208, 217.
Overlaet 161.
Oyenbrugge (G. van) 172.

P.

Pape (L. de) 117, 123, 127, 133, 134, 140, 144, 178, 179, 180, 242.
Paris 166, 196, 209.
Perpijn (M.) 130, 214.
Pierre (Saint) 168, 225, 227.
Pierre de Saint-Trond 221.
Piot (Ch.) 136, 153, 226.
Pluyren (H. van) 172.
Pomreux du Sart (E.) 131.
Ponte (A. de) 124.
Postel 119.
Pourbus (F.) 189, 215,
Prémontré 115, 119, 235.
Primo (L.) 147.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Q.

Quellin (J. E.) 137, 144, 148, 216.
Quertenmont (A. B. de) 204.
Quirin (Saint) 123.

R.

Rabodon (Bienh.) 123, 202.
Raymaekers (F. J.) 117.
Reni (G.) 196.
Ring (P. de) 216.
Rintel 146, 179.
Rocha (F. A.) 217.
Romanus (P.) 138, 210.
Rome 209, 228, 236.
Roucourt 181.
Rubens (P. P.) 137, 148, 217.

S.

Saive (J. B. de) 141.
Sanderus 128.
Scheys (J.) 182.
Schoreel (J.) 142.
Scoenenberghe (J. van) 132.
Seghers (B.) 178.
Simon (Prieur Parc) 126.
Siret (A.) 118.
Slootmans (A.) 149, 152, 199, 222, 239.
Smet (H. de) 144, 218.
Smets (R.) 171.
Smeyers (G. J.) 152, 200, 221.
Spilbeeck (I. van) 130.
Spilbeeck (W. van) 137.
Stegher (P.) 163, 223.
Stuerbout (H.) 122, 223.

T.

Tanchelin 135.
Teniers (D.) 224.
Tensi (J. B.) 164.
Thiebaut de Champagne 180.
Thielen (J. Ph. van) 225.
Thulden (Theod. van) 225.
Tirlemont 133.
Tongerloo 126, 135, 136, 137, 143, 145, 148, 150, 159.
Tournai 174, 188, 212.
Tremeloo 204.
Trevise 209.
Tronchiennes 135.
Trond (Saint) 202.
Tuicum (Ph. van) 147, 171, 198.
Tuldel (Thier. van) 194.
Turnhout 207, 228.

V.

Vaenius (O.) 225.
Velde (J. B. van de) 117.
Verhaghen (G. J.) 230.
Verhaghen (J. J.) 153, 157, 238.
Verhaghen (P. J.) 118, 137, 153, 154, 158, 161, 193, 226.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Verheughe (A.) 239.
Versteylen (F.) 151, 194, 207.
Vervloet (J.) 239.
Vierge (Sainte) 170, 174, 176, 177, 181, 186, 191, 193, 201, 218, 224, 230.
Vinckeboons (D.) 240.
Vinne (V. L. van der) 240.
Visscher (C.) 214.
Vlierden (F. van) 140, 169, 220.
Voort (M. F. van der) 137.
Vorst 205.
Vos (C. de) 136, 137.

W.

Wackerzeel 149, 231.
Waefelghem (R. van) 118.
Waersegghere (J. de) 117, 148, 195, 200.
Waesmunster 133.
Wagemans 149.
Wauters (A.) 118, 167, 204.
Wauters (A. J.) 118.
Weert (Fr. de) 124, 125.
Wel (Van) 151.
Wennen (F.) 202.
Werchter 132, 149, 150, 202.
Weyden (G. van der) 135.
Willems (J.) 139.
Wilryk 199.
Winghe-Saint-Georges 133, 202.
Wouters (S.) 134, 155, 156, 157, 160, 161, 193, 203, 231, 244.
Wouwermans (Ph.) 241.
Wijten (A.) 138.

Z.

Zeghers (G.) 137.
Zillebeke 207.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Table des matières

Introduction . . . . . page 115

I. — LA PEINTURE A L'ABBAYE DU PARC.

1. Peinture murale . . . . . page 119
2. Peinture des manuscrits . . . . . » 124
3. Peinture sur verre . . . . . » 128
4. Peinture décorative . . . . . » 133
5. Peinture de tableaux . . . . . » 134
6. Coup d'œil d'ensemble de tous les tableaux . . » 163

II. — CATALOGUE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF DES TABLEAUX.

1. Artistes et œuvres. Biographie et description par ordre alphabétique . . . . . page 168
2. Adresses poétiques . . . . . » 242

III. — CATALOGUE DES TABLEAUX PAR ORDRE DE SALLE . . . . . » 245

IV. — TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX . . . . » 253

Table des matières . . . . . » 260

J. E. Jansen.

Dave, 5 décembre 1910.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Droits féodaux dans le Quartier d'Anvers, sous les ducs de Bourgogne

Parmi les Etats réunis sous sa domination, la Maison de Bourgogne compta pendant un demi-siècle le Brabant et le marquisat ou quartier d'Anvers. Elle nous donna successivement pour souverains : Philippe-le-Bon (1430); Charles-le-Téméraire (1467); la duchesse Marie (1477), qui s'unit en mariage à Maximilien d'Autriche.

Sous ces souverains, nos finances communales traversèrent une époque assez agitée: d'une part, à cause des prestations militaires aux ducs; d'autre part — principalement sous Marie et Maximilien — à cause des nombreux rachats d'impôts par la ville. La période historique, dite « des libertés communales », s'accentuait sous chaque règne, toutefois sans supplanter dans son entier le régime féodal. Voilà pourquoi certains droits établis pendant cette période, pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naient une allure plutôt fiscale, tandis que de plus anciens droits conservaient leur caractère féodal.

* * *

Les comptables des ducs, soit leurs receveurs généraux, appuyaient volontiers leurs libellés de comptes d'aperçus rétrospectifs. Incontestablement partageaient-ils ce zèle méritant avec la plupart de leurs aînés des XIVe et XVe siècles, même avec leurs prédécesseurs du premier quart du seizième. Inutile d'insister sur la valeur historique de ces « exposés des motifs » commentant les chiffres des recettes et des dépenses; mais, non moins féconds en renseignements, sont les postes inscrits « pour mémoire », s'ils sont complétés par le récit de leur origine ou par la justification de leur non-valeur provisoire ou définitive.

Ces modestes éléments de notre histoire locale m'ont semblé mériter d'être publiés, avec quelques commentaires pourtant, dans l'ordre où les présente le compte de 1694-1695 de Jean-Florimond van Hoorenbeecke, conseiller des Finances et receveur général de Brabant dans le quartier d'Anvers (1).

Bien que rédigé au XVIIe siècle, ce compte récapitule, d'après qu'il s'en explique, tout, ou à peu près tout ce qu'une série de comptes, datant de deux ou trois siècles plus tôt, pourrait nous apprendre. Je vais le démontrer,

(1) Aux archives des hospices civils d'Anvers. — Autres sources: *Inventaire des anciens chartes et privilèges et autres documents conservés aux archives de la Ville d'Anvers*, par FRÉD. VERACHTERT. — *Geschiedenis van Antwerpen*, par MERTENS et TORFS, *passim*. — *Dictionnaire universel des poids et mesures, etc.*, par HORACE DHOURSTER. — EDW. GAILLIARD. *Glossarium à l'Inventaire des Archives de Bruges*, etc., *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans cependant faire état des redevances, auxquelles ne se rattache aucun fait historique.

* * *

Parlons tout de suite de la Halle aux Draps. En 1317, Jean III la céda à la ville, moyennant une certaine somme en espèces et 150 livres Tournois de rente annuelle, le gros Tournois compté à 16 deniers. Cette rente devait être payée « avec les monnaies que le duc ou ses successeurs » font ou feront battre, semblables au gros tournois royal « de France. »

Le 21 novembre 1440, la ville paya à Philippe-le-Bon 407 livres, 8 escalins, 10 deniers de gros et 20 escalins de Brabant, plus 21 livres, 9 escalins de gros et 4 mailles, qu'elle lui devait depuis neuf ans et six mois.

Dans la suite, le revenu normal du souverain sur la Halle aux Draps, s'élevait à 8 livres, 10 escalins.

* * *

Au même titre, impossible de passer sous silence la rente de 3 livres anciennes, dites « de payement », due aux souverains par les bouchers d'Anvers. Cette rente fut créée le 6 juin 1354. A cette date, Jean III, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, en considération des bons et loyaux services lui rendus par la population d'Anvers, donna en propriété aux bouchers, ainsi qu'à leurs descendants, les étaux qu'ils occupaient à la Boucherie, à la condition de lui payer la prédite rente lors de chaque mutation de propriétaire d'un étal. La Boucherie (l'ancienne) comptait cinquante-deux étaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorsqu'en 1500, il sera question de la remplacer par un nouveau bâtiment plus vaste — le *Vleeschhuis* actuel — on portera le nombre des étaux à soixante-deux. Ce projet de reconstruction comportera un empiètement sur les terrains, le mur et le fossé du Bourg, qu'il surplombe encore aujourd'hui. Voyons, pour un instant, les conditions auxquelles, le 23 juillet 1500, Philippe, archiduc d'Autriche, subordonnera son autorisation.

Dans les trois ans après la date de cette autorisation, la Boucherie devait être entièrement construite.

Le nombre des étaux serait porté à soixante-deux. Pour chacun de ceux-ci, les bouchers paieraient 10 gros vieux et 2 esterlins de Flandre, plus 20 escalins, pour chaque étal changé, renouvelé ou vendu *(vertiert)*.

Aussitôt pris à ferme, les dix étaux nouveaux paieraient 20 escalins, une fois donnés, plus un cens annuel de 10 gros et 10 esterlins de Flandre, sans préjudice du droit de 20 escalins, stipulé pour chaque mutation d'occupants.

Quiconque y vendrait de la viande, sans être affilié à la corporation, paierait une amende de 4 florins, dont le quart devait revenir au délateur. La marchandise serait confisquée au profit du souverain.

Il est hors de propos de m'étendre sur la régie ultérieure de la Boucherie.

* * *

En 1412, le duc Antoine n'avait pas dédaigné un legs, lui fait le 3 juin, par son receveur général Guillaume van Riethoven. Ce legs consistait en une rente, primitivement constituée en nature, de 16 harengs de Brabant, le hareng

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taxé à 6 gros. C'était un droit de rivière connu sous la dénomination de « *Geleyde van de Honte* » (1). Je n'ai point trouvé de meilleure définition de cet ancien droit, que celle de Johan Hubner, dans son « *Staats- en koerantentolk* », page 338 (2).

« GELEID, *is een landvorstelyk recht of wien het anders verleent is, waar door de hoge lands overigheid van de gene die in zyn land reizen een grote tol kan invorderen, ook de misdaden, die op den weg geschieden, straffen, zonder dat de overigheid, die anders aan weers zyden van den weg het gebied heeft, enige erkentenis daar voor toekomt; maar daar en tegen is hy ook verbonden de wegen veilig, en de zelve benevens de bruggen, dammen, scheepvaarten, oevers enz., in goeden staat te onderhouden.* »

Outre la définition, à retenir que le « *Geleyde* » était cessible, en engagère, par exemple.

La rente à percevoir sous la dénomination de 16 harengs, représentait, pour les successeurs d'Antoine, un revenu de 19 livres 4 escalins Arthois, remboursable au denier seize (3).

* * *

(1) L'Escaut occidental.

(2) Leyden. Dirk Haak et Samuel Luchtmans, 1732.

(3) La livre Arthois valant 20 sols du Brabant, le montant de la rente ne présente, mathématiquement parlant, aucun rapport avec 16 harengs à 6 gros pièce. Je présume, sauf erreur, que ces 6 gros représentaient le double denier aux deux lions qu'on qualifiait de *vieryser*. *Sub judice maneat.*

Si, cependant, nous recherchons « à rebours » la valeur en gros de 19 livres, 4 escalins Arthois, la livre Arthois représentant, au XVIIe siècle, 20 sols de Brabant, nous trouvons: $19 \times 20 + 4$ (sols ou escalins) $= 384$ sols de Brabant. Or, ce dernier produit est exactement celui de 16 (harengs)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 24 mai 1431, Philippe-le-Bon, reporta de deux à quatre le nombre des sergents d'armes *(kolfdragers*, littéralement *massiers)*, en raison de l'agrandissement de la ville et de l'accroissement de la population. En 1342 déjà, le duc Jean III avait, pour le même motif, admis le nombre de quatre sergents.

Avec l'écoutête et l'amman, ces *kolfdragers* formaient le corps de la police judiciaire : « *die ses vangers, die s'heeren knapen heiten* ». Chose surprenante! bien que salariés pour leur emploi, les *kolfdragers* versaient, en l'acceptant, une somme de 12 florins au profit du duc.

Le 3 décembre 1521, Charles-Quint autorisera les bourgmestres et échevins d'Anvers, à recruter, aux frais de la ville, douze sergents d'armes, mais se réservera le droit de les nommer.

La taxe sur l'entrée au corps de la police judiciaire, tomba en désuétude, non toutefois avant qu'il n'y eût vingt sergents. Depuis lors, les nominations et les destitutions se faisaient par le margrave.

* * *

Ces emplois donc, semble-t-il, n'étaient pas visés par l'édit

× 6 gros (valeur pièce) = 24 sols, que devait valoir ces 6 gros en 1412. Ceci n'étonnera personne, quand j'ajoute que, d'après le compte de l'hôpital Sainte-Elisabeth de 1709-1710, l'*écu vieux*, par exemple, se chiffrait alors en *florins*, autant qu'anciennement il valait en *escalins*. La proportion était de 20 : 4.

Conclusion : La taxe de 6 gros par hareng doit avoir été conventionnelle, arbitraire, si l'on veut, mais représentait assurément une valeur extrinsèque. Avec le temps, la dépréciation de la valeur monétaire ne pouvait que majorer le taux nominal de la rente dont il s'agit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Philippe-le-Bon du 17 juillet 1457. Par cet édit, tout en révoquant et annulant les nominations par lui faites, le duc transmit à la ville d'Anvers, le pouvoir absolu de nommer aux offices communaux. Mais, ce fut, pour lui, l'occasion de s'approprier la direction de la minque au poisson et la moitié du droit qu'on y percevait: «*'t Innegelt met desselffs sweertdraegherschap*». La ville conservait la charge d'affermer le droit (1).

Philippe reprit, de par le droit du plus fort, un monopole que les Anversois avaient récupéré le 22 mars 1396, en vertu d'une sentence, prononcée par le Conseil du duc de Bourgogne, Philippe, fils du roi de France, contre la prétention au *Innegelt*, soulevée par le bâtard Jean de Duffle. Celui-ci, soutenait notamment que ce droit lui avait été concédé, le 17 mars 1393, par le duc Philippe.

En 1480, Maximilien et Marie vendirent à la ville leur part du droit sur la minque, contre un capital de 1000 couronnes, plus une rente annuelle de 200 livres.

Cette cession se fit sans préjudice, pour le souverain, de son droit de propriétaire d'un étal au marché au poisson.

(1) A l'origine, le *innegeldt* était moins un impôt qu'une taxe libre et individuelle, que payaient, d'après une convention, les pêcheurs à leurs aubergistes ou tenanciers de logement. Ces derniers, moyennant un cinquième du produit de la vente du poisson, procuraient aux pêcheurs leurs clients. Les « hôteliers en titre » avec leurs greffiers *(klerk!)*, avec l'officier de la courte verge *(stadsroede)*, quatre trieurs (?) de poisson *(vischtellers)*, et quatre experts *(schatters)*, avaient seuls droit — sous certaines réserves cependant — de se rendre à bord des bateaux de pêche. Comme il est dit ci-dessus, la ville, en 1396, intervint avec succès en faveur des revendications des aubergistes préqualifiés. Cette intervention donne peut-être la clef du mot *sweertdraegherschap*. Plus loin, en parlant de la ville de Lierre, nous verrons ce mot traduit par *sous-écoutête*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les conditions d'occupation, pour les poissonniers, étaient analogues à celles qui grevaient les échoppes des bouchers au *Vleeschhuis*. L'étal appartenant au souverain, était donné à ferme en même temps que le droit de minque et le droit de Louche *(Corenlepel)* sur la vente du blé. Il va de soi que les poissonniers étaient régulièrement preneurs ou adjudicataires au nom de leur corporation, et ce moyennant 65 florins du Rhin. Cela détermina un jour le receveur général du Brabant, à leur laisser l'échoppe à ce prix, par voie de « reconduction tacite », dirions-nous. Il entendait éviter par là les frais et la procédure de l'adjudication publique. La chambre des comptes ne partagea point ces vues de conciliation et de parcimonie. Par principe, elle maintint les anciens errements.

* * *

Avant d'être cédé à la ville, le 5 septembre 1467, par Charles-le-Téméraire, le droit de tonlieu sur le hareng avait suscité des troubles et des violences, qui avaient irrité le duc régnant. Ce droit, exigible sur la rivière *de Honte*, était perçu à Calloo, sur un bateau stationnaire armé de l'Etat, qu'on appelait « *hulck* ».

Le 9 mars 1435, les Anversois avaient attaqué ce bateau à main armée et l'avaient emmené dans l'Escaut, derrière l'abbaye de Saint-Michel.

« Par humanité », Philippe-le-Bon s'était contenté de couper les vivres à Anvers, sorte de blocus, dont bientôt la population ressentit les effets. La ville offrit sa soumission au duc, tout en acceptant les conditions qu'il stipula dans le traité d'Arras du 18 août 1435. Ces conditions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étaient dures. L'une d'elles portait, qu'à titre de peine, la ville enlevât ses portes de leurs gonds (1). Il voulait surtout que le bateau-station fût reconduit à Calloo, sans préjudice de ses prérogatives tant comme duc de Bourgogne, qu'en sa qualité de comte de Flandre.

Anvers resta-t-il pendant cinq années privé de ses portes? Remise de cette peine avait été prononcée, par le duc Philippe, dès le 23-26 décembre 1435. Cependant, il est un fait officiel, à savoir que, le 5 septembre 1440, Philippe, sur les instances de la duchesse sa femme, consentit à lever, en faveur de la ville, la punition concernant les portes. Seulement, il exigea qu'on lui payât 6000 florins d'or, dits « *Philippus-guldens* » ou *Ryders*. La ville s'inclina, naturellement, devant la demande. Dès le lendemain, elle se mit en devoir de se libérer envers le duc. Dans la quinzainze, elle versa un acompte de 1600 *Philippus*.

* * *

L'octroi d'accises à la ville datait de 1403. Ce privilège pouvait être renouvelé tous les quinze ans. Je ne tiens pas à approfondir cette question, d'ailleurs assez complexe. Sous Philippe-le-Bon, elle s'embrouilla par l'incident du « *hulck* ». Après maints versements de fonds, ce prince, fastueux par goût et insatiable d'argent, dégreva, le 26 juin 1453, la ville de la moitié d'une rente annuelle s'élevant à 1000 écus d'or. Il la réclama derechef, intégralement, en 1461. Elle fut encore réduite à 500 écus et resta due à ce taux au

(1) C'était un châtiment humiliant, équivalant, pour une ville, à être privée de ses remparts, peine qu'en 1467, Charles-le-Téméraire infligea aux Liégeois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIIe siècle encore. Je n'ai pu découvrir les causes de ces alternatives.

* * *

Pour faire droit à certaines réclamations des Anversois contre ses édits du 6 octobre 1459 et du 21 mai 1461, sur la perception de la taxe, Philippe-le-Bon, d'accord avec sa chambre des comptes, publia, le 18 août 1463, un édit réglementant à nouveau l'admission à la bourgeoisie *('t poorterschap)*. L'agréation aurait lieu dorénavant au tribunal *de Vierschare*, en présence de l'écoutête, le vendredi ou un autre jour d'audience (1). Il serait perçu pour chaque admission 16 escalins de gros de Brabant (le denier d'argent appelé *Drielander*, frappé à Bruxelles, à Gand ou à Valenciennes, compté à 3 deniers). Le droit, *une fois payé*, était attribué comme il suit: Au duc, à la ville et aux échevins, cinq escalins respectivement; à l'écoutête, un escalin.

Le bourgeois, la bourgeoise qui allaient habiter hors de la « franchise » d'Anvers, sans quitter le marquisat avec leur famille, payaient *annuellement* 5 escalins de gros de Brabant, dont 2 escalins revenaient au duc et 3 à la ville.

Ceux qui obtenaient le « *poorterschap* » entre le jour de Pâques et le premier octobre, payaient le premier terme de leur « recognition » entre la Chandeleur et la fête de Pâques; ceux qui l'obtenaient entre le premier octobre et la fête de Pâques, se libéraient du droit entier entre cette dernière époque de l'année et la Saint-Bavon.

(1) L'usage voulait que le *poorterschap*, sous peine d'invalidité, fut conféré dans le périmètre de l'ancien Bourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quiconque allait demeurer hors du marquisat *(die buytenpoorter wirde)*, payait 5 escalins, dont 3 au profit de la ville.

Une stipulation assez typique obligeait le receveur communal à s'adjoindre son collègue de la chambre des comptes, quand il s'agissait d'inscrire de nouveaux bourgeois.

Tout bourgeois qui laissait en souffrance le paiement de la taxe d'inscription, perdait son droit de bourgeoisie; en sus, il encourait une amende de trois réaulx. Cette amende était répartie entre le duc, son receveur et les frais de poursuites, les dettes en matière d'admission restant entières.

Toutes ces stipulations ne sont pas mentionnées dans l'analyse de la charte ducale par Verachtert. Puisque notre receveur les a signalées, elles dataient probablement d'une époque postérieure à 1463.

Qu'il me soit permis de rappeler une autre stipulation assez originale par rapport au droit de bourgeoisie. Le receveur général du Brabant, dans le quartier d'Anvers, l'amman, le receveur communal, les bourgmestres et les douze échevins, étaient autorisés à faire admettre gratuitement, chaque année, comme bourgeois, un de leurs domestiques, demeurant, nourri et logé sous le toit du maître.

Les Anversois étaient fiers autant que jaloux de leur droit de bourgeoisie. Il leur procurait des privilèges et des exemptions multiples de droits fiscaux. Ils firent tant, que les ordonnances ducales tombaient pour certains points à l'état de lettre morte. Un beau jour, le receveur de Brabant constata que son personnel domestique restait forclos du privilège. Mais, chose plus grave, il s'aperçut qu'on se passait de son concours lors de la perception des taxes, sans seulement lui donner connaissance des nouvelles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

inscriptions de bourgeois. La ville, sous le futil prétexte que l'accord fait jadis avec le duc ne spécifiait rien au sujet de l'intervention du receveur ducal, objecta qu'elle n'avait pas de comptes à régler avec ce fonctionnaire. Il s'ensuivit un litige qui resta pendant à l'infini. D'année en année, les receveurs firent mention de leur droit « pour mémoire ». Nos historiens locaux ne racontent pas si ce litige aboutit, ni comment.

* * *

Faisant droit à une demande du Chapitre de l'église Notre-Dame, Charles-le-Téméraire ordonna, le 14 mars 1467 (1468), qu'à l'avenir les échoppes ou boutiques *(cramen)* qui d'habitude occupaient, pendant les deux foires, le cimetière de l'église, seraient placées ailleurs, toutefois aux frais de cette dernière. De la taxe à payer par les marchands, un douzième était perçu au profit de la ville; la moitié du restant profitait au duc, l'autre moitié revenait à l'église. Par charité *(om Godswille)*, le duc abandonna sa part au profit de la fabrique de l'église, afin de l'aider dans la construction et l'entretien de ses bâtiments.

Le duc Charles, n'aurait-il pas spéculé sur la vanité de ses vassaux et sujets, lorsque, le 10 avril 1469, il lança un édit qui semblait devoir lui assurer des ressources à propos d'amendes? Il défendit notamment aux chevaliers ainsi qu'aux nobles du pays de Brabant, de donner une livrée à d'autres de leurs gens qu'à ceux attachés effectivement à leur maison. Il interdit le port de livrées aux confréries, les archers et les arbalétriers exceptés, par considération pour leur privilège.

Il défendit « toutes réunions inconvenantes à l'occasion des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

foires ou des noces, de se prêter à faire des mariages sans le consentement des parents; de porter des armes quelconques, ceci restant réservé aux archers de la garde, aux officiers publics dans leur juridiction, aux membres des corporations se rendant à leurs exercices et à tous ceux qui voyageaient en plat-pays ».

Il défendit expressément, sous peine de 100 marcs d'argent, « aux chevaliers et seigneurs d'extorquer à leurs vassaux des grâces, des chapons, de l'argent, sous prétexte de leur accorder aide ou protection ».

Ce règlement fut interprété par des édits du 11 juin et du 22 août 1469.

* * *

Le 18 avril 1476, six mois après son traité de paix, conclu avec le roi de France, Louis XI, le duc Charles ordonna au receveur de ses domaines à Anvers, de lui rendre un compte exact de ses perceptions et paiements. Inutile de rechercher ce qui se fit à ce propos. Remarquons seulement que le compte, analysé dans ces pages, renferme quarante-deux alinéas ou chapitres, rien que pour les recettes. Que penser par conséquent de l'importance que ces recettes devaient avoir sous la féodalité?

Charles-le-Téméraire perdit la vie au siège de Nancy, le 5 janvier 1477.

* * *

Le 11 février suivant, la duchesse Marie, sa fille, fit publier à Gand sa première charte de « Joyeuse Entrée ». Le 29 mai et le 19 juin, ce fut le tour de Louvain et d'Anvers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

respectivement. Le 17 août, la duchesse fut rejointe à Gand par son fiancé, Maximilien, duc d'Autriche. Le lendemain ils y contractèrent leur union, presque sans solennité ni apparat.

Le 3 janvier 1478, la duchesse parut à Bruxelles en compagnie de son époux. Maximilien confirma les « Joyeuses Entrées », données par sa compagne à Gand et à Louvain et, à la demande des Etats, il accorda de nouveaux privilèges au pays.

Mon sujet ne comporte pas l'examen de toutes les réformes administratives introduites à Anvers par la charte de « Joyeuse Entrée » de Maximilien et de Marie. Me bornant pour l'examen des faits à la matière du sujet, je rappellerai que, le 25 mai 1479, Maximilien et Marie donnèrent en fief perpétuel à la ville d'Anvers le droit de rivière sur le *Honte*, que nous connaissons déjà. Converti en monnaie courante, ce droit pouvait être cédé ou hypothéqué, ainsi qu'il a été dit.

De ce droit, la « Joyeuse Entrée » de Maximilien et de Marie, affranchit, par privilège, les bateliers assermentés et libres *(gevryde ende ongevryde)*, propriétaires d'un seul bâtiment de mer *(bodem)*, tout en les laissant astreints à l'ancien droit de tonlieu *(tol)*. En compensation du dit privilège, la ville d'Anvers assumait, au profit du souverain, une rente annuelle de 20 livres de Flandre (1).

* * *

Ici se place le rachat du fossé du Bourg par la Ville, épisode fort intéressant de notre histoire locale.

(1) En 1546, ce revenu fut donné en fief, au denier 16, au seigneur Gilles van Buysleyden.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Par un octroi, du 18 mai 1481, signé à Bois-le-Duc, Maximilien et Marie cédèrent le fossé du Bourg, contre 300 livres, plus un cens annuel de 15 livres de gros de Brabant, sans préjudice de leurs droits sur le *Nobelgelt* (1). On ne trouve guère à se renseigner davantage au sujet de cette cession. Elle créa cependant des situations perplexes, intéressantes pour l'histoire.

Le fossé du Bourg fut cédé à la Ville, à la condition d'en *refaire* un port, pouvant caler les navires, et pourvu de quais outillés pour l'amarrage et l'embarquement. Dès le 31 mai 1481, la Ville versa un capital de 2200 livres de 40 gros de Flandre. Le 20 juin 1490, elle paya 200 livres, pour solde du prix de rachat de la rente.

Le 16 juin 1482, le duc Maximilien chargea son receveur d'ordonner à tous ceux qui avaient empiété sur les terrains du fossé, d'enlever leurs bâtiments, d'en détruire les constructions (fondations?), afin de rendre le fossé navigable et ses bords libres de tout encombre.

Le fait est notoire, ces projets n'eurent pas de suites. Notre receveur en accusa les Anversois. Les projets du duc doivent leur avoir semblé chimériques ; ou bien, eussent-ils été réalisables — ils le furent bien sous Louis de Male (2), — ils auraient nécessité des expropriations nombreuses et des travaux d'appropriation énormes, l'entreprise, en tous points, eut été fort coûteuse. Quoiqu'il en soit, les

(1) Je dois rappeler que c'était une contribution en argent, remplaçant pour certaines villes et communes de Brabant et de Flandre, l'obligation de concourir à l'entretien de la porte et des murs du Bourg, ainsi qu'au curage de ses fossés.

(2) Cfr. Alph. Goovaerts. *Antverpiana*. — Edm. Geudens. *Bijdragen tot de geschiedenis van het hertogdom Brabant*, etc., à l'article *Vischmarkt*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conditions de rachat stipulées par Maximilien, furent commuées, après quelques années, sous Philippe-le-Beau.

Les dépenses et les charges qu'Anvers éluda à propos du rachat du fossé du Bourg, furent remplacées par les suivantes.

Avant tout, il fut enjoint à la ville de faire restaurer les murs et la porte du Bourg, depuis l'Escaut jusqu'au pont situé près du Marché aux poissons. C'était, à mon sens, la partie baignée par le fleuve, car, vers la ville, pas mal d'habitations étaient adossées à l'ancienne forteresse, de même que des jardins avaient empiété sur le lit du fossé.

Mais, laissons la parole à notre comptable, ne pouvant donner une traduction adéquate de sa narration.

« 1° *dat sij (die van Antwerpen) alle de mueren van den voorschreven borght, beginnende aen de Schelde daer het waeter inne comen soude tot aen de vischmerctbrugge toe, wel ende loffelijck sullen doen maecken ende repareren met oock de cleijne torrekens daerinne ende tusschen staende ende dat van alsulcken stoffe ende fatsoene als die hier voortijden geweest hebben, doende op de selve torrekens maecken goede overspronghen, daecken van eijcken houdt ende die decken met schallien van merthstoffe van de middelste schaemproenen, ende daer op vorsten, bannieren ende andere stoffe, daertoe behoorende, achtervolghende sekere ordonnantie daerop gemaeckt bij meesters wercklieden voorgenoempt* (1). *en de dat sij deselve mueren ende torrekens alsoo altijdt ende eeuwelijck duerende sullen schuldigh sijn*

(1) C'étaient les maîtres maçons ou architectes de la Cour, que la chambre des comptes avait mis en relations avec la ville, présent le receveur général en Brabant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

te onderhouden sonder cost ofte last van sijne voorschreve Ma^t, oft sijne nacommelingen ».

« Item dat de voors: Stadt Antwerpen sal schuldigh sijn te betaelen in handen van den rentm^r gnael van Brabant voorgenoempt, tot behoeff vande reparatien die nootsaeckelijck moeten gemaeckt worden, soo aende borghpoorte, staende aenden gevanghenen steen, de somme van achthondert ponden arthois (1). . . . . *behoudel(ijck) ende is merkelyck ondersprocken dat de selve tot geene andere usagie bekeert en sullen moghen worden, dan tot de voorschreve reparatien, ende sijlieden daerenboven in eeuwighe kennisse ende in recognitie van 't voorschreve consent schuldigh sullen sijn te betaelen tot behoeff van onsen heere den Coninck eeuwelijck ende erfelijck in handen des rentmrs van Brabant, eenen erffcheijns van vijffentwintigh oude schilden ten prijse van achthien schellinghen t'stuk, ende daerenboven is bij de heeren van sijne Ma^ts rekencamer wel merckelijck ondersprocken ende gereserveert geweest dat sijne Ma^t, boven den voornoempden consente geheel sal blijven in alle hoogheden, heerelijckheden ende preeminentien, als aen hem eenighsints competeert ende toebehoort inden selven borghmuer, poorten ende torrekens ende dat sijne Ma^ts Officieren, dijen dat behoort, van sijne Ma^ts weghen sullen moghen consenteren gaeten, vensters, ende vuijtganghen te maecken inde voors. mueren, op seker cheijnsen tot behoeff van de selve sijne Ma^t jaerelijcx te betaelen, alsoo men dat tot noch toe geploghen heeft, vuijtgescheijden de partijen van de mueren staende aen die andere plaetsen, de welcke die van Antwerpen sullen moghen betimmeren alsoo voorschreven is daarinne men geen*

(1) Cette somme fut, en effet, payée le 31 mai 1518.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gaeten, oft vensters en sal moghen consenteren te maecken, ende is oock boven desen gereserveert geweest alsulcken heerelijckheyt als syne Maj^t boven de beleeninge bij die van Antwerpen voor den jaere xiiij vier en tachentigh gedaen, alsoo geseijt is, behouden heeft, ende hem toebehoorende inden voorgenoempden borghgracht ende besondere van tot alsulcken tijden als sijne voorschreve Ma^t gewoon is te ontfanghen alsulcken recht van nobelen als diversche steden, vrijheden ende dorpen in den lande van Brabant ende Vlaenderen schuldigh sijn soowel tot onderhouden van de voornoempde borghtpoorte ende mueren, als tot het ruijmen ende schoonmaecken van de voorschreve borghtgracht, alsoock dat sij ter causen van dijen vrij ende exempt sijn van de thollen binnen de voors: stadt Antwerpen, ende sonder prejuditie in eenigher manieren... »

La rente de 25 écus vieux, stipulée dans ce contrat, représentait, pour le souverain, un revenu de 22 livres, 10 escalins. Le souverain, on le voit, conservait une autorité quasi absolue sur le Bourg et son fossé, sur leurs vestiges même. Je ne sache pas qu'il y ait été encore question de leur rendre l'aspect primitif.

Une parenthèse. Il y a lieu d'établir que le Bourg se trouvait sur une hauteur, non pas dans un bas fonds, presque un marais, comme le représentent d'anciennes gravures. Le contraire est vrai. En effet, ce qui reste des terrains du Bourg, savoir: le *Steen*, avec les vestiges de la rue de ce nom, au nord; celles du pont de la Prison, au sud, et la place *Willem Ogier* actuelle, anciennement le *Gulden Eylandt* (1), vers l'est, communiquent de nos jours, au nord et au sud, au moyen de vingt-huit, à l'est, au

(1) Cfr. Edm. Geudens. *Bijdragen*, etc., déjà cité a. v. *Vischmarkt*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moyen de vingt-et-une marches avec les rues avoisinantes. En outre, la jonction des quais Van Dyck et Jordaens *actuels, créés en retraite,* a été obtenue par le percement des hauteurs en terre-plein sur lesquelles s'étendaient, vers l'est, les maisons, jardins et magasins du pont de la Prison et de la rue du *Steen*.

Dès 1292, Jean I avait autorisé Jean van Wyneghem, échevin d'Anvers, à construire sur le mur du Bourg touchant à sa demeure, moyennant certain cens héréditaire. Six ans après, Jean II autorisa le commandeur et les frères de l'ordre Teutonique à Coblenz, à construire *dans leur maison* (vers l'ouest), *sur les murs du Bourg*, pourvu toutefois que la sûreté de la forteresse ne fût pas compromise. Il s'agit ici du *Reuzenhuis* qu'on trouvait jadis dans la rue des Nattes.

Maximilien s'en tint à ces errements. Par exemple, il imposa une rente annuelle de 6 florins, 16 sols à un nommé Thierry Van der Haeghen, pour lui avoir permis de construire sa maison *den Keyzer* sur le mur du Bourg, près du pont du Sac. Je ne m'arrête pas aux autres conditions.

Voyons plutôt ce qui arriva, au lendemain de l'érection du nouveau *Vleeschhuis,* à Gilbert van Schoonbeke, le vieux, contrôleur du Poids public *(Waeymeester)*. Son habitation, la maison bien connue, *de Gans*, dans la rue du Sac, était adossée au mur du Bourg. Van Schoonbeke s'avisa d'y pratiquer une baie de sept pieds de largeur, afin d'avoir accès par là dans la nouvelle Boucherie. Le gouvernement lui donna son autorisation, pourvu que le passage fût clôturé au moyen d'une porte à serrure et que, pendant dix ans, Van Schoonbeke payât à Sa Majesté un cens annuel de 2 gros de Brabant. L'autorisation était révocable en tout temps. C'étaient des conditions fort légères comparativement aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exigences des ducs de Brabant. L'ancienne forteresse ne conservait plus rien de redoutable. Insensiblement elle tombait dans le domaine public.

* * *

Dans l'ordre administratif pur, il importe de signaler que, moyennant une largesse *(recognitie)* de 124 florins, les ducs conféraient pour trois ans, leurs fonctions à l'officier de la longe verge et au clerc ou greffier de l'amman *(amptmans roede ende clerckschap)* (1).

L'affermage se faisait à Anvers, par devers le receveur des domaines, au nom de la Chambre des comptes. Comme il a été dit, ces nominations furent, en 1457, dévolues à la ville par Philippe-le-Bon. De même, l'emploi de concierge du *Steen (de cypieragie)*, était donné à ferme au nom du duc, moyennant une charge pécuniaire pour le candidat. Bien plus tard, à partir de 1689, ce concierge était nommé

(1) Les officiers armés de « la Verge » étaient les suivants. L'officier appelé « la Longue Verge » était au service de l'amman. Les officiers dits « de la Courte Verge », au nombre de quatre, étaient à la disposition du tribunal échevinal *(schepenbank)*. Vis-à-vis des échevins, ils étaient, ce qu'étaient « la Longue Verge » pour l'amman et les « *kolfdragers* » par rapport à l'écoutête: des « exécuteurs ». A part ses gardes du corps *(hellebardiers)*, l'écoutête avait le droit de se faire précéder en public d'un officier de la courte verge. Il y avait encore la Verge Rouge, portée par ou devant le grand prévôt ou exécuteur de la haute justice.

La forme la plus ancienne de ces verges, était un simple bâton ou une branche, que tenait en mains le justicier. Plus tard elle affectait la forme d'un bâton recourbé par le haut bout en bec ou croc *(rostre)*, ce qui en faisant une *crosse* de primitif aspect *(kolf)*. De là le mot *kolf-* ou *roédraghers*, qu'on donnait aux officiers de la Verge (plus tard, à leurs sous-ordres), emblème, en quelque sorte de leurs pouvoirs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour trois ans, encore, toutefois, moyennant une libéralité dont l'import exact est difficile à déterminer. Dans l'intervalle, le Conseil de Brabant promulgua les règlements pour le gardien *(den steenwerdere)* et les détenus.

* * *

Aux ducs appartenait encore le droit de nomination des experts *(keurmeesters)*. Ces employés contrôlaient les poids et mesures, l'heure réglementaire de la mise en vente du blé, la qualité du gibier destiné à la consommation, etc. On les trouve en fonctions en 1424. Ici encore, le souverain percevait un droit, qui variait selon le temps et les localités. Ce droit fut racheté, en ce qui la concerne, par la ville d'Anvers.

Ceci m'amène à parler du droit de Louche *(lepelthol, corenlepel)* (1), racheté par la ville, en 1677-1684, pour la modeste somme de... 300.000 florins! A en juger sommairement, ce capital devait représenter une rente annuelle de 12.000 à 15.000 florins.

C'était un don fort appréciable que firent, en 1368, Louis de Male et Marguerite sa femme, en cédant le produit du dit droit à leur écuyer Bussaert van Munte, en récompense de services militaires rendus et comme indemnité de blessures reçues, par le bénéficiaire, dans un combat naval contre les infidèles. Cette générosité du comte mécontenta les Anversois. Ils en furent quittes pour leur doléances. En

(1) Ce droit était de un pour cent de la valeur du blé débité au marché. La Louche, aussi appelée Cuiller, était une ancienne mesure, dont la contenance, pour Anvers, n'est pas déterminée. A Bruxelles, elle valait le 50e de la rasière *(viertel)* et représentait 9,75 décilitres ou 1,717 pinte anglaise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1397, Bussaert van Munte transmit le droit à un nommé Floris Ingels, contre 12 livres de Flandre.

Le 16 février 1678, Charles II, roi de Castille, etc., autorisa le Magistrat d'Anvers à emprunter l'argent nécessaire pour payer le montant de l'engagère du droit de la Louche. Echelonné en divers paiements sur sept exercices, le capital de 300.000 florins était, en 1684, versé en entier dans la caisse générale des domaines et des finances du Roi.

Cent ans après, la ville constata que, par suite d'erreurs d'évaluation du produit annuel, elle avait perdu 4573 florins en moyenne par année. Ses démarches à l'effet d'obtenir une compensation restèrent vaines.

Un droit analogue était le suivant. Sur toute bière brassée à Anvers, il était dû un demi-sol, droit de lie ou de marc *(gruyt)*. Au duc en revenait la moitié, plus un trente-deuxième. La taxe était calculée sur la quantité de brassins *(brouwsels)*, dont le contrôle appartenait à un délégué des Finances.

Il me paraîtrait oiseux de parler au long des droits sur le Poids public, le Poids de fer, la Pesée des charbons, du beurre et du fromage; des impôts appelés *Riddertol* et *Joktol* (1); *tolruyssel met de 4 uytslagen* (2); *tiende voethout aen de werf* (3).

Ici les profits du souverain cessent d'être énoncés, à cause du rachat de tous ces droits par la ville, soit du souverain, soit de tiers qui les tenaient en fief.

*
* *

(1) Droits respectifs sur les marchandises étrangères *entrant* par l'Escaut et sur les navires *amarrés* aux quais.

(2) ???

(3) Id. *Twivouthout* = bois d'importation étrangère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nombreuses et vexatoires, à nos yeux, étaient les charges qui grevaient le domaine rural, vraiment « taillable et corvéable à merci ».

Pour ne citer que les sept seigneuries de Berchem, de Borgerhout, de Deurne, de Wilryck et celles des « terres inondées » *(Waterlanden)* c'est-à-dire Austruweel, Oorderen et Wilmarsdonck, on y devait au duc jusqu'à la moitié du produit des terrains arables, parfois le quart, sous la forme de « quatrième gerbe » *(de vierde schoof)*.

En ce qui concerne les poldres en particulier, une amende qu'on appelait *tweeschat*, frappait ceux qui n'entretenaient pas convenablement les digues (1).

Il conste d'une charte du 26 août 1425, du duc Jean IV, que les bourgmestres et échevins d'Anvers jugeaient en dernier ressort les contestations qui s'élevaient entre les propriétaires des terres nouvellement endiguées dans les poldres de Santvliet et de Beirendrecht et leur « *Dykgraef* », ou l'écoutête de Lillo, leur premier juge en appel.

* * *

L'humour moderne, par des chansons populaires, s'est attaqué à l'impôt sur « la fumée vomie par nos cheminées », et sur « l'air absorbé par nos portes et fenêtres ». Sous le soleil, rien de nouveau! Le vent, j'ai bien dit « le vent », qui faisait tourner le moulin de Lillo et de Santvliet était, sous ce rapport, l'ancêtre des auxiliaires hygiéniques de

(1) On trouve communément *twijschat*. Au fond, une partie de terre est saisie par l'écoutête pour non paiement de l'impôt du dicage et il est procédé à sa vente par le bailli. Dans le sens d'*amende*, double, triple ou quadruple, on rencontre tout aussi bien *tweeschatte*, *drieschatte*, *vierschatte*, dans tels cas où le débiteur demeurait récalcitrant.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nos appartements. Anciennement, le dit moulin était grevé d'un impôt de trente-deux rasières de blé. Après la construction d'un moulin à vent à Santvliet, cet impôt tomba à seize rasières. Comme tous ceux qui consistaient en blé, l'impôt était réalisable aux taux de la valeur du blé *(den spyker)* sur le marché d'Anvers. Les moulins à vent d'Oeleghem et de Wilmarsdonck, étaient taxés au même titre que le moulin de Santvliet, le premier pour 3, le second pour 8 Livres. Le moulin à eau de Vierseldyck, était imposé pour 10 Livres. L'eau aurait-elle paru plus « taillable » que le vent? Voici encore le moulin de Brecht, confinant au territoire de Schilde, et qui, en 1538, devint la propriété du margrave d'Anvers, Guillaume van de Werve, Là, « le vent » ne rapportait pas moins de 3 Livres.

A Aertselaer, à Contich, à Niel, à Schelle, à Stabroeck, à Wilryck, on affermait, sous le dénomination de *vorsteryen en cleerschappen*, la fonction d'écoutête *(vorster)* et celle de son clerc ou greffier. En même temps que les communes, les droits furent cédés en fief à la ville. D'après les citations de notre comptable, tout affermage de fonctions semblables fut défendu par les ordonnances *(placcaten)*.

A propos de défenses portées par les édits, il sera intéressant, peut-être, de faire observer, qu'elles enlevaient au souverain tout droit de s'immiscer aux jeux de hasard, tels les tourniquets(1) *(queeck-of quackberden, verkeerberd?)*, les jeux de dés dans les tavernes *(dobbelscholen)* et les

(1) Cette interprétation n'est pas rigoureusement exacte. Comme l'a fait observer notre confrère M. Ed. Gailliard, dans son savant travail : *De keure van Hazebroeck* (I, p. 339), il est difficile d'être fixé sur la façon dont se faisait le jeu appelé *queeck*. Notre érudit confrère n'a pas négligé, cependant, de se livrer à un examen minutieux et approfondi, dont il a eu soin de publier les éléments et les résultats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jeux de boules et de quilles des campagnards *(bolbanen, buiten-kegelbanen)*. Ces jeux, d'ailleurs, furent défendus généralement partout, pour la raison qu'ils faisaient dissiper l'argent et négliger le travail.

* * *

L'histoire locale rapporte que, le 20 novembre 1559, l'Administration des domaines du roi donna en fief à la ville d'Anvers, moyennant 7.000 livres Arthois, les seigneuries de Deurne, Wilryck, Wilmarsdonck, Oorderen et Austruweel, à la condition qu'il ne serait rien innové quant aux droits seigneuriaux, et que le roi, en remboursant les capitaux perçus, pourrait toujours revendiquer le fief.

Comme une conséquence de la cession, la Ville remplaça le souverain dans son droit de chasse et de pêche dans les dites communes. Elle acquit en même temps le droit de pêche dans les eaux de l'Escaut baignant la ville.

Le droit de « tonlieu » *(weggelde)* au *Luythagen* fut, en 1439, donné à ferme contre douze escalins dix gros de Brabant. Ce droit grevait les étrangers seulement, ceux d'Anvers en ayant été exemptés, le 10 février 1405 (1406), par Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Limbourg. Ce droit fut cédé à la ville d'Anvers, sous l'obligation de régler annuellement son compte avec le département des finances,

* * *

De temps immémoral, sous la féodalité, pour sûr, les abbayes, les hôpitaux et hospices étaient obligés de fournir, à son gré, au souverain des chariots avec leurs attelages

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et conducteurs, un convoi de transports, en d'autres mots. C'était la corvée *(correweyde)*. Rien de curieux comme les détails de l'équipement d'un pareil convoi.

Tout chariot de corvée *(correweydewagen)* devait être attelé de bons et vigoureux chevaux et escorté de bons et forts valets *(goede sterke knechten daer neffens gaende)*. Il était stipulé que ces chariots devaient être assez massifs *(massyf)* et les chevaux assez robustes, pour pouvoir, en tout temps de l'année, transporter, par véhicule : deux meules, deux foudres *(voeders)* de vin (1), dix muids de blé et quinze muids d'avoine, ou d'autres charges équivalentes.

Quelques prélats engagèrent des procès contre le duc régnant et soutenaient que le « chargement type » était excessif. Ils furent déboutés de leurs exigences.

Néanmoins, le duc, par clémence, consentit plus tard, que le chargement fût réduit à la moitié, sauf, pour les communautés, à fournir deux corvées au lieu d'une.

Maximilien et Marie, par leur charte de « Joyeuse Entrée », donnée à Louvain, le 29 mai 1477, autorisèrent les communautés à racheter leurs corvées, moyennant 12 gros vieux de Brabant. Cet impôt se chiffrait dans la suite par 21 sols et une plaquette *(pleck)* (2).

Il s'ensuivit que l'abbaye de Saint-Michel, pour deux journées de service, avec trente corvées par jour, payait, à raison de 21 sols, 1 plaquette, la somme de 32 livres arthois.

(1) Le *voeder* ou *vat* était avant tout une mesure de capacité usitée en Allemagne. Généralement, elle représentait six aimes. L'aime d'Anvers valait 50 *stoopen* = 100 *potten* = 137.40 litres. Pour les matières sèches, telles que la paille l'avoine, etc., elle représentait 20 à 22 hectolitres.

(2) La *plecke* au *plack* est aussi appelée *gros*. A Louvain, cette pièce de monnaie valait le tiers du sou. Dans les Flandres elle valait un sou.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut, devait pour deux journées, avec quarante corvées, 32 livres, 13 escalins, 3 deniers.

L'une et l'autre de ces redevances furent, le 1 juin 1505, vendues, remboursables au denier 16, à l'évêque d'Utrecht, Nicolas de Ruyter.

L'hôpital d'Anvers était imposé pour quarante corvées. Celles-ci furent, le 1 février 1412, cédées en dot en faveur de sa sœur naturelle, Josine, par la duchesse Jeanne, à Costen van Ranst. Elles étaient remboursables au denier seize.

L'abbaye de Tongerloo devait trente corvées entières, pendant deux jours. Elle payait de ce chef trente-deux livres. Cette redevance fut également vendue.

L'hôpital de Herenthals avait pour son compte deux journées, à quatre corvées. La redevance fut donnée en fief, de même que les quinze corvées à charge du couvent de Nazareth-lez-Lierre et les quatre corvées dues par l'hôpital de cette dernière ville.

Notre comptable n'en dit pas davantage, assez toutefois, pour fixer l'idée sur cet usage survivant de la féodalité.

A remarquer — du moins cela se pratiquait à l'hôpital d'Anvers — que les communautés corvéables avaient soin de reporter leurs charges dans l'espèce sur leurs fermiers, par des stipulations expresses faites aux contrats de bail.

* * *

Il me reste à jeter un coup d'œil par delà les communes suburbaines. Comme pour Anvers, je ne m'arrêterai pas aux cens, redevances et rentes perpétuelles de nature banale, prélevés par les ducs dans les divers districts du marquisat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On s'étonnera cependant que, dans le district de Herenthals, ces redevances s'élevassent encore, au XVIIe siècle, à la somme de 1043 Livres, 11 sols, 4 gros Arthois, alors que, pour Anvers, elles ne rapportaient plus que 93 Livres, 14 escalins, 4 gros, 1 maille, le gros (vieux) taxé à 9 deniers de Louvain.

Le 9 janvier 1374, les villes de Herenthals et de Lierre obtinrent de la duchesse Jeanne « octroi et privilège » d'établir et d'abolir des accises, de les majorer et de les réduire à leur entier profit, sans droit d'intervention de la part du duc. Ce privilège vraiment extraordinaire fut confirmé par Philippe-le-Bon, le 2 juillet 1462.

Par contre, les souverains y levaient des droits aussi variés que surprenants. Je citerai les principaux et les plus curieux.

A Herenthals, le souverain prélevait la moitié du droit sur le Poids public. A Baelen, à Desschel et à Moll, le gros et le menu pesage étaient taxés à son profit.

Tout véhicule *(wagen)* qui amenait au marché de Herenthals, pour y être vendu, du pain fabriqué hors de la « franchise », payait la moitié d'un gros de Brabant. Si aucun droit n'était perçu, faute d'importation de pain étranger, le magistrat était tenu de délivrer un certificat négatif.

A Herenthals et dans les communes soumises à l'inspection de l'écoutête *(daer den vorster van Herenthals de vorsterschouwinghe heeft)*, existait, comme à Anvers, le droit sur le marc ou la lie des bières *(de gruyte)*. Généralement il s'élevait à 6 deniers de gros par brassin. Si le droit n'était pas pris à ferme, il était levé d'office, poursuites et diligences du receveur du duc. Ce dernier intervenait seulement quand les brasseurs étaient établis dans la « seigneurie de Sa Majesté ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le vin vendu par courtier *('t saemencoopen)*, dans la « franchise de Herenthals », payait une « *plecke* » anglaise par barrique.

A Desschel, comme à Moll, le souverain était propriétaire d'un moulin à vent et, dans cette dernière commune, d'un moulin à eau. Il faisait louer ces moulins en adjudication publique. A vrai dire, ce n'était ni un droit féodal, ni un droit fiscal, tel que celui qui grevait le moulin de Baelen : cinq muids de blé, plus, à la Saint-Etienne, deux chapons.

Les poulailliers, les ruches, la cire, etc., formaient matière à impôt. Enfin, citons encore la perception, par le duc, de la moitié du droit d'expertise ou de contrôle *(het bezien)* des pourceaux. C'était, dans les campagnes, un emploi généralement en usage. Il amenait une assez grande responsabilité sous le rapport de l'intégrité du contrôle. Dans les localités qui nous occupent, le droit était pris à ferme. Il n'était guère productif. De même le droit qualifié de « *Weetmaet* », sur le froment et le droit sur le change, tous les deux aléatoires en plat pays.

Outre son privilège de 1371, en matière d'accises, la ville de Lierre, en vertu d'un privilège du 21 octobre 1426 *('t Smaendaghes naer Sinte Lucas)*, avait le droit de nommer son écoutête. Elle avait de plus un sous-écoutête, office insignifiant ou inappréciable, ainsi qu'il appert de ce texte : « *Het onderschoutetschap oft swertdraegherschap tot Lijere en heeft den rendant nijet connen verpachten, doordijen daer niemant en heeft voorgeboden want men nijet en weet wat ampt dat het is* ».

La ville de Lierre avait un troisième privilège marquant, savoir de lever exclusivement à son profit le droit d'accises sur la vente des meubles. Le Conseil de Brabant la confirma dans la possession de ce privilège, sur la foi de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettres d'octroi du duc de Bourgogne, en date du 6 juillet 1460.

La mesure de capacité appelée « *Lyersche maete* », était fort en honneur dans le trafic des grains.

A ce propos, voici une particularité assez curieuse. Les cens que les souverains prélevaient à Lierre, en grains, à la date de la Chandeleur, étaient acquittés selon la mesure en usage sur le marché de Malines; les cens acquittés à la Saint-Martin, l'étaient d'après la mesure de Lierre. Celle-ci était de moindre capacité. Il s'ensuivait, d'après une attestation des échevins de Lierre, du 30 septembre 1451, que 13 mesures fournies d'après l'étalon de Malines, n'en valaient que 9 de celui de Lierre (1). Une distinction analogue existait dans chaque seigneurie ou fief de haubert *(ambacht)*. A remarquer qu'en parlant de redevances en grains, on désignait par *Ambacht* les territoires censitaires, même, s'il y avait lieu, la ville d'Anvers (2).

La bonne ville de Lierre avait aussi ses charges. Je

(1) *Is te weten dat de maete van myne genaedighen Heer, daer men syne Mat cheynsen te Lichtmisse mede betaelt, genoempt Mechelsche maete, soo groot is, als daer men ter merckt mede coopt; maer de maete daer men jaerelyckx syne Mats cheynsen te Ste Mertensmisse in de voors. stadt mede betaelt, genoempt Lijersche maete, is min dan de maete ter merckt' alsoo dat derthien van syne Mats maeten, maer en maecken negen maeten daermen ter merckt mede coopt, d'welck bevonden ende beproeft is by schepene van Lijer, gelyck daer van blyckende is, by certificatie daer op dienende overgegeven op de rekeninghe geeijndigh ultima 7bris xiiijc eenenvijftigh.*

(2) *Is te weten dat syne Mat in den ambachte van Antwerpen jaerelyckx sijne evene wort gelevert ongestruyckter maete gelyck men die ter merckt koopt ende die maete verscheijden soo vele dat de negen ongestruyckter maeten maer en maecken seven ende een half gestruyckter maeten.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cite les principales. Elle payait annuellement 100 florins du Rhin, par reconnaissance *(recognitie)* pour l'obtention, en 1462, d'une foire au bétail.

Elle payait de ce chef un droit de place *(veetol of stapelrecht)*; en outre les droits de *gruyte* sur les bières et du *gheleyde*, avec le menu droit de passage *(cleynen weghgelde)* sur la Nèthe. Tous ces droits furent pris à ferme, et rapportaient peu.

Les eaux qui baignaient la ville et les moulins qu'elles faisaient tourner, ont une histoire assez curieuse (1). La ville de Lierre était propriétaire de ces eaux et de ces moulins de par Jean van Belleghem, qui les tenait du duc Jean de Brabant, moyennant un cens annuel de 8 setiers de blé, selon la mesure de Lierre.

Elle racheta la rente en 1453, en même temps que certaines redevances en poules, pour la somme de 470 (2) florins appelés *Ryders*, le duc conservant la faculté de vendre ou de donner en fief le montant de l'hypothèque. C'était, d'après un compte de 1457 (c'est encore notre receveur qui parle): 6 livres, 7 escalins Tournois, 2 1/2 quarterons *(vierendeelen)* de pain, les quatre valant un escalin de Louvain (3); 16 livres « de payement » et 16 escalins de gros. Cela représentait en total 21 livres, 4 escalins Arthois.

* * *

(1) Notre receveur pourrait se tromper et ce ne serait pas la première fois. Ici me manqueraient des éléments de contrôle.

(2) Plus loin on trouve 170 florins.

(3) Le *quarteron*, quand il désigne un cent d'objets qui se vend au nombre, surtout dans les marchés, se comptait dans beaucoup de lieux pour 26, soit un de plus que le quart de cent, de même que le demi-quarteron était 13 et le cent 104 pièces.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le district de Turnhout n'offre rien de particulier à citer.

* * *

Je viens d'insinuer (je me défends d'y avoir mis l'ombre d'une malice), que le receveur Van Hoorenbeecke pourrait s'être parfois trompé. J'ai noté son exposé, tout en l'amplifiant, la main sur l'inventaire des chartes et privilèges conservés aux archives de notre ville. Voilà pourquoi, quand la chose était nécessaire et possible, cet inventaire a eu la voix prépondérante toutes les fois qu'il s'agissait de dates ou de millésimes.

EDM. GEUDENS.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE

SUR LE

Tableau de la Confrérie de N.-D. du Rosaire

DE VAN DYCK

à l'église de Saint-Dominique, à Palerme

Au cours de l'année 1899, j'ai fait à l'Académie diverses communications sur la vie et l'œuvre d'Antoine Van Dyck. Ces notes étaient le fruit de recherches et d'études poursuivies dans les archives comme dans les collections d'œuvres d'art.

Elles ont aidé à faire la lumière sur une existence d'artiste assez mal connue dans ses détails, encore qu'il s'agisse d'un maître fameux, issu de nos provinces, dont, il est vrai, la carrière s'écoule, en majeure partie, loin du sol natal.

Les informations consignées dans la présente note sont relatives aux années que Van Dyck passa en Italie; elles ont été recueillies dans les archives de Palerme par le professeur Salinas, directeur du musée de cette ville et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

furent publiées, il y a quelques années déjà, mais postérieurement à ma lecture prérappelée, de 1899 (1). Elles méritent, dans tous les cas, d'êtres mieux connues chez nous.

S'il est fréquemment question, chez les biographes de notre illustre compatriote, du séjour de Van Dyck en Sicile et d'une peinture dont il fut chargé par la confrérie du Rosaire, établie en l'église San-Domenico, à Palerme, on peut dire qu'il n'y a pas d'œuvre du peintre plus généralement ignorée. C'est au point qu'on pût l'envisager longtemps comme détruite, les guides du voyageur ne lui consacrant aucune mention expresse. On dit qu'il y a dans l'église San-Domenico des œuvres de tels ou tels artistes, sans plus. Le *Cicerone* de Burchardt passe sous silence l'importante production et si d'autres ouvrages la citent, ils s'abtiennent de la commenter.

Le Dr Bredius fut, je crois, le premier à signaler sa survivance et ce fut avec une véritable joie que j'en trouvai la phototypie dans un des volumes sur Palerme, du Dr Zimmermann, parus chez l'éditeur Seemann, à Leipzig. On en trouve maintenant une photographie au Musée d'Anvers, dans l'œuvre de Van Dyck et M. Max Rooses en a fait l'illustration d'un de ses articles sur les *Années d'étude de Van Dyck*, dans l'*Art flamand et hollandais*, t. VII, p. 1, de l'année 1907.

C'est une œuvre absolument grandiose, que le peintre, n'a surpassée à aucune époque, dans les pages religieuses issues de son pinceau.

On y voit, à la partie supérieure et légèrement en raccourci, la Vierge assise sur un nuage, l'enfant Jésus appuyé sur son genou gauche. Elle est sous une arcade et, tout autour d'elle, voltigent de petits anges apportant des fleurs

(1) *L'Arte*, décembre 1899.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et des rosaires. La Madone, à son tour, semble les passer à saint Dominique, placé au bas de la composition. Autour du bienheureux, sont groupées diverses saintes, dans un agencement harmonieux. Parmi elles se distinguent sainte Rosalie et sainte Catherine de Sienne. Enfin, à l'avant du tableau, un jeune enfant tout nu s'enfuit en se bouchant le nez, ayant, semble-t-il, heurté du pied une tête de mort, vue en perspective, et qui semble devoir s'échapper du cadre. Les figures de saintes sont d'une noblesse, d'une distinction de type et d'attitude, rarement atteintes par les Flamands.

La vaste toile n'a pas cessé d'occuper sa place sur l'autel de la confrérie du Rosaire. C'était, en réalité, un *ex voto* commandé à l'occasion de la peste qui décimait les populations siciliennes. Comme ordonnance générale, elle s'inspire d'une manière non douteuse de la formule du Titien, qu'on nommerait volontiers le régulateur de l'allégorie sacrée. A peine moins que l'Italie même, la Flandre relève de sa loi et l'on peut dire que si Rubens fut chez nous le plus éloquent propagateur de ses principes, Van Dyck mit une ardeur à peine moindre à s'y conformer. A cet égard, rien de plus démonstratif que ses grandes pages religieuses et c'est un des phénomènes les plus singuliers à observer que cette acclimatation rapide et totale, dans nos provinces, d'une forme d'art dont l'origine devait peu à peu s'oblitérer dans les milieux nouveaux où elle grandit et prospéra, mais dont l'exotisme n'est pas à méconnaître.

L'objet de cette lecture n'appelle point un examen détaillé de la magnifique création issue du génie d'un des maîtres de notre pays que les Italiens apprirent à connaître sous les formes les plus attrayantes de son exquise personnalité artistique. Elle comporte simplement un résumé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des quelques informations recueillies à son sujet par M. Salinas et qui, bien que malheureusement assez sommaires, demeurent intéressantes pour la vie de notre grand peintre.

M. Max Rooses en a tiré un passage destiné à prouver que Van Dyck avait quitté l'Italie dans le cours de l'année 1627. Mais certains détails consignés dans la note de M. Salinas — car c'est bien à elle que recourut notre savant confrère, je puis le croire — méritent également d'être repris.

Nous avons sous les yeux le compte extrait des archives de la confrérie du Rosaire, confrérie dite de' Sacchi, relatif au tableau executé par Van Dyck, pour ladite association. Ce compte est du 8 avril 1628.

Il établit ceci, chose déja rapportée par Bellori, que le peintre, surpris par la peste, dut quitter furtivement Palerme; c'est donc à Gênes que fut sinon exécutée, du moins terminée, la toile du *Rosaire*.

Le compte nous apprend qu'il fut payé à Antonio de la Torre, lequel avait avancé à la confrérie la somme requise, 119 onces et 10 grains (l'once sicilienne valait fr. 12.75) en remboursement de ses avances, pour le tableau de Notre-Dame du Saint-Rosaire, « récemment exécuté en la ville de Gênes, par *Ant. van Dick*, *flamand*, — ces mots intercalés dans un vide laissé à cet effet, mais de la même main, semble-t-il, — *Pittore valent homo*, à la demande de la confrérie et *sur l'ordre* dudit *della Torre* ».

Pour la toile de Flandre de 15 palmes sur 10 1/2 . . 3 onces.

A Giovanni Antonio Vertuno, pour la préparation *(imprimatura)* de trois *mano* (assistance?) à ce tableau, 1 once.

A Ger(ard)? flamand, pour prix d'un cadre que le susdit peintre a dit de demander à Gênes. . . . . 24 tari.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour régaler ledit peintre, à Gênes, d'une demi *botte* de vin de Carini, l'ayant d'abord réclamée . . 4 onces 15.

104 onces payées audit peintre pour exécution, conforme au contrat, dressé par le notaire César La Motta (1) . 104, 15 tari.

Pour le transport de l'œuvre de Gênes à Palerme . . 15.

. . . . . .

Pour assurer le tableau de Gênes à Palerme contre tout risque . . . . . 4 onces.

Enfin, on fit à Gênes une caisse du prix de 15 onces.

De cette note résultent les quatre faits suivants: 1°, que le tableau avait été commandé par Antonio della Torre, lequel avait fait l'avance du montant; 2°, qu'il fut peint à Gênes et sur toile de Flandre; 3°, que ce fut à un Flamand qu'on s'adressa pour en confectionner le cadre; enfin, 4°, qu'on prit une assurance contre les risques de mer pour le transport de la peinture.

Etant donnée la pénurie des renseignements que nous possédons sur l'origine et les circonstances de la production des œuvres de l'artiste, les informations recueillies par M. le Prof. Salinas, acquièrent un intérêt tout spécial pour qui s'occupe de l'histoire de Van Dyck.

HENRI HYMANS.

---

(1) M. le prof. Salinas a parcouru les minutes du notaire César La Motta, depuis l'arrivé de Van Dyck à Palerme, jusqu'à la fin de 1628. Il n'a point retrouvé ce contrat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Note

sur quelques vitraux héraldiques

des XVIe et XVIIe siècles

Antérieurement déjà nous avons fourni de nombreux détails biographiques concernant l'échevin d'Anvers, François-Paulin van Brouckhoven. Nous l'avons montré se consacrant à la tâche d'édifier l'histoire de sa famille et récoltant dans ce but les documents les plus disparates. Désireux de rehausser une origine, qui certes était assez ancienne et assez honorable pour ne pas avoir besoin d'être amplifiée par des éléments étrangers, il multiplia les recherches et il prodigua les manifestations héraldiques. Nous l'avons vu faire preuve d'une libéralité inépuisable et offrir, à diverses églises, des reliquaires, des vases sacrés, des ornements sacerdotaux; nous avons décrit les multiples monuments commémoratifs qu'il fit exécuter: pierres tom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bales, épitaphes sculptées, autels ou retables (1). Sur tous ces objets, sur toutes ces œuvres d'art, se retrouvent avec prodigalité les inscriptions, les blasons, les insignes héraldiques, qui doivent transmettre à la postérité le nom du donateur et affirmer l'illustration de sa famille. Dans cet ordre d'idées, il fit également placer dans diverses églises, dans plusieurs couvents, des verrières, non pas historiées, mais portant simplement une inscription commémorative et un blason.

C'était, autrefois, un système assez généralement suivi et dont on retrouve à Anvers plusieurs exemples. Quand quelqu'opulent marchand avait obtenu du souverain un diplôme d'anoblissement, quand quelque descendant de famille patricienne voulait magnifier le rôle de sa maison, il ne donnait pas, à l'une ou l'autre église, un de ces vitraux orné de compositions pieuses ou de scènes religieuses qui servaient à l'ornementation du temple ou à l'édification des fidèles, mais il se bornait à faire placer dans les baies des églises ou des chapelles, dans les fenêtres des réfectoires ou des cloîtres conventuels, une simple verrière portant uniquement des noms, des titres, une date et un blason.

Pour ne citer qu'un exemple, voici entre autres un Anversois, appartenant à une famille distinguée, Henri Ullens, licentié en droits. Il avait été anobli, en 1693, par Charles II, conjointement avec ses frères Jean-Baptiste et François-Godefroid. Par son testament, il avait légué une certaine somme pour faire exécuter des vitraux commémoratifs pour quatre églises. Un de ces vitraux fut placé dans une des

(1) Voyez nos publications antérieures: *Les dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.* — *Le maître-autel du couvent des Annonciades à Tirlemont.* — *Flaminio Garnier et son monument dans l'église du Sablon à Bruxelles.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grandes fenêtres de la chapelle du Saint-Sacrement à la Cathédrale. On n'y peignit qu'un immense blason, surmontant un cartouche, dans lequel était inscrite une inscription. La révolution française le fit disparaître, mais depuis la restauration du culte, une replique moderne l'a remplacé. François-Paulin van Brouckhoven suivit ces errements; toutefois, il eut soin de faire exécuter ces mémoriaux de son vivant et de présider à leur installation.

Pour l'exécution de la plupart de ces verrières, van Brouckhoven s'adressa au même artiste, à Jean de Loose. D'abord vitrier comme son père, celui-ci s'adonna ensuite à la peinture sur verre, et c'est à ce titre qu'il fut reçu comme maître dans la gilde Saint-Luc d'Anvers, pendant l'exercice 1638-1639. Les registres de cette corporation artistique portent, en effet, cette mention: *Joannes de Loose, glaesmaker. Wynmeester* (1). En 1640, il peignit pour l'église Saint-Jacques, à Anvers, une verrière qui existe encore dans la chapelle de la Vierge et qui représente le Christ en croix, accompagné de la Vierge, de saint Jean et de Marie-Madeleine (2). Cette œuvre d'art commémore le souvenir de Jean van Peborch et de sa femme Barbe Gillis. En face de cette chapelle, dans la même église, se remarque aussi une seconde verrière, exécutée en 1653, par de Loose et qui, dans un encadrement, orné de têtes d'anges, porte une inscription rappelant le souvenir d'un Gantois, Jean Martins. D'autre part, Jean de Loose, à diverses reprises, exécuta des travaux dans la Cathédrale. C'est ainsi qu'il restaura le vitrail de l'archiduc Albert, celui de Charles V

(1) *Les liggeren de la gilde Saint-Luc.* Archives de l'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers.

(2) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et d'autres encore. En 1646, il fit recevoir dans la gilde Saint-Luc un élève qui avait nom Gérard Wauters, et d'autre part, il eut un fils, appelé aussi Jean, qui suivit ses leçons et continua son œuvre.

On voit donc que l'échevin van Brouckhoven, en s'adressant pour ses commandes de vitraux à Jean de Loose, avait choisi un artiste de réelle valeur. Faut-il lui attribuer la première œuvre dont nous trouvons trace dans nos documents d'archives? C'est fort possible, et même probable, quoiqu'il n'en soit pas fait mention précise dans nos documents. Il est vrai que van Brouckhoven n'avait pas directement commandé le vitrail, mais il avait permis aux religieuses du couvent des Facons de lui en offrir un, c'est-à-dire d'en placer un dans leur cloître et de l'orner de ses blason et quartiers. Il nous faut pourtant ajouter que, le travail achevé, l'échevin crut de son devoir de remettre aux religieuses une somme d'argent représentant la valeur du vitrail. Ce n'était donc pas une commande directe, du moins pas en apparence.

Les religieuses Falcontinnes, qui portaient ce nom parce qu'après divers avatars, elles s'étaient définitivement établies, au xve siècle, dans une propriété qui s'appelait *Falconsbroek*, du nom d'un de ses premiers propriétaires, Falco de Lampage, avaient accepté la règle de saint Augustin et, à la même époque, se soumirent à l'obédience du Chapitre de Windesheim. Elles avaient construit un couvent et une opulente chapelle, mais le 6 août 1668, à la suite d'un violent incendie, une partie des bâtiments conventuels et maintes œuvres d'art furent détruits par le feu. C'est lors de la reconstruction du monastère, que dans l'une des fenêtres du cloitre, fut placée une verrière portant le blason de François-Paulin van Brouckhoven.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Celui-ci, avec la minutie qui le caractérisait, minutie qu'il faut bénir, puisqu'elle nous a permis de conserver le souvenir exact de tant de faits artistiques locaux, a scrupuleusement tenu compte de la donation qu'il fit à cette occasion. Comme toujours, il a, à ce sujet, composé un intéressant dossier (1). Sur la couverture, il inscrivit ce titre:

Ghelas oft venster
met
getimbreerde wapen
van
JON^r FRANCHOIS PAULIN VAN BROUCKHOVEN
Schepen der stadt van Antwerpen
int groot, int' midden geschildert
staende
in den nieuwen pandt (naer t'afbranden
des cloosters op smaendach 6 Augusti 1668)
opgemetst
int' clooster vande nonnen
genaempt te Facons, binnen Antwerpen
gestelt in den iaere 1670.

Suit ensuite la relation des circonstances qui ont amené la pose du vitrail, la description de celui-ci et la mention du payement fait aux religieuses. Voici ce texte:

Anno 1671. Lunae 27 Apr.

Alsoo het clooster vande nonnen de FACONS genoempt binnen dese stadt Antwerpen, op 's maendachs den 6 augusti anno 1668,

(1) Ces documents manuscrits, comme tous ceux que nous citerons au cours de cette étude, font partie de nos archives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

door eenen grouwelycken brandt voort meesten deel was verghaen, ende dat sy daer naer wederom beghonst hebbende te bouwen, hebben eenen nieuwen schoonen pandt opgebouwt, waer inne syn staende diversche vensters ende ghelasen, soo ist dat ick inden vorleden iaere hun hebbe gepermitteert te laeten schilderen myne wapen in een van de selvē ghelasen. Welcken volghens alsoe sy de selve hebben gestelt met helm eñ feuillagie, mitsgaeders d'inscriptie JON^r FRANCHOIS PAULIN VAN BROUCKHOVEN, SCHEPEN DESER STADT, ende met vier quartieren · BROUCKHOVEN, HORENBEECK, DE BERTI ende BOISSCHOT, alles in redelycke grootte, ende dat in die zyde vanden pandt waer langhs de religieusen rechtwaerts doorgaende ter choor syn inghaende, bovenñ de deure oft poorte staende inde selven pandt, waer langhs men gaet in sekeren hoff oft groote pletse geleghen achter henne kercke, staende myne wapen opt ghelas tusschen twee gelasen van henne paters oft religieusen van Roijclooster, tot welck myn ghelas sy alles soo van schilderen als vant' wit ghelas ēn ysere geerden hadden besorght ende becosticht. Soo ist dat ick op smaendachs 27 april des naernoens anno 1671, tot vergeldinghe eñ recompense van dien, hebbe gegeven aen Joē de Mera, religieuse ende procuratersse van tselve clooster (present aldaer myne vroū moeder met ma sœur van Novion) de somme van seven en twintich guldens, in neghen heele ducatons in specie, à ladvenant van 48 gl. die ick verstande dat andere persoonen hadden gegeven voor een ghelas vande grootste soorte, synde het myn naer propositie maer halff soo groot oft leegh comende midts het boven de deur staet, compt dus alhier. . 27 gl.—0 st.

Puis, tenant peut-être à se justifier vis-à-vis de ses proches ou de ses héritiers, van Brouckhoven, comme il le fit du reste ailleurs, eut soin d'indiquer la source dans laquelle il puisait ces 27 florins. Il n'eut garde pour faire cette libéralité d'entamer son capital; c'est grâce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au montant de ses émoluments d'échevin de la ville, qu'il put faire preuve de pareille générosité. Il l'affirme en post-scriptum:

Nota: Solutum ex meo, de emolumentis quinti anni scabinatus prout notatum in libello sive memoriali de expensis contradicta emolumenta factis, sub. num. 4to.

On retrouve trace de ce vitrail dans les anciens recueils qui décrivent le couvent des Facons. Et c'est d'après l'un de ceux-ci, qu'il en a été fait mention dans les *Inscriptions funéraires et monumentales de la Province d'Anvers* (1). L'inscription porte;

JONC = HEER FRANCHOIS PAULIN
VAN BROUCK = HOVEN SCHEPEN
DESER STADT
A° 16 70

Elle est surmontée, si tant est que sa transcription est exacte, du blason des van Brouckhoven, encadré de lambrequins, surmonté d'un casque couronné, et des trois fanions formant le heaume. Autour sont placés les quatre quartiers: Brouckhoven-Horenbeeck-de Berti-Boisschot. Les deux vitraux voisins, dont il est fait mention dans la note de van Brouckhoven, sont ceux du prieur Laurent Stroobant et du prieur Christophe Caers.

Mais l'année suivante, il fut question d'un travail plus important. Van Brouckhoven fit cette fois don de cinq vitraux au Serment des escrimeurs. Il les commanda directement

(1) Vol. IV, f° 333.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au peintre de Loose, et les fit placer dans les fenêtres de la salle de réception et de la salle d'escrime du local de la gilde, situé à proximité des remparts de la ville, près de l'église Saint-Georges. Dans ces verrières fut rappelé, non seulement le souvenir du donateur, mais encore celui de son père, Chrétien van Brouckhoven, et de son frère Edouard van Brouckhoven, dit de Berti, qui fut bourgmestre d'Anvers. Voici le titre de la notice que van Brouckhoven consacra à la commémoration de ce don:

Quittancie gñael
van
JOANNES DE LOOSE
GHELAESEN SCHILDER
over
het schilderen van verscheyde gelasen vensters
tsamen ten ghetalle van vyff
inhoudende
de wapenen ende quartieren met naemen
ende inscriptie daer onder
soo van my als erff hooftman der schermers ghulde
als van Jon^r Eduardo van Brouckhoven heere van Novion
mynen broeder, stadthouder der voors gulde
ende oock van wylen onser Heer vader
staende alles
op het groot schermers huys aen St Joris kercke
soo op de groote camer oft sallet, als op de camer daer vore
synde de scherm schole

—

ANNO 1671

—

Non nobis Dñi, non nobis, sed nomini tuo da gloriam. — Laus Deo.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces vitraux coûtèrent 34 florins et 16 sous, sans compter une somme de 12 florins qui fut payée au vitrier pour livraison de l'armature et du verre blanc. Les quittances originales de l'artiste vont nous fournir quelques détails au sujet de ce travail.

Nous les reproduisons textuellement telles qu'elles ont été conservées dans notre dossier :

Anno 1671

Ghelasen schilder woonachtich in de renderstraet tegen over de herberghe Parys.

—

A° 1671. In den eersten geschildert voor men heer den schepenen Broeckhoven als eerfhoofman van de schermisgulde een gelas met syne waepene ende vier qaertieren op de camer van het groot schermers huys ende noch een gelas op de selve camer met de waepenen ende coortieren van synen broeder joncker Eduwaerdi van Broeckhove als stadthouder der selve gulde beyde onttrent sincxen leest leden waer voor comt samen à 9 guldens 12 stuyvers per vensters . . . . . 19 gl.—4 st.

Item noch geschildert een gelas met vier qaertieren vanden voorschreven heere Eerf hooftman staende op de scherm schoole comt 9.12 stuyvers . . . . . 9 gl.—12 st.

Item voor et schilderen van twee rondelen in twee vensters op de scherm schoele in deene de waepen van joncker Christiaen synen vader ende in dander van joncker Eduwaerdi synen broeder nu ontrent een maent geleden. Comt samen.

Soma in geheel 34 gl. 16 st. . . . . 6 gl.—0.

Ce compte est écrit de la main de l'artiste. L'échevin van Brouckhoven rédige lui-même la quittance suivante qu'il fait signer par de Loose :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vide quitt: gñalem in folio huic annexo, seu altera medietato huis folii.

—

Quittancie gnāel.

Ick dese ondert. bekenne midts desen door jonr̄ Franchois Paulin van Brouckhoven dienende schepen deser stadt voldaen te syn vande geheele hier neffens staende rekeninghe, waer mee bekenne te syn voldaen van alles tot alles tot op heden date desers, soo van hem als van synen broeder jonr Eduardo de Brouckhoven, hebbende als nu ontfangen de soē van vier-endertich gūld sesthien stuȳ voor dew̄ gelovē de new̄ gelasen staende op de camer van 't groot schermers huys op de hoff by St Joris kercke alhier te herschilderen van hooghe coleur soe wanneer ditto jonr̄ gelieven, der tvoir̄ coñd in Antwerpen desen 16 Decembris anno 1671, dico XVI eenen tsewentich,

Sa 34-16 st. By my Joannes de Loose.

Voici maintenant, à titre d'exemple, le compte et la quittance du vitrier:

ANNO 1671. SCHERMERS CAMER. GHELAESEN MAECKER INT KIPDORP NAEST St NICOLAES.

—

†

1671 den 15 mey — hebbe ick Geerart Moens voor jonck heer van Broeckhoven ende hoft man van de schermers guldens op den hof op de beste camer ende op de schoel gemaeckt dry nie gelaesen elck 12 1/2 voeten tot 5 stuyvers de voet . . 9— 7 1/2

noch verloeydt 2 gelaesen elck 12 1/2 voeten . 2—10 —

daer toegedaen 2 rondellen ende 2 groet stuecken 1— 4 —

daer in gedaen 19 roiyten . . . . 0—19 —

voor beseten . . . . . 0—12 —

Soma 14 gul. 12 st. 1/2

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Van Brouckhoven n'accepta pas ce compte sans marchander, comme le prouvent la quittance et surtout les annotations rectificatives suivantes, dont il fit suivre chacun des postes:

Salvo a 4 1/2 st. par voet, facit op 12 voeten, den gelas 2—14 st. voor de dry 8—2 st. — salvo a 1 1/4 st. par voet, fecit autem a 2 st. dus 1—16 st. — salvo 1 gl. — nihil solvitur.

Voici maintenant la quittance:

Quittancie gnāel

Ick ondert. bekenne van dese bovenstaende rekeninghe bedonghen ende veraccordeert op twelff guldens met myn advoij, door joñr Franchois Paulin van Brouckhoven schepen deser stadt te syn voldaen, ende daer mede van alles tot alles tot op heden den vyffentwintichste dach januari des iaers XVI ende twee en tseventich, des toircond in Antwerpen.

Sa 12 guldens. Geerart Moens.

Le serment des escrimeurs ne datait que de la fin du xve siècle. Son local de l'ancienne porte Saint-Georges a disparu, et des vitraux donnés par van Brouckhoven, qui était prévôt de cette gilde, il ne reste plus trace. Ni les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, ni GÉNARD, dans son *Armorial des institutions communales d'Anvers*, n'en font mention.

François-Paulin van Brouckhoven continuait dans l'entretemps le cycle de ses libéralités et, pendant le cours de l'année 1671, il faisait don d'une verrière, évidemment armoriée, à la chapelle Notre-Dame, de la rue de l'Empereur. Nous consulterons encore une fois le dossier qui est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

consacré à cette nouvelle libéralité. Le titre de ce document nous fournira tous les renseignements désirés. En voici la reproduction:

Een groot wit ghelas
int midden
vañ tselvē staende myne getimbreerde wapen
ende inscriptie in deser
maniere
JONC-HEER FRANCHOIS PAULIN
VAN BROUCKHOVEN SCHEPENE DESER
16- STADT 71.
met vier quartieren ieder met synen naem daer onder
by my vereert
in onse Lieve Vrouwe Cappelle inde Keyserstraet
geheeten de Droogscherders cappelle
tot Antwerpen
ende staet boven den bichtstoel naer den bleyckhof toe tusschen het gelas vañ Hr Gabriel Dyck licentiaet inde H. Godtheyt en canonick van St Jacob alhier (het welck is het eersten gelas naest des aultaer op de rechte syde) ende tusschen het ghelas vañ Hr Franchois Nieles priester S. T. B. twelck is het derden, synde myn ghelas het tweede.

—

Ad majorem Dei, et Virginis Matris gloriam.
Durate.

—

Le coût de ce vitrail se monta à 21 florins et 10 sous, et sa confection fut encore une fois confiée au peintre Jean de Loose. La quittance relative à ce payement est conçue comme suit:

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Anno 1672.

(Ghelaesen schilder woonende op de Lombaerde vest int' achterhuys vañ witte lelie.)

Quittancie.

Ontfanghen by my dese onderteeckent door jon^r Franchois Paulin van Brouckhoven, oudt schepen deser stadt, de somme van eenen twintich guld. eñ thien st. over ende in voldoeninghe van tschilderen van syne wapen in 't groot, metten helm, fuellagie, croone eñ standaerts daer boven op, ende de inscriptie daer onder staende inhoudende den naem van ditto jon^r metten date vant' iaer 1671. Item van syne vier quartieren op ieder hoeck een ieder met den naem daer onder, alles by my geschildert op ghelas, staende inde cappelle van Onse Lieve vrouwe inde Keyserstraet alhier, geheeten den drooghscheerders cappelle, bovē den biechtstoel naer den bleyckhoff toe, waervan midts desen bekenne te syn voldaen, des toircond in Antwerpen desen tweeden dach in September des iaers XVI^c ende twee en tseventich.

Joannes de Loose.

Dico S^a 21—10 st.

Pour la partie non peinte du vitrail, van Brouckhoven s'adressa cette fois au vitrier Abraham Rombouts. Voici compte et quittance de ce dernier:

Anno 1672. (Ghelasen maecker woonende inde Keyser straet op den hoeck vañ Cappelstraet.)

Ano 1671. In Augustes vor men heer Brockhovēn in het cappelken inde Keyser straet gemaeckt een nief form die 24 gelasen mete samen hondert 44 voeten tot 4 1/2 st., is . . . 32— 8

en de herzet en meten 36 voeten tot 4 1/2 st. . 8— 2

de somm bedraght gul. 40 — 10

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quittancie.

Ic hondersevēn bekenen mit desen door menher Brouckhoven te syn voldaen van dese mynen boven staende rekenigge op heden de 25 Augugusten in het iaer 1672.

Abraham Rombūts.

Sª 40 – 10 st.

Pour parfaire le travail, il fallait encore s'adresser à un forgeron, chargé de confectionner l'armature du vitrail. Van Brouckhoven nous en parle dans le compte résumé qu'il inscrivit à la suite des quittances ci-dessus. Il nous prouve, de plus, qu'il réussit encore une fois à produire des réclamations dans le but d'obtenir des réductions de prix. Cette note ne manque pas de piquant; qu'on en juge:

Alsoo int fellen van tselve ghelas vier niewe ysere geendekens moesten worden ghemaeckt, gecrompt a ladvenant de wapens int geschildert ghelas, soo ist dat ick op dynsdach den 16 Augusti A° 1672 daer vore aen Franchois Moucy sloetmaecker inde Jan van Lier straete woonachtich hebbe betaelt 14 stuyvers, ex emolumentis 6ti anni scabinatus, prout notatum in memoriali sub n° 5to.

—

Nota. Bedonghen eñ betaelt met 37—10 st. dus afgedonghen 3 gl. ter saecken van tghene by gissinghe inde harcquetten (tghene syn de gelasen om hoogh tusschen de crollen vant steen werck commende) te vele was gereckent. Solutum ex emolumentis 6ti anni scabinatus, prout in memoriali sub n° 5to notatum.

—

Nota.

Somma cost my dit ghelas als volgt:

Nota. De wapen alleen geschildert synde is metende 13 voeten

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aen gelasenmaecker voort
ghelas . . . . 37—10 st.
aenden sloetmaecker
voor yseregeerden 0—14 st.
aen den ghelasen
schilder. . . . 21—10 st.
Sª totalis 59—14 st.

ende is groot ieder quartier eenen voet. Gerekent ieder voet van wapen a 26 st. compt 16—18 st. voor de 13 voeten ende ieder quartier a 1—3 st. facit voor de vier 4—12 st. dus samen 21—10 st.

Betaalt aen gelaesen schilder in 6 heele en 2 halven ducatons in specie met 4 stootens ex meo, de emolumentis 6ᵗᵗ anni scabinatus prout notatum in memoriali sub nº 5ᵗᵒ.

En vérité, nous avons à faire à un véritable compte d'épicier, et des commandes d'œuvres d'art méritaient d'être traitées avec un peu plus de respect.

La jolie chapelle que nos pères appelaient *de Droogscheerderskapel*, fut érigée pendant les premières années du XVIᵉ siècle, par la corporation des foulons qui possédait en cet endroit un hospice destiné à loger ses membres indigents. La révolution française qui confisqua et vendit cette propriété, dispersa bon nombre des œuvres d'art qui l'ornaient. C'est à cette époque que disparut le vitrail placé par l'échevin van Brouckhoven. Le bâtiment lui-même, spécimen précieux d'architecture ogivale, a pu heureusement être conservé. Cette chapelle appartient aujourd'hui aux Pères blancs, missionnaires d'Afrique.

Vers la même époque, ce fut l'abbaye de Saint-Sauveur, qui bénéficia d'un nouveau don de François-Paulin van Brouckhoven. Il chargea, en effet, en 1672, le peintre Jean de Loose, de placer un vitrail pour son compte dans le chœur de la chapelle conventuelle. Le donateur nous a conservé les détails de cette commande. Il la spécifie en ces termes:

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nieuwe ghelase venster
(alles vierkantighe cleyne ruyten
int' midden de wapen van Jon^r Franchois
Paulin van Brouckhoven schepen der stadt
Antwerpen
geschildert in een comparequement oft steenwerck
met eenen gecroonden helm, daer boven de standaerts
ende onder den schilt, in plaetse van den naem
oft inscriptie, een billiet met dit syn devis
Perfer et obdura.)
By den selven jon^r van Brouckhoven
vereert ende gegeven ter eeren
Godts ende van de 36 heylighen wiens notable reliquien
aldaer worden geviert (in een besonder broederschap
op den eersten Sondach in Augusto ingestelt, waer
van hy is gecosen tot superintendent. Anno
1672
Inde kercke der abdye van St Salvator der ordre
van Cisteaux, fondatie van H^r Peeter Pots wylen
binnen
Antwerpen.
Welck ghelas is staende inde choor der voorgemelde kercke
neffens den Hooghen aultaer op de slincke syde
ende is op de rechte syde staende in een gelyck nieuw gelas
de wapen van H^r Franciscus Diricx, tegenwoordighe
prelaet der selver abdye.

Le peintre-verrier de Loose, comme pour des précédents travaux, signa une quittance qu'avait rédigée l'échevin van Brouckhoven et qui était conçue comme suit:

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quittancie.

Ontfanghen by my den ondert. door Jon^r Franchois Paulin van Brouckhoven, oudt schepen deser stadt de somme van negenthien gulden eenen st. ter saecken ende in voldoeninghe van mynen loon over het schilderen van syne wapen metten helm, croone, standaerden eñ feullagie, onder het devis PERFER ET OBDURA, sonder naem oft inscriptie, staende alles in een groot steenwerck oft geschildert comparcquement, metende 14 voeten, gestelt corts voor den eersten sondach in Augusto lestleden int midden van een gelas door ditto Jon^r vereert in de choor vande kercke der abdye van St Salvator, die die men noempt Peeter Pots binnen dese stadt, op de slincke syde vanden hooghen aultaer, staende die vanden tegenwoordighe H^r prelaet Franciscus Diericx in een gelyck geschildert comparcquement in dandere venster op de rechte syde vanden selven hooghen aultaer oock sonder inscriptie met een devies, waer mede van dito Jon^r bekenne te syn voldaen van alles tot alles tot op heden den ellfsten octobris anno XVI^c ende twee en tseventich, des toircond' in Antwerpen.

S^a 19—1 st. Joannes de Loose.

Le fond du vitrail, le verre unicolore, fut livré par le vitrier Jean van Campenhout, *ghelaesen maecker woonende op de facons pleyn*. Il lui fut payé pour cette livraison 23 florins et 8 sous, comme en témoigne la quittance suivante:

Ick dese ondert. bekenne midts desen ontfanghen te hebben vyt handen van Jon^r Franchois Paulin van Brouckhoven oudt schepen deser stadt, de somme van dry en twintich guldens ende acht st. over ende in voldoeninghe van een gelase venster van cleyne vierkante ruyten (waer inne int' midden is staende des voors. Jon^rs wapen geschildert in een steen werck oft comparcquement) by

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

my gemaeckt ende gestelt int beginsel vande voorleden maendt Augusti oft daer ontrent, inde choor op de slincke syde vanden hooghen aultaer inde kercke der abdye van St Salvator, binnen dese stadt, geheeten fondatie van Peeter Pots, metende tselve ghelas in alles 93 1/2 voeten, a ladvenant van vyff st. per voet, waer mede van ditto Jon^r van Brouckhoven bekenne te syn van alles tot op heden den derthienden Septembris des iaers XVI^c en twee entseventich, des toircond. in Antwerpen.

Kenne betalt te syn.

S^a 23—8 st. By my Jan van Campenhout.

Quant au ferronnier qui fournit l'armature du vitrail, ce fut un nommé François Le Clercq, *sloetmaeker inde Haire-straet*. Les détails de son compte permettent de compléter l'aspect du vitrail :

1672. Den 28 Julus voor het gelaes van men heer Brockhoven inden koer te Peerepoes kerck in den eersten gemaekt 44 voeten groeten gelasen gerden van het hout eyser tot 1 stuy. de voet is half gelt comt . . . . . gul. 2— 4

noch gemackt 74 voeten in ēn gelasen gerden tot 2 stux de voeten . . . . . 7— 8

noch gemackt 12 voeten crommen gerden aen het geschildert gelas van men heer tot 3 stuy. de voet comt . . . . . gul. 1—16

noch gemackt 50 spieen aén het selven gelaes tot een halfblanck het stuck comt . . . gul. —18 3/4

noch gemackt 40 platen tot het selven gelaes tot een blanck het stuck comt . . . gul. 1—10

noch gemackt 4 crammen aen een eyseren raem met 4 gerden met eyser comt . . gul. 1— 6

Somma gul. 15— 2 3/4

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ick ondert. bekenne van dese geheele bovenstaende rekeninghe door Jon^r van Brouckhoven oudt schepen deser stadt te syn voldaen en daer mede van alles tot alles tot op heden den 6 Octob. A° 1672 synde dese reke gemodereert op twelf guld. eens des toircond in Antwerpen.

Francois Le Clercq
woondt in haerestraet voor aen by de hoochstraet.

C'était chez l'échevin van Brouckhoven un système; il ne pouvait pas payer un compte sans marchander et il finissait toujours par obtenir, sous un prétexte quelconque, des réductions. Il agit de cette manière auprès du vitrier; il eut le même succès chez le forgeron. Il l'avoue, du reste, dans cette note:

Sloetmaecker, inde hairenstraet by de hooghstraet
Jovis 6 Octob. A° 1672

Hebbe ick corts naer den noen, in onse voorsallet, betaelt aen Franchois Le Clercq, sloetmaecker woonende inde haire straet, de somme van twelff guldens eens, in vyff heele patagons in specie, over gelevert yserwerck tot de voors. venster in de choor vande kercke der abdye van St Salvator geheeten Pieter Pots, volgens syne rekeninghe hier annex by hem begroot op 15—2 3/4 st. ende by my met syn advoy gemodereert eñ betaelt met 12 guld. volgens syne gñale quittancie daer onder staende.

S^a 12—0 st.

(Solutum ex emolumentis septimi anni scabinatus qui incipit 1ª maii 1671 et explicit 1ª maii 1672 aen gelaesemaecker betaelt in 7 ducatons eñ eenen patagon in specie ende in 5 patagons aenden sloetmaecker.)

Enfin, une note récapitulative fixe la valeur totale du vitrail;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nota
Oncosten van dit ghelas
Betaelt

aen den gelasen maecker	23—8 st.
aen den sloetmaecker	12—0 st.
aen gelasen schilder	19—1 st.
Dus	
Sª totalis, cost my dit gegeven ghelas . . .	54—9 st.

(Betaelt ex emolumentis 7mi anni scabinatus in 6 ducatons eñ 7 dry st. penñ. ita notatum in memoriali sub nº 6to actum corts naer den noen 11 octob. in onse salet.

Le mémorial de François-Paulin van Brouckhoven est le seul document dans lequel nous pouvons puiser quelques renseignements relatifs aux vitraux de l'église de l'abbaye Saint-Sauveur ou Pierre Pot. Le Roy, dans son *Théâtre Sacré du Brabant*, n'en parle pas, et le receuil des *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, ne décrit aucun vitrail de cette abbaye.

Notre notice nous apprend, que dans cette pieuse maison, le premier dimanche du mois d'août 1672, fut installée une confrérie érigée en l'honneur des XXXVI saints, dont le culte devait être si populaire à Anvers et se perpétuer jusqu'à nos jours. Les reliques furent transportées plus tard dans l'église Saint-André, où elles sont conservées dans une châsse de grandes dimensions, qui annuellement, est portée avec une solennité extraordinaire dans la procession paroissiale.

Diricxsens mentionne simplement l'érection de la confrérie, en 1671, *sub invocatione Sanctorum Benedicti abbatis, Mauri et Placidi discipulorum ejus et Lutgardis virginis cisterciensis et aliorum sanctorum, quarum reliquiae (ut*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pie creditur) in dicta ecclesia conservantur (1). Cette association pieuse avait, en effet, été enrichie de privilèges spéciaux, par bref du 26 juin 1671, par le pape Clément X. A la suite de cet acte, l'évêque d'Anvers, Ambroise Capello, par lettre du 24 octobre de la même année, approuva l'érection de la confrérie. Dans une brochure qui fut publiée à Anvers en 1901, et qui n'est qu'une copie d'un travail que fit éditer, en 1846 (2), le curé Visschers, il est dit que les premiers dignitaires de la confrérie furent choisis le 1r novembre 1674, que le protecteur laïque en était Jean-Baptiste van Hoorenbeke, chevalier et receveur des domaines, et le préfet van Brouckhoven. Celui-ci aurait été remplacé, l'année suivante, dans cette charge, par le secrétaire de la ville, Eugène van Valckenisse. Or, nous voyons par notre document, rédigé en 1672, qu'en cette année déjà, François-Paulin van Brouckhoven s'intitulait *superintendent*, sans doute préfet, de la confrérie. Il est peu probable, du reste, que celle-ci, depuis sa fondation en 1671 et son installation solennelle en 1672, serait restée sans direction jusqu'en 1674.

Le vitrail voisin de celui de van Brouckhoven était, nous l'avons vu, orné du blason de l'abbé de Saint-Sauveur, François Diricx. C'est lui qui est l'auteur du premier ouvrage qui fut publié en 1674, en l'honneur des pieuses reliques que conservait son abbaye; il est intitulé: *Fides et traditio sacrarum reliquiarum XXXVI eminentium Sanctorum quae*

(1) ***Antverpia** Christo nascens et crescens*, VII.

(2) ***Geschiedenis van de reliquien** der XXXVI uitmuntende Heiligen in **Sint-Andrieskerk te Antwerpen***, enz. Antwerpen, 1902. — ***Geschiedkundig verhael van de reliquien** der uitmuntende Heiligen in **Sint-Andrieskerk te Antwerpen***, enz. Antwerpen, 1846.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

publicae Christi fidelium venerationi exponentur in ecclesia S. Salvatoris Antverpiae. C'est dans ce livre que les auteurs subséquents ont puisé les renseignements historiques relatifs au culte des reliques des XXXVI saints dans l'abbaye Pierre Pot.

Simultanément, pendant la même année 1672, deux nouveaux vitraux étaient placés dans le cloître du couvent des Carmes, le premier en l'honneur de François-Paulin van Brouckhoven, le second en celui de son frère Edouard van Brouckhoven, doyen de la halle aux draps. Cette fois, ce ne fut plus à de Loose que furent commandées ces verrières; elles furent exécutées par un frère-lai du couvent; mais on ne nous donne malheureusement pas son nom. Van Brouckhoven paya ces œuvres d'art respectivement 48 et 18 florins. Pour les décrire, nous aurons encore une fois recours au dossier que le donateur a eu soin de colliger. En voici d'abord le titre:

Eene groote ghelase venster
by jon^r van Brouckhoven met syne wapen daerinne vereert
in den nieuwen pandt vande
Eerw. paters Carmeliten ons Lieve Vre broeders
innecomende langhs het groot nieuw
spreeck-huys neffens de kerckdeure staende
in den grooten ghevel hender kercke
binnen Antwerpen

—

Anno 1672.

—

Item alnoch een ander ghelas inden selven pandt
vereert
by die van laekenhalle deser stadt met henne wapens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

waer onder staet die van jon^r Eduardo de Brouckhoven dienende schepen ghenaempt ouderman ter selve halle eodem anno 1672.

Voici maintenant les détails plus précis qui se rapportent à chacune de ces œuvres:

Anno 1673. In Antwerpen.

Op heden des saterdachs naer noen den 14 januarii anno 1673 hebbe ick binnen het clooster der P. P. Carmeliten genoempt Onse Lieve Vr̄e broeders binnen Antwerpen, inde camer op de pletse daer de effigies hangen vande priors gegeven aen P. Hyacinthus a passione Domini, tegenwordich prior, present P. lector, de somme van achtenveertich guldens in 16 geheele ducatons in specie ende dat ter saecken ende in voldoeninghe vañ een ghelas oft venster, int' eynde vanden voorleden iaere by my aen t'selve convent, in hennen nieuwen pandt vereert, waerinne sy door eenen van henne leeckenbroeders hebben doen schilderen myne wapen met helm ende feullagie; synde de selve venster eene vande grootste soorte staende oft commende naer de syde toe van de kercke. Wesende die derde soo wanneer men langhs het nieu· spreeckhuys innecompt, te weten de venster oft ghelas met de wapens inne vande stadt eñ marcquisaet van Antpeñ by myne H. H. vant' Magrāt vereert de eerste; het ghene vanden H^r oudt borghermr̄ van den Cruyce de tweede; het myn (Francisco Paulino de Brouckhoven) de derde; ende dat van jon^r Alexander della Faille met joē N. van Breuseghem syne huysvr̄ de vierde, etc.

S^a 48 guld.

—

Anno 1672.

Alsoo inden iaere 1672 de sesse oudermans vande laeckenhalle deser stadt van Antwerpen, inden nieuwen pandt vande paters

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Onse Lieve Vrouwe broeders der selver stadt hebben te saemen vereert een ghelas oft venster vande grootste soorte, ter syderwaerts toe vande kercke staende met ieder syne wapen daer inne: ende alsoo mynen broeder jon^r Eduardo de Brouckhoven onder deselve oudermans oft schepenen is den oudsten op eenen naer, soo ist dat syne wapen met helm eñ feullagie gecarteleert met Berti, eñ die van Alberti graven van Certaldo sur le tout, is staende de opperste op de slincke syde: staende dit ghelas het leste inden rangh daer myne wapen (als hier neffens vermelt is) staet de derde, ende staet dit ghelas teghens den ouden bouw aen: waer voor ieder vande voors. sesse oudermans hebben aenden P. procurator, die cappelaen is, op de halle, vereert hen iaer tabbaert laecken de anno 1672: beloopende voor ieder 18 guldens. Alsoo by den voors. convente genoten.

S^a 18 guld.

Ad maiorem Dei, Deiparaeq Sacri Scapularis
praesidis honorem ac gloriam.

Nota: Solutum ex emolumentis septimi anni Scabinatus, prout in memoriali sive notitia sub N° 6to concernente universa quae ex dicti anni emolumentis pro me expendi.

Le couvent des Grands Carmes ou carmes chaussés, ou mieux encore, comme on les appelait communement à Anvers, *de Lieve Vrouwe broeders*, s'élevait au centre de la ville, en un vaste terrain avec issues à la place de Meir et dans la rue des Tanneurs. On a conservé la description des nombreux monuments qui enrichissaient son église. Celle-ci renfermait aussi de multiples vitraux, parmi lesquels il y en avait plusieurs semblables à ceux dont il est question dans nos documents et qui furent peints par Abraham van Diepenbeeck. Malheureusement, aucune mention n'est faite des vitraux du cloitre. Celui-ci fut, en effet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

achevé en 1671, comme l'atteste une chronique du couvent: *Protractus fuit novis ambitus a porta usque ad claustra conventus* (1). La reconstruction du cloître et le placement des vitraux armoriés dont van Brouckhoven nous fournit une nomenclature, eut pour regrettable résultat de faire disparaître les précieuses verrières historiées qui meublaient toutes les fenêtres de l'ancien cloître et qui dataient de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.

L'échevin van Brouckhoven était aussi tuteur séculier du couvent des Sœurs blanches. C'est en cette qualité qu'il enrichit la chapelle de leur couvent de deux vitraux, appartenant au même modèle que tous ceux que nous avons déjà rappelés. L'un était en som nom et l'autre en celui de son frère Edouard van Brouckhoven. Le dossier de cette donation est des plus complets. En voici d'abord le titre:

Twee ghelasen
in de kercke vande Witte Susters
tot
Antwerpen
staende boven op de choor van de religieusen
synde van ieder syde het eersten ghelas naer den
hooghen aultaer toe, ende staet in de venster
op de rechte syde geschildert opt' ghelas de wapen
van
Jonc-heer Franchois Paulin van Brouckhoven
schepen deser stadt ende momboir van 'tselve convent
recht tegens over inde venster op de slincke zyde
staet geschildert int' gelas de wapen van

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jonc-heer Eduardo de Brouckhoven heere
van Novion, etc.
gecarteleert met Berti au 2 et 3e Alberti conti de Certaldo sur le tout.
Beyde met henne helmen, cimier, feullagie, ende
een billiet met den naeme in, ende daer onder den
van' iaer 1673.

—

Mense Augusto
et Septembri
respective.

—

Ad maiorem Dei et Stae Mariae Magdalenae
gloriam.

C'est le peintre de Loose qui, encore une fois, fut chargé d'exécuter ce nouveau travail. Par contre, les vitrier et forgeron étaient nouveaux venus. Il est assez piquant de remarquer, que pour chacun des vitraux, pour les travaux secondaires, van Brouckhoven s'adressa à d'autres artisans. Le fait ne doit pas surprendre, car il est probable que ceux qui avaient exécuté le travail, forcés sous les prétextes les plus spécieux d'accepter une forte réduction du montant de leurs factures, étaient peu tentés de renouveler pareille aventure. Van Brouckhoven ne se fit du reste pas faute de renouveler ces pratiques à l'occasion de l'exécution des vitraux des Sœurs blanches.

Nous reproduirons d'abord les quittances qui se rapportent à ce travail:

Ghelaesen schilder wondt nu inde Camerstraet over de Pantstraet.
Anno 1673. Quittancie.
Ick dese ondert. bekenne midts desen ontfanghen te hebben door

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quittancie.

Ick dese onderts: bekenne midts desen ontfanghen te hebben door Jonr: van Brouckhouen, Schepene deser Stadt, de somme van seuen guld: en dertsien sts: in voldoeninghe van de schilderloon verdient int' schilderen van de wapen van ditto' (me alsant

Vostre seruiteur
Jan de Caumon

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jon^r van Brouckhoven, schepen deser stadt, de somme van seven guld. en derthien st. in voldoeninghe vande schilderloon verdient int 'schilderen vande wapen van ditto H^r schepene, eñ van synen broeder Jon^r Eduardo de Brouckhoven, met helmen, feullagien eñ het schrift in een billiet onder elcke wapene, staende op de gelasen in twee vensters op de choor vañ witte susters binnen dese stadt, waer mede van ditto Jon^r van Brouckhoven mede betaelende voor synen broeder, bekenne midts desen te syn voldaen van alles tot alles tot op heden den vierden dach in Decembri des iaers XVI^c dryentseventich, toircond in Antpeñ.

S^a 7—13 st. By my Joannes de Loose.

(Solutum ex emolumentis septimi anni scabinatus, prout in memoriali sub n° 6to).

—

Anno 1673. Twee ghelaesen in de choor vañ witte susters tot Antwerpen.

(Ghelaesen maecker inde Zierickstraet over den H^r Beiar modo den baron de Morienzart).

2 Augustus gemaeckt voor men heer Brouckhoven op de cuoere van de wiet susters veneensters gemaeckt eñ nieu gelasen vackt van 18 v. compt . . . . . 1—4

noch gemackt 6 nieu gelasen vackt van 14 v. compt . 4—4

somme belopt in gl. en st. . . . . 11—8

Quittancie gñael.

Ontfanghen by my dese ondert. de bovest. sōe. in voldoeninghe deses waer mede van Jon^r Franchois Paulin van Brouckhoven schepene deser stadt bekenne te syn voldaen van alles tot alles tot op heden toe, desen veerthiensten dach in Decembri, des iaers XVI^c dryentseventich des toircond in Antwerpen.

S^a 11—8 st.

dit is het verclaerende × handt merck van Hendrick Hanselaer niet te connen schryven.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Bedongen en betaelt met ii gl. effen, des naer noens op onse sale, in 3 1/2 ducatons, eens schilt met 2 new st. perm. dus afgeleght 8 st.)

—

†

Anno 1673. (Sloetmaecker die woondt op den hoeck van Pantstraet).

Ick Bastiaen Christoffel sloetmaecker hebbe gewerckt voor men heer Broeckhoven int jaer 1673, inde maent van Augustus inden eersten 17 voeten gelaese goerde gelevert tot de witsusters tot het gelas a 1 1/4 de voet . . . . . 1— 1 1/4

. Item 8 voeten en eenen halven voet a 1 1/4 de voet 0—10

Item 6 oude gelaese goerden vermaeckt a 1 st. p. stuck 0— 6

Quittancie . . . . . 1—17 1/4

Ick dese onderteeckent hebbende, bekenne van den bovenstaende rekeninghe te syn voldaen door Jonr Franchois Paulin van Brouckhoven, schepen deser stadt, der toircond in Antwerpen desen neghensten dag in Novembri des iaers XVIc ende dry entseventich.

Sa 1—17 1/4 st. Bastyaen Christoffels.

(Bedongen eñ betaelt met 30 1/2 st., sive 1—10 1/2 str. Solutum de meo ex emolumentis septimi anni scabinatus prout in notitia seu memoriale sub nº 6to).

Pour justifier les réductions forcées qu'il imposa à ses fournisseurs, van Brouckhoven joignit à ses documents une esquisse de la verrière. C'est une fenêtre ogivale à deux lumières, formées par un meneau central. Dans le tympan est esquissé le blason, muni de ses accessoires et de l'inscription. Dans la partie centrale sont inscrits des calculs raisonnés tendant à prouver, qu'après déduction de l'espace occupé par les deux arcs ogivaux en pierre et par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traverses en fer, la superficie de verre livré se trouve réduite d'une quantité suffisante, pour permettre d'exiger une diminution dans les payements réclamés!

A la suite de cette démonstration mathématique, van Brouckhoven, en un nouveau compte, résume tous les frais de livraison de son vitrail:

NOTITIE

Van tghene aen ende ter saecken van de twee ghelasen inde kercke vañ witte zusters binnen Antwerpen staende boven op de choor van de religieusen hebbe becosticht eñ uytgegheven.

—

A° 1673.

Jovis 9 novbris post meridiem.

Inden eersten betaelt aen Bastiaen Christoffels sloetmaecker van t' selve clooster woonende op den hoeck van pandt straet voor de geerdeken tot de selve gelasen, soo nieuw te maecken, als oude te hermaecken de soē van 1—10 1/2 st. loco 1—17 1/4 st. by hem geheyst, volgens quitt. duś . . . 1—10 1/2

Lunae 4 x^bris post merid.

Item betaelt aen Joannes de Loose gelaesen schilder voor het schilderen der selve twee ghelasen, te weten de wapen van my int eenen eñ de wapen van mynen broeder int ander, met helmen, feullagien eñ een billiet van den naem onder ieder apart, tsamen volgens quitt. de soē van. . . . . 7—13

Nota. is 3—16 1/2 par stuck oft ieder eene wapen.

Jovis 14 x^bris A° 1673.

Hebbe ick betaelt corts naer den noen op onse sale aen Hendrick Hanselaer ghelaesen maecker woonende inde Zierick straet alhier, tegens over den huyse van wylen den schepene Beiar, daer nu woondt den baron de Moriensart, de somme van elff guld. eens (waer op hebbe bedonghen de elff gl. acht st. by syne rekeninghe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vermelt hier aen eñ inne annex) in voldoeninghe van het maecken eñ stellen der voors. twee gelasen a 4 1/2 st. den voet, waer mede hy is voldaen van alles tot alles, luydt de quitt. by hem ondert. met een cruysken als niet connende schryven alsoo des liever hadde, als de gene die hy medebrochte, by syne vrouwe geschreven. Nota syn alles cleyne vierkantighe ruyte, duš compt alhier . 11—0

Somma 20—3 1/2

Dus beloopt den oncost vande voors. twee gelaesen ter somme van 20 - 3 1/2 st. int geheel

Facit 10—1 3/4 st. voor elck ghelas.

Nota.

Dese geheele somme van 20—3 1/2 st. is betaelt uyt de emolumenten vant sevensten iaer van myn schependom, beghonst prima maii 1671 eñ geeyndicht 1ª maii 1672, als hebbe aengeteeckent inden vyt geeff. daer tegens gedaen in het notitie boeckxken sive memoriale van eenigh by een gevolght pampier in 4de sub nº 6to mense xbri.

La chapelle du couvent de la Sainte-Croix ou des Sœurs blanches, religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, existe encore. Elle est située rue des Peignes, dans le local occupé actuellement par une école paroissiale et la Société de Saint-Vincent de Paule. Inutile d'ajouter que des vitraux il ne reste plus trace. Les républicains français eurent soin de les faire disparaître.

Toutefois, des relevés faits à la fin du XVIIIe siècle, permettent de constater quelles étaient à cette époque les œuvres d'art que possédait encore le couvent (1). Le vitrail de François-Paulin van Brouckhoven existait encore; il

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

occupait, en effet, dans le chœur des religieuses, au côté sud, la première fenêtre. On y voyait le blason peint de la famille van Brouckhoven, plus bas la date de *1673*, et, sur un listrel, pouvaient se lire ces mots:

JONC=HEER FRANÇOIS PAUL DE BROUCKHOVEN
schepenen deser stadt ende momboir
van dit convent.

Nous croyons que la lecture de cette inscription est défectueuse. Le croquis dessiné par van Brouckhoven porte clairement:

FRANCHOYS PAULIN VAN BROUCKHOVEN.

Dans la septième fenêtre se voyait un vitrail orné de deux blasons. Le recueil des inscriptions funéraires les attribue à Chrétien de Brouckhoven et à sa femme Dorothée de Berti. C'est une erreur. Le premier de ces blasons est celui d'Edouard van Brouckhoven. On sait que celui-ci fut adopté par son oncle Edouard de Berti, et qu'il reçut l'autorisation de s'appeler Brouckhoven dit de Berti, ou simplement de Berti, ainsi que d'écarteler ses armes avec celles de la famille Berti, chargées sur le tout du blason des Certaldo. La seconde armoirie, si elle est exactement reproduite, porte dans le champ un heaume couronné. Ce doit être le blason de la seconde femme d'Edouard van Brouckhoven: Marie van den Berghe.

Dans la chapelle du couvent des Sœurs blanches, se trouvait creusée, à côté du maître-autel, la tombe d'un fils d'Edouard van Brouckhoven et de sa première femme, Lambertine Garnier, nommé Pierre-Marie-Joseph, et qui décéda

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le 5 mars 1677, à l'âge d'environ un an et quatre mois. La pierre sépulcrale qui recouvrait ce caveau, portait le blason des Brouckhoven, accompagné des quatre quartiers Brouckhoven, de Berti, Garnier et Brouckhoven. L'inscription servait à rappeler la descendance légendaire des Stakenborch, en affirmant que le défunt était issu *ex praenobili et perantiqua familia de Stackenborch.*

Ailleurs se voyaient suspendus, dans la même chapelle, les blasons funéraires de divers membres de la famille van Brouckhoven, entre autres ceux d'Edouard van Brouckhoven, décédé en 1705, et de ses deux femmes.

Mais le recueil qui nous fournit ces indications, nous apprend aussi, que dans deux fenêtres d'une chambre du même couvent, se voyaient des vitraux portant encore une fois le blason peint des van Brouckhoven, qu'accompagnait cette inscription:

1676

JONC=HEER FRANCHOIS PAULIN VAN BROECKHOVEN
schepene deser stadt eñ momboir van dit couvent.

Le recueil ajoute que ces armoiries paraissaient rapportées. Cette supposition n'est pas fondée. François-Paulin van Brouckhoven avait, en effet, encore donné en 1676, quatre vitraux peints qui avaient été placés dans les fenêtres de l'atelier du couvent. Ils portaient son blason et une inscription. Dans deux de ceux-ci, cette dernière était rédigée en flamand. Ce sont les vitraux qui furent conservés et dont il est question plus haut. Pour les deux autres, l'inscription était en latin. Ce fut derechef au peintre Jean de Loose que fut confiée la tâche de peindre ces quatre verrières. Ce travail lui fut payé 11 florins et 8 sous.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces détails nous sont fournis par la quittance de l'artiste. C'est le seul document relatif à ces œuvres d'art que nous possédons. En voici copie:

Anno 1677.

Ontfanghen by my dese ondert. vyt handen van Jon^r Franchois Paulin van Brouckhoven de somme van elff guldens eñ acht stuyvers voer eñ in voldoeninghe van tschilderen van vier syne wapenen, met helm eñ feuillage, eñ daer onder eene inscriptie van synen naem met witte letteren op eenen swarten grondt, de twee inscriptien int latyn eñ dandere twee int duytsch, ieder gelas der selve vier wapenen groot eenen voet inde hooghde eñ luttel min inde breede, dienende alles om gestelt te worden int clooster vande witte susters alhier, alwaer ditto heere geestelycken vader oft momboir is, staende den dato 1676, int groot op ieder der selven vier wapenen waer mede bekenne van Jon^r van Brouckhoven voornoempt te syn voldaen van alles tot alles, tot op heden den twee en twintichsten dach in Decembri, des iaers XVI^c seven entseventich, toircond in Antpen.

S^a 11—8 st. Joannes de Loose.

(is voor ieder wapen dry gl. min dry st.)

Solutum de meo, idq ex emolumentis permeratione camerae pupillaris nuper acquisitis prout ibidem notatum.

Nota. De twee wapenen met de duytsche inscriptien syn gestelt neffens malcanderen inde neve vaststaende gelasen boven de eerste raem, t' veerste van de deur int innecommen int werckhuys tot de witters susters.

Pour témoigner à François-Paulin van Brouckhoven la reconnaissance des religieuses, leur directeur spirituel,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

P. De Lauwe, fit imprimer, en 1674, en son honneur, à Anvers, chez Julien van Montfort, une pièce de vers, dans laquelle, suivant la mode du temps, il célèbre à grand renfort de citations mythologiques, sa générosité, et le remercie de la protection qu'il accorde aux Sœurs blanches. Nous avons reproduit cette pièce ailleurs (1), nous ne la répéterons donc pas ici. Bornons-nous seulement à rappeler que cet hommage poétique est adressé à:

Ad praenobilem
atque amplissimum virum
D^lum^ FRANCISCUM-PAULINUM
DE BROUCKHOVEN
J. V. L.
Urbis Antverpiensis ab A° M.DC.LVI digniss. senatorem
Gildae gladiatorum perpetuum praefectum
Conventus Albarum Sororum sedulum tutorem
nec-non Sodalitii Sanctae Crucis ibidem iam pridem
erecti cultorem & fautorem eximium &c.

Quelques vers font allusion aux vitraux que nous venons de décrire. Nous y lisons en effet:

Hic tua splendescunt niveis insignia vitris
veraque solliciti sunt ea signa patris;
sunt ea tutoris certissima signa faventis,
devoto semper conspicienda choro.

Tels sont les renseignements que nous possédons sur les

(1) FERNAND DONNET. *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

divers vitraux héraldiques que van Brouckhoven fit placer à Anvers. Ils nous permettent d'ajouter à l'œuvre du peintre Jean de Loose une série de travaux qui étaient ignorés aujourd'hui. Malheureusement, ces verrières ont toutes disparu, et il ne nous est plus possible de les apprécier au point de vue artistique.

Toutefois, ce souci qu'eut François-Paulin van Brouckhoven de faire peindre sur verre ses insignes héraldiques, lui était né plus tôt, et déjà, lorsqu'il était à Louvain, où il suivait les cours de l'Université, il fit exécuter ses premières verrières. En 1651, il en fit placer une dans une des fenêtres de la bibliothèque du collège Saint-Ives, appelé collège des bacheliers. Il en décora d'une autre l'une des croisées de l'appartement qu'il occupait rue des Chats, chez les demoiselles van Hoorebeke. Dans cette même maison, une autre fenêtre était munie d'un vitrail armorié qu'avait donné son frère Edouard van Brouckhoven.

Ces peintures furent exécutées, comme le prouve la quittance que nous reproduisons ci-dessous, par le peintre Jean de Caumont:

Monsieur Brouckhoven après mes recommandations jay faict deux ovales pour Monsieur lune au collège des Bachelier et lautre en la Kattestraet.

dont le messager le porteur de ceste m'at donne ung patacons.

Votre serviteur,
Jan de Caumon.

Au dos de ce document, van Brouckhoven a donné une description rapide de ces trois vitraux. Nous la faisons suivre ici:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nota. Duo haec loca ubi insignia mea posui et unum locum ubi fratris arma poni curavi Lovanii in studiis existens A° 1651.

1° In Bibliotheca collegii S^ti Ivonis, vulgo Baccalaureorum. Cum haec superscriptione:

PRAENOBILIS AC DOCTISSIMUS D. FRANCISCUS PAULINUS VAN BROUCKHOVEN.

I. V. B. PRO SUO IN COLLEGIUM AFFECTU P. C.

Sub insigniis hoc scitum haditur: PERFER ET OBDURA.

2do In domo sita in platea de Cattestraet recte ex opposita templi P. P. Soctis quod ibidem pro tempore habent, qua domus extructa est per domicellas Aldegundem, Anna et Elisabetam de Hoorebeke sorores devotas, ibidem habitantes ubi in maiori eiusdem domus cubiculo habentur mea insignia cum tribs ferris molendini, in fenestra vitrea superiori, cum hac superscriptione:

PRAENOBILIS AC DOCTISSIMUS D. FRANCISCUS PAULINUS VAN BROUCKHOVEN TOPARCHA DE VECHEL I. V. B. PONI CURAVIT.

Cum eodem scito ut supra.

3^tio Item in fenestra proxima habentur insignia quartulata cum Brouckhoven et Berti, quae sunt arma fratris mei, cum hac superscriptione:

PRAENOBILIS D. EDUARDUS VAN BROUCKHOVEN TOPARCHA DE ERP POSUIT

et cum hoc scito sub armis DURATE.

Jean de Caumont, ou Caumon, tel qu'il orthographie son nom dans notre quittance, fils du peintre verrier Simon de Caumont, était natif de Dolentin, mais s'était fixé à Louvain où il obtint, en 1607, le droit de bourgeoisie; il est mort dans cette ville le 28 août 1659. Ce fut un peintre verrier de grand talent et de haut renom. « Louvain possédait en 1628, écrit M. van Even, un artiste qui valait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à lui seul toute une école. C'était un peintre sur verre d'un talent merveilleux » (1).

Plusieurs des œuvres qu'il exécuta pour les églises ou établissements de Louvain existent encore; nous citerons les deux vitraux qu'il plaça, en 1638, dans la chapelle Saint-Charles-Borromée de l'église Saint-Pierre, et dont l'un seulement a été conservé; une série de médaillons peints, datant de 1634 à 1636, qui représentent des scènes de la vie de Notre Seigneur et de divers saints et qui ornent les fenêtres du cloître des Alexiens; huit cartouches encadrant des compositions empruntées à l'histoire de l'enfant prodigue et qui, peintes en 1636, se voyent encore dans les fenêtres du parloir de l'hôpital civil. Il fut également l'auteur des vitraux de l'église du couvent des Dames blanches, de l'église du petit Béguinage, du couvent des Célestins à Heverlé, etc.

Mais une de ses œuvres majeures fut sans contredit la série de quarante-deux grandes verrières consacrées à représenter des épisodes de l'histoire de saint Norbert et qu'il plaça, en 1635, dans les baies du cloître de l'abbaye du Parc près de Louvain. Ces belles œuvres d'art existent encore, mais enlevées, il y a quelques années, du cadre pour lequel elles avaient été exécutées, elles furent vendues et font aujourd'hui partie de diverses collections particulières (2).

Au sujet de cette dernière œuvre, M. Van Even écrit encore: « Les quittances écrites de la propre main du peintre,

(1) Ed. van Even. *Louvain monumental.* — Ed. van Even. *Les artistes de l'hôtel de ville de Louvain.* — Ed. Levy. *Histoire de la peinture sur verre en Europe.*

(2) Chanoine J. E. Jansen. *La peinture à l'abbaye du Parc et Catalogue historique et descriptif des tableaux.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

existent encore; elles se trouvent dans le mémorial de l'abbé Maes, manuscrit curieux qui repose aux archives de l'abbaye du Parc. Les feuilles miraculeusement échappées à la main destructive du temps, ont une haute importance pour l'histoire de l'art. Ce sont peut-être les seuls écrits de la main de l'artiste qui nous restent. » Cette appréciation ne donne que plus de valeur à notre quittance.

Tels sont les documents que nous possédons au sujet de vitraux que fit directement exécuter François-Paulin van Brouckhoven. Mais, on sait que, de concert avec son cousin Jean-Baptiste de Bergeyck, il avait entrepris la tâche de reconstituer l'histoire de sa famille. Il avait patiemment receuilli tous les matériaux qui pouvaient contribuer à ce but. Dans ce nombre, il en est quelques-uns qui offrent un certain intérêt pour l'histoire de la peinture sur verre. Ce sont des copies fidèles d'anciennes verrières aujourd'hui perdues et qui, autrefois, furent exécutées aux frais de l'un ou l'autre membre de la famille van Brouckhoven. Nous croyons bien faire de les décrire ici.

Le premier, et aussi le plus important de ces vitraux, fut placé, en 1612, dans une des fenêtres du chœur de l'église conventuelle des Pauvres Claires à Boxtel, près de Bois-le-Duc, par Pierre van Brouckhoven, seigneur d'Arendonck et sa femme Lucie van Hohenstein.

Nous possédons la copie de cette œuvre d'art; voici comment l'échevin van Brouckhoven l'identifie:

Ghelasen venster
staende in het clooster van de clarissen in de choor
op de rechte syde int' innecommen
binnen de baronnie van Boxtel
meyerye van s'Hertogenbossche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

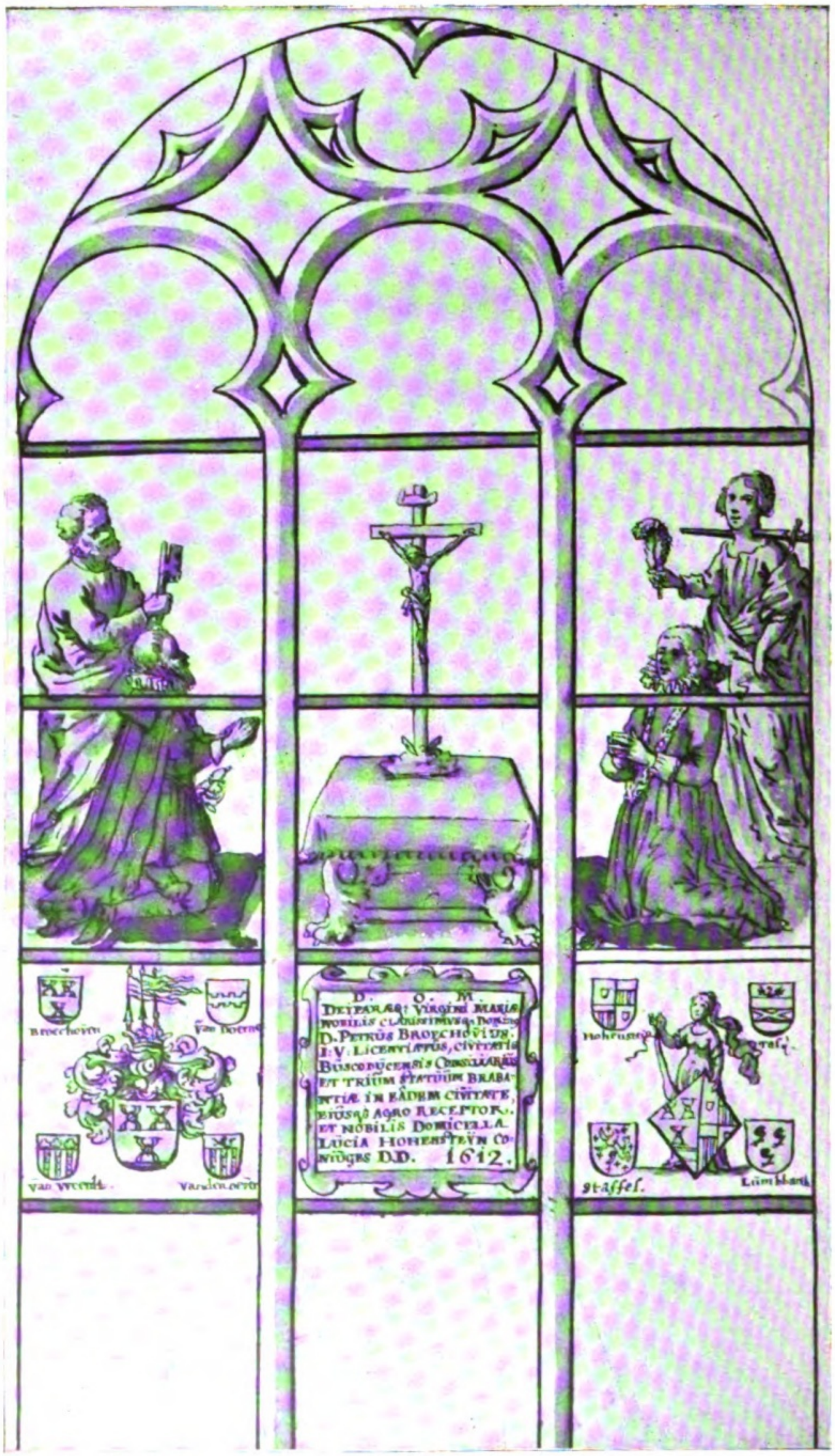

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aldaer gegheven
by
JONC=HEER PEETER VAN BROUCKHOVEN, Hr VAN ARENDONCK &a
Jonr Henderikx sone
ende
JONC VROUWE LUCIA VAN HOHENSTEIN SYNE HUYSVROUWE
A° 1612.

La copie, dont une reproduction se trouve ici jointe, est fort artistiquement exécutée. Ce joli dessin à la plume, relevé de couleur, est l'œuvre de Wolfgang De Smet, le peintre et graveur louvaniste, dont van Brouckhoven mit le talent à contribution pour l'exécution de tous les documents artistiques qui devaient prendre place dans le dossier héraldique et généalogique de sa famille (1).

Au centre du vitrail a été représenté un crucifix placé sur une table. De part et d'autre, agenouillés, les mains jointes, se voyent les donateurs: à droite, Pierre van Brouckhoven accompagné de son patron saint Pierre; à gauche, Lucie van Hohenstein, derrière laquelle est représentée sainte Lucie.

Dans la partie centrale du compartiment inférieur, en un cartouche, se trouve peinte l'inscription suivante:

D. O. M.
Deiparaeq. Virgini Mariae
nobilis clarissimisq. domins
D. Petrus Broechovius

(1) Voyez au sujet de cet artiste: FERNAND DONNET. *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.* — FERNAND DONNET. *Le maître autel du couvent des Annonciades, à Tirlemont.*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I. U. licentiatus. civitatis
Buscoducensis conciliarius
et trium statuum Braba-
ntiae in eadem civitate
eiusq. agro receptor.
et nobilis domicella
Lucia Hohensteyn co-
niuges D.D. 1612.

Puis, à droite, est placé le blason des van Brouckhoven cantonné des quatre quartiers: Brouchoven, van Weerdt, van Doerne, van den Oever, tandis que dans le compartiment de gauche a été placé le blason parti de Brouckhoven et de Hohensteyn avec les quartiers: Hohenshein, Stoffel, Taly, Lumbbarth.

Notre dessin devait servir de pièce officielle, et son authenticité devait être garantie par le roi d'armes de Launay. Nous l'avons dit ailleurs, van Brouckhoven et son parent, Jean-Baptiste de Bergeyck, eurent le tort de se mettre, pour la constitution de l'histoire de leur famille, en rapports suivis avec de Launay et autres rois d'armes, qui ne se firent pas faute de leur procurer des documents sans valeur et de certifier l'authenticité de pures légendes.

Quoiqu'il en soit, le certificat relatif au vitrail de Boxtel, dont le brouillon est joint au dessin, était conçu comme suit:

« Collationné et confronté ceste copie avec certain verrière au grand chœur du cloistre des sœurs de la tierce règle de St François en la baronnie de Boxtel maierie de la ville de Bois le duc où d'une costé paraist Pierre de Brouchoven escuyer vestu richement avec un espée doré pendant d'un bodrier dor, estant à genoux sur un cousin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de velour rouge devant un crucifix, et de lautre costé dame Lucie de Hohensteyn sa compaigne vestue d'une cotte en broderie, ornée de perles et beaucoup de chenes dor, estant à genoux sur un coussin de velour rouge avec de frannies dor coē il convient aux gentilshommes qualifiez, estant derrier elle la figure de St Lucie et derrier luy celle de St Pierre, avant le tout avec leurs armoiries, huict quartiers et inscription. Laccorder ce 22 de sept 1660 soubsigné de Launay roy darmes de Sa Ma^te^ à tiltre de Brabt. »

Pierre van Brouckhoven, grand oncle de François-Paulin van Brouckhoven, était fils aîné d'Henri van Brouckhoven, échevin de Bois-le-Duc, et de Jeanne van Weert. Il remplit à son tour les fonctions scabinales dans sa ville natale en 1598 et obtint également l'emploi de receveur des domaines pour les Etats de Brabant. Il mourut en 1616 et fut enterré en l'église des Cordeliers de Bois-le-Duc. Il avait épousé Lucie de Hohenstein, qui lui apporta en dot la seigneurie d'Arendonck. Leur descendance est aujourd'hui éteinte. Pierre van Brouckhoven avait, en même temps que ses frères et sœurs, été anobli par diplôme donné, en 1607, par l'empereur Rodolphe II, et renouvelé, en 1620, par les archiducs Albert et Isabelle.

Continuant leur enquête, François-Paulin van Brouckhoven et son cousin, trouvèrent dans l'église de l'abbaye de Tongerloo, un vitrail dans lequel ils reconnurent les armoiries de leur famille. Ils en firent prendre copie. Il s'agissait d'un :

Oude gelasen venster
staende
inde kereke der abdye van Tongerloo

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(wesende de vierde op de slincke syde int' innecommen).
inhoudende de wapen van de familie van
Brouckhoven.

Un dessin colorié nous montre une grande fenêtre en plein cintre, divisée en quatre lumières par trois meneaux. Dans le tympan se remarquent deux blasons sans accessoires héraldiques, entourés d'une simple bordure formant cartouche. Celui de droite, porte: d'azur aux trois aniles d'or, posées 2 et 1, et celui de gauche: de gueules aux trois huchets d'argent, posés 2 et 1. Plus bas, de part et d'autre, la date: *Anno 1554.*

Une figure, qui occupait la partie principale de la verrière, n'est pas reproduite sur notre dessin. Elle représentait un religieux norbertin agenouillé, probablement le donateur de cette œuvre d'art.

Cette particularité importante nous est connue, grâce à la note suivante qui accompagne notre dessin:

Aldus dese venster bevonden ende gevisiteert op saterdachs 29 mey A° 1660 door Heer Jan Baptista van Brouckhoven ridder heere van Bergeyck, Steen, Attevorde etc, raedt en commis van Syne Ma^ts^ financien ende by jonckheer Francois Paulin van Brouckhoven out schepen der stadt Antwerpen, Jon^r^ Christiaens outsten sone ende ter plaetse aldus uytgetrocken inde forme en maniere hier neffens staende en is inde plaetse hier onder int' wit gelaeten int selve gelas knielende eenen religieux van het selve ordre van de Norbertinen in syn habyte.

Le blason qui était peint dans le vitrail de Tongerloo, appartenait-il à un des ascendants de François-Paulin van Brouckhoven? Nous ne le croyons pas. La date de 1554

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

indique qu'il devrait ici être question d'un membre de cette famille habitant Bois-le-Duc, car ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, que ses représentants se fixèrent dans les provinces méridionales. Bien plus, à cette époque les van Brouckhoven ne portaient pas encore les armoiries telles qu'elles sont peintes dans le vitrail. Nous l'avons établi ailleurs (1), les sceaux des membres de cette famille, qui exercèrent des fonctions scabinales à Bois-le-Duc, portent ces armoiries, mais chargées en cœur d'un huchet d'or. Bientôt les van Brouckhoven adoptèrent pour armes un écu fascé d'or et d'azur de quatre pièces, au chef d'azur chargé de trois fers de moulin, posés 2 et 1. Ils se servaient encore de ces armes lors de l'anoblissement de 1620, et ce n'est que plus tard, qu'ils adoptèrent la forme actuelle, correspondant à celle qui était peinte sur le vitrail.

D'autre part, si l'on consulte les anciennes descriptions de l'abbaye de Tongerloo, on ne trouve guère de renseignements au sujet de cette œuvre d'art. On sait que l'église de ce couvent fut rebâtie au XVIe siècle; en 1525, furent commencés les premiers travaux d'édification, d'après les plans de Rombaut Keldermans; ils se poursuivirent jusqu'en 1553. C'est donc de cette époque que daterait le vitrail de van Brouckhoven. Une relation ancienne existe encore; elle donne la description de la plupart des œuvres d'art qui ornaient l'église; elle énumére les vitraux qui, presque tous, furent donnés par des religieux remplissant les fonctions sacerdotales dans une des cures dépendant de l'abbaye. Il n'y est fait nulle mention d'une verrière qui aurait été donnée par un van Brouckhoven. Bien plus, dans les

(1) FERNAND DONNET. *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nécrologes de l'abbaye, on ne trouve aucune indication qui puisse, à cette époque, permettre d'identifier le religieux représenté sur le vitrail, ni attribuer les armoiries à la famille van Brouckhoven (1).

Il est donc fort probable, que nous nous trouvons encore une fois ici en présence d'un de ces nombreux documents qui bourrent le dossier héraldique réuni par l'échevin van Brouckhoven, document dont la présence n'est justifiée que par une similitude de nom ou d'armoiries, sans qu'il existe le moindre lien d'origine ou de parenté.

La récolte de ces documents était faite par les rois d'armes et voici précisément la lettre de l'un d'eux, dans laquelle il est question d'un vitrail. Nous la reproduisons ici en entier; les autres points qui y sont traités, quoiqu'intéressants, ne se rapportent pas directement à notre sujet. C'était du reste à cause de ce vitrail qu'elle avait été conservée, comme le prouve l'annotation suivante qu'y inscrivit *in dorso*, son destinataire:

Wapen
van Wytfliet gecarteleert met Brouckhoven, staende in seker ghelasen venster in den pandt van de P. P. Predick Heeren binnen
Brussel

Item op sekere schilderye staende voor de schouwe in de camer voor den raede van Brābt, tot Brussel, alwaer de heeren misse hooren, de welcke aldaer hebbe bevonden, beneffens mynen H^r vader, op 3 Junii A° 1660.

(1) Waltman Van Spilbeeck. *De abdy van Tongerloo.* — Id. *De voormalige abdykerk van Tongerloo en hare kunstschatten.* — Id. *Necrologium ecclesiæ B. M. V. de Tongerloo.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voici le texte de cette lettre, inscrit sur une double page in-folio:

†

« Monsieur,

» J'ay receu celle quil vous a pleu m'honnorer du 6 de
» ce mois, et veu par icelle que daignerez bien prendre la
» peine de cercher dans les registres de vrē ville comme
» ceste rente de deux cent francs sur Robouts Loets (qui
» estoit beaupere de feu mon pere Jean Prevost, lequel
» avoit espousé Marg^te^ Loets fille dud^t^ Rombouts) est allée,
» et possedée par ceulx de Cotereau s^rs^ de Westmal. Je
» n'ay iusques ores rencontré autre documents touchant
» cela que ce qui vat cy ioinct. Les mutinez avec les Hol-
» landois traversans les Pays de Haynaut et autres pour
» aller dessieger Ostende que le feu archiduq Albert tenoit
» assiegée: passans par Trazegnies chasteau fort et secondé
» dun bon village, entrarent dans led^t^ cteau, prindrent tous
» les meubles, comme tapis et autres, mesmes les coffres
» plains de documens dela maison, entre autres un appar-
» tenant à feu mod^t^ père, quil avoit la mis en garde coijant
» quil eusse esté en seureté: mais ce fut le contraire, de
» sortéque ie nay aucuns autres documens touchans lad^te^
» rente que cesluy cy inserré ne sachant sil vous pourra
» donner quelque esclaircissement. J'ay ioinct a ceste quan-
» tité de notices tant de vre famille que de ceulx qui vous
» sont alliez, souhaidant qu ilz vous puissent estre agreables.
» Jaij este vioir ce vittre dans la pandille des dominicains;
» il est tel qui ie lay icy crayonne avec lescu de la feme qui
» porte le surnom de la Thour mais n'y ai rien escrit
» dessus sinon desaules l'escu et l'hom̄e *Delectare in Dn̄o*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» et la datte *1612*. Ceste petite genealogie donne a cognoistre
» quil estoit du surnom Wytvliet et elle dela Thore. Si ie
» puis vous rendre quelque autre service, supplie qu'il
» vous plaise me continuer l'honneur de vos commandemens
» et le tiltre qui ie porteray toute ma vie de me dire et signer
» Monsieur

» De vre noble et genereuse personne
» très humble et très obéissant serviteur
» Prevost dele Vale
» roy d'armes ordre de sa mate cath. »

La lettre était adressée à:

†
à Monsieur
Monsieur de Brouckhoven escuyer
eschevin de la ville d'Anvers &c.
audt lieu
(receu le 21 d'octob. 1658.)

Ni dans le *Théâtre sacré du Brabant*, du baron Le Roy, ni dans le *Belgium dominicanum*, de B. de Jonghe, ni dans les *Monumenta sepulcralia*, de Sweertius, il n'est question de ce vitrail. Nous ne trouvons pas davantage mention de l'alliance avec Wytvliet dans la généalogie des van Brouckhoven.

Toutefois un croquis nous fournit ici quelques indications. Au-dessus de ce dessin nous lisons:

Dese wapens van N. Wytfliet gecarteleert met die van Brouckhoven ende van jonck vrouwe N. dela Thour syne huysvrouwe staen in een gelas inden pandt vande PP Predick Heeren tot Brussel,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de welcke alsoo syn aldaer uyt getrocken in octobri 1658 door den roy d'arme Prevost.

En dessous se trouvent dessinés deux blasons. Celui du mari: Ecartelé: aux 1 et 4, de sable au lion d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout; aux 2 et 3 d'azur aux trois anilles d'or, posées 2 et 1. Et celui de la femme: parti comme ci-devant, et fascé de gueules et d'argent au franc canton de gueules, au chef emmanché d'argent.

Ensuite, une note indique que Joris Wytvliet, assesseur du conservateur de l'Université de Louvain, épousa Catherine Huybrechts, dont il eut N. Wytfliet, greffier du Conseil de Brabant, mari de N. dela Thour, qui le rendit père de plusieurs enfants.

Nous nous demandons s'il n'y eut pas ici une erreur de copie, et si dans le blason de Wytfliet, la bande brochante sur le lion, au lieu d'être d'argent, ne devrait pas être échiquetée d'argent et de gueules. Ce seraient ainsi les armoiries des van Brecht, et comme, d'après un crayon généalogique que conservait van Brouckhoven, Jean van Brecht épousa Thérèse de Louwe, fille de Marguerite Ute Wedenhuyse dite Stakenborch, on aurait ici en réalité le blason écarté de van Brecht-Stakenborch, au lieu de celui problématique de Wytfliet-Brouckhoven.

Pour terminer cette étude, il nous reste à parler d'un vitrail bien plus intéressant. Il avait été placé, en 1537, dans une grande baie du couvent des chartreux à Louvain, par un Anversois, Jean Moys. Nous possédons une jolie reproduction de cette œuvre d'art ou, du moins, du compartiment inférieur de la verrière; elle est cataloguée avec cette mention:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dit gelas staet int midden vanden pandt vande carthuysers tot Loven in den voeghen op hebbende de wapen van jo^r Jehan Baptistae Steyvoirt geseyt Mois, ende jouffrouwe Maria vander Straeten syne huysvrouwe.

L'église du couvent des chartreux à Louvain avait été rebâtie en partie en 1501; le chœur ne fut achevé qu'en 1530; depuis longtemps, elle a perdu sa destination, et du vitrail qui nous occupe il ne subsiste plus le moindre souvenir (1).

Si les détails de notre dessin sont exacts, la fenêtre, de grandes proportions, était en plein cintre, et divisée en trois lumières, par deux meneaux qui étaient complétés par un tympan, composé de trois arcades ogivales trilobées. La partie centrale du vitrail était partagée horizontalement par une traverse. Nous ignorons ce que contenait la section supérieure. L'inférieure, par contre, à laquelle notre dessin nous initie, était formée de trois compartiments. Au centre se voyait un blason de grand format, fascé de gueules et d'or, au franc-quartier de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besants du même, posés 2 2 et 1. Cimier: un besan de l'écu entre deux plumes, l'une d'or, l'autre de gueules; bourrelet et lambrequins, de gueules et d'or. L'écu accosté des lettres *I. M.* Plus haut, dans un petit cartouche, la date *1537*. Les compartiments latéraux étaient occupés par deux fort intéressantes compositions. A droite, agenouillé devant un prie-Dieu, se voyait le donateur. Derrière lui se tenait son patron, saint Jean-Baptiste; au fond, un bâtiment et, à l'arrière-plan, un paysage montagneux. A gauche, également agenouillée devant un prie-

(1) Van Even. *Louvain monumental.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

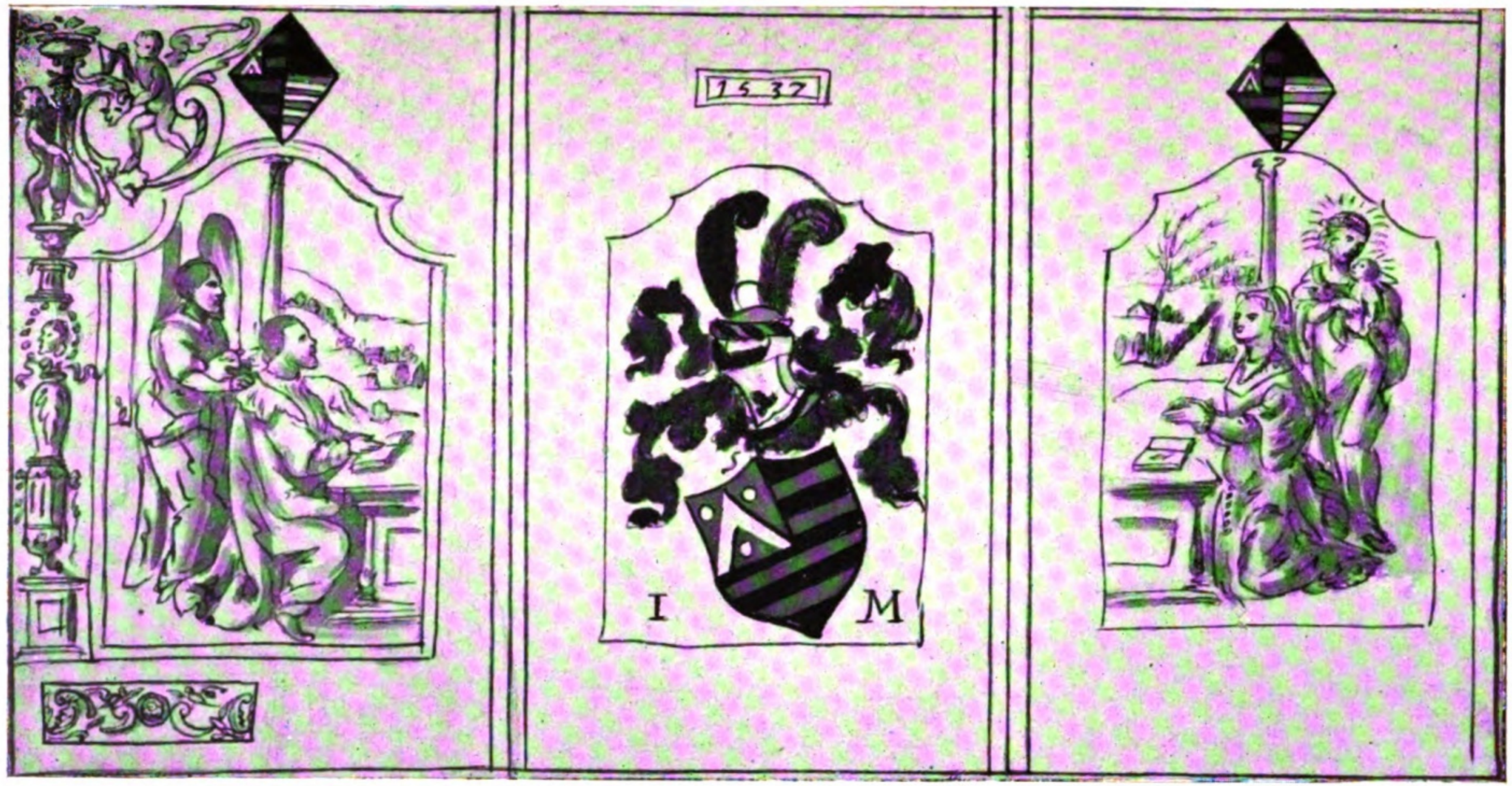

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dieu, était placée la femme du donateur, derrière laquelle se voyait debout la Vierge, tenant sur les bras son divin Fils. Au fond se déroulait un paysage champêtre. Au-dessus de ces deux compositions était placé, étrange répétition, un écu en losange, parti de Moys et de van der Straeten, qui est fascé d'argent et d'azur, au chef d'or chargé de trois membres d'aigle de sable, posés en fasce. Ces trois médaillons étaient entourés d'un fort joli cadre en style renaissance italienne, composé de colonnes, de rinceaux, de lampadaires, au milieu desquels on remarquait des médaillons, des angelots, des animaux fantastiques.

Avant d'aller plus loin, ajoutons que le même blason des Moys se retrouvait dans deux vitraux qui ornaient les fenêtres d'une des salles de la maison d'Edouard de Berti, à Bruxelles. Ce blason a été reproduit avec ses couleurs et ses émaux sur un document, au bas duquel nous lisons:

Dese bovengeschilderde wapen staet in twee gelasen neffens een in deser voeghen tot Brussel ten huyse van heer Eduardo de Berti, secretaris van syne Ma^te^ secreten raede heere van Linth, etc. gestaen by de duyfstraet int' opcommen vande straete die naer de paters minimen leydt ende dat op de middelste camer, op de bovensaele siende op den stal, weleke nā is boven syn comptoir. A° 1653 by de voors. wapenen van de familie Steyvoirt āls Mois staet den datum van het iaer 1537 neffens geschildert in het bywerck.

Pour expliquer la présence de ces documents dans les dossiers de François-Paulin van Brouckhoven, il nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suffira de faire remarquer, que sa mère était Dorothée de Berti, fille de Théodore de Berti, petite-fille de Baptiste Berty, qui avait épousé Pétronille Moys, sœur de Jean Moys, le donateur des vitraux.

La personnalité de ce dernier ne manque pas d'intérêt. Au milieu du xve siècle, vivait à Anvers un certain Antoine Moys, qui eut un fils Pierre Moys. Celui-ci devint peintre; en 1495, il fut reçu comme maître dans la gilde Saint-Luc. Les registres de cette corporation portent, en effet, à cette date mention du nom de *Pieter Moys, scildere* (1). En 1504, il fut choisi comme doyen. C'est en cette qualité, qu'il se rendit cette année à Louvain, pour participer au Landjuweel, lorsque la gilde, à cette occasion, remporta le premier prix pour la plus belle entrée.

Pierre Moys était en rapports intimes avec le grand peintre Quentin Matsys. On le voit figurer, en 1508, comme tuteur, conjointement avec le charpentier Corneille Celes, des deux plus jeunes enfants, encore mineurs, que l'artiste avait eus de sa première femme, Alyt van Tuelt. Puis, en 1527, nous constatons, que Quentin Matsys vendit à la femme de Moys une rente qui provenait de la corporation des charpentiers et qui était hypothéquée sur les biens de celle-ci.

Pierre Moys ou Moeys, épousa, par contrat du 8 janvier 1497, Helzoete Bots, fille de Pierre, qu'on appelait aussi But ou de But, etc. Nous possédons le document original constatant cette union; il est transcrit sur un parchemin auquel est encore appendu le sceau de Jean van Urssele, l'un des deux échevins devant lequel l'acte fut passé. Nous y lisons en effet, que *Jan van Urssele ende Adolf Pot,*

(1) Rombouts et van Lerius. *De liggeren der Antwerpsche St.-Lucasgilde.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

schepen van Antwerpen, certifient que : *int jaer ons heen als men screef M.CCCC ende seventnegentich achte dage in januario,* contractèrent en leur présence un contrat d'union *Peter Moeys Anthonissone wylen schilde* et *Soete Bots Petersdochter.*

Les époux Moys eurent cinq enfants, à savoir :

a) Marguerite Moys, qui épousa le 31 décembre 1533, Jean Gielis, alors secrétaire de l'évêque de Cambrai, et plus tard, conseiller du roi au Conseil de Gueldre.

b) Pétronille Moys, qui épousa en premières noces Gaspar Ferrer, et en secondes noces Baptiste Berty, greffier du Conseil de Gueldre. Elle eut des enfants de ces deux lits.

c) Marie Moys, qui se maria avec N. de Haze, dont postérité.

d) Guillaume Moys ;

e) Jan Moys, qui fut receveur des impôts du Brabant au quartier d'Anvers et, plus tard, conseiller de l'empereur. Le 17 mai 1528, il épousa Marie Verstraten ou van der Straten, fille de Pierre van der Straten, waradin de la monnaie d'Anvers. Le contrat de mariage que nous avons sous les yeux, certifie l'union de *eersame voersienighe en bescheydene persoenen Jan Moys Peter Moys sone* et de *Joffrouwe Maria Verstraten met Peeteren Verstraten waerdeyn der muynten ons genadichs heeren des Keysers in Brabant hueren radere.*

Jean Moys mourut au commencement de l'année 1551 ; il n'eut pas d'enfants. Sa succession fut partagée plus tard entre ses frères, sœurs et neveux d'une part, et le frère de sa femme, François van der Straten, d'autre part. Cette succession donna lieu à pas mal de difficultés et de contestations judiciaires.

Le second quart du XVIe siècle fut à Anvers une époque de grande prospérité commerciale et financière. De nom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

breux étrangers s'y établirent et vinrent y chercher fortune. Leur exemple entraîna les Anversois, et une véritable fièvre de spéculation s'empara de toute la population. De rapides et brillantes fortunes s'échaffaudèrent. La prospérité matérielle de la ville s'en ressentit; le luxe atteignit son apogée. Et ce n'est pas seulement vers les marchandises ou denrées et les affaires de banque ou d'emprunt que se dirigea l'activité des marchands d'Anvers. Tout donnait matière à spéculation. Ce fut alors qu'on s'intéressa aux propriétés immobilières. La ville devenait trop petite pour la population sans cesse croissante; les anciennes demeures étaient trouvées trop modestes par les nouveaux enrichis. De toute part ou acheta du terrain pour le revendre en détail; on traça des rues ou des places. On éleva des maisons opulentes. Dans un autre ordre d'idées on afferma les impôts, les redevances, pour les exploiter, les rendre plus productives, encaisser des différences; on fit des livraisons de fournitures aux armées ou à l'Etat. Ces opérations diverses, bien souvent, procuraient à ceux qui avaient l'art de les conduire avec bonheur, des fortunes rapides et importantes. De nombreux Anversois bénéficièrent de cette situation. Ce fut à cette époque que, parmi tant d'autres, se distinguèrent Gillebert van Schoonbeke le vieux, et surtout son fils, Gillebert van Schoonbeke, qui fut en réalité alors le créateur du développement matériel d'Anvers et de la transformation de sa physionomie urbaine.

La famille Moys fournit encore un exemple de ces succès financiers. Le peintre Moys avait un beau-frère, Corneille But ou de But, avocat au Conseil de Brabant, qui fut alors un des plus grands spéculateurs en terrains. Il dut sans doute s'intéresser dans les mêmes affaires, car sa situation semble s'être rapidement transformée. Quelques années

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avant sa mort, il put se fixer dans une grande propriété qu'il acheta en 1525, dans la rue Kipdorp (1).

Son fils, Jean Moys, développa encore cette prospérité. Il afferma la recette des impôts royaux au quartier d'Anvers, et cette exploitation lui procura d'immenses bénéfices. Ses héritiers se disputèrent plus tard encore les revenus de cette régie.

Il devint propriétaire de grands biens dans le village de Kessel (2); il acheta notamment l'*hof ter Laeken*, plus tard *Kesselhof*, dont il fit relief le 25 août 1545, et une seconde propriété *het goet van Ryt*, qu'il acquit le 30 avril 1542 de Antoine van Dielbeke. Après son décès, ces biens échurent à sa femme Marie van der Straten, puis aux Berthi, descendants de sa sœur Pétronille Moys (3). A Anvers, il occupa une opulente demeure, rue des Tanneurs, demeure qu'il vendit dans la suite pour devenir propriétaire d'un immeuble voisin (4).

Ce fut alors qu'il fut atteint de la manie qui s'empara à cette époque de tous les marchands enrichis anversois. Il voulut entrer dans les rangs du patriciat et s'octroya des armoiries. Et c'est alors aussi que, suivant l'exemple de tant de ses concitoyens, il voulut affirmer sa situation nouvelle et il se plut à prodiguer son récent blason sur des monuments divers. C'est ce souci qui nous a valu les verrières de Bruxelles et de la Chartreuse de Louvain. Mais jusqu'ici nous n'avons pu savoir pour quel motif ils furent posés dans cette dernière ville, ni à quel événe-

(1) THYS. *Bulletin de la propriété*. Supplément.

(2) *Archievenblad*, VIII.

(3) J. B. STOCKMANS. *Geschiedenis der gemeenten Kessel, Bevel, Nijlen, enz.*

(4) THYS. *Bulletin de la propriété*, 1879.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment fait allusion la date de 1537, répétée en ces deux endroits.

Si la reproduction de ces documents héraldiques les ont heureusement sauvés de l'oubli, c'est que François-Paulin van Brouckhoven s'en servit pour établir les seize quartiers de son père, Chrétien van Brouckhoven, quartiers dont il décora les nombreux monuments funéraires qu'il consacra à sa mémoire (1). Nous nous trouvons encore une fois ici en présence d'une de ces pratiques héraldiques dont le XVIIe siècle fut si prodigue et dont l'échevin van Brouckhoven, aidé par les hérauts d'armes de Launay et Prévost de le Val, usa si largement.

Chrétien van Brouckhoven eut, en effet, pour grand'mère maternelle Peternelle Moys, qui épousa en secondes noces Baptiste Berty, greffier du Conseil de Gueldre. Mais celle-ci était fille du peintre Pierre Moys, et parmi ses ascendants on ne trouve nulle trace de prétention nobiliaire. Ce fut une famille d'honnêtes bourgeois d'Anvers qui sut profiter des circonstances et bénéficier, à certain moment, d'une rapide fortune. Il serait malaisé d'établir l'emploi d'un blason parmi les ascendants de Chrétien van Brouckhoven dans la branche des Moys.

Quant au surnom de Steyvoert, il est encore plus fantaisiste. Rien ne le justifie. Jamais un membre de la famille Moys ne l'a porté. Les actes officiels que nous avons consultés le prouvent à l'évidence. De plus, il n'y a d'aucune manière la moindre relation de parenté, même éloignée, entre les familles Steyvoert et Moys.

(1) Fernand Donnet. *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les familles qui portent le nom de Moys, Moeys ou Muys sont nombreuses en pays flamand, surtout aux xve et xvie siècles. Rien d'étonnant à ce qu'on trouve ailleurs des personnages s'appelant ainsi, quoique n'ayant rien de commun avec le peintre anversois Pierre Moys et sa famille. Tel fut le cas ici. Van Brouckhoven ou les rois d'armes, qui travaillaient avec lui, découvrirent un jour dans les *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, par Butkens, cet ouvrage dont la fausseté a été démontrée à l'évidence, que George de Lynden, vicomte et seigneur de Haut et Bas-Dormael, épousa Marie Nicolay de Hemsdyck, fille de Nicolas, seigneur de Halsberge, chevalier, et de dame Marie Moys. En étudiant la généalogie de ces personnages, ils leur trouvèrent des liens plus ou moins hypothétiques avec Arnold de Crayenhem et Elisabeth Steyvort, qui furent les fondateurs du prieuré de Notre-Dame-au-Trône à Hérenthals.

Bien plus, on découvrit que, dans l'ancien comté de Looz, existait un fief de Steynvorde qui donna son nom, au xive siècle, à une famille importante. Plus tard, en Hesbaye, la famille Stevort, Stevordt s'en prétendit issue, et pour affirmer sa descendance de la famille comtale de Looz, porta les armoiries de cette dernière: burelé d'or et de gueules, en les brisant d'un franc-canton d'argent à une étoile à huit rais de sable (1). Il n'en fallait pas plus pour affirmer, de déductions en déductions, la descendance des Moys des anciens comtes de Looz.

Et dans ses documents, van Brouckhoven intitule bra-

(1) DE BORMAN. *Le livre des fiefs du comté de Looz.* — DE HERCKENRODE. *Collection de tombes, épitaphes et blasons de la Hesbaye.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vement son arrière grand'mère: Petronille Moys alias Steyvoert. Bientôt il se fit, dans cette voie, un pas de plus, et comme nous l'avons vu, les Berti transformèrent Jean Moys en « Jean-Baptiste Steyvoirt geseyt Mois ». Les extraits divers qui sont joints à notre dossier, permettent de se rendre compte des phases successives de ce petit roman héraldique.

Une transformation du même genre fut opérée pour les familles alliées aux Moys. Ainsi la femme du peintre Pierre Moys était une Bots, But ou de But. C'était trop simple et il fallait trouver mieux. On chercha et on trouva en Gueldre une famille Botkens; dès lors on transforma sans hésitation Soete Bots en *Jouffrou Zoete Botkens van der Eeme* fille de *Joncker Pieter Botkens van der Eeme.*

La mère de Soete Bots était Jeanne Kiekens, qui moumourut à Anvers le 10 mars 1533. On trouva qu'il y eut à Anvers deux échevins de ce nom, du reste fort répandu, et que ceux-ci usaient d'un sceau. Sans preuve, on rattacha au XVIIe siècle Jeanne Kiekens à la famille des échevins de ce nom et on lui octroya leurs armoiries qui étaient: de gueules aux trois poules d'argent posées 2 et 1, au franc-quartier d'argent à la bande de gueules.

Soete Bots ou de But, transformée de cette manière en son ascendance directe, devint alors, au XVIIe siècle, femme de *heer Peeter Mois alias Steyvoirt, descenderende uyt de oude graven van Loon int landt van Luyck, geseyt comites Lossenses.*

Gageons que le peintre Moys, s'il lui eut été donné de reparaître deux siècles après son décès dans sa bonne ville d'Anvers, aurait eu quelque peine à se reconnaître sous ce travestissement.

Reste la question du vitrail lui-même. Y a-t-il moyen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de savoir quel est l'artiste qui le peignit? Positivement, nous n'oserions rien affirmer. Mais nous nous demandons, si on ne pourrait pas attribuer la paternité des cartons au peintre Moys? Il est vrai que nous ne connaissons aucune œuvre de cet artiste. Mais il devait cependant avoir une certaine valeur, puisqu'il fut choisi pour remplir les fonctions de doyen de la gilde Saint-Luc. Puis, nous trouvons dans la composition des scènes qui illustrent le vitrail, au point de vue du caractère et du style, des affinités telles avec d'importantes peintures décoratives, dont nous comptons nous occuper un jour plus longuement et qui existent encore dans une des maisons qu'habita Moys, qu'en présence de cette affinité, nous nous demandons si ce ne fut pas l'artiste lui-même qui fut l'auteur de ces deux œuvres d'art auxquelles son nom fut si intimement mêlé?

Nous avons vu ailleurs que François-Paulin van Brouckhoven avait décidé, en 1661, de placer des verrières armoriées dans la chapelle qui fut fondée dans l'église du Sablon à Bruxelles, par Flaminio Garnier, dont le fils Oudart et la petite-fille Lambertine, étaient alliés à sa famille (1). Il se heurta de ce côté à de nombreuses difficultés et il ne nous reste aucun document qui nous permette de fournir de plus amples détails au sujet de ces vitraux. Nous n'avons pu que reproduire les conditions d'exécution qui, à ce sujet, lui furent imposées.

Ici s'arrêtent les renseignements que nous ont fourni les documents qui font aujourd'hui partie de nos archives. En les publiant, nous avons cru pouvoir fournir quelques indi-

(1) Fernand Donnet. *Flaminio Garnier, sa famille et son monument dans l'église du Sablon à Bruxelles.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cations utiles pour l'histoire de la peinture sur verre dans nos provinces. Il nous a semblé intéressant de faire revivre quelque peu certaines œuvres aujourd'hui perdues, et de pouvoir compléter la liste des travaux qu'exécutèrent autrefois deux artistes de valeur: Jean de Loose et Jean de Caumont.

FERNAND DONNET.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

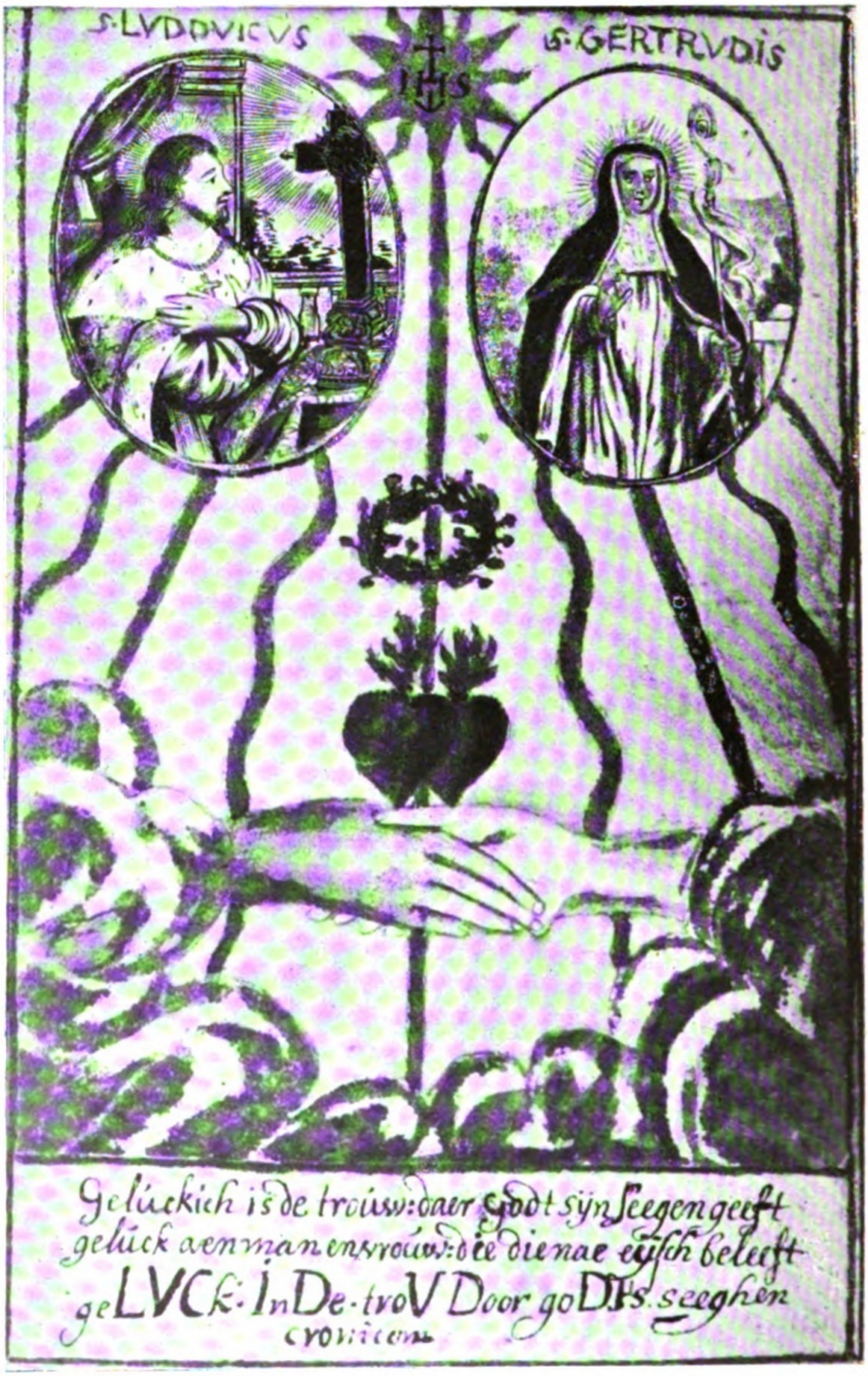

Dessin ornant le livre de raison de L. van Caukercken.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Louis van Caukercken, chroniqueur anversois, et son livre de raison

Le livre de raison dont nous allons entreprendre la publication, peut être considéré comme un modèle du genre. C'est un in-8° de 44 feuillets, plus une planche et un imprimé; il est doré sur tranches et relié en plein veau. Il est, à l'encontre de ce qui se voit ordinairement, exclusivement consacré à des annotations d'événements de famille, tels que mariages, naissances, baptêmes, prises de voile ou entrées en religion, maladies, décès, funérailles et enterrements, et s'étend à plusieurs générations. Commencé en 1661, par Louis van Caukercken (1), l'excellent

(1) Le nom du chroniqueur anversois s'orthographie de diverses façons: *van Coukercken* ou *van Caukercken* et *van Koukercken* ou *van Kaukercken*. Personnellement il employa toujours la lettre *C* comme initiale; quant aux autres lettres de la première syllabe, il écrit tantôt *au* tantôt *ou*. Nous adoptons, pour l'orthographe de son nom, celle qu'il employa lui-même dans le titre de sa chronique et la signature de ses testaments.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chroniqueur, que connaissent, du moins de nom, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire d'Anvers, il fut continué par une de ses filles, qui avait marié Jean-Baptiste Goeyvaerts, aumônier à Lierre, et après le décès de celle-ci, par sa nièce Marie-Agnès Harts, femme de Jean-Baptiste Vertommen, demeurant également à Lierre. Il passa ensuite à Louis-Jacques Torfs, secrétaire de la ville d'Anvers, qui avait épousé Jeanne-Catherine Vertommen, fille cadette de Jean-Baptiste prénommé. Au commencement du XIXe siècle, nous voyons la fille du secrétaire communal anversois, femme de l'avocat Jean-Joseph-Guillaume Bogaerts, bien connu par l'institution charitable qui perpétue son nom, se servir encore du même registre pour y inscrire la naissance de ses trois fils. Ce très intéressant manuscrit de famille fait actuellement partie des belles et riches archives de l'église Saint-Jacques en notre ville.

Ce livre de raison, qui servit donc à cinq générations et qui embrasse exactement 151 années, fut toujours tenu avec grand soin; cependant il y a lieu de remarquer que les annotations de van Caukercken, débutant par deux pièces de vers flamands assez étendues, et accompagnées qu'elles sont de très minutieux détails, de beaucoup de pieuses maximes et de plusieurs chronogrammes, sont de loin les plus intéressantes, en ce sens qu'elles reflètent à souhait le caractère et les idées de son auteur.

Ch. de Rible, archéologue français, dans une étude sur les livres de raison de familles provençales, communiquée en 1868, à la *Société internationale des études pratiques d'économie sociale*, et, tout récemment, notre distingué confrère, le vicomte de Ghellinck, dans son travail sur le livre de raison d'Henri van Halmale, bourgmestre d'Anvers, ont suffisamment fait valoir toute l'importance de ces sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

venirs de famille, pour que, à notre tour, nous insistions encore sur ce point. Nous pourrions donc passer sans autre préambule à l'analyse et la transcription du livre de raison qui nous occupe, mais comme la personnalité de son auteur est peu ou pas connue, il faut que nous disions d'abord quelques mots au sujet de son origine et que nous retracions ensuite sa biographie.

* * *

Lambert van Caukercken, le père de notre chroniqueur, était originaire de Bréda (1). Il obtint à Anvers le droit de bourgeoisie le 21 août 1615 (2). Il exerçait la profes-

(1) Fils de Lambert, le vieux, et d'Adrienne Dielis. Outre Lambert, le jeune, nous lui connaissons encore comme descendants : Hans ou Jean, Elisabeth, béguine, qui mourut au Béguinage d'Anvers le 1 mars 1640, et Barthélemy, déjà décédé en 1627, ayant délaissé deux fils : Lambert et Pierre. Protocoles scabinaux, 1627, 3e vol., fo 257. Archives de la ville.

(2). Ph. Rombouts et Th. Van Lerius. *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*, tome I, p. 567.

Voici le certificat d'honorabilité que Lambert van Caukercken produisit à cette occasion :

Ten versuecke van Lambrecht
van Coukercken geboren van Breda.

Steven Hercules, out LV jaren, woonende aende nieuwer Borssen alhier, ende Jan de Leeuw, oudt LV jaren, juraverunt dat zy wel kennen ende over eenige jaren gekent hebben den voors. producent voor een jonghman met eeren, van goede naeme ende faeme, ende dat door goede conversatie die zy attestanten metten selven producent altyts hebben gehadt. Sonder argelist.

Sexta Augusti 1615.

(Archives de la ville. Collection des actes scabinaux, 1615, 2e vol. fo 411).

Steven Hercules, suivant les *Liggeren*, exerçait également la profession de relieur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion de relieur et, comme tel, faisait partie de la gilde de Saint-Luc. Le 16 juillet 1626, il s'était rendu acquéreur de la maison *De dry Coningen*, rue des Douze mois (1). Il avait épousé Gasparine Verreycke, fille de Corneille, fabricant et marchand de parchemin, et d'Anne Soutien.

Les comptes de Saint Luc mentionnent que la dette mortuaire de Lambert van Caukercken fut payée durant l'exercice 1635-1636 (2): il mourut donc à cette époque. Sa femme le suivit au tombeau en 1639, délaissant six enfants, tous mineurs. Le passif de la succession dépassant notablement l'actif, les tuteurs de ceux-ci furent obligés de prendre des arrangements avec les créanciers. D'autre part, deux membres de la famille s'engagèrent à soigner pour l'alimentation et l'éducation des six malheureux orphelins. Anne Verreycke, leur tante, en prit cinq à sa charge: Anne, Ignace, Corneille, Gérard et Norbert. Hans ou Jean van Caukercken, maître-tonnelier, leur oncle, se chargea de l'éducation de Louis (3).

Si nous considérons ce qui en advint des cinq descendants de Lambert van Caukercken, dont nous avons retrouvé les traces, il faudra convenir que leurs parents adoptifs s'acquittèrent parfaitement de leur tâche.

Ignace, l'aîné, qui fut baptisé à Notre-Dame, le 28 janvier 1624, embrassa la carrière paternelle. Comme relieur *(comp-*

(1) Cette maison se trouvait située entre celles dites ***De silvere Bonette*** et *Den Vulcanus*. Le propriétaire de la maison ***Onse Lieve Vrouwe***, jadis *D'Eycke*, place de Meir, avait le droit de puiser dans la citerne de la maison *De dry Coningen*; celle-ci se trouvait donc près la place de Meir. Autre détail, une des caves de celle-ci se prolongeait sous la rue. (Actes scabinaux, 1626, volume I, f° 374. Archives de la ville).

(2) *Liggeren*, tome II, p. 75.

(3) Actes scabinaux, 1639, volume V, f° 210. Acte du 20 juillet.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toir boeckbinder), il fut reçu à Saint-Luc en 1648, en qualité de fils de maître (1). En 1681-1682, il remplit au sein de la même gilde, les fonctions de doyen (2). Il épousa Marie Collaert, dont il eut quatre filles: Anne, Marie, Elisabeth et Barbe (3). Veuf depuis 1678-1679, il mourut à son tour le 4 septembre 1702. Il habitait alors la longue rue Neuve (4).

Corneille, baptisé le 10 mars 1626, à la cathédrale, devint graveur. Il fut admis à Saint-Luc, en qualité de fils de maître, en 1660-1661 (5). Plus tard, il quitta la ville pour s'établir et se marier à Bruges. On rencontre son nom, accosté du millésime 1670, sur la liste des graveurs brugeois publiée par J. Gailliard, dans son ouvrage *De Ambachten en Neringen van Brugge*.

Louis, qui fut tenu sur les fonts baptismaux le 9 mai 1629, le seul des enfants de Lambert que maitre Hans, le tonnelier, avait pris à sa charge, apprit le même métier que son tuteur. Nous nous occuperons plus amplement de lui dans la suite.

Finalement, Norbert, qui avait été baptisé le 9 avril 1634; il entra le 27 septembre 1651, dans la compagnie de Jésus, où il fut reçu par le père Guillaume de Wael, provincial à cette époque (6). Il décéda à Ruremonde en qualité de

(1) *Liggeren*, tome II, p. 197.

(2) *Ibidem*, tome II, pp. 485 et 487.

(3) *Verzameling L. de Burbure*, tome III, p. 64. Archives communales.

(4) *Liggeren*, tome II, pp. 464 et 631.

(5) *Ibidem*, tome II, pp. 311 et 322.

(6) *De Jesuiten. Professie Huys. Collegie. Convict.* Manuscrit de notre bibliothèque. Auteur présumé: J.-B. van der Straelen.

Ce recueil nous renseigne que d'autres membres de la famille van Caukercken entrèrent également dans la compagnie de Jésus, notamment Pierre van Coukercken, de Bréda, né le 26 mai 1602, entré le 28 mai 1626,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recteur d'une résidence ou d'un collège que la compagnie possédait en cette localité.

Louis van Caukercken, l'auteur du livre de raison, avait donc 10 ans, lorsque son oncle se chargea de lui. Il est absolument certain qu'il apprit le métier de tonnelier, puisqu'il devint en 1660, sous-doyen, et l'année suivante, premier doyen de la susdite corporation (1). Il avait marié entretemps Cornélie Hildernis ou van Hildernissen, fille de Jean, également tonnelier (2), et de Marie Durhoft. Ses beaux-parents habitaient la longue rue des Claires, où ils possédaient deux maisons contiguës *Leeuwenborch* et *De groene Leeuw* (3), la première formant l'angle oriental de la rue susdite et de la longue rue Neuve.

coadjuteur; Ignace Caukercken, né le 3 février 1663, entré le 28 mars 1689, coadjuteur; et Jean-Baptiste, fils de Louis van Caukercken, dont nous parlerons plus loin.

(1) Tableau-catalogue des doyens de la corporation des Tonneliers, aux Archives de la ville.

Louis van Caukercken remplit également, de 1670 à 1675, les fonctions de *autaermeester* de la corporation, c'est-à-dire, que durant ce temps il eut à soigner pour l'autel particulier que les tonneliers possédaient à la cathédrale.

(2) Hans van Hildernissen fut vice-doyen de la corporation des Tonneliers en 1646; l'année suivante, il fut promu premier-doyen. Même source.

(3) Ces dénominations, ainsi que celle de la maison contiguë à celle du coin, du côté de la longue rue Neuve, *De Witte Leeuw*, prouvent que l'assertion de Papebrochius au sujet de l'existence, en cet endroit, de l'ancien champ de supplice, est très fondée. Là se trouvaient, dressées sur une éminence, trois colonnes en pierre reliées entre elles par des chaines de fer, auxquelles les cadavres des suppliciés restaient attachés jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à l'état de squelette. Ces piliers étaient surmontés du lion brabançon, d'où le nom de l'ancien champ de supplice *Leeuwenberg* et *aen de Leeuwen*. Les fourches patibulaires anversoises furent trans-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les comptes de l'église Saint-Jacques et quelques actes officiels de cette époque, nous apprennent que Louis van Caukercken faisait alors le commerce des vins. Le fait n'a rien d'étonnant, puisque d'après les statuts de la corporation, il fallait être tonnelier-juré pour pouvoir exercer ce commerce; ou bien, s'adjoindre un tonnelier-juré si l'on n'était pas du métier. En tout cas, le 30 décembre 1662, la fabrique d'église susdite lui paya 160 florins pour livraison de vin, et 298 florins 2 1/2 sous pour des livraisons antérieures non encore soldées (1). En 1671, nous le voyons encore faire les mêmes fournitures.

Le 28 février 1658, les époux van Caukercken-van Hildernissen chargèrent le notaire Jacques le Rousseau de la rédaction d'un testament, en vertu duquel le conjoint survivant devenait héritier universel (2). Il étaient entrés en possession, le 12 septembre 1657, à la suite du décès de

portées, en 1444, à l'endroit hors de la ville, où s'étend actuellement le parc de la Pépinière.

Ces trois immeubles, le *Witte Leeuw*, *Leeuwenborch* et le *Groene Leeuw*, sont actuellement la propriété de Mme Ve Ch. Moureau-de Wyndt et de ses enfants; nous remercions beaucoup M. Hri Moureau, de ce qu'il a bien voulu nous communiquer ses titres de propriété, ce qui nous a permis de déterminer exactement la situation des maisons occupées par les époux van Hildernissen, et après eux par Louis van Caukercken.

(1) *30 xber 1662. Aen Louis van Coukercken, betaelt voor geleverden wyn aen dese kercke* . . . . . *fl.* 160.—

Aen denselven Louis van Coukercken betaelt voor rest vande oude rekeninge van geleverden wyn, met intrest van dien ende meer andere oncosten, als blyckt by het vonnis tegens de kercke geobtineert . . *fl.* 298. 2 1/2

(Extrait des comptes de l'église Saint-Jacques).

(2) Les minutes du notaire Jacques le Rousseau se trouvent aux Archives de la ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jean van Hildernissen (1), des deux immeubles dénommés ci-haut.

Cornélie van Hildernissen ne survécut pas longtemps à la rédaction de ce testament. Nous ignorons la date exacte de son décès, mais savons, d'autre part, que son « inconsolable » mari convola en secondes noces le 10 décembre 1661, avec Gertrude de Lannoy, fille de Pierre, courrier de S. M., et de Gertrude Wouters.

Si la première union de van Caukercken avait été stérile, son second mariage, par contre, fut fort fécond: en effet, son livre de raison n'accuse, de 1662 à 1681, ni plus ni moins que quatorze enfants, dont six garçons et huit filles. Deux de ses fils entrèrent en religion, l'un se rendit à l'abbaye de Saint-Michel et l'autre se fit jésuite; deux filles prirent le voile, la première devint tertiaire au couvent de la longue rue de l'Hôpital, la seconde entra chez les Victorinnes, longue rue Neuve; deux autres filles se marièrent; quant aux autres enfants, ils moururent presque tous en bas âge. Nous parlerons plus amplement des descendants de van Caukercken lorsque nous analyserons son livre de raison.

Louis van Caukercken assuma, en 1670, la charge de directeur ou d'administrateur de la chapelle du Saint-Sacrement à l'église Saint-Jacques et, durant quinze années, déploya beaucoup de zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Cette chapelle était régie à cette époque par un collège de quatre administrateurs, dont chaque membre devait successivement tenir les écritures durant une année.

(1) Hans van Hildernissen décéda le 15 juin 1651; sa femme Marie Durhoft, le 2 novembre 1667; ils furent enterrés à Saint-Jacques. Voir *Inscriptions funéraires*, etc., tome II, p. 213.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les registres de cette époque renferment plusieurs comptes dressés et inscrits par van Caukercken.

L'entrée en fonctions de van Caukercken coïncida avec la construction de la petite mais fort belle chapelle dite des mariages, ainsi que la sacristie attenants à l'église Saint-Jacques du côté de la longue rue Neuve. La décoration intérieure de ce petit sanctuaire, qui sert en même temps de tabernacle perpétuel du saint Sacrement, et où abondent des sculptures en marbre et en bois, ainsi que de fort belles œuvres picturales (1), exigea près de cinq années. Lorsqu'elle fut entièrement achevée, les quatre administrateurs y firent placer une pierre commémorative (2), et au-dessus de la porte d'entrée conduisant à la sacristie, à titre de souvenir et à leurs frais personnels, une fort belle composition du peintre Pierre Thys (3). Cette toile,

(1) Cfr. Th. Van Lerius. *Notice des œuvres d'art de l'église.... Saint-Jacques à Anvers*, pp. 96 et ss.

(2) L'inscription de cette pierre commémorative porte:

Wy kochten d'erf, tot desen bovw,
Om dat daer Godt in rusten sovw,
Door menich aelmoes op ghehaelt,
Op dat dit werck zov zyn betaelt.
Joannes Moermans, Andreas Ercken
Ludovicus v Covkercken, Melchior F. Cederix
DIt Is hIer nV VoLMaeCkt In febr VarI Vs.

(3) *Item soo dient voor memoirie al(s) dat de 4 diene(n)de Cappelmeesters, met (den) Eerweerden Heer Caplaen, hebben een schilderey (ge)geven in het trou coerken uyt haer lieden boerse, om het werck te sluyten ende volmaekt te seyn, de welcke schilderey ieder seyn conterveyssel (is), ende hebbe(n) daer voor betaelt elck 36 guld., ende de Cappelmeesters ende Cappelaen waeren dese, de Eerweerde Heer J(o)annes van den Boss(ch)e, Capelaen ende Pastoer van dese proghie, J(o)annes Moermans, Andries Eerckens, Loedevicus van Couccarken, Melsioer Fran(ci)s(c)us Cederick, gemaeck(t) door Sr Peeterus Teysens, tegenwoordich schilder van den Ceyser.* (Archives de la Chapelle, extrait du compte de 1675-1676).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que feu Théod. Van Lérius qualifie de chef-d'œuvre, représente le chapelain de la chapelle, Jean van den Bossche — qui exerçait en même temps les fonctions de curé de la paroisse — à genoux devant le saint Sacrement, qu'il encense, les quatre administrateurs, le flambeau à la main, ainsi que le sacristain; de ces cinq derniers personnages, trois sont agenouillés et deux se tiennent debout. Toutes ces figures, de grandeur naturelle, sont traitées de main de maître. Nous croyons reconnaître Louis van Caukercken dans le personnage que l'artiste à placé debout près du chapelain, et qu'il a figuré un registre sous le bras, sans doute le livre aux comptes de la chapelle, dont il avait charge l'année où fut faite la commande du tableau.

La nomination de van Caukercken aux fonctions de marguillier de Saint-Jacques, lui fit abandonner la direction de la chapelle du Saint-Sacrement. L'acceptation de la charge de marguillier, à laquelle, à cette époque, on était nommé par la magistrature locale, était obligatoire, et on ne pouvait s'en libérer que par le versement, au profit de la fabrique, d'une somme assez importante. Il remplit ces fonctions de 1686 à 1688 (1).

La compétence et l'expérience des affaires administratives et financières, que van Caukercken acquit durant son passage à la direction de la chapelle du Saint-Sacrement et de l'église Saint-Jacques, attirèrent fort probablement

(1) Il remplit les fonctions de marguillier-trésorier, *kerkmeester aen den boeck*, en 1686. Le 25 avril de la même année, le magistrat, en considération des nombreuses occupations qui lui incombaient de ce chef, le dispensa de fréquenter les réunions des doyens et anciens doyens de la corporation des Tonneliers (*Rekwestboek* de 1685-1686, f° 396 v°, aux Archives communales, et *Uyttreksels uyt de rekeningen van St Jacobskerk te Antwerpen*, par Th. Van Lerius, manuscrit de notre bibliothèque).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur lui l'attention de l'édilité communale. En 1688, il fut nommé receveur de la ville d'Anvers et remplit cette charge durant trois années; en 1690, il fut promu au rang de second trésorier et resta en fonctions jusqu'en 1693 (1). Sur requête, appointée le 7 août 1694, la ville lui alloua pour bons et loyaux services une rémunération extraordinaire de 200 florins (2).

C'est fort probablement durant cette période de six ans consacrés aux affaires publiques, que van Caukercken recueillit une grande partie des matériaux nécessaires à la rédaction des trois gros volumes dont se compose sa chronique, et de son travail relatif à l'histoire du bourg d'Anvers. Quoi qu'il en soit, nous savons que les trois volumes de sa chronique se trouvaient achevés le 17 avril 1696, puisqu'il en est fait mention dans le testament réciproque qu'il rédigea à cette date. Sa description manuscrite du bourg est postérieure au travail précédent, attendu qu'il n'en est parlé que dans son second testament, celui du 8 juillet 1702.

Nous croyons que van Caukercken habita la longue rue des Claires dès son premier mariage; les charges qu'il remplit à Saint-Jacques le prouvent au demeurant. En tout cas, c'est dans la maison *De groene Leeuw*, à laquelle avait été jointe l'immeuble contigu *Sint-Sebastiaen*, acquis le 3 septembre 1664 (3), que notre chroniqueur rendit le dernier soupir, le 3 septembre 1704, dans la 76e année de son âge. Il était veuf depuis le 13 décembre 1700 (4).

(1) *Bulletin des Archives*, tome XIII, pp. 393 et 398.

(2) *Rekwestboek* de 1693-1694, f° 163. Archives de la ville.

(3) D'après l'inventaire des documents se trouvant à la mortuaire.

(4) Le compte de 1700-1702, de la corporation des Tonneliers, renseigne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Des quatorze enfants de sa seconde union, trois seulement étaient encore en vie le jour de son décès: Marie-Anne, religieuse tertiaire, Jean-Baptiste, jésuite, qui, depuis septembre 1702, étudiait la théologie à Louvain, et Jeanne-Marie, la cadette; elle avait alors 23 ans et habitait seule avec son père. C'est elle qui continua le livre de raison commencé par l'auteur de ses jours.

Un service funèbre de première classe, dit *een choorlyck*, eut lieu à Saint-Jacques. Une délégation de la fabrique d'église et une autre de la chapelle du Saint-Sacrement y assistèrent officiellement (1). La corporation des Tonneliers lui fit également des funérailles à son autel particulier à la cathédrale (2), de même que la Sodalité des hommes mariés, dont le défunt avait jadis rempli les fonctions de préfet (3).

au sujet du service funèbre de la femme de son ancien doyen, la dépense suivante:

Op d'wtvaert vande huysvre van mendeken van Coukercken, present den dienenden ende oude eet, wtgegeven volgens de specie als doen gethoont. 18. 14.

(1) Dans le registre des funérailles ou *Lyckboeck* de Saint-Jacques, on trouve à propos du service funèbre de L. van Caukercken:

De kerck moet hebben vant een choorlyck van Mynheer den Tresorier Couckerken, begraven in Venerabel Capelle, onder hunnen serck. gl. 21. 2.

Per vier fabriqmeesters, medegaen . . . . . gl. 25.

Et dans le compte de l'année 1704:

7 7ber 1704. *Choorlyck van d'Heer canfrater Louis van Coukercken* . . . . . g. ct 6. 19.

Ce qui indique le produit de la quête faite durant le service.

(2) *Item verteirt metten dienende ende oude Eet op d'wtvaert van mendeken Coukercken* . . . . . 19.11.— (Compte de la corporation des Tonneliers, exercice 1702-1703. Archives communales.

(3) Ao 1704... *Nogh oock is overleden Ludovicus van Coukercken, onsen ouden pripositus en rentmeester deser stadt gheweest, en heeft de Sodali-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Louis van Caukercken fut enterré dans le caveau qu'il s'était fait construire en 1693, dans la chapelle du Saint-Sacrement, et où la plupart des siens l'avait précédé (1). Sur la pierre sépulcrale, qui existe encore, mais qui, par suite du placement d'un nouveau dallage en 1844, n'indique plus la situation exacte du caveau, se lit l'épitaphe suivante:

D. O. M.
LUDOVICUS VAN CAUKERCKEN
KERCK:m VAN DESE KERCK, RENT:m
EN TRESORIER DESER STADT,
STIRF DEN 3 SEPTEMBER 1704
GEERTRUDIS DE LANNOY
SYN HUYSVROU, STIRF DEN
13 DECEMBER 1700
TERESIA MARIA VAN CAUKERC-
KEN HUN DOCHTER, HUYSVROU
VAN GASPAR SALLET STIRF
DEN 29 AUGUSTI 1695.
GASPAR SALLET ERFLAET
VAN SYNE KEYSERLYCKE
ENDE CONINCKLYCKE
MAIESTYDTS TOLCAMER
STIERF DEN 15 MAY 1719
R. I. P. (2).

teit gedachtigh gheweest met een leghaet van 12 *gls.* (Extrait du registre: *Boeck van de Sodaliteit der Getrouwde, onder den titel van O. L. V. Boodschap der Soc. Jesu te Antwerpen).* Voir *Vlaamsche School*, 1862, p. 129.

(1) 19 *may. Noch ontfanghen van myn heer Koukerken voor eenen kelder twee hondert guldens.* (Compte de la susdite chapelle de 1695).

(2) *Inscriptions fun. et mon.*, tome II, p. 111.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il avait fondé dans la même chapelle une messe anniversaire à l'intention de sa première femme (1), et une messe solennelle, suivie de deux messes basses, à célébrer annuellement, un jeudi du mois de décembre, pour le repos de son âme et de celle de sa seconde compagne (2).

Louis van Caukercken, comme nous l'avons déjà dit, rédigea deux testaments. Le premier date du 17 avril 1696, le second du 8 juillet 1702; tous les deux furent reçus par le notaire Jean-Michel Lodewyckx, junior. Comme nous les publions à titre d'annexes, nous n'en retiendrons pour le moment que les dispositions, prises par le testateur, à l'égard de ses manuscrits autographes.

Dans le premier testament, il n'est question que des trois volumes composant sa chronique. Ces trois volumes, après son décès, passeront à sa femme et celle-ci les gardera sa vie durant, sans pouvoir les prêter à d'autres, afin qu'ils ne soient détériorés et que les cartes, les plans et les planches, dont ils sont illustrés, ne puissent s'égarer. L'ouvrage, après la mort de sa femme, sera remis à la maison professe des pères de la compagnie de Jésus, pour y être déposé dans la bibliothèque de cet établissement religieux. La famille du testateur aura toujours le droit de venir les consulter, avec faculté d'en prendre tous les extraits qu'elle désire. Si ces conditions venaient à ne pas être observées, le membre de famille le plus proche aura le droit de les revendiquer.

Le legs des trois volumes de la chronique aux pères Jésuites, est confirmé dans le second testament, avec cette

(1) Archives de l'église Saint-Jacques. Volume n° 363: *Oorkonden rakende Venerabel Kapel.* Acte de fondation du 2 décembre 1671.

(2) *Ibidem.* Acte scabinal de fondation du 12 mars 1693.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réserve, que la mortuaire exigera un récépissé, portant acceptation formelle des conditions énoncées dans le testament de 1696. En cas de refus, sa fille Jeanne-Marie en disposera aux mêmes conditions en faveur de n'importe quel autre couvent.

Quant au manuscrit relatif au bourg et au marquisat d'Anvers (1), travail postérieur à la chronique, le testateur le lègue à sa fille Jeanne-Marie, de même que le grand plan de la ville, qu'il avait soigneusement conservé jusqu'ici dans un étui en toile. Une autre disposition, relative à l'historique du bourg, porte que si un de ses héritiers se décide à le publier, qu'en ce cas un exemplaire en sera remis à sa fille et que l'original lui sera également retourné.

Des quatre volumes manuscrits, dont il vient d'être parlé, il en existe encore trois. La description du marquisat et du bourg d'Anvers, ainsi que le premier volume de la chronique, reposent aux archives communales d'Anvers; le deuxième volume de la chronique se trouve à Bruxelles, où il fait partie de la section des manuscrits de la Bi-

(1) Voici le titre exact de ce manuscrit:

Het begin vande oude Borght van onse stadt Antwerpen, haere outheijt, heerlijckheijt en heerschappije, als synde het hooft van het marcgraefschap des heylighen Roomschen Rycx... getrocken uyt seer oude en nieuwe schryvers ende boeken ende archiven der selve stadt, door Louis van Caukercken. Rentmeester derselve stadt A° 1688, 1689, 1690 *ende Tresorier A°* 1691, 1692, 1693. Petit in-folio d'environ 200 feuillets, avec gravures, dessins, plans et pièces imprimées intercalés dans et hors texte.

L'auteur, au cours de sa préface, dit avoir compilé ce travail comme passe-temps et à simple titre d'amateur: ... *tot myn eigen plesier ende contentement hebbe by een gestelt niet om daer eenigh loff ofte eer van te haelen, want het myn stiel en cappasiteyt niet en is boecken te schryven, maer als liefhebber van antiquiteyt.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bliothèque royale. On en trouve la très minutieuse description et la nomenclature détaillée des plans et des planches qu'il renferme, dans le 8e volume du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, rédigé et publié en 1908, par notre érudit confrère, le P. J. van den Gheyn. Quant au troisième volume, il semble irrémédiablement perdu.

Nous avons également rencontré, parmi les minutes du notaire J.-M. Lodewycx, l'inventaire de la mortuaire de Louis van Caukercken. Ce long document fourmille d'intéressants détails, mais nous ne nous arrêterons que quelques instants qu'à ceux qui peuvent nous renseigner sur l'état de sa fortune et l'origine de celle-ci.

Van Caukercken, au moment de son décès, possédait plusieurs immeubles à Anvers, des fermes et des terres dans les environs, et de nombreux titres de rente.

D'abord les maisons *Leeuwenborch* et *De groene Leeuw*, qui, comme nous l'avons déjà dit, lui étaient échues de par sa première femme, Cornélie van Hildernissen. La première, celle du coin de la longue rue des Claires, était occupée à cette époque par le docteur Jean-André Munnie, moyennant un loyer de 17 livres de Flandre.

La maison contiguë dénommée *Sint Sebastiaen*, qui avait été acquise en 1664. On se rappelera que nous avons dit que le défunt avait aménagé *De groene Leeuw* et le *Sint Sebastiaen* en une habitation. Il résulte de l'inventaire que cette demeure ne présentait pas une grande superficie; par contre, nous y trouvons cinq appartements entièrement tapissés de cuir doré.

Ensuite, une ferme et des terres à Melsele, pays de Waes, dans la section dite *De Hennennest*. Ce bien provenait de la succession de sa belle-mère, Gertrude Wouters, veuve

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Pierre de Lannoy, succession qui avait été liquidée en 1687 (1).

Encore une ferme avec terres attenantes sises dans le comté de Bornhem. Même provenance.

Une maison dite *De Meulekerre*, au canal des Brasseurs en face du quai de Rouen. Elle fut acquise en 1697 et était louée à raison de 60 florins par an.

Une autre maison, dans la longue rue des Chevaliers, *Onse Lieve Vrouwe*, louée à 40 florins par an. Cet immeuble provenait également de la succession des époux de Lannoy-Wouters.

Ensuite onze titres de rente hypothéquées sur divers biens immobiliers, et produisant un revenu annuel de 552 florins 2 sous.

Et deux autres rentes formant ensemble un capital de 3600 florins, mais dont le taux d'intérêt n'est pas renseigné dans l'inventaire.

Ajoutons également que le montant de l'argent liquide, se trouvant à la mortuaire, s'élevait à 516 florins (2).

En résumé, un fort joli revenu pour l'époque, surtout

(1) Une dalle funéraire se trouvant jadis dans l'église des Grandes-Carmes, place de Meir, renseigne les dates de décès de Pierre de Lannoy et de sa femme Gertrude Wouters. Le premier mourut le 31 janvier 1679, âgé de 79 ans, la seconde, le 14 février 1687, âgée de 84 ans. Leur fille Jeanne, fille dévote, mourut le 15 août 1676, et leur fils Georges, le 20 novembre 1687. Voir *Inscr. funér. et monum.*, tome V, p. 320.

(2) Cette partie de l'inventaire mentionne encore une pièce assez suggestive: le compte rédigé personnellement par le défunt, des vins livrés à son cousin, l'ancien bourgmestre de Lannoy, depuis le 17 juin 1696. La note, qui s'élevait à 352 florins 5 3/4 sous, n'était pas encore soldée en 1704. Il s'agit évidemment ici de Jean-Auguste de Lannoy, qui fut *buitenburgemeester* en 1690, et *binnenburgemeester* en 1694.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si l'on considère que sa fille Thérèse-Marie avait reçu comme dot une somme de 3000 florins (1), et que son fils, Jean-Baptiste, jésuite, avait déjà reçu en 1694, sa part dans la succession éventuelle de ses parents (2).

Nous faisons également figurer parmi les annexes la partie de cet inventaire qui concerne les joyaux, l'argenterie, les meubles, la garde-robe et la lingerie de la mortuaire. Comme toujours, on trouvera dans cette nomenclature de fort curieux détails relatifs à la vie privée de nos ancêtres; mais tel n'est pas notre objectif: notre intention, en publiant ce document, est de fournir la confirmation de la preuve déjà faite, que l'orphelin de dix ans, qui en 1639, débuta comme apprenti-tonnelier, ne piétina pas sur place, mais qu'il sut faire vaillamment et intelligemment son chemin à travers les nombreuses et déprimantes vissicitudes dont l'existence humaine n'est que trop parsemée.

* * *

Passons maintenant à l'analyse du livre de raison.

Il débute par deux longues élucubrations poétiques, qui ne péchent pas précisément par un excès de clarté et par une trop sévère observation des règles de la versification (3).

(1) Testament mutuel du 17 avril 1696, transcrit ci-après.

(2) Contrat du 15 novembre 1694, par devant le notaire Jean Kenninck, entre Jean-Bapt. van Caukercken, assisté du père Philippe Regans, provincial, et Louis van Caukercken et sa femme Gertrude Wouters. Acte signalé dans l'inventaire de la mortuaire.

(3) Louis van Caukercken versifia encore en d'autres circonstances.

La pose de la première pierre du bel autel de marbre de la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Jacques, le 2 juin 1677, se fit avec beaucoup de solennité. On adressa à cette occasion à l'abbé de Saint-Michel, Herman van

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La première comprend une bonne centaine de vers de sept et huit pieds. L'auteur s'attache d'abord à y démontrer que la première union conjugale fut conclue au paradis terrestre, par la création de la femme à l'aide d'une côte tirée du premier homme. Cette première union est consacrée par la bénédiction divine et le commandement: croissez et multipliez. Il explique ensuite que le mariage est la condition essentielle de l'existence du monde, et semble vouloir dire que c'est pour ce motif qu'il s'unit, en 1656, à Cornélie van Hildernissen, dont le fil de la vie, hélas! fut trop tôt coupé. Après environ six ans de mariage le voilà de nouveau seul au monde, car son union avait été stérile! Il est inconsolable et erre perdu et accablé de douleur. Mais Dieu est tout-puissant. Il ne tient qu'à Lui de remédier aux malheurs et de dissiper toutes peines.

Van Caukercken, dans la seconde pièce de vers, des alexandrins cette fois-ci, au nombre de 77, décrit très poétiquement comment il apprit à connaître celle qui devait devenir sa seconde femme. Après avoir joui d'un repos réparateur, il croit se réveiller dans les jardins de l'Olympe. Voilà Phébus qui arrive chassant devant lui les ombres nocturnes. Le poète, émerveillé de toutes les beautés de ce lieu de délices, se met à l'écart et contemple. Vénus apparaît. Elle appelle immédiatement Cupidon et lui ordonne de se mettre aussitôt en route l'arc bandé et le carquois

der Poorten, qui présida à la cérémonie, des congratulations rimées, qui avaient pour auteurs Guill. Ogier et L. van Caukercken. Cela résulte du passage suivant, que nous extrayons du compte de 1676-1677:

Meester Ogiers ende confrer Coeckercken hebben het dicht(j)en vereert. Godt loont (hen).

Le prélat reçut un exemplaire de ces congratulations imprimées sur satin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien garni. Les dernières ombres sont dissipées et Flore entre en scène. Elle est suivie de son cortège de nymphes, qui ne sont autres que des fleurs vivantes et mouvantes. La déesse les appelle par leur nom et elle les range et les dispose pour le plus grand plaisir des dieux. L'une d'elle, répondant au nom de Gertrude de Lannoy, est placée au centre, à cause de son air ravissant et de son merveilleux éclat. A sa vue, l'émotion gagne le spectateur, il se trouble et ne tarde à recevoir le trait que Cupidon, qui le surveillait à son insu, lui lance adroitement. Un second trait atteint bientôt la gracieuse nymphe. L'union des deux amants en est la suite toute naturelle.

Le poète implore ensuite la bénédiction de Dieu. Il forme des vœux pour que son union soit heureuse et féconde, et espère que le ciel lui donnera la force et le courage nécessaires pour surmonter les épreuves de la vie d'ici-bas.

En cet endroit du petit volume est intercalée une planche ou dessin colorié. Elle est fort probablement de la main de l'auteur. Dans la partie supérieure de cette composition, on voit deux médaillons, dans lesquels ont été appliquées deux petites gravures découpées, représentant, l'une, saint Louis, roi, l'autre, sainte Gertrude, abbesse, patrons des époux van Caukercken-de Lannoy. D'une grande étoile à multiples raies, et portant en cœur le monogramme du Christ, s'échappent de nombreux rayons. Ceux qui s'étendent vers les angles inférieurs de la composition s'y perdent dans deux groupes de nuages, représentés en ces endroits. Entre ceux-ci se voient deux mains entrelacées surmontées de deux cœurs, sommés à leur tour d'une couronne de feuillage. Sous cette composition allégorique on lit le distique:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Geluckigh is de trouw: daer Godt syn seegen geeft
geluck aen man en vrouw: die die nae eysch beleeft.

et plus bas encore le chronogramme:

GELVCK INDE TROV DOOR GODTS SEEGHEN.

Nous en arrivons enfin aux annotations d'événements de famille. Elles se rapportent, comme il l'a déjà été dit, à cinq générations: nous les subdiviserons donc également en cinq séries.

La première concerne la descendance de l'auteur du livre de raison.

Louis van Caukercken s'unit en mariage à *Gertrude de Lannoy*, le samedi 10 décembre 1662. La bénédiction nuptiale leur fut donnée à Saint-Jacques, par le curé Melchior van den Bossche, en présence de son frère et de sa belle-sœur, Ignace van Caukercken-Collaert, et des parents de la fiancée, Pierre de Lannoy-Wouters.

Quatorze rejetons sortirent de cette tige. Le jour et l'heure de leur naissance, et de leur baptême à Saint-Jacques, et les noms et qualités des parrains et marraines sont minutieusement inscrits, et, après chaque annotation, suit régulièrement ce souhait bien chrétien: *Onsen lieven Heere laet het in syne heylighe vreese en in deughde opwasschen!* Comme l'auteur, après chacune de ces annotations, a laissé du blanc, il a pu inscrire, après coup, soit le jour de leur mariage ou de leur entrée en religion, soit celui de leur décès et d'autres détails y afférents. Les descendants de Louis van Caukercken furent:

1° *Anne*, née le 10 octobre 1662. Lors de sa confirma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion on lui adjoignit le prénom de *Barbe*. En 1681, elle devint fille dévote et décéda le 20 février 1695, à la suite d'une maladie d'estomac.

2° *Gertrude-Marie*, née le 29 décembre 1663. Elle mourut l'année suivante. L'autopsie révéla une affection pulmonaire. Elle fut enterrée dans le cloître du couvent des Grands-Carmes.

3° *Marie-Anne*, née le 13 février 1665. Elle entra au couvent du Tiers-Ordre, longue rue de l'Hôpital, où elle fit sa profession religieuse le 26 mai 1682.

4° *Thérèse-Marie*, née le 9 mai 1666. Elle se maria, le 29 janvier 1689, avec *Gaspar Sallet*. Le curé de Saint-Jacques, Jacques Chanon, procéda à la cérémonie religieuse, dans la chapelle du couvent des Claires. Elle mourut le 29 août 1695, ayant donné le jour à deux enfants : *Corneille-Hyacinthe* et *Anne-Marie*. Elle fut enterrée à Saint-Jacques, dans le caveau de ses parents.

5° *Jeanne-Marie*, née le 3 octobre 1667. Elle mourut l'année suivante d'un catarrhe.

6° *Louis*, né le 16 janvier 1669. La rougeole l'enleva le 16 juin 1676. Il fut enterré chez les Grands-Carmes.

7° *Gertrude-Marie*, née le 9 juin 1670. Elle entra au couvent des Victorinnes, longue rue Neuve; le 1 juin 1688 elle y fit sa profession religieuse et reçut alors les prénoms de *Marie-Augustine*. Elle y décéda le 16 novembre 1702.

8° Un enfant du sexe masculin mort-né le 9 juillet 1671.

9° *Jeanne-Marie*, née le 10 juillet 1672. Elle mourut le 23 février 1674, à la suite d'une maladie de dents.

10° *Pierre*, né le 13 juillet 1674. Le 10 juillet 1685, il fut inscrit dans la corporation des Tonneliers. Préférant la vie religieuse il se rendit le 1 mars 1693, au noviciat de l'abbaye de Saint-Michel, où il reçut le nom de *frère Bernard*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 26 mars suivant l'abbé Chrysostome Teniers lui confèra la vêture. Mais frère Bernard, de constitution débile ne tarda pas à y tomber malade; bientôt la phtisie se déclara et le 21 août de la même année, il fut, à la demande de ses parents, reconduit mourant chez lui. L'abbé de Saint-Michel, qui l'avait ramené personnellement, lui administra les derniers Sacrements à domicile. Deux jours après il expira. Il fut enterré à l'abbaye, dans la chapelle de Notre-Dame de la Paix, dans le même tombeau que le chanoine Herman-Joseph Moretus, mort la veille, également phtisique (1). Ce dernier, avant sa mort, avait exprimé le désir d'être enterré côte à côte avec le frère Bernard, si celui-ci venait à décéder peu de temps après lui. Le père van Caukercken inséra dans son livre de raison l'avis mortuaire imprimé de son fils.

11° *Jean-Baptiste*, né le 23 décembre 1675, fut également inscrit dans la corporation des Tonneliers, mais, comme son frère, préféra la vocation religieuse. Le 24 septembre 1692, il se rendit au noviciat des pères Jésuites à Malines. En septembre 1694, il vint étudier la philosophie au collège d'Anvers. Six ans plus tard il fut envoyé à Louvain pour y faire sa théologie. Le père van Caukercken annote aussi dans son livre de raison que son fils Jean-Baptiste prêcha, le 6 février 1695, à l'église de Berchem (2).

(1) Il s'agit ici de Melchior Moretus, fils de Balthasar et d'Anne Goos. Il naquit le 20 janvier 1661 ; à son entrée à l'abbaye il reçut les prénoms de Herman-Joseph. Il fit sa profession religieuse le 29 juillet 1684 et reçut la prêtrise le 8 juin 1688. Il exerçait à l'abbaye les fonctions de prêtre-sacristain. *(Inscr. funér. et monum.*, tome IV, p. 151).

(2) Le père Jean-Baptiste van Caukercken revint plus tard à Anvers. En 1732, nous le voyons s'occuper activement de l'œuvre des catéchismes à la paroisse de Saint-Georges. Le 16 janvier de la même année la ville

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

12° *Benoît*, né le 26 mars 1678. Cet enfant, atteint de la phtisie, ne vécut que deux ans. Il mourut le 7 avril 1680.

13° *Louis*, né le 25 septembre 1679, n'atteignit que quelques mois. Il décéda le 16 janvier 1680.

14° *Jeanne-Marie*, née le 29 octobre 1681.

La dernière annotation de van Caukercken concerne la mort de sa femme. La catastrophe se produisit le lundi 13 décembre 1700. La défunte qui, depuis un certain temps, souffrait de l'estomac, n'avait été alitée que cinq jours. Sur avis de deux médecins, elle s'était confessée le samedi, afin d'être prête à tout événement. Une syncope s'étant produite le lundi matin, on alla vite quérir le curé de la paroisse, mais lorsque celui-ci se présenta, la malade n'était plus en état de recevoir la sainte Communion, et on dut se contenter à lui administrer l'Extrême Onction. Elle avait atteint la 60e année de son âge et la 40e de son mariage. « Elle était fort pieuse », annote le mari désolé, « elle avait une grande dévotion pour le saint Sacrement et communiait deux fois par semaine. Nous espérons que le bon Dieu l'aura déjà reçue dans la gloire céleste! »

Cette annotation est précédée d'un distique et suivie d'un chronogramme et d'une dizaine de vers assez bien tournés.

La deuxième série d'annotations est de la main de *Jeanne-Marie*, la fille cadette de Louis van Caukercken. Elle n'est pas fort étendue, car elle ne comporte que trois men-

lui accorda de ce chef un subside de 30 florins (*Collegiale Resolutieboek*, de 1727-1732). Le père van Caukercken mourut à Anvers le 22 février 1755, et fut enterré dans le caveau sous la chapelle Saint-Ignace, dans la ci-devant église des Jésuites, actuellement Saint-Charles. (*Inscr. fun. et monum.*, tome V, p. 233).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions: celle de la mort de son père, celle de son mariage, et celle de la naissance de son unique enfant, qui ne vécut que quelques heures.

Louis van Caukercken mourut le mercredi 3 septembre 1704, âgé de 76 ans, à la suite d'une maladie d'estomac, compliquée d'une fièvre bilieuse. On ne lui avait jamais connu une maladie bien importante. Il avait été alité durant quatre mois et avait reçu les secours de la religion dans les meilleures dispositions.

La mort frappe vite; les plus forts ne sauraient la braver et elle n'oublie personne. Elle dissout tous les liens. Telles les pensées exprimées dans les huit vers et le chronogramme qui suivent cette annotation.

Le mariage de *Jeanne-Marie van Caukercken* avec *Jean-Baptiste Goeyvaerts*, de Lierre, eut lieu à Saint-Jacques, le 12 juillet 1705. Le curé Jacques Chanon officia. Cette annotation est également suivie d'un chronogramme.

Le 23 avril 1706, naquit l'unique enfant qui sortit de cette union. Il était du sexe masculin, et ne vécut que juste le temps nécessaire pour recevoir le baptême des mains de la sage-femme (1).

Le livre de raison passa ensuite à *Marie-Agnès Harts*, la nièce de Jean-Baptiste Goeyvaerts prénommé. Cette circonstance nous fait présumer que la descendance de Louis van Caukercken s'éteignit en la personne de sa fille cadette. Les annotations de Marie-Agnès Harts sont éga-

(1) Jan Goeyvaerts, aumônier, décéda le 7 mai 1743 ; sa femme Jeanne Marie van Caukercken, l'avait précédé au tombeau le 16 décembre 1728. Ils furent inhumés dans l'église Saint-Gommaire, à Lierre. Voir *Inscrip. funér. et mon.*, tome VII, p. 37.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lement assez détaillées et constituent la troisième série de notre livre de raison.

Le mariage de *Marie-Agnès Harts* avec *Jean-Baptiste Vertommen*, eut lieu à Lierre le 25 mai 1734. La bénédiction leur fut donnée dans la chapelle de Saint-Gommaire, par le pléban de Lierre, le chanoine van Potteghem.

Huit enfants naquirent de cette union, savoir:

1° *François-Jacques*, né le 7 mars 1735. Il mourut en 1741, miné par la phtisie.

2° *Marie-Françoise*, née le 9 août 1736. Elle entra au couvent des Carmélites, à Louvain, le 27 août 1756; l'année suivante elle y prononça ses vœux.

3° *Adrien-Charles*, né le 2 mars 1738; il ne vécut qu'environ sept mois et mourut le 15 septembre 1739.

4° *Isabelle-Thérèse*, née le 21 mai 1743, se rendit également chez les Carmélites à Louvain. Entrée au couvent le 20 mai 1763, elle y décéda le 26 mars 1811.

5° *Jean-Joseph*, né le 28 avril 1745. Il décéda hydropique et phtisique à la date du 15 juin 1755.

6° *Jeanne-Marie-Pétronelle*, née le 9 septembre 1747, mourut de la rougeole le 14 mai 1755.

7° *Gaspar-Gommaire-François*, né le 30 mars 1750, se maria le 8 avril 1782, avec sa cousine Claire-Thérèse van Bochout.

8° *Jeanne-Catherine*, née le 29 décembre 1752. Elle s'unit le 11 septembre 1775, à *Louis-Jacques Torfs*, secrétaire de la ville d'Anvers (1). Elle décéda en cette ville, le 13 mai

(1) Louis-Jacques Torfs fut secrétaire de la ville de 1775 à 1793 inclusivement. Il y avait quatre secrétaires à cette époque. Sous le nouveau régime, il remplit les fonctions de secrétaire-adjoint en 1794, et de secrétaire-général en 1795. Voir *Bulletin des archives*, tome I, p. 118.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1794, et fut inhumée dans l'église Saint-André. Les événements politiques de l'époque avaient profondément altéré sa santé.

Jean-Baptiste Vertommen, marguillier de l'église Saint-Gommaire, administrateur de la chapelle des SS.-Pierre et Paul, et directeur de la caisse des aumôniers, décéda le lundi 11 octobre 1762. Il avait été administré le vendredi précédent et n'avait gardé le lit qu'une dizaine de jours. Une maladie infectieuse régnait alors à Lierre; sa femme croit qu'elle fut cause de sa mort.

La quatrième série d'annotations se rapporte à la descendance des époux *Torfs-Vertommen*. Elles sont fort concises, ne comportant que les prénoms des enfants, avec la date de leur naissance et les noms et qualités des parrains et marraines. Les prénoms des deux derniers nés manquent et la pieuse recommandation traditionnelle a disparu.

Voici les noms des descendants du secrétaire communal d'Anvers:

1° *Marie-Josèphe-Justine-Antoinette*, née le 2 novembre 1777.

2° *Thérèse-Françoise-Josèphe*, née en juillet 1779.

3° *Françoise-Louise-Josèphe*, née le 9 septembre 1781.

4° *Rombaut-Joseph-François*, né le 14 avril 1783.

5° *Marie-Josèphe-Catherine*, née le 27 mars 1785.

6° *Guillaume-Joseph-Marie*, née le 31 août 1787.

7° et 8° Les prénoms de ces deux enfants ne sont pas inscrits.

La cinquième et dernière série d'annotations est de la main de *Marie-Josèphe-Catherine Torfs*, fille du secrétaire de la ville d'Anvers. Elle se maria en cette ville, le 7

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juin 1808, avec *Jean-Joseph-Guillaume Bogaerts*. Ses mentions sont moins concises que les précédentes. Elle reprend la pieuse recommandation d'usage et inscrit également la date à laquelle ses enfants furent vaccinés.

Les trois enfants des époux Bogaerts-Torfs furent:

1° *Edmond-François-Balthasar-Joseph*, né le 18 mai 1809.

2° *Honoré-Joseph*, né le 2 juillet 1811.

3° *Florent-Joseph*, né à Berchem-lez-Anvers, le 10 juillet 1812.

Les trois fils des époux Bogaerts-Torfs moururent tous célibataires (1). L'ancien livre de raison dès lors resta sans emploi.

* * *

(1) Les époux Bogaerts-Torfs, qui jouissaient d'une grande fortune, ont longtemps habité l'ancien hôtel Douchy ou Ducci, rue des Tanneurs, 38. Ils étaient également propriétaires de la campagne *Marienburg* au Kiel;

Jean-Joseph-Guillaume Bogaerts, fils de Joseph-Antoine et petit-fils d'Emmanuel Bogaerts-Dormer, décéda le 14 novembre 1843, âgé de 62 ans; sa femme le 30 juillet 1855.

Leurs trois fils moururent aux dates suivantes: Edmond, qui avait perdu la raison, le 23 mai 1855, Honoré, le 25 juin 1845, et Florent le 16 novembre 1854.

Tous furent enterrés au cimetière de Hove, derrière le chevet du chœur, dans le caveau réservé aux bienfaiteurs de l'église.

On se rappellera que les dispositions testamentaires prises par la veuve Bogaerts-Torfs, léguant presque toute sa fortune aux Hospices civils d'Anvers, donnèrent lieu à de longs et coûteux procès. A consulter à ce sujet Aug. Thys, *Historiek der straten van Antwerpen*, édition de 1893, p. 440.

Nous avons sous les yeux la requête que les héritiers adressèrent au roi, afin d'obtenir l'annulation du testament. La publication des noms des suppliants peut, à la rigueur, être considérée comme une suite au livre de raison qui fait l'objet de la présente notice. Voici donc leurs noms:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous faisons suivre à présent la copie textuelle de cet intéressant souvenir de famille. Nous en respectons rigoureusement l'orthographe, sauf en ce qui concerne l'emploi des majuscules et la ponctuation, que nous réglons pour autant que de strict besoin.

1° Catherine-Joséphine-Françoise Torfs, et son époux Jean-Baptiste-Auguste Van der Wee, pharmacien à Lierre, père de deux enfants en bas-âge.

2° Thérèse Torfs, veuve de .... Cauwenbergh, sans profession, à Lierre, et mère des deux enfants mineurs.

Ces dames étaient filles de Rombaut-Joseph Torfs, mentionné dans le livre de raison.

3° Louis Pick, saunier, à Boom.

4° Joséphine Pick et son époux Louis Terwagne sans profession, à Lille.

5° Raymond-Ghislain et Alfred Maus, mineurs représentés par leur père Joseph Maus, agent d'assurances à Anvers, veuf de Françoise Pick.

Léopoldine-Joséphine-Victoire Torfs, femme de .... Pick, sœur de la testatrice, était mère et grand-mère des suppliants mentionnés sous les nos 3, 4 et 5.

Cette Léopoldine Torfs est donc une des enfants des époux Torfs-Vertommen, dont les prénoms ne sont pas inscrits dans le livre de raison.

Dans la copie de ce dernier, qui va suivre, on verra que *Leopolda Torfs, huysvrouw van d'hr Pick*, fut marraine de Florent-Joseph Bogaerts, fils cadet des époux Bogaerts-Torfs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DEN MENSCH GESCHAEPEN NAE GODTS BELT
DE TROUW VAN CHRISTUS IN GHESTELT
WERT EENS BESMUERT MET SONDEN
DOEN CREGH DE DOOT EERST HAER GEWELT
DIE NU DEN MENSCH TE NEDER VELT
DUS WERT DE TROUW ONTBONDEN.

De voor Reeden vande trouw
Is 't begin van man en vrouw.

Nae dat Godt eerst int beginne
heemel en aerd' geschaepen hadt
en meer als men can versinnen
hadt gestelt opt swerels pat,
doen heeft Hy den mensch geschaepen
recht nae t' wesen van Syn belt.
en om vol genucht te raepen
in het Paradys gestelt,
maer bevondt bequaem by dese
genn. 2 dat Hy Adam schaepen wau
en die hulpe sou weese
ende dienen voor een vrouw.
Daer toe heeft een rib genoemen
wt de syd' van Adams lyf,
waer van Eva is gecoomen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF CALIF.

d'eerste vrou en Adams wyf.
Adam sach haer voort gekoomen
genn. 2. V. 23. sprack dats been van mynen been,
vleesch van mynen vleesch genoemen
daerom syn wy twee maer een.
genn. 3. V. 6. Maer t' serpent heeft haer bedrooghen
en brocht Adam oock tot val,
als door hooghmoet opgetooghen
dat men lanck beclaegen sal
waerdoor Adam met syn vrouwe
syn wt Paradys geraekt
genn. 3. V. 23 om de aerde te bebouwe
waer van Adam was gemaekt.
Dese waeren d'erst verbonden
inde trouw het eerste Paer
maer eylace door de sonden
quam den druck dus over haer,
maer van Godt noch niet verlaeten,
want van hun moest coomen voort
alle menschen, alle staeten
dat na t' goddelycke woort
die hun seyde met syn seeghen:
wast en woort vermenichvult.
Soo dat eerst van hunnen tweeghen
is betaelt de echte schult
en den echtenstaet begonnen
met Godts seegen ingestelt.
Al dus wert den mensch gewonnen,
d'een van dander voortgeteelt,
alle staeten hoe syn wese
of hoe heylichlyck gheacht
die syn immers al van dese

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eechte trouw eerst voortgebracht,
en moeten daer noch van coomen
soo gelyck een jder siet,
oft de werelt sou met schroomen
gheheelycken vergaent tot niet,
dit wert metter daet bevonden
door gheheel de werelt wyt
en nae menich jaer verslonden
van den ouden grysen tyt.
De sesthien hondert jaer was doore,
't sesenvyftichste begost,
dat Godt Soone was geboore
die ons alle heeft verloost,
doen ben ick ock in getreden
in den houwelycken staet,
nae sesentwintich jaer geleden
van 't begin myns leevens graet,
Dat Godt schickt dat can niet missen,
den instelder van de trouw,
Cornelia van Hildernisse
my doen voeghde voor een vrouw,
maer omtrent de sesse jaeren
dat den Schepper my haer gaf,
quam de doot vol van gevaeren
en sneet den draet haer levens af.
Doen bleef ick vol duysent suchten,
vol droefheden en gebaer,
sonder nae gelaeten vruchten
af gescheyden dus van haer,
waer ick gonck ick ginck als trueren
en heel druckich van gemoet
gelyck als men siet gebueren

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dat een turtel duyfken doet,
dat syn mede paer moet derven
waer met dat het was gewent,
en van droefheyt schijnt te sterven
oft syn droevich leeven ent.
Wie noet liefde quam te smaecken
inde trou, tsy vrou oft man,
cost noet aen de waerheyt raeken
om te hebben pruef daer van.
Ongeluckich is het trouwe
daer de liefd niet compt int hert,
want men vindt ter druck noch rouwe
schoon die eens gescheyden wert,
want wie rechte liefd betrachten
nae den heys van synen staet,
die sal dit veel meerder achten,
desen heeft de rechte maet
om de liefde af te meten,
hoe die moet syn gewerdeert,
die te achten en vergeten
soo als Godt dat ordineert.
Want het is den wil des Heere,
die den gever is van al,
en die alles can verkeeren
ock blyschap in een droefgeschal,
ock den druck can Hy veranderen
weer in blyscap als men siet
en weer scheyde van malkanderen
gelyck als diemaels is geschiet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOOT HERTEN SOO GHEMEEN
DOOR LIEFDEN MEER BEVONDEN
ALS DIE VAN TWEE TOT EEN
DOOR TROUWEN SYN VERBONDEN

Jaer schrift.

SIET. CVPIDO. TKINT. HIER. DE. LIEFDE. BINT.

Lest druckich van gemoet had my de vrueght begeeven
door t' afsterven van die daar ick meed placht te leeven,
k' was sonder troost oft hoep verlaeten vol onlust
myn sinnen dus beswaert begaf ick my tot rust,
my overviel den slaep den slyter van veel nachten,
waer door ick wert verquickt verblyt in myn gedachten,
want gheen my hadt bedroeft beswaert myn teer gemoet
was nu door soeten slaep gheheelycken versoet.
Maer als Diana nu vollbracht had haere ganghen
en dat Aurora ginck versieren haere wanghen
met dat schoon purperroot veel schoonder als het plach,
en brocht ons wederom den schoonen claeren dach,
ontwaekte ick van rust, die my scheen soet te smaeken,
begaf my op den ganck om my wat te vermaeken
vant rusteloos gewoel dat my dus had gequelt
en in myn hooft gesweeft waer van noch was ontstelt.
Ick sach dat Phebus ock int Orient aenveerden
syn noot vollbrochte reys met syn loopende peerden
brack Olimpia door met synen heldren strael
en al dat duyster was verclaerde altemael,
terstont heeft Venus oek haer kint tot haer doen koomen
en vraeghde nae syn last die hy had aengenoemen,
te weeten dat hy was alleen den minnen godt

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dat hy volbrenghen moest precies al haer gebot,
sy seyt gaet liefsten soon en wilt nu vroegh wttrecken
met uwen boogh en pyl om herten te verwecken
ghy syt een goeden kint ick wensch u vaeders macht
en dat t' geen dat ghy mikt magh syn tot liefd gebracht.
Den cleynen Cupido vollbrenckt syn moeders woorden
versiet syn pyl en booch gelyck als dat behoorden
en heeft met honinck graet besteeken ider pyl,
die hem syn vaeder hadt gescherpt met de vyl.
Ick sach den kleynen guyt die sonder tyt versuymen
heel vroegh was op de been al langs den cant gaen luymen,
toch k'hiel my vry van schuet want myn verwerden sin
niet peysde op de liefd oft eenich dertel min.
Soo haest als Phebus had Olimpia doer brooken
soo is het soet gewas der blommekens ontlooken,
terstont quam Flora daer met haeren nymphen treyn
die daer vergaederden als in Pegasis pleyn.
k'sach dat van jder blom die in de velde wasten
dat Flora jder nimph haer recht couluer toe pasten,
waer onder eene was van sulcken soeten bloos
dat die te stryden scheen met d'aengenaeme roos.
Het was een lust om sien ick had genoch te kyken
hoe wonder Flora cost die blommè vergelycken,
want jder scheen en nimph en jder nimph een blom
waervan den soeten bloos wel had den hoochsten rom,
het was een niuwen vont men sach het noot gebueren
dat nimphen syn gelyck ock aen de blom coulueren,
't heeft Flora soo behaeght dat sy noch vont bequaem
dat sy het nimph couleur gaf een besondren naem,
maer al sy noemen sou den bloos die daer noch stryden
waervan de soeten roos noch schaempte scheen te lyden,
sach het verschil te syn als goutgeel by het strooy

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soo gaf dat soet couleur den naem van DE LANNOY
GEERTRUDIS hiet de nimph die desen naem toe pasten,
twast lieffelyckx couleur, ja t'soetste datter wasten,
waerom haer Flora ock int midde van het velt
als in een blompot heeft voor 't aengenaest gestelt.
My(n) grage oogh en cost haer niet genoch versaeden,
my hert wert heel beroert, myn swaer gemoet ontlaeden,
den valschen minnen godt die 't al had afgespuert
heeft my doen soo door wont dat ick was als verschuert,
ick riep o minnen godt ick blyf hier heel verslonden
oft wilt met uwen pyl die soete nimph doorwonden
dat sy my wert ghejont tot inde echte trou
dat ick haer dienen mach en eeren voor myn vrouw.
Den cleynen slimmen guyt die wist het soo te maeken
dat hy die soete nimph wist aen het hert te raeken
en heeft syn soeten schicht soo ardich wel getreft
dat sy my haere jonghst en wederliefde geeft,
die ick in corten spoed al soo heb waer genoemen
dat ik een naerder plaets heb in haer hert becoomen,
want siet in cortentyt het scheen het wesen wou
wert ick haer echten man en sy myn echte vrou.
Den wensch is nu dat Godt Syn segen hier wilt geeven
aen ons gevoeghde twee om op dees aerdt te leeven,
opdat de liefde die soo soetelyck begint
voor altyt dueren mach en meeder liefde wint,
dat ons twee herten door de trou aldus verbonden
door liefd' vereenicht blyft en noot en wert gevonden
als van twee herten een vol vreede ende peys
een wil, een liefd, een sin, en alles nae den heys.
Dat Godt ons beyde wilt de liefde soo verwecken
dat wy binnen het jaer het wiegh kordeken trecken
en ons den seegen geeft waer van den psalter spreckt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

psal. 127 als eenen wynstock daer geen vrucht aenenghebreckt.
Den seegen vande trou dat syn des selfs vruchten,
door liefd van man en vrou is leven in genuchten,
midts t'jonck plantsoen by ons in desen staet verweckt
heel wert nae Godt gevoeght en in de deught gequeckt.
Dat dan de vreese Godts in ons alles regeere
en alle onsen doen nae syne wille keere,
en soo daer enich druck eens in ons hert geraekt
dat die nae Synen wil ons niet te bitter smaeckt,
dan heeft de trou noot rou maer is gemuchlyck leeven,
want als de trou heeft rou waer beter daer gebleeven,
maer wanneer beyden wil dus syn aen een gevoeght
en die aen Godt ghehecht die blyft altyt vernoeght.

Jaer schrift.

MIIN. RECH. BESLVIJT. REDEN. IS. HIER.

Het trouwen is een soete saeck
in vreed te leeven groot vermaek,
daer blyft maer droef het scheyden,
maer die met Godt niet en begint
en syn mede paer bemint
verliest het al te beyden.

TOT MEERDER EERE ENDE
GLORIE GODTS.

Hebbe tot langhdurighe en euwighe gedachtenisse seer promptelycke ende presies aengeteekent alles soo veel als my doenlyck

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

was mynen trouw dach van myne tweede houwelyck, alsmede de geboorte daeghen en doop en sterf daeghen van alle myne kinderen die den Almoegenden Godt my tot Synder eere ende glorie heeft gelieve te geeve by myn tweede huysvrouw.

Ick LUDOVICUS VAN COUKERCKEN hebbe my verbonden aen GEERTRUDIS DE LANNOY, door den bant van het H. Sacrament van het Houwelyc, binnen de stad Antwerpen, voor den eerw. heer den Plebaen Melchior van den Bosch, op den thinden desembris sesthien hondert een en sestich, smorghens omtrent seeven uren, wesende saterdach, ter presentie van haeren eyghen vaeder ende moeder ende myn broeder Ignatius en syn huysvrouw.

Cronicon.

DEN. GODDELIICKEN. SEGEN. SII. NV. BII. ONS.

ANNA VAN COUCKERKEN.

Onse eerste dochter is gebooren in het jaer 1662 den 10 october, smorgens het quartier na den dry uren, en is tsavons ten doop gedraeghen in St Jacobs kercke; mompeer Peeter de Lannoy en moytien Anna Verreycke hebben het kindt over den vundt geheeven. Onsen Lieven Heere laet het in Syne H. vreese op wasschen.

In het ontfanghe van het Voormsel is myne dochter genaempt Anna Barbara van Coukercken; myne dochter is geestelycke dochter geworden op Lichtmisse dach A° 1681, smorgens ten 8 uren, by de Eerweerdighe P.P. onse L. Vrouwenbroeders, by P. Fulgentius a St Nicolay.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

✠

A° 1695 op 20 february is gestorven s' morghens het quaert voor acht uren myne oudste dochter Anna Barbara Van Cauckercken; sy hadde veel jaeren sieckelyck gegaen met een quaede maeghe. R. I. P.

GEERTRUDIS MARIA V̄. COUKERCKEN.

Onse tweede dochter is gebooren in het jaar 1663 den 29 desember, wesende saeterdach des savons ontrent half ur elf, synde maer seeven maenden ghedraeghen, en is sanderdaeghs tsavons ten doope gedraeghe in S' Jacobs kercke, en monfreer Ignatius van Couckercken, met mameer Geertrudis Wauters, myn huysvrouwe moeder, hebben het kint over den vundt geheeven; onse lieven Heere laet in Syne H. vreese opwassen.

✠

GEERTRUDIS MARIA V̄. COUKERCKEN.

Is gestorven int jaer 1664, synde donderdach ontrent den half ure elf smorgens; wert opengesneden en bevonden van en bedorve loose gestorven te syn, out synde 9 maanden en elf daeghen, en is begraven tot de P.P. Onse Lieve Vrouwe Broeders in de Pant, in coomende suydwaerts tusschen het eerste en tweede gelas.

MARIA ANNA VAN COUKERCKEN.

Onse derde dochter is gebooren in het jaer 1665 op 13 jannuwary, synde dysdach s'avons omtrent half ure vyf, en is des anderdaeghs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

in St Jacobs kercke ten doope gedraeghen, ende oom Louys de Lannoy, met myne suster Anna van Coukercken, hebben het kint over den vunt gheheeven. Onsen Lieven Heere laet het in Syn h. vreese en in deughde op wasschen.

A° 1681 op 19 mey is myne voorschreeve dochter int Clooster (gegaen) ende gekleet int Clooster van den derden Regel van St Franciscus, en op 26 mey 1682 heeft sy haer professie gedaen onder den Eerw. P. Merschant.

TRESIA MARIA V̄. COUKERCKEN.

Onse vierde dochter is gebooren in het jaer 1666 den 9 mey, op een sondach synde S. Joris omganck dach, ts avons ofte snachts ontrent half ure twelf, en is saeterdaeghs ten doope gedraeghe in St Jacobs kercke, want wy eenighe daeghen wachten nae(r) de comste van myn(s) broeder(s) Cornélis van Coukercken huysvrou tot Brugghe, maer alsoo de selve niet en quamp soo heeft monfreer Joris de Lannoy, met myn suster Anna van Coukercken, in plaets van myn swaegerinne van Brugge, tselve gheheeven. Dit kint wert thuys gedoopt terwyl wy wachten na(er) masseur van Brugghe, soo dat het maer inde kercke wert gedraeghen om d'ander seremonien te ontfanghen; onse Lieve Heere laet het in Syne heylighe vreese en in dueghde opwasschen.

A° 1689, 29 janū.

Is TRESIA MARIA V̄. COUKERCKEN, myne dochter, getrout op den dach van Franciscus de Sales, met GASPER SALET, inde kercke van de Clarisse, voor den Eerw. heer Chanon, Pastoor van St Jacobs, ter presentie van my en myn huysvrou en van d'Heer Cornélius Sallet en jouffr. Maria Angnes ..., synde de selve oom ende moye van den voors. Gasper Sallet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

✠

Myne voors. dochter is gestorven den 29 Augusty 1695, des morgens het quaert na den dry uren; sy hadde 2 jaeren sieckelyck gegaen, hebbende tselve behouden van een quaet kinderbeth wanneer haer de vrucht moest afgehaelt worden, achter laetende twee kinderen, CORNELIS HIACHINTUS SALLET ende ANNA MARIA VALLET; sy is begraeven in St Jacobs kerck in de Cappel van het Alderheylichste Sacrament, int den kelder van haer vaeder en moeder. R. I. P..

JOANNA MARIA V̄. COUKERCKEN.

Onse vyfde dochter is gebooren in het jaer 1667, den 3 october op een maendach smorghens het quaert voor vyf uren, en wirt ten selven dach t' savons ten doope gedraeghen in St Jacobs kerck, en oom Jan de Lannoy, met masseur Joanna Maria de Lannoy, hebben het over de vundt gheheeven; onse Lieven Heere laet het in dueghde en in Syne H. vrese op wasschen.

✠

JOANNA MARIA VAN COUKERCKEN.

Die is gestorven int jaer 1668 op den 17 meert; dit kint was altyt ongesont geweest vande ure dat het gebooren was en was een half jaer en 14 daeghen out, stirf op eenen saturdach smorghens ten ha(l)f ure twee van een caterne.

LUDOVICUS VAN COUKERCKEN.

Onsen eersten soone is gebooren in het jaer 1669, den 16 januaary

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des savons het quaert voor seeven uren, en is des anderdaeghs ten doope gedraeghe in St Jacobs kerck, ende onsen heer neve ende Canoninck Ludovicus de Lannoy, met Maria Collaert, huysvrouw van myn broeder Ignatius van Coukercken, die hebben het kint over den vundt gheheeven; onse Lieven Heere laet het in deughde op wasschen en in Syne heilighe vreese.

✠

Lodovicus van Coukercken, mynen eersten soone, is ghestorven int jaer ons Heere een duysent ses hondert ende ses en seeventich, den 16 juny des smorghens ten seeven uren, van de kinder pockkens, out synde seeven jaere en 5 maende; is begraeven tot de Lieve Vrouwebroeders, in de Pant van de kerck in comende zuydwaers, tusschen het eerste en tweede gelas by den muer by onse andere kinderen.

Geertrudis Maria van Coukercken.

Onse sesde dochter is gebooren in het jaer 1670, den 9 juny smorgens ten negen uren, synde maendach, en wirt den selven dach tsavons ten doope gedraeghe inde St Jacobs kerck, ende menheer Benedictus de Lannoy, myn huysvrouwe broeder, was peeter, synde van de heere vande Abdye van St Bernaerts, maer doen present heer Confessor int clooster van onse Lieve Vrouwe Wygaert tot Looven, in wiens plaetse monfreer Joris de Lannoy, met myn huysvrouwe moeder Geertrudis Wauters, heeft het kindt over den vundt gheheeven; onse Lieven Heere laet het in deughde op wasschen.

Myne voors. dochter is dry weeken na de doot van onse grammeer, die gestorven was op 14 febr. 1687, gegaen int Clooster van de Victorinnen ofte St Magritendael, en heeft 10 weeken scholier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

geweest, en is geproffessit den 1 juny 1688, ende als doen genaempt Geertrudis Maria Augustina van Coukercken.

✠

Geertrudis Maria Augustina van Caukercken is gestorven religieuse int Clooster van St Magrietendael, op den 16 november 1702, out synde 32 jaeren, was geproffessit 14 jaeren. Requiescant in pace.

Anno 1671, den 9 july savons ontrent seeven uren, is myn huysvrou geleeghen van een kint, tgeene maer ontrent ses en een halft maent was gedraeghen, ende quam doot terwerelt tot ons seer groot leetwese ende droefheyt, en het was een soontien synde onse achtste vrucht.

Joanna Maria van Coukercken.

Onse seevenste dochter, synde onse neegenste vrucht, is gebooren int jaer 1672, den 10 July synde sondach tsavons het quaert voor den 12 uren, en wirt smaendachs savons ten doop gedraghen in St Jacobs kerck; mompeer Peeter de Lannoy en masseur Joanna Maria de Lannoy hebben t' selve over de vunt gheheeven; onse Lieve Heer laet ons kint in dueghden op wassen in Syn heylighe vrese.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

✠

JOANNA MARIA VAN COUKERCKEN.

Is gestorven het jaer 1674, op eenen vrydach snoenens ontrent twee uren, out synde een jaer seeven maenden en derthien daeghen; is sieck gewoorden van het kryghen der tanden waer van het is wt gemertelt; naer een maendt sieckte; en doot synde is bevonde den mont vol tanden te hebben; stirf op 23 febru.

PETRUS VAN COUKERCKEN.

Onsen derden soone is gebooren int jaer ons Heeren 1674, den 13 July des smorgens ten half vyf uren; is des savonds ten doop gedraeghen in St Jacobs kerck; mompeer Petrus de Lannoy en . . . . . van Munster, huysvrou van Joannes Bockx, hebben het kint over den vunt geheeven; onse Lieven heere laet het in Syn heylighe vrese op wassen.

Nota.

Myn twee soonen, Petrus en Joañ. Bapt. van Coukercken, syn op geschreeven in het Cuypers Ambacht op 10 July 1685, door den deken Joris Haesens, het briefken van syn hant is te vinden by myne quittantie van dit jaer, maer het selven is niet noodich, ten waere dat myne soonen niet op des Ambacht boek en waeren gestelt, het (welk) op dit jaer moet naer gesien worden.

Mynen soon Petrus is gegaen int Novitiaet van de Abdye van St Michils, op den ersten meert 1693, synde sondach ende half Vaste, s' morgens ten 9 uren A° 1693.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En heeft (het) H. Abyt ontfanghen op 26 meert, synde donderdagh na Paschen, van den Eerw. heer Chrissostimus Teniers, Prelaet van de selve Abdye, en is genaempt FR. BARNAERDUS VAN CAUKERCKEN.

✠

Naer eenen corten tyt heeft een uytteringhe gekereeghen, ende is gestorven op 23 Augusty 1693, ten half twelf voir de noen, tot mynen huyse, was door dispensatie van den Prelaet in syn Abyt tot mynen huyse gebrocht met de koetse van den heer Prelaet op 21 Augusti, en is van den selven Eerw. Prelaet tot mynen huyse geadministreer en syn heylighe Rechten gegeeven en gestorven als booven oud 19 jaere. Daeghs te vooren eer mynen soone fr. Barnardus stirf, is in de Abdye gestorven den Eerw. heer Hermanus Josephus Moretus, ock van eene teringhe, denwelcken versoeght, soo frater Barnaerdus quam te sterven corts na hem, dat men hem soude begraeven in syn graf, dat soo is geschiet op 24 Augusty 1693, na middach ten 6 uren in de Cappel van onse Lieve Vrouwe van Peys soo men in compt op de rechte syde.

Requiescant in pace. Amen.

En cet endroit se trouve intercalé l'avis mortuaire imprimé du frère Bernard van Caukercken. Nous le copions également.

✠

JESUS, MARIA, NORBERTUS.

Obiit Antverpiae Die 23 Augusti Anno 1693. Pridie post Octa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vam Assumptae Virginis omnibus Sacramentis Ecclesiae praemunitis dilectus nobis in Cristo Confrater,

Fr Bernardus van Caukercken.

Ecclesiae Sancti Michaëlis Archangeli Sacri ac Canonici Ordinis Praemonstratensis Novitius Clericus. Aetatis suae Anno 19. Novitiatus Mense 5. Bonae expectationis juvenis in primo nobis servore sublatus; sed optimam quae ab eo non auferetur partem, ut speramus consecutus. Cujus animam precibus et sacrificiis vestrus commendamus.

Requiescat in pace.

Joanns Bapt. van Coukercken.

Onsen vierden soone is gebooren int jaer ons Heere 1675, op 23 deesember des maendachs saevens het quaert nae ses uren, synde ons elfste vrucht, ende is sanderdaeghs, synde Kersmisse avont, ten doope gedraeghe in St Jacobs kerck; Joannes Carolus Maes onsen cossyn, was Peter, wiens moeder was Adriana van Coukercken, dochter Joan. Lambrechts van Coukercken, dien onsen oom was, ende myn huysvrouwe suster, Joanna Maria de Lannoy, was Peete, en hebben te saemen dit kint over den vunt gheheeven; onsen Lieven Heere laet het in dueghde en Syn h. vreese op wassen.

Mynen voors soone is na het Novisiaet vande Jesweieten gegaen va. Mechelen 24 Septemb. 1692, ende 24 september 1694 heeft hy binnen Mechelen syne Proffesie gedaen, en op 25 septemb. quaem den selven binnen Antwerpen woonen int Collegie, om de filisophie te leeren, en op 6 febr. 1695 heeft den selven tot Berghem ten

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

10 uren gepreckt ende verkondight den aflaet vande toecomende Vasten Avontdaeghen.

Anno 1702 in de maendt September, mynen soone Joan. Bapt. hebbende syne philosophie geleert ende de ses schoolen gedoceert, is den selven gaen woonen tot Loven int het Collegie vande Societeyt Jesu, om de théologie te hooren.

BENEDICTUS VAN COUKERCKEN.

Onsen vyfden soone is gebooren int jaer ons Heere 1678 op den 26 meert, op eenen saeterdagh des smorgens het quaert voor half vier uren, synde ons tweelfste vrucht ; is des savons ten doop gedraeghen, en myn heer Benedictus de Lannoy, vande orde van St Beraerdus, synde als dan onderpastoor tot Gastel, by Roosendael, heeft tselve över de vunt niet connen heffen, maer staet voor peter te boek, en mompeer Peeter de Lannoy heeft in syn plaets gheheeven, met jouffr. Maria Van Muelders, de huysvrou van monsr. Cornélis Leenaerts; onsen Lieven Heere laet het in Syn heilighe vreese op wassen.

✠

BENEDICTUS VAN COUCKERCKEN,

is gestorven op 7 april 1680, op de Passie sondach, ontrent ten half ure thien des smorghens, synde ten uyterste ondercoomen van een teeringhe, out seynde 2 jaeren en 12 daeghen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LUDOVICUS VAN COUKERCKEN,

synde onse derthiende vrucht, is gebooren den 25 septemb., op eenen maendach in het jaer ons Heere 1679, des savons het half quaert voor de seven uren, en is des anderdaeghs ten doop gedraeghen in St Jacobs kerck, en cossyn mynheer Joan. Augustinis de Lannoy, scheepenen deser stadt, met myn suster Anna van Coukercken, hebben het kint over den vunt gheheeven. Onsen Lieven Heere laet het kint in Syne heylighe vreese op wassen.

✠

LUDOVICUS VAN COUKERCKEN is gestorven den 16 january 1680, naer den noen ten vier uren, out ontrent 4 maenden.

JOANNA MARIA VAN COUKERCKEN.

Onse achtste dochter en 14^e^ vrucht is gebooren int jaer ons Heere 1681, op 29 october des smorghens ontrent 11 uren, ende des anderdaeghs kersten gedaen in St Jacobs kercke, ende monfreer Ignatius van Coukercken was petter, met myne outste dochter Anna Barbara van Coukercken, dese hebben het kint over den vunt gheheeven; onse Lieve Heere laet het in dueghden op wassen en in Syne heilighe vreese.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

✠

Het scheyde vande trouw geschiet met druck en rouw.

Op 13 desember 1700, op eenen maendach, heeft het Godt gelieft myne beminde huysvrouw Geertrudis de Lannoy van dese werelt te haelen, des smorgens ontrent seven uren, synde de selve ure dat ick met haer ben getrouwt int jaer 1661 op 10 desember, soo dat wy te saemen zyn getrouwt geweest precies 39 jaeren en dry daeghen, int het 60e jaer van haeren ouderdom ; sy hadde langhen tyt met eene quaede maeghe sieckelyck ghegaen en hadde nu maer 5 daeghen sieck te bedde geleghen, ende door raet van twee doctooren was saeterdaeghs te voore ghebicht om oft het noot wirde berecht te worden, ende des sondaeghs bevonden haer als buyten peryckel te syn, maer des maendaeghs smorgens ontrent half seven overquamp haer eene quaelyck vaert, als wanneer dat sy seyde myne ooghen worden duyster, waer op dat men terstont naer de kerck gonck om onsen L. Heere te haelen, maer den pastoor met het H. Sacrament gekomen synde, en heeft sy maer het heyligh Olisel connen ontfanghen, ende is tot onse seer groote droefheyt gestorven; onsen troost was haer godtvruchtigh leven want sy was gewoon tweemael ter weke te comuniceeren waertoe sy groote devotie hadde ; wy hoepe dat den goeden Godt haere siele in de hemelse vrueght heeft ontfanghen.

Jaer Schrift.

De Doot aLLeen breCkt Desen bant.

Hoe sterck de trouw verbindt de doot compt die scheyden,
maer die het langhste leeft heeft het quaets van beyden,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

schoon alle druck en smert int houwelyck is gemeen,
den geen die over blyft heeft desen druck alleen.
Godt wilt nu aen haer siel d'euwighe ruste geven,
die myne hulpe was, daer ick me placht te leven,
en myne hulp nu syn in dit droef traenen dal
tot dat het Hem belieft dat ick ock sterven sal.
Want den wille van den Heere
moeten wy loven en eere.
R. I. P.

✠

Op 3 September 1704, op eenen woensdaegh, heeft het Godt gelieft onsen beminden vaeder LUDOVICUS VAN COUKERCKEN van deser werelt te haelen, s'achternoens ten vijf uren; hy hadde weduer geweest presies 3 jaeren 8 maenden ende 3 weken, ontrent de 76ste jaere van synen ouderdom; soo lanck als getrout geweest hadde heeft hy noeyt particuliere sieckte gehadt, maer daer naer heeft Godt hem comen besoecken met een quaede maeghe ende swarte galle, en met volle verstant en kennis heeft hy syne h. Rechten ontfanghen, eyndelyck naer een plat sieckbedde van 4 maenden lanck is tot onse seer groote droefheydt gestorven; wy hope dat den goeden Godt voor syn godtvruchtigh leven ende patientigh sieckbedde syne siele in de hemelsche vreught heeft ontfanghen.

R. I. P.

Doot, o vreede doot, hoe snel syn uwe schichten!
hoe sterck den mensch hier is niemant can die swichten,
schoon dat den mensch hier leeft noch soo een langen tyt,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

o doot! o vreede doot! gy schelt die schult noeyt quyt.
Myn vader was ontrent ses en seventich jaeren,
als gy, vreede doot, aen quam met groot gevaeren
en sned' met uwen pyl den draet syns levens af
en hebt hem soo geruckt, van hier tot in het graf.

Jaer schrift

DOOT GII DOET ALLES SCHEIIDEN.

TOT MEERDER EERE ENDE
GLORIE GODTS,

hebbe ick JOANNA MARIA VAN COUKERCKEN my verbonden aen JOANNES GOYVAERTS door den bant van het heyligh Sacrament des houwelyckx, binnen de stadt Antwerpen, voor den eerw. heer Chanon, pastoor van St Jacobs, op den twelffsten van Juli int jaer duysent seven hondert vyf, smorgens ontrent elf uren.

Cronicon.

DEN GODDELIICKEN SEGHEN BLIIFT IN ONS.

Anno 1706, op den 23 April, ben ick geleghen van eenen jonghen soon ontrent acht uren smorgens, maer soo haest als het gedoopt was van de vrouvrouwe is het gestorven.

✠

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LAUS DEO.

Ick MARIA AGNES HARTS hebbe my verbonden aen JOANNES BAPTISTA VERTOMMEN door den bandt van het H. Sacrament van het houwelyck, binnen de stadt Lier voor den eerw. heer de Pottegem, plebaen ende canoninck, inde capelle van sinte Gommarus, op den 25 mey 1734 smorgens ten ses uren, ter presentie van mynen vader ende moeder, ende synen vader ende broeder pastoor van Wickevorst, ende heer oom J. B. Goyvaerts.

FRANCISCUS JACOBUS VERTOMMEN, onse eerste vrucht, is geboren in het jaer 1735, den 7 meert smorgens ten 6 uren, en is den 9 meert ten doope gedraegen; vader Vertommen en mameer hebben het kint over de vunt geheven; onsen Lieven Heer laet het in Syne h. vreese op wasschen.

✠

1741 . . . . . mey is gestorven onsen sone FRANCISCUS JACOBUS VERTOMMEN van eene langhdurighe uytteeringe.

MARIA FRANCISCA VERTOMMEN, onse tweede vrucht, is geboren in het jaer 1736, den 9 Augusti snoenens ontrent twelf uren, en is den selven dagh ten doop gedraegen. Mompeer en matant versocht, hebben het kint over de vunt geheven; Godt laet het in Syne H. vreese opgroyen. Is gevormt 27 augusti 1743, synde meter mynen mans suster Joanna Maria Vertommen.

Maria Francisca is ontfange by de Carmeliters tot Loven 27 Augusti 1756, geproffest 18 Oct. 1757.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Adrianus Carolus Vertommen, onse derde vrucht, is geboeren int jaer 1738, den tweeden meert s'avonts ontrent acht uren, en is den 3 meert ten doop gedraegen; mynen mans broeder Adrianus Franciscus Vertommen, pastoor van Wickevorst, en matante Clara van Immerseel, hebben het kint over de vunt geheven; Godt laet het in Syn H. vreese op wasschen.

✠

Ad. Carolus Vertommen is gestorven den 15 7ber 1739 smorgens ontrent .... twee.

1743.

Isabella Theresia Vertommen, onse vierde vrucht, is geboeren 21 mey ontrent twee uren snachts; is peeter mynen mans broeder A. Franciscus Vertommen, pastoor in Wickevorst, meter matant A. Isabella van .... hoven, geestelycke dochter vand. societyt; Godt laet haer in deucht op wassen; is gevormt, meter myne suster Francisca Harts; sy is ontfanghen 20 mey 1763 by de ongeschoende Carmelitersen tot Loven, by haer suster.

Isabela Theresia Vertommen is gestorven den 26 meert 1811. God geeft haer ziel de eewig. rust.

✠ Joannes Josephus Vertommen, onse vyfde vrucht, is geboren 1745, 28 April; is peter mynen mans broeder J. Joseph Vertommen, meter myne moeder C. Jacoba van Immerseel; God laet het

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

in deughden opgroyen ; is gevormt 1754, gestorven 15 Juni 1755, smorgens .... van water en teeringh.

✠ Joanna Maria Petronella Vertommen, onse sesde vrucht, is geboren 9 7ber 1747, t' avonts ontrent acht uren ; is peeter myn broeder Gommarus Harts, meter mynen mans suster Joanna Maria Vertommen ; Godt laet se in deughde opgroyen.

Is gestorven van de poxkens 14 mey 1753 naer middagh ontrent vier ueren.

Gasper Gommarus Franciscus Vertommen, onse sevenste vrucht, is geboren 30 meert 1750, snachts ontrent half een ; is peeter mynen mans broeder Gasper Gommarus Vertommen, capelaen deser kercke, meter myn suster Isabella Francisca Harts ; Godt laet hem in deughdde opgroyen ; is gevormt 29 oct. 1760, peeter A. Franciscus Vertommen, pastor int Gasthuys (te) Lier.

Is getrout 8 april 1782 met nicht Clara Theresia van Bochout. Godt geeft hun Synen segen en benedictie.

Joanna Catharina Vertommen, onse achtste vrucht, is geboren 1752, 29 Xber, s'morgens ontrent alve acht ; is peter mynen broeder J. Bapttista Harts, meter matant Anna Chatrina Harts, weduwe wyle Gillielmus van Bochout ; Godt laet haer in deughden opgroyen ; sy heeft de poxkens gehadt in juni 1753 ; is gevormt door den eerw. heer van Gameren, biscoph van Antwerpen ; meter haer suster Isabella Theresia Vertommen ; is getrout met Lodovicus Jacobus Torfs, secretaris tot Antwerpen, 11 7ber 1775. Godt geeft hun den segen en benedictie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1794. 13 mey, s'avons ontrent alf ses ure, is myne dochter JOANNA C. gestorven van eene teringhe, die sefens toenamp, achterlaetende acht kinderen ; de oorsaac was de gedurige alteratien vande revolutie; Godt geeft haer siele de eeuwige rust.

Sy is begraven in St Andries kerck tot Antwerpen, *(une autre main continue)* heeft achtergelaeten 8 kinderen.

Het eerste kindt is geboren den 2 9^ber 1777, ten half twee naer noen, genaemt MARIA JOSEPHA JUSTIA ANTONIA TORFS, peter J. B. Torfs, haer groot vaeder, en meter Maria Agnes Harts, haer groet moeder.

2^e kint ; den ... julii, smorgens ten 4 uren, 1779, genaemt TERESIA FRANCISCA JOSEPHA TORFS, peter heer oom, pastoor van het Gasthuys, meter haer tante jouf. Helena Theresia Torfs, geestelycke dogter.

3^e kint ; den 9 7^ber 1781, s'morgens ten 4 uren, genaemt FRANCISCA LUDOVICA JOSEPHA TORFS, peter hunnen oom d'heer Canoninck Wouters, meter haere tante jouf. Francisca Isabella Harts.

1783.

4^e kint ; den 14 april, smorgens ten 4 uren, hunnen eersten soon, RUMOLDUS JOSEPHUS FRANCISCUS TORFS, peter d'heer Josephus Maria Torfs, hunnen broeder, meter de vrouw van d'heer Gommarus Vertommen.

5^e kint ; geboren den 27 meert 1785, smorgens ten 4 uren op eenen Paesdag, genaemt MARIA JOSEPHA CATARINA TORFS, peter d'heer Josephus Vertommen, priester, meter jouf Maria Torfs, haere suster.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

6e kint ; geboren den 31 Augustus 1787, 2de soon genaemt GUILLIELMUS JOSEPHUS MARIA TORFS, peter d'heer pastoor Harts, hunnen oom, meter jouf. Joanna Maria Torfs, huysvrouw van d'heer Goeyvaerts, hunne tante.

Les prénoms du 7e et du 8e enfant ne sont pas inscrits.

Op 11 octob. 1762, op eenen maendagh, heeft het Godt gelieft mynen man JOANNES BAPTISTA VERTOMMEN van dese werelt te haelen snoenens ontrent een ure, vrydaghs te voren met vollen verstant syne kerckrechten ontfang(en) hebbende, synde dienende kerckmeester, regeerder der capelle van Ste Peeter en Paulus, directeur van de casse der Allemoesseniers.

Cossyn Hendrick Bruggemans was oock kerckmeester, en waeren besigh aen het nieuw kerckhof; de wercklieden die daer aen werckten hebben my geseyt dat mynen man saligher dickwils seyde, dat sy hun al wat soude spoyen want ick vreese dat ick het noyt sal in staedt sien, om reden dat een quade siecte resideerden daer vele menschen syn van gestorven, en hij hadde daer groote aparentie van, soo dat ick het niet en wyte als dat hy daer tusschen stercke imaginatie in hadde dat hij daer soude van gestorven hebbe, het welck oock soo is geschiet; hy was maer 10 a elf daegen sieck geweest en van eerst af hem laeten voorstaen dat hij daer soude van sterven. Godt geeft zijne ziele de eeuwige rust.

Ik MARIA JOSEPHA CATHARINA TORS heb my verbonden aen JOANNES JOSEPHUS GUILLI: BOGAERTS, binnen de stad Antwerpen op seven juni 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Edmond François Baltazar Joseph, ons eerste kint, is geboren int jaer 1809, den 18 mey naermiddag ten half vier; zyn groot vader d'Heer Bogaerts, en zyne tante, jouffr. Weduwe Pauwels, hebben het kint over den vont gehouden. Den Heer laet hem in deugden op groyen.

Hy is gevaccineert oud zyn(de) 11 maenden.

Honoré Joseph Bogaerts, ons tweede kint, is geboren int jaer 1811, den 2... juli s'nagts ten dry uren. Zyn groot moeder, huysvrouw van d'heer Bogaerts, en zyn oom, D'H. Joseph Torfs, hebben het kint over de vont gehouden; den Heer laet hem in deugden op groyen.

Hy is gevaccineert geweest oud zynde 11 weeken.

Florent Joseph Bogaerts, onsen derden zoon, is geboren int jaer 1812, den 10 juli s'nagts ten dry uren, te Berghem; syn tante jouffrouw Leopolda Torfs, huysvrouw van d'hr Pick, en zyn oom, D'hr Joseph Bogaerts, hebben het kint over de vont gehouden; den Heer laet hem in Zyne H. vrees op groeyen.

Emile Dilis.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Annexes

I.

Testament des époux van Caukercken-de Lannoy.

Die Decima Septima Aprilis
Anno 1696.

Compareerden d'Heer Louys van Coukercken, oudt Thresorier deser Stadt, ende Jouffrouwe Geertrudis de Lannoy syne huysvrouwe, gesont ende wel te passe wesende, henne memorien ende verstanden wel machtich synde, ende die volcomentlyck gebruyckende, gelyck dat aen my Notaris ende de naerbescreven getuygen opentlyck bleke, welcke comparanten seyden ende verclaerden &ª, hebben daeromme &ª, eerst wederroepende &ª, willende &ª, niettegenstaende &ª, oock niettegenstaende &ª, ende comende &ª.

Verkiesende sy testateuren henne begraeffenisse inde collegiale kercke van St Jacob in hennen kelder liggende inde Cappelle vant Venerabel, alwaer sy gefondeert hebben een jaergetyde van

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eene donderdaechsche gesongene misse, met twee lesende missen, de welcke, naer hender beyder doot, sullen gedaen worden op ofte ontrent hennen sterffdach tot laeffenisse van henne sielen.

Ende ordonneren sy testateuren dat naer de doot vanden eerste affl(yvige) sullen geselebreert worden den nomber van vier hondert missen van requiem.

Item datter onder den Armen sal uytgereyct worden twee hondert brooden van ses stuyvers.

Item laet ende maeet d'eerste afflyvige van hen testateuren ten behoeve vanden gemeynen huysarmen deser Stadt, de somme van vyffentwintich guldens, mits dat de vier dienende Heeren Aelmoessniers present sullen wesen inden dienst vande uytvaert.

Item ten proffyte vande fabriecke van St Jacobs kercke gelycke somme van vyffentwintich guldens, mits dat de vier dienende kerckmeesters present sullen wesen inden dienst vande uytvaert.

Item aende voorgemelde Cappelle vant Venerabel in St Jacobs kercke tweelff guldens, mits dat de vier meesters de begraeffenisse accompaigneren.

Item laet ende maeckt den testateur aende Sodaliteyt vande gehoude mans byde Eerw. Paters vande Societeyt Jesu, de somme van tweelff guldens, met den last van te doen eene misse van requiem tot laeffenisse van syne siele.

Ende also sy testateuren wylen henne dochtere Jouff^e^ Theresa Maria van Coukercken, gecomen synde ten houwelyck met d'Heer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jaspar Sallet, hebben gedoteert ende uytgeseth, soo verstaen sy dat haere twee naergelaten kinderen hen daer mede selen moeten contenteren, sonder yet voorder naer de doot van d'eerste afflyvige voor groot vaderlyck oft grootmoederlyck goet te connen oft vermogen te pretenderen. Laetende sy testateuren, in consideratie van dyen, aen henne joncxste dochter, Joanna Maria van Coukercken, de somme van drye duysent guldens wisselgelt ingevalle de selve binnen hen leven niet en ware gedoteert ende uytgeseth, waer mede deselve haer oock sal moeten contenteren sonder yet voorder naer de doot vande eerst afflyvige te cunnen oft vermogen te pretenderen, de selve henne dochtere, ende de voorstwee kinderen int gene voors. is, voor ende in plaetse van henne legitime portie daer inne instituueren.

Prelegaterende sy testateuren naer de doot vande lancxtlevende aende voors. henne dochtere Joanna Maria van Coukercke voor hare uytsettinge, ende mede in consideratie dat de selve niet en is voorsien van eene lyffrente, gelyck henne andere kinderen, allen het lynwaet van haere moeder tot haeren lyve eenichssints dienende, oock de canten, item het peerle snoer aen hals van haere moeder, de grootsten ende besten diamantrinck, het beste ledicant met behanghsel, het beste bedde hooff peulue, twee matrassen, twee de beste sargien, twee ootcussens, drye paer slaeplaeckenen van elff ellen, drye paer fluwijnen, den silveren sleutelriem van haere moeder, item allen het silver ende goutwerck dat inde schappraye van henne voors. dochtere Joanna Maria sal berusten, beneffens de cleederen ende andersints.

Item ordonneren sy testateuren dat de lyffrente de Jouff^r Geertrudis Maria van Coukercken henne dochter, religieuse int clooster vande Victorinnen S^to Margrietendale, is hebbende inde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compaignie van t'sestich persoonen tot laste der Stadt Mechelen, aen haer van halven tot halven jaere precies sal betaelt worden door henne andere kinderen ende erffgenamen, alwaert oock soo dat de selve lyffrente bij die vande Stadt Mechelen niet betaelt en werde, ende dat gedurende het leven vande selve Geertrudis Maria, ende soo wanneer de selve lyffrente by affsterven sal aengegroyt syn tot dertich guldens ende meer 't siaers, soo sal het surplus boven de dertich guldens betaelt worden aen t' voors. clooster oock met halven jare volgens het accordt daer van gemaeckt, belastende sy testateuren aen henne kinderen ende erffgenamen dat sy de voors. lyffrente sullen invoorderen sonder cost oft last van henne sustere, de religieuse, ofte van het clooster, tot de dertich guldens t' siaers, nochtans de excressentie en sal bij henne kinderen aent clooster niet moeten goetgedaen worden, voor dat sy t' selve vande Stadt Mechelen sullen hebben ontfangen, waer uyt oock naer proportie sal gedragen worden den oncost int invoorderen, ende sal naer hen testateuren doot aen die van t' voors. clooster gelevert worden een extract van dese dispositie omme daer uyt gesien te worden henne precise intentie.

Item willen sy testateuren, dat naer de doot vande eerste afflyvige sal beseth worden ten proffyte van henne voors. dochtere Geertrudis Maria, eene lyffrente van vyffentwintich guldens jaerelycx, die sal beginnen te loopen met het affsterven vande eerste afflyvige ende betaelt worden van halven tot halven jaere gedurende het leven vande selve haere dochtere.

Ende oft int voors. Clooster der Victorinnen St Margrieten dale eenige reforme quame te geschieden, sulex dat de voors. twee lyffrenten by henne dochtere niet en werden genoten, soo is hen testateuren intentie dat het innecomen vande selve twee lyffrenten by henne erffgenamen sal worden gerserveert, omme 't selve aende

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voors. Geertrudis Maria uytgereyct te worden tot haer particulier gebruyck, soo ende gelyck de selve dat sal versuecken.

Procederende daer mede sy testateuren ter dispositie van alle ende igelyck henne andere goederen, rurende ende onrurende, haeffelycke ende erffelycke, alomme waer ende te wat plaetse die gelegen syn ende bevonden sullen worden, egeene gereserveert, allen de selve hebben sy testateuren aen malcanderen ende deen van hen aen d'ander, te weten d'eerste afflyvige aende lancxtlevende geiont, gegeven, gelaeten ende gemaect, gelyck sy die jonnen, geven, laeten ende maecken mits desen, omme alle ende igelycke de selve henne testerende naer te laetene goederen terstonts naer de doot vande eerste afflyvige, bij de lancxtlevende van hen beyden aenveert, beseten ende gebruyct te worden, die te mogen vercoopen, belasten, veralieneren ende generalyck synen oft haeren liberen ende vryen wille daer mede doen, ende hebben oversulcx sy testateuren malcanderen, ende d'een van hen den anderen, te weten d'eerste afflyvige, de lancxtlevende in alle ende igelycke de selve henne resterende naer te laetene goederen geinstitueert, ende synen oft haeren eenigen erffgenaem genoemt met volle reehte van institutie.

Voorder is hen testateuren intentie ende wille, dat de leengoederen onder henne kinde, kintskinderen ende erffgenamen egalyck sullen worden verdeylt, gelyck hen ander allodiael goet, sonder dat ymanden daer inne eenich prerogatieff oft voordeel sall mogen pretenderen, ingevalle nochtans ymanden van henne erffgenamen contrarie henne wille quamen pretenderen by prerogatieff de selve leenen, soo prelegateren sy testateurs de equivalente somme oft weerde vande selve leenen aen henne andere erffgenamen.

Ende alsoo hy testateur met grooten arbeyt, curieuselyck heeft

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

by een vergadert ende geschreven, de Cronycke van dese Stadt Antwerpen, met haere antiquiteyten ende printen, bestaende in drye stucken in folio: Soo is syn intentie ende wille, dat de selve naer syne doot selen worden geconserveert by syne huysvrouwe soo lange sy int leven syn sal, sonder die aen andere te mogen uytleenen, op dat dien boeck niet mishandelt en worde, nochte eenige printen ofte caerten daer uyten geraken, ende naer de doot van syns testateurs voors. huysvrouwe, soo sal dien boeck gestelt worden in handen vande Eerw. Paters vant proffessie huys der Societeyt Jesu alhier, omme voor altyt geconserveert te worden in henne Biblioteque. Soo nochtans dat ingevalle de gemelde Paters sulex niet en achtervolghden, ymand van henne naeste bloetverwanten sullen hebben de macht omme den voors. boeck naer hem te nemen, tot welcken eynde sy selen vermogen inspectie nemen opde Biblioteque ofte den voors. boeck aldaer wort bewaert, ende sullen de bloetverwanten uyt den selven boeck mogen nemen soodanige extracten als het hen sal gelieven.

Voorders hebben sy testateuren malcanderen d'eerste afflyvige de lancsetlevende geauthoriseert, als opper momboir oft momboirerse over de voors. henne dochtere Joanna Maria van Coukercken, midtsgaders over de twee minderjarige kinderen van wylen henne dochtere Theresa Maria van Coukercken, omme die ende henne goederen te regeren ende administreren naer behooren, met macht omme eenen ofte meer persoonen tot mede momboiren te mogen assumeren, ende die wederom te ontlasten soo dickwils ende menich werven als het de lancxtlevende goetduncken ende gelieven sal.

Finaelyck is hen testateuren wille ende begeerte dat allent gene sy naer datum deses onder hen hantteeckenen selen comen te ordonneren ende disponeren, veranderen, verminderen oft vermeerderen van desen hennen uyttersten wille, dat t' selve sal achtervolght

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

worden ende syn effect sorteren, als oft dat in desen hennen testamente soo ware begrepen ende geordonneert.

Dit seyden ende verclaerden de testateuren te wesen hennen testamente ende uytterste wille, versueckende &ª.

Actum Antverpie ten woonhuyse ende comtoire myns Notaris inde lange Nieuvstrate, gestaen, ter presentien van Norbertus van Couwerven, mede Notaris, ende Emanuel Lodewycx, als getuygen hier toe versoecht, die beneffens de testateuren verclaerden te cunnen schryven hen door mij Notaris dat affgevraecht synde.

LOUIS VAN CAUKERCKEN.
GERTRUDIS DE LANNOY.
N. VAN COUWERVEN.
(1696)
EMANUEL LODEWIJCX.

J. M. LODEWIJCX, Notaris.
1696.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II.

Testament de Louis van Cauckercken.

Die Octava July, a° 1702.

Compareerde d'heer Louys van Coukercken, oudt Tresorier deser Stadt, my nots. bekent, weduwer van Jouffr. Geertrudis de Lannoy, gesont ende wel te passe wesende, syne memorie ende verstandt wel machtich ende die volcomentl. gebruyckende, gel. dat aen my nots. ende de naerbes. getuyghen opentb. blecken, welcken comparant seyde ende verclaerde etc., heeft daeromme etc., eerst wederroepende etc., willende etc., niettegenstaende etc., oock niettegenstaende ende etc., ende comende etc.

Verkiesende den testateur syne begraeffenisse inde collegiale kercke van St Jacob, alhier, inde Cappelle vant Venerabel, alwaer hy met syne voors. huysvrouwe saliger gefondeert hebben een jaergetyde van eene donderdaegsche gesongene misse, met twee lesende missen, die welcke moeten gedaen worden op oft ontrent hunne sterfdach.

Ordonnerende tot dien, hy testateur, datter inde voors. Cappelle vant Venerabel den tyt van drye weken naer syne begraefenisse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sullen gedaen worden dagelycx twee Missen tot laeffenisse van syne siele, waer toe de vrienden sullen geroepen worden, de authaer behanghen, met het licht nae behoore, ende sal naer yder misse de de profundis gelesen worden aent graff.

Item. dat aen de voors. Cappelle vant Venerabel sal betaelt worden tweelf guldens voor eene aelmoesse, boven het sepulture gelt, mits dat te minsten twee vande cappelmrs sullen present wesen inde drye weeckel. missen.

Item wilt hy testateur datter op het spoedichste naer syn overlyden noch sullen gecelebreert worden de nomber van vier hondert missen van requiem.

Ende datter onder den armen sal uytgereict worden drye hondert proven van ses stuyvers in broot.

Item laet ende maeckt den testateur aende Sodaliteyt vande getrouwde by de Paters vande Societeyt alhier, tweelf guldens, mits doende eene misse van requiem tot laeffenisse van syne siele.

Item ordonneert hy testateur dat aen Cloosters vanden Derde-ordre, ende ter Nonnen alhier, soo syne dochters, de religieusen aldaer, noch int leven syn, sal gegeven worden het gene de selve genoten hebben met het sterven van syne voors. huysvrouwe, ende van gelyeken aent Clooster vande Cellebroeders waervan hy notitie heeft gehouden op synen renteboeck a fol. 131.

Item alsoo by mutueel testament met syne huysvrouwe gemaeckt ende op den seventienden April XVJ^c sessent negentich, voor my nots, present getuygen gepasseert, is gelaeten naer de doot vanden eersten afflyvigen van hen, aen henne dochtere Jouffr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Geertrudis Maria van Coukercken, religieuse ter Nonnen, eene lyfrente van vyffentwintich guld. jaerel., soo ist dat hy testateur aen syne dochter, Jouffr. Maria Anna van Coukercken, religieuse int Clooster vanden Derdeordre is laetende eene gelycke lyffrente van vyffentwintich guldens jaerelycx voor haer leven, ende voor soo lange de selve twee lyffrenten niet en sullen wesen beset, soo begeert hy testateur, dat die sullen betaelt worden uyt de twee renten die hy is hebbende op de recepte van den heere van Parys, rentm^r van de heeren Staeten van Brabant, beloopende achtenveertich guld. thien st. jaerel. Tot welcken eynde de selve twee renten sullen blyven onverdeylt tot dat de voors. twee renten sullen wesen beset; welcke twee lyffrenten den testateur verstaet dat syne voors. twee dochters sullen genieten tot haer particuliere nootsaeckelyckheyt, ende oft haeren oversten sulcx niet en gelieffde toetestaen, soo sullen die twee lyffrenten ontfangen worden by syne testateurs effgenaemen, omme die particulieren uyttereycken aen deselve syne dochters daer sy het van noode souden mogen hebben, sonder van wegen het clooster daer toe bedwonghen te mogen worden.

Item alsoo by het voors. mutueel testament is gedisponeert dat de lyffrente des voors. Geertruyt-Maria is hebbende inde compagnie van sestich persoonen ten laste der stadt Mechelen, haer metten halven jare soude worden betaelt door der testateuren kinderen ende erffgenaemen op den voet gelyck aldaer naerder staet uytgedruckt, ende dat de lyffrenten alnu van wege de stadt Mechelen niet en worden betaelt, soo is dien aengaende syne testateurs intentie ende wille dat syne erffgenaemen niet voorder en sullen geobligt wesen aende voors. Geertruyt Maria te betaelen als jaerel. den halff jaer, tot dat de selve tot dertich guldens is aangegroyt, gelyck by het voors. testament is geordonneert, ende selende voors. erffgenaemen hen daer van rembourseren uyt het innecomen vande selve rente op Mechelen, soo wanneer by succes van tydt den

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

achterstell betaelt wordt, ende voor soo vele hy testateur de achterstellen vande voors. lyffrenten aen syne dochter heeft geavanceert, en selen die aen haer niet mogen worden gemaeckt, waer mede hy testateur verstaet syne kinderen en erffgenaemen te ontlasten over de voorder betalinge vande voors. lyffrente, casserende in synen regarde allentgene waer mede sy by het voors. mutueel testament voorders syn belast.

Item begeert hy testateur dat syne dochtere Jo^r Joanna Maria van Coukercken, naer syne doot sal genieten allentgene aen haer by het voors. mutueel testament is geprelegateert voor haere uytsettinghe, ende in consideratie dat sy niet en is voorsien van eene lyffrente, beneffens hunne andere kinderen, allent selve voor soo vele des noot sy aen haer oock prelegaterende, ende sal de selve syne dochtere Joanna Maria behouden de juweeltiens, silver ende goutwerck dat sy gewoon is te dragen, sonder daer voore yet ter collatie te moeten brenghen. Ende tot dien is hy testateur aende selve syne dochtere alnoch prelegaterende sekeren boeck, door hem testateur geschreven van het Marckgraefschap van het Heylich Ryck, ende van Borcht deser stadt Antwerpen met haere vergrootinge, als mede de groote caerte vande selve stadt, bewaert wordende in eene lynwate hosen; ende oft yemande van syne erffgenaemen den selven boeck wilde doen drucken, soo soude daer van een exemplaer aen syne voors. dochter moeten worden gegeven, ende den originelen boeck sal blyven in hare handen om onder de familie bewaert te worden.

Ende wat aengaet de Chronycke van dese stadt Antwerpen, bestaende in drye boecken door hem testateur beschreven, ende die hy by het voors. mutueel testament heeft geordonneert dat soude gestelt worden in handen van de eerw. Paters vant Proffessie huys alhier, om voor altyt in henne Bibliothèque bewaert te worden,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soo is nochtans syn testateurs wille dat de selve boecken onder behoorl. recepisse van den eerw. Pater Prepositus sullen overgelevert worden, met belofte van de achtervolgen de conditie dien aengaende by het voors. testament gedeclareert, ende ingevalle de voors. paters deselve boecken op die conditie niet en verstonden te aenveerden, soo sal syns testateurs dochtere Jo^r Joanna Maria de selve boecken aen eenich ander clooster mogen geven op de conditie als voore.

Procederende daer mede hy testateur ter dispositie van alle ende igel. syne goederen, rurende en onrurende, haeffel. onde erffelycke, alomme waer ende tot wat plaetse die gelegen syn ende bevonden selen worden, geene gereserveert, allen de selve heeft hy testateur geiont, gegeven, gelaeten ende gemaeckt, gelyck hy die jont, geeft, laet ende maeckt mits desen, aende voors. Jouff^r Joanna Maria van Coukercken, syne dochter, voor de eene helft, en aen de kinderen van wylen Jouff^r Theresia Maria van Coukercken, oock syne dochtere was, daer vader aff is Gaspard Sallet, voor de andere helft, de selve syne erffgenaemen noemende ende instituerende met volle rechten. van institutie, met restrictie dat de voors. kinderen van wylen Jouff^r Theresia Maria van Coukercken van hunne goederen niet en sullen vermogen te disposeren voor ende alhier de selve sullen gecomen wesen tot geapprobeerden staet ofte ouderdom van vyffentwintich jaeren, ende deselve kinderen te same alvoore te overlyden soo selen hunne goederen succederen op de voors. Joff^r Joanna Maria van Coukercken, ofte by haeren gebrecke hare descendenten.

Voorders is syns testateurs wille eñ begeerte dat syne naertelaetene goederen sullen blyven onvercocht tot dat de voors. Joanna Maria van Coukercken sal gecomen wesen tot haeren ouderdom van vyffentwintich jaren.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ende oft hy testateur afflyvich werde geduerende de minderjaricheyt van syne voors. dochtere, ende dat hy de selve geerne soude houden buyten de momboirdye van andre persoonen, als haer van nu aff bequaem vindende om haere goederen te administreren, soo sal de selve haer doen voorsien van brieven van venia etatis, omme haer daer van te dienen als oft sy effectivel. tot haere competente jaeren waeren gecomen, daerentusschen authoriserende over haer als momboir Sr Ignatius van Coukercken, syns testateurs broeder, met soodanige macht als nae recht wordt vereist.

Finalyck is syns testateurs wille ende begeerte, dat allentgene hy naer datum deser onder syn handschrift alnoch moechte comen te ordonneren ende te disposeren, veranderd, verminderd ofte vermeederd van desen synen uytterste wille, dat allent selve sal achtervolcht worden ende syn effect sorteren als oft dat in desen synen testamente sou ware geordonneert, dit seyde ende verclaerde den testateur te wesen syn testament ende ordonnantie van uyttersten wille, versueckende ende begeerende aen my den voorgenoemden nots. hem hier aff gemaect ende geexpedieert te worden een ofte meer instrumenten in behoorl. forme.

Aldus gedaen ende gepasseert tAntwerpen ten woonhuyse ende comptoire myns nots inde Langenieuwstraete gestaen, ter presentie van Mr Petrus Malderus, belthouder, ende Emmanuel Lodewycx, als getuyghen hiertoe versocht, die beneffens den testateur verclaerden te cunnen schryven hen door my nots dat affgevraecht synde.

LOUIS VAN CAUCKERCKEN.
PETRUS MALDERUS.
EMMANUEL LODEWYCX.

J. M. LODEWYCX, Notaris, 1702.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III.

Inventaire de la mortuaire de Louis van Caukercken.

Inventaris van alle ende iegelycke de goederen, haeffelycke ende erffelycke, meubele ende immeubele, contante penningen, gout, silver, gemunt ende ongemunt, actieve schulden, actien ende credieten, naergelaeten ende competerende den sterffhuyse van d'Heer Louys van Coukercken, in syn leven tweeden Tresorier deser stadt, weduwer was van Jouffe Geertrudis de Lannoy, den welcken op den derden deser loopender maend September van desen jaere seventien hondert vier deser weirelt is comen te overlyden in zyn woonhuys inde Clarestrate gestaen, naerlaetende voor syne erffgenaemen Joe Joanna Maria van Coukercken, syne dochtere, ende de kinderen van wylen Joe Theresa Maria van Coukercken, oock syne dochtere, was daer vader aff is d'Heer Jaspar Salet, dewelcke hy ieder voorde hellicht staecxgewyse heeft geconstiteert, volgens syn testament opden achtsten July vanden jaere seventienhondert twee, voor my den onders. notaris, present getuygen, gepasseert, hebbende den afflyvighen oock naerder gedisponeert ten respecte van eenige legaeten ende andersints by sekere codicile opden thienden Juny lestleden, oock voor my notaris, present getuygen, gepasseert, alles volgens den voors. testamente ende codicille waeraen wort gerefereert, welcken desen inventaris is gemaeckt door my Joan Michael Lodewyex, openbaer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

notaris, soo by syn Mat^s Secreten Raede als Raede van Brabant geadmitteert, t'Antwerpen resideerende, ten versuecke ende ten overstaen vande voors. Jo^e Joanna Maria van Couckercken, mits haere minderjaericheyt versien synde van brieven van veni etatis by haer in syne Ma^ts Souvereyne Raede van Brabant geimpetreert opden elffsten Juny lestleden, geparapheert Grisp. v^t, opde plycke by den Coninck, ondert^t van Bogaert, ende gesegelt met syn Ma^ts grooten segele daer onder in rooden wassche wthangende, mitsgaders vande gemelden d'Heer Jaspar Salet, als genomineert testamentelyck momboir over syne voors. kinderen, ende dat tot convervatie van ieders recht, begonst op heden den vierden september van desen voors. jaere seventien hondert vier, ende is als volcht:

Constante penningen door den voors. d'Heer Salet overtelt ende bevonden als volcht.

Ierst in eenen sack drye hondert seventich guldens wisselgelt	gul.	370.—
Item noch in eenen sack negenentsestich guldens wisselgelt	gul.	69.—
Twee Albertienen	gl.	13.10
Een quaert van een pistool		2.12 1/2
Twee quaertiens van Jacobesen		5.10
Item noch gevonden in wisselgelt . . .		55.7 1/2
Dus te saem in contant gelt		516.—

Vier cleyn goude penninexkens die onbekent syn, ende waer van de weerde sal goet gedaen worden.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Silverwerck ten sterffhuyse bevonden.

Een silvere coffoir.
Twee silvere soutvaeten, ieder met drye toppen op.
Twee soutvaeten, een gewerckt ende het ander ront gesneden.
Twee schenck telioorен ende een schenck tellioor met eenen voet.
Drye mostaertpotten met elck syn lepeltien
Twee peperbussen
Vyffentwintich silvere lepels.
Vierentwintich silvere fourketten.
Een silvere comme met scheele.
Eenen silveren beker van een pint ende eenen van een uperken.
Een silvere spoubecken.
Drye paer silvere candelaeren ende drye silvere snutters.
Twee cleyn vergulde schrooffkens.
Twee silvere schaeltiens.
Drye eyerlepeltiens.
Twee groote ende een cleyn wywatervatien.
Een cleyn borsteltien met silver beslagh.
Twee silvere yserkens.
Eenen coker met mesken ende fourket, de hechten van silver.
Vyfftien messen met silvere hechten.
Dertien potten met silvere schelen.
Een comme sonder scheel.
Een silvere medalie van onse Lieve Vrouwe van Cameryck.
Twee silvere broeckenoppen.
Twee groote silvere malien.
Twee paer silvere schoengespen.
Een silvere cruysken ende tanteenter.
Een silvere trompe ende silvere tongheschrabber.
Eenige cleyn cnopkens met noch eenige cleynicheyt van silver.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ses reliquairen.
Twee dobbel Ducatons en eenen dobbelen Pattacon.
Vier silver penningen van verscheyde rentmeesters deser stadt.
Een cleyn sackhorlogiken.
Een compas.

Juweelen ende goutwerck.

Twee toeren hantspeirlen.
Een cleyn gouden ketentien.
Twee gouden Agnus Dei ende een seer cleyn.
Een tourken platte peireltiens op lint.
Twee paer goude maenkens ieder met vier peirelkens.
Twee goude eskens elck met een peirel.
Twee goude cnopkens.
Twee goude oorringen ende een tantceuterken.
Negen goude ringen.
Drye tourkens corialen met goude slotiens.
Eenen tour blauw teeckenen.
Een vloysteentien.
Dry swarte cokesse paternosters.

Juweelen die den afflyvigen heeft gelaeten aen Jouff^e Joanna Maria van Coukercken.

Een toer halspeirlen van hondert en elff stucx.
Eenen roosrinck met negen steenen.
Noch een peirle snoer van cleynder soerte, daer aen getelt hondert eenentsestich peirlen, gelaeten aen Anna Maria Salet.
Een diamantringesken met vyff cleyn steentiens.
Een gouden ringsken met drye cruyskens onder christael, gelaeten aen Cornelius Salet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brieven, pampieren ende documenten ten sterffhuyse bevonden.

. . . . . .

Meubelen ende huysraet ten sterffhuyse bevonden.

In de eedtcamer.

Rontsomme behangen met goude leiren.
Een herthoute taeffel met gestreept cleedt.
Acht Spaensche leire stoelen.
Een herthoute schappraye met differente layen.
Ses cleyne stucxkens schilderye van cleyn importantie.
Eenen capstock.
Een spiegelken in swarte leyst.
Een partye boeken historien.
Een schencktaeffel.

In de keucken.

Een herthoute recht bancke.
Eenen potleyst.
Vier groote tenne schotele met platte bodems.
Vyff geleyse schotelen.
Een menageerken met cleyn geleyse schoteltiens ende copkens.
Een groote persschappraye.
Een spiegeltien met swarten leyst.
Acht biese stoelen.
Blaesbalck, brantyser, twee tangen en een schup.
Een loopende spitte.
Een coperen armken.
Drye sittecussens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

In het portael naest de keuken.

Een copere coolback.
Een copere vischbecke.
Drye copere vischketels.
Twee copere candelaeren.
Eenen mortier met stamper.
Twee copere sieketels.
Eenen rooden coperen thepot.
Een copere couffoir.
Drye coopere lichterkens.
Elff soo potten als pinten.
Een copere bluspotteken.
Twee roosters ende een capmes.

Inde camer daer den afflyvigen is overleden.

Rontsomme behangen met goude leiren.
Een ledicant met bruyn stoffen behangsel ende syde frenie.
Drye toppen vergulden pluymen.
Een bedde met hooftpeulue, twee oorcussens.
Een stroye mattrasse.
Twee saergien: een witte ende een geile.
Een voetbancke.
Een cniellbancke met schilderye Cruysefix van boven.
Een groote herthoutte cleerschapperaye.
Een gelase caske daer inne een wassche beldeken St Geertrudis.
Een schilderye Marienbeelt.
Een cleyn schilderyken op copere plaetien.
Noch vier cleyn schilderykens.
Een schouwstuck Roomsche markt.
Twee bloemstuexkens.
Een groote maus cleerschappraye, daer inne bevonden:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Eenen farnadine mantel met twee fernadine justacoors.
Eenen swarten laeckene mantel met justacoor ende juppe.
Een bruyn stoffe slaeplyff.
Een swarte trype broeck ende een swarte laeckene broeck.
Eenen bruyne kemelhaeren mantel.
Twee hoeden.
Een Indiaens pluyke colleke.
Twee mouffels en eene mouffelcas.
Een paer syde coussens.
Een paer bontte wanten.
Twee perrucken.
Een herthoute taeffel met schuyff.
Een carpette taeffelcleet.
Een schribaentien met laeykens.
Een cruyceficx schiltpadden voet.
Eenen spiegel met schiltpadden leyst.
Een schilderye zeehaeve op paneel.
Vier swarte Spaensche leire mansstoelen.
Seven swarte Spaensche leire mansstoelen.
Een lynwaerte gordyne.

De caemer daer neven.

Rontsomme behangen met goude leiren peirelcouleur gront.
Thien leunstoelen met groene panne ende groen lynwaerte cleederen over.
Een groote uyttreckende taeffel met Teurex cleedt.
Eenen grooten spiegel met schiltpadden leyst.
Een hanghorologie met de casse.
Een schouwstuck St Jans predicatie.
Een schilderyken fruyten.
Een schilderyken lantschap.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Een schilderye jacht Diana.
Eenen schouwdoeck.
Een schilderyken Marienbeelt.
Twee Turexe matten.
Eene lange gordyne met twee corte.
Eenen cleerborstel.

In de camer daer neven tegens den inganck vant huys.

Rontsomme behangen met goude leire.
Een taeffel met noteleiren hout ingeleyt ende met eene schuyve.
Eenen spiegel met swarten leyst.
Een dosyn mansstoelen becleet met root Turex leir.
Een schouwstuck scheepvaert.
Twee hooffden van plaester.
Een schilderyken boeren feest.
Twee schilderykens balusaentiens.
Een schilderye blomerans met St Anthonius de Padua daer inne.
Een schilderye lantschap.
Eenen schouwdoeck.
Een root syden schoucleet.
Een ovael thetaeffeltien.
Een schiltpadden schribaen met cruyceficx ende schiltpadden voet.
Twee lange witte gordynen voor de vensters.

Op de plaetse.

Vier schilderykens.
Een groote swarte schappraye met vier ysere potten.
Twee houte watereemers, twee merektcorven.
Wat laurier- ende vygeboomen.
Eenen biesenstoel met sitte cussen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Inde camer aende straete.

Rontsomme behangen met goude leiren.
Een wttreckende taeffel.
Een leire taeffelcleedt.
Een schilderye lantschap.
Een schilderye zeecalff.
Een schilderye met wilt.
Seven swarte Spaensche leire mans stoelen ende vier vrouwestoelen.
Twee sittecussens.
Eenen spiegel.
Eenen grooten tree.

Inden vloer.

Een Parysche bancke.
Drye lantcaerten.
Eenen lanterne.
Een leeder met eenen veiger.

Opde bovencamer tegens de straete.

Een herthoute taeffel.
Drye Spaensche leire mansstoelen.
Een schouwstucxken.
Een schilderye Cruysdraeger.
Een ledicant met stroye mattras.
Een slecht behangsel.
Een herthouten bancxken.
Een Cruyceficx.
Een spinnewiel, boutwindeken met meuleke.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Twee printen in leyst.
Een hoopken terwe.
Een houte schuppe met coremate.

Opde camer van Jo^r Joanna Maria van Coukercken.

Een taeffel met schuyff.
Een schiltpadden schribaentien.
Eenen spiegel met paleer spiegeltien.
Een cleerschappraye.
Noch twee andere schappraykens.
Een ledicant met behangsel.
Een bedde met peul, twee oorcussens.
Twee saergien, een stroye mattras.
Eenen capstock.
Een schouwstuck met ses cleyne schilderykens.
Eenen camer borstel.
Eenige cleyne kerckboecxkens ende andere.
Eene schouwdoeck.
Een cattoene schouwcleedt.
Drye tambouryns.
Twee matten met eenen biesenstoel.
Twee gordynen voorde gelaesen.

Opden solder in een kiste.

Een root gaeren damast behangsel.
Een cattoene schouwcleedt.
Een groote houte schaele met een cleyn.
Een ysere kistien.
Een ysere queerne.
Een voet banexken.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ende wat geleysesttientiens.
Een ledicant wteen gedaen.
Twee schraegen met ovael schyff.
Een mandeke met boecken.
Een lynwaertmande.
Twee tobbekens.
Een meeltonne.

Opde camer van het meysen.

Een ledicant met bedde, hooffpeulue, stroye matrasse.
Twee saergien.
Een coffer.
Een groote caerte vande stadt Antwerpen.
Een cleyn caertien vande stad Hierusalem.
Noch een oude pampiere caerte.
Een ovael taeffel met roodt leire cleedt.
Vyff schilderykens.
Eenen spiegel.
Twee biesenstoelen.

Opden solder.

Twee groote vaeten met een cleyn.
Een swarte schappraye met drinckgelasen.
Eenen hoop gereetschap soo cuypers als timmermans.
Een hoop quaet yser.

Opden anderen solder.

Een groot coffer met ysere banden.
Twee andere coffers.
Drye houte kisten.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Een wttreckende taeffel.
Een ovael schyff.
Twee Spaensche leire leenstoelen.
Eenen setel.
Een botercuype met ondervat en stamper.
De lynwaertstocken.

Lynwaert ten sterffhuyse bevonden.

Onderhalff dosyn damaste servetten ende twee damaste ammelakens.
Achtendertich servetten van eene soorte Pavie.
Twee dosynen vande selve soorte.
Een halff dosyn servetten doorne croone.
Elff cleynder servetten Pavie.
Een dosyn servetten geteekent L: C:
Viertien servetten larendelbloem.
Een dosyn dagelycxse servetten.
Negenendertich servetten rooskens.
Acht a negen slechte servetten.
Vyff dozynen servetten.
Sestien gemeyne ammelakens.
Dertien groote ammelakens.
Noch vier ammelakens.
Een groff ende drye dunne ammelakens.
Sessenveertich cleyn servetten.
Tweentwintich slechte servetten.
Een dosyn lange servette hantdoecken.
Tweentviertich cleyn servette hantdoecken.
Seven paer slaeplakene van twee breede.
Elff paer slaeplakene van elff ellen.
Vyftien paer slaeplakenen van negen ellen.
Een paer dunne slaeplakenen.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dertien paer fluwynen.
Seven paer groote fyn fluwynen.
Noch vyff fluwyntiens.
Negenentwintich mans hemden.
Vier bombasyne slaeplyven.
Twee bombasyne broecken.
Negen Camerecxe craegen.
Dertich slaepmutsen.
Tweendertich mansneusdoecken.
Achtentwintich paer camisolen oft moukens.
Tweelff lange condeen.
Vierentwintich witte voorschoyen.
Een stuck hemlynwaert van ses quaert, metende dryentwintich ellen.
Eenen lap lynwaert ses quaert breedt van sesse ellen.
Twee lapkens lynwaert te saem lanck ses ellen.
Twee ellen ruym bombasyn.
Eenen lap blauw dammekens van acht ellen min een vierendeel.
Twee dammekens cleekens.
Eenen langen hantdoeck.
Vyff blauwe hantdoecken.
Tweelff blauw voorschoyen.
Twee groote scheerdoecken.
Negentien cleyn scheerdoecxkens.
Ses bedt voorschoyen.
Een lynwaerte gordyne.

Opden solder.

Vier bedden met drye hooffpeuluen.
Seven saergien.
Vier oorcussens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Drye stroye mattrassen.
Een herthoute kiste met eenige syde lappen.
Eenige blaederen goude leir.
Twee houte kisten ende omtrent eenen halven steen keersen.
Eenen houten bieck met ysere vyse.
Een botercuype.

Tinnenwerck.

Vier schotelen ses ponden.
Sessentwintich schotelen vier ponden.
Ses cleyn schoteltiens.
Seven dosynen telooren.
Drye waterpotten.
Eene tenne waterfles.
Eenen nacht candelaer.
Ses commekens.
Een comme met scheel.
Eenen tennen rinck.
Een thee potteken.
Een bedtpanne ende ligger.
Een waterflessche.
Eenich oudt tenne.

Coperwerck.

Eenen rooden coperen coelback.
Eenen chocolaet pot.
Eenen rooden coperen eemer.
Twee stooffbeekens.
Twee copere pannekens.
Vier candelaeren.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Eenen blaecker.
Een vischspaen
Een paer copere brantysers.
Een vierpanne.
Een wywatervatien.
Eenen merckt eemer.
Eenen coperen watereemer.
Drye copere toertpannen met scheelen.
Twee roosters, drye tangen, twee schuppen.
Een loopende spit.
Drye brantysers.
Twee speten.
Drye braetpannen.
Eenen yseren mortier.
Twee ysere potten.
Een hanghyser.
Drye ysere trefters.
Een waeffelyser.
Eenen yseren hangel ende voorder ander yserwerck ende pronekerye.
Eenich geleysenwerck.
Ontrent vyff pont gesponne gaeren.
Eenich vlasch.
Een spinnenwiel.

Juweelen die den afflyvigen heeft gelaeten aen Jouffe Joanna Maria van Coukercken.

Den peerle snoer van twee toeren aen haels.
Twee peerle braceletten.
Een paer pendanten oorringhen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Een diamante cruysken.
Een diamante roosringesken.
Een paer goude ooringhen.
Twee silvere poeder doosen.
Een silveren borsteltien.
Twee silvere mouchidooskens.
Een silvere spellebacxken.

Cleederen vande bovengemelde Jouffe Joanna Maria, opgenomen door ordre van d'Hr Jaspar Sallet.

Twee syde rocken ende robens.
Twee syde nacht robens.
Twee swarte syde rocken.
Een corps de jup.
Twee syde onderrocken.
Twee stoffe onderrocken.
Eene stoffe rock ende roben.
Eene robe de chambre.
Eenen swarten taffen sjarp.
Eenen swarten cappruyn.

Lynwaet vande selve Jouffrouwe.

Dryentwintich hemden.
Tweelff canten ondersten.
Drye cante coiffuers.
Drye paer cante angageanten.
Twee cante nacht cappen.
Vyff paer platte manche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vyff neteldoecske neusdoecken.
Acht nacht cornetten.
Vier pignooren.
Ses slaeplyven.
Negen bombasyne mutsen.
Twee nacht packetten.
Vyff cante neusdoecken.
Thien nachtdoecken.
Tweelf groote neusdoecken.
Tweenvyftich neusdoecken goet en quaet.
Acht treckmutsen.
Vier witte voorschoyen.

Lynwaet van haer moeder by de selve geprelegateert.

Twintich hemden.
Tweelff bombasyne mutsen.
Dertich groote neusdoecken.
Sessendertich neusdoecken.
Twintich nachtdoecken goet en quaet.
Twintich bandonnen.
Drye treckmutsen.
Dertien cooven.
Vyffentwintich witte voorschoyen.
Twee nacht packetten.
Tweelff paer camisolen.
Twee paer cante engageanten.
Twee cante coffuers.
Negen ondersten.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cleederen van haere moeder.

Seven swarte damaste roben.
Eenen swarten damasten rock.
Eenen calamincken onderrock.

In den kelder bevonden soo van provisie als andersints.

Eenen hoop halffhout gegist op vyffhondert.
Een hoopke Hollantsche torff gegist op ses sacken.
Een hoopke boscolen op anderhalff sister.
Ontrent eenen sack cleyn colen.
Een cuype met ontrent vyffentwintich ponden boter.
Een ledige botercuype.
Een stellinghe groote ende cleyne.
Een kieckencot.
Een ledig vat met twee ondervaten.
Noch twee ledige botercuypkens.
Neghen tobbekens groote ende cleyn.
Ses potflesschen ende vyftien pintflesschen.
Noch vyff a ses fleskens met quewyn ende andere disteleringhen.

Aldus beschreven ende geinventarieert door my de voors. ende onderschreven notaris, ten versuecke ende ten overstaen vande persoonen int proemie deses vermelt, toirconden etc.

J. M. Lodewycx, Notarius Reg.
1704.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

"Belgicismes"

A propos de quelques mots de l'ancien français conservés dans le langage des Belges

---

MESSIEURS,

Ayant fait, depuis bientôt un demi-siècle, par suite de relations de famille, de longs et fréquents séjours à Anvers, devenue pour moi comme une seconde patrie, l'idée m'est venue de recueillir çà et là les mots français étrangers à la langue parlée par les Français de France. Il était d'abord nécessaire d'éliminer toutes les locutions appartenant au Wallon ou constituant de simples traductions du Flamand. Je m'y suis attaché de mon mieux et j'ai seulement maintenu dans ma nomenclature — très réduite par cette élimination — les vieux mots français conservés dans les Pays-Bas et restés en usage, ou quelques expressions provenant soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d un besoin spécial, soit de l'évolution naturelle du langage chez les Belges parlant français. Ce sont ces glanes linguistiques que je me permets de soumettre aujourd'hui à mes confrères de l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique*, bien que ce petit travail semble d'abord un peu étranger à leurs études habituelles (1).

Personne n'ignore que chaque pays de langue française vivant d'une vie indépendante — communautés politiques sorties du giron de « la plus grande France » ou colonies lointaines isolées de la Métropole — possède dans son vocabulaire des particularités caractéristiques. Allez dans l'Inde Française ou dans les Antilles: vous y trouverez une foule de mots ou de locutions que nous ne connaissons pas en France. Ecoutez un Canadien ou un créole de la Louisiane: vous serez surpris de les entendre parler des dialectes rappelant surtout les anciens patois de la Normandie ou de la Saintonge, provinces desquelles sont sortis en grande majorité les premiers colons français d'Amérique.

Dans tous ces pays si éloignés les uns des autres, on relève des vocables ignorés en France et venant de deux sources différentes: d'une part, le besoin de créer des expressions nouvelles s'appliquant à des objets nouveaux; d'autre part, un phénomène de cristallisation de beaucoup de mots de l'ancien langage, disparus de notre langue classique usuelle.

La Suisse romande et la Belgique, bien qu'en rapports constants avec la « plus grande France » — avec le « vieux pays », comme disent les gens de Montréal et de Québec —

(1) Sous le titre « Belgicismes », la *Revue hebdomadaire* de Paris a publié, le 12 août 1911, un article donnant le résumé du présent travail, mais sans le Glossaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'échappent pas à cette loi de spécialisation du langage. On y surprend beaucoup d'expressions qui, bien que très françaises, sont en dehors des habitudes linguistiques de la France proprement dite.

Il est bien entendu que je ne veux pas parler ici des locutions traduites de langues étrangères. En effet, toute communauté linguistique située — comme la Belgique — aux confins d'un idiome, et entourée de peuples d'une autre culture — Allemagne, Néerlande, Angleterre — est obligée de devenir polyglotte, et par conséquent demeure plus exposée à céder aux influences étrangères qu'un peuple placé dans des conditions différentes. Les franco-belges ont dû nécessairement subir cette fatalité et leur cosmopolitisme linguistique déteint évidemment sur leur langage, le détériore souvent et lui donne une allure particulière. C'est ainsi que le fameux « savez-vous », qui fait encore la joie de nos vaudevillistes et de nos plaisantins, n'est que la traduction du « you know » si fréquemment employé par les Anglais.

Mais ce genre d'imprégnation étrangère dont on pourrait fournir de nombreux exemples, est en dehors de mon sujet. Je voudrais seulement établir ici que la situation des franco-belges les constitue en groupe linguistique spécialisé et fait de la Belgique une province linguistique particulière du français.

Le parler français des Belges ne se différencie pas plus, d'ailleurs, de la langue que l'on parle dans l'Ile de France, devenue la langue officielle et académique, que le parler des classes cultivées en Languedoc, en Provence, en Normandie ou en Auvergne. Peut-être même serait-il facile de montrer qu'il se rapproche davantage de cette langue officielle que le langage de certaines régions de la France

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

politique. Mais il n'en reste pas moins qu'on rencontre en Belgique un certain nombre de mots et de locutions qui constituent de véritables provincialismes.

C'est d'un certain nombre de ces vocables, recueillis lors de mes nombreux séjours en Belgique, que je voudrais aujourd'hui, Messieurs, vous donner la nomenclature.

Voici d'abord une quarantaine de mots que l'on retrouve dans l'ancien langage français et que les Belges ont conservé, tandis qu'ils ne sont plus en usage en France dans l'idiome officiel et académique:

Acter, rédiger, dresser un acte.

Ex. «... M. Yves emmenait le voleur, quand il fut rejoint par M. l'officier de police Harmignies, qui sortait, lui, par une autre porte du Café Riche, après avoir *acté* la plainte... » *(Indépendance belge* du 16 juillet 1892).

«... La victime, qui souffre surtout de l'épaule et a le bras droit comme paralysé, s'est rendue au Commissariat du Nouveau Marché aux Grains où M. l'officier de police X. a *acté* sa plainte. » *(Etoile Belge* de 14 juillet 1901).

Ce vieux mot se trouve déjà dans le chroniqueur Philippe Mouskes, mort à Tournay en 1283:

« Aprist Charlon Dialectique
» Astronomie et Rétorique
» L'art d'*acter* aprist volentiers,
» Et des étoiles les sentiers. » *(Chronique rimée*, 3002. Edit. du baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836-38. 2 vol. in-4°).

Godefroy *(Dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle.* Paris, 1881), définit ce mot: « Dater convenablement les actes, en reconnaître, en vérifier les dates. » Cette définition est tout à fait insuffisante; il ne s'agit pas seulement de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

date de l'acte, mais de sa rédaction. Lacurne de Sainte-Palaye *(Dictionn. historique de l'ancien langage français*, édition Favre, 1875), dit mieux en traduisant *acter* par dresser des actes. Et on voit que c'est le sens qu'on lui donne encore en Belgique.

Agréation, avec le sens d'action d'agréer, d'approbation, de consentement, de ratification.

Ex.: « En cas d'*agréation* de ses propositions. » *(Economie financière*, de Bruxelles, du 27 juin 1886).

Ce mot est vieux français et se trouve dans Lacurne de Sainte-Palaye, qui en donne des exemples: « Que notre présente confirmation, *agréation* et approbation des coustumes, etc. » *Coutum. général.*, t. II, p. 971). Sully emploie encore le mot *agréation* dans ses *Mémoires* (t. II, p. 7).

Amertumer et son participe Amertumé se prennent au propre et au figuré, avec le sens de rendre plus amer, au physique et au moral.

Ex.: « ... C'eût été, en vérité, encore ajouter une dernière et effroyable épreuve à tant de souffrances subies que d'*amertumer* ce moment, ne fut-ce que par un seul cri... » *(Etoile belge*, Bulletin politique, 2 juillet 1899).

Amertumé s'emploie aussi pour exprimer l'idée d'être mécontent, d'être fâché de quelque chose: Ex.: « Nous nous demandons même si M. René Goblet a lieu d'être *amertumé* de l'abstention de l'Extrême Gauche... » *(Etoile belge*, Bulletin polit., 18 janvier 1887).

Ce vieux mot français avait également dans notre ancienne langue les deux sens indiqués plus haut.

Rendre amer: Ex.: « Alpheus est une rivière
» Qui queurt par 1 des bras de mer
» Sans ses yaues amertumer. »
(Fabl. d'Ovide. Bibl. de l'Arsenal, 5069, fol. 75b).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ressentir de l'amertume:

« S'est mes cuers tous amertuméz
» Et en poor de mort tuméz. »

(*G. de Coincy*, De l'Emper. Bibl. Nat., 23111, fol. 265).

ARBORER, planter d'arbres.

Ex.: « A vendre... jardin bien *arboré*... » (*Etoile belge*, 29 juin 1886). Vente « d'une jolie villa, avec jardin bien *arboré* (environ 200 arbres fruitiers en plein rapport) » etc. (Annonces de *l'Indépendance belge* du 17 juillet 1897).

Ce mot, depuis le XVIe siècle où il fait son apparition (*Pasquier*: Recherches... L. VIII, p, 662), n'est jamais pris dans la langue littéraire française que dans le sens figuré d'élever en haut comme un arbre, *arborer* une bannière, etc. Le sens propre dans lequel il est encore usité en Belgique est donc très curieux à noter et doit remonter fort loin dans l'histoire du langage.

ATTRAIRE, faire venir, appeler, traîner en justice.

ATTRAIT, atteint en justice, appelé, frappé.

Ex.: « C'est bien la quarantième fois en sa vie qu'Henry Labouchère se voit *attrait* devant la justice de son pays... » (*Indépendance belge* du 19 juillet 1893).

« ... Il a été *attrait* devant le préteur de Viterbe, qui l'a condamné à cinq mois de prison... » (*Id.*, samedi 6 octobre 1894).

Le Dictionnaire de Cotgrave dit: « *Attraire* témoins », les appeler, les assigner.

Les Coutumes Générales emploient *attrait* dans les sens indiqués plus haut.

Enfin, Lacurne cite cette phrase d'un Glossaire sur les Coutumes de Beauvaisis: « Dames qui sont *atraites* en tesmoignage. »

On voit que ce mot était autrefois en France, comme aujourd'hui en Belgique, employé surtout dans la langue juridique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aubette, toute espèce de petite baraque servant à un établissement provisoire, tel que kiosques de marchands de journaux, water-closets, bureaux d'omnibus, de bateaux, etc.

Ce mot, employé très fréquemment en Belgique par toutes les classes de la société, n'est plus usité en France que comme terme d'administration militaire, indiquant le bureau où les sous-officiers d'une garnison ou d'un établissement maritime vont à l'ordre.

On trouve *Aubette* (écrit *Eaubette)* dans une lettre de Robespierre, publiée par l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 30 septembre 1901, colonne 472. On sait que Robespierre était d'Arras. Dans le même *Intermédiaire* (20 avril 1904, col. 571), il est dit qu'*aubette* signifiait à Arras, à l'époque dont il s'agit; poste de contrôle, poste de garde, probablement parce que ces sortes de postes sont souvent établis dans des baraquements.

L'origine d'*aubette* me semble très obscure. Littré et Godefroy en font un simple diminutif de *aube* « à cause que l'on va d'ordinaire à l'ordre de bon matin. » Cette étymologie est, selon nous, beaucoup trop simple. Elle a d'ailleurs, le défaut de prendre uniquement pour base la dernière application — actuelle — en français, du mot *aubette*, et oublie à dessein que ce mot signifiait, non pas seulement les baraquements militaires où l'on allait aux ordres, mais toute espèce de baraquements.

Peut-être pourrait-on chercher l'origine d'Aubette = baraque en bois, dans le vieux vocable Aubeau, peuplier, d'où par extension toute espèce de bois blanc (alba) Cfr. *Aubier*. (v. Lacurne, voc. *Aubeau)*.

Cabaret, plateau sur lequel on sert du thé, du café, du chocolat, etc.

«... Apportez *le cabaret*. »

Saint Simon emploie encore ce mot avec ce sens *(Mémoires*, 186).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Clapette, langue de bavarde, d'où la femme bavarde elle même. Ex.: « Elle a une fameuse *clapette!* » et en parlant de la femme: « Quelle *clapette!* »

Au moyen âge, *clapette* signifiait une crécelle, une claquette ou cliquette (Cfr. Godefroy); il désignait aussi le claquet d'un moulin.

Le mot *clapette* se prenait aussi, même à cette époque lointaine, au figuré et dans un sens ironique, témoin ces vers cités par Lacurne de Sainte-Palaye:

« Or m'estuet faire une *clapete*
» De celui qui tous tans papete... »

(Poës. mss. avant 1300, tome IV, p. 1358).

On sait qu'un *clapet* est une soupape s'ouvrant et se fermant en faisant du bruit. Comparez l'allemand Klappen, faire du bruit en frappant; angl. to clap.

Clinche au sens de loquet.

« Ferme la porte à la *clinche*... »

Le mot *clenche*, que fournit Lacurne, est fort ancien avec le sens de loquet. Cet auteur donne l'exemple suivant tiré de Fables mss. Bibl. Nat. n° 7989, fol. 211 v°, col. 1:

« En le cambre, sans plus atendre,
» Vint à s'ostesse congié prendre:
» Le *clenke* sache; lui ouvri
» La bele dame, etc... »

Il ajoute que ce mot *clenche* se dit encore en Normandie et aussi *clencher* une porte = ouvrir en tournant le loquet, dans la Champagne.

Godefroy donne *clencquet*, pièce principale d'un loquet et cite en ex.: « *Clencquet* a panchet » comme un terme wallon dans la Fons (Glossaire mss. de la Bibliothèque d'Amiens).

Enfin, d'après Littré, on appelle *clenche* la pièce principale d'un loquet, laquelle, reçue par le mentonnet, tient la porte fermée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il ajoute qu'on dit aussi *clenchette* ou *clinche* et il donne comme étymologie le wallon cliche, clichette, l'allemand klinke et l'anglais clinch = loquet.

Ce mot, tombé dans notre langue dans une complète désuétude, nous a donné le familier *déclincher* et le littéraire *déclancher*.

Colloquer, arrêter, mettre en prison, interner, d'où

Collocation, arrestation, internement, emprisonnement.

Comme exemple de l'emploi de ces mots, voir notamment la séance du Sénat belge du 16 juillet 1901.

Collocation est bien, en français, un mot de la langue juridique; mais il signifie l'inscription d'un créancier suivant l'ordre de sa créance, etc., et n'a jamais eu le sens que lui donnent aujourd'hui les Belges.

Dans le vieux français, le sens le plus ancien de *colloquer* est, au XIVe siècle, celui de: demeurer. Puis, au XVIe, on trouve celui de « convoquer » et de « placer ». C'est évidemment de ce dernier que procède le sens du vocable belge que nous étudions: placer en prison, colloquer en prison, interner, puis tout simplement: *colloquer*, d'où *collocation*.

Comminer, menacer;

Comminé, placé comme une menace contre... (comminatus).

Ex.: « ... Lorsque, par un scrupule excessif, il s'est cru obligé... de présenter le fameux projet de loi qui *comminait* la peine des travaux forcés pour faits de grève... » (*Etoile belge* du 8 juillet 1901).

« ... L'exclusion temporaire, *comminée* par l'article 35 du règlement... » (*Chronique de Bruxelles*, 2 juillet 1899).

« ... Dans le Code Pénal privé de l'Hôtel de Ville, les peines du crime de lèze-majesté étaient déjà *comminées* contre ceux qui osaient s'attaquer à la personne de... (*La Presse*, d'Anvers, 8 février 1908).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On trouve dans le vieux français de nombreux exemples de différents temps de ce verbe actif:

« Il *commine* les hauts seigneurs justiciers de privation et de confiscation de leurs justices. » (Gentillet: le Bureau du Concile de Trente, p. 143, édit. de 1586).

« Gorgaris qui ceste voix *comminante* ou remplie de menaces entend, vers Margons le chief retourna. » (Perceval, fol. 196a, édit. de 1530).

« Et ce, outre les peines à eux *comminées* par lesdites précédentes ordonnances... » (1543. Ordonn.; Felibien: Hist. de Paris, III, 626).

Cfr. Godefroy, Oudin et Cotgraves (Dictionnaires, etc.).

Les seuls mots restés français de cette série sont *comminatoire* qu'il est inutile d'expliquer, et *commination*. Ce dernier était le nom d'une cérémonie qui avait lieu au commencement du Carême et dans laquelle on prononçait les malédictions du Deutéronome. (v. Chateaubriand: Génie du Christianisme, IV, 1. 3).

C'est aussi le nom d'une figure de rhétorique par laquelle on annonce à ses auditeurs un avenir menaçant, s'ils ne font pas ce que l'orateur ou le prédicateur leur recommande.

Commination se prenait encore au XVIe siècle comme synonyme de menace: « Il les envoya tous sommer, avec *commination* de les faire tous pendre, s'ils attendoient le canon. » (Martin du Bellay, 429).

Commission. Ce mot s'emploie dans un sens aussi familier que bizarre.

On dit : faire sa *commission;* aller à sa *commission* pour: aller aux cabinets d'aisance.

Entre les diverses significations qu'avait ce mot au moyen âge, on trouve celle d'exécution, accomplissement (en 1311, Cartulaire de Ponthieu; Bibl. Nat., F. Lat. 10112, f° 52 v°; cité par Go-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

defroy). De ce dernier sens n'y a-t-il pas un vieux souvenir dans cette expression belge: aller à sa *commission*, pour aller à l'accomplissement de son besoin?

Croqué (à Liége) et Croquant (à Anvers) signifient dolent, mal en train, faible.

Tout le monde sait que *croquant* (au moyen âge *croquart*, dans Froissard: Chroniq. Edit. Buchon, I, chap. 325) a le sens de: paysan, de gueux, de pauvre diable.

Quant à *croqué*, nous l'employons encore pour esquissé, d'où par extension et d'une manière plus générale, il signifiait jadis inachevé, manqué:

« Qui voudrait te compter pour une créature?
»Tu n'en es qu'un essai *croqué*.»

(Lamotte: Fables, III, 8).

On voit dans tout cela une tendance vers une idée de faiblesse et de mauvaise conformation qui justifierait les deux vocables usités en Belgique.

Défranchir quelqu'un, lui faire perdre confiance, le rendre timide.

Défranchi, qui a perdu confiance.

A propos, par exemple, d'un accident de cheval qui retire de la hardiesse, on dira: « Je suis *défranchi* (je perds confiance) » ou encore, en parlant d'un tiers: « Cela va le *défranchir* (cela va le rendre timide). »

Jusqu'au xve siècle, le mot *franchir*, sur lequel est fait *défranchir*, a seulement le sens d'*affranchir*, sens qu'il a tout à fait perdu dans la langue moderne. Plus tard, il prend son sens actuel. Or, *franchir* n'est-il pas avant tout: traverser résolument, franchement des passages difficiles ou de grands espaces, en un mot montrer de la hardiesse? Et *franchise* n'a-t-il pas le sens de courage et d'audace? On dit, par exemple, d'un cheval qu'il est *franc*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du collier, qu'il a une allure *franche*, pour une allure hardie. Tout cela nous semble expliquer suffisamment: *défranchir* et *défranchi*.

Délinquer (v. a.), faire le mal, commettre un délit.

Ex.: « Mais peut-on concevoir dans quel singulier milieu moral a été trempée cette génération si prompte à *délinquer*, qui, à l'aurore de la vie, se met en lutte ouverte avec le code pénal?... » *(Indépendance belge* du 1 septembre 1891).

Littré donne ce mot comme encore en usage en jurisprudence, mais il n'en fournit d'exemples qu'aux xve et xvie siècles. Il me semble qu'on peut en conclure qu'il n'est plus employé. Quant à moi, je ne l'ai jamais entendu qu'en Belgique.

Au moyen âge, existaient avec *délinquer*, *délinquance* (v. Ducange: Delinquentia) et *délinqueur* qui avait la même signification que notre vocable actuel *délinquant*, le seul mot de cette famille qui ait survécu (Cfr. Godefroy: op. cit.), et qui n'est autre chose qu'un participe présent de *délinquer*, pris substantivement.

Ecoler, éduquer;

Ecolage, éducation.

Ex.: « ... Il faut des années pour s'imprégner, tout en étant bien doué, de la tradition diplomatique. On n'*école* pas un ministre (plénipotentiaire) comme on gave un poulet de Bruxelles; le cerveau comme l'estomac doit avoir le temps de digérer... » *(Réforme*, de Bruxelles, 22 juillet 1901).

Après avoir cité nombre d'exemples de ce vieux mot français depuis le Roman d'Alixandre et Gautier de Coinci jusqu'à Louis XI, Godefroy (voc. *Escole)* signale le rouchi *escoler*, instruire, et son participe en Haute-Normandie: un éfant bien *écolei* = un enfant bien élevé.

Ecoler a fait *écolage*. C'est encore un de ces vieux mots dont l'usage est presque perdu depuis le xvie siècle et que Littré donne cependant précédé d'une †.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Godefroy, après en avoir cité de nombreux exemples depuis 1424 jusqu'à 1619, ajoute: « Dans la Picardie, dans la Lorraine (Meuse), dans le district de Valenciennes, etc., l'*écolage* désigne l'instruction reçue à l'école. Dans la Haute-Normandie, vallée d'Yère et pays de Bray, on entend par frais d'*écolage* la rétribution due aux maîtres d'école. »

En Belgique, *ecolage* est aujourd'hui, d'une manière générale, synonyme d'éducation. Ex.: « ... J'ai établi par des chiffres que, en matière d'*écolage*, la liberté donne en Belgique autant et mieux que ce que l'obligation produit ailleurs... » (Discours de M. de Trooz, ministre de l'Intérieur, dans *Journal de Bruxelles*, 25 juillet 1902).

Entièreté, intégralité, la totalité, le tout d'une chose. Etat d'une chose qui est dans son entier.

Ex.: « Faire une chose dans son *entièreté*. » — « M. X... a conservé, dans cette catastrophe, l'*entièreté* de sa fortune. »

Ce mot, venu d'«integritas» par formation populaire, existait dans l'ancienne langue française: les derniers exemples cités par Godefroy sont du xvie siècle. (Cfr. également Lacurne, voc. *Entièreté* et *Entierté)*.

Au moyen âge, *Entièreté* se prenait souvent au sens moral d'intégrité, de pureté; mais je ne l'ai jamais entendu employer dans cette acception en Belgique. Ce sens moral s'est prolongé pourtant en français plus que l'autre, puisqu'on le trouve encore employé dans le Trésor de Morel en 1622. (Thesaurus vocum omnium latin. p. Guillaume Morel. Paris, 1622).

Etique, phtisique, qui est dans l'étisie.

Ex.: « ... Madame X... est *étique*. »

C'est un ancien terme de médecine, auquel le sens de *maigre* est venu secondairement, par extension. (Cfr. Littré).

On le trouve dès le xiiie siècle dans Alebrant, f° 9: « Ele

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porroit faire l'oume devenir *etike* et tésique (phtisique). » Pour le XVe siècle, Littré cite cet exemple: « Elle (l'eau) rend l'homme *étique* et pâle et morfondu » (Basselin, VIII). Enfin, au XVIe siècle, Ambroise Paré s'en sert encore (V, 21): « Les patiens ont une fièvre lente, qui se tourne en *étique*. »

Etique, avec le sens de phtisique, que lui donnent les Belges, est encore consacré en 1577 par un passage de Jun. (Nomenclat., p. 300), cité par Godefroy: « L'*éticque* ou tésie. »

Evaltoné, évaporé; se dit d'un jeune homme, d'une jeune fille aux allures trop primesautières, parlant légèrement, sans réflexion, et agissant de même. (Cfr. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* de 1899, tome I, col. 57, 339, 340, 451).

Ce mot que cite encore Littré, vient de l'ancien français valeton, jeune garçon (diminutif de Valet). Au XVIe siècle, le poète Grévin l'indique comme clermontois et l'emploie au réfléchi *(s'évaltonner)* avec le sens de s'échapper, s'emballer:

« Je sen mon cuer qui souvent *s'évaltonne...* »

(Olympe, Jeux Olympiens, éd. 1560).

Même très postérieurement, on le trouve dans les Mémoires de d'Argenson (tome III, p. 36): « M. de Breteuil a commencé à *s'évaltonner...* », et Trévoux le donne dans l'édition de 1752.

Depuis longtemps, il n'est plus employé dans la langue littéraire; mais on le rencontre dans certains patois et notamment en Lorraine, où il est encore très usité avec le sens d'étourdi, d'évaporé; puis, par extension: égaré, hagard.

Richepin l'a employé sous la forme *évalténé* (dans Aimé, p. 69).

Flamingant, membre du parti flamand, qui a rapport à ce parti, d'où Flamingantisme.

Ces mots sont bien des belgicismes. Littré donne le premier avec une †.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On aurait tort, d'ailleurs, de croire que *flamingant* est une création moderne. Il est employé depuis longtemps pour désigner les portions de la Flandre politique où l'on parle flamand. Ex.: « Biens meubles situés dans la Flandre *flamingante.* » (Coutum. de Bergh Saint-Winox. Rub. XIX, art. VIII, dans Nouv. Coutum. génér., I, 530b. Cité par Godefroy).

Floche, gland.

Ex.: « Une chéchia avec sa *floche.* — La *floche* d'un carnet de cotillon. — La *floche* (ganse) d'un parapluie. »

Du latin: Floccus.

Littré le donne (avec une †) au sens de: petit lambeau qui s'effile.

Paul-Louis Courier l'emploie encore dans sa *Traduction d'Hérodote*, II, 135.

On lit dans Ducange, au mot floccus: « Villosus, plein de *floches* ou de peaux » (d'après un Vocabulaire lat. franç. de 1487).

Godefroy en cite des exemples encore plus anciens; il est employé pour signifier une étoffe velue, dans une pièce des environs de l'année 1300, tirée de la Collection de Lorraine de la Bibliothèque Nationale (971, Metz, I). « Li cureis ait... XIIII chappons et V s. por une *floche.* » Et plus tard dans Oresme (Quadrip., Bibl. Nat. 1348, f° 104 r°): « Les nues qui resemblent as *floches* de laine. »

Le même mot est encore en usage à Valenciennes pour désigner une soie non torse.

Gitage, charpente d'un plancher, ensemble du solivage, par opposition à charpente, qui ne s'applique qu'au toit.

Ce mot, avec ce sens, n'est ni dans Littré, ni dans Lacurne de Sainte-Palaye. Il existe dans le wallon de Mons.

Godefroy donne *gitage* avec le sens de « poutrage » et il cite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cet ex.: « Jacques de Fierin, aide à carpenter le *gitage* du beffroy. » (Compte de 1391, D 78. Archives municip. de Douai).

Gitage vient de « Gite », poutres d'une charpente, d'un pont. On le trouve dans le Nouv. Coutum. génér. (t. II, 1008), et dans Froissard (II, p. 206): « ... parmi les gistes du pont. » Il est de même employé par Molinet (Chronique, ch. XLIV, éd. Buchon) et dans la Coutum. de la Gorgue (Nouv. Coutum. génér., II, 1008.)

INSTAURER, établir, organiser.

Ex.: « Déjà le Gouvernement avait *instauré* le système de la rémunération des miliciens... » *(Journal de Bruxelles* du 25 juillet 1901).

Ce mot, provenant de la formation savante des XVe et XVIe siècles, et cité par Littré (avec une †) est complètement tombé en désuétude, de même que ses dérivés « instauration » et « instaurateur. » Les exemples qu'on peut en donner sont tous du XVIe siècle (Cfr. Littré et Godefroy).

INSTIGUER, (v. a.) pousser à, engager à. S'emploie surtout au participe.

Ex.: « ... Il est absolument certain qu'Emin Pacha... est arrivé au Tanganika après avoir eu des combats avec ... des indigènes que les Arabes avaient *instigués* à la révolte. » *(Indépendance belge* du 27 août 1891). — « Ils ont avoué l'attentat, mais ils prétendent avoir été *instigués* par de tierces personnes. » *(Indép. b.* 28 octobre 1891). — « C'est la France que l'on accuse d'avoir *instigue* les résistances du Sultan (du Maroc)... » *(Indép. b.* 21 juillet 1892). — « C'est un Bruxellois... qui a pris la parole, *instiguant* à la fondation d'une Fédération... » *(Métropole*, d'Anvers, du 29 janvier 1896. — « Quelques jours après, le 18 mars, à la suite des édits de Philippe II, un Biscaïen, Jean Jauregui, *instigué* par l'Espagnol Gaspard d'Anastro, tenta d'assassiner le prince d'Orange... » *(Genard: Anvers à travers les âges*, I, p. 99).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Littré donne *instiguer* et en cite un exemple du xve siècle (an. 1450) emprunté de Lacurne et tiré du Trésor des Chartes (JJ. 184, p. 66): « Guillaume de Montigny *intiga* et promeut le suppliant de jouer aus dés. » Godefroy indique beaucoup d'autres citations du xvie siècle; mais ce mot paraît complètement tombé en désuétude lors de la fixation de la langue française au xviie siècle.

Intendement, introduction d'une action judiciaire.

Ex.: « L'autorisation de la Chambre a été demandée, en 1865, pour l'*intendement* de poursuites correctionnelles... » *(Métropole*, d'Anvers, du 28 janvier 1896).

Les Dictionnaires de l'ancienne langue française (v. Lacurne et Godefroy) donnent « intendit », à la date de 1364 (Ordonn., t. IV, p. 512) avec le sens de demande formée en justice, de testament ou de règle, devoir. On trouve aussi « intendu » = assigné, en 1374. Mais *intendement* ne se trouve pas.

Intensément (pour *intensivement)*, avec intensité, d'une manière intensive.

Ex.: « ... Un soi-disant Anglais qui paraît avoir *intensément* vécu de la vie parisienne... » *(Indépendance belge* du 7 septembre 1892).

Ce mot est ancien. Littré le donne avec une † pour: intensivement.

On le trouve aussi dans Godefroy avec des exemples tirés d'Evrart de Conty (Probl. d'Aristote. Bibl. Nat., 210, f° 109b, 133d, et 302b), etc.

Intentionné, qui a l'intention de faire une chose.

Ex.: « On semble *intentionné* d'ériger à cet endroit une construction légère et qui ne masque pas trop la vue de ce coin pittoresque de nos quais. » *(Escaut*, d'Anvers, 1 et 2 novembre 1898).

En français, ce mot n'est plus usité que dans ces expressions:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien intentionné, mal intentionné. Mais il s'employait autrefois sous la forme encore en usage en Belgique. Ainsi La Noue (p. 648) écrit au XVIe siècle: « Toutes les deux (armées) descampèrent, et prirent la route de Lusignan, près d'où il y a un petit quartier du païs bon en perfection, où chascune estoit *intentionnée* de se venir loger. » Et Madame de Sévigné, dans une lettre de novembre 1680: « M. de Vendôme arrivera affamé, et fort bien *intentionné* d'écumer ce qui reste d'argent dans cette province. » (Cfr. Littré).

Légitimé, autorisé à quelque chose, justifiant de quelque chose.

Ex.: « ... Le transport gratuit sur les lignes de l'Etat offert à tout étranger *légitimé* ferait affluer, etc. » — « Que notre grand clou... soit le parcours gratuit à travers toute la Belgique, offert à tout étranger *légitimé*... » (*Indépendance belge* du 16 octobre 1892).

On dit bien en français une action *légitimée*, c'est-à-dire justifiée *par les circonstances*. Mais il faut remonter au moyen âge pour trouver l'acception belge de *légitimé*, avec un régime personnel direct dans le sens de gratifier du pouvoir légitime de faire quelque chose. Ainsi dans Froissart (Chronique, VI, 355. S. Luce: Mss. d'Amiens, cité p. Godefroy): « Et mist le Sains Pères tout le royaume d'Espagne en le main de Henry, et le *légitima* à tenir royaumme et hiretage. »

Livrancier, le négociant qui a l'habitude de livrer à domicile les marchandises qu'il a vendues et chez lequel on a un compte.

Ex.: « Avez-vous payé tous vous livranciers? »

On pourrait croire que ce mot a pour origine le *livre* de commandes que chaque client a chez son *livrancier*. Mais il est beaucoup plus naturel de penser que *livrancier* vient du vieux mot *livrance* que l'on trouve depuis le XIIIe siècle avec le sens de livraison, action de livrer. (Cfr. Godefroy qui en cite plusieurs exemples).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ores, maintenant.

Ex. : « L'incendie de Rome et les massacres ordonnés par Néron, considérés jusqu'*ores*, comme un des plus grands forfaits de l'histoire... » (*Escaut*, d'Anvers, du 25 novembre 1900).

Ce vieux mot est bien connu et a donné bien des expressions à notre ancien français : *ores* en avant = doresenavant, dorénavant ; quant à *ores* = quant à présent, etc. Il est maintenant tout à fait perdu dans notre langage académique.

A côté de cet archaïsme nous citerons *endéans* pour : dans (« remettre en déans les huit jours »).

Paumer, mettre à l'enchère ; vendre, adjuger.

Paumé, se dit de la première enchère mise sur des immeubles vendus *préparatoirement*. Ex. : « Pour cause de liquidation, le notaire X... adjugera définitivement... le tout *paumé* à la modique somme de... » (*Journal de Bruxelles*, 27, 28 juin 1886).

Paumée, action de *paumer* : surenchère par voie de *paumée*, mettre une *paumée*, des *paumées*, metteur de *paumées*, bénéfice de *paumées*, etc.

Paumer, au sens de vendre, d'adjuger, etc., vient évidemment de notre vieux mot français *paumée* (palma), signifiant le coup que se donnaient dans la *paume* de la main les deux contractants d'un marché. Autrefois toute transaction se terminait de cette manière, et encore aujourd'hui sur la plupart des marchés ruraux et des foires, l'accord entre vendeur et acheteur se conclut par une *paumée*. Les citadins, plus raffinés, se contentent de sceller leurs accords par une poignée de main, qui n'est qu'une *paumée* adoucie.

Le sens d'enchère, de surenchère exprimée par une *paumée* ou une poignée de main, se trouve en vieux français depuis le XIIIe siècle. Godefroy et Lacurne en donnent de nombreux exemples.

Les mots ci-dessus sont exclusivement usités en Belgique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pistolet, petit pain rond ou ovale, façonné à la française et moins lourd que le pain belge ordinaire, et particulièrement un petit pain au lait que l'on prend surtout au premier déjeuner.

L'étymologie de ce mot est assez obscure. La plus vraisemblable est celle qui lui fait tirer son nom de sa petitesse.

On appelait, en effet, *pistolet* une petite pistole, une demi-pistole. La pistole d'Espagne, monnaie courante dans les Bays-Bas pendant la domination espagnole, étant plus petite que les autres, on eut une tendance à donner, par assimilation, le nom de *pistolet* à des objets plus petits que leurs congénères. C'est ce qu'on peut inférer du passage suivant d'un ouvrage du xvie siècle, les Bigarrures du Seigneur des Accords (p. 89): « Depuis encore on appelle les écus d'Espagne *pistolets*, pour ce qu'ils sont plus petits que les autres, et comme dit Henry Estienne, quelque tems viendra qu'on appellera les petits hommes *pistolets* et les petites femmes *pistolettes*. » La prédiction s'est en partie réalisée, puisqu'on appelle *pistolet*, encore aujourd'hui, les hommes petits ou qui prêtent à la moquerie: Quel singulier *pistolet!* Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'on ait donné le nom de *pistolets* à des petits pains dont la forme ronde primitive rappelait encore plus ou moins celle des pistoles.

Poulier, marchand de volailles.

Imité peut-être de l'ancien flamand *poelier*, inusité et tombé en désuétude.

Dans le vieux français, *poulier* signifiait poulailler. « Le *poulier* aux gélines. » Mais on retrouve à peu près notre sens dans la *poulière* qui était dans les couvents la religieuse chargée de s'occuper des poules. (1510. Réforme de l'Hôtel Dieu de Paris, dans Félibien: Histoire de Paris, IV, 698).

Procéder, aimer les procès, la procédure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ex.: « Il n'est pas de peuple au monde qui *procède* autant que les Allemands... » *(Gazette de Bruxelles* du 19 juillet 1901).

On trouve en français (Cfr. Littré) le sens d'agir en justice, dans des auteurs tels que Fléchier, Sainte-Foix, Voltaire, Rousseau, etc. Les deux dictons suivants, cités dans le Dictionnaire de Cotgrave, prouvent que, plus anciennement encore, l'acception de notre belgicisme existait dans notre vieille langue: « Jamais ne gagne qui procède à son maistre », et, « Longuement procéder est à l'avocat vendenger. »

Rétroacte, précédent d'une affaire.

Ex.: « Les *rétroactes* de cette piquante cause judiciaire... » *(Indépendance belge* du 1 avril 1892). — « Sans nous arrêter aux *rétroactes*, allons d'emblée aux pièces récentes et décisives ». (Suppl. littéraire de l'*Indépendance belge* du 4 décembre 1902). — « Cette affaire, dont Pickwick... nous disait... les *rétroactes* édifiants, continue devant le jury... » *(Indép. belge*, 23 juillet 1893).

Ce vieux mot français se trouve, avec ce même sens, dans Lacurne de Sainte-Palaye qui en donne les exemples suivants: « Pour y procéder selon les *rétroactes*. » (Lettres de Louis XII, t. I, p. 28). — « Est tenu, en dedans l'an, avoir fait adjourner sa partie pour reprendre et délaisser les erremens et procéder en la cause selon les *rétroactes*. » (Cout. génér., I, p. 772).

Aujourd'hui le français possède encore *rétroactif*, *rétroaction*, *rétroactivité*, *rétroactivement*; mais *rétroacte* est perdu.

Scrutiner, voter par scrutin.

Ex.: « La Chambre, avant de se séparer, a bien *scrutiné* sur un article 1er », etc. *(Indép. belge* du 15 juillet 1901).

Littré donne ce mot comme familier et tombé en désuétude.

Il existait en vieux français où son sens le plus ordinaire était: scruter, sonder (Cfr. Godefroy, verb. *Escrutiner)*. Cependant La-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

curne donne un sens accessoire: élire par scrutin; et en fournit l'exemple suivant: « Les dessus dits estans appeléz, *scrutinéz* et ouïs l'un après l'autre. » (Godefroy, Annot. sur l'Histoire de Charles VI, p. 663).

SUBLEVER, soulager, décharger.

Ex.: « Pour les cléricaux, le système présente un double avantage: d'une part, il les *sublève* de la charge assez lourde de créer et d'entretenir des écoles gardiennes professionnelles; et, d'autre part, les asiles, etc. » *(Etoile belge* du 19 juillet 1901).

Godefroy donne ce mot au sens de soulager et on fournit un exemple: « Affin de *sublever* aulcunement ladicte damoiselle Wytz en sa nécessité... » (1593. Compte quinziesme de Christophe Godin, folio 284 r°. Chambre des comptes de Lille, B 2740). Le même auteur donne aussi *sublévateur*, celui qui soulage, dans Raoul de Collerye (Rondeau CIX), et *sublévation*, soulagement, dans l'Internelle Consolation, III, X. (Biblioth. Elzévir.)

TERME (faire un), faire un séjour.

Ex.: « Y... ayant fait un *terme* (au Congo), ses illusions n'ont pas tardé à s'envoler... » *(Matin*, d'Anvers, 17 juillet 1901).

Terme veut dire, en somme, une limite de temps. Faire un *terme* ne s'emploie guère en France que comme expression spéciale aux collèges; *terme* signifie alors un trimestre, un des quartiers de payement. Encore cette locution est-elle très récemment entrée dans l'usage, et nous vient probablement de l'anglais, avec les collèges « à l'anglaise » qui se sont établis en France depuis vingt ou trente ans. Je n'ai jamais entendu dire *faire un terme* dans un appartement dont le payement du loyer a lieu par termes trimestriels, mais bien: rester un *terme*, prolonger d'un *terme*.

Dans l'ancien français, le seul sens de *terme* qui rappelle celui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que donne à ce mot le belgicisme cité plus haut serait celui de saison que l'on trouve dans Lacurne au XIIIe siècle.

Godefroy donne l'adverbe *termement*, au *terme* voulu, à temps.

TRAFIC, mouvement, exercice, agitation.

Ex.: « Faire du *trafic* », s'agiter, faire de l'exercice.

Peut-être cette phrase, citée dans Lacurne (voc. Traffic) peut-elle s'appliquer à ce sens: « On lui fait récit de ce qui en estoit desjà arrivé et du *traffic* qu'on avoit fait pour surprendre la place. » (Merlin Coccaïe, II, f. 397). Dans tous les cas, Lacurne me semble se tromper grossièrement en traduisant, dans cette phrase, *traffic* par relation.

Ce sens ne se trouve plus en français. On dit cependant très familièrement, à quelqu'un qui s'agite bruyamment: Quel *trafic* faites-vous là?

VERDURIER, marchand de légumes, correspondant à notre français: fruitier.

Ex.: « ... Il y a deux ou trois mois, elle demandait à son *verdurier* s'il ne pourrait pas lui renseigner (v. ce mot) une personne qui consentirait à lui prêter 200 francs. » (*Etoile belge* du 8 février 1901).

Verdurier se trouve dans l'ancien français avec deux sens: 1° officier qui est chargé de fournir les légumes verts et la salade dans les maisons royales ou princières (Exemples dans Lacurne et dans Godefroy); 2° marchand de salades, de légumes verts. Mais cette dernière acception est beaucoup moins usitée que l'autre et, dans tous les cas, le mot est tout à fait perdu dans notre langue.

Ce mot était-il encore usité au XVIIIe siècle? L'exemple suivant semblerait l'indiquer:

« Je trouvai à mon réveil une charmante attention de M. le Comte du Nord, qui m'envoyait un panier de primeurs et de fruits magnifiques, choisis chez le *verdurier* du roi. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Mémoires de la baronne d'Oberkirsch, Paris, Charpentier, 1880, in-18°, tome I, p. 201). — Mme d'Oberkirsch était Alsacienne, mais elle appartenait au monde le plus noble et le plus élégant et ses Mémoires sont écrits dans un excellent français. *Verdurier* se disait-il en Alsace seulement?

Après ces vocables qui, comme on vient de le voir, sont tous représentés, plus ou moins directement, dans l'ancien langage français, en voici quelques autres dont je n'ai pas retrouvé la trace dans nos vieux glossaires. Je suis convaincu, néanmoins, qu'au moins plusieurs d'entre eux ont une lointaine origine. Dans tous les cas, tous les mots que je vais citer sont bien faits; ils comblent des lacunes de notre langue officielle ou constituent d'intéressants *doublets* à des expressions en usage:

Brette, querelle, émeute, rixe, rassemblement tumultueux. De là vient notre substantif *bretteur* encore en usage.

D'après Ménage, l'origine de ce mot serait une longue épée qui se fabriqua d'abord en Bretagne et qui portait ce nom.

Dracher, pleuvoir et

Drache, violente averse. — Ces deux mots seraient marolliens.

Drèche, avenue. — Peut-être ce mot est-il Wallon ?

Enseigné, se dit d'une maison qui porte une enseigne.

Ex.: « Grande et belle maison *enseignée*: Hôtel de l'Etat noble, etc. » (*Indép. belge*, 28 juin 1886). — « Une maison à usage de café-hôtel, *enseignée* Hôtel Quirinal » (*Journal de Bruxelles*, 27 et 28 juin 1886).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le mot *enseigné* pris dans ce sens qui n'a, d'ailleurs, rien de choquant, n'existe pas en français, où *enseigné* se dit seulement d'une personne qui reçoit l'enseignement, ou de ce qui est donné en enseignement.

Fabricats (fabricati), objets fabriqués.

Ex.: « Ce qu'il nous faut, ce sont des bâtiments marchands faisant flotter notre pavillon sur toutes les mers et faisant pénétrer nos *fabricats*, sous des étiquettes belges, jusque dans les régions les plus lointaines... » *(L'Escaut*, d'Anvers, 18 octobre 1898).

Je n'ai trouvé ce mot en France sous aucune forme et à aucune époque.

Goûter, sentir.

Ex.: « On ne *goûte* pas le poivre dans ce mets. » — « Voilà des cigarettes qui ne *goûtent* pas le tabac »

Je n'ai vu nulle part ailleurs ce mot employé dans cette acception.

Import (s. m.), synonyme d'importance.

Ex.: « ... Il faisait souscrire une obligation d'un *import* beaucoup plus considérable que la somme effectivement remise... » *(Etoile belge*, 1 juillet 1886). — « ... Le gouvernement chinois a remis aux représentants des puissances signataires un bon global de l'*import* de 450 millions de taëls... » *(Etoile belge* du 28 février 1902).

Ce mot n'existe dans aucun dictionnaire, sauf dans Godefroy, où il a le sens, au xvie siècle, de prise, enlèvement.

Indaguer, enquêter, faire une enquête judiciaire.

Ex.: « La commission d'enquête instituée... pour *indaguer* au sujet de la regrettable manifestation des sous-officiers...» *(Métropole*, d'Anvers, du 29 novembre 1901). — « Les autorités judiciaires se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sont rendues à bord pour y *indaguer* sur les faits. . » *(Etoile belge* du 14 mars 1902).

Ce mot issu du latin « indagare », est peut-être passé du flamand au français belge. Cependant le verbe fl. « indagen » veut dire assigner, citer, ajourner, *(dag* = jour) et Godefroy cite un ancien document (Troubles de Gand, p. 148. Chron. belg.), dans lequel le substantif « indaghinghe » signifie ajournement. Le sens actuel d'*indaguer* n'est donc pas le même.

Indagation, enquête, investigation de justice. Vient du précédent.

Ex. : « Le parquet de Mons... a fait... une descente dans une étude de notaire de la région. Cette *indagation*... aurait pour but la saisie d'un acte de société contenant des irrégularités... » *(Etoile belge* du 28 février 1902).

Justifié, avec le sens d'autorisé à faire quelque chose.

Ex. : « En résumé, l'avis des deux médecins est qu'il serait téméraire d'affirmer dès maintenant que le président (Mac Kinley) est sauvé, mais qu'on est *justifié* cependant à espérer une prompte guérison... » *(Etoile belge* du 11 septembre 1901).

On dit bien en français qu'une chose est justifiée, prouvée vraie par l'événement; mais l'acception belge est autre chose.

Mali, moins value d'un compte.

Ex. : « Il y a d'abord ce *mali* de 22.694 francs; il n'est que fictif, etc... » *(Matin*, d'Anvers, du 25 mars 1902).

Ce mot est le contraire de « boni », qui est usité en français. *Boni*, c'est ce qui reste de bon sur un compte; *Mali*, c'est ce qui reste de mauvais, le solde en perte de ce compte.

Méconduire (se), se mal conduire, se livrer à l'inconduite.

Ex. : « Cette femme se *méconduit*. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je n'ai trouvé nulle part ailleurs ce mot qui est d'une excellente formation.

Ovationner, faire des ovations ou se faire faire des ovations.
Ovationné (être), être l'objet d'une ovation.

Ex : « Il a pu se rendre à la Chambre où il a été *ovationné*... » (*Escaut*, d'Anvers, du 17 juin 1894). (Cfr. *Indépendance belge* du 1r août 1892).

Ce mot n'existe dans aucun dictionnaire français. Mais il commence à être employé dans les journaux. (Cfr. *Débats* du 25 avril 1904, etc.). C'est de la bonne importation.

Perdurer, persister, persévérer.

Ex.: « Si, comme tout permet de l'espérer, le mieux *perdure*... » (*Matin*, d'Anvers, 3 décembre 1910).

Renseigner, annoncer quelque chose ; indiquer quelqu'un ou quelque chose.

Ex. de la première acception: « ... Il ne nous a pas *renseigné* la vente qu'il avait faite.. »

Ex. de la seconde acception: « On a vainement interrogé les divers commissariats de police où existe, on le sait, une liste *renseignant* les personnes disparues... » (*Indép. belge*, 29 juin 1886). — « Pourriez-vous me *renseigner* la maison de M. un Tel ? » (voir un autre exemple à notre mot *Verdurier*).

On trouve seulement en vieux français *renseigner* avec le sens d'assigner. Aujourd'hui *renseigner* sur quelque chose ou sur quelqu'un est seul usité. Aucun dictionnaire français ne donne l'acception de ces belgicismes.

Subsidier, subventionner.
Subsidié; subventionné, qui reçoit un subside.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ex : « ... Toute administration publique qui veut organiser un établissement d'enseignement moyen *subsidié* est obligée de se conformer à la loi. » *(Etoile belge* du 10 février 1902). — « *Subsidier* un journal. » *(Indép. belge,* 26 janvier 1893). — « Aussi l'honorable député... a-t-il réclamé et obtenu l'inscription au budget d'un crédit qui permettra de *subsidier* les communes qui créeront des cours normaux pour institutrices Frœbel. », *(Etoile belge* du 25 juillet 1901).

Godefroy donne *subsidiable*, adj., qui est tenu à fournir un subside. (Ordonnance d'octobre 1375, VI, 157, etc.).

Le français moderne ne connait plus que *subside*, *subsidiaire* et *subsidiairement*.

VINCULER, empêcher, supprimer, étrangler (au fig.).

Ex.: « En premier lieu, l'interdiction du panachage et l'ordre de préférence qui *vinculent* la liberté de l'électeur... » (L'*Indépendant*, cité dans le *Messager* de Bruxelles du 15 juillet 1899).

Ce vocable, que je n'ai trouvé dans aucun Dictionnaire, doit venir d'un vieux verbe bas-latin *vinculare*, attacher, lier. Dans l'exemple cité plus haut, *vinculer* a le sens de juguler, étrangler la liberté.

Beaucoup moins intéressants sont les mots suivants dont l'adoption n'enrichirait guère notre vocabulaire, mais qui ont cependant le droit de paraître dans cette nomenclature:

ACCÈS, dans le sens de faculté de voir ou de recevoir quelqu'un.

On dit en langage militaire: « Un jour d'arrêt sans *accès* », c'est-à-dire: un jour d'arrêts forcés sans autorisation de voir personne.

AIGUIÈRE est souvent employé dans le sens de: Pot à eau,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tandis que Bassin désigne la cuvette. Mais ces expressions sont tout à fait populaires et ne se disent jamais par les gens d'un certain monde.

Bac à charbon = coffre à charbon.

Bac à bois = coffre à bois.

Bac = toute espèce de coffre, d'où « violon » où l'on coffre les malfaiteurs.

Ex.: « Mettre au *bac.* »

Bac à schnick = lieu où l'on boit du schnick, cabaret.

Back est un mot allemand signifiant toute espèce de vase, de chose creuse. (v. Lacurne, Ducange, etc.).

En wallon et en namurois, *bac* se dit encore pour auge.

Baudet, malle, coffre.

Ne serait-ce pas un mot wallon? Je l'ai entendu dire par une servante de Liége en 1892.

Cfr. Littré (voc. *Baudet)* qui constate qu'on donne ce nom à un tréteau de scieur de long.

Buse, tuyau, d'où chapeau (vulgairement dit tuyau de poële) haute forme, et par extension toute espèce de chapeau.

Ex.: « Un avocat d'une malpropreté qui se traduisait dans ses effets d'habillement, avait jugé intelligent un jour de coiffer de sa *buse* crasseuse un buste de Léopold I. Le Président, s'adressant à l'auteur de cet exploit: « Maître X..., vous oubliez que Léopold I a refusé la couronne de Grèce (graisse). » *(Escaut*, d'Anvers, du 29 août 1891).

Buse se dit encore en français, dans le langage technique, d'une ouverture de gouttière et d'un tuyau destiné, par exemple, à faire passer des eaux sous une rivière ou un canal.

Lacurne de Sainte-Palaye et Godefroy étudient ce mot au sens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de conduit, canal, écluse, soupirail, et en donnent plusieurs exemples dans le vieux langage, dont le plus ancien est tiré de Froissart.

En wallon: *busse*, *buysse* = tuyau, tube, etc. A Lille, tuyau de poële.

Mais le sens populaire de chapeau est propre à la Belgique.

Circonscriptionnaire, se dit d'un fonctionnaire ayant une circonscription déterminée.

Ex.: « Le général *circonscriptionnaire* a invité le général Willaert à se trouver demain avec son Etat-Major à la place de Meir pour assister au défilé des troupes... » (*Escaut*, d'Anvers, 20 juillet 1893).

Coffre, pour malle ou caisse.

Fermée (Maison), synonyme de Maison bourgeoise, par opposition à boutique ou Maison boutique qui se dit également.

Cette locution se comprend facilement et n'a besoin d'aucune explication. Quel que soit, d'ailleurs, son aspect extérieur, une maison destinée à servir d'habitation privée n'est pas ouverte à tout venant comme une maison de commerce.

Flingue, blague, mauvaise farce, gasconnade.

Ex.: « Vous faites des *flingues*, vous blaguez. »

Ce mot pourrait bien venir du flamand Flikken, rapiécer, refaire, d'où jouer un mauvais tour, auquel on peut ajouter l'adverbe Flink, adroitement, habilement. Néanmoins, cette filiation me paraît très problématique, ce qui m'engage à maintenir ce mot dans les belgicismes.

Illusionnaire, qui se berce d'illusions.

Ex.: « On se demande comment certain administrateur *illusion-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naire a pu faire ratifier par ses collègues cet acte d'*insenséisme.* » (*Etoile belge* du 25 juillet 1901).

Insenséisme, insanité.

Voir l'exemple cité au mot qui précède.

Infondé, mal fondé.

Inchangé, non changé. « Situation inchangée. »

Interventionnisme, action ou habitude d'intervenir.

Ex.: « C'est ainsi qu'en Belgique, depuis plusieurs années, le gouvernement se signale par un *interventionnisme* nettement socialiste... Ce qui se passe en ce moment en Prusse est caractéristique. La Prusse est l'Etat de l'Allemagne où le socialisme rencontre les haines officielles les plus vives, et pourtant nulle part l'*interventionnisme* ne sévit d'une façon plus désagréable. L'Etat s'arroge le droit de conduire les hommes comme des enfants... » (*Matin*, d'Anvers, 17 juillet 1901).

Je n'ai trouvé ce mot dans aucun Dictionnaire, mais il commence à entrer dans la langue politique française et on le trouve assez souvent employé pour exprimer l'ingérense de l'Etat, de plus en plus envahissante.

Message, course, commission.

Ex.: « Madame X. est allée faire ses *messages.* » — « Avez-vous fini vos *messages?* »

Peut-être ce mot, que je n'ai pas trouvé ailleurs, vient-il du messager qui va faire en ville les commissions, moyennant rétribution honnête.

Minque ou Menque, marché aux poissons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On désigne ainsi le marché des poissons à la criée dans les villes du littoral flamand, telles qu'Ostende, Dunkerque, Boulogne, et même Le Havre. J'avais pensé qu'il avait une origine en flamand, mais je n'ai trouvé aucune justification de cette hypothèse ni dans les Dictionnaires flamands, ni dans les Néerlandais que j'ai eus à ma disposition. Je donne donc ici ce mot sous toutes réserves. — Un bienveillant correspondant m'écrit: « A la criée aux poissons, celui qui veut se rendre acquéreur du lot annoncé par le crieur, qui crie les prix du haut en bas (20, 19, 18, 17, etc.), s'écrie: *Mijn*, le mien, à moi », d'où serait venu *Minque* et *Minquer*.

Pipe, ouverture par laquelle sortent les jambes d'un pantalon court de femme ou d'enfant.

Ex.: « Les dentelles de vos pipes sont déchirées. »

En ancien français, ce mot *pipe* désigne toute espèce de tuyau. Son sens original est celui conservé par son diminutif encore en usage: *pipeau*, tuyau de bois creux, roseau, chalumeau, musette; petite flûte. Par extension toute espèce de canal, de tuyau, d'objet creux ayant une forme plus ou moins allongée, tel le tonneau encore appelé une *pipe* et par-dessus tout le petit instrument, délice de nos fumeurs.

Au sens de tuyau, tube, on trouve dans Godefroy de nombreux exemples du mot *pipe* depuis le moyen âge.

Il est possible que le flamand *pype*, sifflet, trou, tuyau, canal, ait eu quelque influence sur la création du belgicisme *pipe*, tuyau de pantalon, que nous donnons ici, mais son sens est bien différent et n'existe pas en flamand, ce qui nous le fait maintenir dans notre nomenclature.

Quartier, appartement dans une maison; d'où « fille de quartier », fille pour nettoyer les appartements; et par extension, notre bonne à tout faire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sujet s'emploie dans le sens de domestique, personne soumise à une autre personne, dans le sens étymologique de soumis à... (subjectus).

Littré cite la locution suivante dans le sens de tenu à un service fort assidu: « Ce maître tient ses domestiques fort sujets. »

Taille, corsage d'une robe de femme.

Ex.: « Votre *taille* est trop étroite. »

Littré cite ce mot et dit qu'il s'applique en quelques provinces au corsage des femmes. Il est notamment usité, je crois, dans le Lyonnais et le Maconnais.

Tractation, contrat, arrangement, traité.

Ex.: « Il serait tout aussi puéril de prétendre que le scandale des banques italiennes... doive influer d'une façon quelconque sur les *tractations* de la triple alliance... » *(Indep. belge,* 3 février 1893).

Le mot *tractation* signifiait en vieux français (v. Lacurne) traduction. On trouve également *tracter* pour traiter: « Et *tractera* et governera les besoignes de la maison au miaus (au mieux) que il pora. » (Stat. de Saint-Jean de Jérusalem; roul. aux Archiv. des Bouches du Rhône, cité p. Godefroy).

Littré donne (avec une †) *tractativement:* en traitant, par un traité; ce mot est employé par L. Reybaud (Rev. des Deux Mondes, 1 nov. 1871, p. 143); « Racheter *tractativement* les parts des émigrés. »

Depuis quelques années, j'ai vu plusieurs fois dans les journaux français le mot *tractation* employé dans son sens belge.

Urger, pour être urgent.

Ex.: « Seulement, voilà: Comme cela *urgeait*... » *(Matin,* d'Anvers, du 30 août 1911).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VACATURE, vacance, place vacante.

Ex.: « Trois *vacatures* s'étant produites par suite de décès, il a été procédé à la nomination de trois membres. » *(Académie royale d'archéologie de Belgique,* séance d'avril 1899, dans la *Métropole* d'Anvers du 14 avril 1899).

Enfin, je citerai, pour mémoire seulement, des vocables indiquant des professions ou relatifs à ces professions, vocables que je n'ai jamais rencontrés en France et que j'ai lus en Belgique, soit dans des journaux, soit sur des enseignes. Ces mots, qui n'ont, pour la plupart, besoin d'aucune explication, sont les suivants:

CASQUETTERIE, fabrique de casquettes.

CHAUSSEUR, synonyme de cordonnier.

FAGOTERIE, fabrique de fagots, de *fagotins.*

FRISEUR, pour coiffeur; salon de FRISERIE, pour salon de coiffure.

LÉGUMIER, marchand de légumes (Cfr. *Verdurier);* légumier ne se dit, en France, que de l'espèce de plat creux, à couvercle, dans lequel on sert les légumes.

MOUTONNERIE, boucherie vendant spécialement de la viande de mouton.

PANETERIE, pour boulangerie. En France, ce mot s'emploie dans les manutentions militaires ou dans quelques grands établissements civils pour désigner l'endroit où l'on dépose et où l'on conserve le pain fabriqué. Mais autrefois le mot *paneterie* s'appliquait: 1°

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au lieu où l'on serrait le pain; 2° à celui où on le fabriquait; 3° à l'un des six métiers de l'Hôtel du Roi.

PARAPLUITERIE, fabrique ou magasin de parapluies.

TAILLEUSE, faiseuse de vêtements de femme, par opposition à couturière, employé seulement pour désigner des ouvrières qui viennent en journée coudre et raccommoder au domicile de leurs clientes.

VIGILANTE, voiture de louage, fiacre, d'où

VIGILANTIER, loueur de voitures, cocher de fiacre. Ce mot, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, vient sans doute d'une compagnie de voitures publiques, qui exista à Paris, avec ce nom, sous la Restauration ou la Monarchie de Juillet.

Si tous les mots que je viens de citer, bien que n'ayant pas de racines linguistiques, ont cependant leur raison d'être, puisqu'ils sont régulièrement formés et qu'ils disent bien ce qu'ils veulent dire, je n'aurai pas la même indulgence pour les trois locutions suivantes:

ENGAGER une danse avec Mlle X.

Cette locution, d'ailleurs vicieuse, n'existe pas en français. On ne peut *engager* quelque chose avec quelqu'un. Il faut dire: *Engager* Mlle X. pour une danse.

LOTS, employé à tort pour désigner les billets de loterie.

Ex.: « Voulez-vous des *lots* à un franc? — A un franc le *lot*, mesdames! »

Cela ne me parait se justifier d'aucune manière et amène des confusions avec le *lot*, objet gagné par le billet de loterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TIRER, employé pour tuer (terme de chasse).

Ex. : « J'ai *tiré* (tué) deux perdreaux. »

Il est très rare qu'on se serve de ce mot dans notre sens français de *tirer;* les Belges disent alors: manquer.

Aucun dictionnaire français ne m'a donné d'éclaircissement au sujet de ce belgicisme. Peut-être cependant pourrait-on trouver à ce mot une vague parenté avec l'acception dans laquelle le prend Madame de Sévigné, dans une lettre du 8 novembre 1688: « Un soldat veut *tirer* une bécassine, et *tire* ce petit garçon; il en est mort le lendemain. »

Il y aurait à faire encore bien des remarques sur le parler français de Belgique.

Pour ne citer qu'un seul exemple, il serait facile de démontrer que la tendance à former des adverbes sur tous les adjectifs et tous les participes n'est pas seulement un emprunt fait au Germanisme, mais que l'on retrouve cette « maladie des adverbes » comme l'a appelée un grammairien, sévissant chez tous nos anciens auteurs, avant la fixation de la langue sous Louis XIII et la publication du premier dictionnaire de l'Académie. « Extravagamment » qu'emploie Tallemant des Réaux *(Historiettes,* tom. IX, p. 6) nous choquerait singulièrement sous la plume d'un écrivain contemporain; il n'est cependant ni plus extraordinaire, ni moins euphonique qu'« imperturbablement », que « conséquemment » et tant d'autres. Et les journalistes belges qui se servent sans hésiter d'« erronément » et d'« outrément », ne se doutent probablement pas que le premier était d'un usage fréquent du XIIe au XVIe siècle, et que Saint-Simon et Madame du Deffand emploient encore le second au XVIIIe siècle. Ne médisons donc pas trop de la fabrication des adverbes, tout en nous souvenant que la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

phrase gagne presque toujours à se passer de ce mot dont la consonnance sourde l'alourdit. Usons néanmoins de la faculté d'en créer avec discrétion, quand cela nous semble utile: c'est là une question d'usage et bon goût dans laquelle la grammaire et le dictionnaire n'ont rien à voir.

Mais j'arrête ici ces observations, Messieurs; je craindrais, en les multipliant, de dépasser non seulement les limites de mon sujet, mais aussi les bornes de votre patience.

En résumé, et pour conclure, j'estime, quant à moi, que aussi longtemps que l'idiome qui a produit tant de chefs-d'œuvre depuis Bossuet, Corneille, la Fontaine et Molière jusqu'à Chateaubriand, Lamartine et Hugo restera, dans les Flandres aussi bien que dans la Wallonie, l'instrument nécessaire des gens cultivés, le parler français de Belgique aura son rôle à jouer dans la transformation continuelle de notre idiome.

Une langue n'est pas, en effet, une chose fixe et immuable, mais c'est un organisme vivant qui se complète et se renouvelle sans cesse. La vénérable Académie qui siège sous la coupole du Palais Mazarin, ne fait que donner droit de cité — dans les éditions successives de son *Dictionnaire*, dont la 8e est en préparation — aux vocables nouveaux introduits dans le langage par les lettrés ou par le populaire, et consacrés par l'usage. Elle n'a, à cet égard, que le contrôle des bonnes règles et la souveraineté du bon goût.

Toutes les provinces linguistiques du domaine français ont donc un droit égal à faire revivre de vieux mots ou à en forger de nouveaux — quand elles les forgent bien, c'est-à-dire conformément aux lois de l'étymologie et de l'euphonie. Ce droit d'apporter leur contingent à cette mise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au point perpétuelle de l'idiome commun appartient aux Belges de langue française comme aux autres populations tant regnicoles que politiquement séparées, qui font partie de notre grande famille linguistique.

Je crois avoir suffisamment démontré, Messieurs, par les exemples cités plus haut, que vos pères ont conservé ou inventé dans les Pays-Bas de langue française un certain nombre de mots qui nous manquent, à nous autres Français de France, ou que nous avons malheureusement laissés se perdre au cours des siècles. Je fais des vœux pour que les meilleurs de ces vocables, ceux qui constitueraient un véritable enrichissement de la langue commune, soient adoptés par mes compatriotes. Ce serait, le plus souvent, reprendre notre bien en faisant œuvre d'intelligence, et cette marque de fraternité linguistique ne pourrait que resserrer les liens intellectuels qui existent déjà entre les Français de France et les Belges de langue française, je devrais dire: et tous les Belges cultivés, pour lesquels la langue véhiculaire des idées est le français.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Table des Mots cités et étudiés

	PAGES
Accès, faculté de voir quelqu'un	472
Acter	448
Adverbes	480
Agréation	449
Aiguière	472
Amertumer	449
Arborer, planter d'arbres	450
Attraire et Attrait	450
Aubette	451
Bac	473
Bassin	473
Baudet	473
Brette	468
Buse	473
Cabaret	451
Casquetterie	478
Chausseur	478
Circonscriptionnaire	474
Clapette	452
Clinche	452
Coffre	474
Colloquer, Collocation	453
Comminer	453
Commission	454
Croqué, Croquant	455
Défranchir	455
Délinquer	456
Dracher, Drache	468
Drèche	468
Ecoler, Ecolage	456
Endéans	463

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PAGES

Engager une danse avec... 479
Enseigné, qui porte une enseigne . . . 468
Entièreté . . . 457
Erronément . . . 480
Etique, pour phtisique . 457
Evaltoné . . . 458

Fabricats . . . 469
Fagoterie . . . 478
Fermée (Maison) pour maison bourgeoise . . 474
Flamingant, Flamingantisme 458
Flingue. . . . 474
Floche 459
Friseur, coiffeur; salon de Friserie . . . 478

Gîtage 459
Goûter, sentir . . 469

Illusionnaire . . 474
Import 469
Inchangé . . . 475
Indagation . . . 470
Indaguer . . . 469
Infondé. . . . 475
Insensésisme . . . 475
Instaurer . . . 460
Instiguer . . . 460

PAGES

Intendement . . . 461
Intensément . . . 461
Intentionné . . . 461
Interventionnisme . 475

Justifié, autorisé à... . 470

Légitimé, autorisé à... . 462
Légumier, marchand de légumes . . . 478
Livrancier . . . 462
Lots, pour billets de loterie 479

Mali 470
Méconduire (se) . . 470
Message. . . . 475
Minque ou Menque. . 475
Moutonnerie. . . 478

Ores, maintenant . . 463
Outrément . . . 480
Ovationner . . . 471

Paneterie . . . 478
Parapluiterie . . 479
Paumer, Paumée . . 463
Perdurer, persister . 471
Pipe, ouverture de pantalon 476
Pistolet, petit pain . 464

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PAGES

POULIER 464
PROCÉDER, aimer les procès 464

QUARTIER, appartement . 476

RENSEIGNER, annoncer, indiquer. . . . 471
RÉTROACTE . . . 465

SCRUTINER . . . 465
SUBLEVER . . . 466
SUBSIDIER . . . 471
SUJET, domestique . . 477

PAGES

TAILLE, corsage de robe . 477
TAILLEUSE, couturière . 479
TERME (faire un) . . 466
TIRER pour tuer (chasse). 480
TRACTATION . . . 477
TRAFIC 467

URGER, être urgent . 477

VACATURE, vacance . 478
VERDURIER . . . 467
VIGILANTE, VIGILANTIER. 479
VINCULER . . . 472

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME LXIII, 6e SÉRIE, TOME III,
DES ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

PAGES

Composition du Bureau et liste des membres pour l'exercice 1911 . . . . . I-XI

Rapport sur le Congrès archéologique d'Arignon, par M. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK . . 5

La question des assurances contre incendie à Anvers au XVIIe siècle, par M. EMILE DILIS . . . 67

La peinture à l'abbaye du Parc et catalogue descriptif des tableaux, par M. le chanoine J. E. JANSEN. 115

Droits féodaux dans le Quartier d'Anvers, sous les ducs de Bourgogne, par M. EDM. GEUDENS . . 261

Note sur le tableau de la Confrérie de N.-D. du Rosaire, de van Dyck, à l'église de Saint-Dominique, à Palerme, par M. HENRI HYMANS 293

Notes sur quelques vitraux héraldiques des XVIe et XVIIe siècles, par M. FERNAND DONNET . . 299

Louis van Caukercken, chroniqueur anversois, et son livre de raison, par M. EMILE DILIS . . . 357

« Belgicismes ». A propos de quelques mots de l'ancien français conservés dans le langage des Belges, par M. le comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. . 445

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES PLANCHES

PAGES

Rapport sur le congrès archéologique d'Avignon :

Fig. 1. — Le théâtre d'Orange 66
" 2. — La cathédrale de Vaison. Frise sculptée et inscription 66
" 3 — Saint-Paul. Trois-Châteaux. Galerie supérieure de la nef, formée de trois niches 66
" 4. — Saint-Paul. Trois-Châteaux. Bas-relief à un des piliers de la nef à gauche . 66
" 5. — Saint-Restitut. Frise à mi-hauteur de la tour 66
" 6. — Saint-Restitut. Chapiteau du chœur . 66
" 7. — Saint-Restitut. Portail latéral du Sud . 66
" 8. — Villeneuve-lez-Avignon. La chartreuse. La fontaine Saint-Jean 66
" 9. — Le mausolée d'Innocent VI (Aubert) à Villeneuve 66
" 10 — Le palais des Papes à Avignon . . 66
" 11. — Fresques du palais des Papes. Voûtes de la chapelle Saint-Martial . . . 66
" 12. — Reliure aux armes d'un vice-légat d'Avignon 66
" 13. — Les remparts d'Avignon 66
" 14. — L'abside de Montmajour 66
" 15. — Cloître de Montmajour. Piles d'angle . 66

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PAGES

Fig. 16. — Cloître de Montmajour 66
» 17. — Pilastre à l'entrée du confessionnal de Saint-Trophime 66
» 18. — Cheminée romane à Saint-Gilles . . 66
» 19. — Aigues-Mortes 66
» 20. — Une porte d'Aigues-Mortes . . . 66

La peinture à l'abbaye du Parc et catalogue descriptif des tableaux :

Abbaye du Parc au xve siècle 115
L'Annonciation 122
Réfectoire de l'abbaye du Parc 148
Chapitre de l'abbaye du Parc 152
Principale salle de la galerie des tableaux . . 163
Portrait de F. van Vlierden, abbé du Parc . . 169
Salle des portraits des abbés du Parc . . . 198
Portrait de J. Maes, abbé du Parc 220

Note sur quelques vitraux héraldiques des XVIe *et* XVIIe *siècles :*

Signature de Jean de Loose 325
Signature de Jean de Caumon 325
Vitrail des Pauvres Claires à Boxtel. . . . 337
Vitrail des Chartreux à Louvain. 346

Louis van Caukercken, chroniqueur anversois, et son livre de raison :

Dessin ornant le livre de raison de L. van Caukercken 357

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

FEB 15 19[illegible]

MAR 6 1939

LD 21-95m-7,'37

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

YD 11476

233550

Antwerp
DH 401
A5
v.63

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA